This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

III

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins 6.

TH. IUNG

LIEUTENANT-COLONEL

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

1775-1840

D'APRÈS LES PAPIERS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES ÉTRANGÈRES
ET D'AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines. »

AUGUSTIN THIERRY. (*Lettre première sur l'histoire de France.*)

TOME TROISIÈME

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1883

Tous droits réservés.

4179
OCT
1883
NEW YORK

LUCIEN BONAPARTE

ET

SES MÉMOIRES

CHAPITRE PREMIER

LUCIEN BONAPARTE EN ITALIE

1804-1805

Lucien Bonaparte en Italie. — Il s'arrête à Parme. — Son séjour au château de Bassano. — Son désir d'aller à Rome.— Arrivée de sa mère et de sa sœur la princesse Borghèse. — But diplomatique de ce déplacement.

Lucien Bonaparte s'installe à Rome dans le palais Lancellotti.— Exclusion de Lucien du trône de France.— Dépit qu'il en ressent. — Opinion de sa mère sur les événements. — Vie de madame Lætitia à Rome. — Son entourage. — Madame Clary. — Madame d'Andelard. — Le docteur Backer. — Le sacre. — Lucien se rend à Milan. — L'empereur s'y rend également.— Départ de Lucien. — Sa correspondance avec l'empereur, le cardinal Fesch et Talleyrand. — Rupture complète entre les deux frères. — Projet de Lucien de se rendre en Amérique.

Lucien se rendit directement en Italie. Il voyageait incognito.

Après s'être arrêté à Parme, il vint s'installer pour quelques semaines dans l'une des propriétés du prince Justiniani, au château de Bassano.

Le site était ravissant, l'installation confortable. Les deux jeunes mariés s'y plurent. Ils y commencèrent leurs mémoires.

Mais il était dans la destinée et dans les goûts de Lucien

de ne pouvoir séjourner longtemps quelque part. Bassano[1] n'était qu'une sorte d'entrée en matière, Rome restait l'objectif espéré.

Lucien y avait des amis et un parent puissant, son oncle Joseph Fesch, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, archevêque de Lyon, ministre plénipotentiaire de la République près le Saint-Siège. Grâce à eux, il comptait y trouver un accueil sympathique, une sécurité relative et les moyens de continuer ses menées dans le centre de l'intrigue universelle. Il avait raison.

Sa situation fausse et son titre de frère du chef redouté du gouvernement français étaient des passeports plus que suffisants pour lui assurer la bienveillance intéressée d'une cour toujours portée par tempérament et par politique à se montrer onctueuse pour les grands disgraciés de ce monde, susceptibles de jouer un rôle à un moment donné. D'ailleurs, ses rapports antérieurs avec les signataires du Concordat et son premier voyage à Rome et à Naples lui avaient donné presque un droit de cité, droit que les négociations actuellement pendantes en vue du sacre du futur César n'avaient fait que confirmer.

En effet, Lucien se trouvait encore chez le prince Justiniani, lorsque sa mère et sa sœur, la princesse Borghèse, arrivèrent dans la capitale des États pontificaux.

Madame Lætitia était accompagnée de madame Clary son amie, de madame d'Andelard, une ancienne chanoinesse devenue sa dame de compagnie, de l'avocat Gayeux, son secrétaire, du docteur Backer, de dame Saveria, la femme de charge, du fils de celle-ci, et d'une femme de chambre.

Pauline avait avec elle son mari, son beau-frère, le prince Alexandre Aldobrandini et son fils Dermide Leclerc.

Le déplacement de tout ce monde avait un but politique.

1. Lucien Bonaparte pendant son séjour de six années en Italie a habité successivement :

Le château de Bassano, le palais Lancellotti à Rome, le palais Nugnez, la Ruffinella, la villa Mécène à Tivoli, Rocca Priore, Dragoncella, Canino, l'Apollina, Bagnaja, Croce del Baccio.

Il s'agissait de décider le pape à se rendre en France pour y sacrer le nouveau César. Dans cette comédie diplomatique, madame Lætitia jouait le rôle de mère noble, le cardinal Fesch celui de confident. « Sa Majesté Impériale, écrit ce dernier à « Consalvi, m'a chargé de vous exprimer combien elle « était satisfaite du progrès des démarches que vous avez « faites pour décider Sa Sainteté à venir en France. Vous « n'aviez eu d'abord qu'à traiter cette affaire d'une manière « confidentielle. Il convenait que l'initiative des démarches « officielles ne vînt pas de la France, afin de ne pas laisser « de trace écrite des propositions faites au Saint-Siège, en « cas qu'elles ne réussissent pas... »

Pour Pauline, elle avait choisi l'emploi des grandes coquettes. Tenir table ouverte, accueillir le mieux possible les prélats de longue et courte robe, exciter l'admiration égrillarde de ces fins connaisseurs, en livrant les perfections de son corps au ciseau du grand sculpteur vénitien, constituaient des occupations fort à la convenance de l'amante du beau Fréron. Aussi elle y obtint tout le succès désirable.

Sur ces entrefaites, Lucien et sa famille arrivèrent à Rome ; ils s'installèrent au palais Lancellotti.

Quoi qu'il en voulût prétendre, Lucien se trouvait alors assez désorienté. Le sénatus-consulte du 18 mai, en déclarant la dignité impériale héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion de Lucien et de Jérôme, avait été un coup sensible pour sa vanité. Malgré lui, il laisse entrevoir dans ses notes ce sentiment de dépit.

Ma mère, dit-il, eut à la nouvelle de l'événement un violent accès de colère suivi, naturellement, de l'attaque de nerfs de rigueur...

« Le cardinal Fesch, bien qu'au fond il fût par esprit de famille chagrin de ce que ma mère appelait l'exhérédation de ses deux fils, Lucien et Jérôme, se contenta de me dire, en me serrant affectueusement la main, que cet article du sénatus-consulte assombrissait beaucoup

pour lui l'élévation à l'empire du premier consul, mais qu'il espérait que tout s'arrangerait.

« Grand merci ! lui dis-je, mais moi je n'espère rien, « parce que je ne désire rien, et faites comme moi, « mon cher oncle. »

« Ah ! me dit le pape, ce trait d'ingratitude de votre « grand frère, s'il n'est pas bientôt réparé, obscurcira « sa gloire dans la postérité et diminuera beaucoup à « l'avance mon admiration pour ses grandes actions. »

Ces doléances étaient-elles sincères de part et d'autre. Mieux que tout autre, Lucien savait à quoi s'en tenir. En agissant comme il l'avait fait, il avait obéi à des sentiments de diverse nature, la crainte, l'égoïsme, la politique et la vanité ; la crainte et l'égoïsme, car il croyait à une catastrophe prochaine et tenait à mettre le plus rapidement possible à l'abri sa personne et sa fortune ; la politique et la vanité, car, derrière la chute qu'il prévoyait, il admettait une seule solution, toute en sa faveur naturellement.

Mais il est quelque chose au-dessus de toutes les habiletés, ce sont les événements et les causes multiples qui les déterminent.

Or Lucien n'était pas homme à soupçonner même les lois des sociétés, ni de taille surtout à lutter contre son grand frère. Il devait rester ce qu'il était, confiné dans son rôle d'opposition mesquine et toute de sous-entendus.

Les sentiments qu'il prête à sa mère en sont un témoignage frappant.

« Notre mère, écrit-il, à cette époque, est préoccupée « de tous les changements qui se préparent. Elle croit « que le premier consul a tort de vouloir porter la cou- « ronne de Louis XVI. Elle fait de mauvais rêves qu'elle « ne confie qu'à moi. Elle craint tout simplement que « quelques fanatiques républicains n'assassinent l'empe-

« reur. Elle pense que la République a plus d'amis que « Napoléon n'a l'air de s'y attendre. Dirai-je que moi « aussi je pensais que surtout notre vaillante armée « s'accommoderait peu de ce changement. L'événement « devait me prouver jusqu'à l'évidence que j'étais bien « peu expérimenté dans mes jugements, malgré ma « réputation d'homme politique... Ce que j'avais « reconnu de *courtisanesque* parmi les généraux, for- « mant la cour militaire de mon frère sous le titre de « ses aides de camp, aurait dû me mettre en garde. »

A Rome, la vie de madame Lætitia Bonaparte était assez retirée. A part ses visites au pape, au sculpteur Canova, et ses dévotions, elle restait confinée dans le palais que Fesch avait fait mettre à sa disposition.

Les peu nombreux amis de ma mère ont quitté Paris à regret, excepté mademoiselle Clary qui, outre son entier dévouement à l'amitié, a l'espoir que ce grand voyage fera du bien à sa santé. Les autres craignent que le consul, devenu empereur, ne veuille pas former à sa mère apanage et maison d'honneur pour la punir de m'avoir rejoint dans mon exil. M. l'avocat Gayeux me paraît le plus pénétré de cette crainte. Il est vrai que ce n'est point sa faute si je trouve qu'il me regarde toujours de travers comme un obstacle à son ambition, vu l'inclinaison de la prunelle de son œil droit aux dernières limites de son nez et la tendance encore plus déterminée de son œil gauche vers son oreille *idem*. En somme, la laideur de cet avocat provençal est telle que j'en ai peu connu d'aussi remarquable, et que j'engage sérieusement ma femme à ne pas le regarder. Camille Borghèse en prescrit autant à

Pauline dans la supposition qu'elle aussi puisse être enceinte. Du reste, comme l'avocat Gayeux ne se doute pas de pouvoir être l'épouvantail de tous les maris des femmes grosses de la future cour impériale, il ne dissimule pas que la place de chevalier d'honneur d'une impératrice mère peut être bonne, se cumuler en sa faveur avec celles de secrétaire des commandements.

Mademoiselle d'Andelard, en sa qualité d'ancienne chanoinesse de je ne sais plus quel chapitre et, comme je l'ai dit, simple dame de compagnie, ne doute pas grâce à ce titre d'ancienne chanoinesse d'être du vrai bois dont on fait faire une dame d'honneur et sourit avec indulgence aux prétentions de Gayeux qui, suivant elle, n'est point assez grand seigneur pour les voir se réaliser.

Le docteur Backer, savant et même renommé praticien (il a écrit aussi un traité estimé sur l'hydropisie), ayant guéri ma mère des premiers symptômes de cette maladie, se voit déjà nommé premier médecin de l'empereur au lieu de Corvisart qui, malgré sa science et même sa pratique que lui, Backer, ne dénigre point, ne peut plus être, vu son âge, que médecin en second lieu, et, si l'on veut, en survivance. Le cher docteur ne manque pas comme on voit de bonne opinion sur son propre compte et comme l'économie pour la fourmi qui n'est pas prêteuse, ce ridicule amour-propre est son moindre défaut. Rien de plus acerbe, de moins serviable, de plus orgueilleux et surtout de plus gourmand que ce vieux prêtre d'Esculape. En fait de vanité et pour correspondre au titre de premier médecin de l'empereur, il se voit déjà logé aux Tuileries et décoré de la croix de la Légion d'honneur, au moins de commandeur. Quant à sa gourmandise, je ris encore au souvenir déjà

si lointain de moi de toutes les preuves drolatiques qu'il nous en donna avec une candeur qui finissait par lui assurer l'indulgence des rieurs. Jamais vieillesse et science n'apparurent sous des traits aussi peu vénérables. »

A l'automne tous les Bonaparte avaient quitté Rome. Madame Lætitia et sa suite étaient venues s'installer à Paris dans l'hôtel de Lucien [1]. Pauline et son mari habitaient le palais des Tuileries.

Tous avaient ordre de revenir en France, pour assister au sacre du nouveau César.

Seul, Lucien restait à l'écart. Aussi, afin d'échapper à des explications pénibles pour son amour-propre et de faire croire à un rôle qu'il n'avait pas, il se retira momentanément à Milan [2]. Il y avait d'ailleurs une arrière-pensée dans cette démarche. Lucien était fort au courant des menaces de la coalition alors en voie de formation. D'autre part, il connaissait les projets de son frère et les menées dont il était l'objet. Il voulait donc être prêt à tout événement et se réserver dans la république italienne un morceau à sa convenance, digne des talents qu'il se supposait. Tout au moins, espérait-il pouvoir être en mesure de forcer son frère à compter avec lui. Mais celui-ci le connaissait trop pour se laisser prendre à ce double jeu. Il cherchait des esclaves et non des égaux. Il coupa court aux velléités ambitieuses de Lucien. Le 26 mai, le nouvel empereur était à Milan. Il s'y faisait couronner et donnait le titre de vice-roi à Eugène Beauharnais [3]. Le 4 juin, il réunissait la Ligurie à l'Empire.

1. L'hôtel de Brienne. Lucien l'avait acheté 300,000 francs. Il le céda en 1804 à sa mère pour 900,000.

2. Le cardinal Fesch à l'empereur (29 brumaire an XIII).

« ... Lucien craignant d'être renfermé dans l'État romain est « parti de suite pour la République italienne, et ma sœur a quitté « Rome le 14 novembre pour se rendre à Paris, où elle occupera « l'hôtel de Lucien... » (Mss. A. E.)

3. *Note de madame Jouberthon.* — « C'est la couronne du

Pour Lucien, il n'avait pas attendu l'arrivée de son puissant frère pour s'éloigner.

Dès que j'appris, dit-il[1], que l'empereur était sur le point d'arriver à Milan, je crus devoir en partir. Travaillé d'ailleurs par la fièvre, je me déterminai à m'arrêter sur les bords de la mer Adriatique où le climat est moins fiévreux qu'à Rome. En partant de Milan, je crus devoir en avertir l'empereur, car je ne voulais lui donner aucun prétexte de se plaindre de mes prétendus actes d'indépendance, ni lui faire supposer des motifs secrets à mes déplacements forcés, et comme on a déjà pu le remarquer et comme on pourra l'observer dans la suite, autant j'ai cru et croirai toujours de mon devoir de demeurer inébranlable dans mes principes et ma conduite, autant je me suis imposé la loi de demeurer toujours vis-à-vis ce frère, devenu par la volonté souveraine du peuple souverain, l'empereur légitime de la France, dans les formes usitées et obséquieuses qui sont en usage dans les familles régnantes; la prudence d'ailleurs me les prescrivait impérieusement. J'écrivis donc à l'empereur la lettre suivante :

royaume d'Italie et non la royauté que refusa Joseph et cela par la raison que Buonaparte exigeait qu'en acceptant cette couronne Joseph renonçât au titre de grand électeur de l'empire qui lui donnait droit à la succession au trône de France.

« Ce refus de Joseph venait d'un plan concerté entre Lucien et lui, qui fit que l'autre refusa également le duché de Parme. Buonaparte voulait rejeter à l'étranger ses deux frères et placer la succession au trône dans la ligne des enfants de Louis.

« Les deux frères ne voulaient point perdre ce qu'ils appelaient leurs droits. »

1. *Exposé de ma situation et correspondance pendant le séjour de l'empereur à Milan en* 1805.

De Milan, le ...

A Sa Majesté l'empereur et roi.

« SIRE,

« En quittant Rome, il y a quatre mois, afin de me « placer avec ma famille au delà du cordon de l'épidé- « mie, je m'empressai d'écrire au prince Joseph pour « qu'il prévînt Votre Majesté de mon arrivée à Milan « et qu'il me marquât si mon séjour dans cette ville « agréait à Votre Majesté. N'ayant point reçu de réponse « à ce sujet, j'ai pensé pouvoir y séjourner quelques « mois.

« Sur le point de partir de Milan depuis quelques « semaines pour rentrer dans ma retraite de Frascati, « j'ai eu le malheur d'être attaqué de nouveau ainsi « qu'un de mes enfants, d'une fièvre tierce très opi- « niâtre ; et, ne pouvant point espérer de guérison si je « passais l'été dans le climat fiévreux de Rome, je me « détermine à me retirer jusqu'en septembre sur les « bords de la mer Adriatique dans la petite ville de « Pesaro.

« Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté « de mon départ pour cette ville où je porterai les « mêmes sentiments d'un dévouement inaltérable et « à l'épreuve des contrariétés qui me poursuivent. Toute « marque de votre bienveillance, Sire, me serait bien « précieuse, car si les événements m'ont exclu de la « famille politique des princes français, je ne crois pas « avoir mérité et vous prie de m'épargner les appa- « rences de votre haine.

« Veuillez, Sire, ne pas trouver mauvais que dans

« cette circonstance je me rappelle à votre souvenir, et « daignez agréer mes hommages respectueux.

« De Votre Majesté, le dévoué frère,

« LUCIEN. »

Arrivé à Pesaro, j'appris bientôt le départ de l'empereur pour Milan et je reçus à la fois des lettres de maman [1], du prince Joseph [2] et du cardinal Fesch

1. Paris, 17 germinal an XIII (6 avril 1805).

MON CHER FILS,

« Par ta lettre du 1er mars, j'ai appris avec peine que tu es toujours tourmenté par la fièvre. Je continue à me porter mieux depuis quelque temps.

Tu as été informé du succès de ta lettre à l'empereur. La veille de son départ, nous nous sommes entretenus sur ton compte, et j'ai été extrêmement contente de toutes les bonnes dispositions qu'il m'a manifestées à ton égard. Cet espoir d'un prochain rapprochement entre mes enfants verse le baume de la consolation dans mon âme. Tu sais que je n'aurai de paix tant que je ne serai parvenue à l'obtenir : mais pour cela j'ai besoin de votre concours. Tu m'as toujours donné des preuves de déférence, c'est le cas de me donner la plus grande de toutes. Campi doit t'écrire ce qu'il convient de faire. Suis ce qu'il te dit. C'est ta mère qui t'en prie. Ce n'est pas tout que d'avoir commencé, il faut achever l'ouvrage. Profite du moment favorable, ne laisse pas échapper cette belle occasion de te réunir avec ton frère, de faire ton bonheur, celui de ta famille et le mien. Si tu le négligeais, j'aurais tout à craindre que ce ne fût la dernière qui se présente, et je serais condamnée à traîner mes jours dans la tristesse ; mais je me flatte du contraire, et dans l'espoir consolant de recevoir bientôt la nouvelle que tu as embrassé l'empereur, je t'embrasse bien de cœur avec toute la famille. »

2. Paris, le 7 germinal an XIII (1805).

« J'ai reçu, mon cher frère, ta lettre du 11 mars par Campi; il doit t'avoir instruit de la vente de ta maison. Maman seule te mettra au courant des arrangements et petits intérêts domestiques que j'ai pris avec lui, dont l'exécution ne me sera nullement à charge.

« J'ai remis ta lettre à l'empereur, il en a été satisfait et m'a

qui m'annonçaient toutes que l'empereur était pour moi dans les meilleures dispositions, et qui m'engageaient à me rendre à Milan où j'arrangerais moi-même mes affaires *d'une manière convenable*. Quoique toutes ces annonces de la bonne volonté de l'empereur fussent vagues, elles se multiplièrent assez cependant pour me déterminer à me rendre à Milan. J'allais monter en voiture, lorsqu'une lettre de Joseph m'ouvrit les yeux, en m'annonçant que l'empereur était disposé à faire pour moi tout ce qui était compatible avec sa résolution de ne jamais reconnaître mon mariage. Je suspendis mon départ. En même temps, j'écrivis à Talleyrand, que je n'avais aucune raison de croire *mon ennemi personnel*, d'après nos anciennes relations, une petite lettre confidentielle écrite, il est vrai, avec quelque chaleur, mais qui, n'ayant rien de blessant personnellement pour l'empereur, m'avait laissé l'impression qu'elle ne lui en laisserait pas une mauvaise, et même le désir que

chargé de t'écrire qu'il te verrait avec plaisir à Milan, il m'a dit : « Pourquoi s'être éloigné ! » je lui ai dit que j'avais cru devoir te donner ce conseil, que je pensais que tu aurais établi ta femme dans une terre, et que tu irais le voir à Milan. Il a beaucoup approuvé cet arrangement ; il a ajouté : « Quant à sa femme je ne la verrai pas, mais je suis content de Lucien, je ferai tout ce qui sera conciliable avec la ferme résolution dans laquelle je suis, de ne jamais reconnaître une belle-sœur dans sa femme. Au reste, Lucien a de l'esprit ; qu'il s'en serve pour tirer le meilleur parti possible de la position dans laquelle il s'est mis ; ce point excepté, je veux faire pour lui tout ce qu'il me demandera. » C'est dans ces dispositions qu'il part. Vois-le donc à Milan. Peut-être serait-il bien de lui amener Lolotte et Lili ? mais avec, ou sans elles, vois-le à Milan. Moi, je vais à Bruxelles passer quinze jours. Adieu, mon cher Lucien, je t'embrasse bien tendrement.

« Ton affectionné frère,

« JOSEPH. »

Talleyrand lui communiquât cette lettre dont je regrette n'avoir gardé ni brouillon, ni copie, et dont le but principal était d'ailleurs que le pénétrant courtisan me fît connaître son avis sur les dispositions actuelles de l'empereur envers moi, dont je ne me rendais pas alors un compte positif. Talleyrand me répondit la lettre suivante :

Milan, 25 mai 1805.

« J'ai reçu par M. Meuron la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire. Je suis d'autant plus pressé « d'y répondre que j'ai l'intime conviction que vous « n'avez pas un seul moment à perdre et que la résolu- « tion que vous allez prendre décidera du sort de votre « vie.

« Je vais, puisque vous me l'ordonnez, vous dire « exactement ce que je pense.

« Je crois fermement que l'empereur ne reconnaîtra « jamais votre mariage avec madame Jouberthon. Tout « ce que je connais de son caractère, tout ce que j'ai pu « recueillir de ses dispositions et de ses conversations « me prouve qu'il aimerait mieux voir à un Bourbon « des chances pour arriver au trône de France, qu'à un « des enfants de madame Jouberthon, et si je me sers ici « d'une phrase qui est échappée à l'empereur dans un « moment de vivacité, c'est que j'ai dû reconnaître « qu'elle était en lui le produit de la réflexion. Aux con- « sidérations puissantes qui le portent à repousser un « mariage inégal, se joint peut-être une irritation forte, « née de ce qu'on a méconnu ses droits ; et le temps, loin « de calmer cette disposition, ne pourra que l'accroître.

« L'empereur regarde comme rompus les liens qui « existaient entre lui et vous ; et de là vous avez dû

« quitter le territoire de la France. Je suis convaincu
« que votre persévérance vous réserve des maux plus
« graves encore. La confiance que vous me montrez
« m'oblige de vous dire que chaque mois votre position
« deviendra plus pénible et que vous finirez par ne pou-
« voir plus habiter l'Europe où votre esprit, vos goûts,
« vos affections doivent vous retenir. Pourquoi vous
« refuseriez-vous à sortir d'une position qui vous prépare
« l'avenir le plus douloureux? la voie vous est encore
« ouverte aujourd'hui. L'empereur vous laisse la faculté
« de venir reprendre près de lui la place à laquelle vous
« avez droit de prétendre ; mais dans ce qu'il exige, je
« crois sa résolution irrévocablement arrêtée. Il veut
« que, de concert avec madame Jouberthon, vous annu-
« liez le contrat qui vous unit. Il ne vous demande pas
« le sacrifice de l'attachement que vous avez pour elle,
« il vous permet de la faire venir en France, de conser-
« ver même vos relations avec elle en y mettant la
« réserve et la décence que votre rang vous comman-
« dera. Il ne s'oppose point à ce que vous reconnaissiez
« comme enfants naturels les deux enfants que vous
« avez eus de madame Jouberthon, et il vous sera facile
« d'assurer leur existence et même leur bonheur, car
« l'empereur vous en donnera tous les moyens; sa dis-
« position est de vous combler. Il n'est point d'honneurs
« ni de grâces que vous n'obteniez de lui. Toutes les
« personnes qui sont véritablement attachées à votre
« famille, et je me place dans ce nombre, doivent
« vous presser de prendre le seul parti qui puisse vous
« réconcilier avec votre frère. Madame Jouberthon, qui
« doit avoir l'âme élevée, puisque vous l'aimez, a trop
« d'esprit pour ne pas bien voir votre position et la

« sienne. Elle sera la première à recueillir les fruits « d'un sacrifice qui vous rendra les honneurs et le rang « auquels votre naissance vous appelle, et dont, pour « votre malheur et pour le sien, vous voulez vous pri- « ver. Le sacrifice que l'on vous demande vous est com- « mandé par toute votre famille, et le prix que vous en « obtiendrez s'étendra sur tout ce qui vous est cher. « Ma lettre doit porter le caractère de la conviction ; « car elle ne renferme pas un mot dont je ne sois vive- « ment pénétré, et c'est l'excuse de la franchise un peu « rude avec laquelle elle est écrite.

« CH. M. TALLEYRAND. »

Cette lettre où le courtisan, déjà très évidemment soufflé par son maître, se révèle suffisamment, m'éclaira sur la nature des sentiments d'amitié que Talleyrand m'avait jusqu'alors témoignés, et je résolus de rompre tout commerce et toute correspondance avec lui.

Le lendemain, je reçus une lettre du cardinal Fesch où il me disait que l'empereur voulait tout faire *pour Lucien*, mais *rien pour Lucien marié*. Alors il ne me resta plus de doute sur la nature des dispositions de l'empereur, toutes les espérances contenues dans les premières lettres du prince Joseph, dans celles de maman s'évanouirent, et je connus que rien n'était amélioré dans ma situation : alors je renonçai à me rendre à Milan, où je n'aurais essuyé que des désagréments, ne pouvant donner qu'un refus, où d'ailleurs je désespérais de pouvoir contenir mon indignation aux offres infâmes que j'étais menacé de recevoir. Je déposai tout espoir de rentrer dans la carrière publique, et j'écrivis à l'empereur la lettre suivante :

A Sa Majesté l'empereur et roi.

De Pesaro, le ...

« SIRE,

« Je prie Votre Majesté d'agréer mes remerciements « pour les paroles de bienveillance qu'elle a bien voulu « dire au prince Joseph à mon sujet : encouragé par « cette bienveillance, je prends la liberté de parler à « Votre Majesté de ma position et de celle de ma famille.

« Je ne dois pas cacher à Votre Majesté que, jusqu'à « ce jour, je n'avais pas cessé d'espérer qu'elle finirait « par me rendre ses bonnes grâces ainsi qu'à ma « femme et à mes enfants. Tant de prospérités croissantes, et le retour de notre mère à Paris avaient, « dans ces derniers mois, redoublé mon espérance. La « lettre que je reçois du prince Joseph détruit cette illusion : il m'annonce que *Votre Majesté fera pour moi « tout ce qui est conciliable avec la ferme résolution où elle « est de ne jamais reconnaître ma femme.* Cette résolution, Sire, m'afflige profondément, parce qu'elle « m'exclut pour toujours de la carrière publique où « j'espérais que Votre Majesté allait me placer avec « bonheur [1].

1 Le passage de cette lettre se trouve à l'appui de cette phrase du fragment 2 de la 7me partie des mémoires où l'auteur affirme pour diminuer le mérite de son action de n'avoir voulu monter sur aucun trône, qu'il aurait fini par en accepter un et même beaucoup moins qu'un trône, pour faire cesser la proscription qui pesait sur lui, si l'empereur n'y avait pas mis des conditions inacceptables. Plusieurs autres de ces lettres offrent le même esprit de résignation et de sacrifice à ce qui lui paraissait être un devoir envers sa famille, partant toujours du principe que la première famille consiste dans la femme et les enfants et qu'ils ne peuvent être immolés aux intérêts des autres parents.

(*Note de Lucien.*)

« En effet, Sire, une dignité qui mettrait en évidence « la défaveur qui pèse sur la plus chère moitié de moi-« même m'avilirait à mes propres yeux. Un titre que je « ne pourrais point partager avec la mère de mes enfants « serait un don funeste qui empoisonnerait tous mes « jours. Par cette malheureuse faiblesse d'esprit je croi-« rais approuver l'exclusion humiliante dont ma femme « est l'objet, moi qui sens à chaque heure de ma vie « combien elle est loin de la mériter. Pardonnez, Sire, « ces expressions à un homme généreux qui se sent « digne du nom qu'il a l'honneur de porter. Permettez-« moi d'ajouter qu'en m'affligeant de tant de rigueur, je « n'en murmure point, parce que j'ose croire que Votre « Majesté est fâchée de ne pouvoir pas s'en départir. « Je respecte le voile qui couvre les actions de l'empe-« reur, et puisque d'un côté la raison d'État et mon hon-« neur de l'autre se réunissent pour me repousser de « toute fonction publique, j'en arrache de mon cœur la « dernière espérance, et j'embrasse entièrement la vie « privée que le sort m'a réservée.

« Mais pour que cette vie privée soit heureuse, j'ai « besoin de croire que tous mes enfants, que nous élevons « dans l'admiration de Votre Majesté, trouveront en « elle, au moment de leur établissement, un oncle et un « protecteur ; j'espère qu'ils pourront vivre plus près de « Votre Majesté que leur mère et moi.

« De Votre Majesté,

« le dévoué frère,

« LUCIEN. »

Après avoir écrit cette lettre, je reçus du cardinal Fesch la lettre suivante :

Milan, 28 mai 1805.

« MON CHER NEVEU,

« Je suis entré chez l'empereur avec M. Talleyrand, « et nous lui avons remis l'un et l'autre vos deux lettres « des 25 et 26. J'avais pris connaissance de votre lettre « à M. Talleyrand et nous avions déterminé qu'il ne « fallait pas la montrer à l'empereur, et que, s'il la « demandait, il fallait dire qu'elle était écrite avec trop « de feu, qu'elle était inconvenante et qu'on l'avait *brûlée*. « L'empereur a décacheté vos deux lettres et les a lues « l'une et l'autre...

« Je lui ai dit alors que je prenais sur moi d'obtenir « que votre femme ne porterait pas son nom; voici les « propres paroles de l'empereur *en branlant la tête*, « car ne voulant rien mettre du mien dans une affaire « aussi importante pour vous et votre famille, je m'étu- « die à vous peindre les choses telles que je les ai vues. « L'empereur a dit :

« Si j'étais un simple particulier, un arrangement « quelconque de cette espèce pourrait me convenir ; il « me suffirait qu'un frère que sous tous les rapports je « ne puis que mépriser, parût devant mes yeux, pour « qu'en le voyant j'ignore s'il est marié; mais il n'en « est pas ainsi, et la politique a des droits qui sont « immuables; le seul avantage de l'hérédité pour les « nations consiste à ce que le droit au trône ne soit « jamais contesté, car le plus absurde des gouverne- « ments, comme le plus terrible *fléau*, c'est la rose « blanche et la rose noire d'Angleterre. J'ai appelé « deux seuls de mes frères, j'y appellerai le quatrième « par un sénatus-consulte, aujourd'hui que la raison qui

« me l'a fait exclure est détruite, et je confirmerai « l'exclusion entière et absolue de celui de mes frères « qui reste sourd aux sentiments de la destinée de ma « famille et au bien de mon peuple. Lucien ne peut « vivre en Europe qu'appelé après Joseph au trône; il « ne peut y vivre qu'en annulant son mariage illégal « et qui est frappé de la plus grande de toutes les illé- « galités, puisqu'il est contraire au bien du peuple... « Pour éviter ce risque, il n'y a qu'un moyen, c'est qu'il « n'y ait jamais eu de mariage ou que Lucien vive « dans des continents étrangers ou dans un coin de « l'Europe, qu'il porte toute sa vie des signes de ma malé- « diction, qui soient aux yeux de mon peuple des pré- « servatifs qui empêcheront à jamais ceux de sa race « qui voudraient agiter et chanceler mon trône de pou- « voir faire de ce fait un moyen qui serve de ralliement « aux mécontents. Ma politique sera constamment dirigée « à s'opposer à tout ce qui pourrait rattacher la France « à une fausse branche qui aura ma mémoire en hor- « reur, parce que ma vie entière sera employée à « l'écarter de tout par de simples raisons d'État... Si « Lucien ne comprend pas cela, si la malheureuse qui « le domine ne le sent pas, si tous ses parents n'ont pas « assez d'éloquence et d'énergie pour le lui faire com- « prendre, que puis-je faire? Méconnaître la voix de « cette Providence qui se plaît à m'inspirer de plus « grandes choses pour faire réussir avec plus d'éclat « tout ce que je fais et tout ce que je ferai pour « ma patrie et pour ma maison » ... Et comme l'empe- « reur me donna dans ce moment vos deux lettres à « lire, et que je lus à haute voix, et que je versais des « larmes, il ajouta :

« Vous pleurez et vous êtes peut-être étonné de ne « me voir pas même ému; mais j'ai profondément « médité toutes ces questions, et je sais bien que pour « ne pas être tyran, il faut que je sois constamment fort; « le moindre acte de faiblesse m'exposerait dans ma « vieillesse à tremper ma main dans mon propre sang. « Je connais les hommes plus que personne, et l'histoire « des événements passés se retrouve sans cesse sous « différentes formes, et c'est parce que je la connais « bien que je suis froid et sévère pour ceux de ma « famille qui manqueraient à leurs premiers devoirs, « ceux qui les lient au premier peuple de l'univers, « pour jamais être réduit à la terrible extrémité d'en « être le tyran. » Dans ce moment on remet à l'empe- « reur les paquets avec la nouvelle de la rentrée « de l'escadre à Rochefort de retour des Antilles et des « succès qu'elle a obtenus. L'empereur est rentré dans « son cabinet et je n'ai que le temps de lui demander « la permission de vous écrire.

« Je pars de ce principe, mon cher Lucien, de la « nullité de votre mariage. On m'assure des faits qui, « certainement, empêcheraient son existence; dans ce « cas je me crois même obligé en conscience de vous « faire de sérieuses observations.

« Me paraissant impossible *que de si grandes considé-* « *rations que fait l'empereur*, une telle élévation de « destinées et d'événements puissent trouver impassible « un homme qui dans sa vie a cependant aussi montré « de l'élévation et de l'énergie. Oui, je tiens pour impos- « sible que des considérations aussi vraies auxquelles « il n'y a rien à reprendre, ne vous frappent pas, et ne « vous portent à prendre le seul parti qu'on vous

« demande, puisque garantissant la vérité de votre « résolution, un moment peut vous perdre, vous ne « pourriez pas garantir l'effet que feraient sur vous plu- « sieurs années de menées et d'intrigues, et enfin seriez- « vous sûr de la situation de vos sentiments et de votre « conduite, vous ne pourriez pas l'être de ceux de vos « enfants, et quelle image pour un homme qui a tout « fait, qui a une si immense pénétration que l'empe- « reur... de se voir entouré d'une famille qui porterait « son nom, aurait toutes les prétentions et serait desti- « tuée de tous les droits? Mon cher neveu, vous n'y « avez pas vous-même pensé; vous avez vous-même « trop d'esprit pour ne pas sentir que ce n'est pas par « un contrat, par une déclaration que l'on établit, ou « que l'on renonce à des droits, c'est la nature des « choses, l'habitude constante des peuples, l'emploi « d'action et des moments favorables qui établissent « l'ordre de l'hérédité, comme toutes les lois constitu- « tionnelles.

« Lorsque, dans l'origine, on exclut Jérôme et vous du « droit de l'hérédité, ne vous le dissimulez pas, on ne se « l'est pas dissimulé; c'est l'empereur qui me l'a laissé « entrevoir; le jour il vous a exclu de l'hérédité des a « maison et de son trône, il vous a dans ce moment « désigné à la proscription, non de celle qui tue, mais « de celle qui éloigne, et empêche des frères rivaux « d'être assez puissants pour fournir un point d'appui « aux factions. Tout ce que fera l'empereur vis-à-vis « vous sera approuvé par les gens sages et qui veulent « vivre tranquilles. Tout ce que vous direz ou écrirez ne « sera approuvé que par ses ennemis qui sont les vôtres.

« Après qu'on a tout fait pour vous sans succès

« auprès de l'empereur, qui est immuable dans ses « principes, après même la connaissance et l'assurance « que j'ai du bien immense qui résulterait de votre réu- « nion avec votre frère, je dois vous mettre au tour de « votre famille tout entière, votre mère, vos enfants, « cette propre femme qui, ne sentant point les consé- « quences des choses, vous traite comme un homme « ordinaire. L'intérêt de tous demande que vous rentriez « dans vos droits, et que vous repreniez votre position « naturelle. Oui, des faits qu'on me donne, la nullité de « votre mariage est évidente. Vous n'êtes point marié.

« Quand je songe que pour arriver à l'âge que j'ai, vous « avez encore quinze ans à parcourir, et que moi-même « je suis à peine arrivé à l'âge où l'homme est à sa force, « il est donc possible que vous soyez pendant quarante « ans le témoin d'une gloire sans égale et que vous vous « en soyez constitué l'ennemi. Tout finit, cette femme « même que vous aimez tant pourrait mourir, mais le « sentiment de votre *résistance* réveillera sans cesse le « souvenir de votre patrie, des grandeurs des vôtres et « les bontés paternelles de cet homme qui vous appelle « et que vous mettez dans la fâcheuse position de « devenir votre ennemi. C'est ici que je dois vous dire « le *pourquoi* qu'il respecte toujours.

« Et *pourquoi?* Pour une femme qui n'est pas votre « première et qui, enfin, est la veuve d'un banquerou- « tier, qui portait même son nom, lorsqu'elle a passé « dans vos bras, que votre famille n'a jamais reconnue, « qui ne l'a pas vue sous le titre de votre femme, et « avec qui vous avez dû abandonner votre patrie.

« J'ai interpellé l'empereur, si, dans le cas où vous « persisteriez dans votre sentiment, il vous obligerait à

« vous éloigner. Il m'a répondu que vous pouviez con-
« tinuer à demeurer où vous étiez, mais que les cir-
« constances pourraient devenir telles à vous obliger
« à prendre le parti de vous rendre en Amérique.

« Mon cher Lucien, qui m'aurait dit que je dusse
« vous pleurer ? que je dusse, dans des moments de
« réjouissances publiques, me renfermer dans une
« chambre pour y cacher la désolation de mon cœur et
« le trouble de mon esprit ?

« J'attends la réponse à cette lettre.

« Je vous embrasse,

« Le *cardinal* FESCH. »

J'ai su depuis que le pauvre cardinal, ayant avoué à l'empereur qu'il m'avait écrit sans aucun ménagement tout ce que l'empereur avait dit à mon sujet, entre autres qu'il lui avait affirmé qu'il m'avait bien réellement écrit cette phrase : « *Un frère que je ne puis que mépriser sous tous les rapports,* » Napoléon était entré presque en fureur, et qu'il avait fait appeler Talleyrand, en lui disant en propres termes et devant le cardinal même, que ce frère consanguin de sa mère (le cardinal) était sa vraie bête rouge, qu'on avait bien raison de dire dans la famille qu'il gâtait tout ce qu'il touchait. C'était en effet un dicton de la famille en parlant de notre cher oncle Fesch. Bref, l'empereur recommanda à Talleyrand de m'écrire la lettre suivante pour réparer un peu la sottise du cardinal qui, disait-il, et il ne se trompait guère, était plus faite pour m'exalter que pour me ramener.

En même temps, le cardinal m'écrivit la lettre qu'on

va lire pour corroborer cette incroyable missive que Talleyrand, à ce que j'ai su depuis, écrivit sous les yeux et dans le cabinet de l'empereur. Ils en firent à eux deux un premier brouillon qui leur prit à peu près trois heures de temps, sans compter celui que Talleyrand dut mettre à m'envoyer, toute recopiée de l'écriture la plus soignée de sa propre main, cette lettre de quatorze pages sur papier à la Tellière, véritable lettre monumentale par l'excès de bassesse paradoxale de celui qui tint la plume et l'outrecuidance aveugle du maître qui l'inspira et la dicta même en grande partie, aveuglement bien grand, puisque ce maître enivré de sa puissance et de sa gloire, se vanta à Joseph plusieurs fois de la part qu'il avait prise à la rédaction de cette lettre à laquelle, il faut en convenir, Talleyrand, par la suite, se montra peu disposé à revendiquer la sienne.

Milan, 25 mai 1805.

« Je vous adresse, mon cher Lucien, une seconde « lettre de M. de Talleyrand. Vous avez le temps de « réfléchir jusqu'à jeudi prochain. Dimanche, 2 juin, « jour de la Pentecôte, on prendra un parti. Qui peut « prédire ce qui arrivera après ? Mon cher Lucien, « vous savez combien je vous suis attaché, quel est « mon dévouement pour une famille dans laquelle je « suis né et que j'ai vu naître. Cette famille est désolée, « elle verra peut-être des jours heureux s'écouler dans « l'affliction et dans la désolation. Il dépend de vous de « lui rendre la paix, il dépend peut-être de quelques « jours de réflexion, de quelques sacrifices de votre « part de l'établir par des bases éternelles selon le « monde et selon Dieu. »

« Je ne discute pas les détails, vous les connaissez ;
« d'ailleurs, on ne vous oblige pas à aucun abandon
« déshonorant. Tout vous serait rendu, vous prendriez
« votre place naturelle dans le rang de la succession,
« votre frère vous rendant son amitié.

« Ce moment est le plus utile ; de grandes conceptions vont s'exécuter ; votre frère ne veut pas vous
« séparer de lui plus longtemps, mais vous lui devez
« un retour ; exigerait-il de grands sacrifices, vous les
« devez à lui, à votre famille, à la France. Le monde et
« la postérité qui connaîtront ces dispositions vous jugeront rigoureusement ; prenez garde que la résolution
« que vous prendrez ne soit pas imputée à un orgueil
« démesuré ou à l'excès d'une passion quelconque.
« Prenez garde encore à ne pas vous laisser séduire
« par les douceurs de la paix. Dans l'état où la Providence vous a placé, vous vous devez au gouvernement
« d'un grand peuple, et, si le renoncement aux grandeurs ou toute autre vertu vous dominait, pourriez-vous prétendre que le monde veuille s'y fier ; on
« vous prêtera des vues ultérieures, des espérances
« secrètes ; connaissant votre caractère, vos talents, on
« ne vous croira point. Dès lors, vous serez obligé à
« donner des preuves bien plus fortes, bien plus pénibles, bien extraordinaires, sans même avoir le droit
« de vous plaindre.

« Pesez tout, mon cher Lucien ; votre mère, pourquoi
« n'est-elle pas ici ? Sans doute elle vous entraînerait à
« prendre un parti consolant pour elle et avantageux
« pour vous, pour votre famille, pour celle à qui vous
« sacrifieriez le sort de vos enfants, votre gloire et la
« tranquillité de votre famille.

« Le moment est péremptoire, expédiez-moi le cour-
« rier. Pourquoi ne me porteriez-vous pas la réponse,
« pourquoi ne vous jetteriez-vous pas dans les bras de
« votre frère ?

« Je vous embrasse cordialement.

« Votre très affectionné oncle,

« *Le cardinal* FESCH. »

Milan, 21 mai 1805.

« Sa Majesté l'empereur qui connaît mon dévoue-
« ment pour sa personne et l'intérêt que je prends à
« tout ce qui concerne sa famille a daigné me permettre
« d'assister dernièrement à un très long entretien
« qu'elle a eu avec M. le cardinal Fesch. J'ai cru devoir
« recueillir aussitôt les principaux traits de cette con-
« versation, parce que j'ai craint qu'ils n'aient échappé
« en partie à M. le cardinal, qui est moins familiarisé
« que moi avec cette rapidité d'élocution qui, chez
« l'empereur, est une suite de l'abondance de ses
« idées.

« L'empereur s'est arrêté longtemps et affectueuse-
« ment sur la position des différents membres de sa
« famille, et il a été impossible de ne pas remarquer le
« désir qu'il avait de les voir tous réunis autour de lui
« dans les rapports qui conviennent à sa dignité, à leur
« illustration personnelle et au bien de l'État.

« Dans les circonstances actuelles, le sort de l'Europe
« est attaché à celui de la France, le sort de la France
« à celui de la famille impériale. Tout est facile pour
« l'homme qui a pu détruire l'anarchie, triompher de
« deux coalitions, fonder plusieurs États et maîtriser

« tellement les puissances les plus contraires à ce nou-
« veau système monarchique et au maintien de l'ordre
« social, qu'il les a forcées de concourir à sa prospérité
« personnelle comme à celle de la France. Ce que les
« hommes d'État admirent le plus dans l'empereur
« c'est qu'avec un caractère impétueux il n'ait jamais
« été détourné de sa marche, c'est qu'il ait marqué la
« place que chaque individu devait remplir, c'est, qu'en
« employant même des hommes qui tenaient par sys-
« tème à des opinions contraires à l'ordre actuel des
« choses, il ait su toutefois les mettre dans la nécessité
« de ne point s'écarter de la route qu'il leur traçait, de
« faire le bien, fût-ce malgré eux, et de seconder cons-
« tamment la marche du gouvernement. C'est en vain
« que plusieurs hommes ont conspiré, que d'autres ont
« presque toujours déplu : malgré leurs conspirations,
« malgré leur mauvais esprit, il a suffi qu'ils pussent
« être utiles à l'État pour que l'empereur leur ait donné
« les moyens de le servir ; il n'a pas craint de les
« employer, il les a comblés d'honneurs et de fortune.
« Dans les premiers moments où l'on ne peut encore
« s'élever à ces hautes conceptions qui sortent de
« l'ordre naturel, on est porté à n'attribuer qu'à la fai-
« blesse ce qui est l'ouvrage du génie et de la plus
« habile politique, mais la réflexion démontre bientôt
« la profonde sagesse d'une combinaison aussi dépas-
« sionnée et aussi nouvelle.

« Au milieu des événements qui ont placé la France
« au plus haut degré de gloire et de bonheur, la famille
« seule de l'empereur ne paraît pas dans l'état qui lui
« convient. De deux frères de l'empereur qui n'ont pas
« été appelés à l'hérédité, après de graves torts et un

« grand égarement, l'un est rentré dans la soumission « due au souverain et au chef de la famille, M. Lucien « persiste à préférer une femme au sentiment de l'hon- « neur, à l'intérêt de son pays, à tout ce qu'il doit à « l'empereur, à son nom, à ses propres enfants.

« M. Lucien a deux filles de son premier mariage. « L'existence la plus honorable, l'avenir le plus heu- « reux leur était réservés ; la conduite de leur père les « en prive ; il les deshérite de la manière la plus dure « en leur enlevant la partie la plus précieuse de leurs « droits, la considération, les honneurs qui devaient « s'attacher à leur nom. Leur sort sera plus malheu- « reux que celui des plus simples particuliers, parce « que leur position sera moins définie.

« Les deux enfants que M. Lucien a de madame Jou- « berthon portent un nom qui ne leur permettra jamais « d'habiter la France ni aucun des pays soumis à la « puissance française. Ils ont radicalement dans le sang « des droits qui les rendent toujours un objet de défiance « pour ceux qui occuperont le trône après l'empereur, « et, par une suite de cette position, ils seront condamnés « à l'existence la plus malheureuse. Leur seule nais- « sance pourra peut-être, dans des circonstances ulté- « rieures, les constituer ennemis de leur patrie.

« Ainsi, de quatre enfants de M. Lucien, il ôte aux « deux premiers les droits que leur donnait leur nais- « sance, et il appelle sur les deux autres les destinées « les plus funestes.

« Quant à madame Jouberthon, quelles idées de bon- « heur peut-elle se former, en arrachant M. Lucien aux « destinées glorieuses qui l'attendaient, en le faisant « manquer à ce qu'il se doit à lui-même, à ce qu'il doit

« à l'empereur, à l'État. Les passions n'ont qu'un temps, « leur vivacité souvent en abrège la durée. Les regrets « naîtront plus ou moins tard dans l'esprit de M. Lucien, « lorsqu'il comparera son existence à celle qui lui était « réservée, et quelle position plus douloureuse que « celle d'une femme condamnée à vivre loin de sa « patrie, de sa famille, et près d'un homme dont les « malheurs seront son ouvrage.

« Monsieur Lucien a senti qu'il ne pouvait plus « habiter la France. S'il réfléchissait encore sur sa posi- « tion prolongée, *il sentirait qu'un jour viendra où il ne « pourra plus habiter l'Europe ;* c'est donc à vivre en « proscrit qu'il se condamne, et pourquoi? Pour un « amour qui bientôt peut-être n'existera plus, pour une « femme à laquelle il ne doit rien et à laquelle cepen- « dant il sacrifie son propre bonheur, celui de sa famille « qu'il abandonne et celui de ses enfants dont la pré- « sence lui deviendra importune dès qu'ils seront hors « du premier âge de la vie, parce qu'elle l'accusera « sans cesse d'avoir détruit leur destinée.

« Madame Jouberthon ne sera jamais reconnue par « l'empereur. L'empereur n'étant pas né dans le rang « des princes n'a surmonté les obstacles qui s'oppo- « saient à son élévation que par l'éclat de ses grandes « actions, que par ce haut génie qui l'a fait reconnaître « par tous les peuples comme destiné par la Providence « à siéger sur le premier trône du monde. Enfin, « l'empereur doit à son caractère, doit à l'honneur de « sa couronne de ne point laisser passer cet immense « héritage, qui est son bien, sur le fruit d'un mariage « contraire au respect qui lui est dû, et contracté dans « le même moment où l'on jurait qu'il n'aurait pas

« lieu. Il ne peut reconnaître une femme qui est entrée
« dans sa famille sans sa permission, contre sa volonté,
« contre les intérêts de la France.

« Examinons dans cet état de choses ce que la raison,
« ce que leurs devoirs, ce que tous leurs intérêts pres-
« crivent à M. Lucien et à madame Jouberthon s'ils
« s'aiment d'un amour réciproque. S'ils ont le senti-
« ment de leur position, ils s'empresseront de déchirer
« le contrat qui les unit et qui a été formé contre tous
« les usages et même contre les lois établies en France.
« Alors, M. Lucien pourrait revenir à Paris, il pourrait
« même y amener madame Jouberthon, s'il persistait à
« le désirer, mais il ne lui laisserait point le nom de sa
« femme, et il serait attentif à conserver, dans ses rela-
« tions avec elle, la décence que son rang exige ; rien
« ne s'opposerait même à ce qu'il reconnût les deux
« enfants qu'il a de madame Jouberthon *comme ses*
« *enfants naturels*. Cette marche simple replacerait
« M. Lucien sur les marches du trône, et il aurait la
« douce satisfaction de consacrer d'une manière utile à
« l'empereur et à l'État les grands talents que la nature
« lui a prodigués ; il rendrait aux deux filles nées de son
« premier mariage l'existence à laquelle le nom qu'elles
« portent, devenu le premier de l'Europe, leur donne le
« droit de prétendre ; il pourrait appeler sur les deux
« enfants naturels qu'il a eus de madame Jouberthon des
« grâces et des faveurs qui les feraient vivre honorés
« et heureux. Madame Jouberthon jouirait elle-même
« du sentiment délicieux d'avoir écarté les repro-
« ches de tout genre qui pèsent aujourd'hui sur elle,
« de n'avoir point porté d'obstacles au bonheur de
« l'homme qui avait voulu lui faire de si grands sacrifices,

« de n'avoir point arrêté le cours de ses destinées.

« M. Lucien, en faisant à son pays, à sa famille, à « l'empereur le sacrifice que sa position exige, serait-il « arrêté par la crainte que l'opinion ne s'égarât sur les « principes et sur les motifs de sa conduite. La pre- « mière obligation des hommes est de remplir les « devoirs que la société leur impose, et le blâme suit « toujours ceux qui s'écartent de cette ligne. Il est dans « une monarchie des devoirs de position inhérents à « la constitution qui deviennent plus obligatoires à « raison de ce que l'on se trouve placé plus près du « trône. C'est ainsi que les liens de parenté qui unis- « sent M. Lucien au premier monarque du monde lui « font une loi de s'occuper avant tout de ce qu'il doit à « son souverain, au chef de sa famille, à l'État.

« C'est en faisant céder au bien de son peuple, aux « intérêts du trône toutes les considérations qui lui « étaient personnelles que l'empereur est parvenu au « faîte de la gloire, qu'il a réparé les maux de la France, « assuré le bonheur de notre génération, préparé celui « des générations à venir, et que son influence s'est « établie sur toutes les nations du monde. Lorsque « Henri IV changea de religion et qu'il dit : *le royaume* « *de France vaut bien une messe*, les calvinistes les plus « attachés à leur opinion n'ont pu le blâmer justement, « et la postérité, ses contemporains même n'ont pas « tardé à lui rendre justice. Ce n'est pas que l'on eût « un grand intérêt à voir Henri IV sur le trône plutôt « que tout autre prince, mais c'est que son avènement « faisait cesser la guerre, prévenait les dissensions « civiles dont le germe n'était pas encore détruit et « préparait à la France un avenir tranquille. Voilà

« par quelles considérations doivent être conduits les « hommes qui par leur naissance se trouvent placés « dans les premiers rangs des états monarchiques.

« L'empereur a donné un avertissement sévère à « M. Lucien en ne le comprenant pas dans l'hérédité « constitutionnelle. Si M. Lucien persiste dans ses réso- « lutions, *quelque conduite qu'il tienne, on ne pourra « plus le considérer que comme un homme dangereux* « qui, recevant de sa naissance des droits éventuels et « apparents à la couronne, servirait de point de rallie- « ment à toutes les personnes qui entretiennent des « idées de trouble et serait ainsi forcément constitué « ennemi de l'État et de l'empereur.

« M. Lucien ne sera point à même d'exécuter dans « l'avenir ce qu'il peut encore faire aujourd'hui avec « honneur et gloire ; le temps presse, dans peu de « jours il sera peut-être trop tard. M. Lucien ne peut « plus ignorer sa véritable position ; il voudra détourner « de ses enfants les malheurs que sa persévérance « appellerait sur eux, et son esprit éclairé, son âme « élevée ne lui permettraient pas de balancer plus long- « temps sur le parti que ses devoirs et ses plus grands « intérêts lui prescrivent d'adopter. Une seule chose « manque au bonheur de l'empereur. Un de ses frères « méconnaît encore ses devoirs envers lui et vit éloigné « de sa patrie sans l'éclat, sans le rang que l'empereur « aurait aimé à lui donner. Qu'il vienne reprendre la « place qui lui est destinée et jouir près de l'empereur « des honneurs qui l'attendent ! Qu'il remplisse les « espérances que toute la France avait conçues de ses « talents et de son caractère ! Le jour qui doit rendre à « l'État, à l'empereur un prince qui peut le servir uti-

« lement est appelé par les vœux de tous les bons Fran-
« çais. Si ce que l'on vient d'écrire pouvait avoir
« quelque influence sur les déterminations de M. Lucien
« et contribuait à lui faire prendre le seul parti qui
« convienne à sa position, rien ne pourrait être plus
« doux et plus heureux pour celui qui écrit cette lettre.

« Signé : CH. M. TALLEYRAND. »

J'avoue que de pareilles lâchetés portèrent mon indignation au comble....., mais je fus encore plus étonné qu'indigné. Je suis encore humilié qu'on ait pu me croire capable de tant de lâcheté, et je serais profondément affligé si je pouvais croire que ma respectable mère et mon frère Joseph approuvent des propositions aussi impudentes. Mais je suis loin d'admettre une idée aussi douloureuse, et, quant au ministre déhonté qui a osé faire une semblable proposition à Lucien, je lui ai répondu en ces termes :

De Pesaro, mai 1805.

« Je reçois votre dépêche de mai où vous me rendez
« compte des intentions de Sa Majesté l'empereur à
« mon égard ; personne sur la terre n'est plus que moi
« pénétré d'admiration pour Sa Majesté. Aussi, le com-
« mencement de votre lettre ne renferme pas une
« phrase qui n'exprime mes sentiments. Les circons-
« tances n'ont pas pu, depuis trois ans, et elles ne pour-
« ront jamais altérer ce que la nature a gravé dans
« mon cœur, et ce que les événements de chaque mois
« continuent de graver dans mon esprit.

« Après une exposition pleine d'aperçus aussi justes,
« comment se fait-il que je sois obligé de combattre et

« de repousser même avec indignation tout ce que vous « dites à mon sujet; je vous remercie cependant du « sentiment qui a conduit votre plume.

« Au milieu des événements, dites-vous, qui ont « placé la France au plus haut degré de gloire et de « bonheur, la famille seule de l'empereur ne paraît pas « dans l'état qui lui convient ; de deux frères de l'empe- « reur qui n'ont point été appelés à l'hérédité, l'un « après de grands torts et un grand égarement est « rentré dans la soumission due au souverain et au « chef de la famille. M. Lucien persiste à préférer une « femme au sentiment de son honneur, à l'intérêt de « son pays, à tout ce qu'il doit à l'empereur, à son « nom, à ses propres enfants.

« Il est déraisonnable, Monsieur, de me mettre sur « la même ligne avec Jérôme ; celui-ci étant mineur, « son mariage est nul, suivant toutes les lois de la « France. Moi, j'étais père de famille ; j'avais été pré- « sident du premier corps de l'État, ministre, ambas- « sadeur, tribun ; j'étais, au moment de mon mariage, « membre du premier corps de l'État, grand adminis- « trateur de la Légion d'honneur, et tant de dignités « passées et présentes noblement exercées au service « de la République me donnaient, je pense, le droit de « disposer de ma main. Jérôme violait les lois en se « mariant, j'usais de leur bénéfice le plus commun ; « ce n'est donc qu'en confondant toutes les idées rai- « sonnables que l'on peut me placer sur la même ligne, « et j'ose croire que la France, l'Europe et même « l'Amérique ne me regardent pas comme un jeune « enfant de famille qui s'est soustrait à la puissance « paternelle.

« Vous m'accusez de préférer une femme au senti-
« ment de mon honneur ! Mais loin que je sois dans ce
« cas, l'honneur et ma femme sont devenus pour moi
« une seule chose.

« Vous m'accusez d'oublier les intérêts de mon pays.
« S'il était possible que la gloire de la France dépendît
« positivement de la vie de ma femme ou de la mienne,
« plus que personne j'aurais peut-être l'âme assez
« enthousiaste pour immoler ma femme et moi à cette
« divinité ; mais l'intérêt du pays n'étant ordinairement
« qu'un mot banal que chacun interprète à sa guise,
« qui ne signifie presque jamais autre chose que
« l'intérêt de celui qui le prononce, moi, qui peut-être
« n'hésiterais pas à me sacrifier à cet intérêt démontré,
« j'avoue franchement que je préfère ma femme et
« mes enfants à ce fantôme de patriotisme dont les
« contours vagues, incertains, quelquefois teints de
« sang et de boue se perdent dans les nuages de l'ima-
« gination.

« *Je préfère ma femme*, dites-vous, *à ce que je dois à*
« *l'empereur*. Pour avoir violé des devoirs, il faut que
« ces devoirs existent avant la violation, ils n'existaient
« pas ; je n'avais point de devoirs vis-à-vis le premier
« consul, je n'ai donc pas pu violer ce qui n'existait
« pas ; aujourd'hui, quoique exclu par le sénatus-con-
« sulte, quoique repoussé hors de la famille de l'empe-
« reur, j'aime à reconnaître que j'ai des devoirs : ces
« devoirs me sont d'autant plus précieux qu'ils sont le
« seul lien qui me rattache à mon frère ; je n'hésite
« pas à déclarer que, même après le sénatus-consulte
« tel qu'il est, j'aurais sacrifié l'amour le plus respec-
« table au devoir ; que, sujet de l'empereur et son

« frère, j'aurais respecté aux dépens de toutes mes « affections ce principe monarchique que l'on exagère « peut-être dans les cours, mais qui, cependant, va « bien avec les caractères élevés. Désormais, quel que « soit mon sort, je remplirai ce devoir en ne disposant « de mes enfants que d'après son aveu, je le remplirai « sous toutes les formes et de toutes les manières qu'il « me sera possible, mais les bornes de ce possible sont « dans le passé que je ne puis pas anéantir.

« En persistant, je deshérite les deux filles de mon « premier mariage, je leur destine un sort plus mal- « heureux que celui des plus simples particuliers parce « que leur position sera moins définie. »

« Cette perspective serait pénible pour mon cœur, si « mon esprit ne l'appréciait pas à sa juste valeur. Mes « filles sont nièces reconnues de l'empereur, il les « aime ; en me supposant tous les torts, elles en « seraient victimes et non pas les complices. Le plus « grand des hommes ne peut donc pas les envelopper « dans ma proscription. S'il prononce aujourd'hui le « contraire, je dirai comme la femme macédonienne : « *j'en appelle de Philippe à Philippe*, mais si mes filles « devaient encourir aussi son anathème, le sort de « simple particulier ne m'effraye pas plus pour elles « que pour moi. Dans ce cas, je leur communiquerai « une partie de mon âme ; nées de moi, elles vivront « près de moi....., élevées par moi, elles n'envieront « rien et béniront leur sort ; je conçois qu'avec du génie « et de la fortune le sort du premier souverain du monde « puisse être envié, mais je suis assez vieux pour savoir « que le sort d'une dame ordinaire est souvent préférable « au sort de la femme de César ou de Charlemagne.

« Mes deux autres enfants, dites-vous, portent un « nom qui ne leur permettra jamais d'habiter la France « ni aucun des pays soumis à la puissance française. « ils ont radicalement dans le sang des droits qui les « rendront toujours un objet de défiance pour ceux qui « occuperont le trône après l'empereur. Leur seule « naissance pourra peut-être, dans des circonstances à « venir, les constituer ennemis de leur patrie. »

« Rien n'est moins probable. Mes enfants ne peuvent « avoir que les droits que je leur transmettrai ; n'en « ayant pas, ils seront éloignés de ces tragiques con- « jectures. Croissant, vivant loin de la France, il fau- « drait supposer le règne d'un monstre plus exécrable « que Néron, d'un empereur qui étendrait son bras au « delà des Alpes dans la seule vue de répandre sans « fruit le sang innocent. Quoi qu'en dise Tacite, de tels « crimes ne sont point dans la nature humaine. Si les « victimes de Tibère et de Néron ne s'étaient pas mises « dans leur chemin, elles n'auraient pas été foulées « sous leur char ; d'ailleurs, cela fût-il possible, l'ombre « de Napoléon Ier s'élèverait entre son lâche succes- « seur et mes enfants, et, si rien n'arrêtait l'homicide, « si notre triste patrie devait obéir à un pareil monstre, « qu'importerait le meurtre de mes enfants ? Au milieu « de l'horrible image de l'empire bouleversé, cette « mort même ne me touche presque plus, et j'aban- « donne leur vie au destin. D'ailleurs, s'il était vrai, « comme vous me le dites, que mes enfants ont radica- « lement dans le sang des droits à l'hérédité, tout « désavœu de ma part aujourd'hui pourrait-il extirper « de leur sang ce vice radical, et, en les approchant, « même désavoués, d'un trône sur les marches duquel

« je serais assis, ne serait-ce pas les pousser moi-même « au-devant de la destinée dont vous les menacez ? « Non, non, si l'empereur persiste à les repousser, ce « n'est qu'en les couvrant de ma propre nullité, ce « n'est qu'en arrêtant à moi ce droit d'hérédité, *seul « moyen de l'empêcher de couler dans leur sang*, qu'ils « peuvent être à l'abri des sanglantes tragédies que « vous me faites entrevoir dans l'avenir.

« Quant à madame Lucien, dites-vous, quelles idées « de bonheur peut-elle se promettre en arrachant « M. Lucien aux destinées glorieuses qui l'attendaient, « en le faisant manquer à ce qu'il se doit à lui-même, « à ce qu'il doit à l'empereur, à l'État. Les passions « n'ont qu'un temps, leur vivacité souvent en abrège la « durée, les regrets naîtront plus ou moins tard dans « l'esprit de M. Lucien, lorsqu'il comparera son exis- « tence à celle qui lui était réservée, et quelle position « plus douloureuse que celle d'une femme condamnée « à vivre loin de sa patrie, de sa famille et près d'un « homme dont les malheurs seront son ouvrage. »

« Je ne sais pas si je dois répondre sérieusement à « cet article. Madame Lucien n'influe sur mes détermi- « nations que par l'estime et l'attachement que m'ins- « pirent ses vertus et ses qualités ; du reste, quoi qu'on « affecte d'en penser, je ne l'ai jamais consultée sur « mes déterminations. Puisse cette assurance rectifier « les idées que l'on a inspirées à mon frère sur la meil- « leure des femmes ! Quant à la fin de ma passion que « vous me faites craindre, quant à ce regret dont vous « me menacez, je suis trop profondément affecté pour « répondre à une plaisanterie aussi mal placée.

« M. Lucien a senti qu'il ne pouvait plus habiter la

« France ; s'il réfléchissait encore sur sa position pro-
« longée, il sentirait qu'un jour viendra où il ne pourra
« plus habiter l'Europe. »

« Je ne crains point qu'une proscription fratricide
« me chasse de l'Europe sous le règne de Napoléon.
« Quant à ses successeurs, j'espère mourir avant que le
« sort ne lui en donne ; pour mes enfants, je vous l'ai
« déjà dit, ils seront, comme nous l'avons été nous-
« mêmes, le jouet de la Providence. Mais, quels que
« soient les événements, ils chériront la mémoire d'un
« bon père et d'une bonne mère, et notre souvenir
« leur apparaîtra toujours sans tache ; mais, en suppo-
« sant qu'il me fallût quitter l'Europe, qu'est-ce que
« quitter l'Europe après avoir quitté la France ?

« Madame Lucien ne sera jamais reconnue par
« l'empereur, parce que son fils serait le premier appelé
« à hériter de l'apanage, et, dans telles circonstances
« données, peut-être même du trône, parce que l'empe-
« reur doit à son caractère, doit à l'honneur de sa cou-
« ronne, de ne point laisser passer cet immense héri-
« tage qui est son bien, sur le fruit d'un mariage
« contraire au respect qui lui est dû et contracté contre
« sa volonté..... »

« L'empereur peut tout ce qu'il veut, mais j'ose dire
« que si, au lieu d'être dans cette rigoureuse disposi-
« tion d'esprit, sa justice le rendait en cette circons-
« tance clément pour les torts de forme que nous avons
« eus envers lui, j'ose dire que, dans l'immense étendue
« de cette France, il ne s'élèverait pas une seule voix
« de désapprobation, et que l'empereur trouverait dans
« ce pardon un bonheur qui peut-être manque à ses
« prospérités. Mais, si la raison d'État s'oppose à cet

« avenir, l'empereur ne peut-il pas trouver dans sa « puissance un moyen qui achève de consacrer l'exclu- « sion du trône et de ma race en m'établissant cepen- « dant avec honneur comme un frère, coupable seule- « ment, *il y a trois ans*, d'un manque d'égards envers « lui? N'existe-t-il pas de milieu pour moi entre les « marches du trône et la proscription?

« Vous finissez par me tracer le plan de conduite que « je devrais suivre : « déchirer le contrat qui nous unit « depuis trois ans, ramener à Paris ma femme, devenue « concubine, séparer de son sein mes filles qui ont « retrouvé en elle leur mère, reconnaître mes deux « enfants comme des enfants naturels,..... » et « vous appelez tout cela une marche simple! et vous « pensez qu'en étant lâche époux, mauvais père, je « serais propre à m'asseoir sur les marches du premier « trône du monde! et vous pensez qu'après avoir mor- « celé ma petite famille, déshonoré ma femme, déshé- « rité mes enfants, après les avoir privés d'un nom qui « n'est plus à moi, mais à eux, je trouverais le dédom- « magement de tant d'opprobre dans les grâces et les « faveurs de la cour qui, dites-vous, feraient vivre mes « enfants naturels honorés et heureux.

« ... Monsieur, je respecte en vous le ministre de « l'empereur, mais nos âmes ne s'entendent point...., « je retiens la mienne prête à s'épancher sans ména- « gement..... Sachez seulement que plutôt que de des- « cendre à tant d'infamie, je serais capable d'immoler « mes enfants de ma propre main : je pourrais leur « ôter la vie que je leur ai donnée, je le devrais peut- « être pour les soustraire à des faveurs aussi infâmes.

« Lorsque Henri IV disait qu'une messe valait bien

« un royaume, il disait vrai; mais vous, Monsieur,
« croyez-vous qu'une messe vaille une femme et deux
« enfants?

« L'empereur, dites-vous, a donné un avertissement
« sévère à M. Lucien en ne le comprenant point dans
« l'hérédité constitutionnelle. Si M. Lucien persiste
« dans ses résolutions, *quelque conduite qu'il tienne*, on
« ne pourra plus le considérer que comme un homme
« dangereux qui, recevant de sa naissance des droits
« éventuels et apparents à la couronne, servirait de
« point de ralliement à toutes les personnes qu'entre-
« tiennent des idées de trouble, et serait ainsi forcé-
« ment constitué ennemi de l'État et de l'empereur. »

« Cette déclaration, Monsieur, qui termine votre
« lettre, semble m'annoncer une persécution; je crois
« que vous vous êtes mépris, je ne pense pas qu'une
« telle menace viennent de la part de l'empereur, je
« ne le croirai que lorsque je serai frappé. Au reste,
« j'écris encore à Sa Majesté. Hors le sacrifice que l'on
« me demande, je suis prêt à faire tous les sacrifices
« qu'il croira utiles à la France; mes dignités lui appar-
« tiennent, le choix du lieu de ma retraite lui appar-
« tient; lorsqu'il m'ordonnera d'en changer, j'obéirai
« sans murmurer. S'il l'ordonne, je quitterai l'Europe,
« mais je ne puis quitter ma femme et mes enfants
« qu'en perdant la vie.

« LUCIEN. »

Cependant, en répondant à la dépêche ministérielle je hasardai d'écrire encore à l'empereur directement et de lui représenter ainsi l'indignité et la nouveauté des propositions de son ministre.

A Sa Majesté l'empereur et roi.

Pesaro, mai 1805.

« SIRE,

« J'attendais une heureuse réponse à la dernière lettre « que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, et je « reçois une dépêche du ministre Talleyrand qui me « propose d'anéantir le contrat qui, depuis trois ans, « m'unit à ma femme, et de reconnaître Charles et « Lætitia comme enfants naturels; cette dépêche me « laisse entrevoir, en cas de refus, une persécution qui « ne me laisse point d'asile en Europe, et je vois ainsi « s'évanouir toutes les espérances que les lettres de « maman et de Joseph me donnaient des bonnes dispo- « sitions de Votre Majesté à mon égard.

« Je réponds en détail à M. Talleyrand à une dépêche « aussi importante pour moi ; permettez-moi de « m'adresser encore directement à Votre Majesté.

« Jamais, depuis mon départ de Paris, on ne m'avait « fait entrevoir des conditions pareilles à celles que « l'on me propose aujourd'hui. Je prie Votre Majesté « d'excuser ce que ma réponse au ministre pourrait « avoir d'inconvenant, et d'accueillir l'hommage de « mes sentiments dévoués et fraternels.

« LUCIEN. »

Le cardinal Fesch me répondit que l'empereur avait reçu ma lettre, mais qu'il était inexorable; qu'il exigeait l'annulation de mon mariage, la reconnaissance de mes enfants comme enfants naturels; que, si je résistais, je devais m'attendre à bien des malheurs, et qu'il n'y avait qu'à céder.

Alors je jugeai que l'empereur ne m'avait fait proposer tant de belles choses que parce qu'il était bien certain que je les refuserais d'après le prix horrible qu'il attachait à ses faveurs. Je résolus de ne rien faire et d'attendre ; cependant, ne pouvant pas encore penser que tout accès me fût fermé dans son cœur, je repris la plume pour lui écrire cette dernière lettre :

A Sa Majesté l'empereur et roi.

Pesaro, mai 1805.

« SIRE,

« C'en est donc fait; vous condamnez Lucien à n'être « jamais rapproché de vous, de sa mère, de sa patrie ! « Votre tendresse m'abandonnera entièrement ! Est-il « possible que la politique ait irrévocablement dicté un « tel intérêt ! Non, je ne puis croire que votre puis- « sance ne trouve pas le moyen d'assurer l'exhérédation absolue de ma race sans me vouer à la malé- « diction et à la proscription; non, je ne le crois pas ; « il y a quelques mois, Joseph m'a écrit de votre part ; « vous me faisiez faire alors des propositions qui ne « me convenaient pas, mais bien moins cruelles....., « pourquoi votre cœur a-t-il changé !.....

« Sire, daignez considérer que ce n'est plus aujour- « d'hui la seule cause de ma femme, c'est celle de mon « fils et de ma fille !!! Sire, si vous ne révoquez pas « votre arrêt, je ne fais plus qu'un vœu : *puissiez-vous « avoir des enfants !.....* le lendemain je serais justifié, « et fussé-je au bout du monde, votre cœur se rouvri- « rait à un frère qui sacrifie tout au bonheur des siens !

« Croyez bien, Sire, qu'en vous résistant, mon sort

« est aussi dur que celui d'homme vivant ; s'il ne s'agis-
« sait que de mon bonheur, je vous le sacrifierais,
« mais, Sire, l'honneur et l'état civil de mes enfants !...
« la mort me paraît moins horrible que ce sacrifice ! et
« je dois supporter mon sort avec courage si je ne puis
« le détourner.

« S'il ne me reste rien à espérer, si je suis réservé à
« me voir, dans un sénatus-consulte, l'objet de votre
« malédiction, je vous demande une dernière grâce :
« ordonnez-moi de quitter l'Europe avant cet acte dou-
« loureux. J'attends ici vos ordres, prêt à partir pour
« l'Amérique dès que vous le croirez convenable !.....
« Au nom de notre mère, ne prononcez pas un arrêt
« que je ne mérite point et qui me sépare de ma patrie
« et de ma famille.

« LUCIEN. »

A ma nouvelle lettre, où je crois avoir fait tout ce qu'il était possible pour changer le cœur de mon frère, où j'avais poussé jusqu'aux dernières limites la concession des droits d'un mari devenu l'unique protecteur de sa femme et celle d'un père pour l'avenir de ses enfants, le cardinal, oncle, m'écrivit la lettre suivante :

Milan, 1er juin 1805.

« MON TRÈS CHER NEVEU,

« J'ai remis votre lettre à l'empereur qui l'a lue
« devant moi, et il m'a répondu en ces termes :

« Ce n'est pas moi qu'il faut qu'il implore, c'est lui-
« même. J'ai fait ce que je devais, je n'ai aucun ressen-
« timent à son égard, je suis donc impartial et prêt à

« lui restituer toute mon amitié autant qu'il pourra se « faire *qu'il soit compatible* avec la raison et la politique « de mon peuple. Les sentiments changent et les pas- « sions augmentent et diminuent, la froide raison, les « causes dictées par la politique générale ne changent « jamais. Si Lucien persiste dans son égarement, s'il « est sourd à la raison et à la politique, il est impos- « sible que je puisse l'écouter. Il faut attendre tout du « temps. Sa femme peut mourir, son fils qu'on dit « d'une mauvaise santé pourrait mourir, alors, dans « cet événement fâcheux pour son cœur, tout pourrait « s'arranger; mais je n'aurai aucun retour tant que la « femme qu'il appelle la sienne et que son enfant « vivent. Je demande de ne plus entendre parler de « cette affaire, parce que Lucien ne parlant que le lan- « gage du sentiment et de la passion et moi celui de « l'intérêt de mon peuple et de la politique, nous serons « toujours opposés et je ne pourrai lui répondre. Si « vous lui avez dit tout ce que j'ai dit en votre pré- « sence, l'autre jour, il connaît mes sentiments. Il *m'est* « aussi impossible *que je change* qu'il m'est impossible « de faire remonter les rivières vers leurs sources, ou « de faire rétrograder la marche du soleil. J'ai trop de « lumière et je soumets trop les sentiments au calcul « des grands intérêts dont je suis chargé pour ne pas « voir la conséquence de chaque chose. Aussi, au « milieu des soins de toute espèce dont je suis chargé, « il m'est bien pénible d'éprouver des peines là où il « n'y aurait eu à attendre que des agréments. Je n'ai « jamais entendu parler de Lucien, depuis trois ans, « que par les partisans des Anglais et de mes ennemis, « quoique je sens bien qu'il n'y a pas de sa faute. Je

« ferai positivement comme s'il n'existait pas, puisqu'il « est mort pour les grands intérêts pour lesquels les « destins m'ont fait naître ; vous pouvez lui dire une « chose, que jamais le fruit de mes travaux n'appar- « tiendra au fruit d'une femme qui m'a fait tant de « chagrin. Il n'est pas en mon pouvoir de lui ôter ce « nom qu'il avait avant que je l'eusse illustré et fait « connaître dans le monde ; mais un enfant qu'il a eu « longtemps après que ce nom fut devenu ma propriété « exclusive ne le portera jamais dans des pays qui sont « sous ma dépendance. Qu'il m'oublie comme je « l'oublierai, qu'il cesse de m'écrire, qu'il attende le « moment où le poignard de quelque assassin aura « tranché ma vie....., il trouvera alors dans la faiblesse « du caractère des autres ce que lui refusera toujours « mon caractère et mon crédit.

« Vous devez donc considérer, mon cher Lucien, par « ce discours, *comme* votre frère est vis-à-vis de vous... « Si vous persistez dans votre manière de voir, soyez « tranquille, ne *fêtes* pas parler de vous, mais n'espérez « rien de l'empereur, et, comme il a dit, confiez-vous « au temps.

« Pour moi, je ne me mêlerai plus d'une affaire qui « m'a donné tant de chagrins depuis longtemps et qui « a fini par me mettre mal avec les deux parties.

« Je n'ai rien oublié, ni Bassano, ni la Ruffinella ; à « mon âge, dans mon état, pourrai-je oublier l'honneur « et la religion ? Toujours les extrêmes, toujours on « suppose de la faiblesse lorsqu'on cherche un milieu. « Le moment viendra peut-être que vous connaîtrez « que ce n'était point par faiblesse que je m'étais décidé « à vous écrire de la sorte. Je savais au contraire que

« je me fermais votre maison en m'attirant la haine de « l'une et en vous *égrissant* par une proposition qui « devait vous être amère. Oui, j'ai cru devoir vous pro- « poser le meilleur parti; ma conscience ne me reproche « rien devant Dieu, les circonstances où vous êtes sont « toutes particulières. Si vous vous fâchiez, je vous « *répondrais* que je n'ai vu que votre bien et celui de « votre famille. Je partirai dans deux jours, je passerai « par Pesaro expressément pour vous voir ; je vous « engage à me rejoindre à Rimini et vous en venir avec « moi jusque où vous voudrez. Nous aurions le temps « de nous parler. Je ne veux pas voir une personne « qui, nécessairement, ne doit pas me voir avec plaisir. « En arrivant à Rimini, je m'y arrêterai sous le prétexte « de voir la collection des tableaux et des poissons. « Mon courrier vous avertira, et vous me ferez con- « naître vos intentions. Enfin, votre femme ne doit pas « s'étonner qu'on eût mieux aimé pour votre femme « une personne qui ne vous eût pas mis dans la dure « extrémité d'abandonner votre famille et votre patrie, « et qu'on aimât mieux vous voir heureux sans « elle, que malheureux avec elle, je dirais même « heureux avec elle, lorsque ce bonheur fait le malheur « de toute votre famille. J'espère bien qu'elle ne *pré-* « *tendera* pas qu'on lui doit tout ce que votre famille « souffre pour vous seul, quoiqu'elle en soit la cause « immédiate.

« Du reste, si vous vous refusez à l'entrevue que je « désire, soyez tranquille, restez comme vous avez « fait *jusque à présent* dans un pays neutre.

« Demain, je crois, *Boharnais* sera proclamé vice-roi. « L'empereur partira dans peu de jours pour le camp

« de Castiglione, de là il ira à Gênes. Cette république
« a demandé sa réunion à la France.

« Adieu, mon cher Lucien, soyez convaincu que je
« vous suis tendrement et infiniment attaché.

« Votre oncle,

« *Le cardinal* FESCH. »

« P. S. — « Votre courrier est fatigué, je le laisse
« reposer cette nuit. Il partira demain à 4 heures du
« soir.

« Le courrier militaire était parti lorsque j'ai envoyé
« la lettre ci-incluse à la poste ; je vous prie de la faire
« remettre à la poste, j'espère qu'elle arrivera à temps
« pour la faire partir de Pesaro. »

A cette dernière lettre, convaincu tout à fait de ce que je n'avais fait que soupçonner jusqu'alors que ma femme n'était que le prétexte de mon éloignement des affaires, que c'était moi et mon fils surtout que l'empereur ne voulait pas rapprocher de lui, je perdis tout espoir de revoir la France, et, si l'idée de l'extrême douleur de ma mère en me sachant parti ne m'avait retenu en Europe, je me serais embarqué tout de suite pour l'Amérique que j'avais déjà entrevue comme mon asile unique.

L'assertion de Lucien est exacte. Il fut sur le point de quitter la France. Quelques jours après les incidents dont Lucien vient de parler, le cardinal Fesch écrivait à l'empereur :

« Lucien m'a communiqué la lettre du prince Joseph.
« M. Paroisse qui en était le porteur lui a dit ce dont il

« était chargé. Je suis revenu à la charge, mais inutile-
« ment. Il préfère la mort, dit-il, plutôt que de se
« déshonorer en quittant femme et enfants. Ainsi, il
« est décidé à partir pour les États-Unis d'Amérique.
« Il serait même déjà parti sous un nom inconnu avec
« le passeport du secrétaire d'État de sa Sainteté visé
« par les ministres d'Autriche et de Prusse pour Ham-
« bourg qu'il avait déjà, si l'attente de la réponse du
« prince Joseph ne l'eût conduit jusqu'à ce jour.

« Je m'unis donc à lui pour prier Votre Majesté de lui
« accorder les moyens de partir avec sûreté le plus tôt
« possible. »

CHAPITRE II

LUCIEN BONAPARTE DANS LES ÉTATS ROMAINS.

1805-1806.

Lucien se retire à Tusculum. — Les événements en Europe. — La marche de la grande armée. — Occupations des membres de la famille Bonaparte.

Rome en 1805. — Peu de sécurité de son séjour. — La vendetta. — Madame de Staël à Rome. — L'atelier de Canova. — La statue colossale de Napoléon. — Canova de Venise. — Lucien embellit sa propriété de Tusculum. — Ses occupations littéraires. — Son entourage.

Au mois de septembre, Lucien s'installait dans la propriété qu'il venait d'acheter à Tusculum. Il s'était décidé à ne pas quitter l'Europe et à attendre les événements, c'est-à-dire la fin de la gigantesque partie que venait d'engager son frère contre les puissances coalisées.

Le 9 septembre, le camp de Boulogne avait été levé; le nouvel empereur se préparait à prendre le commandement des légions qu'il allait lancer sur l'Europe.

L'instant était critique; pendant l'absence du César, chacun des membres de la famille devait se tenir au poste désigné.

Joseph, installé au palais du Luxembourg, avait à présider le Conseil d'administration du Sénat, à surveiller les affaires de l'intérieur et à prévenir de tous les incidents qui pourraient survenir.

Louis et sa femme restaient également à Paris, pour y donner des fêtes.

Le prince Eugène devait défendre la frontière du royaume d'Italie. Murat accompagnait son beau-frère. Sa femme embellissait Neuilly. Pauline, souffrante, s'était confinée à Trianon.

Talleyrand, posté à Strasbourg, servait de trait d'union entre l'intérieur et l'extérieur.

Lucien seul se croyait le plus habile de tous, en attendant une catastrophe qui, d'après lui, allait fatalement arriver. Il devait se tromper, mais pour peu de temps.

Il faut reconnaître du reste que, tout en se prétendant détaché des choses de ce monde, il prit fort bien l'annonce du succès et qu'il accepta sans hésiter les conséquences honorifiques de l'accroissement d'influence de son frère.

Rome n'était pas alors la capitale que nous admirons aujourd'hui. Au point de vue de la sécurité particulièrement, elle offrait peu de garanties aux étrangers. Les lettres de notre agent diplomatique, M. Artaud[1] sont tout aussi édiflantes à ce sujet que celles de l'immortel Paul-Louis.

« On commence, écrit Artaud[1], à apercevoir un peu « d'inquiétude dans quelques esprits relativement aux « retards qu'éprouve le retour de Sa Sainteté. Le cardi- « nal Consalvi cherche tous les moyens d'assurer la « tranquillité générale. Cependant la partie faible de « tous les gouvernements, les finances, sont assurément « ici dans une confusion déplorable, et on croit que la « présence du pape fera quelque bien en permettant

1. *Artaud* était secrétaire de M. Cacault. Plus tard, il fut attaché à la légation du royaume d'Étrurie et devint le confident de la jeune reine. Des indiscrétions commises par lui le firent rappeler à Paris, où il devint secrétaire du général Pommereuil, directeur de la librairie et de l'imprimerie, puis censeur impérial. A la Restauration, il retourna à Rome, en qualité de secrétaire d'ambassade, auprès de M. de Blacas d'Aulps, puis à Vienne, en même qualité.

Rome, 30 ventôse an XIII (Mss. A. E.).

« d'établir d'autres impôts. Rome, ses cardinaux, ses « princes, ses monsignori ne sont plus en proportion « avec le reste de l'État. On ne fait pas monter à plus « d'un million d'hommes la population de tout le pays « qui reste au pape, et ce même pays a plus de grands « et de nobles que n'en comporterait un empire comme « le nôtre. Pour nourrir tous ces grands qui ne veulent « rien dépenser de leur patrimoine, il faut recueillir des « sommes énormes.

« A peine les contributions donnent-elles cinq millions « d'écus (vingt-sept millions et demi de notre monnaie) « et les charges montent à près de six millions d'écus « (trente-trois millions de francs). Aussi, on a été obligé « de recourir à des impositions nouvelles... »

Si les finances sont en fâcheux état, la situation morale de la ville l'est également.

« En général, écrit Artaud [1], on craint ici les fêtes, « parce que le Romain, quand il ne travaille pas, s'enivre « et se porte souvent à d'horribles excès. Dans le « courant de ces dernières fêtes de Pâques, on a « compté treize assassinats. Les treize personnes « assassinées sont mortes sur-le-champ de leurs bles- « sures. Ces terribles événements ont eu lieu en « différents quartiers de la ville, au milieu des rues et « des cabarets.

« Avant-hier soir, un homme à cheval est arrivé à la « porte d'une hôtellerie. Plus de cinquante individus « buvaient dans une longue galerie. Cet homme a « menacé de son stylet le premier qui remuerait, s'est « élancé sur une femme, qui, en l'apercevant, a crié je

1. Rome, 27 germinal an XIII (Mss. A. E.).

« suis perdue, l'a percée d'un coup de stylet, est revenu « à son cheval, et s'est enfui au galop.

« Depuis sept ans, j'ai presque passé tout mon temps « à Rome; je n'ai jamais vu autant de désordres de cette « nature. Heureusement, au milieu de ces horreurs, la « ville est tranquille.

« On sait que sous le règne de Pie VI, le nombre des « personnes qui périrent par le stylet monta à plus de « 25,000, dans tout l'État pontifical.

« A l'arrivée des troupes françaises, le premier géné- « ral qui commanda à Rome, ordonna de fusiller immé- « diatement tout individu qui serait trouvé porteur d'un « couteau ou d'un stylet. Sept paysans seuls furent « fusillés, et pendant dix-huit mois, on n'entendit parler « d'aucun assassinat. Je puis garantir ce fait dont dix « mille Français ont été témoins avec moi.

« A l'entrée de Pie VII et depuis, le bienfait de la loi « française s'est fait encore sentir; mais cette année-ci, « le mal arrive à son comble.

. . . . . .

« Un assassinat d'une nature encore plus atroce a été « commis au commencement de ce mois à Terracine, « sur la personne de monsignor Argelati, évêque de « cette ville. Un chanoine et un chirurgien l'ont empoi- « sonné avec de l'opium, parce qu'il les avait répriman- « dés. Le chirurgien a eu la barbarie inouïe de soutenir « que l'évêque était mort, et qu'il fallait procéder à l'ou- « verture du cadavre, pour connaître de quelle maladie « monsignor Argelati était mort. Mais l'évêque n'était « pas encore expiré et pendant l'opération a poussé des « cris horribles. On instruisit le procès du chanoine et « du chirurgien qui se sont enfuis à Naples. Mais Naples

« et Rome ressemblent à deux cavernes qui ont fait un
« traité, pour donner asile à leurs assassins respectifs,
« sans jamais les rendre ni les punir.

« Voilà le pays que nous habitons. On n'avait jamais
« rien vu de si hardi. On ne se rappelait plus l'erreur
« qui avait sauvé la vie au cardinal Antonelli, que Votre
« Excellence a vu à Paris. Ce cardinal, alors monsignor,
« avait travaillé à une bulle contre l'État de Parme. Le
« régent de cet État, pour s'en venger, crut devoir
« envoyer des sicaires à Rome, avec ordre précis de tuer
« monsignor Antonelli. Ces sicaires arrivés aux portes
« de la ville demandèrent son adresse, et au lieu d'aller
« à la maison de monsignor Antonelli qu'ils cherchaient,
« allèrent à la maison d'un autre monsignor du même
« nom qui fut tué à sa place dans son cabinet d'études
« à midi.

« Le gouverneur actuel de Rome est un Piémontais
« d'une grande sévérité; mais on dit qu'il trouve pour
« bien maintenir l'ordre des obstacles qu'il ne peut
« vaincre. Il est dangereux, dans quelque condition que
« l'on soit, de se porter à la moindre action violente,
« quoique juste; la *vendetta* des Romains ne connaît ni
« rang ni pardon.

. . . . . .

« L'impulsion [1], pour venir à bout de cet état de
« choses, ne peut venir que des cabinets étrangers qui
« ne craignent pas la *vendetta*. Ici l'homme du pays ne
« balance jamais entre l'assassin et la victime. La vic-
« time repose dans l'église, mais l'assassin a des com-
« plices qui se souviendraient éternellement des grands

1. Rome, 16 floréal an XIII (Mss. A. E.).

« actes de justice qu'on pourrait exercer, et le mot *ven-*
« *detta* agit ici fortement et si indignement sur les auto-
« rités destinées à séjourner à Rome, qu'il n'y a pas de
« satisfaction à en espérer.

« D'ailleurs, le peuple romain est ainsi bâti : un mal-
« heureux assassiné d'un coup de couteau est toujours
« réputé un imprudent, un homme riche, un agresseur;
« l'assassin, au contraire, pleure, demande pardon à
« Dieu, et inspire une compassion si générale, que tou-
« jours, aux exécutions qui ne se font que dans le
« carnaval, on croit que l'homme qui va périr est un
« innocent sacrifié et injustement condamné.

« Il n'y a qu'une nation étrangère qui puisse apprendre
« aux Romains, que quand on frappe de mort son sem-
« blable, on mérite la mort. »

Quoi qu'il en fût, la Rome pontificale n'en conservait pas moins, même en 1805, au milieu des bouleversements de l'Europe, ce caractère éminemment attractif au point de vue des arts, qui fera d'elle le rendez-vous préféré des hommes de génie de tous les pays.

En 1805, madame de Staël[1] l'honora de sa visite.

5 février 1805.

« Madame la baronne est arrivée à Rome avant-hier
« matin, écrit Artaud[2]...

« Madame la baronne était fort gaie et fort contente
« de se trouver à Rome. Elle m'a fait infiniment de

1. *Staël-Holstein* (Anne-Louise-Germaine *Necker*, baronne de), 1766-1817, fille de Necker, épousa en 1786 le baron de Staël ; exilée par Bonaparte, ne revint à Paris qu'après la chute définitive de l'empire.

2. Rome 17 pluviôse an XIII (Mss. A. E.).

« politesses, et m'a dit, comme elle me l'avait déjà écrit,
« qu'elle avait une lettre de S. A. I. Monseigneur le
« prince Joseph pour M. le cardinal Fesch. J'ai vu alors
« que M. de Humbold ne m'avait pas dit la vérité, en
« m'attestant qu'elle avait une lettre de Votre Excel-
« lence.

« Madame de Staël a, à la fois, de la volubilité et de
« fréquentes distractions. Elle est peu habituée au
« ton qu'on a généralement à Rome. Elle a dit à M. le
« cardinal La Somaglia, un des membres les plus dévots
« du sacré collège, qu'elle lui donnait quarante jours
« pour la convertir; mais que s'il n'avait pas fait son
« miracle à Pâques, elle ne pouvait pas attendre da-
« vantage... »

Le miracle n'eut pas lieu, paraît-il, car elle partit comme elle était venue, sans être convertie, mais après avoir tout au contraire converti les autres, en particulier son ancien défenseur, Lucien, qu'elle vit en cachette dans l'atelier du grand sculpteur vénitien.

19 février 1805.

« J'ai fait dernièrement la revue de l'atelier de M. Ca-
« nova [1], écrit encore Artaud. Ce sculpteur infatigable
« a beaucoup d'ouvrages terminés, dont la guerre em-
« pêche le départ, et en a commencé une quantité
« d'autres. C'est particulièrement pour la France qu'il
« travaille le plus à présent.

1. *Canova* (Ant.). — Possagno, 1747-1822. Parmi ses œuvres, il faut citer :
L'Amour et Psyché, Thésée assis sur le Minotaure, Madeleine, Vénus sortant du bain, etc.

« Les ouvrages terminés et prêts à être livrés sont :
« 1° Une *Hébé* de grandeur naturelle : elle tient une
« coupe d'une main et un vase de l'autre. Sa position
« indique qu'elle verse le nectar. Cette statue est un
« chef-d'œuvre de grâce et de légèreté. Elle appartient
« à Sa Majesté l'impératrice Joséphine.

« 2° Un groupe d'*Amour et Psyché* debout, de grandeur
« naturelle. Psyché met un papillon dans la main de
« l'Amour. Ce groupe appartient à Sa Majesté l'impéra-
« trice Joséphine.

« 3° Une statue plus grande que nature représentant
« *Palamède* nu, en repos : elle appartient à M. Somma-
« riva de Milan.

« 4° *Le monument sépulcral de Marie-Christine*, archi-
« duchesse d'Autriche, épouse du prince Albert, duc de
« Saxe-Techen.

« Cet ouvrage est d'une grande composition, et com-
« porte beaucoup de statues. Une pyramide en style
« égyptien avec une porte plus large dans la partie infé-
« rieure que dans la partie supérieure est censée con-
« duire à la chambre sépulcrale, où doivent être les
« cendres de l'archiduchesse. Un peu en avant de la
« porte de la pyramide, on voit la figure de la *Vertu* en
« habit de matrone, la couronne d'olivier sur la tête,
« ainsi qu'Athénée la décrit dans la pompe de Ptolémée.
« Elle porte au tombeau l'urne qui renferme les cendres.
« Elle est suivie par deux jeunes filles de douze ans,
« prêtresses déjà initiées dans les mystères sacrés.
« Elles ont en main des flambeaux qui éclairent les pas
« de la *Vertu*.

« Après ce groupe on en voit un second : une femme
« sous la figure de la *Bienfaisance* conduit à sa droite un

« vieillard aveugle conçu dans les formes nobles d'un « Œdipe ou d'un Bélisaire; et dans le peu d'intervalle « qui les sépare, se glisse une très jeune fille, d'à peu « près sept ans, qui présente un contraste touchant et « plein de charmes.

« A la droite de ceux qui regardent le monument, on « aperçoit un génie nu s'abandonnant sur un lion, sym- « bole du courage.

« Sur la porte du tombeau, la *Félicité* en bas-relief, « vole au ciel, et y porte un médaillon sur lequel est le « portrait de la princesse.

« Ce tombeau a eu ici un succès singulier. Il ne res- « semble à aucun de ceux qu'on voit à Saint-Pierre. Il « est d'un goût absolument neuf. Ce monument sera « placé à Vienne au mois de mai prochain. M. Canova « doit aller lui-même diriger tous les travaux.

« 5° *Le buste du pape Pie VII.* C'est une reproduction « de celui qui a été envoyé dernièrement à Paris, et que « M. le cardinal Fesch a présenté à Sa Majesté de la « part de Canova.

« 6° *Le buste de Sa Majesté l'empereur d'Autriche.* Ce « buste est destiné pour Venise.

« Les ouvrages commencés et non terminés sont :

« 1° *La statue colossale de S. M. Napoléon.* La statue « a les proportions de l'Hercule Farnèse, c'est-à-dire dix « pieds de haut. La figure est nue, debout; sa main « droite tient un globe surmonté d'une victoire, sa main « gauche est armée d'une lance.

« La tête a été prise à Paris d'après nature, lorsque « M. Canova y a été appelé par Sa Majesté.

« 2° La statue qui sera le pendant de celle de l'athlète « Creugante placée déjà au Vatican. Cette autre statue

« est destinée à y être aussi placée près de l'endroit où « était l'Apollon du belvédère. Elles appartiennent « toutes deux au gouvernement romain.

« 3° *Une copie de la Vénus de Médicis* commandée pour « la galerie de Florence.

« 4° *Le groupe colossal d'Hercule* jetant à la mer « Lycas qui vient de lui apporter les vêtements de Déja- « nire. Ce groupe, d'une haute célébrité, appartiendra à « M. le marquis Torlonia, romain.

« 5° *La statue colossale du roi de Naples*. Cette statue « fait peu d'honneur à M. Canova; elle est très faible. « Il a été mal inspiré. Il se dépêche de la terminer pour « ne plus entendre la critique qu'on en fait en tout « genre.

« 6° *Son Altesse Impériale, madame Lætitia*, mère de « Sa Majesté, assise avec un diadème. La ressemblance « de cette statue dans le plâtre est parfaite. Le marbre « sera encore plus beau et plus fini.

« 7° *Son Altesse Impériale, madame la princesse Bor-* « *ghèse*, presque nue, se reposant sur un lit antique.

« 8° *Une Vénus debout*, prise au moment où elle sort « du bain. Cette statue n'a aucun rapport avec la Vénus « de Médicis.

« 9° *Un bas-relief* qui doit être placé sur le tombeau « du comte Alfieri, mort depuis peu à Florence.

« Généralement l'atelier de M. Canova attire l'atten- « tion et l'admiration de tous les étrangers. Ce grand « sculpteur joint à tant de talent une modestie douce et « aimable.

« Il vit bien avec tous les artistes : tous l'aiment et le « chérissent tendrement. Ils vont le consulter, ils l'in- « vitent à venir voir leurs travaux.

« M. Canova a une prédilection marquée pour la « France et les Français. Il est beau de voir que son « ciseau travaille aujourd'hui à conserver éternellement « les traits de Sa Majesté, ceux de sa mère et ceux « d'une de ses sœurs. »

Lucien conduisit également sa femme chez l'illustre sculpteur.

« La vue de la statue colossale de Napoléon, nous « amena, dit-il, à demander à Canova comment il avait « consenti à employer son grand talent à immortaliser « un héros destructeur de ses compatriotes à titre de « conquérant.

« Si j'étais ou sa femme ou sa mère, lui dîmes-nous « en même temps, malgré tout votre génie, nous ne « serions pas moralement contents de l'expression géné- « rale de votre héros. Il nous représente un Attila, « un Genséric, un Totila, enfin ces types de héros « flagellateurs, plutôt que des hommes magnanimes, « tels que César et Charlemagne. — Votre observation « est juste, nous dit l'artiste patriote. Elle m'a déjà été « faite, je l'ai acceptée sans chercher à me justifier, « comptant pour cela sur la postérité et même sur vous, « Madame, qui devez me comprendre mieux que per- « sonne. Ma justification du type qu'on me reproche « d'avoir donné à ma statue est dans ma signature : « *Canova de Venise.* »

A cette date, Lucien consacrait tous ses loisirs aux arts.

Je m'occupais, écrit-il, des embellissements de mon jardin de Tusculum (que j'appelle indifféremment de ce

nom antique ou de celui de la Ruffinella [1]). J'avais eu l'idée de transformer le coteau le plus élevé, voisin de la maison, en mont Parnasse. Cette fantaisie de ma part avait donné lieu à une de ces petites querelles littéraires, dont les romanciers et en général les Italiens, plus passionnés que nous, et s'enorgueillissant davantage de leurs grands poètes, se livrent encore de nos jours...

J'achète et réunis une quantité de vignes voisines qu'on me vend à cœur joie, vu le prix dont elles sont payées. Je plante des oliviers; je mets en culture des terres abandonnées depuis longtemps, autant par mon goût pour l'agriculture que dans l'espoir de doter utilement le grand parc d'agrément... Le pittoresque des mouvements de terrain, la brillante végétation des bois qui dominent au levant et entourent au midi cette partie du mont Frascati où les jésuites, là comme partout ailleurs, se sont montrés experts dans le choix d'emplacements et de points de vue de leurs demeures, tout se réunit pour que je désire y passer comme eux les grandes chaleurs de l'été vraiment insupportables à Rome pour les ultramontains.

Grâce donc aux révérends pères qui ont bâti quelques années avant leur destruction par le pape Ganguinelli

1. La *Ruffinella*, du nom de *Rufinus* famille consulaire, qui occupait, dit-on, cette maison peu après la mort de Cicéron. Cette maison était admirablement située, à proximité de Frascati et de Tivoli, où Lucien possédait une partie de la villa Mécène. L'installation était parfaite. Le salon, construit d'après les dessins de Vignole, était cité pour le bel effet de ses proportions.

Les fouilles ne donnèrent que des fragments nombreux, mais mutilés. La seule pièce complète recueillie fut une grande statue de Tibère.

(*Note de Lucien*).

la plus commode et la plus agréable maison de villégiature que je connaisse, il ne me reste plus qu'à m'occuper de l'ornementation et du confortable de cette propriété qui enchante ma famille autant que moi. Nous traçons à l'envi l'un de l'autre dans les taillis des bois, légèrement éclaircis, des allées régulières et autres plus ou moins capricieuses, auxquelles nous donnons les noms des statues qui les décorent. A quelques exceptions près, ces statues sont celles des principaux dieux et déesses mythologiques, excellentes copies des chefs-d'œuvre antiques qui se fabriquent à Carrare d'où elles me sont expédiées en toute hâte et dont la bienveillance du Saint-Père veut bien m'épargner les droits d'entrée, auxquels, dans mon impatience d'orner et baptiser les allées et sites de mon parc, je n'avais nullement pensé, étourderie qui devait me coûter, avec les frais de transport, plus cher que l'achat même de ces objets.

Le côté le plus élevé et le plus voisin de la maison, en face du grand vallon occupant à lui seul la petite façade latérale au levant, me donne l'idée de l'organiser en mont Parnasse. Ainsi, après avoir placé au sommet de cette petite colline, la statue d'Apollon entourée de celles des neuf muses, j'établis, le long du versant, une ligne de démarcation formant une allée droite et montante, pour figurer la route que les poètes ont à parcourir pour arriver le plus près d'Apollon, à côté duquel ils se maintiennent depuis des siècles dans l'ordre de supériorité qui leur est généralement attribué au moyen de leurs bustes... Ainsi Homère se trouve placé à droite d'Apollon, suivi du buste de Virgile, tandis qu'à gauche et précisément en parallèle avec Homère, triomphe le

buste du Tasse, mon auteur favori, suivi du Camoëns... Pour le moment je fais provisoirement inscrire en buis verdoyant, le nom de classiques grecs tragiques, ceux des poèmes épiques renommés de toutes les nations et enfin les noms de nos tragiques français les plus célèbres, sans oublier les poètes qui ont, après eux, le plus de renommée dans le genre lyrique et comique également français.

C'était le moment où Lucien abandonnant la rédaction de ses fameux *Mémoires*[1], s'était pris d'une belle passion pour la poésie.

Son plus grand bonheur était de faire admirer un talent qu'il n'avait pas, par des auditeurs bénévoles, dont il a laissé un portrait intéressant.

C'est d'abord l'abbé Charpentier, prêtre autrefois

1. Lucien Bonaparte ne commença à s'occuper sérieusement de poésie que depuis l'année 1805 jusqu'en 1813. Une lettre qu'il reçut alors du célèbre astronome Herschel détermina chez lui le goût de se livrer à l'astronomie, dont sa connaissance des hautes mathématiques lui facilita bientôt les calculs nécessaires. Il fit alors bâtir un petit observatoire dans son parc de Thorngrown, comté de Worcester, séjour que le gouvernement anglais lui avait permis d'acheter, tout en l'y retenant prisonnier sur parole, dans un rayon de deux milles, avec un commissaire surveillant, double circonstance tout à fait destructive de la confiance que l'on avait l'air de mettre à sa parole d'honneur, mais à laquelle Lucien se résigna noblement sans jamais outrepasser son rayon, quelque invitation qui lui en ait été faite indirectement par le gouvernement, honteux sans doute de sa conduite envers un captif.

Herschel dirigea Lucien dans la formation de son cabinet astronomique...

De retour en Italie en 1815, époque de sa mise en liberté par les Anglais, Lucien toujours plus épris de l'astronomie, érigea la haute loge de son palais à Rome, en observatoire. Le savant abbé Scarpellini vint aider Lucien à en faire les honneurs.

(*Note de madame Jouberthon.*)

déporté, littérateur demeuré obscur, suivant moi, fort distingué, faisant les fonctions de secrétaire intime;

L'excellent M. de France, notre médecin et gouverneur de mon fils aîné Charles;

M. de Chatillon, amateur distingué de peinture, véritable artiste par le talent. Il a fait des dessins à l'aquarelle, très remarquables de composition, a exécuté les principaux sujets de chaque chant de mes poèmes.

Un seul étranger, le prince Rezzonico, alors sénateur de Rome, admis à cette première lecture, aussi plein de goût que d'érudition... C'est à mes relations avec lui que je suis redevable de mon meilleur ami, le très révérend père Maurice, de Brescia, depuis trente ans mon fidèle compagnon d'études et de voyages... Il m'a fait l'honneur de traduire Charlemagne, au fur et à mesure que j'en achevais un chant.

Ma fille aînée, Charlotte, demande la permission d'assister à la lecture avec sa gouvernante, mademoiselle B..., jeune personne, spirituelle et fort instruite, excellente musicienne...

Cette première lecture donna lieu à une seconde, sollicitée par le prince Rezzonico en faveur des cardinaux Litta, della Somaglia, el Albane... Je leur adjoins monsignor Isoard, auditeur de rote pour la France et monsignor Cunéo d'Ornano, mon compatriote. Le cardinal Consalvi ne pouvant s'absenter de Rome même pour un seul jour, à cause de la multiplicité des affaires d'État, décline mon invitation. Les autres éminences, qui sont les membres du sacré collège... se montrent satisfaits de mon début, autant que je pouvais le désirer. L'excellent della Somaglia, connu pour son érudition et son goût littéraire, me dit avec une effusion de cœur

dont le souvenir m'attendrit encore au moment où j'écris ceci, qu'en écoutant la description de mon ciel (sujet de mon premier chant), il se sentait vraiment aux anges. Les cardinaux Albane et Litta, auditeurs non moins indulgents veulent bien les applaudir et s'associer à cette espèce de bon mot.

... Revenant à ce temps de ma vie, temps des plus heureux qu'il m'ait été permis de goûter en quelque pays (fin de 1805 et commencement de 1806), après que j'eus compris la nécessité dans l'intérêt même de mon épopée sacrée de ne pas m'occuper d'elle uniquement et que je tins ma résolution au point qu'en moins d'un mois, ayant fini le premier chant et fort avancé le second, j'ai mis plus de dix ans à terminer le reste.

L'empereur avait raison quand il disait à Campi en parlant de mon poème de Charlemagne : « Pour le finir il faudrait que Lucien eût l'esprit plus tranquille ». Je m'abstiens ici de relever la nature du sentiment qui dicta ce propos à celui qui ne pouvait douter qu'il ne fût, lui, l'unique perturbateur de mon repos.

Mais à l'époque où j'en suis de mes souvenirs, j'étais trop heureux pour lui en vouloir, surtout en me comparant à mes frères et même à lui dans l'enivrement de sa puissance. Tout me souriait; une femme adorée et toujours plus digne de l'être, des enfants charmants, toute la considération personnelle qui suffit à l'homme qui ne se croit pas au-dessus de ses semblables; l'affection paternelle, je puis dire, l'honorable intimité que le vertueux Pie VII m'avait accordée...

Dans une autre note Lucien ajoute :

Aujourd'hui, libre comme l'air que je respire, exempt

de toute ambition, au moins du genre de celle à laquelle mon frère Napoléon, dans sa munificence impériale désire m'associer et l'on sait comment et à quel prix!... Je n'attends plus rien de lui, si ce n'est la tranquillité qu'il me faut pour cultiver le laurier littéraire au sein de ma famille chérie, double couronne pour moi, bien préférable à toutes celles dont peut encore disposer Sa Majesté, qui ne s'est jamais plus souciée que j'acceptasse ses offres que je ne suis moi-même disposé à les recevoir.

En ces dispositions, dont je suis bien éloigné de me faire un mérite, j'ai toujours trouvé trop de charmes, pour ne pas éprouver de dégoût pour tout ce qui, même de loin, frise la politique...

Était-ce bien exact?

CHAPITRE III

LUCIEN BONAPARTE DANS LES ÉTATS ROMAINS.

1806-1807.

Au printemps de 1806, Lucien se retire à la Ruffinella. — Craintes de madame Lætitia à propos de l'existence brillante de Lucien à Rome. — Naissance d'un fils — Lucien fait exécuter des fouilles dans ses propriétés. — Ses travaux littéraires. — Le poème de Charlemagne. — Lecture du poème devant les sommités romaines. — Compliments du pape. — Achat du palais Nugnez. — Lucien y fait installer une naumachie et un théâtre. — Les acteurs. — Succès de Lucien et de sa femme. — L'ambassadeur Alquier. — Les réceptions de Lucien. — Sa vanité. — Inconvénients de cette attitude. — Lettre de l'empereur au roi Joseph. — Lettre de Lucien à Fesch.— Rapports de Lucien avec les généraux français.— Ses paroles imprudentes. — Le général Mallet. — Nouveaux efforts pour réconcilier Lucien avec l'empereur. — Lettre d'Élisa à Lucien, le 20 juin 1807.— Lucien accepte la proposition d'aller trouver l'empereur à Mantoue.

Nous sommes en 1806.

Le printemps met fin à nos représentations théâtrales, à nos cercles brillants, à nos mascarades artistiques et autres plus vulgaires du grand carnaval de Rome...

C'est avec le plus grand plaisir que je me retrouve à la Ruffinella. L'habile architecte Sterne a promptement et solidement réparé le dommage causé par le tremblement de terre. Il a enchaîné l'un à l'autre par de larges et longues barres de fer, tous les murs et les voûtes crevassées...

Ma bonne et prudente mère commence à craindre que notre manière de vivre, à Rome, dont on parle beaucoup à Paris, d'après les récits de quelques voyageurs, ne finisse par importuner assez l'empereur pour qu'il se porte à quelque mesure de mauvaise humeur contre nous, dont la pire sans doute, à nos yeux, serait qu'il voulût s'opposer autant que cela était en son pouvoir, c'est-à-dire despotiquement, à la résolution prise par notre mère de venir vivre près de nous. Elle me fait parler dans ce sens par notre ami commun Alexandre de Laborde, lequel m'étonne beaucoup, en me rapportant les propos qui m'étaient attribués, entre autres que je disais à peu près à qui voulait l'entendre, « que « j'attendais la première bataille que l'empereur ne « pouvait manquer de finir par perdre et qui causerait « la chute du trône, pour me présenter en France et y « proclamer de nouveau la république. » Ou bien j'avais dit « que si l'empereur venait à manquer d'une façon « ou d'autre, les rois mes frères seraient bien heureux « s'ils n'étaient pas tous massacrés par leurs sujets mé- « contents ; que, dans ce cas, mes dits frères seraient « bien heureux de venir manger ma soupe, etc... » et puis enfin bien d'autres sots propos, tout à fait contraires à ma propre dignité, auxquels maman certes ne croyait pas et que l'empereur lui-même, avec sa perspicacité naturelle, reconnaissait être les injures accoutumées que ses ennemis plaçaient dans la bouche de son frère pour leur donner plus de poids. « mais auxquels, disait l'em- « pereur à notre mère, je ne fournirais point occasion, « si je vivais d'une manière plus retirée. »

Or, comme je ne voyais point pourquoi je ne vivrais pas comme cela me plaisait, je ne me sentais pas trop

disposé à changer de conduite, et sans m'abaisser à me justifier des propos qu'on voulait bien m'attribuer et seulement pour complaire à notre mère, je profitai du carême, où les divertissements sont interdits à Rome pour me rendre à la campagne.

Quelques semaines après notre installation, ma femme me rend père d'un second garçon, dont Joseph est le parrain...

Toujours désireux de ne pas rompre avec mon frère Napoléon, autrement que sous le rapport de sa politique, qui toute glorieuse qu'elle puisse être personnellement pour lui, n'est pas du tout de mon goût pour la prospérité de la France, à la façon dont je la comprends et la désire, je crois de mon devoir de lui annoncer l'accroissement de ma petite famille et cela dans les termes d'une affectueuse fraternité. Il ne me répond pas. Notre mère, mes frères et sœurs, à qui je fais part de la naissance de ce fils, s'en montrent fort satisfaits. Le cardinal, qui au fond est peut-être le plus content de tous, car il a beaucoup d'esprit de famille, et un enfant mâle de plus ne lui déplaît pas, mais peut-être aussi par esprit de contradiction, car c'est aussi son fort, se borne en fait de compliments au sujet de son petit neveu nouveau-né, et m'écrit immédiatement dans une assez longue lettre : « Voilà votre position encore empirée « par ce second garçon. » Comme il ne juge pas à propos de me dire la raison de cette boutade, je m'abstiens ici de chercher à la supposer. Sujet de conjectures pour ceux qui aiment à s'y livrer. « Honni soit qui mal y pense! »

Entre temps, Lucien avait nécessairement varié ses occu-

pations. Après s'être pris d'une belle passion pour l'ornementation de sa propriété, il s'était mis à la bouleverser de fond en comble pour y découvrir les antiquités qu'on lui assurait s'y trouver enfouies.

Depuis le commencement de mes fouilles, j'avais totalement abandonné mon Charlemagne, et je devais être d'autant plus empressé de réparer mon temps perdu sous ce rapport, que le pape, tout en paraissant s'intéresser à mon excavation, m'avait fait dire, par les cardinaux Litta et La Somaglia, avec lesquels j'étais en excellentes relations, qu'il craignait qu'une occupation aussi attachante que celle des fouilles, ne me fît trop négliger une œuvre que Sa Sainteté jugeait assez favorablement, dans son indulgence envers moi, pour avoir bien voulu en agréer la dédicace.

Or, j'aurais déjà dû dire que c'était aux cardinaux Litta et La Somaglia que j'avais été, même avant mon départ pour Rome, redevable de cette faveur, parce que ce fut le compte aussi fort indulgent qu'ils rendirent de mes trois premiers chants de mon Épopée sacrée qui inspira au pape le désir que je lui en fisse moi-même la lecture, si toutefois cela ne me fatiguait pas trop. En me parlant ainsi, supposant que ce fût sérieusement, il est clair que le vénérable Pie VII ignorait ce qu'a dit je ne sais plus quel auteur, que

> Jamais enfant du Pinde en récitant ses vers,
> Ne se fatigue ou s'ennuie, etc.

Convenons qu'en cette circonstance je n'avais point fait exception à la règle générale ; je l'avais, au contraire, plusieurs fois confirmée, en étant et en m'en montrant très satisfait.

A jour pris donc, la lecture avait eu lieu dans le cabinet particulier de Sa Sainteté. Elle avait décidé que le prince Razzonico, alors sénateur de Rome, généralement réputé pour son goût éclairé de la littérature et des beaux-arts, fût adjoint aux cardinaux Litta et La Somaglia, promoteurs, comme je l'ai dit, de cette conférence, fort honorable pour moi.

Le cardinal Consalvi se trouvait chez le pape quand j'y entrai. Il me donna la petite mortification de l'entendre me dire qu'il ne pouvait pas rester à ma lecture; que le Saint-Père savait bien qu'il avait beaucoup à travailler ce jour-là; en outre, il me confessa qu'autant il aimait la musique, autant peu lui plaisait la poésie en général, mais surtout la française, l'anglaise et l'allemande; enfin, toutes les poésies, excepté la latine et l'italienne, lui écorchaient les oreilles au point de lui faire éviter le plus possible les occasions de s'y exposer.

Le pape sourit légèrement, je dirai mieux peut-être, dédaigneusement. Je me pinçai les lèvres et me contentai de répliquer que chacun avait son goût. Nous étions d'ailleurs assez amis pour qu'il se permît cette petite licence, impolitique vis-à-vis de moi, sans que je lui attribuasse l'intention de me blesser. Le pape l'ayant congédié, il lui fit, d'un air qui me parut assez dégagé, la génuflexion accoutumée, et sortit du cabinet, où peu après, mais l'un après l'autre, entra chacun des personnages formant la trinité respectable qui devait composer mon auditoire.

Me pardonnera-t-on d'avouer que, par un rapprochement profane, sans toutefois que j'eusse l'orgueil de me comparer à Virgile, je ne pus me défendre du parallèle à faire, au moins dans ma position de lecteur d'un

de mes poèmes devant le souverain pontife et les trois respectables acolytes, avec le même Virgile, lisant son *Énéide* devant Auguste et Livie. Le couple romain avait pleuré, dit-on, au récit de la mort du jeune Marcellus... Le Saint-Père me fit l'honneur d'approuver hautement ma description du paradis, en disant aux cardinaux qu'ils n'avaient point exagéré dans les éloges qu'ils avaient fais.

Il n'en fallut pas tant pour tourner la tête du jeune Corse, trop vaniteux pour comprendre que ces louanges visaient le frère dont les succès étonnaient le monde.

Lucien se crut un moment appelé à devenir le Virgile moderne et à régénérer les arts et les lettres. Il se lança dans des dépenses exagérées, acheta au pape, alors fort embarrassé, la terre de Canino[1], et dans Rome le palais Nugnez, qu'il remplit de tableaux et des principaux chefs-d'œuvre de la galerie Justiniani, dont il s'était rendu acquéreur.

Comme le palais Nugnez était abondamment pourvu d'excellente eau, j'y établis une naumachie à l'antique, qui me permet d'apprendre à nager à ma femme et à mes enfants. Je fais construire un théâtre dans l'une des plus grandes salles du palais. Le théâtre est assez grand pour y jouer à l'aise toute espèce de tragédie; la salle, petite à proportion de la scène, n'a qu'un parterre, les loges n'étant point praticables dans ce local; ce parterre n'a que des banquettes bien rembourrées, où tiennent fort à l'aise environ deux cents personnes d'élite, comme on peut se l'imaginer, tels que cardinaux, ducs, princes,

1. La propriété de Canino était située à vingt-cinq lieues de Rome et à six lieues de Viterbe. C'était une ancienne châtelenie de la maison Farnèse, réunie au domaine de la chambre apostolique, comme dépendance du duché de Castro.

duchesses et princesses, ambassadeurs, prélats, avocats distingués, artistes, etc.

Comme il y a beaucoup de tous ces personnages à Rome, nous nous arrangeons de manière à inviter chaque fois à peu près la moitié de nouveaux spectateurs... Mon goût pour jouer la tragédie s'augmente par mes succès. Nos acteurs principaux sont : le docteur de France, M. Chatillon, le sculpteur français Marin, aimant et possédant son art à un degré assez remarquable pour être estimé du grand Canova, mais acteur tellement passionné, même dans les rôles de confidents, qu'il m'est impossible, après les premières répétitions, de m'exposer avec lui à la représentation. Hélas! le sublime chez le brave homme est si voisin du ridicule qu'il me fait rire et me déroute tout à fait dans mon rôle d'Orosmane. J'obtiens de lui qu'il veuille bien céder à Chatillon son rôle de Corasmin. Je lui dore la pilule autant que je le puis, lui disant, ce dont au reste il est très persuadé, qu'il a trop de talent pour faire les confidents. Je lui promets le rôle de Pygmalion, qui lui convient sous tous les rapports, pour une des premières fois que nous jouerons. Satisfait dans son amour-propre et dans sa passion d'artiste amoureux, il se met à l'étude sérieusement de son rôle de Pygmalion. Disons tout de suite qu'il ne le joua pas plus mal que je n'ai vu s'en acquitter quelques-uns de nos acteurs de province. Ajoutons que Marin joignait à la connaissance approfondie de son art de sculpteur, une exquise sensibilité, des mœurs douces et pures, et qu'il mourut trop prématurément pour tous ceux qui l'ont connu, au moment où il se préparait à un grand ouvrage... Bon souvenir et paix à ton ombre, Marin! modeste et grand artiste.

Mon neveu Boyer et moi-même, à titre de directeur, complétons le personnel de la partie masculine de nos artistes dramatiques, pour parler directorialement.

Nos actrices, hélas! sont moins nombreuses. Nous n'en manquerions pas, étant moins difficiles; mais, on le sait, au théâtre, surtout en tragédie, il faut avoir le... de la langue dans laquelle on parle. Après bien des recherches, une dame espagnole, aimable et complaisante, la marquise de La Grua, veut bien se sacrifier aux rôles de confidentes pour ne pas empêcher le théâtre de s'ouvrir.

Enfin, nous débutons, et ma Zaïre me fait beaucoup d'honneur.

A propos d'ambassadeurs, dont, comme je l'ai dit, un petit nombre est resté à Rome, n'oublions pas celui de France, qui est Alquier. J'apprends de lui, en grande confidence, que dès qu'il a su qu'il était question pour nous d'ouvrir notre théâtre, il a demandé, à Paris, s'il devait se rendre aux invitations que sans doute nous lui ferions. On lui a répondu que, par la raison qu'il était autorisé à nous visiter, il n'y avait pas de motifs pour ne pas assister à nos représentations; d'ailleurs, « qui est-ce qui rendrait compte? » expression textuelle de la note du grand Talleyrand.

Régicide conventionnel, Alquier ne pouvait pardonner au maître que la France s'était donné volontairement, d'avoir ainsi rendu inutile son vote pour la condamnation à mort de l'infortuné Louis XVI.

« J'ai voté la mort, nous disait-il en soupirant, parce « que je croyais que le régime de la liberté ne pouvait « advenir avec ce pauvre tyran vivant. Et pardonnez-« moi, mon cher sénateur, si, malgré que ce soit votre

« frère qui occupe aujourd'hui si glorieusement sa « place, je ne suis pas à me repentir de mon malheu- « reux vote. »

Alquier a de l'esprit. Il raconte avec agrément; il aime notre société, et nous témoigne souvent combien il eût été fâché qu'il fût obligé par ses instructions diplomatiques, de ne pas fréquenter notre maison. Grand amateur de théâtre, toujours du nombre de ceux qui sont invités une fois pour toutes, outre que son suffrage n'est point à mépriser, puisque nous savons qu'*il doit rendre compte à qui et pour qui*, confessons qu'il n'est pas celui de mes spectateurs pour lequel nous faisions le moins de frais.

Dans le rôle de Zaïre, les allusions flatteuses à ma femme de la part de notre bienveillant parterre lorsque Orosmane lui dit :

> L'art n'est pas fait pour toi, Zaïre.

mais surtout lorsque moi-même (cet amoureux Orosmane), je réponds à..., qui propose la rançon de Zaïre :

> Pour Zaire, crois-moi, sans que ton cœur t'offense
> Elle n'est pas d'un prix qui soit en ta puissance,
> Tes chevaliers d'Europe et tous leurs souverains,
> S'uniraient vainement pour l'ôter de mes mains.

A ce passage où l'allusion est si positive, une explosion d'applaudissements me coupe la parole. Ma Zaïre s'en émeut; les applaudissements redoublent. Moi, je m'enflamme de plus bel et reprends avec toute l'énergie dont je suis capable, les deux derniers vers, suivis

d'une double et triple salve de nouveaux applaudissements. Toute cette respectable et brillante société, jeunes et vieux, hommes et femmes, fut à la lettre électrisée. C'est du dramatique diplomatique, greffé sur un fond tragique, où, pourtant, ne manque pas la partie sérieusement comique, consistant dans l'expression de figure des ambassadeurs présents, qui ne veulent pas avoir l'air d'entendre malice à la chose et applaudissent à peu de chose près comme tout le monde.

Bien que Rome soit une grande ville, l'épisode de la veille est, le lendemain matin, la nouvelle du jour. Ce qui la complète pour nous est la visite de Lefebvre, secrétaire de la Légation, notre ami particulier et même dévoué, qui nous apporte la dépêche très confidentielle, dans sa forme au moins, écrite ce même matin de la main de l'ambassadeur, où il raconte, en effet, la scène qui a eu lieu, *con tutti fiocchi* (avec tous ses ornements). M. l'ambassadeur, nous dit Lefebvre, aussi content que nous de la dépêche, me charge de vous dire qu'il ne veut pas vous prendre en traître, et qu'il est prêt à la refaire si vous n'en êtes pas trop content.

Je lui réponds qu'il s'en garde bien, que j'en suis charmé en dépit du mal qu'il dit de moi, car la dépêche se terminait ainsi :

« Enfin, monsieur le ministre, je dois confesser que « l'amour-propre du sénateur Lucien Bonaparte, et il « doit en avoir beaucoup, a dû se trouver flatté de ces « démonstrations sympathiques, et qu'il me semble « devenu tout à fait étranger à la politique, même plus « insensible aux hautes idées de noble ambition que « Sa Majesté Impériale ne le désirerait. »

Le reste de cette curieuse dépêche renfermait la

nomenclature des acteurs sujets français, ainsi que celle des principaux cardinaux et autres personnages assistants, et la justice rendue à ma Zaïre qu'elle était belle et avait bien joué son rôle. Peut-être Alquier aurait-il mieux fait sa cour en disant tout le contraire à son puissant ennemi et beau-frère. Il m'avoua qu'il le croyait bien ainsi, mais qu'il n'en avait pas eu le courage.

« Allons, lui dis-je, mon cher Alquier, vous êtes un « pauvre diplomate! »

Le fait est que l'empereur, peu de temps après, le rappela de Rome et l'envoya en Danemark. Nous perdons, en même temps qu'Alquier, notre ami Lefebvre, qui va, en qualité de chargé d'affaires en Westphalie, auprès de mon frère Jérôme.

Nous continuons tout l'hiver à jouer la tragédie, et même quelquefois la comédie.

Cette époque de leur existence fut en effet la plus brillante qu'ils aient eue. A la cour pontificale, Lucien et sa femme jouissaient d'honneurs tout particuliers. Pour tous, ils restaient les parents rapprochés du souverain qui présidait alors aux destinées du monde civilisé.

Au palais Nugnez, madame Lucien recevait avec aménité, mais avec quelque supériorité, les premiers seigneurs de l'État, et son mari lui même affectait cette sorte de prétention tout en ne permettant pas qu'on lui donnât d'autre qualification que celle de sénateur.

Il est d'usage à Rome de fermer les théâtres pendant une partie de l'automne, saison que l'on passe généralement à la campagne. Le jour de leur ouverture, le gouverneur de la ville fait servir des glaces dans chaque loge, ayant égard à certaines convenances dans l'ordre

de cette distribution. Or, il arriva que les glaces furent portées d'abord dans la loge du duc et de la duchesse de Chablais, oncle et sœur du roi de Sardaigne. Le sénateur français à qui les rafraîchissements furent présentés immédiatement après refusa et en fit venir de son palais. Le gouverneur crut devoir faire des excuses, attribuant à ses officiers cette *inconvenance* d'étiquette.

La duchesse de Chablais et la princesse douairière Borghèse étaient les seules femmes que madame Lucien reconduisît jusqu'à l'entrée du salon. Le sénateur avait les mêmes égards pour le duc de Chablais, le prince Stanislas Poniatowski, le prince de Saxe-Gotha, les cardinaux, et pour tout personnage de famille souveraine qui, pendant son séjour à Rome, se serait fait présenter au palais. Dans les jours réglés pour les grandes assemblées, très peu d'hommes se permettaient de s'asseoir; c'était, en un mot, l'étiquette de Paris chez les altesses napoléoniennes. Lucien ne rendait jamais de visite qu'aux princes étrangers venus chez lui ; il était extrêmement rare qu'on le vît dans aucune maison romaine, et surtout cérémonieusement. Plusieurs fois dans l'année, à des jours marqués, il allait rendre ses respects au pape, et, alors seulement, il prenait un habit français avec l'épée ; c'était le costume de l'institut dont il était membre depuis le mois de février 1803. Hors de là, il était toujours vêtu d'un frac, même dans les fêtes qu'il donnait, et dans les jours de solennité où il paraissait parmi les spectateurs, mais toujours à des places privilégiées.

Si, Lucien s'était borné à ces petits travers de vanité, il

n'aurait pas eu à encourir les remontrances du maître absolu, qui prétendait diriger ses frères comme les pions d'un échiquier et qui écrivait à Joseph, alors à Naples :

« ... Je vous réitère de prendre Reggio et Salla ; si vous ne le faites pas, j'enverrai un général pour commander mon armée du royaume de Naples. Quant aux polissons que vous avez autour de vous, qui n'entendent rien à la guerre et qui donnent des avis de l'espèce que je vois dans les mémoires qu'on me met sous les yeux, vous devriez m'écouter de préférence...

... Votre femme est venue me voir hier, je l'ai trouvée si bien portante que j'ai été scandalisé qu'elle ne partît point, et je le lui ai dit, car je suis accoutumé de voir les femmes désirer d'être avec leurs maris... »

Malheureusement, disons nous, Lucien ne savait ni garder le silence ni éviter certaines relations compromettantes.

Pendant la campagne d'Iéna, il ne faisait pas mystère de ses sympathies pour le ministre de Prusse, M. Humboldt. On affirmait même que chaque jour on le voyait *épingler* la carte du théâtre de la guerre, suivre avec l'ambassadeur de l'ennemi le mouvement des armées, et quand il ne pouvait douter des succès de son frère, les atténuer du moins et présager des revers.

Lors du passage à Rome de son frère Joseph, alors en route pour Naples où l'attendait une couronne, il se montra rebelle à tout projet de conciliation. Le 6 octobre 1806, il écrivait à ce sujet au cardinal Fesch :

« ..... Ayez au moins assez de bon sens pour ne pas m'assimiler à Jérôme et pour m'épargner la honte inutile de vos lâches conseils. En un mot, cessez de m'écrire jusqu'à ce que la religion, l'honneur que vous foulez aux pieds aient dissipé votre aveuglement..... Cachez au moins sous votre pourpre la bassesse de vos sentiments et faites votre chemin en silence dans la grande honte de l'ambition. »

Mais c'est surtout dans ses rapports avec les fonctionnaires français, de passage continuel dans la capitale des états pontificaux, qu'il manque de circonspection.

Plusieurs, dit-il, viennent nous voir[1]. De ce nombre sont mes amis, Masséna et Gouvion Saint-Cyr, Ils assistent à quelques-unes de nos représentations. Ils commencent à s'effrayer du système impérial dans l'intérêt véritable de la France. Ils me donnent des conseils, ceux de reprendre ma place.

Ils avaient peut-être raison. Et moi ai-je eu tort de ne pas les suivre ? Au point de vue de ce qu'on peut appeler politiquement parlant, c'est-à-dire ambitieusement et à tout prix, oui, j'ai eu tort. Moralement, non.

... Parmi les officiers supérieurs de passage, je suis particulièrement frappé de l'expression de figure du général Mallet. Certaines réticences de sa conversation par rapport à l'empereur, un je ne sais quoi dans la manière d'écouter les discours des autres officiers et de leur répondre me donne de plus en plus à penser, dans les courtes mais assez fréquentes relations que j'ai avec lui, que, si le général Mallet assez obscur du moins à mes yeux sous le titre de général, n'est pas un agent provocateur de l'école de Fouché, il pourrait bien être de l'étoffe propre à faire un conspirateur[2].

Quoi qu'il en soit de cet échange d'opinions plus ou moins acerbes, les rapports qui s'ensuivaient, n'étaient pas faits

1. Sur ces entrefaites survint la mort du général Lacour, « infortuné parent de ma femme. »

« Ainsi va le monde à la guerre. Le sang des braves cimente le trône des conquérants qui n'en devient pas pour cela plus solide. »

(*Note de Lucien Bonaparte*).

2. Je verrai par la suite s'il me conviendra de dire ce que j'ai su longtemps après la mort de Mallet, de sa fameuse et très extraordinaire conspiration et que tout le monde ne sait pas et qui ne sera peut-être jamais connu. (*Note de Lucien Bonaparte*).

Nous aurons de notre côté à revenir sur cette affaire.

pour calmer l'irritation qu'on ressentait à Paris contre Lucien. A Rome même des difficultés imprévues surgissaient.

Elles provenaient, dit Lucien, de l'idée assez généralement répandue que je ne suis pas au fond si brouillé avec mon frère qu'il me convient de le paraître... Quelques vieux benêts me font l'honneur de m'attribuer l'ambition de devenir son roi préfet à Rome, comme mes autres frères, eux, sont de véritables préfets dans leurs États respectifs.

Mais, est-ce bien là la vérité? Il est permis d'en douter quelque peu, car à cette époque de l'expansion du système impérial, il y eut maints pourparlers pour engager Lucien à venir prendre sa place au milieu des rois ses frères. Or, puisque Lucien répondit à ces avances, c'est qu'au fond il ne se montrait pas aussi rebelle qu'on le prétendait à une solution favorable à ses intérêts.

Au mois de juin 1807, sa sœur Élisa lui écrivait[1] :

« Mon cher Lucien, j'ai reçu ta lettre. Permets à mon « amitié quelques *réflections* sur l'état actuel des choses. « J'espère que tu ne te *fâchera* pas de mes observa- « tions, car mon amitié pour toi et les tiens ne peut « jamais changer.

« L'on te fait des propositions que tu aurais *trouvé* « *convenable*, il y a un an, et que tu aurais sur le « champ *acceptés* pour le bonheur de ta famille et de « ta femme. *Aujourd'huy* tu les *refuse*, ne vois-tu pas, « cher ami, que le seul moyen de mettre obstacle aux « adoptions c'est que Sa Majesté *est* une famille dont « elle puisse disposer. En restant près de Napoléon, ou

1. 20 juin 1807, Marlia.

« en recevant un *trosne* de lui, tu lui *sera* utile ; il « *marira* tes filles, et tant qu'il trouvera dans sa famille « la possibilité d'exécuter ses projets et sa politique « (qui doit être tout pour lui) il ne choisira pas des « étrangers. Il ne faut pas traiter avec le maître du « monde comme avec son égal. La nature nous fit les « enfants d'un même père et ses prodiges nous ont « rendus *ces* sujets. Quoique souverain, nous tenons « tout de lui. Il y a un noble orgueil à l'avouer, et il « me semble que notre seule gloire doit être de jus- « tifier par notre manière de gouverner que nous « sommes dignes de lui et de notre famille.

« Réfléchis donc de nouveau aux propositions qu'on « te fait. Maman et nous tous nous serions si heureux « de ne faire qu'une seule famille politique. Cher « Lucien, fais-le pour nous qui t'aimons, pour le peuple « que mon frère te donnera à gouverner et dont tu « feras le bonheur.

« Adieu, je t'embrasse. Ne m'en veux pas et crois « que ma tendresse sera la même pour toi. Embrasse « ta femme et ton aimable famille. Le chevalier Ange- « lino qui est venu me voir m'a longtemps parlé de toi « et de ta femme. Adieu. Ma petite est charmante, je « la sèvre[1]. Je serai bien *content sit* elle pouvait bientôt « jouer avec toute ta famille.

Ta sœur et amie,
ÉLISA.

A ces lettres en succédèrent d'autres de madame Lætitia, de Fesch, de Joseph, si bien qu'au mois de novembre 1807, Lucien se rencontrait avec son frère Louis à Velletri, et de là se rendait à Mantoue pour y voir l'empereur qui l'attendait.

1. Napoléone-Elisa, née le 3 juin 1805, mariée plus tard au comte Camerata.

CHAPITRE IV

L'ENTREVUE DE MANTOUE.

12 DÉCEMBRE 1807[1].

J'avais eu quelquefois, surtout une fois..., autant de présence d'esprit qu'un autre. Alors, j'avoue que j'en manquai au point de me laisser guider par je ne sais qui, sans savoir où, sans même faire attention si mon compagnon de voyage me suivait.

Il y avait environ trente-six heures que nous étions partis de Rome. Cette idée « s'il allait me retenir pri- « sonnier ! ! ! » qui ne m'était que légèrement passée par la tête en route était celle qui me préoccupait uniquement. Je ne revins tout à fait à moi qu'au moment

1. Sur le manuscrit on lit : « Copie de la princesse Charlotte *Gabriely*, fille aînée de Lucien Bonaparte et de sa première femme Christine Boyer.

Thorngrawe, comté de Worcester,
Angleterre 1812.

Avis.

Il est bon de prévenir le lecteur que ce fragment des mémoires de Lucien Bonaparte, l'un des plus intéressants de ceux qu'il a jetés sur le papier sous le titre de *Matériaux pour mes mémoires projetés;* fut écrit sous le paroxysme de la douleur et de l'indignation que le prince éprouva, lorsque, prisonnier en Angleterre, son frère Napoléon refusa de l'échanger contre quelques lords et voyageurs anglais détenus en France, en vertu d'un décret impérial. (*Note de la princesse de Canino.*)

où, à mes yeux, s'ouvrit une petite porte extrêmement lumineuse par l'effet de plusieurs faisceaux de flambeaux allumés et distribués çà et là dans une vaste salle où, enfin, revenu à moi, j'entendis distinctement répéter à voix basse : « Sire, votre frère Lucien ! » En y pensant, depuis, il m'a semblé que ce devait être Roustan le mameluck ; quel qu'il fût, il me parut que, si je m'étais entendu annoncer, celui devant lequel je me trouvais ne l'avait pas lui-même entendu.

Ce personnage était assis devant une grande table ronde que couvrait presque entièrement une carte d'Espagne, de la plus grande dimension que j'eusse encore vue ; il avait la joue gauche appuyée sur sa main gauche, et de l'autre il épinglait cette immense carte stratégiquement, à ce qu'il me semblait, avec des épingles à têtes noires, rouges et jaunes, formant évidemment des corps d'armée différents, ou peut-être même des divisions de nations. Quoi qu'il en soit, bien que revenu d'un trouble si nouveau pour moi, ce qui me permettait de tout observer, je ne disais mot, et, persuadé comme je l'étais que ce ne pouvait être que l'empereur que je voyais, j'étais un peu disposé à en douter, tant je le trouvais différent de ce que je l'avais laissé. Il était bien loin d'être parvenu à ce degré d'embonpoint où j'entends dire qu'il est arrivé, et dont peuvent me donner l'idée les portraits qui nous en parviennent dans notre *asile-prison* actuelle, où il s'obstine à ne pas vouloir échanger un frère qui n'attendait plus de lui que ce service ; mais il ne ressemblait pas du tout à ce petit caporal fluet que j'avais trouvé trop grand pour devenir empereur. J'en suis encore à conjecturer s'il m'avait, ou non, entendu.

Il y avait bien six minutes que j'étais là debout, immobile, en face de lui, quand il prit, en bâillant et en s'étendant le dos sur son fauteuil, une petite sonnette qui était sur la table, à côté de lui, et qu'il agita d'un seul coup, mais dont le retentissement fut très fort ; alors, en m'avançant un peu, je lui dis : « Sire, « c'est moi, Lucien. » Il se leva très vite, et, dans le même instant, une porte qui n'était pas celle par laquelle j'étais entré s'entrebâilla pour laisser passer une tête à moustache noires. « C'est bien, dit l'empe- « reur, c'est bien, laissez-nous, et qu'on ne nous inter- « rompe plus. » Alors il me prit la main avec l'expression un peu contenue d'un sentiment presque tendre, au moins fort amical ; je crus devoir faire un mouvement comme pour l'embrasser, il ne s'y refusa pas, mais il s'y arrêta froidement et sans aucune apparente réciprocité, comme à un exercice qui lui était devenu peu familier. Enfin, il me prit la main, et, me repoussant un peu à distance, il me dit en me regardant : « Eh « bien ! C'est donc vous ?... Comment vous portez- « vous ? Comment se porte votre famille ? Combien y « a-t-il que vous avez quitté Rome ? Avez-vous fait « bonne route ? Et le pape ? Comment se porte-il ? Il « vous aime le pape ? »

Bien que je dusse voir clairement qu'il y avait de sa part une espèce d'embarras mal dissimulé dans cette surabondance de questions, et que je fusse moi-même plus qu'incertain pour savoir quelle était la première à laquelle je devais répondre, je me décidai pourtant à dire que je me portais bien et que c'était avec un grand plaisir que je voyais qu'il en était de même de Sa Majesté. — « Oui, je suis bien, mais, ajouta-t-il en se

« frappant légèrement sur le ventre, j'engraisse trop et « je crains d'engraisser davantage. » Ici, il me regarda encore, et me dit en prenant du tabac : « Mais vous ! « savez-vous que vous êtes très bien ; vous étiez par « trop maigre, à présent je vous trouve presque beau. » — « Cela plaît à dire à Votre Majesté. — « Non, c'est « la vérité, mais asseyons-nous et causons. »

Nous voilà assis tous les deux près de cette table où, cette fois, très visiblement, sans y prêter attention, il plaçait et déplaçait les épingles sur la grande carte. J'attendais qu'il me parlât le premier, et comme cela me paraissait tarder et que je ne voulais pas plus lui paraître timide que familier, j'ouvris la bouche pour lui dire : « Sire..., » mais, je n'avais pas achevé que, renversant toutes les épingles d'un coup de plat de main et se tournant en même temps vers moi, il me dit en reprenant du tabac : « Eh bien ! qu'est-ce que vous « avez à me dire ?

— Sire, j'attends ce que Votre Majesté voudra bien me communiquer elle-même. Vous avez eu la bonté de témoigner le désir de me voir ; d'après tout ce que notre mère m'écrit, ainsi que Joseph, je ne vous cache pas que j'ose compter sur le retour des bonnes grâces de Votre Majesté. » — « Et vous pouvez d'autant plus y compter que cela dépend entièrement de vous. »

— En ce cas, tous mes vœux seront remplis, car mon plus grand désir, ma volonté absolue, est de complaire à Votre Majesté en tout ce qui pourra se concilier avec mon honneur.

— C'est fort bien, mais il faut savoir en quoi, dans ce moment, vous faites concilier votre honneur ?

— Mais, Sire, en ce moment, comme toujours, dans l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés par la nature et la religion.

— Et la politique! Monsieur, et la politique!... la comptez-vous pour rien?

— Sire, la politique, cet art de bien gouverner les hommes, qui est la vertu spéciale des rois, celle de Votre Majesté, ne peut s'appliquer à moi, obscur particulier, à qui toute politique d'homme d'État est et doit être devenue absolument étrangère.

— Il n'a tenu qu'à vous d'être roi comme vos frères.

— Sire! l'honneur de ma femme, l'état civil de mes enfants!...

— Vous dites toujours *votre femme*, vous savez bien qu'elle ne l'est pas, qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle ne le sera jamais, car je ne la reconnais pas, je ne l'ai jamais reconnue, je ne la reconnaîtrai jamais.

— Ah! Sire!

— Non, je ne changerai jamais à son égard, le ciel peut tomber, je ne changerai pas. J'ai pu vous pardonner vos torts à vous qui êtes mon frère, mais elle!... Elle n'aura jamais que mes malédictions, celle de notre famille, etc. »

Cette diatribe fut encore bien plus longue, et, si j'avais été assez agréablement étonné de sa question : « comment se porte votre famille, » — je dus me convaincre qu'il ne voulait parler alors que de mes deux filles aînées, filles de ma première femme qu'il avait fini par estimer beaucoup, bien qu'il se fût d'abord montré fâché de ce premier mariage, mais alors il n'était pas même général de l'armée d'Italie.

Ses malédictions répétées contre ma femme commen-

çaient fort à m'échauffer les oreilles, et, ne pouvant pourtant pas, malgré ma résolution de ne pas le braver, paraître y demeurer tout à fait insensible, il m'aurait méprisé, je lui dis, en affectant de rire, je crois, comme un chat: « Ah! Sire, en fait de malédictions, douce-« ment ; le proverbe italien dit que *la processione torna « dove esce,* » et, dans la supposition qu'il eût oublié cet italien là, je lui répétai ainsi en français : « *La proces-« sion retourne d'où elle sort;* et, certainement, dans ce « cas, je ne le voudrais pas. »

Il me regarda fixement et me dit :

« Vraiment, ma..., malgré votre bonne volonté, je ne « reconnaîtrai jamais pour ma belle-sœur une femme « qui est entrée malgré moi dans ma famille, une femme « pour laquelle vous m'avez trompé ! Sans compter « tout ce qui a été dit et qu'on vient encore me dire « tous les jours sur son compte. »

Puis, comme pour adoucir ce méchant propos dont il voyait sans doute l'impression sur ma figure, il ajouta comme une espèce de rétractation :

« Je sais bien qu'on me dit tout cela croyant me faire « plaisir. Je connais assez le monde pour comprendre « qu'il y a beaucoup de calomnies, mais, c'est égal, le « ciel peut tomber, elle ne sera jamais ma belle-sœur..., « d'ailleurs la loi est positive. C'est à présent une de « nos lois françaises fondamentales, comme la loi « salique : *Tout mariage contracté par les membres de « la famille impériale sans le consentement de l'empereur « est nul.* Entendez-vous bien cela ?

— Sire, mon mariage est antérieur à cette loi.

— Oui, mais elle a été faite pour vous qui y avez donné lieu. »

Et comme il s'aperçut d'un léger sourire que je ne pus réprimer à cet argument de la logique napoléonienne, il me dit : « Pourquoi riez-vous ? moi je ne « ris pas. Je sais bien tout ce que vous dites à ce sujet, « ce que dit votre femme et mes ennemis qui sont vos « seuls amis..... Oui, Monsieur, il n'y a pas un bon « Français qui ne vous donne tort ; toute la nation « vous a jugé. Y a-t-il eu la moindre réclamation en « votre faveur dans mon sénatus-consulte organique « soumis à la votation du peuple qui vous a exclus vous « et Jérôme ? Non, c'est que tout le monde a blâmé, « condamné vos ridicules mariages. Ne vous faites « donc pas illusion sur l'opinion, vous ne pouvez la « ramener à vous qu'en rentrant dans mon système ; « Jérôme y est rentré et il a plus de considération « que vous, etc... »

J'en avais trop écouté, et, malgré ma résolution d'endurer beaucoup, car, enfin, je m'étais mis dans ses mains, je n'y pus tenir davantage et lui répondis que c'était lui qui se faisait illusion sur l'opinion ; que, si les courtisans avaient pu approuver sa conduite envers moi pour prix de services que j'avais été assez heureux de lui rendre, ils avaient fait leur métier ; que mes domestiques, à moi, trouvaient aussi que j'avais raison.

Ici, son front s'obscurcit, ses yeux étincelèrent, les coins de ses narines, signe évident de la colère de ceux de notre race, s'écartèrent et se relevèrent ; mais j'étais parti et loin de m'arrêter en si beau chemin, j'ajoutai : « La nation a pu ne pas me réclamer ; quel besoin avait-« elle de moi ? Quelle reconnaissance me doit-elle ? « Elle a pu voir en moi le sauveur de celui qui pouvait « la sauver, et, si elle ne m'a pas réclamé dans votre

« sénatus-consulte organique, je n'en pense pas moins « avec orgueil qu'elle est plus disposée à me mettre sur « la même ligne avec vous qu'avec Jérôme. Non, Sire, « l'opinion, plus puissante que tous les rois de la terre, « nous met chacun à notre place, quoi qu'en disent vos « courtisans. »

Ici, je dois en convenir, Napoléon, pour la première fois dans cette entrevue, se montra supérieur, surtout à moi qui, malgré le puissant intérêt qui devait, qui avait même déjà réprimé ma colère, m'étais cependant ainsi laissé emporter ; malgré ce que je venais de lui dire et surtout le ton véhément auquel il n'était certainement plus accoutumé, je le vis s'efforcer de rester calme, il y réussit et me dit froidement :

« Talleyrand a raison, vous mettez en toute cette « affaire une chaleur de club ! Cette éloquence-là n'est « pourtant plus de saison. Je sais fort bien que vous « m'avez été utile au Dix-huit Brumaire; il ne m'est « pas également démontré que vous m'avez sauvé. Et « ce que je sais très bien et dont j'ai dû me souvenir, « c'est que vous m'avez disputé l'unité du pouvoir qui « m'était nécessaire pour sauver la France, et que la « moitié de la nuit se passa avec Joseph à solliciter « et enfin obtenir de vous que vous vous tairiez au « Conseil quand la question se discuterait. » Cela était vrai, et j'ai à me reprocher la faiblesse que j'eus de donner cette parole de me taire ; car mon silence dut passer pour une adhésion en apparence intéressée de ma part, à cause des liens qui m'unissaient au premier Consul ; mais j'atteste le ciel que je faisais des vœux pour être deviné, car j'étais persuadé qu'il serait très dangereux maître absolu. Son *J'ai manqué ma fortune*

à Saint-Jean-d'Acre m'avait révélé le conquérant ; mais ce que je le supposais capable de regretter n'avoir pas fait en Asie me semblait plus difficile à tenter en France, et c'est un des phénomènes les plus extraordinaires réservés à notre époque d'avoir vu surgir du sein de l'Europe civilisée un homme non seulement destructeur des libertés publiques de son pays, mais imbu de l'esprit des conquêtes des Gengiskan ou des Tamerlan, et qui, s'il vit longtemps, finira par précipiter l'Europe sur cette Asie, objet de ses regrets, dont une guerre heureuse avec la Russie, et qui n'est pas difficile à prévoir plus tôt que plus tard, ne lui ouvrira que trop facilement les portes.

« En définitive, m'avait ajouté Napoléon, outre « qu'après la victoire que vous n'avez fait que m'aider « à remporter, vous vous êtes montré disposé à com- « battre mon élévation personnelle, ce qui était bien « fait pour m'affranchir de toute reconnaissance envers « vous ; ne m'en devez-vous pas, vous-même ? S'il est « vrai que vous m'ayez sauvé à Saint-Cloud, ne vous « ai-je pas tiré du plus grand péril en envoyant mes « grenadiers vous enlever des mains de vos assassins ? « Et, d'ailleurs, si, mauvais citoyen, frère dénaturé, « aveugle sur vos propres intérêts, vous n'eussiez pas « craint de mettre aux voix cette proposition de ma « mise hors la loi, et que le décret fût passé, croyez- « vous que j'eusse été assez sot pour m'y soumettre « tranquillement ? Ne me restait-il pas assez de parti- « sans pour m'aider à défendre, avec l'aide de Dieu, « cette tête destinée à tant de diadèmes ? »

J'étais tout à fait sur ce point de l'avis de Napoléon, et, sans vouloir à moi-même m'en imposer, ainsi qu'aux

autres, sur la juste défense qu'il aurait pu opposer à sa mise hors la loi, si, nouveau Timoléon, j'avais pu l'y laisser condamner, il est fort à parier qu'il y aurait eu alors du danger pour moi comme pour lui ; là, il avait raison ; mais où il n'était pas de bonne foi, c'est en bornant le service que je lui avais rendu à ma résistance à sa mise hors la loi. J'ose dire, et ceux de mes contemporains qui restent encore, pourraient le témoigner, ce fut surtout hors de l'Orangerie que je lui fus utile, car, peu habitué qu'il était aux orages des assemblées civiles, je le vis pâlir et trembler : dans le trouble de la position dont je venais de le tirer, en ralliant à lui et à moi, en ma qualité de président du Corps législatif, la garde encore justement indécise, il fallait absolument avoir perdu la tête pour ajouter à mon petit discours qui avait eu cet heureux résultat, ces paroles aussi imprudentes que cruelles et inutiles, car il n'y avait plus de résistance : « *Et si l'on résiste, tuez! tuez! tuez!* » ce qui me fit horreur et fut bientôt suivi de cette autre ridicule injonction, ajoutée à toutes les autres billevesées qu'il fit ce jour-là : « *Oui, suivez-moi, suivez-moi, je suis le dieu du jour!* » Frogeville, Gardanne, Sébastiani et plusieurs autres généraux l'entendirent comme moi, et, comme il me semblait qu'il voulait continuer à pérorer sur le même ton, je lui soufflai tout bas du haut du cheval que j'avais enfourché et qui marchait de pair avec le sien : « Mais taisez-vous donc, « vous croyez parler à vos mameluks. »

Mais ces temps-là étaient déjà si loin de nous ! Et notre position réciproque était tellement changée que je sentis à temps, sans doute, qu'il n'était pas prudent d'ajouter autre chose à l'appui des souvenirs.

Avec un véritable tyran, car malgré les actes tyranniques, mais plus partiels que généraux, auxquels il s'est abandonné, j'aime encore à me flatter qu'il ne méritera jamais ce titre dans l'acception moderne de ce mot, avec un tyran tout de bon, disons-nous, il y en avait assez de ce que je lui avais dit pour compromettre ma sûreté ; et c'est pour le coup que je ne me serais jamais pardonné ma colère, si le résultat en eût été de m'empêcher de retourner auprès de ma femme et de mes enfants, dès la nuit même,

Il était déjà près de minuit et j'attendais avec anxiété ce qu'il avait à me dire. Il me parla encore quelques instants de nos fameuses journées, me répéta plusieurs fois que le colonel Sébastiani était l'officier sur lequel il avait le plus compté avant l'action ; comme moi j'étais aussi d'avis que Sébastiani avait été un de nos plus puissants coopérateurs avec son régiment, en général le mieux disposé pour nous, je lui fis observer que j'avais été étonné de ne l'avoir pas vu aussi avant dans sa faveur que bien d'autres ; à quoi il me répondit : « Les « Corses sont des gens qu'il faut tenir à distance ; sans « cela, ils viennent vous manger dans la main, il faut « se fâcher, et vous savez ce que c'est que de fâcher un « Corse !... Sébastiani, d'ailleurs, ne me plaît pas per- « sonnellement. Il est froid et pédant. »

Il me parla de la douceur de Duroc, de la soumission et de la complaisance de Davoust, de la tendre admiration de Moncey, qui ne pouvait parler de lui sans attendrissement ; enfin, il était très content de son entourage et de ses généraux, excepté de Soult qui avait, disait-il, une tête assez carrée, mais un cœur froid et peu susceptible de dévouement profond et réel. Il causa de beau-

coup d'autres personnes et d'événements; il me reprocha même, sans beaucoup d'amertume, mon opposition à sa vente de la Louisiane aux Américains, en ajoutant: « Vous voyez bien qu'alors j'en savais déjà plus que « vous sur l'indifférence de la nation française, au sujet « de ses colonies; avec des colonies, il faut une marine « et nous ne l'avons plus, » assertion à laquelle je fus assez bon diplomate pour ne pas lui répondre que cette marine que nous n'avions plus, nous l'avions encore à l'époque qu'il lui plaisait de me rappeler, et que, même en ne l'ayant plus, ce n'était pas une raison pour qu'un magistrat populaire, tel qu'il était alors, osât vendre une province quelconque sans l'assentiment des Chambres nationales et employât surtout le produit de cette vente, sans en rendre compte, etc., etc.

Enfin, il me dit : « En voilà bien assez. Tout cela, » comme votre grande journée du Dix-huit Brumaire, « c'est de l'histoire ancienne, et ce n'est pas pour en « faire un cours, à nous deux, que j'ai désiré vous voir.

« Écoutez-moi, Lucien, pesez bien toutes mes paro- « les. Surtout, ne nous fâchons pas. Je suis trop puis- « sant pour vouloir m'exposer à me fâcher.... »

Il dut supposer que je sentais la portée de cette assertion, et, craignant peut-être qu'elle ne me troublât plus qu'il ne voulait, ou qu'elle ne m'exaspérât, il se hâta d'ajouter :

« Vous êtes entré chez moi avec confiance. L'hospi- « talité corse ne peut être trahie par l'empereur de « France... Que cette vertu de nos ancêtres et de notre « pays vous soit garant de la bonne foi de ce que j'ai « à vous dire et de la pleine sécurité que vous devez « avoir. »

Ce préambule me parut de bon augure, et j'avoue que, si j'avais pensé que cette hospitalité, en effet, une des principales vertus des Corses, pût régler ou déterminer avec moi son degré de susceptibilité, outre que je n'avais pas été si troublé en entrant chez lui, j'aurais été peut-être moins silencieux dans tout ce qu'il disait, au sujet de ma femme. Résolu pourtant que j'étais moi-même à ne point abuser de l'hospitalité que j'en recevais, j'attendis avec une espèce de résignation ce qu'il allait me dire et ce à quoi il semblait se préparer en marchant dans la chambre d'un air rêveur et un peu agité.

Je m'étais levé moi-même en même temps que lui, ou plutôt j'étais resté debout, depuis que je m'étais levé dans le mouvement d'indignation que m'avait causé le parallèle avec Jérôme ; mouvement oratoire qui, à ce que je pense, lui donna l'idée de voir en moi l'ancien orateur des clubs.

En allant et venant de moi à l'un des bouts de la chambre, chaque fois que Napoléon m'approchait, il se retournait sur lui-même, et il m'était facile de voir qu'il recueillait ses idées. Probablement, quand il s'en fut suffisamment rendu compte et qu'il fut arrivé près de moi, il me prit la main, et me la secouant et serrant fortement, il me dit :

« Nous sommes seuls ici. N'est-ce pas? nous sommes « seuls?... personne ne nous entend... A l'article de « votre mariage, c'est moi qui ai tort. Oui, j'ai été sur- « tout trop loin ; connaissant votre caractère entêté, « votre amour-propre, car tout cela, voyez-vous, n'est « que de l'amour-propre, que vous colorez à vos pro- « pres yeux du nom de vertu, comme nous autres sou- « verains appelons politique tout ce qui a rapport à

« nos passions, je n'aurais pas dû me mêler de votre « femme. J'en ai ressenti plus d'une fois l'impression. « Je vous le répète, je suis persuadé qu'elle est très « calomniée auprès de moi... plusieurs personnes ont « osé m'en dire du bien, entre autres maman qui « l'aime, m'a-t-elle dit, parce qu'elle vous rend heureux « et qu'elle est bonne mère.

« — Ah ! Sire, c'est bien vrai.

« — Tant mieux ! tant mieux ! » me dit-il assez brusquement.

Puis, il ajouta que plusieurs autres personnes avaient eu le courage de ne pas faire chorus avec celles qui en disaient du mal ; que particulièrement le consul Lebrun était revenu plusieurs fois à la charge sur son éloge, que Joséphine accusait le même bonhomme d'en être amoureux ; il se garda pourtant de me répéter ce que, d'ailleurs, je savais aussi bien que lui, m'ayant été raconté par mon vieux compatriote corse, le général Casabianca, qui s'y trouvait à plusieurs reprises ; c'est-à-dire que, ce jour-là, mon atrabilaire et envieux successeur au ministère de l'intérieur, Chaptal, pour faire sa cour à Joséphine, ayant avancé devant elle « que ma « belle veuve devait être une fière intrigante pour avoir « su fixer un cœur si inconstant que le mien », mon excellent ami, le consul Lebrun, avait répondu avec chaleur « qu'il avait des raisons particulières de penser « que cette jeune femme avait l'âme aussi belle que la « figure. » Rien assurément de plus flatteur et, suivant moi, de plus vrai relativement à ma chère femme, que cette affirmation, et si mon frère ne me donna point alors le plaisir de l'entendre de sa bouche, la suite de cette conversation me prouva bientôt que cet éloge, de

la part d'un homme aussi respectable et bien famé que le troisième consul, Lebrun, lui avait fait impression. A ce sujet encore, il m'avait dit en riant assez agréablement, comme à son ordinaire : « Je ne vous dirai pas « que notre architrésorier fit sa cour en parlant ainsi ; « pour moi, je m'amusai du dépit qu'en montra ma « femme, qui est beaucoup plus maligne qu'on ne pense, « malgré sa réputation de bonté. Il est vrai, ajouta-t-il, « qu'avec moi, je puis dire que c'est une femme *qui n'a* « *pas d'ongles* (expression qui me frappa et que j'enten- « dis pour la première fois pour désigner une femme « douce et soumise), et quant à votre femme, donc, je « suis loin de la mépriser, mais je ne l'aime pas, je la « déteste même, puisque c'est la passion qu'elle vous « inspire qui me prive de celui de mes frères sur les « talents duquel je comptais le plus. Ce qu'il y a de sûr, « mon cher Lucien, c'est que cette beauté-là passera, « vous serez désillusionné sur l'amour, que vous vous « trouverez l'ennemi de mon système et que je serai « obligé de vous persécuter, malgré moi. Car si vous « n'êtes pas avec moi, je vous le dis, l'Europe est trop « petite pour nous deux.

— Mais, Sire, Votre Majesté se moque de moi !

— Non, c'est à la lettre, ou ami ou ennemi.

— Sire, Votre Majesté n'a pas d'ami plus dévoué que moi.

— Ce n'est pas ainsi que je l'entendrai jamais tant que vous n'entrerez pas dans mon système, et cela vous est aujourd'hui plus facile que jamais. Ma politique de famille est changée; cela doit vous étonner; oui, elle est changée, comme vous allez le voir. »

Je ne pouvais être fâché de cette déclaration, car la

politique à laquelle Napoléon me disait avoir renoncé, n'avait rien de regrettable pour moi.

Il avait dit souvent, il m'avait fait écrire entre autres, par Talleyrand, dans sa fameuse lettre : « Les passions « changent, la politique est immuable. » A quelque changement que je dusse m'attendre, je ne revins pas de mon étonnement quand il me répéta :

« Oui, ma politique de famille est changée..., ce qui fait que vos enfants que, jusqu'à présent j'ai dû tenir en dehors de mon système dynastique, peuvent m'y être très utiles ; mais il faut les légitimer dynastiquement. Vous savez bien que, nés d'un mariage que je n'ai pas reconnu, ils sont inhabiles à succéder à des droits, mêmes éventuels, à ma couronne. N'êtes-vous pas d'accord sur ce point?... Alors, dites-moi, que feriez-vous à ma place?

— Sire, lui répondis-je, si Votre Majesté tient à ce que mes enfants soient compris dans l'ordre de son hérédité, il me semble qu'il faut un sénatus-consulte par lequel vous déclarerez tout simplement *que les enfants de votre frère Lucien, bien que nés d'un mariage qui n'a pas eu le consentement de Votre Majesté, deviennent aptes à succéder*... Votre Majesté pourrait même motiver cet acte de sa puissance sur un principe des plus justes, qui est qu'une loi ne peut porter un effet rétroactif, et que mon mariage étant antérieur à cette même loi...

— Je sais bien, interrompit l'empereur, que je puis faire cela, mais je ne le dois pas ; l'opinion, comme vous disiez tout à l'heure, l'opinion est là. Vous triompheriez de moi, c'est fort bien ; je conçois que cela vous convienne ; je ne puis pas vous céder ainsi sans transition,

sans même une satisfaction nécessaire. Que dirait la famille? Que dirait ma cour, la France, l'Europe entière qui a les yeux levés sur mes moindres actions, mes moindres gestes? Une telle palinodie me ferait plus de tort qu'une bataille perdue.

— Mais enfin, Sire, lui répartis-je assez vivement, je suis prêt à vous donner toutes les satisfactions que vous voudrez dans l'intérêt de mes enfants. Faut-il que je vous demande pardon, ainsi que ma femme, de ce que nous nous sommes mariés sans votre permission, sans songer ou en songeant qu'il viendrait un jour où, devenant empereur, votre politique nécessiterait une loi qui défendrait aux parents de Votre Majesté de se marier sans votre consentement. »

Pendant tout le temps que je parlai, Napoléon ne cessa pas de prendre du tabac, dont il ne humait pas même le quart, cette habitude me sembla devenue chez lui une contenance presque habituelle. Il paraissait hésiter.

« Sire, rendez-vous, lui disais-je, à mes instances, vous n'aurez pas de plus fidèle serviteur que moi; toute ma vie sera employée à vous prouver ma reconnaissance. »

Il semblait ému de ma prière, anxieux même au point d'en être embarrassé. Enfin, il me dit :

« Ah! mon Dieu! que vous êtes pressant! et moi, que je suis faible!... Je ne le serai cependant point assez pour faire le sénatus-consulte que vous voudriez pour vos enfants : je ne peux pas plus faire cela que reconnaître votre femme, qui, je vous l'ai dit et je vous le répète, le ciel peut tomber! ne sera jamais ma belle-sœur. »

J'étais si loin de m'attendre à cette chute, que je demeurai un moment immobile, partagé entre la surprise, la douleur et la colère.

« Mais alors, Sire, lui dis-je avec un tremblement de nerfs dont je n'étais pas le maître, que voulez-vous donc de moi?

— Ce que je veux, c'est un divorce pur et simple.

— Mais, Sire, vous avez toujours dit que je n'étais pas marié. Vous affectez de parler de ma femme sous le nom de son premier mari; si nous ne sommes pas mariés à vos yeux, comment pouvons-nous divorcer? Un divorce suppose un mariage rompu; pour le rompre, il faut qu'il soit contracté.

— Eh bien, c'est précisément ici où je vous attends. Ne vous ai-je pas dit que ma politique était changée!... En un mot, par le divorce que je vous demande, que devez-vous conclure? C'est que, par ce divorce, je veux bien reconnaître votre mariage, mais que je ne veux pas reconnaître votre femme. Et remarquez bien que le divorce ne fait pas tort à vos enfants, comme tout ce que vous avez refusé de faire jusqu'à présent et que je désirerais que vous fissiez : nullité de mariage, séparation et tout ce qui s'ensuit.

— A mes yeux, Sire, lui dis-je très résolument, séparation, divorce, nullité de mariage et tout ce qui tiendra à une séparation de ma femme, me paraît déshonorant pour moi et mes enfants, et je ne ferai jamais rien de pareil, je vous en assure.

— Comment est-il possible, me dit-il d'un ton d'impatience, mais point de colère, que vous ne compreniez pas avec tout votre esprit, la différence qu'il y a entre ce que je vous propose aujourd'hui et mes anciennes

exigences ; votre mariage annulé rendait vos enfants bâtards civilement et dynastiquement; une séparation avait le même résultat, puisqu'elle eût été la suite de mon non-consentement à votre mariage, par cela seul, frappé de nullité.

— De nullité à vos yeux, Sire, cela peut-être pour hériter de votre couronne, car, soyez bien persuadé, que l'état civil de mes enfants est reconnu par toute l'Europe; que mon mariage à la municipalité, précédé de la bénédiction nuptiale, en fait un lien sacré aux yeux de Dieu et des hommes; que vous êtes bien le maître de disposer d'un trône que vous avez conquis et affermi à la pointe de votre épée; mais, que s'il s'agissait de partager, après ma mort, l'obscur patrimoine de Charles Bonaparte, notre père, il n'entrerait dans l'idée de qui que ce soit de les en frustrer, parce qu'aux yeux de la loi et de la religion, mes enfants sont aussi légitimes que qui que ce soit. Et quand le pape me fit l'honneur de donner à une de mes filles le nom de sa mère, il n'a pas entendu qu'elle ne fût pas légitime, bien qu'il connaisse l'opposition de Votre Majesté à ce mariage.

— Calmez-vous, dit l'empereur. C'est bien ainsi que je l'entends, et c'est, je vous le dis encore, pour les légitimer dynastiquement, que j'exige le divorce, car le divorce, faut-il encore vous le dire, un divorce fait parce que je le désire, implique naturellement ma reconnaissance de votre mariage, puisqu'on ne peut divorcer sans être marié. Je conçois ce que vous allez m'objecter : « mais ma femme serait donc sacrifiée à mes enfants, moi-même je le serais? » Non, je ne vous obligerais pas à vous séparer; votre femme serait honorée comme elle le mériterait si elle faisait de bonne grâce cette

oblation à ma politique, à l'intérêt futur de la France : je n'aurais même ancune difficulté à aller lui rendre visite. Et si elle ne consent pas, elle sera accusée, ainsi que vous, d'avoir sacrifié la grandeur réelle de vos enfants à une question d'amour-propre. Vos enfants, restés par votre faute dans les rangs obscurs des particuliers, seront en droit de maudire et maudiront votre mémoire : pesez bien tout cela.

— Sire, répliquai-je sans hésiter, j'espère que mes enfants seront toujours dignes de moi et de leur mère. L'histoire leur apprendra la nôtre, et, s'ils étaient capables des sentiments dont vous me menacez, je les renie d'avance pour être de mon sang.

— Allons, allons, je le vois bien, vous êtes incorrigible, vous prenez toujours tout au tragique. Moi, je ne veux pas de tragédies, entendez-vous?... Vous ferez vos réflexions.

— Elles sont toutes faites : je ne dévierai jamais d'un pas dans ce que je crois le sentier de l'honneur. Si cela s'appelle être incorrigible, Sire, je le suis en effet. »

Napoléon ne me répondit autre chose que :

« Ce n'est pas ma faute, vous ne voulez pas céder; vous préférez une femme...

— La mienne, Sire!

— A moi, à vos enfants, à toute votre famille, ce n'est pas ma faute, et mes neveux sauront que c'est la vôtre. »

En dictant ces incroyables détails, je pense que le lecteur aurait le droit d'en douter, ainsi que mes enfants, pour lesquels surtout je me suis proposé d'écrire ces mémoires, si les lettres qu'il me fit écrire depuis et qui

déterminèrent mon départ pour l'Amérique, puisqu'il me menaçait de me faire pourrir dans une prison, n'en donnaient pas les preuves à l'appui de ce récit.

Oh! mes enfants, oui, vous serez dignes de moi, de votre mère lorsque, parvenus à l'âge et à la raison d'hommes heureux et libres citoyens américains, accoutumés à juger et à mépriser les tyrans, encore inconnus à cette heureuse terre, vous lirez ces lignes. Enfants de la captivité de votre père, oui, vous serez dignes de moi, de votre vertueuse mère, innocente victime de cette tyrannie, qu'elle ne pouvait désarmer qu'au prix de son déshonneur, du mien et du vôtre, mes enfants; car, outre le mépris qui se fût justement attaché à mon nom si j'avais eu la faiblesse de consentir à cet acte de divorce, il paraît certain que vous n'eussiez pas repris pour cela, sans quelques restrictions toujours flétrissantes, votre rang de succession dans l'hérédité impériale; que, dis-je, en lisant ces souvenirs, malgré la perfidie des raisonnements et la grossièreté des sophismes, votre instinct généreux vous révélera bientôt la certitude que votre digne mère ne fut que le prétexte de ma persécution personnelle. Vous jugerez, comme moi, que l'orgueilleux despote de la France, avilie au milieu des lauriers militaires de son empereur par l'esclavage où il la retient, n'insistait sur la condition de vous légitimer dynastiquement, comme il disait, que parce qu'il savait que Lucien n'y souscrirait jamais.

Quelle sera votre indignation quand vous saurez que le maître actuel de l'Europe, aveuglé par sa haine implacable, envoyait des passeports d'exil à madame Lucien Bonaparte, mère de vous, mes quatre enfants bien-aimés, sous le nom de son premier mari!!.....

Raffinement barbare ! espérant ainsi joindre pour votre mère la honte de passer pour ma concubine et vous pour mes bâtards..... aux malheurs de l'exil.

Mais le tyran s'est trompé ; il m'est doux de penser que, malgré son projet de la flétrir, malgré son caractère, le bruit de la réception qu'on nous fait ici arrive à ses oreilles, et que l'image de votre mère, accueillie avec transport et vénération par les nobles insulaires anglais, le poursuit et l'irrite au milieu de ses fêtes impériales sans qu'il puisse s'y opposer. Oui, je jouis de cette idée, elle suffit à ma vengeance, et vous, mes enfants, imitez mon exemple ; ne rendez pas malédiction pour malédiction à votre oncle Napoléon ; non, il ne faut pas le maudire, car je vois s'accumuler sur sa tête les nuages du courroux céleste d'où partira la foudre qui ne peut manquer de le frapper s'il persévère dans ses iniquités. Qui sait, d'ailleurs, si notre persécuteur, aujourd'hui à l'apogée de sa puissance, quand vous serez en état de lire ceci, ne sera pas plus à plaindre et moins plaint et moins révéré que nous dans cette île dont le doux et puissant génie de la liberté éclaircit le nébuleux horizon.

J'avais déjà pris congé de Napoléon plusieurs fois, d'après la permission qu'il semblait m'en donner, mais il ramenait toujours la conversation sur quelques-unes de nos anciennes relations. Il me dit qu'il ne s'était rapproché autant des parents de sa femme qu'après notre éloignement de lui, qu'il voulait me donner la Cisalpine et qu'il l'avait donnée à Eugène par nécessité d'y mettre quelqu'un de sûr. Il n'était pas trop content d'Hortense, encore moins de Louis. Maman elle-même, disait-il, était jalouse de Caroline qui était reine et de la

princesse de Lucques. Celles-ci n'étaient même jamais contentes. Pauline, enfin, c'est tout dire, était la plus raisonnable, au moins en ambition, « *car c'est la reine des colifichets;* » il ajouta qu'en avançant en âge elle embellissait encore, que Joséphine était décidément vieille et que, comme elle ne pouvait plus avoir d'enfants, elle en était fort triste et fort ennuyeuse, parce qu'elle craignait le divorce ou même pire.

« Figurez-vous, me dit l'empereur, que cette femme-
« là pleure toutes les fois qu'elle a une mauvaise diges-
« tion, parce qu'elle dit qu'elle se croit empoisonnée
« par ceux qui veulent que je me marie avec quelqu'un
« autre. C'est détestable. »

Il me dit qu'en effet il faudrait bien qu'il finît par faire un divorce, qu'il aurait dû le faire plus tôt, qu'il aurait déjà de grands enfants.

« Car, ajouta-t-il très gravement, il est bon que vous
« sachiez que je ne suis pas impuissant comme vous le
« disiez tous.

— Moi, Sire, je n'ai jamais dit cela, par une bonne raison c'est que je crois tout le contraire. »

Il me dit qu'en effet il n'avait pas eu d'enfants autrefois (ce que je savais bien), mais qu'il en avait à présent plusieurs, deux surtout dont il était sûr (ce que je ne savais pas, mais qui me semblait très croyable), qu'un de ces deux enfants était d'une jeune personne qui avait été avec Hortense chez madame Campan; l'autre d'une belle Polonaise mariée à un vieux mari (impuissant celui-là, « il en savait quelque chose, m'ajouta-t-il d'un « petit air satisfait »); la pauvre femme avait été sacrifiée à Plutus.

« C'est une femme charmante, un ange! Ah! c'est

« bien d'elle *qu'on peut dire que son âme est aussi belle*
« *que sa figure !* »

Comme je souriais, il me dit :

« Vous riez de me voir amoureux ; oui, je le suis en
« effet, mais toujours subordonnément à ma politique
« qui veut que j'épouse une princesse, quoique je pré-
« férerais bien couronner ma maîtresse. C'est ainsi que
« je voudrais vous voir pour votre femme.

— Sire, je penserais comme Votre Majesté si ma femme n'était que ma maîtresse. »

Il m'ajouta que, si sa résolution de divorcer était bien prise, son choix n'était pas encore fixé. Il me dit qu'il se repentirait toujours de n'avoir pas pris pour lui la princesse Augusta, fille de son meilleur ami, le roi de Bavière, qu'il avait fait la sottise de donner à Eugène qui ne savait pas l'apprécier, lui faisait des infidélités, bien qu'elle fut la plus belle et *la meilleure femme des cercles, comme on disait en Allemagne avant lui.*

Après cela, il me demanda quel âge avait ma fille aînée Charlotte. Je lui dis : « bientôt 14 ans. » Il me répondit :

« Si vous étiez entré dans mon système, je l'aurais
« déjà fiancée au prince des Asturies ou à quelque autre
« grand prince et même peut-être à un grand empe-
« reur[1]. »

1. On trouvera dans plusieurs des lettres et documents, à l'appui de ces mémoires, les traces de cette idée qui préoccupa assez l'empereur, quand il pensa sérieusement au divorce, pour que ma mère, toute la famille, et surtout Fouché et Cambacérès eussent conçu quelque espérance de la voir se réaliser. Fouché et Cambacérès auraient préféré le choix de ma fille à celui d'une nièce de l'infortunée Marie-Antoinette. Ma mère m'a souvent dit qu'elle regrettait que je n'eusse pas envoyé ma Charlotte plus tôt.
(*Note de Lucien Bonaparte.*)

Il brisa assez brusquement sur ce chapitre et revint encore sur mon divorce, sur le sien dont on ne parlerait pas si le mien avait lieu avant ou en même temps, parce qu'avec la résistance que je lui avais opposée, mon divorce frapperait davantage l'opinion que le sien, que je devrais lui rendre ce service. « Oui, m'avait-il « ajouté sérieurement, vous devriez faire cela. » Comme je le regardai d'un air qui dut lui paraître étonné, il me regarda lui-même de bas en haut et me dit : « Pourquoi « pas?..... » Je ne pus m'empêcher de sourire à ce qui me semblait un excès de prétention à mon dévouement pour sa personne. Il comprit assez ce sourire pour qu'il me parut visiblement embarrassé d'avoir laissé échapper son *pourquoi pas?* Je crois, qu'accoutumé dans sa toute puissance impériale à dire tout ce qui lui venait à l'idée et l'appui de ses volontés ou de ses désirs, il avait oublié, qu'il s'entretenait avec moi.

Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à se remettre, et tout en aspirant son tabac à plusieurs reprises, il me répéta fort imperturbablement : « Oui, vous devriez « faire cela pour moi....., mais alors, mon cher prési- « dent, service pour service, c'est juste, et cette fois je « ne serais pas ingrat. »

Le cruel ! Il convient qu'il l'avait été ingrat ! J'eus un instant l'idée qu'il ne voudrait plus l'être.

J'atteste le ciel et vous, mes enfants, qu'en ce moment qui me paraît celui de la plus grande puissance de votre oncle Napoléon, quoique je ne crusse pas à la durée de cette puissance qui me semble destinée à périr par ses propres excès, oui, j'atteste que, malgré ma répugnance à entrer dans son système, j'étais disposé à accepter toutes les propositions d'accommodement compatibles

avec mon honneur que j'ai par-dessus tout placé en vous, mes enfants, et dans votre noble mère si digne de mon affection et de la vôtre.

Un moyen facile et honorable pour tous deux avait été par moi suggéré à l'empereur, c'était la promulgation d'un sénatus-consulte en faveur de mon mariage et de ce qu'il voulait bien appeler la reconnaissance dynastique de mes enfants. Vous avez vu comme il refusa d'entrer dans cette voie de conciliation. Son inflexible rigueur, la constante et active persécution qui en fut la suite nous ont jetés dans les fers des Anglais, tout fiers de retenir en esclavage et de renfermer dans un rayon de deux milles un membre de la famille de leur implacable ennemi.

Quand je pense que, si le triomphe des anciens était en usage chez les nations civilisées, John Bull aurait pu nous traîner tous enchaînés à son char, moi, ma femme, mes enfants et tous les Français compagnons de mon triste exil, je me sens frémir de honte et je me demande, Napoléon, comment cette idée, si elle arrive jusqu'à toi, ne révolte-t-elle pas ton orgueil de potentat? Quel souverain, même le moins puissant, verrait avec indifférence et ne ferait pas cesser à tout prix la captivité de son propre frère? Et tu refuses, toi, Napoléon, de nous échanger contre quelques lords anglais? Étrange commencement et trop funeste présage pour une dynastie dont les premiers pas sont marqués par l'exécration et par la plus inqualifiable persécution. Oui, trop funeste présage! Vainement Napoléon, enivré de voir succéder dans la couche impériale la fille des Césars à Joséphine répudiée, tu blasphèmes contre toi-même en disant que tu ne te crois vraiment grand que

depuis ce jour ; moi, je crois entrevoir dans cette singulière appréciation de ta véritable grandeur le signe de la décadence de ton esprit supérieur.

Malgré les acclamations de ce peuple qui avait aussi salué par des transports de joie l'avènement de Marie-Antoinette dont, quelques années plus tard, il faisait rouler l'auguste et innocente tête du haut d'un échafaud, je vois une auréole ensanglantée déjà par les fêtes de ton mariage environner vos deux têtes couronnées ; Marie-Louise, au milieu de tous les souvenirs de sa tante martyre, ne peut goûter de bonheur ; et toi, Napoléon, l'image de ton frère, prisonnier de tes ennemis, doit troubler la joie de tes triomphes et de tes rêves de grandeur.

Mais quand il serait vrai, malgré mes prévisions contraires, que la dynastie napoléonienne put s'établir solidement et se maintenir, et qu'un jour le récit des splendeurs et des plaisirs de la cour de Paris, des victoires de nos armées, de la gloire de nos drapeaux parvînt à vos oreilles, mes enfants, dans la tranquillité de notre établissement rural en Amérique, honorez-vous toujours d'être Français, et ne cessez jamais de l'être dans le cœur ; mais ne regrettez pas des grandeurs toujours achetées trop cher, au prix des affections les plus douces et les plus saintes. Non, vous n'oublierez jamais, mes enfants, à l'exemple de votre père, que tout homme de cœur doit demeurer, envers et contre tous, le pontife défenseur et protecteur du sanctuaire de sa vie privée, et, qu'en vertu de ce principe, après avoir poussé jusqu'aux dernières limites l'abnégation personnelle, j'ai dû m'arrêter et rester inébranlable quand le devoir et l'honneur véritable ont parlé. Je le devais, je l'ai fait pour vous, mes enfants chéris.

Tels étaient les sentiments qui remplissaient mon âme en ce moment; ils n'avaient jamais été plus vifs ni mieux sentis. J'en trouvais au fond de mon cœur une douce et consolante récompense, celle de me sentir et de me voir supérieur à ce frère qui, devenu le plus puissant des hommes avec mon incontestable concours, sacrifiait les sentiments de la nature et de la reconnaissance à son inexplicable irritation contre une faible femme, qui n'ayant d'autre tort que celui d'être mon épouse et la mère de mes enfants, ne pouvait être que le prétexte de mon éloignement.

J'étais demeuré plongé dans une espèce de rêverie vague qui, je l'ai déjà dit, n'était pas sans douceur, au point que j'entendais, sans y prêter attention, les discours que Napoléon continuait à me tenir. Je ne sais s'il prit cela pour l'hésitation dans mes principes, l'impression très visible qu'avait faite sur moi sa promesse de n'être plus ingrat, et si ce fut à l'erreur de croire que je pourrais faiblir dans ma résolution de ne jamais isoler ma position politique et privée de celle de ma femme et de mes enfants que je dus son redoublement d'instances pour me faire consentir au sacrilège de mon divorce avec ma femme, ma femme déjà mère de plusieurs enfants et enceinte d'un autre! Il avouait qu'il n'y tenait tant que pour paralyser, atténuer, au moins dans l'opinion, qu'il lui plaisait de respecter à un certain point en cette occasion, le mauvais effet de son propre divorce, dont le prétexte était la stérilité devenue le partage de son impératrice Joséphine.

J'avais eu soin de lui faire sentir, le plus délicatement possible, l'immense avantage que la jeunesse et la fécondité de ma femme lui donnaient sur la sienne, et

qu'enfin, il n'y avait pas des deux côtés parité dans cette prétendue nécessité de divorcer pour avoir des enfants, je dis, prétendue, car j'étais tellement convaincu que l'hérédité se trouvait assez bien assurée par le nombre déjà rassurant de ses neveux, et en outre par le droit d'adopter qu'il avait eu la prudence de se réserver.

Quand j'avais établi le parallèle entre l'impératrice et ma femme, Napoléon ne s'en était pas montré choqué ; au contraire, d'un ton assez bienveillant en comparaison de celui qu'il avait pris d'abord en parlant de mon Alexandrine, il me dit :

« Votre femme... eh bien, votre femme!... ne vous « l'ai-je pas déjà fait écrire?... elle sera duchesse de « Parme, et l'aîné de vos fils héritera d'elle sans avoir « à prétendre à votre héritage de prince français : ce « sera le premier rang auquel je vous appellerai en « attendant mieux, c'est-à-dire une souveraineté indé- « pendante... »

Et comme je souriais à ce mot *indépendante*, en songeant à l'indépendance dont il laissait jouir les rois nos frères, il me dit :

« Oui, indépendante..., car vous, vous sauriez gou- « verner, et les autres sont... »

Ici je trouve inutile de répéter tout ce qu'il me dit de ces autres, d'autant plus que tout cela me parut fort mal fondé et fort injuste. Il me parla surtout dans ce sens de mon frère Louis, roi de Hollande, et certes celui-ci a, depuis, fait preuve de courage et de sagesse en descendant d'un trône, où il ne lui était plus permis, sous l'influence impériale, de faire le bonheur de ses sujets. Je suis même bien persuadé qu'il n'aurait jamais

accepté cette couronne si, lorsqu'elle lui fut offerte, on lui avait posé les conditions que l'empereur stipula, dans la suite, pour son jeune neveu Napoléon-Louis, appelé à recueillir l'héritage paternel.

L'histoire impartiale conservera le souvenir de ces conditions si, en effet, quelques esprits libéraux ont assez justement reproché à Louis XIV son fameux l'*État, c'est moi!* comment pourra-t-on caractériser la singulière allocution de l'empereur au jeune enfant de son frère? Cette allocution se trouve consignée dans le *Moniteur* du mois..... et dans tous les journaux du temps, comme la chose du monde la plus naturelle; la principale idée du second paragraphe est celle-ci, mot pour mot :

« Souvenez-vous, mon fils, que les premiers devoirs « à remplir pour vous sont envers moi, les seconds « envers la France, et les troisièmes envers le pays que « vous êtes appelé à gouverner. »

La nation hollandaise dut sans doute se trouver bien flattée et bien désireuse de voir mettre en pratique cette théorie des devoirs de ses rois, théorie sublime et dont l'étrangeté nous paraît bien au-dessus de celle du fameux l'*État, c'est moi!* de Louis XIV.

Ce dernier, qui, selon l'expression de lord Chesterfield, dont je partage l'opinion, fut un grand roi s'il ne fut pas un grand homme, donna des instructions autrement libérales à son petit-fils, Philippe V, partant pour l'Espagne. Quand il s'écriait : « Il n'y a plus de Pyrénées! » certes, ce n'était pas un misérable esprit de domination ou d'oppression contre les Espagnols qui l'inspirait; c'était une noble et grande pensée, un désir de concorde, de fusion, d'unité des deux nations.

Quant à son fameux l'*État, c'est moi!* quelque pitoyablement despote que cela doive nous paraître aujourd'hui, il faut cependant se rappeler que Louis XIV en s'exprimant ainsi parlait la langue, la seule langue qu'on lui avait apprise; sa religion royale était fausse, sans doute, mais on peut dire que, à cet égard, il était dans ce que les catholiques romains appellent l'*ignorance invincible*.

Louis XIV n'avait point connaissance et, par conséquent, ne pouvait être préoccupé des terribles effets de l'application de la souveraineté du peuple. Le sang de ses prédécesseurs n'avait pas coulé sur un échafaud, dans la lutte du pouvoir royal contre ce principe. La seule guerre de la Fronde, petite dans les passions qui l'avaient inspirée, malgré les grands hommes qui y figurèrent, n'avait fait qu'affermir l'autorité royale. Enfin, si, malgré toutes les raisons que Louis XIV croyait avoir de se substituer à l'État, il nous semble en cette occasion un orgueilleux égoïste, comment jugerons-nous l'empereur Napoléon qui, non seulement comme Louis XIV se substitue à l'État, mais qui se place d'abord en première ligne, même avant la France?

Et que penser aussi de ces paroles que l'empereur écrivait au vieux roi d'Espagne sous la date....., au sujet de quelques émeutes de Madrid?

« Les peuples, dit-il, se vengent quelquefois des hom-
« mages qu'ils sont forcés de nous rendre. »

En vérité, jamais empereur ou roi de droit divin absolu, né, élevé et intronisé dans la religion de la légitimité de son droit, a-t-il osé s'exprimer ainsi et afficher un tel dédain? Napoléon, sorti du peuple, élevé sur le bouclier par les mains du peuple, a-t-il pu, sans une

grande injustice et sans un fatal aveuglement, mépriser ce peuple, l'instrument de sa grandeur, et ravaler si bas celui qui l'avait élevé si haut?

Je me suis, par cette digression, laissé entraîner loin de mon sujet. Il me reste encore à compléter plusieurs traits saillants de cette entrevue si mémorable pour moi, et sans doute pour vous, mes enfants.

Napoléon, après avoir fait briller à mes yeux la couronne de duchesse de Parme pour ma femme, croyant sans doute achever de me séduire, ajouta :

« Quant à vous, choisissez..... »

Pendant qu'il prononçait ces paroles, son regard étincelait de je ne sais quel éclat d'orgueil qui me parut satanique; il frappa un grand coup de sa main, largement déployée au milieu de l'immense carte d'Europe qui était étendue sur la table et à côté de laquelle nous étions debout.

« Oui, choisissez, me dit-il; vous le voyez, je ne parle « pas en l'air : tout cela est à moi ou va bientôt m'ap- « partenir ; je puis en disposer dès à présent. Voulez- « vous Naples?... je l'ôterai à Joseph qui, d'ailleurs, ne « s'en soucie pas : il aime mieux Morfontaine... L'Italie, « le plus beau fleuron de ma couronne impériale?... « Eugène n'en est que le vice-roi, et loin de la dédai- « gner, lui, il espère bien que je la lui donnerai, ou du « moins que je la lui laisserai s'il me survit. Il pourrait « bien sur ce point être trompé dans son attente, car je « vivrai quatre-vingt-dix ans; il le faut pour la parfaite « consolidation de mon empire... D'ailleurs, Eugène ne « me convient plus en Italie avec sa mère répudiée... « L'Espagne?... ne la voyez-vous pas tomber dans le « creux de ma main, grâce aux bévues de vos chers

« Bourbons et à l'ineptie de votre ami le prince de la « Paix?... Ne seriez-vous pas bien aise de régner là où « vous n'avez été qu'ambassadeur?... Enfin, que voulez-« vous?... Parlez; tout ce que vous voudrez ou pourrez « vouloir est à vous, si votre divorce précède le mien. »

Ces derniers mots eurent le pouvoir de délier ma langue, enchaînée par la véhémente et presque fiévreuse volubilité avec laquelle je trouvais que mon frère me parlait :

« Oh! Sire, lui dis-je, sachez que même votre beau « royaume de France ne me tenterait pas au prix de « mon divorce, et puis... »

Ici, je m'arrêtai; mais comme s'il eût répondu à ma pensée, l'empereur me dit d'un ton très sec et d'un air superbe que je ne lui avais pas encore vu prendre depuis que durait notre conversation :

« Par hasard, vous croiriez-vous plus solide sur votre « terrain de vie privée, dont, au reste, il ne tient qu'à « moi de vous *priver*, que moi sur mes trônes? »

J'aurais pu lui répondre qu'il n'était pas encore venu à ma connaissance que le moyen de se trouver plus solidement assis, fût de l'être sur plusieurs sièges à la fois, et que si la difficulté morale pouvait, dans cette position, être assimilée ou, du moins, comparée à la difficulté physique, il pourrait bien aussi se faire que mon terrain particulier fût plus solide que le sien. Mais je me gardai de hasarder cette plaisanterie, qui sentait trop l'épigramme pour pouvoir lui être dite en face, car je lisais clairement à travers le mépris qu'il affectait de me témoigner en ce moment, que son amour-propre avait été blessé, et je crus devoir profiter de l'avis qu'il avait paru vouloir me donner si bénévolement quand il

m'avait dit qu'il était trop puissant pour que je m'exposasse à le fâcher.

Quant à ce jeu de mots « *ma vie privée dont il ne tenait qu'à lui de me priver*, » j'avoue que j'aurais été étonné de trouver cette espèce de calembour dans la bouche de mon frère Napoléon, si Joseph et le cardinal, qui le lui avaient entendu faire, ne me l'avaient déjà rapporté. L'impression profonde et bien sentie qui m'en resta, c'est qu'il serait possible que l'empereur, non content de m'avoir fermé la vie politique, succombât un jour à la tentation de me tourmenter dans ma vie privée.

Il commençait, en effet, à être offusqué des marques de considération personnelle que je recevais en Italie, et surtout de l'honorable et bienveillante hospitalité dont le pape Pie VII avait donné le premier exemple à Rome.

J'espère que mes enfants n'oublieront jamais que c'est auprès de cet illustre et saint pontife, sous le manteau de saint Pierre, que nous avons trouvé asile et constante protection dans un moment où toute patrie nous était fermée, soit par la force des circonstances et des temps, soit par la crainte de se compromettre vis-à-vis du maître tout-puissant de l'Europe.

Parmi toutes les marques de considération ou d'amitié que j'avais reçues du pape Pie VII, celle qui m'avait le plus flatté et qui avait aussi le plus choqué l'empereur, c'était d'avoir donné ostensiblement le nom de sa mère, dona Giovanna Chiaramonti, au troisième enfant qui m'était né : c'était une fille. Son titre de filleule du saint-père, la beauté et la douceur de cette chère enfant inspirent, aux catholiques anglais qui

s'empressent de nous rendre visite, un intérêt particulier et la font remarquer au milieu de mes autres enfants.

On a vu que je m'étais paré de cette circonstance comme d'une solennelle protestation contre l'illégitimité dont mon frère avait voulu entacher la naissance de mes enfants; et j'eus lieu de croire que ce fut ce motif qui lui fit m'adresser cette singulière et menaçante interpellation, presque immédiatement après la première : « Croyez-vous, par exemple, que votre ami le pape soit « assez puissant pour vous protéger contre moi, si je « voulais bien sérieusement vous tourmenter? — Ah ! « Sire, j'aime à croire qu'il n'en aura jamais besoin. »

Hélas ! l'événement de nos deux captivités, c'est-à-dire celle du pape qui a précédé et nécessité la mienne, ne prouve que trop combien la grandeur de cette puissance que je reconnaissais déjà à Napoléon et qu'il possédait presque sans limites, mais dont il croyait prudent, sans doute, d'ajourner la manifestation. Quoi qu'il en soit, son front, qui s'était couvert d'un nuage, parut tout à coup s'éclaircir, et je pus croire que c'était un effet de la confiance que je montrais dans sa générosité : cette confiance n'était cependant pas suffisamment justifiée par ses actes, pour qu'il pût la croire sincère et sa conscience devait savoir à quoi s'en tenir sur le compte de sa générosité à mon égard.

En définitive, pendant tout le cours de cette conversation, loin de pouvoir être amené à une concession, l'empereur se montra toujours inflexible et intraitable dans sa manière de voir, tandis que, de mon côté, je m'efforçai d'être humble sans bassesse, et modéré sans pusillanimité, pour mieux lui persuader combien aussi je serais

toujours inébranlable dans les principes qui avaient réglé ma conduite.

J'eus le chagrin et je pourrais dire le dépit de lui entendre toujours répéter les mêmes choses avec les mêmes arguments, comme si je ne lui avais rien répondu de fondé en raison; je revins plusieurs fois au *sénatus-consulte* que je lui avais proposé : il éluda toujours cette ouverture; seulement, la dernière fois qu'il en fut question, il ajouta d'un ton solennel : « Enfin, soyez-en cer-« tain, tout pour Lucien divorcé, rien pour *Lucien sans* « *divorce.* »

Je répondis à cette sentence en faisant un léger mouvement pour me diriger vers la porte, car je ne voulais pas brusquer ma sortie, et même je tenais à conserver avec mon frère l'empereur, malgré mon état d'irritation, cette espèce d'étiquette qui consiste à se laisser congédier. Me trouvant en désaccord avec lui sur le sujet principal, je ne voulais pas augmenter son humeur, par quelque motif extérieur : il prévint lui-même mon idée et me prenant tout à coup par la main, comme pour me ramener vers lui, il me dit d'un ton et d'un air indéfinissable, car il y avait de tout dans cet air et dans ce ton-là, et ce devait être sa dernière espérance pour me réduire :

« Si je divorçais, vous ne seriez pas seul avec moi; « car Joseph, aussi, attend mon divorce pour déclarer « le sien. »

Il ajouta que madame Julie n'avait été bonne qu'à faire des filles, tandis qu'il lui fallait des garçons; que des filles ne servaient qu'à contracter des alliances plus ou moins utiles à la politique, et que Genaïde et Charlotte, trop petites encore, ne lui offraient même pas cet avantage. « Mais, ajouta-t-il, ne me dites-vous pas que

« votre aînée a 14 ans? Eh bien, c'est l'âge; ne seriez-
« vous pas disposé à l'envoyer chez maman, par
« exemple? »

Étonné que je fus et même un peu troublé, qu'après avoir brisé sur ce chapitre, il y revint ainsi de lui-même, je lui répondis qu'il savait bien que je désirais lui complaire en tout ce qui ne blessait pas mes principes.

« C'est bien, c'est bien, me répondit-il assez brusque-
« ment, en tel cas donné, je vous la ferai demander par
« maman. »

Et, sans me laisser le temps de lui répondre, il ajouta d'un ton qui me prouvait qu'il n'avait rien oublié de nos anciennes altercations, tel qu'en fut le sujet :

« Vous ne craignez rien pour votre enfant gâté, n'est-ce
« pas? Dites-lui que nous serons bons amis, que je ne
« lui tirerai plus les oreilles. »

Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir que je m'étais plusieurs fois fâché presque sérieusement avec le premier Consul parce qu'il avait alors, ce que je trouvais une mauvaise habitude, de tirer très fort les oreilles à ses petits neveux et nièces, en guise de caresses, lesquelles allaient jusqu'à les faire pleurer. Ma Charlotte doit s'en souvenir, et, quant à moi, je ne croyais pas devoir endurer ces petits supplices infligés à mes enfants aussi paisiblement que notre sœur Caroline qui se contentait de pleurer, en disant surtout qu'il ne fallait pas le dire à Murat. Il est vrai qu'il ne l'aurait pas souffert beaucoup plus patiemment que moi, malgré son extrême respect pour son puissant beau-frère, car il est impossible d'être plus tendre père que le brave Joachim.

A ce sujet, je me rappelle que le petit Achille, aujourd'hui prince héréditaire de Naples, enfant très vif et

d'un tempérament excessivement nerveux, fut le sujet d'une scène de famille, qui eut bien certainement son côté dramatique et qui présage assez que notre neveu Achille ne sera pas plus endurant que son patron le fils de Thétis et de Pélée, si l'occasion s'en présente.

Un jour, cet enfant n'avait pas même quatre ans, son oncle Consul lui ayant tiré les oreilles assez rudement pour que l'enfant criât, le Consul les lui tira encore plus fort, ce qui occasionna à Achille, sa mère étant présente ainsi que moi, un accès de colère d'une énergie qui était réellement au-dessus de son âge ; car, en frappant des pieds et presque en grinçant des dents, il s'avança le point levé et fermé devant le premier Consul et lui dit en bégayant de rage, autant que parce qu'il était trop petit pour s'exprimer plus distinctement... « Vous êtes « un vilain, vilain méchant, méchant, » ce qui, à son tour, excita, assez mal à propos, suivant moi, la colère du Consul, puisqu'il appliqua un soufflet tellement fort au petit Achille, que celui-ci vint en chancelant et trébuchant enfin se réfugier dans mes bras, pendant que sa mère, extrêmement émue de ce spectacle, tomba en syncope, occasionnée surtout, je crois, par l'effort qu'elle faisait sur elle-même pour contenir ce que cette violence contre son enfant lui faisait éprouver. De son côté, le premier Consul quitta la place, haussant les épaules et battant la porte, en disant que Caroline avait toujours été une mijaurée et que c'était ainsi que les pères et mères gâtaient leurs enfants, que, pour lui, s'il en avait jamais, il ne les gâterait pas, etc. Je ne sais s'il tire aussi les oreilles au fils qu'il a à présent et qui se trouve fort mal apanagé du titre pompeux de roi de Rome, surtout dans le moment où il tient le pape en

prison : quoi qu'il en puisse arriver, alors il n'annonçait pas devoir gâter ses enfants.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans cette entrevue, dont j'ai entrepris la minutieuse relation, l'idée qui me parut dominante chez l'empereur, après celle de son divorce, fut celle d'avoir des neveux, qu'il voulût ou non les bien traiter, afin de les placer entre les enfants de Louis et d'Hortense et ceux qu'il espérait avoir lui-même, « parce que enfin, me disait-il en se promenant « les mains croisées derrière le dos, avec un abandon « feint ou naturel, l'impératrice Joséphine répudiée, « leur grand'mère et son fils Eugène que je me reproche « d'avoir fait trop puissant, seraient toujours les ennemis « de mes fils légitimes et même adoptifs. Non, mur- « mura-t-il à voix plus basse et comme se parlant à lui- « même plutôt qu'à moi, il le faut, je n'ai qu'un moyen « pour paralyser la puissance des enfants de Louis, dont « il n'avait d'ailleurs véritablement aimé que le premier, « mort en Hollande. »

Par suite de ce raisonnement, et toujours avec la même apparence de confiance en moi, il me dit qu'il n'était pas éloigné de légitimer, ou, au moins, d'adopter les enfants naturels dont il m'avait parlé et que j'ai déjà mentionnés.

Il entra à cet égard dans quelques détails qui m'étonnèrent beaucoup, que j'écoutai pourtant en silence, et qui finirent par cette interrogation :

« Croyez-vous donc que je n'aurais pas la puissance « de faire légitimer mes enfants naturels aussi bien que « Louis XIV légitima ses bâtards doublement adultérins « et les déclara habiles à succéder éventuellement à la « couronne ? »

Je fus au moment de lui répondre que les dispositions testamentaires de Louis XIV, auxquelles il faisait allusion, avaient été annulées quelques jours après sa mort; je résistai à la tentation de le lui dire, mais je n'en pensais pas moins.

Ce fut seulement alors pour la première fois que je compris clairement qu'il lui convenait peut-être de rapprocher mes enfants. Il me dit encore plus d'une fois, comme la chose du monde la plus simple, qu'il comptait sur le divorce de Joseph, à quoi je lui répondis toujours, ce qui était vrai, que je ne le croirais que quand je le verrais; à la fin, il me dit gaiement en se frottant les mains :

« Que si, que si! Joseph le fera, vous aussi; nous le « ferons tous trois ensemble et nous nous remarierons le « même jour. »

Il s'était mis en gaieté et en bonhomie; il ajouta bien d'autres petites choses facétieuses au milieu desquelles il lui plut aussi me dire que j'étais devenu bien sérieux, qu'il était tenté de me prendre pour un sage de l'antiquité :

« Vous devriez, continua-t-il, rester avec moi ces trois « jours; je vous ferais dresser un lit auprès de ma « chambre à coucher. »

Je le remerciai, mais je crus devoir le refuser, parce que je me défiais plus de ses séductions que de ses menaces. Pour adoucir ce refus, je lui dis qu'au reste je méditerais plus à mon aise sur tout ce qu'il m'avait dit et que je lui promettais d'y penser mûrement et sans le fanatisme dont il m'avait accusé plusieurs fois. Il parut content et insista de nouveau pour que je restasse. Je lui dis, outre ma première raison, que j'avais un enfant malade et que

je ne pourrais pas vivre agréablement avec ce sujet d'inquiétude.

« Vous voulez aller vous entendre avec votre femme; « alors, adieu nos projets de rapprochement. »

« — Sire, j'ose dire que vous vous trompez; les pro- « jets de Votre Majesté n'ont pas de meilleurs auxiliaires « que ma femme et si elle y voit l'intérêt bien démontré « de ses enfants, croyez qu'elle désire vivement sortir de « de la position où elle se trouve. Être l'objet de la haine « personnelle de Votre Majesté est pour elle un chagrin « profond. Je crains quelquefois qu'elle succombe aux « agitations et aux rêveries de sa position, malgré tous « mes efforts pour la tranquilliser. »

« — Vraiment, me dit-il, oh! j'en suis fâché. Mais « prenez bien garde, il ne faut pas surtout qu'elle meure « avant d'avoir fait divorce, je ne pourrais plus légitimer « vos enfants. »

Il me dit cela d'un ton voisin de la plaisanterie; comme il s'aperçut qu'elle me plaisait peu, il n'insista plus et me dit : « Eh bien! partez, puisque vous le vou- « lez, et tenez-moi parole [1]. »

1. Nous avons quelques petites raisons de penser que ce fut l'espoir qu'il conçut qu'avec la réflexion Lucien pourrait adhérer à ce que voulait Napoléon, qui lui fit souvent répéter depuis que Lucien l'avait toujours trompé, mais surtout dans sa dernière entrevue à Mantoue. Il ajoutait même quelquefois, en parlant à sa mère et à Joseph, qui l'un et l'autre n'en ont jamais rien cru, que Lucien lui aurait promis de divorcer, si, lui, l'empereur, lui donnait l'exemple. Le lecteur peut juger, d'après l'entretien rapporté par Lucien, de la disposition qu'il se sentait à suivre un tel exemple.

O palais de Mantoue! où, dans le silence de cette nuit, eut lieu cette entrevue fraternelle... La triste veuve de Lucien voulut, en 1845, avant de repasser les Alpes, pénétrer dans les antiques voûtes de ce salon dont les échos lui semblaient encore retentir

Je crois bien qu'il en avait assez de moi, comme j'en avais beaucoup trop de lui. Je me hâtai de sortir de son salon ; il me tendit la main en même temps que la joue sur laquelle j'imprimai un baiser plus respectueux que fraternel.

J'étais déjà dans la seconde chambre à côté du salon, marchant assez vite pour aller retrouver ma voiture que j'avais dit de tenir prête pour minuit, quand j'entendis l'empereur appeler à haute voix : « Menneval ! Menneval ! » Je doublai le pas dans la crainte que ce fut à mon sujet que Menneval fut ainsi appelé.

Je n'ai pas revu Napoléon depuis ce jour.

Je ne dois pas oublier de noter que Napoléon, en me parlant de ses projets et de ses espérances, semblait surtout beaucoup compter sur le secours de la Russie pour attaquer la puissance anglaise dans les Indes. Je m'étais permis, avec toute réserve et modestie de lui dire qu'il me paraissait qu'il pouvait se contenter de l'immense gloire qu'il s'était acquise, surtout désirant avoir des enfants. J'osais même lui dire que les Français, toujours vainqueurs sous son commandement, pourraient pourtant se lasser d'un état si permanent de guerre, surtout de la conscription pour entreprendre des conquêtes Il m'avait répondu qu'il était sûr des Français et de tous ses alliés, mais que les Francais, surtout,

de la voix de Napoléon et de Lucien... Ah ! qu'il lui soit permis de le dire à présent comme alors : « Le moins grand de ces deux « hommes se dévoilant l'un à l'autre en cette même enceinte, ne « fut pas celui-là qui, fidèle aux devoirs d'époux et de père, refusa « si énergiquement au prix de l'oubli de ces mêmes devoirs, les « plus hautes faveurs de l'ambition offertes par leur ingrat et « puissant dispensateur. »

(*Note de la princesse de Canino.*)

lui étaient dévoués à la vie et à la mort et qu'il les mènerait aux antipodes, s'il voulait ; je lui répondis là-dessus assez étourdiment :

« Oui, Sire, mais avant d'y arriver, ayez des revers et « vous verrez. »

Ce propos l'avait choqué ; il me reprocha de ne pas aimer les Français, d'être resté Corse, c'est-à-dire Italien, à quoi je lui avais répondu : qu'en effet j'étais toujours Corse, mais bon Français, ce qui ne m'empêchait pas de juger et d'apprécier les qualités et les défauts de la nation et que, quant à ce que je lui avais dit au sujet des revers de fortune, son génie m'était garant qu'il n'en essuierait jamais, mais que s'il était possible que cela arrivât, je désirais qu'il trouvât que je m'étais trompé.

Malgré ces adoucissements à mes prévisions, il m'en a gardé rancune et me fit écrire peu de mois avant mon départ pour l'Amérique, ainsi qu'on pourra le voir dans les lettres à l'appui, qu'il ferait un des chefs d'accusation à son Sénat, pour me faire rayer de la liste des sénateurs et me faire déporter, de mon peu d'estime pour la France, parce que je lui avais dit, ce que je crois encore vrai du fond de ma prison, que mes compatriotes finiraient par se lasser de la conscription pour faire des conquêtes.

J'aime encore à douter qu'il soit vrai que l'empereur, lorsqu'il apprit que j'étais tombé dans les mains des Anglais, ait, par des *lettres closes*[1] aux sénateurs, an-

1. Au sujet des *lettres closes* dont il vient d'être question, lesquelles auraient ordonné la radiation du nom de Lucien Bonaparte de la liste des sénateurs, le prince n'avait pu s'assurer par lui-même de leur existence et se plaisait, ainsi qu'il le dit, à en douter. Ce n'est que depuis sa mort et à l'occasion des réclama-

noncé mon malheur (malheur auquel il m'a contraint par ses persécutions et ses menaces), comme un acte de haute trahison de ma part envers la France; cette France qui, soit dans les fers où je languis, soit dans le pays de la liberté, dans la patrie de Washington et des Franklin, ne cessera jamais d'être, comme elle l'a toujours été en Italie, l'objet de mes regrets et de mon amour[1]!...

tions de sa veuve auprès du gouvernement de Louis-Philippe pour le recouvrement de différentes créances et notamment pour les arriérés des honoraires et revenus de la sénatorerie de Trèves et de grand-officier de la Légion d'honneur, et par suite des recherches qu'il a fallu faire pour produire les pièces à l'appui de la justice des réclamations de la famille, que l'on a acquis la preuve que lesdites lettres closes avaient été bien écrites et signifiées à la chancellerie du Sénat.

Cette certitude résulte d'une apostille existante sur les registres de ladite chancellerie, ainsi conçue : « *Par lettres closes en date du 27 septembre* 1810 *de Sa Majesté, adressées à MM. les président, questeur, chancelier, trésorier du Sénat, il a été ordonné de ne plus porter le nom de Lucien Bonaparte sur la liste des sénateurs.* » Quant aux lettres closes originales et l'honorable M. Couchy, du Sénat, nous ayant dit que l'empereur, dans les Cent-Jours, s'était fait apporter pour les brûler un certain nombre de papiers, lettres et documents déposés à la chancellerie du Sénat, nous en avons naturellement conclu que ce que, pour notre part, nous ne craignons pas d'appeler le corps du délit, concernant Lucien avec qui, à la même époque des Cent-Jours, l'empereur s'était rapproché, avait été des premiers soustrait à l'incendie précité. (*Note de la princesse de Canino.*)

1. Copié, d'après le manuscrit laissé par mon père, de chère et vénérée mémoire, par moi, dont la plus grande gloire de satisfaction est d'avoir pour père, celui qui mérite à un si haut degré l'amour et la vénération de ses enfants, pour qui il a tout fait et sacrifié; et qui, plus que tout homme au monde, a droit à l'estime et à l'admiration de ceux dont le cœur est assez grand pour le comprendre et le juger à côté de Napoléon.

Charlotte Bonaparte Lucien, princesse Gabrielli.

CHAPITRE V

CHARLOTTE BONAPARTE A LA COUR IMPÉRIALE.

Mission de M. de Girardin auprès de Lucien Bonaparte. — Récit de son entrevue et de celle de Mantoue. — Rectifications et observations de la princesse de Canino à propos de ce récit. — Lettre de l'empereur à Lucien Bonaparte, décembre 1807. — Bruits qui courent au sujet de l'envoi de Charlotte Bonaparte à la cour impériale et de son prochain mariage. — Bruits de la réconciliation des deux frères. — Espérances de la famille. — Lettre de Jérôme.

Les affaires de Rome. — Ambassade d'Alquier. — Instructions de l'empereur sur la conduite à tenir vis-à-vis du souverain pontife. — Portrait de Pie VII fait par Alquier. — Inutilité des observations d'Alquier. — Invasion des Etats pontificaux par les troupes françaises. — Protestation anticipée du pape. — Présentation du général Miollis, 3 février 1808. — Défense passive du pape. — Sa protestation. — Note comminatoire d'Alquier.

Difficultés de la situation de Lucien. — Il prend parti pour le pape. — Il reçoit l'ordre de quitter Rome. — Son départ pour Florence, dans la nuit du 13 au 14 avril. — Sa réception à Florence. — Indiscrétions des des gazettes. — Nouvel ordre de départ. — Projet d'expatriation de Lucien en Amérique. — Demande de passeport aux Anglais. — Lucien se décide à se retirer dans sa terre de Canino. — Nouvelles insistances de la famille. — Lettre de Madame Lætitia. — Réponse de Lucien. — Les événements de la guerre d'Espagne. — La cinquième coalition. — Absence de l'empereur. — Tranquillité relative de Lucien à Canino. — Fin de la guerre. — Retour de l'empereur à Paris. — Reprise de ses ancien projets. — Annonce de son divorce, 16 décembre 1809. — Nouvelles démarches auprès de Lucien, — Départ de sa fille Charlotte pour Paris. — Son arrivée à la cour, mars 1810. — Projets de mariage. — Lettre de madame Lætitia. — Inconséquences de la fille de Lucien. — Sa correspondance. — Ses critiques. — Plaintes de Lucien. — Colère de l'empereur. — Renvoi de la fille de Lucien. — Arrivée de Lucien à Canino.

Quelques jours après l'entrevue de Mantoue, de nouvelles instances furent faites auprès de Lucien à propos de l'envoi de sa fille aînée à Paris. M. de Girardin, un des amis et confidents du roi Joseph, avait été chargé de cette négociation délicate[1].

Je suis parti de Carditello, le lundi 27, à onze heures du soir, raconte ce dernier; le mardi à huit heures j'étais à Rome. Le roi Joseph avait donné des ordres au général Lamarque, chef d'état-major, pour faire placer des troupes sur toute la route. Cette attention est une preuve d'intérêt, une marque à laquelle j'ai été très sensible.

Le roi m'a envoyé à Rome pour y voir Lucien Bonaparte. Il y a déjà quelques jours qu'il m'en avait témoigné le désir; il voulait alors se borner à l'engager à confier sa fille aînée à Madame mère, et à mettre sa destinée entièrement à la disposition de l'empereur. Je croyais que l'on parviendrait facilement à l'y décider. Cette négociation qui devait reposer sur ce seul point, en embrassait beaucoup d'autres, d'après une lettre de Sa Majesté impériale, arrivée le 26, et que je fus chargé de lui laisser lire avec injonction de ne point lui laisser garder l'original. Le roi me remit aussi une lettre pour son frère.

Le mercredi 29, je me rendis à onze heures chez M. Lucien, je lui dis que Sa Majesté avait dû m'envoyer ici, il y a quelques jours, pour essayer de le déterminer à céder au vœu de sa famille, en consentant à remettre sa fille aînée entre les mains de Madame, sa mère; mais

1. *De Girardin :* Mon entretien à Rome avec Lucien Bonaparte, décembre 1807.

que le roi avait reçu avant-hier une lettre de l'empereur qui contenait beaucoup de propositions ; « toutes sont « contenues d'ailleurs, ajoutai-je, dans cette lettre ; il veut « bien que vous en *preniez* connaissance, mais il ne peut « consentir à ce qu'elle demeure entre vos mains. »

Il la prit avec vivacité, la lut rapidement, témoigna souvent de l'impatience et me dit :

« Il n'y a pas là une proposition nouvelle, toutes m'ont « été faites dans l'entretien que j'eus avec lui à Mantoue, « le 12 de ce mois ; il a duré plusieurs heures. C'est uni- « quement par condescendance pour Joseph que *j'ai* « *consenti* à l'avoir, et j'ai eu bien à m'en repentir. « Il m'avait si fortement assuré que je le trouverais dans « de bonnes dispositions, que je m'en étais flatté ; mais « cet espoir ne fut pas de longue durée. L'empereur « arriva le 12 à Mantoue, j'y étais depuis quelques « heures, je le lui fis dire et il m'envoya chercher.

« — Eh bien ? monsieur, me dit-il, tenez-vous toujours à madame Jouberthon et à son fils ?

— Madame Jouberthon est ma femme, et son fils est le mien.

— Non, non, puisque c'est un mariage que je ne reconnais pas, et qui par conséquent est nul.

— Il a été légitimement contracté, et comme citoyen, et comme chrétien.

— L'acte civil n'est pas en règle, et l'on sait que vous avez donné vingt-cinq louis à un prêtre pour le décider à vous marier.

— Votre Majesté, sans doute, en m'appellant auprès d'elle, n'a pas eu l'envie de m'y faire venir pour m'affliger ; si telle est son intention, je me retire.

— J'ai vaincu l'Europe et certes je ne reculerai pas

devant vous. C'est à ma bonté que vous devez de vivre tranquillement à Rome, mais vous acquérez là une considération qui me déplaît, et vous finirez par me gêner; je vous donnerai l'ordre d'en sortir et vous ferai quitter l'Europe.

— Si je n'obéissais pas?

— Je vous ferais arrêter.

— Ensuite?

— Je vous ferais mettre à Bicêtre, et là si...

— Je vous défierais de commettre un crime.

— Parlez moi un autre langage, ne croyez pas m'en imposer. Je n'ai pas vaincu l'Europe pour reculer devant vous; sortez de chez moi.

« Voilà ce qu'il me dit, mon cher monsieur de Girar-
« din; vous devez croire, vous qui connaissez mon
« caractère, la peine que j'avais à me contenir; néan-
« moins j'en eus la force et j'écoutai tranquillement ce
« débordement d'injures. M'étant aperçu ensuite que sa
« voix baissait et qu'il n'était nullement disposé à rompre
« l'entretien :

« — Je ne croyais pas, repris-je, déplaire à Votre Majesté, en lui disant une chose qui devait lui prouver la haute idée que j'ai de sa grandeur d'âme.

— Laissons cela, me répondit-il; jetez les yeux sur cette carte du monde, qui se trouve là par hasard; soyez des nôtres, Lucien, et prenez votre part; elle sera belle, je vous le promets. Le trône de Portugal est vacant, j'ai déclaré que le roi avait cessé de régner. Je vous le *donne;* prenez le commandement de l'armée destinée à en faire la facile conquête et je vous nomme prince français et mon lieutenant. Les filles de votre première femme sont mes nièces; je me charge de les établir.

Je donne l'aînée au prince des Asturies; le roi d'Espagne me le demande comme une faveur, je puis vous le prouver par la lettre que voici.

— L'aînée de mes filles, Sire, n'a que treize ans, et n'est point encore en âge d'être mariée.

— Je la croyais plus âgée.

— Dans un an ou deux, je la mettrai à votre disposition.

— Il n'y a donc pas de difficultés pour les enfants de votre première femme. Vous avez des filles de votre second mariage, je les adopterai; vous avez aussi un garçon; celui-là, je ne veux pas le reconnaître, sa mère aura un duché considérable et il en héritera. Vous, partez pour Lisbonne, laissez votre femme à Rome et votre fille; je me charge d'eux. Vos liens seront rompus, j'en trouverai le moyen.

— Ils ne peuvent l'être que par le divorce.

— Pourquoi pas? C'est une manière franche et positive qui me convient tout à fait. Je désire me réconcilier avec vous, et vous savez à quel prix est attachée la couronne du Portugal.

— Je vois que, pour l'obtenir, il faudrait consentir à faire de ma femme une concubine, et de mon fils un bâtard. Votre Majesté me connaît mal, si elle a pu croire que l'offre d'une couronne pourrait me faire manquer à l'honneur.

— Qui n'est pas pour moi est contre moi; si vous n'entrez pas dans mon système vous êtes mon ennemi, et alors j'ai acquis le droit de vous persécuter, et je vous persécuterai.

— Je ne veux pas être votre ennemi, Sire. Je ne puis le devenir en ne voulant pas renoncer à la considération

publique pour un trône; et pour que l'on ne croie pas à cette désunion, que Votre Majesté m'accorde un témoignage éclatant de sa bienveillance, qu'elle me donne le grand cordon de la Légion d'honneur, je l'en supplie.»

Après un instant de réflexion, il répondit :

« — Non, en prenant mes couleurs vous perdriez de votre considération; il y a de la grandeur à être en opposition avec moi, et c'est un assez beau rôle à jouer; vous pouvez le continuer pendant deux ans sans inconvénient, mais dans deux ans vous quitterez l'Europe.

— Beaucoup plus tôt, et je vais me préparer à partir pour l'Amérique. Sans les instances de ma mère et de Joseph, j'y serais depuis longtemps.

— Je ne vous demande pas cela; les propositions que je viens de vous faire ne sont pas tellement déraisonnables qu'elles ne vaillent la peine d'y réfléchir; examinez-les, même avec votre femme, et dans huit jours vous me ferez connaître votre réponse. »

« Ce moyen qui m'était offert pour me tirer d'un mau-
« vais pas fut saisi avec avidité. En prenant congé de lui,
« je me jetai dans ses bras, et lui dis que je l'embrassais
« sans doute pour la dernière fois : il laissa paraître de
« l'émotion.

« Cette conversation (continua Lucien), pendant
« laquelle il me permettait à peine de dire quelques
« paroles, a duré près de six heures. En sortant de là, je
« remontai en voiture et je regagnai Rome d'où j'écrivais
« à Joseph que je ne pouvais acquiescer à aucune pro-
« position. »

— Les mêmes sont renouvelées dans sa lettre du 10 que vous venez de me communiquer : pourquoi m'en fait-il part? Ne devrait-il pas savoir que je n'accepterai

rien sans que ma femme et mon fils n'aient été reconnus? J'irai vivre en Amérique; là je pourrai être époux et père; ma famille, élevée loin des grandeurs, n'en sera peut-être que plus heureuse.

GIRARDIN. — Il y a deux choses à envisager dans les [illegible] qui vous sont faites, les enfants de votre [illegible] aux du second; les filles du premier [illegible] empereur; il veut les établir, pou- [illegible] poser? L'aînée est destinée à être [illegible] Asturies, n'avez vous pas à craindre [illegible] ne un jour de lui avoir fait manquer [illegible] issement?

[illegible] – Les Bourbons sont nos ennemis, je ne veux [illegible] er avec un ennemi; que mes frères sachent [illegible] i jamais ils pouvaient parvenir à m'y con- [illegible] deviendrais alors *Bourbon* et j'épouserais des [illegible] différents des leurs. Comment! croyez-vous que je puisse consentir à laisser établir la division dans ma famille, et puis-je envoyer ma fille dans une cour où on lui dira sans cesse que ma femme est une concubine et son frère un bâtard? Tous mes enfants forment un faisceau, on ne le divisera pas; tous me suivront en Amérique, tous s'y établiront, tous y feront le commerce et seront les enfants d'un négociant.

GIRARDIN. — Vous avez promis vos filles à l'empereur lorsqu'elles seraient en âge d'être mariées.

LUCIEN. — Il fallait me tirer de là; d'ailleurs, je lui enverrais l'aînée si elle était en âge d'être mariée et que ce ne fût pas avec le prince des Asturies.

GIRARDIN. — Une fille à treize ans peut être mariée. L'empereur vous invite à la conduire vous-même à Paris; c'est qu'il veut vous voir; s'il ne voulait pas s'ar-

ranger, ferait-il tout ce qu'il fait? Il sent que l'union est aussi nécessaire aux nouvelles dynasties qu'aux anciennes.

LUCIEN. — Pourquoi donc me fait-il des propositions pires encore que celles qui me furent faites à l'époque de la création de l'empire?

GIRARDIN. — Il ne veut pas céder tout, et vous-même ne voulez rien céder! Si l'empereur vous envoyait en Portugal sans parler de votre femme et de vos enfants, vous ne pourriez lui refuser de vous y rendre. S'il vous disait : *Acceptez le trône et dans un an tout s'arrangera*, vous ne pourriez refuser.

LUCIEN. — Il ne tiendrait pas ses promesses.

GIRARDIN. — Pourquoi ? croyez qu'il est dans vos intérêts, dans ceux de votre famille, d'arriver à une réconciliation qui augmentera la force de tous et contribuera au bonheur de chacun.

LUCIEN. — Cette réconciliation est impossible, elle devait se faire à l'époque où l'empereur songeait à divorcer; il s'en occupe et ne craint pas de me faire les propositions les plus extravagantes, après toutes celles qui m'ont été faites.

GIRARDIN. — Dites enfin nettement ce que vous voulez, ce que vous voulez céder, ce que vous voulez qu'on vous cède.

LUCIEN. — Vous avez raison, ce sera l'objet de ma réponse à Joseph.

GIRARDIN. — Pourquoi ne le voyez-vous pas? Il vous recevrait avec plaisir, vous causeriez ensemble et prendriez ensuite une détermination définitive.

LUCIEN. — Non, il a passé deux fois à Rome sans voir ma femme ni mes enfants, mes enfants qui sont ses

nièces et ses neveux. Pourquoi n'avoir pas dit la vérité à l'empereur? S'il lui avait rendu compte de notre avant-dernière conversation, il m'eût épargné une entrevue inutile et une lettre extravagante.

Madame Lucien entra alors; jamais elle ne me parut aussi belle. Elle témoigna de la surprise et beaucoup d'embarras en me voyant.

— Approche, lui dit son mari; viens te joindre à Girardin; toi aussi tu es d'avis que j'envoie ma Lolotte à Paris; si je t'écoutais, je ferais de belles sottises; tu m'engagerais à faire ce que veut l'empereur, sans doute; il est si puissant!

— Pourvu qu'il me soit permis de vivre près de toi, n'importe en quelle qualité, je serai heureuse.

— C'est à moi à défendre notre honneur commun et à veiller sur lui; je dois écouter à la fois les suggestions de la crainte et les inspirations de la tendresse.

— Fais ce que tu croiras devoir faire, je suis prête à te quitter ou à te suivre partout.

— Nous irons en Amérique.

— A la bonne heure; tu y achèveras ton poème épique (Charlemagne). Vous ne savez pas, monsieur de Girardin, qu'il travaille à un poème ; il recommencera *Homère*.

La conversation, tantôt sérieuse, tantôt indifférente, se traîna jusqu'à l'heure du dîner. A trois heures, on vint avertir qu'il était servi; il n'y avait que M. et madame Lucien et moi. Madame Lucien se retira presque en sortant de table, et M. Lucien, peu d'instants après, me dit qu'il allait s'occuper de répondre à son frère. Il m'engagea à venir dîner le lendemain, et à prendre ses lettres.

J'allai le soir chez M. Alquier, l'ambassadeur de France. Le roi m'avait chargé de le prévenir qu'il ferait occuper militairement Terracine et Ascoli, et que si le Saint-Père s'en plaignait, il eût à lui répondre que Terracine était nécessaire pour assurer ses communications, et Ascoli pour couper aux brigands des Abruzzes une retraite assurée. Je lui dis aussi que le roi avait appris avec surprise que les cardinaux napolitains se permettaient de conserver encore à la porte de leurs palais, les armes du roi Ferdinand. Je m'en suis plaint plusieurs fois au gouvernement romain, me dit-il, et on m'a répondu que Ferdinand était encore roi de Sicile; mais, ajouta-t-il en souriant : « Puisque les cardinaux napoli-
« tains s'obstinent à ne pas reconnaître le roi Joseph,
« le roi peut ne pas les reconnaître comme Napolitains
« et séquestrer leurs revenus. Cette menace les décidera
« sûrement à faire le sacrifice des armoiries, et je lui
« demande de m'accorder huit jours pour voir l'effet
« qu'elle produirait » Jésus Maria!!!

En définitive, ce récit du confident du roi Joseph ne concordait pas avec celui de Lucien. Ces divergences de détail, la princesse de Canino a tenu à les faire ressortir.

Il est[1], dit-elle, à croire, pour motiver ces différences que nous signalons ici, que si Girardin paraît avoir oublié ou ajouté quelque chose de plus ou de moins intéressant, Lucien lui-même a pu y avoir donné lieu par quelques omissions volontaires vis-à-vis celui qui était beaucoup plus l'ami de Joseph que le nôtre, d'après les antécédents établis entre eux dès le commencement

1. Note de la princesse de Canino.

du Consulat, où M. de Girardin, propriétaire d'Ermenonville et voisin de campagne du sénateur Joseph résidant à Morfontaine, devint son ami le plus intime, son compagnon de chasse, et, depuis l'avènement au trône de Joseph, fut constamment son plus cher confident et son véritable, ou du moins apparent favori.

C'est par suite de cette liaison que nous avons toujours crue fondée sur des sentiments d'estime et d'affection réciproques, que nous avons éprouvé une très pénible impression à la lecture des mémoires de M. de Girardin, car, hélas! nous y avons vu une preuve de ce qui nous était déjà trop connu, qu'il est dans l'imparfaite organisation de la nature humaine d'être plus porté à l'ingratitude qu'à la reconnaissance ; ce qui fait qu'on se montre toujours plus sensible à un seul mauvais procédé qu'à une infinité de bons et même à des bienfaits positifs, car, si M. de Girardin parle dans ses mémoires ainsi qu'il le fait souvent plus que légèrement du roi Joseph, nous sommes fondé à croire que ce fut en effet du ressentiment qu'il conserva toute sa vie au fond du cœur de n'avoir pas été promu à la grandesse d'Espagne.

Connu par la piquante singularité de ses bons mots, même au sein des assemblées législatives dont il fut un des membres distingués, M. de Girardin ne se montra pas autrement choqué dans le temps de cet oubli de son royal ami qu'en répondant en forme de plaisanterie à ceux qui lui en témoignaient de l'étonnement :

« Que voulez-vous? le roi Joseph m'a trouvé trop petit « pour me faire grand. »

Suivant nous, M. de Girardin aurait dû s'en tenir à la petite vengeance de ce bon mot, de très bon goût d'ail-

leurs, plutôt que de chercher à tourner en ridicule la vie et la famille de celui dont il ne paraît pas cesser d'être l'ami, même après sa chute des différents trônes, et dont incontestablement, s'il n'avait pas été fait grand d'Espagne, il avait reçu beaucoup de faveurs royales.

Nous avons, pour notre part personnelle, à faire dans l'autre monde à M. de Girardin un reproche, pas très grave il est vrai, au sujet d'une chose qu'il dit et nous laisse nous-même en doute sur le jugement qu'il portait de notre caractère qu'il semble vouloir entacher de dissimulation habituelle, à l'occasion de notre entrée dans la chambre où il causait avec Lucien. Il dit : « Madame « Lucien entra alors. Jamais elle ne me parut aussi « belle; elle témoigna de la surprise et beaucoup d'em- « barras en me voyant; néanmoins elle savait que j'y « étais. »

Nous ne savons si nous étions plus ou moins belle ce jour-là qu'à l'ordinaire; ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne jouâmes ni la surprise ni l'embarras; notre surprise fut réelle, car nous venions de rentrer sans savoir que M. de Girardin fût arrivé à Rome, mais nous ne dûmes montrer aucun embarras à sa vue, parce qu'il n'y avait aucune raison pour en éprouver. Nous l'avions seulement rencontré quelquefois en société où il avait bien voulu paraître notre admirateur, et du reste nous ne pouvons imaginer ce qui lui donna lieu à nous trouver embarrassée. Il est de fait que jamais nous n'avions eu un demi-quart d'heure de conversation avec lui.

Quant à la lettre de laquelle M. de Girardin parle et dont Joseph lui avait recommandé de prendre l'original à Lucien, comme il ne la reprit que le lendemain avant de partir, l'ayant laissée à Lucien pour lui donner le

temps de la méditer, il était naturel que Lucien en prît la copie, au moins en ce qui le regardait, c'est ce qu'il fit et ce qui nous donne l'occasion de la transcrire ici nous-même d'après la copie de la propre et précieuse écriture de celui qu'elle intéressait au plus haut degré, comme on peut en juger.

Du reste, cette lettre était beaucoup plus longue, à ce que nous a dit Lucien, et traitait, entre autres choses, des affaires de la Calabre et autres difficultés de la situation de son frère Joseph.

Extrait de la lettre de l'empereur Napoléon au prince Joseph.

Décembre 1807.

. . . . . .

« Il m'a dit qu'il voulait envoyer sa fille à Paris, je « désire en être sur-le-champ instruit : il faut que cette « jeune personne soit dans le courant de janvier à Paris, « soit que Lucien l'accompagne, soit qu'une gouvernante « la conduise.

« Je suis prêt à lui rendre son droit de prince français, « à reconnaître toutes ses filles comme mes nièces, tou- « tefois qu'il commencerait par annuler son mariage avec « madame Jouberthon, soit par divorce, soit de toute autre « manière : dans cet état, tous ses enfants se trouveront « établis, hors le garçon. Pour celui-là je ne fais pas « de difficulté de l'établir dans un coin de l'Italie, mais « point sous le nom de madame Jouberthon ni de Lucien, « et de lui former un établissement qui le mettra au « premier rang de la société, et qu'il hériterait de sa « mère qui en aurait la jouissance, sa vie durant.

« Si madame Jouberthon a un deuxième fils, je le consi-
« dérerais comme fils de Lucien, mais du mariage non
« avoué par moi, et celui-là je consens à le rendre capable
« d'hériter, d'une souveraineté que je placerais sur la
« tête de son père, indépendamment du rang où celui-ci
« peut être appelé par la politique générale de l'État,
« mais sans que ce fils puisse succéder à son père de son
« véritable rang ni être appelé à la succession de l'Em-
« pire français... »

Quoi qu'il en fût, toutes ces démarches, tant à Mantoue, qu'à Naples, Rome et Paris, ne s'étaient pas faites sans transpirer plus ou moins dans le monde diplomatique.

Partout on parlait à mots couverts du départ prochain de la fille aînée du sénateur Lucien et de son mariage avec un des princes régnants d'Europe. On en concluait que Lucien lui-même allait rentrer en faveur et obtenir l'un des gouvernements dont la vacance se produisait en Italie. Cette opinion était même si accréditée dans la famille que le nouveau roi de Westphalie, Jérôme, écrivait à son frère, le 25 mars 1808 [1].

« ... J'étais bien impatient de savoir ce qui s'était
« passé avec l'empereur... Je suis très persuadé que
« notre frère vous rendra justice et qu'après le mariage
« de Lolotte, il vous rendra toute son amitié, toute la
« famille le désire; mais moi je donnerais volontiers la
« moitié de ma vie et de mon royaume pour que cela fût
« bientôt, je sais peut-être vous aimer plus que les
« autres, parce que vous avez soigné mon enfance, et
« que je n'ai jamais trouvé qu'auprès de vous les soins

1. Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie, à son frère Lucien; Cassel, ce 25 mars 1808.

« d'un père et l'indulgence d'un ami... On dit que l'em-
« pereur va se trouver avec le roi d'Espagne à Valladolid ;
« quant à moi, je crois que la maison de Bourbon, comme
« celle de Bragance, quittera l'Europe, et cela est, je
« crois, de la bonne politique, car entre notre maison et
« celle des Bourbons, il ne peut y avoir ni paix ni traité,
« qu'autant que l'une sera absolument plus faible que
« l'autre. Nous sommes fort bien avec la Russie, et pas
« trop bien avec l'Autriche... »

Mais le roi Jérôme prenait son désir pour une réalité. Si l'empereur paraissait décidé à montrer quelque bienveillance à l'égard des enfants de Lucien, ceux du premier lit, il n'en conservait pas moins une rancune persistante contre ce frère qui osait résister à ses volontés et cela à Rome, au moment où le souverain pontife, lui aussi, prétendait ne pas suivre sa ligne politique.

Cette lutte sourde entre le pape et le césar tout-puissant était déjà ancienne. La nomination d'Alquier[1] à l'ambassade de Rome, en remplacement du cardinal Fesch[2], avait été le premier symptôme des dispositions hostiles de l'empereur vis-à-vis du chef de la catholicité.

1. La lettre de service d'Alquier est du 10 avril 1806. Alquier est nommé ambassadeur à Rome « pendant tout le temps que « sera absent, Son Éminence, monseigneur le cardinal Fesch, « notre grand aumônier, rappelé auprès de nous. »

2. La lettre de rappel du cardinal Fesch est ainsi libellée :

« Sa Majesté a désiré vous rappeler auprès d'elle pendant « quelque temps. Elle a besoin des services de Votre Éminence « en sa qualité de grand-officier ; mais ceux que vous avez rendus « à Rome, monseigneur, sont trop présents à l'esprit de Sa « Majesté pour qu'elle n'ait pas pensé que vous pourriez encore « y résider. Votre Eminence peut laisser à Rome sa maison et « Sa Majesté lui fait présent d'une des maisons qui appartenaient « dans cette ville au roi de Naples ou à l'ancien gouvernement de « Venise. L'intention de Sa Majesté est de vous offrir par cette

« J'ai eu l'honneur d'être présenté à Sa Sainteté, par « M. le cardinal Fesch, écrit Alquier au lendemain de « son arrivée, et d'après la conversation très animée qui « eut lieu entre le pape et le ministre de France, il me « fut aisé de voir qu'il serait au moins très difficile « d'amener la cour de Rome à consentir aux mesures « que l'empereur veut exiger d'elle.

« Je dois rendre compte d'une partie de l'entretien « dont je fut témoin.

« ... Nous étions à peine entrés chez le pape, que « M. le cardinal prit la parole et lui dit : « Je pars pour « Paris, je prie Votre Sainteté de me donner ses com- « missions.

« Je n'en ai point à vous donner, répondit le pape. « Je vous charge seulement de dire à l'empereur que, « quoiqu'il me maltraite beaucoup, je lui suis toujours « très attaché, ainsi qu'à la nation française. Répétez « lui que je ne veux entrer dans aucune confédération, « que je veux être indépendant, parce que je suis souve- « rain ; que s'il me fait violence, je protesterai à la face « de l'Europe et que je ferai usage des moyens temporels « et spirituels que Dieu a réunis entre mes mains.

« Votre Sainteté, répliqua M. le cardinal, devrait se « rappeler qu'elle n'a pas droit de faire usage de l'auto- « rité spirituelle, dans les affaires présentes de la France « avec Rome.

« Le pape demanda d'un ton très élevé à M. le cardi- « nal où il prenait cette opinion? Ce fut alors que je crus

« dernière disposition, un nouveau témoignage de satisfaction « sur la manière dont Votre Éminence a suivi toutes les affaires « qui lui étaient confiées... »

20 mai 1806.

« devoir me retirer, afin de ne pas être plus longtemps « témoin d'un entretien qui commençait sur un ton « aussi vif [1]. »

Mais, si l'entretien manquait de courtoisie, il faut reconnaître que les instructions données tant au cardinal qu'à son successeur étaient plus que rigoureuses ou tout au moins conçues dans des termes difficiles à accepter.

« Les relations du Saint-Siège avec Sa Majesté, écrit-on « à Alquier, doivent être celles qu'il a eues avec les « empereurs français qui fondèrent l'empire d'Occi- « dent [2]..... »

« Pour le pape, je suis Charlemagne, parce que, comme « Charlemagne, je réunis la couronne de France à « celle des Lombards et que mon empire confine avec « l'Orient. J'entends donc que l'on règle avec moi sa « conduite sur ce point de vue. Je ne changerai rien « aux apparences, si l'on se conduit bien. Autrement, « je réduirai le pape à être évêque de Rome. Il n'y « a rien en vérité d'aussi déraisonnable que la cour de « Rome [3]..... »

« Le Saint-Siège ne peut plus espérer que les souve- « rains renoncent à faire usage de leurs droits par crainte « des foudres spirituelles. Ces armes étaient celles du « douxième siècle. Si Louis IX, prince rempli de piété ne « s'est pas laissé imposer par ces sortes de menaces, dans « un temps où il y avait encore quelque courage à leur

1. Alquier au ministre des affaires étrangères, Rome, le 17 mai 1806.
2. Lettre à Alquier, 20 mai 1806.
3. Correspondance de Napoléon Ier, t. XI, p. 528.

« résister, elles n'auraient pas aujourd'hui plus d'effica-
« cité et ne feraient qu'attirer de nouveaux dangers au
« Saint-Siège[1]..... »

« L'empereur veut tout finir, mais ce sont surtout les
« affaires temporelles qui lui importent. Il attache fort
« peu d'importance aux tracasseries spirituelles. Elles
« n'inquiètent que les princes faibles dont elles troublent
« la conscience, et l'empereur n'est pas un de ces
« princes-là.

« Rappelez-vous qu'il ne peut pas être question des
« affaires spirituelles de France. L'église gallicane a ses
« privilèges et aucun schisme ne la divise. Son clergé est
« tranquille ; ses membres honorent et bénissent l'em-
« pereur. Ils sont comblés de ses bienfaits. L'empereur
« est satisfait de leur zèle et de leur dévouement. Les
« évêques de France ne demandent rien au pape, n'at-
« tendent rien de lui et l'intervention du pape dans les
« affaires ecclésiastiques de France, cette intervention
« que personne ne désire et ne réclame, ne pourrait
« avoir qu'une influence funeste.

« L'empereur a été bien au delà des obligations que
« lui imposait le concordat. En cela, il a obéi au
« mouvement de sa conscience et à son vœu de servir
« la religion. Les desservants des succursales, les cha-
« noines, les vicaires des paroisses sont soldés ; des sémi-
« naires sont dotés. Plus de quarante millions sont
« annuellement employés par l'empereur pour l'entretien
« du clergé et l'empereur n'avait rien promis. L'empe-
« reur est en France le protecteur, le bienfaiteur de
« l'Église, honore et fait honorer la religion.

1. Note à Alquier, 16 juin 1806.

« Dans les affaires d'Italie, il y a trois points qui peu-
« vent être des sujets de contestation. Les moines sont
« les premiers. La volonté de l'empereur à cet égard est
« tellement prononcée qu'il n'a rien à demander au pape.
« Il détruira les moines partout où il étendra sa domina-
« tion. Il les supprimera par la force de ses lois; et, si cela
« devient pour lui un sujet de tracasserie, il fera dispa-
« raître les moines de Rome même et de toute l'Espagne.
« Ce n'est pas sur les moines qu'est fondée la reli-
« gion qui a existé et fleuri longtemps avant leur insti-
« tution.

« ... Si le pape se rend à ses vœux, l'empereur con-
« sentira à accepter de lui *le titre de roi et d'empereur*
« *des Romains*, supposant que cela est agréable au pape
« et à l'Église et ne voulant user de ce titre que pour le
« bien-être de Sa Sainteté, la tranquillité de Rome et la
« gloire de l'église.

« Dans le cours de la discussion, si vous êtes dans le
« cas d'en suivre une, vous devez passer le moins de
« notes possible; elles ne doivent être relatives qu'aux
« affaires temporelles; qu'elles soient écrites de manière
« à pouvoir au besoin être publiées et à laisser au Saint-
« Père tout le tort de l'inflexibilité dans ses refus. Ne le
« considérez jamais alors que comme souverain tempo-
« rel; répétez sans cesse que ce n'est pas avec le souve-
« rain pontife, avec le chef de l'Église que vous entrez
« en discussion. Saint Pierre et saint Paul n'étaient pas
« souverains et Jésus-Christ qui a dit que son royaume
« n'était pas de ce monde, a dédaigné d'être roi de Jéru-
« salem. Enfin, lors de la proclamation de la république
« romaine, les cardinaux assistèrent tous au *Te Deum*,
« chanté à cette occasion, preuve qu'ils ne considéraient

« pas comme de droit divin la réunion d'un empire tem-
« porel à la puissance spirituelle[1]. »

Mais autre chose était de rédiger de pareilles instructions et de les faire accepter. Alquier se heurtait contre une force d'inertie inébranlable.

« J'ai dit, écrit-il[2], tout ce qu'il fallait pour démontrer
« combien la résolution de Sa Sainteté, de ne pas recon-
« naître le roi de Naples, insoutenable et absurde en
« principe, était contraire au respect dû à Sa Majesté, et
« mal assortie à son caractère connu. Il m'a été impos-
« sible d'obtenir qu'on revînt sur cette folie. J'ai voulu
« tenter un dernier effort et voir le pape, afin de juger
« par moi-même de l'intensité de sa résistance et de la
« vaincre s'il était possible. Je sors de chez lui. Aux
« observations pressantes que j'ai faites à Sa Sainteté,
« pour l'éclairer sur les résultats de la détermination
« qu'elle a prise, elle a répondu en ces termes :

« J'ai fait jusqu'ici tout ce qu'a voulu l'empereur, et
« Sa Majesté n'a pas cru devoir observer les promesses
« qu'elle m'avait faites. Si je cédais aujourd'hui à ce que
« vous me demandez en son nom, je n'échapperais pas
« au danger dont je suis menacé. En effet, on déclare
« dans les notes adressées à mon légat, que si je ne
« reconnais pas le roi de Naples, l'empereur ne recon-
« naîtra pas ma souveraineté, et je vois dans les lettres
« particulières de Sa Majesté et dans plusieurs pièces
« officielles qu'on ne me regardera plus comme souve-
« rain, si je n'accède pas au système fédératif, et si je ne

1. Note à Alquier, 1806.
2. Lettre d'Alquier, 11 juin 1806.

« consens pas à être compris dans l'enclave de l'empire.
« Or, cette adhésion je ne la donnerai jamais. Je recon-
« naîtrai si l'on veut le roi de Naples, je renoncerai à
« mes droits, mais à des conditions qui assurent, pour
« l'avenir, l'indépendance du Saint-Siège et ma tran-
« quillité personnelle. On inculpe à tort le cardinal Con-
« salvi. Il paraît qu'on croit à Paris que j'ai la faiblesse
« de me laisser diriger par sa volonté, et que je ne suis
« qu'un vrai *fantoccino*. Je lui donnerai un successeur
« et mon opinion ne variera pas. Tous les points impor-
« tants de mes États sont successivement occupés par les
« troupes de l'empereur, que je ne peux plus faire sub-
« sister, même en mettant de nouveaux impôts. Mais,
« je vous préviens que si on veut s'emparer de Rome, je
« refuserai l'entrée du château Saint-Ange. Je ne ferai
« aucune résistance, mais vos soldats, pour y entrer,
« seront obligés de briser la porte à coups de canon.
« L'Europe verra comme on me traite, et j'aurai, du
« moins, prouvé que j'ai agi conformément à mon hon-
« neur et à ma conscience. Si on m'ôte la vie, ma tombe
« m'honorera et je serai justifié aux yeux de Dieu et dans
« la mémoire des hommes. »

« Je crois pouvoir assurer que l'opiniâtreté du pape
« est désormais invincible.

« Les théologiens du Sacré Collège ont démontré que
« dans l'état d'abaissement où l'Église est tombée, elle
« ne peut se relever que par un schisme et par les orages
« d'une persécution. Le principe de la perpétuité de
« l'Église ne permet pas que ces têtes ardentes, en s'au-
« torisant de faits qui appartiennent à des siècles d'igno-
« rance et de barbarie, calculent la progression des
« lumières et la différence des temps. Cet article de foi

« les aveugle sur les dangers que provoque leur résis-
« tance. Ces gens-ci sont donc préparés à tout. Votre
« Excellence pourra se faire une idée de leurs projets
« pour l'avenir, lorsqu'elle saura que le travail déjà pré-
« paré par les faiseurs de la cour de Rome, sur les ques-
« tions relatives au système fédératif et à la publication
« du concordat et du Code civil en Italie, a été retiré
« depuis peu de jours des archives et mis en lieu sûr;
« que des copies ont été envoyées aux nonces les plus
« affidés et que ces ministres on reçu l'ordre de faire
« imprimer et de publier les bulles et les brefs dont ils
« sont dépositaires, si le pape ou les cardinaux étaient
« enlevés ou dispersés par les troupes françaises qu'on
« croit destinées à occuper Rome. »

A quelque temps de là, Alquier ajoutait, pour donner la mesure exacte de ces résistances aux vues de l'empereur.

« ... On s'est étrangement trompé sur le caractère de
« ce souverain, si l'on a pensé que sa flexibilité appa-
« rente cédait à tous les mouvements qu'on voulait lui
« imposer. Cette manière de le juger n'est vraie que sur
« les objets d'administration et de détails de gouverne-
« ment, où le pape qui n'y entend rien, s'en remet à la
« volonté de ceux qui en sont chargés. Mais dans tout
« ce qui tient à l'autorité du chef de l'Église, il ne s'en
« rapporte qu'à lui seul. Or, le principe de ces gens-ci
« étant de confondre sans cesse les droits du pontificat et
« ceux du trésor, il en résulte que le pape prononce
« seul sur tout ce qui émane de cette double prérogative.
« Sa détermination une fois prise est à ses yeux une
« inspiration divine et sa conscience ainsi composée de-
« vient pour lui une loi dont aucun motif humain ne le

« porterait à s'écarter. Le pape a un esprit doux, mais « très irritable et susceptible de déployer une fermeté à « toute épreuve. C'est un fait constant qu'il ne verra pas « sans une satisfaction très vive que sa résistance pro- « duira des changements politiques qu'il appellera per- « sécution. Comme tous les ultramontains, il pense que « les malheurs de l'Église doivent amener des temps plus « prospères et des jours de triomphe ; et déjà ils le disent « hautement : « Si l'empereur nous renverse, son suc- « cesseur nous relèvera. »

« L'opinion que le pape s'est faite est d'autant plus « invariable qu'on ne peut rien attendre des considéra- « tions qui lui sont personnelles. C'est l'homme le plus « inaccessible, peut-être, à tout intérêt humain. Ses « parents n'existent pas pour lui, et depuis le commen- « cement de son pontificat, il n'a permis à aucun d'eux de « venir à Rome[1]... »

Alquier voyait juste; mais il n'était pas en situation de pouvoir faire modifier les vues de l'empereur. Il est même plus que probable que ses lettres si nettes, si précises, ne furent jamais mises sous les yeux du chef de l'État. C'est là le plus grand des dangers que courent les hommes appelés à la direction des affaires. Entre eux et le reste de l'humanité se dresse un monde de flatteurs et de gens intéressés à les tromper au mieux de leurs intérêts personnels ou de ceux des partis dont ils sont les agents.

Dans de telles conditions, le conflit entre l'empereur et le pays ne pouvait que s'accentuer chaque jour davantage. A la fin de l'année 1807, il était arrivé à l'état aigu. Les notes du gouvernement français avaient pris un caractère de violence inusité. Les troupes avaient ordre d'occuper les États pontificaux.

Le 3 janvier, le pape inquiet fit appeler l'ambassadeur.

1. Lettre d'Alquier, janvier 1807.

« Les troupes françaises, lui dit le souverain pontife,
« s'avancent à grands pas. Elles paraissent dirigées pour
« Naples d'après l'ordre de route transmis au secrétaire
« d'État; mais je sais qu'elles viennent à Rome. Cela
« m'est annoncé de toutes parts. Je vous ai donc fait
« appeler pour vous déclarer mes intentions. Il n'y aura
« point de résistance militaire, mais j'ordonnerai qu'on
« ferme les portes de Rome. Je me retirerai au château
« Saint-Ange avec les personnes qui voudront m'accom-
« pagner. On ne tirera pas un seul coup de fusil, parce
« que j'ai en horreur l'effusion du sang; mais il faudra
« que votre général fasse briser les portes. Je me placerai
« à l'entrée du fort; les troupes seront obligées de passer
« sur mon corps, et l'univers chrétien saura que l'empe-
« reur a fait fouler aux pieds celui qui l'a sacré. Dieu
« fera le reste!... »

« J'atteste, dit Alquier, que je ne change pas un seul
« mot à cet étrange discours[1]. »

Le 3 février, l'ambassadeur se rendait au Vatican en compagnie du général Miollis.

« Je sors, ajoute-t-il, de chez le pape, à qui j'ai eu
« l'honneur de présenter M. le général Miollis. Le Saint-
« Père n'a répondu que par des récriminations aux hom-
« mages imprévus, aux assurances positives et conso-
« lantes que le général lui a offerts, dans les termes les
« plus respectueux.

« Il se regarde comme prisonnier, et tant que les
« troupes de Sa Majesté seront dans les murs de Rome,

1. Lettre d'Alquier du 31 janvier 1808.

« une négociation n'est pas possible, et il n'entendra à « aucune proposition. »

« Les paroles de Sa Sainteté, l'expression de sa phy- « sionomie, le ton de sa voix, étaient visiblement d'un « homme égaré par le fanatisme. Le général en a jugé « comme moi.

« On n'a pas connu le pape en France, si on l'a jugé « un homme simple et facile. Je crois l'avoir bien observé « et il m'est démontré qu'il y a peu d'hommes qui aient « un caractère plus ardent et plus opiniâtre[1]. »

Ces nouveaux avertissements ne devaient et ne pouvaient être écoutés. Le 7 février au soir, les troupes françaises arrivaient à Ponte-Mole, un faubourg de Rome. Le 8, elles faisaient leur entrée dans la capitale des États pontificaux, après s'être trouvées dans la nécessité de briser la porte qui mène à la place du Peuple.

Cette résistance était de pure forme. Elle était voulue. Elle fut suivie d'une protestation du souverain pontife, à laquelle Alquier répondit par une mise en demeure catégorique :

« Sa Majesté a fait occuper la ville de Rome et le châ- « teau Saint-Ange, pour la sûreté de son armée de Naples « et la tranquillité de ses peuples d'Italie. Elle a fait « arrêter les coupables ; mais ses troupes resteront à « Rome, jusqu'à ce que le pape soit entré dans la confé- « dération italienne. S'il s'y refuse, Sa Majesté ne sau- « rait plus reconnaître sa souveraineté temporelle. Elle « est décidée à faire passer la domination de Rome entre « des mains séculières.

« Il est nécessaire que le pape renonce à ses préten-

1. Lettre d'Alquier, 3 février 1808.

« tions de suzeraineté sur Naples, à toutes prétentions « sur Parme et aux protestations qu'il fait depuis tant « de siècles.

« Si le pape se refuse encore à une augmentation « de cardinaux français, l'empereur veut bien s'en « désister pourvu que le Saint-Siège accorde toutes les « nominations des couronnes maintenant réunies à la « couronne impériale et même il fera de cette demande « l'objet d'une négociation séparée.

« Si ces propositions n'étaient pas acceptées sur-le-« champ, l'empereur serait forcé de prononcer d'une « manière irrévocable sur l'existence de la cour de « Rome. Elle aurait cessé d'être souveraine[1]. »

De tels événements n'étaient pas faits pour faciliter le séjour du sénateur Lucien à Rome.

S'il accueillait avec des apparences de joie les envahisseurs, il donnait en effet créance aux bruits de sa connivence préméditée et intéressée avec l'empereur. S'il prenait au contraire parti pour le souverain pontife, il risquait fort de rendre sa disgrâce définitive. Mais Lucien était d'instinct trop homme d'opposition pour savoir être prudent. Il reçut froidement le général Miollis et ses officiers et cessa toute relation avec le commandant de la garde papale, M. de Friès[2] qui venait de passer avec éclat au service du vice-roi d'Italie. Qui plus est, il afficha ses visites au cardinal Consalvi, désigné comme le conseiller intime du pape et le directeur de sa conduite politique. Il n'en fallait pas tant pour exciter la fureur du maître tout-puissant de l'Europe. Les membres de la famille furent invités à cesser tout rapport avec Lucien et les siens. L'injonction fut même si formelle que la femme de Joseph, jusqu'alors en fort bon termes avec son beau-

1. Note d'Alquier au ministre de Pie VII, 13 février 1808.
2. Ce M. de Friès avait épousé une jeune personne d'Ajaccio que Joseph avait autrefois recherchée.

frère, n'osa pas aller le voir, lors de son voyage à Naples. De passage à Rome dans la nuit du 29 au 30 mars, elle dut se contenter d'envoyer un mot confidentiel au sénateur, pour le prier de la venir trouver en cachette à Albano, où elle comptait s'arrêter une heure [1]. Lucien refusa.

Quelques jours plus tard, il recevait l'ordre de quitter Rome. Le 13 avril, il demandait ses passeports [2]. Dans la nuit du 13 au 14, il était en route pour Florence. Mais la réception chaleureuse qu'il reçut dans cette ville, les propos qu'il y tint et les articles de gazette auxquels donna lieu ce séjour trop flatteur lui valurent un nouvel ordre de déplacement. Où aller? Le séjour de Rome lui était interdit, celui de Milan l'était également. Exaspéré, Lucien songea un instant à mettre à exécution son projet d'expatriation en Amérique. Il fit même demander des passes aux Anglais par l'intermédiaire du ministre sarde à Cagliari; mais au moment de partir, il hésita, et sur le conseil des siens, se décida à patienter encore et à se retirer dans la propriété de Canino que lui avait vendue le souverain pontife. Il y passa l'hiver et le printemps de l'année 1809, occupant ses loisirs à faire exécuter des fouilles et à aménager ses terres.

A dire vrai, ni Lucien, ni même sa femme, n'avaient renoncé à l'espoir de rentrer dans la vie politique ou tout au moins de pouvoir se fixer de nouveau dans Rome.

« L'empereur, lui répond sa mère, n'accédera à ce « désir qu'autant que les affaires de ce pays le permet- « tront. Le mieux est donc de prendre un autre parti. »

« Il n'a tenu qu'à lui, a-t-il ajouté, d'être roi comme « ses frères. Je n'exige pas qu'il abandonne sa femme « ni ses enfants. Il peut vivre avec eux, mais je ne puis

1. Lettre de Julie Bonaparte à Lucien. Spoletto, 28 mars 1808.
2. Lettre de l'agent diplomatique, Lefebvre, 13 avril 1808.
« ... M. le sénateur Lucien Bonaparte vient de me faire « demander des passeports pour lui et pour toute sa famille..... « J'ai tout lieu de croire qu'il se dirigera sur Sienne. Il m'annonce « qu'il partira cette nuit. ».

« en aucune manière reconnaître sa femme comme « telle. »

« Or[1], après y avoir mûrement réfléchi, il me semble « que tu devrais te plier à sa volonté, pour ton bien, « pour celui de tes enfants et pour la tranquillité de « toute la famille ; ta femme elle-même devrait y con- « sentir. Va trouver l'empereur qui se rend à Bayonne « avec Joseph. Que l'amour-propre ne te retienne pas, « l'empereur est le père de tous et il a le droit de « demander la soumission à ses frères. »

Le mois suivant, elle revient à la charge. Lucien lui répond :

« MA CHÈRE MAMAN,

« J'apprends avec bien de la peine que votre santé « vous donne quelque inquiétude. Je vous prie de « m'écrire, comme je l'espère, que ces inquiétudes se « sont *dissipé*. Toute ma famille se joint à moi. J'apprends « ici avec bien de la joie que les affaires d'Espagne s'ar- « rangent ; Joseph mérite tant d'être heureux. Mille « choses pour moi à Julie, à Paulette et à Fesch, et à « Louis et Jérôme, quand vous leur écrirez.

« Nous sommes ici fort tranquilles; dans ce petit vil- « lage je m'occupe de mes terres. Ma femme dans deux « mois augmentera ma famille d'un septième enfant, et « j'espère que tôt ou tard mon frère me rendra justice. « En attendant, conservez-nous votre tendresse et ména-

1. Lettre de madame Lætitia Bonaparte, signée *madre*, en italien, terminée par deux lignes autographes à son fils. Paris, 30 octobre 1808.

« gez une santé qui n'est pour personne plus précieuse « que pour votre fils[1]. »

Or, cette tranquillité que souhaitait Lucien avec tant d'ardeur, le hasard des événements allait la lui accorder pour quelques mois. La guerre sévissait en Europe; la cinquième coalition se formait. Absorbé par des difficultés sans cesse renaissantes, le nouveau César se trouvait avoir autre chose à faire qu'à s'occuper des conflits de famille. Le sénateur put donc passer une année relativement douce. Pendant l'été, il alla séjourner aux bains de Lucques, dans l'une des propriétés de sa sœur Élisa. A l'automne il revint à Canino.

La quiétude allait cesser cette fois et pour longtemps. La paix venait d'être signée. L'Autriche battue, se trouvait à la discrétion de son éternel adversaire.

L'empereur, de retour à Paris, avait repris ses rêves gigantesques de bouleversement de royaumes. Le 16 décembre, il faisait prononcer la dissolution de son mariage avec Joséphine. Le 11 mars, le prince de Neufchâtel épousait par procuration à Vienne, l'archiduchesse Marie-Louise. Le 22, la nouvelle impératrice arrivait à Strasbourg et le 2 avril, le cardinal Fesch donnait la bénédiction nuptiale.

Lucien ni sa famille ne devaient échapper à cette rage d'unions dynastiques. Uu instant l'empereur avait compté entraîner son frère à divorcer en même temps que lui. Il lui avait fait écrire dans ce sens, tout en lui rappelant sa promesse d'envoyer ses deux filles aînées à Paris.

« Je vous prie, répond Lucien à Fesch[2], de m'expliquer « quel arrangement on fait avec la première femme de « Jérôme et qu'est-ce que cela a de commun avec la

1. Lettre de Lucien Bonaparte à sa mère. Canino, 4 décembre 1808.

2. Lettre de Lucien Bonaparte au cardinal Fesch. Canino, 6 décembre 1809.

Voir aux pièces à l'appui une lettre de madame Élisa Patterson, femme de Jérôme, à l'empereur.

« mienne? Car cette phrase de votre lettre n'est pas
« rassurante. »

Le 2 janvier 1810, la princesse Pauline revient à la charge.

« ... J'ai parlé à l'empereur. Maman s'est chargée de
« te rendre compte de ce qu'il a dit... Il paraît désirer
« savoir ce que tu veux, afin de terminer et de te voir
« réuni à nous ; ce serait pour nous un grand bonheur[1]... »

En présence de ces instances réitérées, Lucien se décidait à faire la moitié du sacrifice. Dans les derniers jours du mois de février, l'aînée de ses filles quittait Canino, en compagnie de madame Gasson, sa cousine.

« *Lolotte* est arrivée en bonne santé, écrit sa grand'-
« mère, le 8 mars[2]. Aussitôt que sa toilette le permettra,
« je la mènerai chez l'empereur, et je suis persuadé
« d'avance qu'elle sera bien reçue, je t'en informerai le
« lendemain ; fasse le ciel que j'aie à t'annoncer en même
« temps la seule chose qui manque encore à mon bon-
« heur, votre réconciliation... »

Le surlendemain, elle ajoute à sa belle-fille.

« ... Vous savez tous les malheurs que votre mariage
« avec Lucien a attirés sur notre famille, et devez juger
« qu'il sont à l'excès par la démarche que je vous pro-

1. Lettre de la princesse Pauline à son frère Lucien. Paris, 2 janvier 1810.
2. Lettre de Lætitia Bonaparte à Lucien. La lettre est signée *vostra madre* avec trois lignes autographes. Paris, 8 mars 1810.

« pose de faire. L'empereur veut votre divorce ; il dépend « de vous de décider Lucien à le faire, et dans le cas où « il s'y refuserait, de le demander vous-même. C'est le « moyen d'éviter la disgrâce qui le menace ainsi que vos « enfants et tout ce qui vous appartient. Si vous le faites, « au contraire, vous ferez le bonheur de votre mari et « de vos enfants... Ne balancez pas entre une vie remplie « d'amertume et de chagrin à laquelle vous devez vous « attendre si vous vous obstinez, et la perspective d'un « avenir heureux ; à la fin vos enfants seront reconnus « par l'empereur et peuvent succéder à des couronnes.

« ... Enfin, si vous avez quelque considération pour « une mère qui a su en tout temps faire des sacrifices « pour ses enfants, vous le ferez aussi pour moi, et je vous « assure que je ne l'oublierai de ma vie[1]. »

Mais il devait en être de ces espérances d'entente, comme de toutes les précédentes. Lucien répugnait à cette idée de divorce et ne s'en cachait pas. D'autre part, sa fille et sa cousine ne réussissaient guère à la cour impériale. Elles abhorraient trop ce qui se passait autour d'elles et surtout ne savaient pas cacher leurs réflexions. Dans les palais, murs et meubles ont des oreilles.

L'empereur eut connaissance des lettres de sa nièce et de leur contenu. Au lieu de rire de ce badinage d'une enfant de quinze ans, élevée de façon indépendante et dépaysée dans ce monde tout de conventions, qu'on appelle celui des cours, il parut vexé. Il le fut surtout de voir cette gamine tourner en ridicule les prétendants qu'il lui faisait présenter, le prince des Asturies et le grand duc de Wurtzbourg.

Il était pourtant fort admissible que ces personnages, peu sympathiques au physique et au moral, ne répondissent pas à l'idée du prince charmant dont avait pu se bercer l'imagi-

1. Lettre de madame Lætitia Bonaparte à la femme de Lucien. Paris, 10 mars 1810.

nation de la jeune voyageuse. Mais il est certains écarts qu'on pardonne difficilement. Les portraits étaient frappants, les silhouettes trop vivement accentuées. De son côté, Lucien voyait avec une peine réelle les projets de mariage de sa fille avec le prince des Asturies, dont il avait pu connaître les mauvais instincts, lors de son passage à la cour de Madrid. Malgré lui, il souffrait à l'idée de voir sa fille entrer dans cette famille royale, si étrangement composée. La recherche de l'oncle de la jeune impératrice lui était également odieuse, à plus d'un titre. Il se permit de faire des observations. Elles furent peu goûtées.

« Rendez-la-moi, écrivait Lucien, ou bravant ma pros-
« cription et vos ordres, j'irai la chercher jusque dans
« le salon des Tuileries. »

De son côté, mademoiselle Charlotte écrivait à son père :

« Ah ! mon petit papa, que tu as raison de ne pas
« vouloir aller là ! L'Amérique vaudra bien mieux, j'en
« suis sûre. »

Cette phrase porta le dernier coup à la faveur de la jeune fille.

« Qu'elle parte ! je ne veux plus en entendre parler,
« s'écria le César en courroux. Que dans vingt-quatre
« heures, elle ne soit plus à Paris ! »

Vingt-quatre heures après, en effet, Lolotte reprenait la route d'Italie.

« Mon enfant ! s'écria Lucien, en la recevant dans
« ses bras, j'avais fait une grande faute ; mais tu m'es
« rendue ; le mal est réparé. »

CHAPITRE VI

LUCIEN BONAPARTE EN ANGLETERRE.

1810-1814.

Lucien Bonaparte reçoit ses passeports. — Celui de sa femme est établi sous le nom de madame Jouberthon. — Préparatifs de départ de Lucien. — Etat de sa fortune. — Le trois-mâts l'*Hercule*. — Difficultés apportées au départ par les autorités françaises. — Lucien quitte Civita-Vecchia, le 5 août 1810. — Le mauvais temps l'oblige à se réfugier dans la rade de Cagliari. — Il ne peut débarquer, — Mauvais vouloir des autorités sardes. — Protestation de Lucien. — Il met à la voile le 20 août. — Il est arrêté par la croisière anglaise et conduit à Malte, 24 août. — Il est interné au fort Caselli, puis au palais de San-Antonio. — Arrivée du *Président*, le 7 novembre. — Lucien quitte Malte, le 29. — Il arrive à Plymouth, le 28 décembre. — Son internement à Ludlow (Stonnehouse). — L'accueil sympathique de la population l'oblige à partir. — Lucien et sa famille s'installent définitivement à Thorngrowe, à proximité de Worcester. — Ses réceptions, ses relations. — Achèvement de de son poème de *Charlemagne*. — Propositions de l'éditeur Miller, de Londres, aux éditeurs Treuttel et Würtz, de Paris. — Correspondance de M. d'Hauterive à ce sujet. — L'éditeur Longmann. — Le poème est réédité à Paris, chez Firmin Didot. — Insuccès de l'ouvrage. — Jugement de d'Hauterive et des contemporains. — Evénements de l'année 1812. — L'affaire Malet. — Lettre de la reine Hortense au prince Eugène à ce sujet. — Retour de l'empereur. — *L'idéologie*. — Aveuglement voulu de l'empereur. — Opinion de Lucien. — L'effondrement de l'empire et la délivrance de Lucien Bonaparte.

Charlotte Bonaparte se trouvait à Canino dans les derniers jours du mois de mai 1810. Le 8 juin, son père recevait ses passeports pour lui et pour sa famille. Ils étaient expédiés par ordre; celui de sa femme, par parenthèse, était établi au nom de madame veuve Jouberthon. L'insulte était gros-

sière. Elle était inutile et fait peu d'honneur à celui qui s'en était fait l'inventeur pour complaire au maître.

La décision de Lucien ne fut pas longue à prendre. Dès le lendemain, il donnait ses instructions pour l'emballage des objets lui appartenant.

« Vous ferez encaisser tous les cuivres, écrit-il à « son intendant, M. Vesveli, tous sans exception, et « toutes les épreuves tirées et tous les ballots de papier. « Vous fermerez l'imprimerie. »

Le train de vie de Lucien était alors réellement princier. Il possédait une collection considérable d'objets d'art. Sa galerie de tableaux et de marbres représentait à elle seule une valeur réelle de plus de deux millions. Les diamants de sa femme en avaient une équivalente et celle de ses propriétés foncières pouvait s'évaluer au double. Ces propriétés étaient nombreuses ; le palais Nuguez, la Ruffinella, la villa Mécène, Tivoli, la Rocca-Priore, la Dragoncella, l'Apollina et la terre de Canino. Elles rapportaient annuellement de cent quarante à cent cinquante mille francs.

Lors de son départ de France, Lucien jouissait d'un revenu net de plus de trois cent mille francs. Depuis lors, il est vrai, sa fortune avait périclité au lieu d'augmenter. Lucien était dans les affaires ce qu'il était pour ses travaux de l'esprit et pour ses opinions, éminemment versatile. Il dépensait sans compter, achetait, revendait au gré d'un caprice et déjà en 1810, il s'était vu plus d'une fois dans l'obligation de recourir à la bourse des rois ses frères, pour faire face à des engagements pris trop à la légère. Or les événements présents étaient peu faits pour rétablir l'équilibre dans son budget. Il venait d'être rayé d'office de la liste des sénateurs et des membres de l'Institut [1]. Par ce fait seul, il perdait près de soixante-dix mille francs de rente. D'autre part, des déplacements semblables à celui qu'il allait entreprendre

1. Décret de juillet 1810.

ne se font qu'au poids de l'or. Le personnel de sa maison était des plus nombreux. Lucien avait sept enfants à élever, deux filles du premier lit, quatre du second et une fille de M. Jouberthon[1]. A cette jeunesse, il fallait ajouter un médecin[2], un instituteur, une institutrice, un chapelain[3], un secrétaire[4], plus tout un monde de serviteurs.

L'idée première de Lucien avait été d'expédier en Corse ses collections, ses équipages et une partie de ses gens. Dans cette intention, il avait même nolisé une tartane ragusaine réfugiée à Civita-Vecchia, et écrit à Rome pour obtenir la libre pratique du petit bâtiment, mais c'était trop demander à des autorités qui réclamaient des instructions, n'en recevaient pas, et dans le doute tenaient avant tout à ne pas se compromettre. Il ne reçut pas de réponse.

Il ne fut pas plus heureux dans la sollicitation qu'il fit parvenir à Cagliari pour obtenir des passeports anglais[5].

Toutes ces lenteurs ou mieux tous ces mauvais vouloirs l'inquiétaient fort. Il avait hâte d'en finir et de mettre la mer entre lui et le frère dont il redoutait les actes de vengeance. En désespoir de cause, il s'adressa à sa sœur Caroline et au roi son mari. Celui-ci, moins politique que le général Miollis, fit mettre immédiatement à la disposition de son beau-frère un trois-mâts, aménagé tout exprès, l'*Hercule*.

Le 1er août, Lucien quittait sa propriété de Tusculum. Il s'était décidé à laisser ses collections en dépôt chez les banquiers de Rome, contre la remise de sommes importantes. Il partait seulement avec sa famille, sa suite et quelques

1. Charles, né en 1803 ; Lætitia, née à Milan en 1805 ; Jeanne, la filleule du pape ; Paul, né en 1808 à Canino ; plus mademoiselle Anne Jouberthon.
2. M. de France.
3. Le père Maurice, de Brescia.
4. M. Châtillon.
5. « Sire, écrit Lucien, le 10 juin 1810, dans le courant du mois de juillet je dois m'embarquer avec ma famille pour les États-Unis, où je vais m'établir d'après l'autorisation que j'ai enfin obtenue du gouvernement français..... »

personnes, désireuses comme lui, de trouver un refuge en Amérique. Le 4 août, tout le monde était à bord. Le 5, on quittait Civita-Vecchia; mais à peine en mer, on se trouva pris par le mauvais temps; les enfants tombèrent malades. Affolé, Lucien, se décida à gagner le premier abri qui se présenterait. Le 11, il entrait dans la rade de Cagliari.

Dans cette ville se trouvaient alors le régent des bureaux de l'État, M. le chevalier Rossi; un représentant de la Russie, M. le prince Koslowski; le consul anglais, M. Williams Will et un diplomate de passage, M. Adaïr, ambassadeur de Sa Majesté britannique à Constantinople.

Le premier soin de Lucien fut d'écrire à M. Rossi [1], pour réclamer la permission de débarquer. Elle lui fut refusée.

Il renouvela sa sollicitation uniquement pour sa femme et ses enfants. Il ne fut pas plus heureux. On se contenta de lui intimer l'ordre d'avoir à quitter la rade sous huit jours.

En désespoir de cause, Lucien s'adressa à M. Williams Will pour avoir des passeports. Celui-ci s'excusa, sous prétexte que son gouvernement n'était plus dans l'intention de lui en accorder. M. Adaïr répondit dans le même sens. Il prévint en outre le fugitif que s'il prenait le large sans papiers bien en règle, il s'exposait à rencontrer la croisière anglaise qui le conduirait à Malte. Que faire? retourner à Civita-Vecchia, c'était se livrer lui et ses compagnons de route, à la vengeance d'un frère irrité; faire voile pour l'Amérique, c'était risquer le tout pour le tout. De deux maux, il fallait pourtant choisir le moindre; or le pis qui pouvait lui arriver en partant, était d'être arrêté et conduit à Malte, où du moins il serait mieux en mesure pour avoir les passeports qu'il demandait. Lucien adopta ce dernier parti; mais avant de s'éloigner, il tint à protester contre les pouvoirs du gouvernement sarde, tant auprès du chevalier Rossi que du représentant de la Russie [2].

1. La correspondance de Lucien avec le représentant du roi de Sardaigne comprend 17 pièces, du 12 au 20 août 1810.

2. La correspondance de Lucien avec le prince Koslowski comprend 6 pièces, du 12 au 20 août 1810.

Le prince se montra fort empressé pour Lucien et sa famille.

« Vous venez de mettre le comble à tous les égards « que vous avez eus pour moi, écrit-il au premier..... « Vous refusez même à mes enfants malades de mettre « pied à terre..... Je vous prie de dire à votre maître « qu'une conduite aussi barbare trouvera, j'espère, des « vengeurs. Je pars dans une heure et le coup de canon « de la frégate anglaise qui annoncera ma prise pourra « coûter cher à vous tous[1]..... »

Quelques heures plus tard, en effet, Lucien se trouvait en présence de deux bâtiments de guerre anglais. Toute résistance et tout subterfuge étaient impossibles. L'ennemi connaissait à l'avance la qualité du personnage qu'il devait rencontrer.

Conduit à bord de la *Pomone*, Lucien y fut traité avec toutes sortes d'égards.

Le 24, il arrivait à Malte. Le lendemain, il était interné au fort Caselli. L'installation y était peu convenable, paraît-il car il s'en plaignit vivement au gouverneur de l'île, M. Oakes[2].

« Par rapport à votre situation et à la manière dont

1. Lettre de Lucien au prince Koslowski :

« Parti de Civita-Vecchia avec l'agrément et les passeports de « de Sa Majesté l'empereur des Français pour aller m'établir avec « ma famille dans les États-Unis, je suis entré sans difficulté dans « la rade de Cagliari, persuadé que, puisque le roi Charles trou- « vait hospitalité et protection à Rome, la cour de Sardaigne ne « pourrait me refuser un asile momentané. J'ai demandé par deux « fois à cette cour la permission de débarquer et d'attendre ici « les passeports que j'ai demandés au ministère britannique pour « continuer librement ma route vers Philadelphie. Je n'ai éprouvé « jusqu'à présent que des refus, et, d'un autre côté, l'ambassadeur « anglais près de cette cour m'a déclaré que, si je sortais sans les « passeports britanniques, la frégate anglaise qui croise dans la « rade m'arrêterait et me conduirait à Malte. »

2. La correspondance de Lucien avec M. Oakes, gouverneur général de l'île de Malte, comprend neuf pièces, du 28 août au 7 novembre.

« vous êtes traité à Malte, lui répond celui-ci[1], je « regrette que vous ne l'ayez pas trouvée conforme à « votre attente. Je dois vous faire observer que vous et « votre suite m'avez été remis par l'amiral Baplis, en « qualité de prisonniers de guerre. Je dois donc vous « considérer comme tels, et j'ose me flatter que les « mesures que j'ai prises, ont été strictement conformes « à la situation particulière dans laquelle je suis « placé... »

Ces mesures du reste n'étaient que provisoires. Quelques jours plus tard, Lucien, recevait l'autorisation de résider à San-Antonio, la maison d'été des anciens grands-maîtres de Malte. Là, du moins, il passa trois mois, relativement tranquille, loin des bruits de ce monde, en compagnie des siens et de *la muse*[2].

Le 3 novembre, la frégate, *le Président* faisait son entrée dans la rade de Malte. Elle portait les instructions du gouvernement anglais, relativement au prisonnier.

1. Lettre de M. Oakes à Lucien Bonaparte. *Florian*, ce 28 août 1810.

2. *Note de M. d'Hauterive* pour l'empereur, 1810 :

Il y a un voyage manuscrit de M. Lucien Bonaparte-Malte écrit par un officier qui se proposait probablement de passer comme lui ou à sa suite aux États-Unis avec sa femme. M. Lucien emmenait en même temps madame Lucien, ses enfants, quelques officiers et ses gens. Ce voyage commencé le 5 août, comprenant une relâche à Cagliari, qui dura quelques jours, et le séjour à Malte jusqu'au départ pour l'Angleterre, qui eut lieu le 17 novembre, renferme une durée d'à peu près cent jours. La relation porte un assez grand caractère de sincérité, mais, comme elle a été rédigée dans l'intention évidente d'imputer à des circonstances forcées la situation tout à fait étrange dans laquelle *ce personnage* se trouve aujourd'hui placé, le seul effet favorable à M. Lucien, qui puisse résulter de cette lecture, est de laisser dans le doute sur le motif de son départ d'Italie et sur la véritable destination qu'au moment de ce départ il donnait à son voyage.

« J'ai reçu l'ordre de vous faire connaître, lui écrit « tout aussitôt le gouverneur, que le roi, dans les cir- « constances présentes, ne consent pas à ce que vous « vous rendiez aux États-Unis d'Amérique, mais qu'il « vous offre un asile en Angleterre sous la garantie de « votre parole d'honneur et les arrangements que la « nature du cas exige [1]..... »

Le 29, Lucien quittait Malte. Le 28 décembre, il arrivait à Plymouth, où il dut s'installer provisoirement dans un hôtel, en attendant les ordres. Huit jours plus tard, il partait pour la résidence qui lui était désignée, Ludlow, la capitale de la principauté de Galles, où il eut la bonne fortune de trouver une maison toute prête, appartenant à lord Powis [2].

S'il y fut rigoureusement surveillé par les commissaires du gouvernement [3], il fut, par contre, fort bien accueilli par la population, trop bien même, car il s'attira la méfiance des autorités et dut, après six mois de séjour, partir de Ludlow pour le comté de Worcester, où il s'installa dans une belle propriété, appelée Thorngrowe, qu'il acheta à beaux deniers comptants [4].

Il y reprit son train de vie habituel à Rome, donna des fêtes, reçut beaucoup et tout particulièrement lord Holland,

1. Lettre de M. Oakes à Lucien Bonaparte, palais de Lavalette, 6 novembre 1810.

2. Lord Powis était le fils de lord Clives, le vainqueur de Tippo Sahib. Lucien, dans ses notes, se plaint vivement de sa lésinerie. La maison était désignée sous le nom de *Stonne house*.

3. Les commissaires chargés de la surveillance de Lucien furent successivement le colonel Mackensie, le colonel Leyton et M. Ardisson.

4. Il acheta Thorngrowe sous le nom d'un tiers et la paya deux cent vingt-cinq mille francs. Il perdit à cette époque deux cent mille francs dans la banqueroute de la maison Mesurier de Londres. Cette perte relativement minime eût pu être grave pour lui, « sans la prévoyante intervention de M. Maring, aujourd'hui duc « d'Alburthon. »

le marquis de Landsdower, lady Thurlevill, lord Brougham et S. North. Il correspondait avec sa mère et avec son frère Louis [1], par l'intermédiaire du comte de Laborde. Il était également en relations épistolaires avec madame de Staël, et sa femme, avec madame Emma Mintho.

Quant à ses loisirs, il les occupa à achever son épopée de Charlemagne, le poème de la Cyrneïde, des tragédies et des odes. Madame Lucien, de son côté composait son poème de Bathilde.

Son épopée de Charlemagne devait comprendre vingt-quatre chants. Neuf étaient terminés au moment du départ d'Italie, trois le furent à Malte, les douze derniers à Thorngrowe. Lucien s'adressa tout d'abord à l'éditeur Miller de Londres pour faire imprimer son ouvrage. Celui-ci écrivit à ses correspondants de Paris, MM. Treuttel et Würtz [2].

« J'ai le plaisir de vous écrire sur un objet de la plus « haute importance et qui demande de vous une atten- « tion immédiate et une réponse. Il est connu depuis « longtemps que M. Lucien Bonaparte a occupé sa « retraite de la composition d'un poème épique, intitulé « *Charlemagne ou Rome délivrée*. Ce poème est d'une « considérable étendue ; il sera bientôt sous presse, et « c'est moi qui suis chargé de son impression et de sa

1. Lettre de Louis Bonaparte à madame Lætitia, datée des bains de Tœplitz, 7 août 1810.

« ... Je vous prie de ne pas vous inquiéter pour moi. Je suis « aussi bien que possible et hors des affaires et des embarras du « monde pour n'y jamais rentrer. je vous en réponds bien. J'espère « que mon frère permettra que je demeure avec vous et un de mes « enfants le reste de mes jours ; mais je vous prie de ne lui plus « parler de moi, cela ne ferait que vous donner de la peine. Je « vous avoue que je désire tellement la retraite et l'obscurité que « j'irais volontiers en Corse avec un de mes enfants et vous, ou « bien en Provence..... »

2. Copie d'une lettre écrite par M. W. Miller, libraire à Londres, à MM. Treuttel et Würtz, libraires à Paris, en date du 26 août 1811 (cette lettre n'arriva à Paris que le 10 mars 1812).

« publication. Il paraîtra au commencement du prin-
« temps prochain sous la forme d'un in-4°, d'une belle
« impression, faisant un volume de 700 pages. On
« tirera à part quelques copies distinguées. L'auteur et
« moi sommes bien persuadés qu'on nous ferait du con-
« tinent des demandes considérables de cet ouvrage,
« mais nous sentons bien que, dans les circonstances
« présentes, il est impossible que l'édition de Londres
« puisse servir aux lecteurs de l'Angleterre. Il est donc
« décidé que ce poème ne sera publié ici que lorsqu'il
« aura été pris un engagement de la part d'une maison
« de librairie respectable de Paris, ou d'une autre ville
« du continent, qui aura tout le bénéfice du débit à
« l'étranger et qui pourra imprimer l'ouvrage sous la
« forme qui lui paraîtra la plus favorable à la vente.
« Mes relations personnelles m'ont déterminé à vous
« offrir l'initiative de cette spéculation. Je vous prie de
« comprendre que j'ai des pleins pouvoirs pour accom-
« plir à cet égard tous engagements que je pourrais
« prendre.

« Le poème portera le nom de l'auteur. Il se compo-
« sera de 22 chants; chaque chant contenant environ
« 700 vers, outre les notes.

« ..... Que voulez-vous payer pour cet avantage et ce
« privilège? Que le débit sur le continent soit dix fois
« plus avantageux que dans ce pays, c'est ce qui ne
« peut pas être mis en doute.

« Je vous prie, Messieurs, de donner à cette proposi-
« tion une attention immédiate. Peut-être trouverez-
« vous bon, si vous l'acceptez, d'associer quelqu'autre
« maison à la vôtre. Pour plus ample information, j'ai
« à vous dire que ce poème ne fait aucune sorte d'allu-

« sion aux événements et aux personnes du temps pré-
« sent. C'est un ouvrage de premier ordre : il est fait
« pour la plus durable renommée. Toutefois il vous
« sera libre de supprimer les passages qui pourraient
« être susceptibles de censure; mais l'auteur est per-
« suadé qu'il n'y en a aucun qui soit dans cette caté-
« gorie. »

Au reçu de cette communication inattendue, M. Treuttel courut chez M. d'Hauterive, qui écrivit aussitôt à M. de Bassano.

« J'ai reçu hier soir chez moi le libraire qui fournit
« ordinairement des livres étrangers au ministère. Il
« m'a communiqué une lettre qu'il venait de recevoir
« d'un correspondant de Londres, et il m'a envoyé ce
« matin la lettre ci-jointe et l'extrait dont j'ai fait immé-
« diatement la traduction.

« L'information que je trouve dans cet extrait est
« de nature si singulière et si inattendue que j'ai cru
« que je devais me borner à la transmettre à Votre
« Excellence avec sa lettre d'envoi[1]. »

M. de Bassano ne répondit pas, MM. Treuttel et Würtz firent de même et Lucien dut s'adresser à un autre éditeur, M. Longmann. Celui-ci fut plus accommodant; en 1814, l'impression du fameux poème était terminée et sa traduction en vers anglais faite par MM. Bultler et Hogdson. Pendant les Cent-Jours, Lucien réintégré à l'Institut, s'empressa de faire rééditer son ouvrage chez F. Didot[2], mais mal-

1. Lettre du 15 mars 1812.
2. *Charlemagne ou l'Église délivrée*, poème en 24 chants, Londres, Longmann, 1814, 2 volumes in-4. — Paris, F. Didot, 1815, 2 volumes in-8.

gré ses rêves de succès il devait rencontrer sur ce terrain son Waterloo poétique. *Charlemagne ou l'Église délivrée* n'eut pas de lecteurs. L'opinion de d'Hauterive devait rester celle du public : « ... On ne pourra lire de vers plus médiocres, « une poésie plus pâle, et un style plus dépourvu de cette « élévation et de cette vigueur qui doivent caractériser de « telles compositions [1] .... »

Ce fut au milieu de ces occupations si diverses que, dans les derniers jours de l'année 1812, Lucien eut connaissance des douloureux événements de la campagne de Russie et des curieux incidents de l'entreprise du général Malet, de cet audacieux conspirateur qui réussit un moment à s'emparer des postes, du trésor et de l'Hôtel de Ville et à mettre en prison un ministre, Savary, et le préfet de police, Pasquier.

« J'ai été hier à Saint-Cloud, écrit la reine Hortense « à son frère [2]; j'avais besoin d'embrasser ce pauvre « petit roi de Rome que j'ai trouvé très bien : l'impéra-

1. On lit dans l'*Evering Post* du 6 décembre 1814 :

« Le sujet du poème de Charlemagne présente trop peu d'intérêt « et des détails trop stériles pour servir de base à un poème « épique, à moins que l'auteur ne soit doué de ce génie créateur « qui élève les sujets les plus communs et de cette imagination « active qui sait tout embellir. Malheureusement, Lucien Bona- « parte est dépourvu de cette sorte de génie qui rend vraisembla- « bles les fictions les plus hardies et soumet à son pouvoir la nature « entière. Il n'a qu'un très petit nombre de qualités nécessaires à « la haute poésie.

« On trouve dans son ouvrage peu de nouvelles conceptions, de « caractères naturels et dessinés avec force. La peinture des pas- « sions y est faiblement tracée. Il offre un petit nombre de ces « sentiments qui partent du cœur et qui, par une communication « soudaine, nous rappellent des émotions déjà éprouvées.

« Il manque même du talent nécessaire pour décrire avec cha- « leur les objets physiques et répandre sur sa narration les séduc- « tions de la poésie. Sa versification, dépouillée de ces ornements « indispensables, n'a aucun droit à l'estime. »

2. Lettre de la reine Hortense au prince Eugène. Paris, 25 octobre 1812.

« trice était à merveille et croyait que ce n'était qu'af-
« faire de brigands. Heureusement qu'elle n'a pas eu
« peur du tout pour son fils. Elle m'a dit qu'elle vien-
« drait passer la journée de demain à Saint-Leu et je
« me dépêche de tout arranger. Il fait si mauvais temps
« que pour l'amuser je fais venir Brunet : on joue les
« *habitants des Landes* sur mon petit théâtre. J'ai été ce
« matin à Malmaison, j'ai trouvé notre mère très bien,
« enchantée de ta famille dont nous avons bien parlé.
« Elle était tremblante de cette équipée de Paris; et,
« comme chacun fait son projet, elle aurait été, m'a-
« t-elle dit, près du roi de Rome, s'il avait couru quelque
« danger. On n'apprend rien de nouveau sur cela, on
« *dit simplement que ce sont les Jacobins.* Ils avaient
« 800 hommes qu'ils avaient été prendre à la caserne
« de Popincourt. C'était le premier ban : c'est surtout
« le bruit de la mort de l'empereur qui a consterné
« Paris ; même ceux qui crient quelquefois ont senti le
« malheur qui leur arriverait.

« Heureusement l'on est très rassuré à présent, on
« commence même à rire de trois hommes en prison
« réussissant à s'emparer de toute la police. On plaint
« beaucoup le pauvre ministre de la police; les femmes
« cependant disent un peu que s'il ne s'occupait pas tant
« de connaître les intrigues de femmes pour en amuser
« l'empereur, il aurait su tout cela, et c'est bien plus
« nécessaire : mais tout le monde le plaint et est fort
« inquiet de savoir comment l'empereur prendra cela. Il
« n'y a pas de doute qu'ils auraient été près de s'emparer
« du roi de Rome; cela fait trembler. Mon petit plan à
« moi était d'envoyer mes enfants dans la première ville
« fortifiée comme Péronne. Ce nom de pucelle me con-

« venait assez : j'aurais tâché d'y mener le roi, l'impé-
« ratrice, et, en achetant beaucoup de blé, de m'enfermer
« dans la ville et d'attendre qu'on vienne nous délivrer.
« Chacun fait son château, trouves-tu le mien bon? Au
« reste, dans de pareilles occasions, il faut de la tête,
« et, près de l'impératrice, je ne vois pas trop qui en
« aurait eu. Lahorie qui s'était fait ministre de la police
« est sorti dans la voiture de Savary pour faire une
« course, comme s'il était là depuis dix ans. La pauvre
« duchesse de Rovigo est passée par une fenêtre et a
« couru Paris à pied après son mari. On a bien mal-
« traité ce pauvre Savary, il a été mené par le collet et
« d'une manière extrêmement brusque. Hullin va un
« peu mieux, on espère le sauver..... »

Ce sont les Jacobins qui ont fait le coup, répétait naïvement Hortense.

C'était en effet le terme à la mode, celui du maître.

Lui aussi a été surpris par la nouvelle de cet étrange événement, survenant au milieu de l'immense désastre de ses troupes.

L'idée de la possibilité d'un tel attentat le poursuit. Elle l'obsède. Il a hâte de revenir pour fouailler, comme ils le méritent, ces subalternes qui savent si mal garder le trône qu'il leur a confié.

Le 14 décembre, il est à Mayence précédant de quelques heures son 29e bulletin et ce billet laconique adressé à son premier valet de chambre : « un bain, un souper et W... »

Dans la nuit du 16 au 17, il rentre sans bruit dans son palais des Tuileries.

Dès le lendemain, il apostrophe ses conseillers réunis et tremblants : « C'est à *l'idéologie*, s'écrie-t-il, à cette ténébreuse
« méthaphysique qui, en recherchant avec subtilité les
« choses premières, veut sur ces bases fonder la législation
« des peuples... *qu'il faut attribuer tous les malheurs de la*
« *France*. Ces erreurs devaient amener, et ont effectivement

« amené *le régime des hommes de sang*. Et, en effet, qui a « proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? « Qui a adulé le peuple en le proclamant *à une souveraineté « qu'il était incapable d'exercer?* Qui a détruit la sainteté et « le respect des lois, en les faisant dépendre non des prin- « cipes sacrés de la justice, de la nature des choses, mais « seulement de la volonté *d'une assemblée composée d'hommes « étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, admi- « nistratives, politiques et militaires?*

« Lorsqu'on est appelé à régénérer un État, ce sont *des « principes constamment opposés qu'il faut suivre...* »

Comme après l'affaire de la machine infernale, l'empereur tenait à donner le change à l'opinion. Était-il de bonne foi? Non.

En 1800, comme en 1812, il savait à quoi s'en tenir sur les véritables auteurs du complot.

« Malet, dit-on, dans le rapport confidentiel remis au « César, *a fait agir en républicains ceux qu'il trompait*, parce « que l'état de la France est encore tel, malgré les appa- « rences, que peuple ou soldats, grands ou petits, quiconque « aura la pensée d'attaquer le gouvernement impérial, ne « le tentera jamais qu'au nom de la république, eût-il d'au- « tres pensées...

« Les vétérans mis en mouvement par Malet ne s'agitaient « pas pour disposer de l'Empire, mais pour le détruire et « rappeler la république.

« Il est incontestable que la foule s'est montrée républi- « caine dans ses désirs, offensante au plus haut degré dans « ses expressions. »

L'inspecteur général de police, Veyrat, dit la même chose : « ... Sans pouvoir indiquer personnellement aucun militaire « de la garde de Paris et du poste de la préfecture, nous « pouvons affirmer, monsieur le préfet, en avoir entendu la « majeure partie tenir d'odieux propos sur la mort préten- « due de l'empereur et que ces malheureux insultaient déjà « à sa mémoire. »

« La France morale, concluait le maître des requêtes, « Fiévée, est ébranlée par cette conspiration qu'on appelle « si légèrement une équipée. La prolongation du mouve-

« ment opéré dans les esprits par la journée du 23 octobre « est vraiment étonnante. »

L'assertion était juste. L'ébranlement subsistait. C'était l'ébranlement final.

Quant à ses causes réelles, l'empereur se trouvait déjà dans l'impossibilité de les entrevoir. Au contact de la toute-puissance, son génie s'était atrophié. L'épaississement physique avait atteint le moral.

Au mépris de la vérité et de la justice, il allait de nouveau poursuivre les républicains, ces éternels et merveilleux naïfs, toujours à la merci des faiseurs de réaction. Seuls pourtant, ces républicains étaient capables de défendre cette France que l'étranger allait envahir. Mais ces hommes! le César les haïssait d'instinct. Les intrigants élevés par le hasard sont ainsi. Ceux qu'ils redoutent le plus, ce sont les braves gens qui leur ont permis d'arriver.

En apprenant ce qui s'était passé, Lucien sourit de l'étrange *idéophobie* de son frère. Lui aussi avait connu Malet. Lui aussi savait à quoi s'en tenir sur les véritables attaches de ce personnage.

C'était à Rome qu'il l'avait vu pour la première fois. Ancien mousquetaire, ancien commandant du premier bataillon du Jura, Malet[1] devenu général, grâce à son énergie et à sa bravoure, était resté dévoué à la cause royaliste. Relégué sous le consulat, à Bordeaux, puis aux Sables d'Olonne, à cause de la violence de ses opinions, il n'avait pas tardé à se lier avec les mécontents de cette partie du territoire. Envoyé à l'armée de Naples, il avait à Rome continué ouvertement sa propagande, dans un milieu tout

1. *Malet* (Claude François de), né à Dôle, le 27 juin 1754, fusillé le 29 octobre 1812; entré jeune dans une compagnie de mousquetaires, qui fut licenciée en 1777; partit avec le premier bataillon du Jura, général, rayé des cadres en 1807 : sa veuve eut une pension de Louis XVIII. Ses fils furent élevés aux frais de l'État.

Correspondance de M. de Talleyrand avec M. de Jaucourt (avril, mai, juin 1815.) Mss. A. E.

Histoire de la conspiration du général Malet avec des détails officiels sur cette affaire, par M. l'abbé Lafon.

disposé à accueillir ses doléances et au besoin à les inciter.

Les choses en vinrent au point d'attirer l'attention de l'ambassadeur, M. Alquier et de nécessiter l'envoi d'un rapport spécial. Un mois plus tard, Malet recevait ses lettres de rappel. A son arrivée, il était rayé des cadres des officiers de l'armée.

L'année suivante, il prenait part à la conspiration militaire qui devait éclater pendant l'absence de l'empereur en Espagne. Trahi par le général Guillaume, il fut incarcéré avec M. de Noailles[1]. Ce fut en prison, qu'il prépara sa deuxième entreprise, de concert avec les cardinaux internés à Vincennes et d'autres agents politiques élevés. Il s'agissait, cette fois encore, de profiter de l'éloignement de Napoléon en Russie.

Tout avait été disposé pour le dimanche 18 octobre 1812. On devait s'emparer violemment des chefs de service, puis, aussitôt après, installer un gouvernement provisoire, dont MM. Alexis de Noailles, Mathieu de Montmorency et Moreau auraient fait partie. Le retard dans l'envoi du mot d'ordre fit remettre l'exécution au vendredi 23. « Les royalistes, dit « l'un des principaux complices, l'abbé Lafon, le futur « commissaire de 1815[2], étaient convenus de laisser faire « aux républicains le premier coup de main, dans la « crainte que le signe qu'ils auraient été obligés de prendre « au début, n'eût mal prévenu ceux qui n'auraient pas su « de quoi il s'agissait. Ils étaient également convenus de « ne se mettre en mouvement que lorsque le gouvernement « provisoire aurait été installé. Le général Malet l'avait « voulu ainsi. Il avait seulement demandé qu'ils se tinssent « disposés et en effet chacun était à son poste, muni de « ses instructions. A la nouvelle du fatal événement, il « fallut se dissiper. » On sait le reste. Comme en 1801,

1. Cette première conspiration est du 30 mai 1808.

2. En 1815, pendant les Cent-Jours, les comploteurs de 1812 reprirent leurs tentatives contre la France. Mais, cette fois, leur action est publique, leur connivence avec l'étranger flagrante. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Napoléon profita de l'aventure, pour exiler plus de deux mille personnes, sous prétexte de jacobinisme. « Or, ajoute « Lafon, c'est à tort qu'on a dit que le général Malet tenait « à ce parti. Cela est faux, mais cela était nécessaire aux « partisans de Bonaparte.... Il fallait lui enlever par des « calomnies la considération dont il aurait joui, si l'on eût « connu ses véritables motifs et la pureté de ses inten- « tions. »

Mais les événements sont les maîtres des hommes. Et quels événements! quelle rapidité dans la péroraison de ce drame, commencé le 18 brumaire.

L'année 1813 va commencer. Encore quelques mois et cette France, que la Convention avait faite si grande, sera à la merci de l'étranger. Et, bizarrerie du sort! Lucien Bonaparte allait devoir sa liberté à l'anéantissement de ce pouvoir qu'il avait tant aidé à établir.

CHAPITRE VII

LUCIEN BONAPARTE, PRINCE DE CANINO.

1814.

L'abdication de Fontainebleau, 11 avril 1814. — La convention de Paris. — Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. — Projets de départ de Lucien. — Envoi de M. de Châtillon à Paris. — Sa mission auprès de M. de Talleyrand. — Son insuccès. — Lucien se décide à partir avec un passeport donné au père Maurice de Brescia. — Il arrive à Rome, le 27 mai. — Il est bien accueilli par le pape et fait prince de Canino. — Joie de Lucien et de sa femme. — Celle-ci part pour Rome. — Elle y arrive à la fin de septembre. — Sa réception. — Ses fêtes. — Étonnement des agents diplomatiques de Louis XVIII. — La princesse de Galles à Rome. — Sa liaison avec la femme du prince de Canino.

Situation de la famille Bonaparte à cette époque. — Fesch à Rome. — Madame Lætitia à l'île d'Elbe. — L'Impératrice Marie-Louise.— Abandon de son fils, le roi de Rome. — Madame de Montesquiou, sa gouvernante. — Le roi Joseph à Prangins. — Le roi Louis à Rome. — Le roi Jérôme à Trieste. — La princesse Élisa à Bologne. — Pauline à l'île d'Elbe. — Situation délicate de Murat. — Ses changements. — Son attitude avant et après l'abdication. — Ses difficultés avec le congrès de Vienne. — Opinion de Napoléon sur son compte.

Quels événements que ceux dont la France venait d'être le théâtre pendant ces premiers mois de l'année 1814; le territoire envahi, la capitale prise, la déchéance du César votée par le Sénat conservateur, la nomination d'un gouvernement provisoire et pour conclusion, l'abdication de Fontainebleau, 11 avril.

« Les puissances alliées, disait l'ex-empereur, ayant pro-
« clamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au

« rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon « fidèle à ses serments déclare qu'il renonce pour lui et ses « héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il « n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, « qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. »

La veille, les puissances avaient stipulé que Napoléon conserverait son rang et son titre avec l'île d'Elbe en souveraineté et deux millions de rente [1]. Parme, Plaisance et Guastalla devenaient l'apanage de Marie-Louise et de son fils.

Le 20 avril, l'empereur faisait ses adieux à sa garde. Le lendemain à midi, il partait pour sa nouvelle résidence. Coïncidence bizarre, ce jour-là même, le secrétaire de son frère, M. de Châtillon, arrivait à Paris. Il était porteur d'une requête de l'exilé pour son ancien compagnon de plaisirs et d'intrigues, le prince de Bénévent.

1. A la suite de la conférence tenue à Paris le 10 avril 1814, entre les plénipotentiaires de l'empereur Napoléon et ceux des alliés, entre Caulaincourt, Metternich, Castelreagh, Hardenberg, Nesselrode, Ney et Macdonald, fut conclu par les mêmes plénipotentiaires le traité du 11 avril, dit de Fontainebleau, entre l'empereur Napoléon, l'Autriche, la Prusse et la Russie. On y lit les articles suivants :

« Art. II. — L'empereur renonce pour lui, ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'Empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays

« Art. III. — L'île d'Elbe, adoptée par Sa Majesté l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute propriété et souveraineté. Il sera donné en outre en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rentes sur le grand livre de France, dont un million reversible à l'impératrice.

« Art. V. — Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à l'impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra, dès ce moment, le titre de prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

Art. VI. — Il sera réservé, dans le pays auquel l'empereur Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand livre de France, produisant un revenu annuel net, et déduction faite de toutes charges, de 2,500,000 francs.

Il s'agissait de réclamer pour Lucien l'autorisation de se rendre à Rome en traversant le territoire français.

M. de Châtillon s'acquitta consciencieusement de sa mission, vit le prince, parla de tout, des luttes de son maître, de ses malheurs et de ses travaux poétiques destinés à éblouir l'Europe. Il alla même jusqu'à exposer ses visées politiques et sa ferme intention de jouer un rôle.

Talleyrand connaissait le personnage. Il se contenta de répondre par un sourire aux insinuations qu'on lui faisait et de terminer l'entretien par une fin de non-recevoir, nettement formulée. Mais Lucien n'était pas homme à comprendre. Il n'avait conscience ni de la situation de la France, ni de celle de sa famille. Une seule préoccupation l'obsédait, celle de partir à tout prix. Le père Maurice lui en fournit les moyens en obtenant de lord Castelreagh un passeport pour lui, un secrétaire et un courrier. Le secrétaire devait être Lucien. Ce fut en effet sous cette fausse dénomination que l'ex-sénateur quitta Londres. Le 27 mai, il était à Rome.

Le soir même de son arrivée, il fut reçu par le pape qui l'accueillit le mieux du monde, par parenthèse, et le gratifia du titre de prince romain.

Le décret était conçu dans les termes les plus flatteurs :

« Prenant en considération le loyal et sincère atta-
« chement que Lucien a toujours montré pour le Saint-
« Siège et particulièrement pour notre personne, en
« suivant les traces des souverains pontifes nos prédé-
« cesseurs qui se sont toujours plû à honorer les sujets,
« qui, doués de vertus particulières, avaient mieux
« mérité de leur part..., nous élevons à la dignité de
« prince de Canino, avec tous les honneurs et péroga-
« tives attachés à cette dignité, le sieur Lucien Bona-
« parte [1]. »

1. Lucien prit à cette occasion les titres de comte d'Apollino, seigneur de Nemori et d'autres lieux.

De la part du souverain pontife, cette marque de bienveillance était une leçon pour ces puissants de l'Europe qui l'avaient si bien abandonné à l'heure du danger. Vis-à-vis du vaincu de l'île d'Elbe, de celui que lui avait fait tant de mal, elle constituait une vengeance toute particulière. N'y avait-il pas, en effet, de la part du pape une ironie sanglante et une preuve de bien peu d'estime pour le caractère des Bonapartes dans l'accord de cette faveur *in extremis* à cette bonne pièce de Lucien (*quella buona pezza di Luciano*), comme il aimait à appeler le frère de son terrible adversaire?

Mais Lucien ne vit ni le procédé ni le défaut de logique et de convenance, de sa part, à accepter une telle grâce des mains de l'éternel ennemi de cette révolution dont il se prétendait le fervent disciple. Tout au contraire, il exulta. Il était prince, on l'appellerait Altesse. Sa femme se montra plus satisfaite encore. Celle-ci du moins était dans son rôle. Depuis douze ans, elle employait toutes les finesses de sa nature déliée à pousser son mari à la lutte, en vue d'obtenir une parcelle de ce gâteau impérial tant convoité. Qu'elle fût arrivée à ses fins, par un moyen ou par un autre, peu lui importait. Elle venait de toucher au but. Aussi, la nouvelle une fois connue, n'eût-elle de cesse qu'elle n'eût rejoint son mari. Mais retourner à Rome en simple voyageuse n'était pas dans ses intentions. Elle s'empressa de faire l'acquisition de chevaux et d'équipages dont les panneaux ne furent pas assez grands pour contenir ses armes de fraîche date.

Ce fut donc en compagnie de tout cet attirail qu'elle s'embarqua pour Ostende. D'Ostende, elle se rendit à Bruxelles, s'y arrêta, puis remonta le Rhin à petites journées et traversa la Suisse pour entrer en Italie.

Toujours jolie, toujours souriante, elle croyait entreprendre une marche triomphale.

Pauvre hallucinée de grandeurs! A chaque pas, pourtant, elle et ses gens se heurtaient à quelque convoi de troupes étrangères, rentrant joyeuses de cette France qu'elles venaient de fouler aux pieds.

A la fin de septembre 1814, la princesse était à Rome. Le

23, son mari avait prêté serment entre les mains du cardinal Pacca [1].

« Madame Lucien est arrivée d'Angleterre, écrit « l'ambassadeur de Louis XVIII. Tous ces bas Italiens « ont été la voir. Elle a été parfaitement accueillie du « pape à Castelgondolo. »

Le fait était exact. La princesse à peine réinstallée dans son palais avait repris ses receptions hebdomadaires, comme si rien ne s'était passé depuis le jour où elle avait quitté l'Italie. Elle avait hâte de jouir de sa dignité.

Le comte Jules de Polignac, alors en mission confidentielle, écrivait à ce propos [2] :

« J'ai vu à ma grande surprise que la princesse Altieri, « fille du feu comte de Lusace, interrompant sa villé- « giature, est venue de quinze lieues pour féliciter « madame Lucien sur son heureuse arrivée. J'ai vu « également que sa sœur Massimo reçoit les visites de « Lucien ; j'en doutais, mais allant un soir faire visite à « cette dame, ayant aperçu sa voiture, j'ordonnai à « mon cocher de ne faire que traverser la cour et sortir « par une autre porte..... On ne conçoit pas la prédi- « lection du pape pour cette famille. On ne peut expli-

1. On lisait dans le *Diario romano* du 24 septembre :

« Sua Excellenza il sign. principe Luciano Bonaparte ha sera dei 2 prestò innanzi all Em. et Rev. Sig^r cardinal Pacca, carmerlingo di Santa-Chiese, il istitogiuramento di fidetto alla santa sede per l'infendazione della terra di Canino col titolo di principato. »

Ce Pacca était gouverneur de Rome. Il était neveu du cardinal Pio, secrétaire d'État, et fils du marquis Pacca, domicilié à Bénévent.

2. Lettre du comte Jules de Polignac à M. de Jaucourt, 3 novembre 1814.

« quer cela que par la peur. M. l'ambassadeur pense « que Sa Sainteté a certaines obligations à Lucien.

A quelques semaines de là, le comte ajoutait :

« La princesse de Galles[1] est arrivée et est descendue « à l'hôtel de l'Europe, place d'Espagne. Dès le lende- « main, le banquier Torlonia lui a donné un concert « fort ordinaire. On a remarqué que la princesse de « Galles avait à sa droite madame Lucien, à sa gauche, « madame Torlonia et par derrière M. Lucien.

« Elle a continuellement parlé pendant le concert à « madame Lucien, et la duchesse de Chablais était relé- « guée dans un coin où personne ne lui disait rien. Le « cardinal Fesch était le seul cardinal.

« Ce soir Lucien donne une fête à la princesse de « Galles. Tous les cardinaux et les grands sont invités « et ils iront. »

Ils y allèrent en effet et à beaucoup d'autres, car les membres de la famille Bonaparte paraissaient peu se douter de la crise terrible que traversait la France, et des ruines accumulées par leurs fautes.

L'oncle Fesch était venu réoccuper son palais de Rome, et continuer tranquillement sa collection de tableaux.

« Il a même quelque crédit, écrit de M. de Polignac. « Il vient d'obtenir une place très importante, le

1. *Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick* (1768-1821) avait épousé en 1795 le prince de Galles, régent en 1810, roi d'Angleterre en 1820, passa sur le continent en 1814, y resta jusqu'en 1820, revint en Angleterre et y mourut le 7 août 1821.

« Elle était fort liée avec ma sœur Caroline, » dit Lucien dans ses notes.

« *logotenente* du tribunal de l'A. C. qui donne la qualité « de prélat, pour l'un de ses parents, nommé Cunéo..., « *ajutante di studio* d'Isoard. C'est lui et Lucien, ainsi « qu'un auditeur de rote nommé Tassoni, qui disent « sans cesse au pape qu'il faut maintenir Isoard dans sa « place, car beaucoup de cardinaux trouvent la diffi- « culté qu'on fait dans ce moment très déplacée. »

Madame Lætitia avait rejoint son fils, le nouveau souverain de l'île d'Elbe. A la fin du mois d'août, elle était installée à Porto-Ferrajo.

« Maintenant que mes meubles sont arrivés de Paris, « écrit-elle à Lucien le 16 septembre, je suis logée « commodément. »

Au mois de novembre, dans une autre lettre, elle réclame des fauteuils et parle de l'acquisition d'une maison à Rome.

« Si on consent à la laisser pour cent cinquante mille « francs, je l'achète. Faites en sorte, je vous prie, que « cette affaire reste secrète, sans quoi j'y renoncerais « plutôt. »

Joséphine venait de s'éteindre, en souriant aux alliés et aux courtisans des Bourbons, comme elle avait souri autrefois aux compagnons de plaisir du comte d'Artois, aux Jacobins et aux muscadins du Directoire.

La nouvelle impératrice, Marie-Louise, sans plus se soucier du César dont elle portait le nom, que s'il n'existait pas, errait en compagnie de son chambellan, laissant à des étrangers le soin de celui qu'on avait gratifié du titre pompeux de roi de Rome.

« ... Si cet enfant avait une mère, écrit sa gouver-

« nante madame de Montesquiou [1], je le déposerais « dans ses mains et je serais tranquille ; mais ce n'est « rien moins que cela ; c'est une personne plus indiffé- « rente à son sort que la dernière étrangère qu'elle a à « son service... Nous sommes une troupe qui pleurons « souvent auprès de ce berceau, non pas pour les avan- « tages qu'il a perdus ; car, selon moi, il sera beaucoup « plus heureux qu'il ne l'aurait été, mais c'est sur ce « qui lui manque d'ailleurs et qui est pour tous les « autres le premier bien. »

L'ex-commissaire des guerres, le roi Joseph, s'était réfugié en Suisse, dans son château de Prangins, où il continuait à s'agiter en vue d'un trône quelconque à conquérir.

Son frère Louis, vivait à Rome, tout confit en dévotion [2], pendant que sa femme retirée dans sa terre de Saint-Leu, essayait d'y oublier ses chagrins domestiques. Jérôme vivait doucement à Trieste, en attendant qu'il pût rejoindre sa famille à Rome.

« J'espère, écrit-il à Lucien [3] le 19 août, que vous « éprouverez quelque plaisir à me revoir après tant « d'années de séparation. Quant à moi cette idée me « fait oublier mes malheurs... »

A la fin de novembre il ajoutait [4] :

1. Lettre de madame de Montesquiou à son mari, le 29 juillet 1814.

2. On lisait dans le *Diario romano* du 28 septembre :

« Fin dallo corso sabato giusye felicamente in questa domi- « nante S. E. il sig. conte di S. Leu (Luigi Bonaparte). Questo « personnagio smonté al palazzo di S. E. il sig. principe di Canino « suo germano. Nella sera di lunedi fu presentato à sua Sentita « dell Exᵉ. sig. card. Fesch di lui zio, il Santo Padre l'accolse « benignamente. »

3. Jérôme Bonaparte au prince Lucien, Trieste, août 1814.

4. Jérôme Bonaparte au prince Lucien, Trieste, le 23 novembre 1814.

« ..... Le bonheur de vivre avec vous et en famille « est ce qui nous attire à Rome. J'ai certainement peu « d'envie de me montrer en public, et si j'y suis forcé, « je me conduirai absolument de la même manière que « le roi Charles et le roi d'Étrurie, sans faire ni plus ni « moins qu'eux. Roi légitimement reconnu par le Saint- « Père, comme par les autres puissances continentales, « je ne puis renoncer ni à mon rang, ni à mon titre sans « me déshonorer et me déclarer aux yeux de l'Europe « comme un aventurier ; la fortune m'a trahi, mais « peut-être reviendra-t-elle encore, et d'ailleurs mon « âme ne change pas par les malheurs... »

Ce rêve ne devait pas se réaliser.

Élisa, elle aussi voulait se fixer dans la capitale de la ville éternelle.

« Voilà donc cette catastrophe affreuse arrivée, écrit- « elle à l'un de ses amis, le duc de X... Tout est perdu [1]. « Je me décide à partir pour Naples. *Je ne résiderai « jamais à l'île d'Elbe.* Je veux me fixer à Rome, si le « gouvernement français n'y trouve pas d'obstacle et si « le pape le veut..... Travaillez pour moi auprès du « prince de Bénévent, nous sommes proscrits, tout le « monde nous accable... »

Dans le fait, elle n'alla ni à Naples ni à Rome ; au mois de septembre, elle était installée à Bologne, sous le nom de comtesse de Campignano. Quant au violoneux, son étrange mari, il avait quitté son prénom de fantaisie, pour reprendre celui-là seul auquel il avait droit.

1. Lettre d'Élisa Bonaparte à M. le duc de..... du 15 avril 1814. Voir aux pièces à l'appui.

Les florentins, gens d'esprit ne s'en plaignaient point. Ils avaient même fait sur cette aventure un dystique plein d'à-propos :

Quando eri Felici, eravamo Pasquali,
Adesso che sei ritornato Pasquali, saremo felici.

Pauline, après quelques promenades sentimentales à Bologne et à Naples, s'était décidée à rejoindre son grand frère qui l'appelait auprès de lui. Pour son pauvre mari, le prince Borghèse, il savait à ses dépens ce que lui avait coûté le désir de posséder la sœur d'un premier consul. Aussi, la débâcle venue, il s'était empressé de rompre toute espèce de lien avec sa trop aimable femme.

Des parents du César, les plus énervés étaient sans contredit Murat et Caroline. Eux seuls avaient conservé une couronne; mais quelle couronne! vacillante, comme une goutte de rosée. Et pourtant, que de compromis n'avaient-ils pas risqués, Murat avec les ennemis de la France, Caroline avec M. de Metternich et l'empereur d'Autriche ? A la fin de l'année 1813, Murat n'avait-il pas mis le marché en main à son beau-frère, en réclamant pour lui seul la possession de toute l'Italie.

« Que voulez-vous que je réponde à un fou ? se con-
« tenta de dire l'empereur. Comment cet insensé ne
« voit-il pas que mon extrême prépondérance en Eu-
« rope a pu seule empêcher que le pape ne fût à Rome?
« C'est l'intérêt et le vœu de l'Europe qu'il y retourne
« et moi-même je suis le premier à le désirer [1]. » Et
« il ajoutait une autre fois : « C'est un homme à qui
« la tête tourne ; vous le voyez par ses continuels chan-
« gements. »

1. Mémoire de la Besnardière à Talleyrand.

La tête lui tournait en effet, car à quelques semaines de là, ce même Murat traitait avec l'Angleterre et l'Autriche[1].

Et le jour même, où il disait à ses soldats :

« ... Je sais qu'on cherche à égarer le patriotisme des « Français qui sont dans mon armée par de faux senti- « ments d'honneur et de fidélité, comme s'il y avait de « l'honneur et de la fidélité à assujettir le monde à la « folle ambition de l'empereur Napoléon.

« Soldats ! il n'y a plus que deux bannières en « Europe. Sur l'une vous lirez : religion, morale, jus- « tice, modération, lois, paix et bonheur ; sur l'autre, « persécutions, artifices, violence, tyrannie, guerre et « deuil dans toutes les familles ; choisissez. »

Il écrivait au prince Borghèse :

« Mon cher frère, je croirais trahir l'amitié que je te « porte, si je te laissais ignorer plus longtemps le parti

1. Élisa écrivait à l'empereur, le 9 janvier 1814 :

« Des lettres de Naples assurent que le roi, pressé par M. de « Neuperg, envoyé autrichien, a conclu un traité d'alliance offen- « sive et défensive avec les puissances coalisées, et qu'un armis- « tice doit être signé avec l'Angleterre qui a auprès du roi M. Gre- « ham pour agent.

« Cette fâcheuse nouvelle ajoutée aux incursions qui désolent la « Romagne et le Corentin, mettent la Toscane dans la situation « la plus critique et la plus embarrassante : je n'en sens que plus « mes devoirs envers Votre Majesté.

« Je ne négligerai rien pour les remplir; quels que soient les « événements, je ferai tout pour conserver la Toscane à la France.

« Je ne pourrai probablement pas attendre les ordres de Votre « Majesté pour prendre les mesures que les circonstances me « prescriront. Mais je supplie Votre Majesté d'être assurée que je « ne m'écarterai jamais des sentiments de fidélité que je lui dois.

« Il paraît que le roi, fâché de ne point commander en chef en « en Italie, n'a point assez de caractère pour résister à l'influence « des agents étrangers; — je sais que la reine en est désolée. »

« que j'ai été obligé de prendre. Cette armée napoli-
« taine que j'avais dirigée sur le Pô pour agir de concert
« avec celle de l'empereur va agir contre elle ; j'ai fait
« un traité d'alliance avec l'empereur d'Autriche ; il
« fallait adopter ce parti extrême ou me perdre ; je n'ai
« pas dû hésiter. Mais, mon cher Camille, tu ne conce-
« vras jamais la douleur qui me déchire le cœur, quoi-
« que ce cœur n'ait rien à se reprocher ; ce n'est pas
« moi qui abandonne l'empereur, c'est lui qui m'a aban-
« donné en renonçant à l'Italie, et en acceptant, pour
« bases de la paix, les Alpes. J'ai fait différentes propo-
« sitions à l'empereur pour sauver l'Italie, je n'ai jamais
« reçu de réponse. Tout mon espoir est maintenant
« dans la paix ; qu'elle soit prompte et je *n'aurais* pas
« tiré mon épée contre ma patrie ; ..... j'ai fait dire au
« vice-roi que je le ferais prévenir avant de commencer
« les hostilités ; je tiendrai ma parole. Du reste, tout
« paraît fort tranquille sur l'Adige[1]. »

Pauvre Murat ! Dire que toute cette belle diplomatie devait n'aboutir qu'à lui faire sentir plus durement la main de ses nouveaux maîtres. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la chute de l'empire et déjà on lui signifiait d'avoir à quitter ce trône qu'il prétendait garder à tout prix. Et dans quels termes !

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

« Tous les princes alliés m'ont chargé de vous faire
« savoir que vous devez mettre une fin à vos délais, qui
« ne sont que des prétextes futiles.

1. Lettre de Joachim Napoléon au prince Borghèse, Bologne, le 2 février 1814.

« La compensation établie, quant au nombre des « âmes, à l'étendue du territoire, aux revenus, n'est sus- « ceptible d'aucun changement, Ériger en monarchie la « propriété qui vous est destinée, c'est une proposition « qui ne souffre aucun examen, particulièrement à une « époque où l'expérience nous a prouvé combien les « nouvelles dynasties ont été onéreuses aux peuples, « combien elles ont fait de mal à l'Europe entière. « Vous n'êtes ni aimé, ni craint ; ainsi vous ne devez « pas vous appuyer sur les principes que vous éta- « blissez.

« Les alliés ne veulent point imiter les Napoléons en « dévastations et en rapines ; voilà pourqui on vous a « toléré jusqu'ici.

« Ils ont su abattre l'hydre ; leur volonté seule suffit « pour en exterminer tous les restes qui pourraient « gêner.

« Citer ces partialités individuelles de la part du res- « pectable Congrès, c'est un moyen qui tourne contre vous « parce qu'elles ne suffiraient pas pour détruire l'union « entière. Et en abusant de quelques confidences parti- « culières, vous pourriez bien la soulever contre elle, au « point d'en devenir la victime. La prudence et la saine « politique vous conseillent, beaucoup mieux que les « intrigues, de ne point oublier cette générosité qui, « changée en justice, vous anéantirait plus tôt que vous « ne le pensez.

« Le porteur de cette lettre n'est pas autorisé à rece- « voir une réponse ; il ne l'est qu'à exécuter les ordres « qu'on lui a confiés. »

Et cette incroyable lettre portait la signature d'un simple

agent anglais auprès de la cour de Florence, lord William Bentinck! quelle injure pour le vaniteux et brave Murat!

A Vienne, il est vrai, on ne montrait pas la même animosité contre lui. M. de Metternich et l'empereur d'Autriche paraissaient assez disposés à tenir leurs engagements à son égard. Mais combien de temps durerait cette bonne volonté? Lord Castelreagh et Tayllerand ne restaient-ils pas les adversaires acharnés du malheureux roi [1]?

« On a fait à Murat, écrit Talleyrand à son maître, « certaines promesses, que l'on pourrait être, comme « homme, embarrassé de ne pas tenir, s'il avait lui-« même fidèlement tenu les siennes... » — « Je ne suis « pas sans inquiétude, répond le monarque français [2], « sur ces *certaines promesses* faites à Murat. Dussions-« nous, ce dont je ne suis pas sûr, car Bonaparte a, dans « ses derniers moments, fait anéantir bien des choses, « dussions-nous trouver les preuves les plus évidentes, « il n'est que trop connu qu'une politique astucieuse sait « tirer de tout les inductions qu'elle juge à propos. Quoi « qu'il en soit, poursuivons notre marche; jamais on « ne m'y verra faire un seul pas en arrière. »

Cette fois, Murat était bel et bien condamné. Lord Castelreagh allait en donner l'assurance à Louis XVIII de la part des membres du Congrès. Que pouvait faire Murat?

« On le dit très inquiet, écrit M. de Jaucourt à Tal-« leyrand [3], disant à tout propos qu'il n'ira pas s'en-« terrer dans une île d'Elbe, mais parlant avec confiance

1. Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 15 décembre 1814.
2. Louis XVIII à Talleyrand, Paris, 23 décembre 1814.
3. M. de Jaucourt à Talleyrand, Paris, 15 janvier 1815.

« de ses troupes, de l'espoir public de l'Italie, et de « soixante mille hommes prêts à s'armer pour l'indé- « pendance, si l'Autriche ne respectait pas ses enga- « gements. »

Très inquiet n'était pas le mot exact; Murat était indécis. Cette idée d'aller se rejeter dans les aventures l'exaspérait. Ah! que n'eût-il donné pour avoir un bon petit royaume, bien rémunérateur, bien tranquille?

« Il est attaqué d'une maladie mortelle, d'une mala- « die de langueur, conclut M. de Jaucourt. La meilleure « chose qui puisse lui être offerte, suivant mes très « faibles lumières, c'est de se battre le plus tôt possible. « Si vous effacez le sentiment que lui portent ses peu- « ples dans l'espoir de leur indépendance ; si vous « l'isolez, si vous faites des États fédérés et soumis à « des représentations nationales, le grand Joachim « Murat n'est plus nécessaire, et il devient ridicule ; « mais jamais ce qui est utile et nécessaire n'est réel- « lement ridicule. »

Aussi, le maître de l'île d'Elbe, qui connaissait bien l'homme, aimait-il à dire, pour que le mot fût répété et pour achever de le décider :

« Murat est un bon enfant..... Il est vrai qu'il *semble* « avoir été le premier à déserter mes drapeaux, mais « c'est égal, c'est toujours un bon enfant, et si je pou- « vais, je ferais *encore* quelque chose pour lui. »

CHAPITRE VIII

L'ILE D'ELBE.

1814.

L'empereur quitte Fontainebleau, le 21 avril 1814. — Il est mal reçu en Provence. — Son déguisement.— Ses plaintes, à Saint-Maximin. — Son débarquement à Porto-Ferrajo, le 3 mai. — Accueil sympathique des habitants. — Aménagement de l'île. — Organisation des troupes et de la flottille.— Les Corses. — Plaintes des soldats. — Désordre de l'administration. — Nombreuses visites des étrangers, particulièrement des anglais et des italiens. — Les entretiens. — Celui de l'empereur avec M. Litta de Milan. — Ses vues politiques sur l'Europe. — Modifications dans l'état physique de l'empereur. — Son embonpoint. — Ses habitudes. — Voyage de la princesse W... et de son fils. — Sa réception. — Voyage de la princesse Pauline. — Sa correspondance intime. — Sa maladie. — Maladie de l'empereur. — Témoignages de Thiers, Vaulabelle, Lucien, Gourgaud, Bertrand, Charras. — A quoi tiennent les destinées des peuples ?

Le 21 avril 1814, à midi, l'ex-César quittait Fontainebleau. Les commissaires des puissances l'accompagnaient. Le voyage fut accidenté. En Provence particulièrement, l'ancien officier corse dut, pour échapper aux violences dont il était menacé, revêtir l'uniforme de l'un de ses gardiens. Ce fut en effet dans cet étrange équipage qu'il arriva à Saint-Maximin, l'ex-Marathon, où vingt années auparavant son frère Lucien s'appropriait si galamment le prénom de Brutus et son acte de naissance pour épouser la nièce de l'aubergiste Boyer.

« Vous devez rougir, dit-il au sous-préfet venu à sa

« rencontre, de me voir en uniforme autrichien. J'ai dû « le prendre pour me mettre à l'abri des insultes des « Provençaux. J'arrivais avec pleine confiance au mi- « lieu de vous, tandis que j'aurais pu amener avec « moi six mille hommes de ma garde. Je ne trouve ici « que *des tas d'enragés* qui menacent ma vie. C'est une « méchante race que les Provençaux ; ils ont commis « toutes sortes d'horreurs et de crimes dans la Révolu- « tion et sont tout prêts à recommencer ; mais quand « il s'agit de se battre avec courage, alors ce sont des « lâches. Jamais la Provence ne m'a fourni un régiment « dont j'aurais pu être content... »

Ce propos lancé dans un mouvement de colère et de découragement était sans portée. Napoléon le savait bien, mais cette attitude nouvelle des populations l'énervait sans l'instruire : l'ombre se faisait dans son esprit.

Pour l'instant, un seul désir l'étreignait, celui de s'éloigner de cette côte inhospitalière. Le 1er mai, il s'embarquait sur une frégate anglaise, l'*Undaunted*; le 3, il arrivait en vue de Porto-Ferrajo, la capitale de son minuscule empire.

La réception des habitants fut courtoise. Ceux-ci voyaient dans la venue du grand vaincu une ère de prospérité inattendue pour leur île. Ils avaient raison. A peine débarqué, Napoléon avait tenu à se rendre compte de la valeur et de l'étendue de sa propriété. Partout, il donnait des ordres, organisant la police, faisant ouvrir des voies nouvelles, réparer les fortifications, aménager les édifices. A la fin du mois de juin, un détachement des hommes de sa garde arrivait sous la conduite de Drouot. Au mois de septembre, l'île d'Elbe était transformée et les casernes occupées par une garnison quelque peu cosmopolite formant un ensemble d'environ quinze cents hommes. A ces troupes, il avait joint une flotille de cinq petits bâtiments : le brick l'*Inconstant*, la goélette la *Caroline*, la felouque l'*Étoile*, et deux avisos, la *Mouche* et l'*Abeille*, avec un équipage de cent cinquante

hommes sous les ordres d'un ancien officier de la marine française, du nom de Taillade, dont la femme était de Porto-Ferrajo.

Cette mise en œuvre constituait une grosse dépense. Et chaque jour, survenaient de nouveaux solliciteurs, de nouvelles exigences.

« Il n'y a pas une place à donner, écrit madame « Lætitia à son fils Lucien [1]. Tous les jours on renvoie « des personnes qui viennent en demander. C'est une « affluence de monde dont vous ne vous faites pas « d'idée. Je crois que tous ceux qui ne savent où don- « ner de la tête viennent ici dans l'espoir d'y vivre. »

Les Corses surtout se montraient difficiles. Au début de l'installation, on avait songé tout naturellement à eux pour former la garde du souverain déchu. Beaucoup étaient accourus, mais pour peu de temps, car ils désertaient à la première occasion.

« Ils disent pour s'excuser, raconte l'ex-capitaine de « gendarmerie Costa, que ce n'était pas la peine de « s'expatrier pour n'avoir que neuf sous par jour et le « pain. »

Les officiers occasionnaient aussi plus d'un désagrément. Le 12 octobre, quatre grenadiers de la garde accostèrent l'empereur pour lui remettre une réclamation collective. Ces pauvres gens se plaignaient de ne pas être payés. Le lendemain, Napoléon fit réunir le conseil d'administration, se fit présenter les registres ainsi que les livrets des hommes. Il put se convaincre que ces derniers n'avaient pas encore touché leurs pensions de la Légion d'honneur. Les vingt mille francs remis à cet effet avaient disparu.

1. Madame Lætitia à Lucien, Porto-Ferrajo, 19 septembre 1814.

Il en était à l'île d'Elbe comme aux Tuileries.

« Tout ce personnel, ajoute Costa, cherchait à s'en-
« richir aux dépens du maître. L'intendant de sa mai-
« son avait mis si peu de soin dans ses comptes qu'il
« finit par supprimer la table à ses officiers. Il leur
« alloua une indemnité pour en tenir lieu, et il n'y eut
« plus que sa table à laquelle il admit les généraux
« Bertrand et Drouot... »

A tout prendre, ces petites querelles de ménage qui sont de tous les temps et de toutes les cours, n'avaient guère d'importance, en présence du phénomène qui se produisait. Le centre attractif de l'Europe s'était déplacé. De Vienne et de Paris, il s'était transporté à Porto-Ferrajo. Il semblait que cette île minuscule contînt le secret du monde. Anglais et Italiens en avaient fait le but de leurs pèlerinages. A leur arrivée, ils subissaient une enquête sévère. S'ils jouissaient d'une notoriété suffisante, ils étaient conduits chez le grand homme.

L'entrevue et le questionnaire qui s'ensuivait variaient peu.

Qui êtes-vous ?

D'où venez-vous ?

Que venez-vous faire ici ?

Que fait Spannochi ?

Comment se porte-t-il ?

Que fait Ferdinand ?

Est-il aimé ?

Comment va le commerce ?

Est-on pourvu d'armes en Toscane ?

Comment va l'esprit des Toscans et des Lucquois ?

Mes amis ont-ils des armes ?

Savez-vous rien de l'Italie ? tel était le programme habituel.

L'une de ces conversations à bâtons rompus qu'eût à subir M. Litta, de Milan, a été conservée.

NAPOLÉON. — Que voulez-vous ?

LITTA. — L'honneur d'offrir mes devoirs à Votre Majesté, comme je lui ai consacré ma vie.

NAPOLÉON. — Que fait-on à Milan ?

LITTA. — On y vit dans l'espérance de voir Votre Majesté.

NAPOLÉON. — Y a-t-il beaucoup de troupes dans toute l'Italie ?

LITTA. — Il y avait environ soixante mille hommes ; mais une grande partie est déjà rentrée.

NAPOLÉON. — Que fait mon grand chambellan ?

LITTA. — Il est affligé de votre perte.

NAPOLÉON. — Bellegarde est-il aimé ?

LITTA. — Nullement.

NAPOLÉON. — Comment se porte le duc de Modène ?

LITTA. — Il cherche à se faire bien venir, mais ses peuples ne l'estiment pas, parce qu'étant déjà accoutumés au gouvernement de Votre Majesté, ils ne peuvent se faire à l'idée d'être si petits.

NAPOLÉON. — Qu'est devenue ma garde ?

LITTA. — Personne n'a voulu prendre du service chez les Autrichiens et une bonne partie est allée à Naples.

NAPOLÉON. — A Naples... Et les troupes italiennes sont-elles toutes rentrées d'Allemagne ?

LITTA. — Non, Sire, pas toutes encore.

NAPOLÉON. — Qui a pris du service chez les Autrichiens ?

LITTA. — En troupes six mille hommes environ et trois généraux : Mazzuchetti, Bartoletti et Palombini.

NAPOLÉON. — Comment ? Comment Palombini a pris du service chez les Autrichiens ?

LITTA. — Oui, Sire.

NAPOLÉON. — Les Milanais sont-ils contents du nouveau système, et quel esprit y a-t-il en Italie ?

LITTA. — Le mécontentement est général. Le Milanais, le Piémont, les États de Gênes, de Modène, de Bologne, les légations, la Marche, le pays de Venise, partie de la Toscane et toute la Romagne, à l'exception de quelques prêtres et des hommes de soixante ans, tous sont pour Votre Majesté.

NAPOLÉON. — Êtes-vous sûr qu'ils auront de la fermeté ?

LITTA. — Sire, je suis un homme qui craint toujours, même dans les plus petites choses ; mais dans cette circonstance je crois pouvoir dire qu'ils auront de la fermeté.

NAPOLÉON. — Ah ! je voulais faire de si belles choses à Milan et en Italie ; mais, dites-moi, êtes-vous arrivé seul ici ?

LITTA. — Sire, je suis seul de passage pour aller à Naples ; mais je suis venu avec un jeune homme qui a servi dans les troupes de Votre Majesté et qui, pour avoir été à votre cour, est privé d'emploi.

NAPOLÉON. — Est-il Milanais ?

LITTA. — Non, Sire, il est Toscan.

NAPOLÉON. — Pourquoi n'avez-vous pas pris du service ?

LITTA. — Parce que je ne puis m'assujettir à d'autre service que celui de Votre Majesté. Pour le moment je ne demande rien ; je prie seulement Votre Majesté de m'accorder de l'avancement à la première occasion.

NAPOLÉON. — Comment et quand pourrais-je le faire ? (Napoléon prononce ces paroles avec un air tout à fait riant.)

LITTA. — Quand? Quand pour le bonheur des Italiens, Votre Majesté viendra pour en faire une nation, chose qui, si elle avait été faite précédemment, aurait donné à Votre Majesté une patrie qui l'aurait défendue jusqu'à son dernier sang.

NAPOLÉON. — Ils n'aimaient pas le vice-roi ; ils n'étaient pas contents de lui?

LITTA. — Non, Sire, parce qu'il les méprisait trop, et il en a donné la preuve dans ce qui est arrivé au pauvre général Pino et à tant d'autres, attachés à Votre Majesté ainsi qu'à la patrie.

NAPOLÉON. — Combien peut-il y avoir en Italie de soldats qui n'aient pas voulu prendre du service?

LITTA. — Environ trente mille hommes.

NAPOLÉON. — Ainsi, vous allez à Naples et vous n'avez voulu prendre aucune espèce de service.

LITTA. — Sire, je vais à Naples.

NAPOLÉON. — Eh bien, avant de partir je serai bien aise de vous revoir encore. Adieu.

Parfois, l'empereur se montrait plus prolixe.

« Il s'érige en prophète des nations, écrit M. de « Polignac. Il indique aux souverains européens la « conduite qu'ils doivent tenir, et, habitué à dominer, « il semble se réserver l'empire de conseiller en « échange du pouvoir qu'il a perdu... »

« Ma dynastie est tombée, disait-il à Drouot, mais « celle des Bourbons ne tombera pas moins. Les Fran- « çais ont besoin d'un prince actif, entreprenant et « courageux, et surtout, ajoutait-il en souriant, qui les « *mène voler chez l'étranger.* »

Dans un mémoire qu'il envoyait à Lucien, au mois d'octobre 1814, il disait de ses anciens collègues en souveraineté :

« Aucun d'eux ne pourra se soutenir. Les Autri-
« chiens doivent renoncer à régner en Italie à cause de
« la haine que leur ont toujours témoignée les Italiens.

« Le roi de Sardaigne gouverne des peuples qui se
« sont livrés aux grands événements politiques et res-
« tent avec peine sous l'autorité d'un roi bigot qui fait
« une guerre outrée à tous les hommes d'esprit.

« Le duc de Modène, François IV, a tenu une bonne
« conduite, mais ses sujets ont goûté l'avantage d'appar-
« tenir à une grande puissance, et ils ne verront pas
« avec plaisir un prince qui, par sa petitesse, ne peut
« se faire respecter.

« Le Saint-Père est sans caractère. Il a voulu faire
« rétrograder les lumières de dix siècles en arrière. Il
« a réduit ses sujets à la misère. »

Mais si les tendances du César à vouloir juger les choses et les hommes de son temps étaient aussi vivaces que par le passé, il n'en était pas de même de ses facultés physiques. Depuis son arrivée dans l'île, des modifications profondes s'étaient produites dans son organisme, Or l'homme, au point de vue du rôle sociologique qu'il est appelé à jouer, n'est que la résultante de trois forces : l'organisme, la préparation et le milieu. Le milieu, la préparation, ou mieux l'initiation avaient fait du corse le Napoléon que l'on sait. L'organisme allait achever son œuvre de transformation.

En fait, à l'activité des premiers jours avait succédé une sorte de somnolence et d'affaissement du corps et de l'esprit des plus bizarres. Sur ce point, les assertions de ses intimes, de Lucien, de Pauline, de Bertrand sont identiques. L'empereur était-il donc déjà atteint de la maladie qui devait

l'emporter? Le cas est possible, car cette affection qui absorbe toute la vitalité de l'individu qu'elle atteint, met cinq ou six ans à produire ses effets.

A tout prendre, il y a utilité à se préoccuper d'une telle question, dont l'importance est évidente, lorsqu'elle concerne des hommes devenus, par la faute de leurs concitoyens, les pivots indispensables de toute une politique et de tout un système.

Jusqu'à présent, tant pour Bonaparte que pour Lucien et les autres membres de cette curieuse famille, nous avions évité de soulever les voiles de la vie privée. En effet, lorsque le récit des faits de l'intimité peuvent paraître avoir pour unique but, la satisfaction donnée à cette sorte de curiosité malsaine qui s'attache à l'étude de certaines personnalités, il y a convenance à s'abstenir. Il en est tout autrement, si cette enquête peut jeter quelque lumière sur leur action extérieure.

Nous l'avons dit, le Napoléon de l'île d'Elbe n'était plus le Bonaparte de Vendémiaire et de Brumaire. Son système nerveux s'était émoussé. Le petit officier, maigre et décidé de 1796, avait fait place à un chef engraissé, indécis et sensuel. Tout se tient dans l'organisation de l'homme. Si l'avenir appartient aux gens maigres, l'indécision ou mieux les transactions avec les principes sont le fait de ceux qu'envahit l'embonpoint. Chez ces derniers évidemment l'impulsion initiale subsiste, les hommes d'esprit restent des hommes d'esprit, les gens d'action conservent les aptitudes du commandement, mais chez les uns comme chez les autres, ces facultés se transforment. Il semble qu'il se glisse entre eux et leurs semblables une masse absorbante et inerte analogue à celle graisseuse qui s'oppose à l'action de l'air ambiant sur leur système nerveux; l'esprit devient rabelaisien, l'énergie se fait personnelle, la perspicacité et la décision revêtent une apparence d'égoïsme prononcé. Chez ce grand génie, ces causes de décomposition n'étaient pas les seules. Napoléon se trouvait isolé à Porto-Ferrajo. Sa première femme venait de mourir. La seconde, Marie-Louise, n'avait même pas songé à venir avec son fils rejoindre celui dont elle portait le nom. Seule, sa mère était accourue. Dès le mois

de juin, madame Lætitia était installée auprès de l'exilé. Elle et la femme du général Bertrand constituaient alors toute la société féminine française. Or, l'occupation des degrés supérieurs de la hiérarchie sociale a pour effet de faciliter, chez ceux qui les atteignent, la satisfaction de leurs passions, quelque basses qu'elles soient. « Méfiez-vous des complaisances de vos généraux, » disait Frédéric II à son fils. — « On ne sait à qui entendre, » racontait le prince de la Paix à Lucien. — « On ne trouve pas de cruelle quand on est empereur ou roi, » a-t-on souvent ajouté. A la cour des Tuileries, ce dicton était devenu une réalité trop connue. La solitude devait donc peser davantage à cet homme qui n'avait jamais vu dans la compagne naturelle de l'homme qu'un être inférieur, et que les étranges défaillances du personnel féminin dont il était entouré, avaient gâté sans assouvir ses désirs. Aussi, s'empressa-t-il de faire venir l'une de ses amies de passage, l'une des seules pour lesquelles il eût éprouvé une passion durable, cette belle Polonaise, qu'on lui avait servie lors de son passage à Varsovie et dont il avait eu un fils.

Celle-ci répondit à l'appel.

« Le 1er septembre, raconte l'un des témoins de « cette curieuse rencontre, Napoléon passa toute la « journée sur la hauteur de Pomonté. Armé d'une lon « gue-vue, il cherchait à découvrir et à reconnaître « tous les bâtiments qui paraissaient en mer. A l'entrée « de la nuit, il rentra à l'ermitage et enjoignit à son « officier d'ordonnance de partir à l'instant à cheval « pour porter aux écuries de Porto-Ferrajo l'ordre « d'atteler, de faire seller trois chevaux, de se trans- « porter sur le chemin qui conduit à la place Saint- « Jean et d'attendre là les ordres ultérieurs que lui « donnerait le maréchal Bertrand.

« Vers les dix heures du soir, l'officier se trouvait

« avec la voiture et les chevaux au point indiqué. Il « faisait un très beau clair de lune. A ce moment, un « bâteau se dirigeait à force de rames vers le môle. « Trois dames et un enfant s'y trouvaient. Ils descen- « dirent à terre. Le maréchal courut à leur rencontre, « les salua avec beaucoup de respect et les conduisit à « la voiture. Deux d'entre elles et l'enfant s'y instal- « lèrent. La troisième, ainsi que le maréchal, l'officier « d'ordonnance et quelques autres montèrent à cheval « et on s'achemina sur la route qui conduit à Mariana. « Arrivé à la traverse de Prochia, ce cortège fut ren- « contré par Napoléon monté sur un cheval blanc et « suivi d'une troupe de lanciers et de mamelucks. La « voiture s'arrêta. Sa Majesté descendit de cheval. On « ouvrit la portière de droite et il mónta seul au milieu « du plus profond silence. Le cortège se remit en route « et poursuivit jusqu'à la plage de Prochia. Là, la voi- « ture ne pouvant plus avancer à cause du chemin im- « praticable, l'empereur, les deux dames et l'enfant « descendirent et montèrent sur les chevaux amenés « par l'officier d'ordonnance. L'enfant fut confié à la « dame et l'empereur ordonna à l'officier de mettre « pied à terre et de conduire par la bride le cheval de « cette inconnue. Arrivé à la marine de Maricana, on « tourna à gauche et on continua l'ascension aussi vite « que l'obscurité de la nuit et la difficulté des chemins « pouvaient le permettre. Lorsqu'on fut à la distance « d'un tiers de mille de l'ermitage, l'empereur donna « un coup d'éperon à son cheval et s'empressa d'arriver « quelques instants avant le cortège à une tente qu'il « avait fait dresser sous un arbre de châtaigner. Là, il « attendit hors de la tente l'inconnue dont l'officier

« gardait le cheval. Celle-ci descendit et entra sous la « tente avec lui et l'enfant. Le maréchal Bertrand « s'occupa de faire rafraîchir l'autre dame et les domes- « tiques. Il les fit loger, une partie à l'ermitage et le « reste sous les tentes qu'on avait dressées aux envi- « rons. Cela fait, il donna ordre de renouveler la garde « des mamelucks aux deux issues des chemins qui con- « duisent à cette hauteur.

« L'inconnue a demeuré là deux jours et deux nuits, « sans jamais se montrer. L'empereur ne sortit que « deux fois pour donner des ordres. L'enfant se prome- « nait avec un homme de la suite. Il paraissait âgé de « quatre à cinq ans et il était habillé à la polonaise. « Pendant le séjour de ces personnages, l'accès de la « hauteur fut interdit même à madame mère qui se « trouvait logée à un mille dans un village voisin[1] ... »

Jusque-là tout est parfaitement compréhensible et même naturel; malheureusement, le fait n'était pas isolé!

Madame de Rémusat a parlé clairement des rapports existants entre Napoléon et ses sœurs. Lucien a fait les mêmes insinuations. Il les a même étendues à d'autres personnes de la famille. Or, ces relations n'étaient que trop réelles.

A peine débarqué, le souverain déchu avait engagé ses sœurs à venir le trouver. Élisa, Caroline, s'y étaient énergiquement refusées. Seule, Pauline finit par acquiescer au désir de son frère. Au mois d'octobre, la princesse Borghèse était à Naples. Le commandant de la flotille, Taillade, vint l'y chercher. Le 31 octobre, la jeune femme était à Porto-Ferrajo, cette fois à poste fixe.

Que venait-elle faire? Sur ce point délicat, sa correspon-

1. Le comte de Jaucourt écrivait à M. de Talleyrand, le 27 septembre 1814 : « On a fait des doutes de toute espèce sur l'entre- « vue d'une dame et d'un enfant à l'île d'Elbe. Le fait est que « madame W..... y a été..... » (Mss. A. E.)

dance ne laisse aucune ambiguïté, car la *nymphe* Pauline, *dont la naïveté n'avait pas diminué avec l'âge*, dit le ministre, commettait l'imprudence, par ce temps de trouble et d'espionnage, d'adresser des épîtres à ses amis. Et quelles épîtres ! sous une forme plus accentuée encore que pour celles adressées autrefois au beau Fréron.

C'est ainsi qu'elle écrit à deux colonels de son intimité, à l'un que *Buonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore*, à l'autre qu'il *se hâte de venir*, que *Buonaparte ne la voit que le jour, et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit.*

A tout prendre, dans la connaissance de ce fait, il n'y aurait que la constatation curieuse d'un état moral particulier de l'empereur, mais l'état physique est tout aussi atteint. Dans ces lettres, en effet, l'aimable Pauline ne se gêne guère pour traiter son *auguste frère* de *vieux pourri* et pour demander à ce complaisant colonel de lui apporter des remèdes à la mode, très clairement spécifiés. Or, le fait a une importance capitale, surtout pour les graves événements de guerre qui allaient décider du sort de la France et de la vie de tant de braves gens.

D'après M. Thiers, « le prince Jérôme et un chirurgien « attaché à l'état-major, lui auraient affirmé que Napoléon « souffrait alors de la vessie. M. Marchand, attaché au ser- « vice de sa personne, lui aurait déclaré le contraire. »

Dans un autre passage, il ajoute que Napoléon était atteint d'une indisposition assez incommode, mais ne la désigne pas.

M. de Vaulabelle [1] affirme, lui aussi, que l'empereur était depuis quelque temps en proie à de cruelles douleurs physiques, qui lui rendaient fort pénible l'exercice du cheval.

Lucien raconte la même chose. D'après lui, sa propension au sommeil était l'effet d'une maladie, dont les détails étaient trop intimes pour qu'il pût les dévoiler.

« Nous avons dit, nous, écrit le colonel Charras [2], que

1. *Histoire des deux Restaurations*, tome II. Paris, 1847.
2. *Histoire de la Campagne de* 1815, par le colonel Charras.
Charras (Jean-Baptiste-Adolphe), né le 7 janvier 1810, à Phals-

« Napoléon avait une double maladie; et nous l'avons dit « sur des témoignages qui nous ont paru certains et que « M. Thiers aurait pu aussi bien que nous, mieux que nous « peut-être recueillir.

« Napoléon, en 1815, souffrait depuis trois ans déjà d'une « affection dysurique et, depuis un an, d'une affection « hémorroïdale croissante. Celle-ci notamment lui causa « d'atroces douleurs, le jour même de Waterloo. Nous tenons « le fait du grand maréchal du palais Bertrand et du général « Gourgaud; et nous avons, plus d'une fois, entendu l'un et « l'autre affirmer que ces douleurs furent cause que, pen- « dant la grande bataille, Napoléon resta presque toujours « à pied, et y resta même lorsqu'il eût été nécessaire qu'il « se portât sur tel ou tel point...

« Mais ni Bertrand ni Gourgaud ne disaient tout. Nous « mêmes, jusqu'ici, nous n'avions pas cru devoir parler, « même par allusion, d'une troisième maladie, acciden- « telle celle-là, qui gêna, incommoda beaucoup Napoléon... « Napoléon avait contracté la maladie dont mourut Fran- « çois Ier.

« M. Thiers, qui a été fort avant, dit-on, dans l'intimité « de Jérôme Bonaparte, ne peut ignorer cela; car l'ancien « roi de Westphalie n'en a jamais fait mystère. Il y a onze « ans, notamment, il en témoignait dans deux lettres que « nous avons lues et qui existent sans doute encore.

bourg, expulsé de l'École polytechnique trois mois avant la révolution de 1830, pour avoir chanté la *Marseillaise*, à un banquet d'élèves; rentré à l'École, mis en non-activité avec Cavaignac, à Metz, à cause de ses opinions, rappelé, nommé lieutenant d'artillerie, il publia dans le *National* ses belles *Études de critique militaire;* capitaine à l'ancienneté, envoyé d'office en Algérie, nommé chef de bataillon dans la légion étrangère en 1844, lieutenant-colonel en 1848, secrétaire de la Commission de la défense nationale, sous-secrétaire d'État sous Cavaignac et Lamoricière, attaqué avec une violence excessive par la presse réactionnaire, nommé représentant du Puy-de-Dôme, arrêté au 2 décembre, enfermé à Mazas, puis à Ham, rayé des contrôles de l'armée, le 23 janvier 1852, exilé, épouse mademoiselle Kestner. Forcé de quitter la Belgique, il se retire en Hollande, puis en Suisse, où il publie son histoire de Waterloo; mort à Bâle, le 23 janvier 1865.

Puis, l'éminent officier ajoutait dans sa conclusion, qui sera la nôtre : « ... Il ne faut rien entreprendre au delà de « ses forces quand on ne travaille pas pour soi. En un seul « cas, on n'est pas responsable de sa faiblesse, c'est, lorsque « avec un parfait mépris de la douleur, on se dévoue tel « qu'on est, faible ou fort, valide ou invalide, à une cause « honnête qui vous réclame. Malade, Napoléon n'aurait pas « dû sortir de l'île d'Elbe; et même bien portant, il n'avait « rien de mieux à faire que d'y demeurer; c'est à cela qu'il « aurait dû appliquer sa force d'âme. »

CHAPITRE IX

LA CONSPIRATION BONAPARTISTE.

La conspiration bonapartiste. — Projets de l'empereur. — Conditions nécessaires au succès des prétendants. — Opinion de M. Guinguénée. — *Son mémoire sur la situation de la France.* — Situation des partis en 1815. — Conspiration orléaniste. — Préparatifs de Napoléon. — Lettre du chevalier Mariotti, consul de France à Libourne, 15 novembre 1814. — Lettre de M. Jules de Polignac. — Organisation de la conspiration. — La correspondance. — Lucien. — Sa coopération active à l'entreprise. — Son mobile. — Murat. — Ses inquiétudes. — Sa participation à la tentative. — Joseph Bonaparte à Prangins. — Le complot militaire. — Valeur politique et stratégique de la Suisse. — Mesures prises par le gouvernement.

Projets en vue du déplacement de Murat, de l'enlèvement de Joseph, et de celui de Napoléon; son internement soit à l'île Sainte-Marguerite soit dans l'une des Açores. — Insistance de Talleyrand. — Projets de Mariotti. — Craintes réelles ou apparentes de Napoléon. — Lenteur diplomatique. — Les nouvelles de Vienne décident l'empereur à tenter l'aventure. — Son départ, le 26 février. — Son débarquement au golfe Juan. — Attitude ambiguë des croisières anglaise et française. — Proclamation du gouverneur de l'île d'Elbe.

Si Napoléon fût resté le tranquille possesseur de l'île d'Elbe, il eût pu y faire venir tous les mamelucks et toutes les princesses de la terre sans que l'histoire eût eu le droit de s'en préoccuper. Malheureusement le César déchu était resté le conspirateur émérite d'Ajaccio et de Brumaire.

Il rêvait encore quelque gigantesque aventure.

Et laquelle !

On a voulu la comparer à celle d'Égypte ou tout au moins renouveler à son propos la légende de 1799, en affirmant

que la lecture des journaux du temps avait seule décidé l'empereur à quitter l'île d'Elbe. Il n'en est rien. Le débarquement du golfe Juan a été le résultat d'un complot longuement prémédité.

Les chances de réussite pour les prétendants de toute époque sont en raison directe de l'ignorance des populations qu'ils aspirent à gouverner, des maladresses et de l'impopularité du pouvoir existant, du nombre et de l'intérêt des complices.

Au commencement de l'année 1815, ces conditions de succès existaient.

Le gouvernement était un illogisme. Il était impopulaire.

Le drapeau blanc, que l'or des anglais et des russes avait permis de restaurer, ne pouvait plus être le drapeau de la France.

« Les premiers ne pouvaient plus régner, disait M. Guinguénée[1], dans son *Mémoire sur la situation de la France.* »

« Toutes leurs fautes sont trop connues pour qu'il « soit besoin de les rappeler. Elles étaient annoncées « par la date de la 19e année de leur règne. Ce n'était « point une fantaisie de vanité qui la leur avait fait

1. *Guinguénée* (Pierre-Louis), né à Rennes en 1748, mort en 1816, chargé d'une mission confidentielle en Suisse.

Guinguénée écrivait le 1er juin 1815 à son ami La Harpe, général et homme d'État suisse, ami de l'empereur Alexandre :

« Mon excellent et respectable ami.

« Vous m'avez engagé à mettre par écrit les principaux points « dont nous nous sommes entretenus depuis votre retour, sur les « affaires de ma malheureuse patrie, et sur cette guerre terrible « dont nous sommes menacés. Je le ferai à la hâte et je ne dirai « pas sans ordre, mais sans aucun des développements que cha- « cun des articles comporterait. C'est uniquement pour vous que « je le fais. Si vous trouviez l'occasion de faire un usage utile de « cette série d'idées, vous sauriez bien y replacer tout ce qui « manque. Le seul but que je me propose est de fixer sous vos « yeux et dans votre esprit l'état des choses et l'exacte vérité. »

« adopter, c'était un système. Ils l'ont suivi dans toutes « ses parties avec obstination et jusqu'au dernier « moment. Il les menait à leur perte. »

« Cette perte était résolue, » ajoute Guinguénée.

Mais par qui et au compte de qui ?

Mal placés dans la hiérarchie sociale, trop vigoureusement broyés par l'empire, les républicains se voyaient hors d'état d'exercer une action quelconque sur l'esprit des masses.

Les d'Orléans, au contraire, se trouvaient en situation pour satisfaire cette sorte d'opinion bourgeoise inconsistante, froissée par les attitudes hautaines des émigrés et hostile par instinct au système monstrueux des Césars, à l'omnipotence de la gent militaire et aux violences populaires. L'idée d'un gouvernement, analogue à celui de l'Angleterre, germait du reste depuis longtemps dans l'esprit de beaucoup de ces Français timorés et indécis, dont Sieyès et ses amis avaient été les représentants les plus autorisés.

Bonaparte, en se substituant à la Convention, avait mis fin une première fois aux efforts de ces hommes du Tiers. Réussirait-il une seconde?

Ce qui est certain, c'est qu'au mois de janvier 1815, l'intrigue orléaniste se manifestait partout. M. Guinguénée le reconnaît.

« Il était, dit-il, un plan général qui embrassait toutes « les provinces. L'exécution eût été terrible et san- « glante. Le duc d'Orléans eût été mis sur le trône. Il « en est moins indigne, mais il est presque aussi inca- « pable que les autres.

« Les choses étant en cet état, il a été facile à Napo- « léon et à ses partisans dans le civil et dans le mili- « taire de concerter leurs mesures. L'instant de l'exé- « cution a été marqué par ce qui se tramait contre

« l'empereur au congrès. Sans cela, celui-ci en aurait « attendu la fin. »

Or, tout est vrai dans cette note de Guinguénée. Le parti légitimiste se composait de chefs discrédités par leur contact avec l'étranger, celui des Orléans était sans consistance, les masses restées républicaines mais non instruites, voyaient au contraire et devaient voir longtemps encore dans le César *imperator* du camp de Boulogne, la résultante finale des efforts de la Révolution et des modifications survenues dans la société française.

Et puis, que de complices conscients dans cette foule, si l'on songe à cette nuée de fonctionnaires menacés dans leurs emplois, à ces acquéreurs de biens nationaux inquiets pour leurs propriétés, aux officiers de tout grade froissés dans leurs opinions et leurs croyances !

Cet état de choses, l'empereur n'avait pas été longtemps à le reconnaître. Les intéressés étaient là pour le lui rappeler.

Du jour où il avait mis le pied à Porto-Ferrajo, son parti était pris. Ses occupations dans l'île suffisent pour l'indiquer. S'il avait eu la ferme intention de rester en dehors des affaires politiques de l'Europe, il ne se fût pas empressé de constituer un noyau de troupes fidèles, d'entretenir une correspondance suivie avec le continent et de contracter partout des emprunts.

Le consul du roi à Livourne, le chevalier Mariotti, écrivait le 15 novembre à Talleyrand :

« Monseigneur,

« Je crois devoir informer directement Votre Altesse « Sérénissime que depuis quelques jours le nombre des « voyageurs qui vont et viennent de l'île d'Elbe est « considérable, et que tous ont tenu les mêmes propos « avec des personnes de ma confiance. Ils sont tous « Italiens, Piémontais ou Suisses. Ils disent tous que

« Bonaparte ne restera pas relégué à l'Elbe, qu'il en « sortira, et qu'aussitôt qu'il paraîtra à la tête de sa « garde, en Italie, plus de cinquante mille hommes qui « sont prêts se soulèveront pour se réunir sous ses dra- « peaux, et que des milliers de militaires français vien- « dront alors se joindre à eux. Deux entre autres m'ont « été signalés plus particulièrement, et ce sont les nom- « més Eltovi et Louis Cevani, de Milan. Dans un souper « qu'ils ont fait hier au soir dans les faubourgs de la « ville, ils ont nommé plus de cent cinquante officiers « supérieurs de l'ancienne armée d'Italie, qui sont « répandus dans les différents cantons du ci-devant « royaume et correspondent entre eux. Ces deux indi- « vidus étaient arrivés avant-hier de Porto-Ferrajo. Le « premier est déjà parti ce matin, en disant qu'il allait « à Lucques ; l'autre, dit devoir partir sous peu pour « Parme. Je les ai signalés au gouverneur de Livourne, « mais, comme Italiens et sujets de l'Autriche, on n'ose « prendre aucune mesure de vigueur contre ces colpor- « teurs de correspondances et d'intrigues secrètes. Le « consul d'Autriche en ce port est un homme estimable, « mais âgé de soixante et dix ans et plus. Il n'a peut- « être aucune instruction de surveiller les sujets de « l'empereur son maître qui vont et viennent, ou n'a « pas l'activité et les moyens nécessaires. Si l'on ne « prend pas des mesures sévères pour empêcher et « arrêter ces correspondances, le repos de l'Italie ne « durera pas longtemps. Le recrutement a cessé en « Italie et en Toscane depuis qu'on a arrêté et qu'on « garde au cachot les recruteurs.

« Le roi Joachim a très bien accueilli les officiers de « Bonaparte. Il les a questionnés sur la santé et les

« passe-temps du prince de l'île l'Elbe, et particulière-
« ment sur la qualité et le nombre de ses troupes. Le
« capitaine Taillade ayant répondu qu'il n'avait dans
« l'île que quinze cents hommes, Joachim répliqua :
« Eh bien, c'est le noyau de cinq cent mille. »

« Si on ne recrute pas des soldats, on n'en reçoit pas
« moins des officiers, qui se contentent d'une somme
« très modique, et on les place à la suite de la
« garde.

« Les Tunisiens ont été très bien reçus à Porto-Fer-
« rajo, et un de ces Barbaresques, au moyen de cet
« asile, maintient une croisière dans ces parages et
« fait trembler toute cette côte. Le Gouvernement tos-
« can a ordonné la levée d'une garde nationale séden-
« taire, destinée à la défendre contre ces pirates. »

Le comte Jules de Polignac[1], que le roi avait envoyé en mission confidentielle en Italie, partageait la même opinion :

« ... Je me suis assuré, écrit-il, de l'existence des
« rapports que Bonaparte entretient avec Livourne et
« Gênes. Le consul à qui j'ai donné la lettre que vous
« m'aviez chargé de lui remettre, les épie avec acti-
« vité[2]... »

Au mois de janvier, il est plus explicite encore :

1. *Polignac* (Jules-Auguste-Armand-Marie, prince de), né à Versailles en 1780, mort en 1847. En 1814, il eut une mission en Italie. Le pape le créa *prince romain*, pour contrebalancer le fâcheux effet produit par la nomination de Lucien. C'était son frère qui avait pris part à l'affaire Malet.

2. Rome, 12 décembre 1814. Mss. A. E.

« ... Ce qui paraît positif, c'est que Napoléon a une « correspondance suivie avec la France, l'Italie et « Naples. Chaque jour, il reçoit de ces divers pays des « lettres qui semblent lui faire concevoir les meilleures « espérances. Le 5 de ce mois, il lui en arriva dix dont « trois de Bologne de sa sœur Élisa. Parmi ces lettres « on prétend qu'il s'en trouverait quelques-unes par « lesquelles on lui offrait la couronne d'Italie avec les « fonds nécessaires pour opérer les mouvements qui « doivent la lui acquérir ; d'autres, par lesquelles on lui « exprime le désir de le voir reprendre les rênes du « gouvernement de la France, et on l'assure du concours « de plusieurs des chefs de l'armée pour arriver à ce « but. On dit qu'à cette occasion il s'est exprimé de cette « manière :

« Je suis sensible à l'intérêt que les Français me « témoignent, mais s'ils me veulent, qu'ils viennent me « chercher. »

« Toute cette correspondance s'effectue par Gênes, « au moyen des bâtiments elbois et génois. On ne peut « pas disconvenir qu'elle ne soit très active, car jour- « nellement, il se fait des expéditions qui toutes ont un « air de mystère.

« ... Dans un mois on attend des lettres intéressantes « de France, où il y a des intelligences secrètes. Mais « on ne croit pas que, pour le moment, il songe à y « rentrer. On suppose, avec plus de raison, que toutes « ses vues sont tournées du côté de l'Italie.

« La révolution d'Italie doit éclater dans le mois de « mars prochain. Tout est disposé en conséquence et « elle est combinée avec les mouvements qui auront « lieu en France à la même époque. Parmi les mesures

« prises pour en assurer le succès, on cite celles-ci « dont j'ai vérifié moi-même l'authenticité, en sorte « qu'il n'y a pas à en douter.

« On augure que l'un des premiers actes de la Révo- « lution qui se prépare en Italie est l'occupation de « Rome... »

Les renseignements étaient sérieux; seulement M. de Polignac se trompait et sur la date et sur l'objectif.

En Suisse, la correspondance entre le comte de Survilliers (le roi Joseph) et les membres de la famille installés en Italie se faisait le plus souvent par l'intermédiaire d'un sieur Monnet, aubergiste à Lausanne, et d'une dame Levrier de Niou, surnommée Levrier Bamboche.

M. Dubochet, secrétaire d'appel du tribunal de Lausanne, assurait les rapports avec les conspirateurs de Paris, grâce au concours de son frère, commis dans une maison de commerce de la capitale.

Le commandant Roule se rendait souvent de Grenoble à Gênes, d'où une femme fort intelligente, madame de Brignole, et son gendre, le duc de Dalberg, expédiaient les courriers à l'île d'Elbe.

A Libourne, une étrangère, madame de X..., plus connue sous le nom de comtesse de Rohan, surveillait les agissements des royalistes. A Rome, c'était un sieur Raymond, secrétaire particulier de madame Lætitia, qui portait la correspondance échangée entre l'empereur, Lucien et Fesch. Les papiers étaient habituellement enfermés dans une petite boîte en fer-blanc placée dans un panier, sous des provisions de bouche. Un beau soir du mois de janvier, on profita d'un moment de distraction du secrétaire, pour soutirer lesdits papiers et en prendre une rapide copie. Ce jour-là, la note était signée Bertrand. Elle était laconique. En voici les termes :

1° Parler à M. Torlonia et à M. Bartolucci et tâcher de ramasser tout l'argent qu'il sera possible.

2° Faire le voyage à Naples pour l'affaire en question.

3° S'informer de l'esprit et des forces.....

4° Assurer un moyen pour recevoir les lettres.

5° Parler avec ces messieurs pour l'affaire dont nous sommes convenus, etc.

Dans les moments pressés, madame Lætitia, madame Bertrand ou Pauline faisaient elles-mêmes le voyage de Rome. Quant à Lucien, sa coopération à l'entreprise de son frère était alors complète. Était-elle sincère? Il est permis d'en douter. L'adhésion de Lucien était en effet moins le résultat d'une conviction que celui d'une satisfaction d'amour-propre. Lucien du reste le reconnaît lui-même. Il lui paraissait curieux de voir reconstituer ce pouvoir qu'il avait aidé à former et dont il avait prévu la chute. Il y voyait la possibilité de faire reprendre à sa famille le rang qu'on lui avait si singulièrement refusé. Dans ce but, il se mit en rapport avec Fouché et Carnot. Secondé par Thibaudeau et Bertrand, il renoua toute l'ancienne intrigue du Directoire, en vue de quelque empire libéral imaginaire. Comme tant d'autres naïfs, il croyait le lion abattu et supposait que le malheur avait désillé les yeux du César, et par ce fait seul qu'on lui permettait d'exprimer ses doléances, il se persuadait qu'elles étaient comprises.

La puissance ou la possibilité de la puissance a, comme les plantes malsaines, une action délétère. Le cerveau que le travail n'a pas suffisamment fortifié contre leurs émanations est atrophié pour toujours. L'empereur ne voyait plus et ne pouvait plus voir.

Mais ce rôle de *libérâtre* n'était pas le seul rêvé par ce reflet de la princesse de Canino, qu'on appelait Lucien. Il voulait être le pacificateur de l'Église, le trait d'union entre la papauté, César et la Révolution. Pauvre Lucien! destiné à toujours rêver.

Son frère Louis, le mari de la belle Hortense, n'était pas aussi ambitieux. Tout à ses maladies et à sa crainte du tré-

pas, il avait abandonné les joies de ce monde, pour se jeter dans la dévotion.

Le roi Murat n'avait pas le même goût de renoncement aux vanités terrestres. Depuis l'ouverture du congrès, il vivait dans une perpétuelle inquiétude du sort qu'on lui réservait. Avoir trahi avec tant de désinvolture et être si mal récompensé, c'était en vérité de quoi désespérer les âmes les plus vénales.

« ... Les esprits, écrit le consul de France[1], sont tou-
« jours fortement occupés du congrès de Vienne. On
« est surtout fort impatient de connaître quel sera le
« sort du roi de Naples, dont les États doivent retour-
« ner à l'ancien souverain. On prétend que Joachim ne
« se laissera pas dépouiller, qu'il appuiera les mouve-
« ments des mécontents d'Italie et que, dans ce cas, il
« appellerait Bonaparte auquel il céderait le comman-
« dement général. Il a fort bien accueilli les officiers du
« brick *le Napoléon* qui a été chercher la princesse
« Pauline à Naples.

« Le sieur Taillade lui ayant dit que Napoléon avait
« en tout quinze cents hommes, Joachim lui répondit :
« Eh bien ! ce peut être le noyau de cinq cent miile. »

« Il a accordé à ces officiers la décoration de son
« ordre qu'ils portent à l'île d'Elbe avec la permission
« de leur maître. »

Le 2 décembre, le même consul ajoutait :

« ... Le roi Joachim augmente en ce moment son
« armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de
« six mille de cavalerie.

1. Lettre du consul, datée de Livourne, le 15 novembre 1814.

« Il fait diriger une partie de ses gardes sur « Ancône. »

Tout était vrai. Du voyage de Taillade à Naples datait l'entente définitive entre Napoléon et Murat. Ce dernier s'était mis à son tour à rêver une Italie, une et indivisible, sous son sceptre naturellement. Malheureusement son rêve était devenu celui de tout le monde. Ce brave cavalier ne savait rien cacher.

Si, dans cette combinaison hasardée Murat se réservait l'Italie, Fesch le sacré collège en vue de la succession papale, et Lucien les politiciens de Paris, Joseph, le doux Joseph, avait accaparé la direction du complot militaire. De son château de Prangins, il menait toute l'intrigue. Et quelle activité pour reconquérir ses millions perdus !

Du reste, il faut le reconnaître, la Suisse était alors en raison de sa neutralité, comme elle l'est par sa situation, le pays du monde le plus commode pour conspirer ou voir. La Suisse est le centre stratégique de l'Europe. Elle en est également le centre de gravité politique. Cette vérité est de tous les temps. Et aujourd'hui même le soin tout particulier avec lequel les Allemands cherchent à y étendre leur influence par tous les moyens en leur pouvoir en est une preuve éclatante.

Talleyrand le pressentait, car en 1814, il s'était empressé d'y placer son propre parent, le comte Auguste [1]. Il s'agissait de surveiller activement les démarches de Joseph.

Celui-ci s'était en effet mis en communication avec les officiers des corps frontières. Au mois de janvier, l'entente était faite ; les généraux avaient tenu leur premier conciliabule à Paris. Le but était de s'emparer de la famille royale. Le mouvement devait commencer par le Nord, avec le concours des généraux Lallemand et Lefebvre des Nouettes [2].

1. *Talleyrand* (Auguste-Louis, comte de), fils du maréchal de camp, né en 1770, mort en 1832, chambellan de Napoléon, ministre en Suisse en 1808, resta sous Louis XVIII jusqu'en 1823 ; en 1825 à la Chambre des pairs.

2. Le mouvement du Nord éclata seulement le 9 mars. Il échoua. Le 14 mars, le maréchal Ney, qui venait de passer à Lons-le-

Paris et Lyon devaient suivre, de manière à permettre aux révoltés de tendre la main à Napoléon.

« Jusqu'à présent, écrit, le 12 février, le préfet de « police de Fribourg, Joseph continue à jouir ici de « protection et bien loin de chercher à découvrir ses « menées, il obtiendrait plutôt d'épaissir le voile léger « qui les couvre.

« Des mesures, dont personne ne connaît le but, occu- « pent le public et lui donnent autant de curiosité que « d'inquiétude.

« ... D'autres avis m'annoncent que, quoiqu'il n'y ait « pas encore de levée positive, l'ordre de se tenir prêt « à marcher est donné partout, de manière à ce que « toutes les forces puissent être disponibles en douze « heures de temps. Vous voyez par tout cela qu'il est « impossible de s'endormir et de se faire illusion sur « ces préparatifs. Vous devez concevoir aussi combien « tout ce qui se passe intéresse le gouvernement de « France. J'estime qu'il est de l'intérêt et du devoir de « mon gouvernement de l'en instruire et de l'engager « à quelque mesure énergique... »

Mais c'est le propre des gouvernants imprévoyants d'être les derniers instruits du péril qui les menace et les derniers à prendre les précautions nécessaires. Tant de gens du reste ont intérêt à les tromper !

Talleyrand, lui, voyait bien le danger; mais il était trop loin pour agir efficacement.

Saunier une revue des troupes pour leur annoncer le retour de l'empereur et la nécessité de se rallier autour de lui, disait au préfet de l'Ain que la révolution avait été faite par les maréchaux et que ceux-ci avaient résolu depuis un mois de rétablir Napoléon sur le trône. (*Note du comte Talleyrand.*)

« Il faut se hâter de se débarrasser de Murat, » écrit Tayllerand au roi, dès le 7 décembre 1814. Or, au mois de février, il n'y avait encore rien de fait.

« Nos inquiétudes vers Rome, lui répond Jaucourt, « le 8 février 1815, ne sont pas sans quelque fonde- « ment, mais il paraît que c'est à tort que l'on a dit « Murat en marche pour s'en emparer. Il serait bien « possible que vous fussiez dans cette diablerie. Mais « j'ai trop de respect pour mon ministre, pour oser « porter un œil curieux dans sa..... oserai-je le dire? « dans sa gibecière diplomatique. »

Le 18, le roi ajoutait :

« ... Je m'attends bien, ainsi que vous, à des diffi- « cultés pour l'affaire de Naples, mais il faut les vain- « cre ; tout sentiment à part, l'existence de Murat « devient chaque jour plus dangereuse. »

Cette fois, la requête royale avait eu un écho. Le congrès décidait le renvoi immédiat du roi de Naples; le 25, lord Castelreagh se rendait tout exprès à Paris pour venir l'annoncer à Louis XVIII. Et c'était le 26 que Napoléon quittait l'île d'Elbe.

A l'égard de Joseph, les mêmes dispositions, toujours tardives, étaient prises. Le 4 mars, en effet, c'est-à-dire quatre jours après le débarquement de Napoléon sur les côtes de France, Talleyrand écrivait :

« J'ai eu l'honneur de vous faire savoir hier que « j'avais demandé à MM. de Metternich et Nesselrode « qu'ils fissent en Suisse des démarches pour que Joseph « Bonaparte fût obligé de quitter le pays de Vaud et de

« s'éloigner des frontières de France. Ils se sont em-
« pressés de faire ces démarches et déjà des officiers
« autrichiens et russes ont été envoyés en Suisse à cet
« effet et sont même chargés de conduire Joseph
« Bonaparte à Gratz, lorsque le canton de Vaud aura
« obtempéré à la demande qui lui sera faite. »

De son côté, le conseil d'État du canton de Vaud écrivait au lieutenant du gouvernement du district dans lequel résidait Joseph :

« Vous vous rappelez, que déjà, sous la date du
« 23 février, le conseil d'État vous a chargé de faire
« connaître à M. le comte de Survilliers qu'il était abso-
« lument nécessaire qu'il voulût s'absenter au plus tôt,
« et pour ses propres intérêts et pour ceux du canton.
« Insistez auprès de lui, pour que, se conformant sans
« le moindre délai aux intentions du gouvernement, il
« parte très incessamment. »

Mais il était dit que tout devait être ridicule dans cette affaire, comme dans celle de Murat et de Napoléon. Le 7 mars, revenant sur ses précédentes dénonciations, le comte Auguste écrivait au ministre pour lui dire que tout lui paraissait pour le mieux dans la conduite de l'ex-roi.

« Dans le moment où l'on craignait en Suisse un
« mouvement dont il était impossible de calculer les
« suites, Joseph Bonaparte se trouvant toujours impli-
« qué dans les rapports que je recevais, soit des cantons
« de Berne, soit de celui de Vaud, j'insinuai aux députés
« de Lausanne de l'engager à s'éloigner jusqu'à ce que la
« tranquillité fût rétablie, démarche que fit effective-
« ment leur gouvernement. Le ministre d'Autriche

« l'ayant su vint chez moi et me dit : « Le gouvernement « de Vaud a engagé le roi Joseph à quitter Prangins. « Où veut-on qu'il aille ? Pourquoi renvoyer un homme « qui vit tranquille, sur lequel il n'y a rien à dire et à « qui le roi de France, dont la conduite et la justice « sont admirables, vient de rendre ses biens. Il se plai- « gnit ensuite de quelques articles du *Journal Royal* qui « attaquaient le comte de Survilliers. »

« Je répondis à M. de Schraut qu'effectivement, à « l'époque où le canton de Vaud s'armait, et où une « guerre civile paraissait prête à éclater, les rapports « qui m'étaient parvenus impliquant Joseph Bonaparte « dans les mouvements qui avaient lieu dans le canton, « j'avais cru de mon devoir d'insinuer au gouverne- « ment de Vaud de lui persuader de s'écarter, que « j'attendais des renseignements positifs sur sa conduite « et que s'ils étaient en sa faveur, aujourd'hui que le « calme était rétabli, il pourrait être sûr que je ne cher- « cherais nullement à l'éloigner ; que le roi ne voulait « user sans raison de rigueur avec personne, mais que « je ne pouvais souffrir que les personnes que pro- « tège ce système de bonté en fissent un mauvais « usage. »

« M. de Schraut sur cette réponse me quitta en me « priant à dîner pour le lendemain.

« Quelques heures après, arriva chez moi le baron « de Vincy dont le dévouement au roi et à la famille « des Bourbons ne peut être suspect. Comme il est « voisin de la terre qu'habite Joseph Bonaparte et comme « je savais qu'il le surveillait et qu'il était en rapport « avec les gens que la police de Paris a envoyés pour « épier ses actions, je lui demandai des renseignements

« sur la part que cet ex-prince pouvait avoir eue dans « les préparatifs militaires du canton de Vaud. Je puis « vous garantir, me répondit-il, qu'il se conduit très « bien, qu'il ne voit personne et ne se mêle de rien. « Persuadé de l'innocence de Joseph, j'allai inviter les « députés de Vaud à ne donner aucune suite aux vœux « exprimés...

« M. Paroisse, chirurgien de Joseph Bonaparte est « venu chez moi de sa part me communiquer l'invitation « qu'avait reçue cet ex-prince de s'éloigner de Pran- « gins et le justifier de toutes les calomnies que l'on « avait répandues sur son compte. Le roi, me dit-il, « vient de lui rendre tous ses biens. La reconnaissance « lui fait un devoir de lui être *dévoué;* il m'a chargé « de vous dire qu'il ne demandait qu'à être sous la « protection de Sa Majesté, et sous la surveillance de « son ministre. Il désire rester dans la terre qu'il a « achetée ; il obéira aussitôt et se rendra au lieu que le « roi lui désignera.

« Les rapports que j'ai reçus, lui répondis-je, étant « favorables au comte de Survilliers, j'engagerai les « députés du canton de Vaud à faire cesser toutes les « démarches qui pourraient lui déplaire. Comme « M. Paroisse m'a rendu à ma rentrée en France beau- « coup de services, comme c'est à lui que je dois d'avoir « fait rendre au vicomte de Lépinière mon meilleur et « plus ancien ami tous ses biens, je l'invitai à dîner. »

Pour un ambassadeur, étant donnée la date de la dépêche, on ne pouvait, en vérité, faire preuve de plus de perspicacité. A l'égard de Napoléon, on devait du reste montrer le même à-propos.

Dès le mois de septembre, le gouvernement du roi mis

au courant des agissements des bonapartistes et particulièrement de ceux de leur chef, s'était décidé à le faire disparaître, soit en s'emparant de sa personne, soit en réclamant du congrès de Vienne son internement dans un endroit plus isolé que l'île d'Elbe.

Sur ces divers points, le doute n'est pas permis. Le 28 septembre, le consul de France à Livourne, le chevalier Mariotti, écrivait à M. de Talleyrand :

« Tous les renseignements que j'ai reçus de Porto-« Ferrajo et que j'ai eu l'honneur de porter à la connais-« sance de Votre Altesse, ne présentent pas beaucoup « de facilités de *faire enlever Napoléon*. Les précautions « extraordinaires qu'il a prises contre tous les étrangers « et surtout ceux qui arrivent de France et de Livourne ; « les changements continuels de sa demeure et l'espé-« rance qu'il entretient dans les militaires d'un change-« ment heureux après les congrès, sont des obstacles « qui me mettent dans l'impossibilité de rien tenter « contre lui à présent, avec quelque sorte de probabi-« lité de succès. Je ne perds pas courage, et, en atten-« dant, je proposerai à Votre Altesse un plan qui pourra « être réalisé peut-être plus facilement que tout autre.

« Napoléon va souvent à la Pianosa sur son brick. « On m'a assuré que, n'ayant pas de logement pour lui « dans cette île, il couche à bord. Le sieur Taillade le « commande ; il est resté au service de Napoléon « parce qu'il est marié à Porto-Longone, et parce qu'il « ne pouvait pas espérer d'être compris dans l'organi-« sation de la marine royale ; il est pauvre, et « Napoléon a réduit sa solde de moitié ; il n'a pas « un moment de repos et n'est pas content de son sort ; « tout me porte à croire qu'il serait facile de le gagner ; « il n'est jamais venu à Livourne et va souvent à Gênes ;

« il est de la Provence et doit avoir des amis à Marseille « ou à Toulon. Il faut tâcher d'en trouver un qui se « charge de se rendre à Gênes sous prétexte de com- « merce et l'attendre pour le rencontrer comme par « hasard ; cet autre le sondera avec adresse et le voyant « disposé à servir, lui proposera une récompense, *s'il « enlève Napoléon et le porte à l'île Marguerite.*

« De mon côté, Monseigneur, je ferai tout ce qui « dépendra de moi pour prouver à Sa Majesté mon zèle « et ma fidélité et pour mériter la confiance dont vous « m'honorez. »

L'idée parut bonne, semble-t-il, et eut même un premier résultat ; seulement elle fut connue. Taillade soupçonné fut mis subitement à pied, chassé de l'île et remplacé par un énergique officier, M. Chautard.

L'autre idée, celle de déplacement, eut plus de succès auprès du congrès, grâce à Talleyrand ; mais, les lenteurs diplomatiques habituelles aidant, il devait en être de ce projet comme des autres.

Dès le 8 octobre 1814, le ministre de la guerre écrivait à Talleyrand :

« L'habitant de l'île d'Elbe reçoit des courriers fré- « quents de Naples et d'ailleurs. Il se lève plusieurs fois « la nuit, il écrit des dépêches et il paraît fort occupé, « bien qu'il parle avec affectation de sa tranquillité et de « son oubli des affaires. Il est véritablement important « que le consentement des puissances l'éloigne de « l'Italie. »

Le 13, Talleyrand écrivait de son côté au roi :

« ... On montre aussi une intention assez arrêtée

« d'éloigner Bonaparte de l'île d'Elbe. Personne n'a « encore d'idée fixe sur le lieu où l'on pourrait le met- « tre. *J'ai proposé une des Açores.* C'est à cinq cents « lieues d'aucune terre. Lord Castelreagh ne paraît pas « éloigné de croire que les Portugais pourraient être « amenés à se prêter à cet arrangement ; mais dans « cette discussion la question de l'argent reparaîtra. »

Louis XVIII répondait :

« Je vous ferai incessamment écrire par M. de Jau- « court la lettre que vous désirez ; mais, entre nous, je « dépasserai la stipulation du 11 avril, si l'*excellente* « *idée* d'une des Açores était mise à exécution. »

Au mois de décembre, Talleyrand qui se méfie et que ces incertitudes énervent, revient à la charge.

« J'ai fait usage ici et avec succès, dit-il [1], des ren- « seignements contenus dans la lettre du consul de « Votre Majesté à Livourne et que j'ai fait parvenir à « l'empereur de Russie. M. de Saint-Marsan en a reçu « de semblables, et M. de Metternich a avoué qu'il a « reçu de Paris les mêmes avis. La conclusion que j'en « tire est qu'*il faut se hâter de se débarrasser de l'homme* « *de l'île d'Elbe et de Murat.* Mon opinion fructifie. Le « comte de Munster la partage avec chaleur. Il en a « écrit à sa cour, il en a parlé à lord Castelreagh, et l'a « échauffé au point qu'il est allé à son tour exciter « *M. de Metternich, qui emploie tout moyen pour faire* « *prévaloir l'opinion contraire.* »

1. *Talleyrand au roi Louis XVIII*, Vienne, 7 décembre 1814.

Le 8 février, il renouvelle ses doléances :

« Il faut en finir... Cette position des choses, et je ne « sais quelles nouvelles qu'on dit avoir reçues d'Italie « (et que l'on propage depuis quelques jours), ont fait « renaître à l'espérance le parti de Bonaparte. Savary, « qui est venu me voir il y a trois jours, me disait avec « une confiance tout à fait singulière : *Nous reverrons « Bonaparte, et ce sera bien leur faute* (en parlant des « Bourbons). J'ai cherché à le désabuser d'une pareille « erreur, à lui prouver qu'il avait tort de fonder le plus « léger espoir sur le retour de qui que ce soit de cette « famille, en horreur au peuple français et à l'Europe. « Je me suis aperçu que tous mes efforts n'allaient pas « jusqu'à la persuasion. Je sais que Daru et Maret ont la « même opinion. Ce dernier est exactement informé de « tout ce qui se passe par le petit Monnier, son ci-devant « secrétaire intime, que je ne sais quelle fatalité a placé « près de M. d'André et assez avant dans sa confiance. « On m'a assuré que ce dernier commence à s'apercevoir qu'il est mal entouré, qu'il le dit. Mais pourquoi « tarder à se débarrasser de ceux qui le gênent et lui « nuisent?... »

En fait, on en avait fini. Le congrès s'était décidé à agir. L'internement de Joseph, la chute de Murat, l'envoi de Napoléon dans une île de l'Océan, sa privation de tout subside, etc., étaient choses arrêtées Le 25 février, nous l'avons dit, lord Castelreagh venait en donner l'assurance au roi ; mais trop tard.

L'homme de l'île d'Elbe était tenu fidèlement au courant de toutes ces marches et contre-marches. Ce qui l'inquiétait le plus, ce n'étaient pas les décisions du congrès qu'il se sentait en mesure de prévenir à temps, mais le résultat

possible d'un coup de main. Ses mesures de précaution étaient bien prises, la surveillance des plus actives, mais contre la force, que faire ?

Dans les derniers jours du mois de janvier, la présence inopinée d'une croisière française dans les eaux de l'île le préoccupa vivement. Il fit appeler le commissaire anglais, le colonel Campbell, pour lui demander le motif de la présence de ces bâtiments.

« Sur sa réponse négative, il entra en fureur. Il pré-
« tendit que ces frégates avaient débarqué un inconnu
« dans l'île. Il ajouta qu'il avait déjà pris des disposi-
« tions pour le faire arrêter, qu'il savait que l'on en
« voulait à sa vie et qu'il n'ignorait pas que l'on avait
« l'intention de le transporter ailleurs, mais que pour
« accomplir ce dessein, il faudrait faire brèche.
« M. Campbell chercha à le rassurer, en lui disant qu'il
« veillait à sa sûreté et que s'il avait connaissance de
« projets semblables à ceux dont il l'entretenait, il serait
« le premier à l'en prévenir. »

En attendant, Napoléon se tenait sur ses gardes. De ce jour, en effet, il resta enfermé dans ses appartements et n'assista à aucune des fêtes données par Pauline. Dans l'île, du reste, on ne se gênait pas pour attribuer cette retraite « aux craintes qui lui avaient été inspirées par des lettres « venues de France et d'Italie, dans lesquelles, assurait-on, « on lui donnait le signalement et même le portrait des « sicaires envoyés pour attenter à ses jours. »

Mais cette retraite elle-même était sans doute calculée. Napoléon était arrivé à l'heure de l'exécution. Il ne lui fallait plus que le mot d'ordre pour agir.

Le 19 février, M. de Talleyrand annonçait au roi les décisions du congrès. La veille au soir, MM. Maret et Daru en prévenaient l'empereur. Le courrier de M. de Talleyrand arrivait à Paris, le 25. Celui de Maret était à l'île

d'Elbe le 24. Le samedi soir, 25, la princesse Pauline donnait un bal. Le 26, Napoléon tint son lever ordinaire, vit ses troupes, assista à la parade et à la messe. A deux heures, il donna l'ordre d'embarquement. A quatre heures, les postes étaient relevés ; à sept, il était à bord. Il emmenait avec lui douze cents hommes environ, quatre canons et six pièces de campagne. Il emportait six jours de vivres.

Madame Lætitia, la princesse Pauline et madame Bertrand restaient momentanément à Porto-Ferrajo [1]. Le maire de la ville, Lapi, prenait le gouvernement général.

Au reçu de l'annonce du départ de son beau-frère, Murat expédiait l'ordre de concentration de ses troupes sur San-Germano et expédiait à Marseille l'un de ses plus fins voiliers, le *Prince-Lucien* [2].

Pour le commissaire anglais, il n'arriva que le lendemain de la fuite de Napoléon, le 28 [3]. Sur les murs de Porto-Fer-

1. Ces dames ne quittèrent l'île que le 2 mars et débarquèrent à San-Vincenzo, à quinze lieues de Livourne.

2. Le *Prince-Lucien* était un cutter de 12 canons et de 80 hommes d'équipage, sous les ordres du capitaine P. Ferrato.

3. Voici son rapport à Talleyrand :

Dalla fregata Patridge, le 28 febrajo 1815, a due ore doppo pranzo.

« Ho l'onore d'informarvi che Bonaparte ha abbandonato l'i-
« sola d'Elba domenica con tutte le sue truppe e tutti i cavalieri
« che erano a lui attacati. Ha lasciato M. Lapi che era *maire* e
« uno dei suoi ciambarleni come governatore con il rango di gene-
« rale di brigato a Porto-Ferrajo.

« Gli ho domandato se era sua intenzione di difendersi contra
« le potenze alleate, ed ha replicato che se no avesse mezzi esso
« non la renderabbe che a Napoleone o ai moi ordini. Ha lasciato
« alcuni Corsi e la guarda nazionale *senz'armi*.

« La madre e la sorella Paulina sono.... a Porto-Ferrajo. Bona-
« parte a preso alcuni pezzi di cannone, alcuni cavalli, e dei viveri
« per qualche giorni soli. Ha con *lui* il brigantino *l'Incostante*,
« la bombarde *la Stella*, *la Carolina*, e quatro filughe, su i quali
« bastimenti ha imbarcato le sue truppe. Si è perso di vista la sua
« piccola flottiglia da Portó-Ferrajo ieri doppo pranzo al nord di
« Capraja. In consequenza io credo è sua intenzione di andare a
« Antibo o nelle viccinanze sopra le coste di Francia e del Pie-
« monte. »

rajo s'étalait la proclamation du nouveau gouverneur[1].

Quant à l'empereur, parti dans la nuit du 26 au 27, il était au golfe Juan le 1er mars.

En route, il avait fait la rencontre du brick de guerre français, *le Zéphir*, et ne fut pas arrêté.

Pour la croisière anglaise, il ne la trouva nulle part. De ces deux faits la coïncidence est bizarre. Y avait-il accord entre le commandant de la flottille de l'île d'Elbe et les marins de la croisière royale? tout le fait supposer.

Y avait-il plus que de la négligence de la part de la croisière anglaise? On ne peut que l'indiquer. La conversation suivante de l'évêque d'Orthosia, alors à Rome, avec le fils de lord Noth? en serait une preuve :

« ... Je conçois que si vous aviez vu Bonaparte seul

1. PROCLAMA.

Il generale Lapi, governatore de l'isola d'Elba, ciamberlano di S. M. l'imperatore Napoleone, direttore dei domini.'

ABITANTI !

Il nostro augusto sovrano, richiamato dalla divina providenza alla sua antica gloria, ha dovesto abbandonare la nostra isola. Egli ha confidato a me il commande ed a sei più distinti citadini il governo, ed al loro esperimentalo attacamento e valore la difesa della piazza ed il maintenimento del buon ordine.

« Io partó, ha detto, dell'isola d'Elba. Io sono estremamente soddisfatto dei suoi abitanti. Io affido loro la difesa di questo paese, al quale attacco la più grande importanza. Io non posso dargli una prova di confidenza più grande di quella di lasciare doppo la partenza delle truppe, mia madre e mia sorella alla loro custode. I membri della giunta e tutti gli abitanti dell'Isola ponno contare sul mio affetto e sulla mia speciale protezione. Abitanti, quest'è l'epoca la più fortunata e la più memorabile per voi! Della vostra condutta depende la vostra gloria e la vostra felicita perpetue.....

Felici Albani, non vi lasciate contaminare dalle pestifere insinuazioni dei nemici del buon ordine !

2. Lettre de l'évêque d'Orthosia à Talleyrand. Rome, 15 mars 1815.

(Voir aux pièces à l'appui).

« de sa personne se promener sur mer, vous auriez pu
« l'ignorer, mais quand vous voyez une flottille de sept
« bâtiments avec quinze cents hommes armés et de la
« cavalerie, le premier devoir des bâtiments qui la
« rencontrent, c'est de l'interroger. — Qui êtes-vous?
« — Où allez-vous?

« Dites, monsieur, que vous êtes coupable. Heu-
« reusement le temps de la philanthropie est passé,
« c'est à nous à en faire justice. Avouez, monsieur, que
« vous êtes jaloux de voir la prospérité de la France. Il
« ne répondit pas un mot, et je changeai de discours. »

CHAPITRE X

LES CENT-JOURS.

Caractère national du retour de l'Ile d'Elbe. — Récit de Guinguenée et de Joseph. — Récit du voyage de Lucien, de Rome à Paris par la Suisse et de Paris en Suisse. — Véracité de ce récit. — Arrivée de Lucien à Fernex, le 7 avril 1815. — Politique extérieure de Napoléon. — Il espère détacher l'Autriche de la coalition. — Talleyrand. — Son influence. — Sa haine. — Déclaration du 13 mars. — Avis aux nations. — Renvoi de madame de Montesquiou. — Internement du roi de Rome. — Traité du 25 mars entre les puissances. — Convention militaire du 31. — Ordre d'arrêter Joseph Bonaparte. — Mission de Lucien. — Le cardinal Fesch nommé ambassadeur. — Attitude de Napoléon vis-à-vis du Saint-Siège. — Lucien ne peut rester en Suisse. — On lui refuse ses passeports. — Mémoire de M. Guinguenée, sur la situation politique de la France. — Départ de Lucien pour Paris, le 4 mai 1815. — Ses notes sur son séjour et ses rapports avec l'empereur. — Échecs subis par la politique impériale. — Désastre de Murat. — Lettre du général Belliard. — Projets de Louis XVIII et de ses ministres. — Organisation de la défection. — Les complices de Malet. — L'insurrection du Midi. — L'armée royale de l'est. — Envoi des commissaires royaux aux frontières. — Tentatives d'embauchage auprès des officiers généraux. — Projets de conventions. — Manquement de discernement de la part du parti royaliste.

Le mouvement de 1815 a été admirable d'entrain et de patriotisme. Il n'a de comparable dans l'histoire de France que celui de 1792, lors du départ des volontaires pour la frontière.

Le 1er mars, l'empereur débarquait au golfe Juan; le 20, il entrait dans Paris. Son voyage n'avait été qu'une longue acclamation.

« L'exécution du plan a été merveilleuse, écrit Guin-
« guenée à l'empereur Alexandre. Elle l'a été presque
« autant par la nullité de la résistance que par l'audace
« calme et en même temps rapide de l'attaque. Oppri-
« mée, humiliée, avilie par les Bourbons, la France a
« reçu Napoléon comme un libérateur. Lui seul pou-
« vait la retirer de l'abîme. Quel autre nom mettre à
« la place du sien? Que ceux des alliés qui sont les
« plus capables de réfléchir, réfléchissent à cela et
« essayent de bonne foi de répondre à cette ques-
« tion. »

Joseph est aussi expansif dans sa lettre à Murat[1] :

« L'empereur est entré à Auxonne avec toutes les
« troupes qu'il a rencontrées sur sa route, et le maré-
« chal Ney avec celles qui étaient rassemblées à Lons-
« le-Saunier a suivi l'empereur. Le peuple, l'armée et
« la capitale ont abjuré les couleurs royales et reconnu
« l'empereur. Les Bourbons sont en fuite de tous côtés.
« Le général Maison, parti de Paris avec toutes les
« troupes qu'il a pu ramasser sur la route, a été aban-
« donné et s'est sauvé avec vingt gendarmes. Il n'y a
« qu'un seul élan en France, comme en 89. L'empereur
« couche ce soir à Chalon. Il arrivera à Paris avec
« plus de 100,000 hommes. Je suis soutenu par l'es-
« pérance de servir notre patrie commune et de déta-
« cher l'Autriche, l'empereur me l'a mandé. Vous,
« mon frère, secondez les généreux mouvements de la
« grande nation que vous avez contribué à illustrer;

1. Joseph Bonaparte à Joachim Murat, Prangins, le 16 mars 1815.

« vous le pouvez par les armes et la politique. C'est le « moment de la décision. Parlez à l'Autriche par votre « exemple et par vos paroles, l'empereur ne devant « s'occuper que du bonheur intérieur de la France à « qui il doit plus que jamais. L'Autriche ne verra « qu'elle et vous, votre trône sera consolidé par votre « alliance avec la France et l'Autriche. J'espère que le « prince de Suède secondera ce mouvement contre les « Bourbons de la France et de l'Italie, que l'Autriche « rendra à l'empereur sa femme et son fils. Parlez, « agissez selon votre cœur; marchez sur les Alpes et « ne les dépassez pas. Je vous garantis que vous serez « heureux parce que votre politique sera d'accord avec « votre devoir comme Français, comme bon parent, « comme homme de la Révolution qui doit tout au « peuple et rien au droit divin, ni aux idées du huitième « siècle. Point de Bourbons! Honneur aux hommes de « la Révolution! Je vous réponds aujourd'hui de l'em- « pereur. Je vous prie de donner ces nouvelles aux « membres de la famille qui se trouvent en Italie[1]. »

1. Le 24 mars, Murat répondait à l'empereur :

« C'est avec un bonheur inexprimable que j'ai appris le débar- « quement de Votre Majesté sur les côtes de son empire. J'aurais « bien désiré recevoir quelque instruction sur la combinaison de « mes mouvements en Italie avec les vôtres de France. Il est « impossible que je ne les reçoive pas bientôt. Cependant je « m'empresse de prévenir Votre Majesté que toute mon armée est « en mouvement, et que très certainement avant la fin du mois je « serai sur le Pô. Je vais partir pour Ancône afin d'être plus à « portée de tout diriger, et d'être plus rapproché des nouvelles « que Votre Majesté pourra m'envoyer. Sire, je n'ai jamais cessé « d'être votre ami. J'attendais seulement une occasion favorable. « Elle est arrivée, et c'est maintenant que je vais vous prouver « que je fus toujours dévoué, et que je vais justifier à vos yeux et « aux yeux de l'Europe, l'opinion que vous avez conçue de moi. « Dans toute autre occasion, je me fusse sacrifié inutilement. »

Dans les premiers jours d'avril, les membres de la famille Bonaparte se trouvaient tous à Paris. Lucien était du nombre. Dans une note confidentielle adressée à la princesse de Canino, son confident, le père Maurice a laissé trace de ce voyage du frère de l'empereur.

C'était vers le printemps de 1815 que le prince de Canino, Lucien Bonaparte, me dit un jour de me tenir prêt à partir de Rome pour faire un long voyage avec lui.

On disait que l'empereur Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, qu'il était débarqué en France et qu'il marchait vers Paris. Le roi de Naples se préparait à passer par les États du pape avec son armée. Le pape et les cardinaux partaient pour Florence et Gênes... Le prince me dit de me procurer un passeport en règle pour l'Angleterre, que nous irions prendre sa fille Christine qui était restée à Londres, mais que son intention étaitde s'arrêter d'abord en Suisse pendant quelque temps et que nous verrions là ce qu'il convenait de faire.

Le but du prince était surtout de ne pas se trouver à Rome sur le passage du roi de Naples.

Il fallait que mon passeport fût dans les mêmes termes que celui que j'avais obtenu un an auparavant à Londres de lord Castelreagh, c'est-à-dire pour moi, mon secrétaire et un courrier.

Je fus à la police. J'échangeai mon vieux passeport pour un autre tout neuf dans les mêmes termes et le lendemain nous étions sur la route de Florence.

Le pape y était encore. Il se préparait à partir pour Gênes. J'allai le soir au palais Pitti, de la part du prince,porter une lettre pour le cardinal secrétaire d'État.

Nous partîmes de Florence le matin suivant et, pas-

sant par Milan, nous prîmes la route de la Suisse par Domo-d'Ossola. Il nous fallut monter en traîneau pour descendre du Simplon à Brigg, à cause de la neige qui arrêtait les voitures. Les écarts d'un vilain mulet nous renversèrent tous les deux sur le bord d'un précipice. Grâce à la neige, notre chute n'eut pas de conséquences fâcheuses. Nous nous réparâmes à Brigg et nous continuâmes notre course par le Valais et le pays de Vaud jusqu'à Genève.

Ici, le prince, après avoir lu les gazettes, m'annonça qu'il désirait pousser droit jusqu'à Paris et peut-être jusqu'à Londres sans nous arrêter en Suisse. Il n'était pas prudent pour moi d'aller plus loin avec mon costume religieux. Le prince me fournit de ses habits tout ce qu'il me fallait. Nous prîmes donc la route de Paris par le pays de Gex, et nous parcourûmes la France jusqu'à Charenton, sans que personne nous demandât compte d'où nous venions.

A Charenton, le prince prit un appartement à l'auberge de la Poste. De là, il envoya un courrier au prince Joseph. Dans les deux jours suivants, il y eut bien des dépêches échangées entre les deux frères. Le prince reçut la visite de ses amis les plus empressés, Rossi, Châtillon, Isoard, etc.

Ensuite le prince me dit que l'empereur voulait voir le père Maurice.

— Pourquoi faire ?

— Je n'en sais rien.

— Eh bien ! me voilà.

— Je vous donnerai une lettre pour mon frère Joseph. Vous irez la lui porter et vous ferez ce qu'il vous dira.

— Mais, monsieur, ne dois-je rien dire à l'empereur de votre part?

— Non; ce n'est pas moi qui vous envoie; c'est lui qui vous demande... Allez, partez et faites bien attention à tout ce que vous dira l'empereur pour m'en rendre un compte exact.

Je pars. J'arrive à l'Élysée où résidait le prince Joseph. On m'introduisit dans une salle où il y avait une vingtaine de personnes qui attendaient le lever du prince. Peu de minutes après, le prince paraît. A ma révérence, il répond avec un sourire encourageant et me fait signe de la main d'attendre. Il donne audience à son monde, en se promenant de l'un à l'autre, recevant les placets et donnant à qui plus, à qui moins d'espérance. Il renvoie tout le monde assez content, et tout cela dans un quart d'heure.

Quand il fut seul, il me dit : « Comment se porte mon frère?

— Très bien, monseigneur.

— Vous savez que vous devez voir l'empereur?

— Me voilà tout prêt.

— Azara, mon aide de camp, vous conduira aux Tuileries; moi, j'y serai dans un instant et je vous présenterai moi-même. »

Il donna ses ordres à M. Azara, qui me fit signe qu'il était prêt. Nous montâmes en voiture et nous descendîmes aux Tuileries, où nous entrâmes par la petite porte des officiers.

Le prince Joseph n'y était pas, ni l'empereur non plus. Nous nous mîmes donc, en attendant, dans l'embrasure d'une fenêtre, pour causer. Quelques minutes après, un monsieur entre du même côté par où nous

étions entrés nous-mêmes, et traversant la salle à grands pas sans rien dire à personne, pas même au domestique de garde, ouvre la porte et passe droit dans l'appartement de l'empereur. C'est, dis-je en moi-même, quelqu'un qui a ses entrées franches. A peine était-il passé qu'un valet sort par la même porte et me toisant de la tête aux pieds, il s'approche de l'homme de garde et lui dit à l'oreille : « Que fait ici ce monsieur-là?

— C'est l'ordre du prince Joseph. »

Tout cela *a parte*, comme dans la comédie, avec la main droite levée et largement tendue, pour que le son des paroles ne se propageât pas, et cependant soufflant assez fort pour être entendu de tout le monde, Le valet fait un geste d'approbation en se retirant.

Je renoue alors ma conversation avec M. Azara et je lui demande : « Comment s'appelle ce monsieur qui vient de passer tout à l'heure?

— Benjamin Constant.

— Je le connaissais de réputation...»

Mais voilà un autre monsieur qui passe comme le premier, son claque sous le bras gauche, à pas pressés, en silence ; il ouvre la porte et entre chez l'empereur... Pour cette fois, pensais-je, on ne viendra pas demander pourquoi je suis ici, car à l'heure qu'il est, on le sait là dedans... Pas du tout. A peine le monsieur était-il passé qu'un valet se présente et, comme le premier, en me regardant et en faisant le geste de l'*a parte*, il dit d'un ton impératif à l'homme de garde :

« Ce monsieur-là ne doit pas être ici.

— C'est l'ordre du prince Joseph. »

Il fait un geste d'approbation et se retire.

« Qu'est cet autre monsieur qui vient de passer? demandai-je à M. Azara.

— C'est Fouché...! »

Dans ce moment j'entends un bruit de gens qui s'approchent. Le valet de garde ouvre les deux battants en disant : « C'est l'empereur qui va passer. »

En effet, je vois une longue file de courtisans, aux habits brodés, qui entrent en marchant gravement l'un après l'autre... Le plus avancé était déjà au bout de l'antichambre, quand un bruit de pieds, *ut! psi! psi!* se fait entendre à la queue de cette procession. Aussitôt chacun se retourne et tous balançant leur chapeau dans la main, s'en vont en courant par la même porte par laquelle ils étaient entrés.

« Qu'est-ce que c'est? dit M. Azara au domestique de garde qui refermait les deux battants.

— C'est l'empereur qui, en arrivant à cette porte-là, s'est retourné pour entrer chez lui de l'autre côté. »

En effet, cinq minutes après, notre porte s'ouvre et on me fait signe d'entrer.

L'empereur était avec le prince Joseph. Il se retourna vers moi et me dit : « Vous êtes le père Maurice de Brescia?

— Oui, Sire.

— Ma bonne ville de Brescia... braves habitants!... C'est moi qui ai formé l'esprit des habitants de Brescia... On m'a dit que vous aimiez beaucoup le pape?

— Je ne fais que mon devoir.

— Moi, j'ai eu bien des torts avec le pape... Mais à présent tout est changé... J'avais un bandeau sur les yeux... Le pape!... C'est un saint homme que le pape... Il y a longtemps que je le connais; mais je le connais-

sais mal... J'avais un bandeau sur les yeux. J'ai toujours cru que le pape était un homme très faible. Quand il a commencé à me résister, j'ai pensé que c'était à cause de sa faiblesse et des mauvais conseils de ses alentours; j'ai voulu l'isoler. Il résistait encore. Je l'ai traité durement. J'ai eu tort. J'avais un bandeau sur les yeux... Savez-vous qui m'a éclairé?... Les Bourbons!... Quand j'ai vu que le pape résistait aux Bourbons pour l'affaire des évêques... Tiens... le pape résiste aux Bourbons comme il a résisté à moi!!! J'ai ouvert les yeux... Oui, le pape est un homme de conscience. On peut le menacer de la mort, il ne cédera pas, s'il croit que la résistance est un devoir... A présent que j'ai ouvert les yeux, je ferai tout pour le pape. Je reconnais tous ses droits; je lui garantis tous ses États... Dès que je pourrai me mettre en communication avec lui, je lui ferai ma déclaration franche, et je tiendrai ma parole... Oui, je tiendrai ma parole!... »

Tout en parlant et se promenant, l'empereur était arrivé plusieurs fois jusqu'à la fenêtre; mais cette fois-ci il poussa la tête contre la croisée, de manière à être vu d'en bas. Aussitôt on entendit les cris de *vive l'empereur* qui retentissaient dans les jardins et qui avaient l'air de répondre à ces dernières paroles de l'empereur : « Oui, je tiendrai ma parole. »

Il se retourne, s'arrête et, les bras croisés sur sa poitrine, il me regarde fixement.

« Votre Majesté, dis-je en inclinant la tête, Votre Majesté est l'idole de Paris.

— Et de l'armée, » fit l'empereur en étendant le bras raidi avec force.

Après un moment de silence, il me dit :

« Avez-vous vu mes grands appartements?

— Non, Sire, lui répondis-je.

— Vous allez les voir. »

Il s'approche alors de la porte qui était vis-à-vis de celle par où j'étais entré, et il l'ouvre de sa main.

Aussitôt un valet se présente et l'empereur lui dit d'un ton pressé et comme d'un seul mot :

« Montre-lui mes grands appartements. »

Je fis ma révérence et sortis.

Le valet ferma la porte et puis se tournant vers moi :

« Que dois-je faire? me dit-il, car je n'ai pas compris ce que vient de dire l'empereur.

— Sa Majesté a dit de me montrer le chemin pour sortir, en passant par ses grands appartements.

— Monsieur, voilà les grands appartements, au bout desquels on descend et on sort. »

En disant cela, il me conduisit jusqu'à la salle du trône et se retira.

Je traversai les grands appartements, je descendis le grand escalier et je sortis par la grande porte sans rencontrer personne.

Je n'eus rien de plus pressé que d'aller chez le prince, lui rendre compte de ma conversation avec l'empereur. Je pris un fiacre, et je dis au conducteur de me porter à Charenton ; et pour ne pas refaire le même chemin que j'avais fait en venant, au lieu de passer par le quai je pris le chemin des boulevards. Je descendis un moment au café Turc, pour prendre une glace. En me remettant en route, je remarquai une maison à côté qui n'avait qu'une seule fenêtre sur le boulevard. Je pensai bien que ce pouvait être une fenêtre d'atelier de peinture, mais j'étais loin d'imaginer que quinze ans après,

cette même fenêtre aurait été choisie par Fieschi pour faire éclater sa machine infernale.

Arrivé à Charenton je rendis compte au prince de mon entrevue. Le jour suivant, le prince Joseph étant venu faire une visite à son frère, en me voyant, il me dit :

« Ah ! vous voilà ! mais hier... qu'avez-vous fait que je ne vous aie plus revu ?... Vous deviez venir le soir au théâtre, je devais vous conduire dans la loge de l'empereur !!! »

Le prince Lucien venant à la rencontre de son frère, interrompit ce discours, auquel je ne comprenais rien, et que je n'ai compris que quelques jours après, quand, établis à Versoix, je vis dans le *Moniteur* un article dans lequel on disait que le prince Lucien était arrivé *incognito* à Paris tel jour (et c'était mon jour à moi) ; qu'il était entré chez l'empereur par la porte des offices, qu'il avait été le soir au théâtre dans la loge de l'empereur... et toujours *incognito*. Alors seulement je compris parfaitement quel pouvait avoir été le but de mon entrevue avec l'empereur. Je communiquai mes réflexions au prince qui, tout en riant, convint que j'avais raison.

Je crois que toutes les gazettes de l'Europe ont répété cet article du *Moniteur*, et cependant le prince n'entra pas dans Paris ce jour là. Au contraire, nous partîmes deux ou trois jours après de Charenton pour retourner en Suisse et nous demeurâmes à Bellevue, petite maisonnette sur le bord du lac près de Versoix en France, entre Genève et Coppet... Car l'article du *Moniteur* en attirant l'attention des puissances alliées sur les mouvements supposés du prince, *nous avait fermé la Suisse*.

En effet, en partant de Charenton, nous allâmes

d'abord à La Grange où le prince Joseph avait donné rendez-vous au prince Lucien.

La Grange était alors propriété du comte Clary, beau-frère du prince Joseph. Ce château n'était pas tout à fait sur la route que nous devions suivre pour retourner en Suisse, mais il ne nous détournait que de quelques lieues. Nous y trouvâmes le comte Clary, le prince Joseph, la princesse Julie et nous y passâmes la nuit.

Il y fut convenu entre le prince Joseph et le prince Lucien que nous irions passer quelque temps à Prangins, propriété du prince Joseph en Suisse. Nous partîmes de La Grange de très grand matin et nous trottâmes jour et nuit jusqu'à Prangins où nous arrivâmes vers le coucher du soleil. Nous fûmes très bien reçus par le concierge. Pendant que nous étions à table pour souper, un magistrat de la commune demanda à parler au prince d'une affaire pressante. Il fut admis et il déclara au prince, au milieu de mille protestations de regret, qu'il croyait possible et même probable, attendu les dispositions du gouvernement suisse à l'égard de la famille, que dans la nuit même il reçut l'ordre d'arrêter le prince, ainsi qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'en attendant, il était disposé à employer tous les moyens en son pouvoir, pour favoriser notre sortie de la frontière le mieux possible. Au lieu de nous coucher nous remontâmes en voiture. Un conducteur adroit, muni de mon passeport, nous fit passer la frontière dans un endroit gardé par un poste armé de Bernois, qui firent quelques difficultés, mais qui enfin nous laissèrent passer. Notre conducteur nous déposa à Versoix, chez M. Brunel, propriétaire de sa connaissance, qui nous logea le mieux qu'il put.

Avant de nous coucher, le prince ouvrit son portefeuille et me montra une dépêche au cachet impérial adressée au cardinal Fesch à Rome. Il me demanda ce que je pensais qu'il fallait en faire. Mais, dis-je, il faut la renvoyer à Paris, ou la brûler.

« Oui, vous avez raison, puisque nous n'allons pas à « Rome, il faut la brûler. »

En disant cela, il ouvrit la dépêche, qui contenait deux feuilles. En s'approchant de la lumière le prince lut celle qui était adressée au pape, dans laquelle on assurait au Saint-Père la possession de tous ses États, etc.

L'autre feuille, pour le cardinal Fesch, était couverte de chiffres arabes vulgaires, distribués par groupes de quatre à quatre, et on ne put rien comprendre.

Le tout fut brûlé et nous nous couchâmes au milieu des parfums de cet holocauste diplomatique.

Le matin suivant, le prince expédia son courrier à Lucerne où résidait monseigneur Testa-Ferrata, nonce du pape, en lui envoyant les lettres de recommandation du cardinal de La Somaglia, chef du gouvernement provisoire de Rome, dont nous étions pourvus, l'une nominativement pour moi, l'autre pour le prince.

Le prince priait le nonce de le prendre sous sa protection et de lui obtenir qu'il pût résider en Suisse, auprès de sa personne et sous sa sainte garde, ne voulant nullement se mêler d'affaires politiques.

Le résultat de cette correspondance fut que, malgré les instances du nonce, la diète, qui s'était réunie à Schaffouse, ne pouvait admettre le prince en Suisse, autrement que comme prisonnier d'État. Alors le prince

fut forcé de louer une petite maison dans le territoire de Versoix sur le bord du lac.

Cette maison appartenait à M. Rosemberg.

C'est dans cette circonstance et demeurant avec le prince à Bellevue, que j'ai connu quelques savants de Genève, comme M. Pictet, etc.; à Coppet, madame de Staël et sa fille Albertine, alors fiancée du duc de Broglie.

Les hostilités étant sur le point d'éclater, le prince prit le parti d'aller à Paris, et moi je partis aussi de Bellevue pour Rome, un mois environ après mon entrevue aux Tuileries [1].

Qu'y a-t-il de vrai dans le récit du père Maurice ? Le certain c'est que Lucien avait quitté Rome, vingt-quatre heures après la fuite du sacré collège, afin d'éviter, disait-il, toute apparence de connivence avec Joachim Murat. Il laissait sa femme dans sa propriété de la Ruffinella.

Le 7 avril, il se trouvait à Fernex, le 15 il était de retour en Suisse, chargé d'une mission diplomatique.

Lorsqu'on tente une aventure pareille à celle du 20 mars, on n'est pas, si infatué qu'on soit, sans se préoccuper des conséquences extérieures qu'elle peut avoir. C'étaient les puissances coalisées qui avaient forcé Napoléon à abdiquer à Fontainebleau. C'étaient elles qui venaient de régler ses destinées et celles des membres de sa famille au congrès de Vienne ; c'était devant elles qu'il allait se retrouver.

Pendant la route, du golfe Juan à Paris, il n'avait cessé de répéter qu'il voulait la paix et que l'impératrice et son

1. 12 mars 1843.

« Je ne me rappelle pas le jour précis de cette entrevue, mais « on peut me retrouver dans le *Moniteur*, au commencement des « Cent-Jours, sous le nom du prince, dont ce jour-là je portais les « habits depuis les souliers jusqu'au chapeau. » (Note du R. R. P. Maurice.)

fils allaient venir le rejoindre. Sur ce point, il était sincère ; mais était-il aussi assuré du résultat qu'il le supposait, il est permis d'en douter. Comme tant d'autres illusionnés, il prenait ses désirs pour des réalités.

Il se savait de chauds partisans auprès de la cour de Vienne. Aussitôt débarqué, il avait écrit à l'empereur ; de Grenoble il avait expédié un second courrier ; de Lyon, un troisième ; de Paris, deux autres. Il réclamait sa femme et son fils et faisait appel aux sentiments élevés de son parent par alliance pour lui faire redouter les conséquences d'une nouvelle lutte et de la révolution qui ne pouvait manquer, suivant lui, d'éclater en Italie et que Murat était chargé d'exploiter.

Il comptait également sur le caractère chevaleresque du czar et sur ses sentiments peu bienveillants pour les Bourbons et leurs tristes comparses. Il croyait enfin à un mouvement de l'opinion en sa faveur, en Angleterre.

Toutes ses prévisions devaient être déçues. Il avait oublié un homme, un adversaire acharné, l'ami des jours heureux, Talleyrand.

Celui-ci, en effet, veillait pour tous ! Et quelle énergie ! quelle rapidité dans la décision !

L'empereur n'était pas à Paris que la Sainte-Alliance se trouvait déjà reconstituée. Le 13 mars, les membres du congrès faisaient une déclaration collective. Le lendemain, l'avis suivant était imprimé à Vienne et répandu dans toute l'Allemagne [1] :

AVIS AUX NATIONS.

Bonaparte ne veut plus régner que pour le bonheur des Jacobins. Il se contente des limites actuelles de la France et veut demeurer en paix avec le reste de l'Europe.

1. Talleyrand au roi, Vienne, 14 mars 1815.
« Je joins ici une des déclarations imprimées à Vienne et « répandues dans toute l'Allemagne. »

Il en donne pour caution :

1° La mitraille dont il foudroya les sections de Paris;

2° L'empoisonnement des hôpitaux en Égypte ;

3° L'assassinat de Pichegru ;

4° Le meurtre du duc d'Enghien ;

5° Les serments prêtés à la République française ;

6° Ses attentats répétés contre tous les gouvernements de l'Europe ;

7° Le pillage des églises de Russie et d'Espagne ;

8° Son évasion de l'île d'Elbe ;

9° L'organisation de trois mille bataillons de garde nationale en remplacement de la conscription ;

10° La violation de tous les traités qu'il a conclus, y compris celui de Fontainebleau ;

11° L'abolition des droits réunis en faveur de l'ivresse publique.

Il promet en outre de lancer immédiatement après les assemblées de mai, si elles lui sont favorables, un décret contre le parjure, rédigé par Regnaud de Saint-Jean d'Angely et contresigné par Ney [1].

1. Le pamphlet suivant, publié en Prusse, donnera une idée de l'exaltation des habitants. Il était de *Maurice Arndt*.

Kateschismus für den deutschen kriegs und wehrmann, worin gelehrt wird, wie ein christlicher wehrmann seyn und mit Gott in den streit gehen soll.

(*Catéchisme pour le soldat et le milicien allemands, où l'on enseigne ce que doit être un guerrier chrétien et comment il doit aller avec Dieu au combat.*).

6e *chapitre. — Du grand tyran.*

« Et l'abîme s'est ouvert, dit le Seigneur, et l'enfer a vomi son « poison et lâché ses serpents vénéneux.

« Et un monstre est né et une abomination souillée de sang « s'est dressée.

« Et son nom est Napoléon Bonaparte, un nom de désolation, « un nom de malheur, un nom de malédiction pour les veuves et

Le 19, Talleyrand ajoutait :

« ... Il aurait fait une démarche vis-à-vis de la « Suisse. La question actuelle est hors de la neutralité, « l'homme qui force l'Europe à s'armer n'étant « qu'un brigand... »

Le lendemain, c'est-à-dire, le jour anniversaire de la naissance du roi de Rome, il ajoutait :

« L'empereur François vient d'ordonner à madame « de Montesquiou de lui remettre l'enfant dont elle « était chargée. Son langage dans la circonstance « actuelle a été si opposé aux résolutions prises par « l'Autriche et par les autres puissances, que l'empe- « reur n'a pas voulu permettre qu'elle restât plus « longtemps auprès de son petit-fils. Demain elle doit « recevoir l'ordre de retourner en France. L'enfant va « être établi à Vienne au palais. Ainsi, il ne pourra « être enlevé, comme plusieurs circonstances pouvaient « le faire présumer... »

Le 25, les représentants des puissances déclaraient le

« les orphelins, un nom qui retentira parmi les cris de désespoir « au jour du jugement.

« Et pourtant beaucoup l'ont adoré et en ont fait l'idole de leur « âme ; et ils l'ont nommé le sauveur, le libérateur, l'homme qui « vient au nom du Seigneur pour racheter le monde.

« Et pourtant, je ne le connais pas, dit Dieu, et je l'ai réprouvé « et le réprouverai ; et il n'y a en lui ni félicité, ni salut, ni liberté.

« Mais il est devenu puissant par le mensonge et il a édifié son « trône par le meurtre et la trahison ; et c'est un signe des temps « et la marque du péché des enfants des hommes, et cela prouve « combien ils s'éloignent du sentier de la justice, qu'ils ont appelé « délivrance l'esclavage et assuré le crime, vertu de souverain...

« Debout, peuples ! tuez-le, car je l'ai maudit, détruisez-le, car « c'est un destructeur de la liberté et du droit. »

maintien des termes du traité de Vienne et des décisions du congrès. Le 31 enfin, une convention militaire arrêtait la formation de trois armées, formant une masse de huit cent mille hommes destinés à envahir la France. La veille, Talleyrand, ce digne serviteur du nouveau maître qu'il servait, lui écrivait :

« Le général Pozzo va se mettre en route pour se « rendre auprès de Votre Majesté. Je n'ai pas voulu le « laisser partir sans le charger d'une lettre pour elle.

« Toutes les puissances sont dans le plus parfait « accord sur la destruction de Bonaparte ; elles la regar- « dent comme étant d'un intérêt personnel.

« L'empereur de Russie a meilleur langage ; il « fait marcher toutes ses troupes, et trouve que cette « question est telle qu'il doit y mettre son dernier « homme et son dernier écu. Il marchera lui-même. « J'espère que le corps diplomatique aura suivi Votre « Majesté. J'attends avec une extrême impatience « qu'elle me donne de ses nouvelles. »

En attendant, il poursuit de sa haine persévérante tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'empereur. Il donne l'ordre de faire enlever le roi Joseph. Mais, lorsque le baron de Krüdner et le comte de Talleyrand veulent faire arrêter le personnage, il était trop tard : Joseph venait de partir [1].

Des mesures analogues sont prises à l'égard de tous ceux qui peuvent servir d'intermédiaires entre l'empereur et les souverains étrangers.

Lucien allait en faire la dure expérience. Lucien, nous l'avons dit, avait une double mission, faire connaître à l'empereur d'Autriche, au pape, au cardinal Fesch et à monseigneur Isoard les intentions de son frère.

1. Voir aux pièces à l'appui.

La lettre au cardinal Fesch était précise[1].

« Monsieur le cardinal, j'ai l'honneur de vous infor-
« mer que Sa Majesté vient de vous nommer son
« ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège,
« et j'adresse à votre éminence les lettres qui l'accré-
« ditent en cette qualité. Je lui ouvre en même temps
« un crédit de 200,000 francs chez MM. Perrégaud et
« Laffitte.

« L'empereur Napoléon n'a plus aucune vue sur le
« temporel de Rome... Quant au spirituel, Sa Majesté
« s'en tient à la bulle de Savone.

« Il ne peut convenir à Sa Majesté d'admettre en
« France ni des jésuites, ni des pères de la foi.... En
« général, les prêtres se sont mal conduits en France.
« Le peuple est irrité contre eux. Le clergé a besoin de
« la protection de l'empereur. Dans de telles circons-
« tances, il est essentiel que le pape marche franche-
« ment dans la ligne des principes de l'Église
« gallicane.

« Les dernières nouvelles que l'empereur a reçues
« du roi de Naples sont du 14 de mars. Elles lui ont été
« apportées par l'aide de camp du roi, M. de Beautre-
« mont. Sous vingt-quatre heures, il partira un agent
« secret pour porter des lettres de Sa Majesté. Il est
« nécessaire que le roi de Naples envoie de petits bâti-
« ments à Toulon. Celui qui y est venu a dû être rejoint
« par divers agents qu'on a expédiés. »

A monseigneur Isoard, on ajoutait :

« ... Sa Majesté a sincèrement et vivement regretté

1. 8 avril 1815.

« les dernières persécutions que le pape a essuyées « lorsque l'arrivée des Napolitains l'a mis dans le cas « d'abandonner sa capitale et ses États, et de chercher « un refuge au nord de l'Italie. Il sera facile à monsei- « gneur Isoard de faire remarquer que ce mouvement « du roi Joachim a lieu sans être le *résultat d'aucun* « *arrangement avec la France ;* que l'empereur n'a fait « aucune démonstration tendant à la favoriser... »

Celle adressée à l'empereur fut brûlée. Lucien, du reste, n'aurait pu mettre son projet à exécution. Il s'était adressé à la diète et au nonce apostolique pour réclamer le droit de séjourner en Suisse. Des deux côtés, il avait essuyé un refus catégorique.

Le 15 avril, le comte de Talleyrand écrivait au président[1] de la diète :

« Le soussigné, tant en son nom qu'en celui de tous « les ministres des puissances alliées, a l'honneur de « prévenir Votre Excellence que M. Lucien Bonaparte, « prince de Canino, venant de Paris est arrivé à Pran- « gins où il a déclaré aux autorités suisses qu'il avait « des commissions à faire à Votre Excellence.

« Votre Excellence peut penser combien, dans les « circonstances présentes, il importe de savoir quel « peut être le but de la mission de Lucien Bona- « parte... »

La diète accéda à cette demande. Le refus de séjour fut décidé et, le 17, M. de Gady, colonel commandant la 1re division de l'armée suisse, écrivait à Lucien[2] :

1. Zurich, 15 avril 1815.
2. 17 avril 1815.

« Je reçois dans ce moment la décision de la haute « diète, sur la demande que Votre Altesse a faite à « monsieur le colonel commandant de brigade, Guigner « de Prangins, de recevoir des passeports pour se « rendre à Lucerne auprès du nonce de Sa Sain- « teté.

« Cette décision porte « que, malgré toute la considé- « ration que la diète a pour la personne et le caractère « de Votre Altesse, elle ne peut toutefois, vu la situa- « tion où la Suisse se trouve, s'écarter du principe « qu'elle a décrété de ne permettre l'entrée ou le « séjour en Suisse à aucune personne venant de « France, dont les affaires en Suisse ne seraient pas « parfaitement connues et de nature à inspirer la plus « parfaite confiance.

« Qu'en conséquence, elle ne peut consentir à la « demande de Votre Altesse de se rendre à Lucerne, « ni au désir qu'elle avait témoigné de passer quelques « jours à Prangins, que cependant Votre Altesse dit « avoir des lettres pour le nonce apostolique, la diète « en a informé le nonce, et s'il désire recevoir ces « lettres, Votre Altesse peut compter, qu'en les faisant « remettre aux autorités militaires suisses, on les fera « parvenir promptement et exactement. »

« Il m'est dur, mon prince, de m'acquitter envers « Votre Altesse d'une commission qui peut-être ne lui « paraîtra pas satisfaisante. Il m'est pénible, à moi qui « ai eu le bonheur de servir Sa Majesté Louis XVI, et « qui ai puisé à ce service honorable des principes du « plus profond respect et de la plus parfaite déférence « envers les princes, de me trouver dans le cas de « m'opposer, en quelque façon, aux désirs de Votre

« Altesse, mais les ordres de mon gouvernement sont « sacrés pour moi et je m'y conforme. »

La réponse du nonce fut tout aussi catégorique [1]. Lucien dut retourner en France. Il s'installa à proximité de la frontière.

« Lucien cherche à louer une habitation au pays de « Gex, écrit M. de Vincy à Talleyrand.

« Qu'est-il venu faire ici ? Il voit très souvent madame « de Staël qui se désole du mariage manqué, pres- « qu'autant que du remboursement non encore effectué. « c'est une vraie sal... »

Le baron de Monthoux écrivait de son côté [2] :

« ... N'ayant pu obtenir de résider en Suisse, Lucien « Bonaparte a habité Versoix et a fait demander à « M. de Bude de lui louer la terre de Fernex... Je sais « qu'il maintient des intelligences en Suisse, à Genève, « qu'il correspond très activement avec le général « Grouchy [3] et qu'il fait suivre exactement par ses

1. *Fabrice, archevêque de Béryte*, nonce apostolique, écrivait de Lucerne, le 16 avril 1815, au président de la diète :

« J'ai reçu de Lucien Bonaparte une lettre par laquelle il réclame, « seulement en sa qualité incontestable de prince romain, mes « offices pour avoir la liberté de venir à Lucerne, désirant séjour- « ner en Suisse jusqu'au retour de Sa Sainteté à Rome.

« Le refus que Votre Excellence me notifie détermine ma « réponse au prince de Canino et je regarde l'affaire comme ter- « minée. »

2. *Baron de Monthoux*, chevalier de Saint-Louis, de Malte et de la Légion d'honneur.

3. *Grouchy* (Emmanuel marquis de), maréchal de France, né à Paris en 1768, mort en 1847 ; sous-lieutenant aux gardes du corps, lorsqu'éclata la Révolution ; général en 1793, blessé et pri-

« espions tous les mouvements de la Suisse et des « alliés sur lesdites frontières. »

Or, le 4 mai au matin, Lucien recevait un courrier de Paris. Le soir même, il se mettait en route. Il ne s'absentait, disait-il, que pour peu de jours... En réalité, il ne devait plus revenir. Sa présence était nécessaire auprès de l'empereur; en Suisse, elle était dangereuse. Il importait de remplacer Lucien par un agent nouveau. Dans les derniers jours du mois, en effet, un homme de lettres, connu pour ses ouvrages sur la littérature italienne, Guinguénée, partait pour la Suisse en compagnie de madame de La Harpe.

« Il a été infiniment lié avec son mari, écrit le comte « Auguste. Or celui-ci tient ici des propos tellement « forts que les ministres des puissances alliées se sont « crus obligés d'en porter des plaintes à leurs cours... « Le général autrichien Steyen-Resch propose d'enlever « ses papiers, ce qui nous mettrait à même de connaître « quels sont les plans de l'empereur de Russie sur la « France... On l'enlèverait sur le duché de Bade, en « arrivant à Bâle[1]... »

sonnier à la bataille De Novi; vota contre le consulat, gouverneur militaire de Madrid en 1808, commanda un des trois corps de la cavalerie pendant la campagne de Russie; en disgrâce en 1813; blessé à Craonne en 1814; mis à l'écart lors de la rentrée des Bourbons; commandant l'armée du midi en 1815; fit capituler le duc d'Angoulême; maréchal de France, commandant l'extrême droite à Waterloo; proscrit après la campagne, passa aux États-Unis avec son fils, revint en France en 1821; ne fut rétabli dans sa dignité de maréchal qu'après 1830.

1. Le comte Auguste ajoutait :

« Il existe entre les souverains une méfiance extrême qui, au pre- « mier revers, pourrait bien nuire à cette harmonie si nécessaire « pour remettre le roi sur le trône. J'ai peur, monsieur le comte, « pardonnez-moi de vous émettre des soupçons qui n'ont pour « bases que des conjectures, que, Bonaparte renversé, les puis-

Or, ces papiers n'étaient autres qu'un mémoire dont M. Guinguénée était chargé de faire la remise au confident de l'empereur Alexandre, pour éclairer son maître sur la situation de la France et sur l'opinion des classes moyennes.

A ce point de vue, il est des plus curieux.

A l'apparition de Napoléon à la tête d'une poignée d'hommes, dit Guinguénée, il est naturel que les souverains qui l'avaient détrôné, se soient indignés, qu'ils se soient exprimés sur lui comme ils l'ont fait dans leur déclaration du 13 mars, qu'ils aient cru ne pouvoir déposer les armes que lorsque celui qu'ils devaient supposer revenu avec des projets de vengeance et de subversion ne serait plus. Ce n'était plus à leurs yeux qu'un aventurier dangereux, dont il fallait se défaire à tout prix. Ses progrès en France au milieu des acclamations auraient pu commencer à les détromper. Ces acclamations ne partirent point de la populace, comme il paraît qu'on le leur fit croire, mais de toutes les populations. Les cris de la populace sont toujours en contre-sens de l'intérêt des propriétaires et c'était surtout les innombrables acquéreurs des propriétés nationales que son retour rassurait et qui faisaient des vœux pour lui. Tous les autres intérêts que les Bourbons avaient compromis,

« sances ne soient pas parfaitement d'accord sur le prince qui « régnera en France, que l'Autriche ne désire la régence, que la « Russie n'ait peut-être quelque autre projet. Enfin je ne vois que « le prince régent d'Angleterre qui paraisse prendre au roi un « intérêt direct, intérêt que le Parlement, dans telle ou telle cir- « constance, pourrait l'empêcher de pousser aussi loin qu'il le « voudrait. Tous les propos que j'entends sur la cour de Gand « m'inquiètent. On ne vous y présente, j'en ai peur, que le beau « côté de la médaille ; ici, malheureusement, nous en voyons le « revers. »

faussés, menacés, se déclarèrent en sa faveur. A Lyon, il n'était plus le même qu'à Cannes; à Paris, il était redevenu le maître de la France, sans qu'il y ait pour cela des reproches à faire aux Français, mais par la force invincible du cours des choses.

Napoléon est-il changé? Ses protestations de paix sont-elles sincères? Pouvaient-elles l'être? Doit-on y croire? Et si l'on n'y croit pas, n'est-il pas juste que les puissances qui se trouvent encore les armes à la main et dont les nombreuses armées sont à portée d'agir n'attendent pas, pour l'écraser, un temps où elles ne le pourront plus?

Napoléon n'a sans doute pas changé de caractère; une ambition excessive, une passion ardente pour le premier rang et pour la gloire considérée comme moyen de l'obtenir, formaient ce qu'il importe à la politique de considérer en lui et le forment sans doute encore; mais sans nul doute aussi, s'il n'a pas changé de caractère, il a changé de système, il en a dû changer et les choses maintenant plus fortes que lui ne permettent plus, ne peuvent plus jamais lui permettre de revenir sur ses pas.

On n'a peut-être pas fait une observation bien importante. Parvenu jeune à la tête des armées, occupé depuis ce temps sans relâche de son propre agrandissement, ensuite de celui de la France par les conquêtes, toujours poussé en avant par la fortune, il n'a pas eu pour ainsi dire pendant quinze ou seize années le temps de s'asseoir, de réfléchir, de se demander compte, de lui-même, de l'issue définitive de ses projets, du but où il pouvait

tendre, des moyens d'y parvenir. Ce temps qui lui avait manqué, il l'a eu pour la première fois pendant dix mois passés sur le rocher de l'île d'Elbe.

Subitement éclairé par la catastrophe, croit-on qu'un esprit de la trempe et de l'étendue du sien, se soit alors inutilement replié sur lui-même ? N'a-t-il pas dû voir la véritable cause de ses disgrâces dans l'assentiment national qui lui a manqué au dénouement de son roman d'agrandissement et de conquêtes ? N'a-t-il pas dû voir que cet assentiment lui aurait manqué de même et seulement un peu plus tard, quand même il aurait eu encore quelques années de succès, et que du moment où la volonté nationale se serait retirée de lui, sa chute, malgré la longue prospérité de ses armes, était certaine.

Persister ainsi à vouloir abattre l'Angleterre, but réel et constant de sa politique, a dû lui paraître alors, comme il l'est encore en effet, un destin gigantesque, hors de proportion avec les forces humaines, tandis que s'il parvenait à reprendre le pouvoir, l'agrandissement de la France par la prospérité intérieure, par la guérison de tous les maux, par le rétablissement de toutes les idées utiles et libérales, le conduiraient invinciblement au même but et lui procureraient une gloire solide, une puissance inattaquable en lui assurant la réunion et l'accord de toutes les volontés. Il n'est donc plus, il ne doit plus être le même. La paix qu'il a proclamée dès le premier moment est donc réellement son vœu, parce qu'elle est nécessaire à la nouvelle carrière de gloire qui lui reste à parcourir. L'amour des conquêtes, il le faut avouer, n'a pas été en lui une passion vulgaire. Il avait conçu un plan exagéré, et dont l'exécution totale

était peut-être impossible, mais qui avait une grandeur imposante et capable de faire illusion à la plupart des hommes ainsi qu'à lui. Dix ans de préparation et en quelque sorte d'applanissement y avaient été employés, un revers irréparable a tout détruit. Peut-il recommencer ces nouveaux frais? A-t-il encore devant lui dix années à dépenser en préparatifs? Et, d'un autre côté, ira-t-il guerroyer sans autre projet que d'exercer des vengeances ou des vexations particulières, sans que le plan puisse avoir ni ensemble ni grandeur. Voudra-t-il tout risquer pour une petite gloire de détail, si fort au-dessous de la première? Enfin, quand il pourrait se livrer de nouveau à sa manie conquérante, il ne le pourrait plus, s'il n'est pas attaqué. L'attaquer est le seul moyen qui existe pour lui rendre ce qu'il a perdu sous ce rapport. Les alliés ignorant le véritable état des choses, vont donc aller contre leurs intérêts, contre leur propre volonté, et remettre entre les mains de Napoléon le pouvoir abusif qu'il n'a plus, qu'ils redoutent et qu'il n'aurait jamais recouvré sans eux.

On demande une garantie qui assure qu'on ne sera plus exposé de sa part à ce qu'on en a éprouvé tant de fois. Cette garantie existe non pas en lui, mais dans la notion française tout entière, telle qu'elle est aujourd'hui. Cela mène au troisième point qui reste à examiner.

En quel état est actuellement la France? Offre-t-elle la garantie qu'on désire? Convient-il de l'attaquer? Si on l'attaque, quel sera le succès?

On représente aux alliés la France comme divisée en

quatre parties ; les bourbonistes, les orléanistes, les bonapartistes et les républicains.

Les bourbonistes sont à peu près seuls. Ils l'ont prouvé sans équivoque et sans réplique, lorsque leur roi était sur son trône, en fuyant comme lui à l'approche du danger, au lieu de s'armer, de se rassembler, de combattre et de se faire tuer pour sa cause qui était la leur. Ceux mêmes des départements du midi qui ont eu un Bourbon à leur tête se sont dispersés après avoir fait quelque bruit, l'ont réduit à subir une capitulation honteuse et ne rassembleraient que pour se disperser encore. Marseille, Montpellier, Avignon sont peut-être pour les Bourbons, mais la majorité numérique des citoyens de ces villes n'en est pas la partie énergique. Le moment décisif venu, c'est la partie énergique qui l'emporte toujours et qui entraîne le reste ou le réduit à l'inexécution et au silence. C'est ce qui est arrivé dans tout le cours de la révolution et c'est ce qui arrivera encore inévitablement. On doit donc prendre pour constant que ce parti est à peu près nul en France. Il ne fait de bruit qu'au dehors.

Les orléanistes forment un parti contre les autres Bourbons, mais dans la capitale seulement et dans quelques corps d'armée. Il n'en forme plus maintenant un qui puisse avoir quelque force. Le duc a montré de la justesse d'esprit, de la bonté et de l'affabilité, mais ni capacité, ni énergie. Le souvenir de son père s'élèverait contre lui dans l'esprit même de tous les Français qui, sans vouloir conserver le trône de Louis XVI, ont vu sa mort avec horreur.

Les napoléonistes, proprement dit, sont peut-être moins nombreux qu'on ne croit, mais ils sont forts de leur

énergie et de celle de leur chef, des places qu'ils occupent, de l'influence qu'ils exercent, de l'appui que leur donne l'armée qui est toute à Napoléon, quoiqu'elle ne veuille plus avoir en lui le Napoléon d'autrefois, ce qui est un fait réel. Mais aux napoléonistes sont inséparablement joints tous ceux à qui les Bourbons étaient devenus insupportables et tous ceux mêmes qui vont être positivement de son parti, veulent que la France soit indépendante sous un chef capable de la gouverner avec fermeté et avec gloire.

Les républicains, je n'entends pas ici quelques faibles restes des exagérés de 1793, mais les amis éclairés d'une liberté sage, fondée sur des principes démontrés et irréfragables, seraient encore moins nombreux que les napoléonistes, si l'on ne comptait que ce qui reste des premiers fondateurs de la liberté.

Mais tous les jeunes gens nés depuis la révolution, tous les hommes qui ont été élevés pendant son cours, sont véritablement républicains, et tous les républicains se sont réunis aux partisans de Napoléon, quoique ce soit son premier règne qui ait détruit la République, parce que, dans l'état actuel des choses, ils ne voient qu'en lui la tête et la main ferme, qui peuvent leur garantir le maintien et le triomphe de leur principe.

Le parti de Napoléon est donc non seulement le plus considérable et le plus fort, mais le seul qui le soit, puisqu'il réunit tout ce qui a en France de l'énergie, de l'amour pour la patrie et des lumières. Au fond, ce n'est pas de Napoléon dont il s'agit, mais de l'indépendance d'une nation qui a prouvé qu'elle était capable de la défendre et qui en a plus que jamais les moyens et la volonté.

Elle entre en ce moment en possession d'une constitution, la meilleure qu'elle ait encore eue et, peut-être, (à quelques défauts près, qu'elle contient en elle-même les moyens de corriger) la meilleure qu'elle puisse avoir.

Ce qu'on y peut reprendre n'est rien, comparé avec les avantages qu'elle présente et le degré de liberté qu'elle assure. Ce qui manque peut-être aux formes de son acceptation n'est rien non plus. L'urgence des circonstances motive et excuse tout. Le consentement de la grande majorité des Français autorise tout, et ce consentement est prouvé par le fait, puisqu'en vertu de cette constitution, les corps électoraux de tout l'empire se sont rassemblés, ont nommé des représentants, que ces représentants se réunissent et que leurs délibérations vont s'ouvrir.

Les éléments de cette constitution sont un gouvernement fort, qui a part à la formation de la loi, qui peut tout pour son exécution et ne peut rien contre elle ni sans elle.

Une pairie héréditaire et une chambre des pairs absolument héréditaire.

Une chambre des représentants, composée de six cent cinquante députés, librement élus, également répartis entre les départements, et parmi lesquels on voit, pour la première fois, des représentants particuliers du commerce, comme des gages plus certains des intentions pacifiques de la nation et de son chef.

L'inviolabilité de ce chef et la responsabilité des ministres, des juges inamovibles et le jugement par jury définitivement conservé.

La liberté individuelle inattaquable, si ce n'est en vertu de la loi.

L'entière liberté des cultes.

La liberté de la presse absolue, dégagée de toute censure, limitée seulement par la responsabilité légale et les infractions à la loi soumises comme toutes les autres aux formes protectrices du jugement par jury.

Les impôts votés chaque année par les représentants du peuple qui les paye.

Les subsides particuliers, demandés pour la guerre, votés de même, en sorte que l'intérêt du peuple étant toujours contre la guerre, le gouvernement n'aura aucun moyen de la faire sans une nécessité absolue et démontrée.

Sans entrer dans plus de détails, quel est le peuple qui jouit d'une constitution pareille? Quelle plus forte garantie peut-on exiger ou désirer du maintien de la paix, indépendamment de la volonté pacifique du chef! Et cette volonté n'est-elle pas nécessairement sincère dans un chef qui est lui-même l'auteur de cette constitution? Quand l'équilibre sera rétabli entre les puissances, quelle est la puissance qui pourra offrir au gouvernement français une semblable garantie ? Mais achevons de répondre simplement aux questions qui ont été faites et, c'est au moment où un peuple qui a tant et si longtemps souffert, qui a tant commis de fautes, donné dans tant d'excès et subi tant de vicissitudes, entré enfin dans la route d'une véritable liberté, qu'il touche au triomphe des vrais principes, qu'il atteint le but désiré depuis vingt-cinq années par les amis de la raison !! c'est alors que, sous de vains prétextes, l'Europe entière s'obstinerait à fondre sur lui et le réduirait dans son désespoir à quitter encore une fois la voie de la sagesse pour se défendre d'abord et ensuite pour réagir et pour se venger.

Dans cet état où est la France, convient-il de l'attaquer? Cette attaque peut convenir aux passions de quelques-uns, mais elle est contraire aux vrais intérêts de presque tous ; elle l'est sans exception à la gloire de tous.

Est-il glorieux d'armer un million d'hommes contre une nation qui proteste de ses intentions pour la paix, qui n'attaque, ne menace, ni n'offense personne? Est-il glorieux de déclarer qu'on ne prétend pas la contraindre dans le choix de son gouvernement, quand on fait tout cet armement pour lui ôter le chef qu'elle n'a point rappelé, mais qu'elle a repris et dû reprendre et pour lui redonner des chefs qu'elle ne veut plus? Est-il enfin glorieux de cacher sous des déclarations illusoires le projet de la démembrer, de l'affaiblir, de lui ôter le rang qu'elle tient et qu'elle mérite de tenir dans l'Europe, sans qu'elle ait rien fait, depuis qu'on avait protesté de vouloir lui conserver ce rang, autre chose qu'obéir à un cours d'événements sur lequel elle n'a eu aucun pouvoir.

Non, il n'y aura dans cette attaque, si elle a lieu, ni gloire, ni profit pour aucune puissance. Il n'y aura de profit apparent et momentané que pour celle qui se soucie le moins de la gloire, qui réussit toujours assez quand elle veut, et qui immole depuis vingt ans à ses intérêts mal entendus le repos de l'Europe, la liberté du commerce dans les deux mondes, la haine politique, la justice et l'humanité.

Quel sera enfin le succès de cette guerre, si elle éclate décidément? Personne ne peut le prévoir d'une manière positive. Les chances de la fortune, mais surtout de la fortune militaire sont trop incertaines ; mais elles le sont

pour tout le monde et le succès peut manquer aux entreprises les mieux concertées et en apparence les plus sûres.

Les masses d'hommes et de chevaux qui seront lancées contre la France pourront obtenir d'abord quelques avantages (sans parler de nos armées déjà très nombreuses qui se recruteront sans peine, même sous le feu ennemi, et qui sont animées d'un tel esprit que chaque soldat en vaut quatre !!), quand il faudra pénétrer dans l'intérieur au milieu d'un peuple tout armé, menacé dans son indépendance et déterminé à la défendre, à travers un million !! d'hommes, organisés en garde nationale, dressés, depuis plus d'un an, au maniement des armes et manœuvrant comme des troupes de ligne, à travers des campagnes soulevées et armées, il n'est d'aucune vraisemblance qu'on vienne à bout de ce qu'on s'est proposé.

A quoi se réduira donc, même dans le cas d'un premier succès cette expédition dévastatrice et sanglante ? à la dévastation et à une horrible effusion de sang. Tôt ou tard on sera forcé à la retraite et dès ce moment on perdra le peu de fruit qu'on aura obtenu. Quand on parviendrait à replacer sur le trône les Bourbons, ils en retomberaient encore et l'on aurait peut-être pis que ce dont on ne veut pas aujourd'hui.

Mais d'après toutes les mesures prises en France, et surtout d'après l'exaltation de l'esprit public dans le plus grand nombre des Français, il est plus que probable que ce succès éphémère et imparfait, on ne l'obtiendra même pas. Et alors qui peut répondre des suites? Quelles sources inépuisables de nouvelles guerres et de nouveaux désastres dans l'Europe déjà épuisée et

qui n'a de besoin réel et pressant que la paix ? (C'est dit-on pour assurer la paix qu'on va nous faire la guerre.) Cette paix que nous demandons, que nous offrons, que nous garantissons est peut-être reculée de quinze ou vingt ans, si le premier coup de canon est tiré contre nous.

Quelle responsabilité dans ce cas pèsera sur la tête des souverains ! Il en est parmi eux, il en est un surtout qui a recueilli en peu de temps une si belle et si pure moisson de gloire. Ah ! qu'il ne la souille pas, qu'il ne force pas un peuple sensible dont il s'est acquis l'estime, l'admiration et la reconnaissance à renoncer à de tels sentiments ! Tant de nobles qualités et tant de vertus seront-elles perdues pour l'Europe, pour le peuple dont il médite depuis longtemps le bonheur et pour lui-même !

Pendant ce temps, Lucien était à Paris.

Joseph insiste [1] pour que je vienne :

« Les temps sont bien changés, m'écrit-il. On te « verra avec plaisir, j'en suis sûr. Et si je ne me trompe « *on* n'oserait pas te persécuter ; viens. »

Je me décide, je pars, je tombe chez Joseph. *On* sait que je viens, *on* m'attend à bras ouverts. Eh bien ! partons.

Mon entrevue avec l'empereur, bien différente de celle de Mantoue. L'empereur me passe au cou le grand

1. *Notes sommaires de Lucien*. Nous avons tenu à en reproduire textuellement certains extraits comme étant l'expression parfaite des sentiments de Lucien, au moment même de ce terrible drame.

cordon de la Légion d'honneur, avec lequel il avait fait le voyage de l'île d'Elbe à Paris. « C'est trop honteux « pour moi que vous ne l'ayez pas, » me dit-il.

Il m'installe au Palais-Royal et compose ma maison. « Pour vous y attacher un peu plus, je vous donne le « palais en toute propriété, » ajouta-t-il. Je remercie, j'accepte et je garde à mon service tous les domestiques de la maison d'Orléans qui veulent y rester.

L'empereur doit faire un sénatus-consulte à mon sujet.

Il est installé à l'Élysée.

Je le vois souvent. Je l'engage à partir pour l'armée. La santé de l'empereur était *mauvaise*. (*Détails trop intimes à ce sujet.*)

Je regrette ces trois semaines perdues.

Opinion très confidentielle de l'empereur sur sa femme Marie-Louise. A ce propos, il exprime des regrets relativement à Joséphine. Il parle de madame Tallien, madame Regnault de Saint-Jean-d'Angely, madame Récamier, madame de Staël, du général Lejeune (le plus grand peintre entre les généraux et le plus grand général entre les peintres).

« J'ai eu tort. Madame de Staël m'a fait plus d'enne- « mis dans son exil qu'elle ne m'en aurait fait en « France. »

Je pense qu'elle n'est pas la seule et qu'il a eu tort de se constituer l'ennemi de tant de femmes.

« Il n'y a que des aînés et des cadets dans la famille « impériale, ainsi chacun à son rang. Plaçons Joseph à « ma droite, Lucien à ma gauche et Jérôme après. »

Grande propension au sommeil, effet de sa maladie.

Lui-même s'étonne, d'après cet état de somnolence

qui lui est habituel, d'avoir eu l'énergie de partir de l'île d'Elbe.

Il projette un champ de mai, où je lui propose d'abdiquer. Il ne m'en paraît pas fort éloigné. Quelques jours après, au lieu du projet d'abdication, il me donne communication de ses articles additionnels. J'ose le contredire. « Un million d'amis de *moins*, au *moins*, lui « dis-je. » Il me traite de radoteur. Il se fâche comme autrefois. Je le supporte en silence ; la position est si différente. Au fond du cœur, je me dis : « *Hélas ! il « n'est pas changé.* » Il me déclare qu'il ne veut pas que je siège au Corps législatif[1]. Il me soupçonne d'avoir

1. Mais Lucien Bonaparte ne se contentait pas de ses succès de famille. A peine de retour, il reprenait sa place à l'Institut et, dès le 18, il lisait en séance une ode sur l'*Odyssée*, dont voici le début :

(Séance du jeudi 18 mai).

Sur le rocher d'Ithaque, au milieu des déserts,
Autrefois si chéris de la sage déesse,
Taciturne, chargé d'une morne tristesse
Quel vieillard est assis au bord des flots amers?
De rayons immortels sa tête est couronnée;
Sa lyre frémissante, aux vents abandonnée,
Du courroux poétique exhale les transports.
Privés des feux du jour, ses yeux sont immobiles.
C'est le chantre divin, l'orgueil de tant de villes;
C'est Homère! Prêtons l'oreille à ses accords.
« Autour de moi pressés, trente siècles de gloire
« Contre le sort jaloux me défendent en vain,
« L'infatigable envie, exhalant son venin,
« Sous mille traits hideux s'attache à ma mémoire;
« Des nuages du doute elle obscurcit mon nom.
« Hector, Priam, Hélène, Achille, Agamemnon,
« De vingt chantres divers lui paraissent l'ouvrage.
« L'ensemble d'Ilion échappe à son regard.
« Ce n'est plus que le fruit d'un aveugle hasard :
« On déchire, on flétrit mon divin héritage! »

l'ambition cachée de me faire nommer président avec l'idée de faire un nouveau Dix-huit Brumaire contre lui.

Je m'indigne et je me retire. Joseph nous raccommode. Les costumes sont décidés pour la cérémonie du champ de mai. Je ne veux pas paraître en blanc, mais avec un habit de garde national. L'empereur me répond avec un mauvais sourire : « Oui, pour faire, vous, plus « d'effet en garde national que moi, en empereur, « n'est-ce pas ? »

Je me décide à me mettre en habit blanc.

Enthousiasme public au champ de mai. L'empereur n'abdique pas et se montre froid. Il cherche à me brouiller avec Joseph. « En cas d'abdication, lui dit-il, « Lucien rentre régent, tandis que ce devrait être à « Joseph à l'être. Mais, abdiquer ! pas si bête ! » Expression littérale, qui me prouve qu'il se moquait de moi, quand il paraissait disposé à cette mesure.

Et pendant ces disputes de famille, le cercle de fer se rétrécissait chaque jour autour de la France. Les masses ennemies s'allongeaient une nouvelle fois en colonnes profondes sur les routes conduisant aux frontières. Les désillusions et les insuccès se succédaient à chaque heure ; après le renvoi des courriers et des dépêches, les désastres. La Suisse qui devait se lever en faveur de la France, du moins Joseph l'avait affirmé, ne bougeait pas. L'Italie elle-même restait tranquille. Murat n'avait su aboutir qu'à un piteux échec. Le 12 mai, le général Belliard[1] écrivait au ministre[2] :

1. *Belliard* (Auguste-Daniel, comte) général, né à Fontenay-le-Comte, Vendée, en 1769, mort en 1832. Chef d'état-major de Dumouriez à Jemmapes, général de brigade en 1799, ambassadeur à Bruxelles en 1831.

2. Lettre du général Augustin Belliard au ministre de la guerre, Casteldi, le 12 mai 1815.

« J'arrivai hier soir à Casteldisagro, où j'ai trouvé le « roi. Sa Majesté ne m'a point caché sa situation, et « elle est vraiment fort importante. D'une armée si « belle, à peine s'il reste 8 à 9,000 hommes, encore de « troupes découragées et sur lesquelles on peut à peine « compter, du moins pour l'infanterie, car la cavalerie « s'est assez maintenue ainsi que l'artillerie. Le roi ne « sait à quoi attribuer une si grande défection et aussi « subite, car la retraite s'est faite jusqu'à Tolentino, « sans être suivie par l'ennemi. La défection a été « complète, et le roi, depuis le 3 de ce mois, a perdu, « par la désertion, 15 ou 20,000 hommes avec armes et « bagages ; dans le nombre, des colonels et officiers de « tout grade, avec cinquante régiments entiers qui se « sont dissous sur le terrain, et chacun s'en allant pour « son compte. C'est vraiment une chose sans exemple ; « beaucoup de personnes croient qu'on a trahi le roi « et disent que les personnes que Sa Majesté a le mieux « traitées sont celles qui l'ont le moins bien servie et « qui montrent le moins de zèle pour ne pas dire plus. « Quelles que soient les causes, Monseigneur, elles « sont très malheureuses, et j'ai l'honneur de le répéter « à Votre Excellence, le roi est dans une position très « difficile et très critique. Tout n'est pas cependant « désespéré ; à force de soins, de mesures rigoureuses, « de justes châtiments pour les gens sans foi et « sans honneur, avec le secours de la nation, dont « l'esprit est assez bon jusqu'à présent et par le sou- « tien de la France, on pourrait s'en tirer. Mais, Mon- « seigneur, l'empereur ne doit pas compter sur une « diversion de la part de Naples : le roi ne peut absolu- « ment rien faire et il sera très heureux s'il peut se

« maintenir. Il est malheureux que le roi ait commencé
« trop tôt; mais Sa Majesté, pressée par la lettre du
« prince Joseph, écrite au nom de l'empereur, dont j'ai
« l'honneur de vous envoyer copie, poussée par un
« excès de zèle en faveur de l'empereur et entraînée par
« les promesses de beaucoup d'italiens qui connaissent
« mal le pays, s'est mise en campagne, est allée jus-
« qu'au Pô. Les troupes se sont très bien battues; mais
« les Autrichiens arrivaient en force. Une division
« d'infanterie de la garde du roi, postée sur la Toscane,
« a manœuvré et fort mal agi, pour ne pas dire davan-
« tage. Les habitants n'ont point été ce que l'on
« croyait. Peu de personnes se sont mises en avant;
« en général le pays manque d'armes. On n'avait point
« de nouvelles de la France et il a fallu songer à se
« retirer. Le mouvement des Italiens a tenu absolument
« à ce que le roi n'a pas crû, dans sa proclamation,
« devoir parler de l'empereur, lorsque le parti de Sa
« Majesté s'est tenu tranquille. On ne s'est pas cru suf-
« fisamment appuyé par les Napolitains et ne voyant
« aucune troupe française marcher sur le Piémont,
« l'explosion n'a pas eu lieu et tout cela a amené le
« malheureux état de choses actuel. Si, comme je le
« pense, l'empereur est en guerre avec le continent, il
« peut encore trouver une grande diversion en Italie
« par Naples, mais alors il ne faut pas songer à appuyer
« le roi par le Piémont. Ce serait trop long et, peut-
« être très difficile, car, pour cela il faudrait beaucoup
« de troupes que l'empereur est obligé de tenir ail-
« leurs; mais l'appui et la diversion, selon moi,
« auraient lieu en envoyant par mer, et très prompte-
« ment, une expédition de 8 à 10 mille hommes de

« troupes françaises, avec beaucoup d'officiers français « parlant italien, et même quelques généraux. Ces « troupes arrivant auprès des états de Naples change- « raient l'esprit, on réorganiserait l'armée napolitaine « et alors, on pourrait, de nouveau, se reporter en « avant et allumer l'incendie dans toute l'Italie. Il serait « nécessaire d'envoyer avec l'expédition des fusils pour « armer les patriotes italiens qui manquent d'armes ; il « faudrait aussi de l'argent pour les troupes françaises. « Le roi de Naples est, sous ce rapport, dans la plus « grande pénurie. On ne sait comment s'en procurer, « et la reine vend ses diamants, n'ayant pas d'autres « ressources. Lorsque l'on avancera dans le pays, on « trouvera le moyen de subvenir aux besoins des trou- « pes ; si l'empereur n'avait pas la guerre, alors il trai- « terait avec les puissances continentales, et il arran- « gerait les affaires du roi de Naples, ainsi que j'ai eu « l'honneur de l'annoncer au roi. D'après les ordres de « Sa Majesté, le roi va se rapprocher de sa capitale, « avec ce qui lui reste, pour s'opposer aux mouvements « qu'on suppose que l'ennemi va faire par Ponte-Corvo « et San-Germano, ainsi que par Fondi. Des rapports « annoncent que deux divisions autrichiennes sont « parties en toute hâte pour retourner vers la haute « Italie. Quelques déserteurs commencent à rentrer ; on « espère ramasser une partie de ceux qui sont allés « chez eux. »

Mais il devait en être de ces espérances, comme des autres. Les déserteurs ne rentrèrent point ; les secours demandés si ardemment ne vinrent également pas. Du reste, l'empereur eût été fort empêché, car il n'avait sur

les Alpes que treize mille hommes, neuf mille sous Suchet et quatre mille sous Brune[1] pour faire face aux cent dix mille Autrichiens composant les armées du Var, de la haute Italie et de Naples.

Malheureusement ces défections et ces défaillances ne se produisaient pas seulement en Italie. Gand, Vienne et la Suisse étaient devenues les points de départ d'un vaste embauchage, aussi flétrissant pour les princes et les Français qui s'en faisaient les promoteurs que pour ceux devenus de la sorte les complices de l'étranger et les assassins de leur propre patrie.

Le plan était le suivant : organiser deux armées royales composées de déserteurs et d'étrangers, l'une à Gand, l'autre à Lœrrach près Bâle, provoquer l'émigration par tous les moyens possibles, propager les fausses nouvelles, préparer enfin l'insurrection en Vendée et dans le midi.

Dès la fin de mars, les principaux agents, MM. de Polignac, de Mac-Carthy, de la Grange, de Marsac, de Marguerite, l'abbé Lafon[2], le sieur Lamarre[3], etc., étaient arrivés à Zurich. Ils avaient le titre de commissaires royaux.

« Plusieurs personnes, chargées par le roi d'organiser « des mouvements royalistes, se sont présentées chez « moi, écrit Talleyrand[4], entre autres MM. de la

1. Situation officielle du corps de Suchet, 10 juin 1815 : 8811 hommes.

Situation officielle du corps de Brune, 20 juin 1815 : 4421 hommes.

2. *Lafon* (Jean-Baptiste-Hyacinthe), né à Pessac (Gironde), en 1766, mort en 1836. Conspirateur, arrêté, enfermé avec Malet, prit part au coup de force du 23 octobre 1812, se rendit à Louhans où il resta sous un faux nom dans une maison d'éducation.

En 1815, de nouveau en mouvement, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et sous-précepteur des pages.

3. *Lamarre* (Pierre-Alexandre), né à Grande-Rivière (Jura) en 1766, prêtre et professeur de rhétorique en 1789, compromis dans l'affaire Malet, reçu docteur en 1814, prit part au mouvement royaliste de 1815.

4. Lettre de Talleyrand au comte de Jaucourt, 5 avril 1815.

« Grange, etc..., qui me paraissent avoir plus de « bonne volonté que de talent et qui parlent un peu à « tort et à travers...

« Deux autres très intelligents, très entreprenants, « l'abbé Lafon et le sieur Lamarre, tous deux connus de « vous pour la part prise au complot du général Malet. « Le premier est connu particulièrement d'Alexis de « Noaille s, dont il a été le compagnon d'infortune. Ces « deux commissaires proposent de placer une presse « sur la frontière pour y imprimer toutes les déclara- « tions, nouvelles, etc..., que l'on voudra faire connaître « en France... Ils ont déjà établi des moyens sûrs de « correspondance, depuis Auxerre jusqu'à la fron- « tière... »

Dès le 15, la presse était installée, les courriers organisés.

« Nos relations, écrit Lafon [2], sont parfaitement éta- « blies dans les départements de l'Ain, à Dijon, Dôle, « Salins, Lyon, le Dauphiné, la Bresse et autres lieux.

1. *Noailles* (Louis-Joseph-Alexis, comte de) homme politique, né à Paris en 1783, mort à Paris en 1835. Il prit une part active à toutes les intrigues de salon et de sacristie que les royalistes tramèrent contre Napoléon Ier, emprisonné sept mois; en 1813, de Noailles servait dans les armées étrangères, il se distingua particulièrement à Leipzig; aide de camp du comte d'Artois, député du Rhône et de l'Oise en 1815.

2. Le 8 juin, M. Jouffroy écrit à M. Lafon, commissaire du roi à la Chaux-de-Fond : « Je ne suis jamais plus heureux que « quand vous me dites : il faut faire telle chose dans les intérêts du « roi. Je crains toujours que mon jeune âge vous inspire sur mon « compte quelque méfiance; mais je serai si discret et si prudent « que vous n'aurez jamais lieu de vous plaindre de moi... »

Il en était de même pour l'insurrection du midi. Le 1er avril, M. le marquis de Lur-Saluces[1], lieutenant-colonel attaché à l'état-major de S. A. R. le duc d'Angoulême[2], était parti de Pont-Saint-Esprit pour la frontière. Il

1. Lettre de M. d'Osmond à Talleyrand, 6 avril 1815.

2. *Angoulême* (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), dernier dauphin de France, fils du comte d'Artois, depuis Charles X, né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844. Il suivit son père dans l'émigration, en 1789, acheva son éducation militaire à Turin, commanda un corps d'émigrés en 1792... Le 12 mars 1814, il prenait possession de Bordeaux; le 15 mai, il était nommé grand-amiral de France. En 1815, il était nommé lieutenant-général ; il organisa la résistance à Toulouse et marcha sur Lyon. Battu par Grouchy, il fut pris, interné à Pont-Saint-Esprit et envoyé à Barcelone.

Dépêches relatives à la capitulation du duc d'Angoulême (citées par M. le baron Ernouf, dans son livre sur Maret, duc de Bassano) :

Le duc d'Albuféra au ministre de la guerre. Lyon, 10 *avril :* « Le « duc d'Angoulême a capitulé, il n'y a plus de guerre civile à « craindre en France. »

Le ministre au général commandant à Lyon; Paris, le 10 *avril :* « Il faut poursuivre vigoureusement les débris des insurgés et « délivrer Toulon et Marseille. »

Le général Grouchy à l'Empereur : « Lyon, 11 avril, 10 heures « 31 minutes. La guerre civile est terminée. Le duc d'Angoulême « poussé par nos troupes qui le poursuivaient depuis Valence, et « ayant derrière lui le général Gilly, a capitulé avec ce général. « La condition de la capitulation est qu'il s'embarquera le plus « tôt possible à Cette. Depuis que les 58e et 83e régiments de ligne « et le 14e chasseurs qui se sont joints à nos troupes ont marché « contre lui, son armée a été réduite à une partie du 10e régiment, « 10 bouches à feu et 1600 hommes de différents pays. »

Le ministre, secrétaire d'État, au duc d'Albuféra « Paris, 11 avril. « Tâchez, s'il est possible, de faire ajouter à la capitulation une « clause formelle qui porte que les diamants de la couronne « seront restitués. *Dans tous* les cas, faites exécuter la capitu- « lation. »

Le duc d'Albuféra au ministre (Lyon, le 11 avril après-midi.) « Le général Grouchy m'écrit, le 9 au soir, de La Palud ce qui « suit : J'ai fait arrêter le duc d'Angoulême et je ne veux point « ratifier la capitulation faite par le général Gilly avant de con- « naître les intentions de l'Empereur. »

Le duc d'Albuféra au ministre de la guerre. Lyon, 17 avril. « Le

était chargé d'une lettre du prince pour le roi de Sardaigne, afin de le supplier de marcher de suite sur Chambéry. Il était également porteur des dépêches des ministres Anglais et Autrichiens pour leurs agents diplomatiques en Suisse.

« Les malheurs de monseigneur le duc d'Angoulême, « qui déchirent le cœur de *tout bon Français*, disent « MM. de Polignac et de Mac-Carthy [1], paralysent pour « le moment le Midi, qui eût pu devenir formidable s'il « eût été soutenu par quelques forces auxiliaires... »

En attendant, ces messieurs sollicitent l'envoi de troupes suisses et font établir un service d'estafettes, du quartier du roi jusqu'à Schaffouse, de Schaffouse à Genève par Zurich, de Genève à Turin et de Turin dans le midi de la France, afin de relever le courage et de pouvoir donner la main à la Vendée qui se soulève.

« En effet, dit Talleyrand [2], si nous ne faisons rien « pour former et consolider en France un parti roya- « liste, il n'y aura plus d'espoir que dans les troupes « étrangères, et si celles-ci se trouvent remettre seules « le roi sur le trône, il est à craindre que la guerre ne « se nationalise... »

En vérité, ces étranges patriotes faisaient bien tout ce

« général Corbineau est parti hier matin, il est porteur de la capi- « tulation avec l'article additionnel relatif aux diamants de la « couronne. Le général Radet accompagnera le duc d'Angoulême « jusqu'à Cette. »

1. *Mar-Carthy Levignac* (Robert-Joseph, comte de) né en 1770, mort en 1827, émigra en 1791, aide de camp de Condé, rentra en 1814, fut nommé maréchal de camp par Louis XVIII, membre de la Chambre des députés de 1815 à 1820.

2. Talleyrand à Jaucourt, 12 avril et 22 avril 1815.

qu'ils pouvaient pour empêcher une telle éventualité de se réaliser.

Un commissaire extraordinaire pour le recrutement général de l'armée royale de l'Est, M. de La Rochefoucauld, venait de s'installer à Lœrrach, près de Bâle, par ordre du roi et par autorisation spéciale de Son Excellence, M. le duc de Feltre, ministre de la guerre.

« Les régiments suisses, écrit le ministre[1], sont appe-
« lés à former un excellent noyau propre à appuyer
« soit du côté de Besançon, soit plus au Midi, des mou-
« vements, des rassemblements royalistes. Vous entre-
« rez sur tous ces points en communication avec M. le
« comte Roger de Damas[2], qui est plus particulièrement
« chargé de tout ce qui est opérations et détails mili-
« taires... Son Altesse Royale a *obtenu* que l'Angle-
« terre mît à votre disposition une somme de douze
« cent mille francs. M. Stafford Conning sera chargé
« de vous la faire toucher... »

« Comment, répond Talleyrand[3], en donnant à M. de
« la Rochefoucauld la mission d'exciter les français à
« l'émigration, d'encourager la désertion dans les
« troupes de Bonaparte, de la faire passer à la fron-
« tière, par conséquent à la solde du roi, a-t-on pu ima-
« giner de ne mettre à sa disposition que... »

1. Gand, 18 mai 1815.

2. *Damas* (comte Roger de) né en 1765, mort en 1823; entré à 12 ans dans le régiment du roi, aide de camp du comte d'Artois, émigra avec lui ; en 1793, passa dans l'armée prussienne ; en 1794, commanda la légion Mirabeau à l'armée de Condé, passa au service du roi de Naples en 1798. Lieutenant général à la rentrée des Bourbons, fut appelé au commandement de Lyon lorsque Napoléon débarqua à Cannes ; après les Cent-Jours reprit son commandement et fut nommé député de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

3. Zurich, 21 mai 1815.

« Qu'allons-nous faire de tous ces Français dévoués à « leur roi que nous arrachons de l'intérieur où ils pou- « vaient être utiles à la cause de Sa Majesté pour les « inutiliser au dehors? Que leur dirons-nous quand ils « requèreront de nous des armes, du pain? quand ils « nous demanderont ce qu'ils doivent faire? Ma cham- « bre, le comte Roger de Damas peut l'attester, ne « désemplit pas de Français, d'officiers qui, sortis à « grands frais du royaume, après avoir échappé à tous « les dangers, me représentent qu'ils n'ont pas de quoi « payer leur dîner.

« Je voudrais pour tout au monde, M. le comte, que « M. de Blacas, que je n'ai pas l'honneur de connaître, « et dont je n'ai jamais eu ni à me plaindre, ni à me « louer, fût témoin des imprécations que tous les Fran- « çais vomissent contre lui, de tous les propos que tous « les ministres, tous les étrangers tiennent sur son « compte; qu'il pût juger par lui-même la déconsidéra- « tion désolante pour tous les bons Français que jettent « sur notre cœur les mesures mal calculées, les petits « moyens qu'il emploie et dont malheureusement il est « impossible de se dissimuler le ridicule; qu'il pût se « convaincre combien son nom seul discrédite dans « l'opinion le roi et notre cause. Je le crois trop galant « homme, trop dévoué à Sa Majesté pour ne pas être « sûr qu'il prendrait à l'instant même le parti de « s'éloigner...

« Ce sont quatre..... francs, des armes, des muni- « tions... qui sont nécessaires pour former avec beau- « coup d'économie les corps que l'on désire et que l'on « aura facilement. Que les troupes de Bonaparte « sachent qu'en sortant et en se rendant sur tel ou tel

« point elles sont sûres d'y avoir leur solde, de trouver « l'occasion, en rentrant en France sous les ordres d'un « prince, de laver la tache que la perfidie de l'armée a « jetée sur le militaire français, bientôt nous aurons « des forces pour agir par nous-mêmes. Bonaparte a « peu de troupes sur la frontière de la Suisse. Les « départements du Doubs, du Jura, sont généralement « très bien disposés. Rien n'est plus facile, j'ose l'as- « surer, surtout si nous obtenons les régiments suisses, « que de marcher sur Lyon, que de couper ainsi le « Midi du Nord de la France et de faire jouer à un « prince de ce côté un rôle digne d'un descendant de « Henri IV. Mais pour y parvenir, rien ne doit coûter. « Un prince, réussit-il ? avec le temps, avec une éco- « nomie sage, il fait honneur à ses engagements. « Echoue-t-il ? ce qui n'est pas probable, il a au moins « l'honneur de l'avoir entrepris.

« *La Suisse est, sans contredit, le point de l'Europe le* « *plus important pour une semblable opération.* Je suis « loin d'engager M. le comte d'Artois ou tout autre « prince à y venir dans ce moment. Sa présence aujour- « d'hui y serait plus nuisible qu'utile. Il faut que tout « soit bien préparé avant qu'il arrive ; mais pour orga- « niser une armée, il faut de l'argent, des officiers, une « administration militaire, et rien dans ce genre n'est « prévu. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à « Votre Excellence, pour faire jouer aux Français un « rôle honorable dans la contre-révolution qui se pré- « pare, ce ne sont pas les matériaux qui manquent, c'est « une main habile pour les rassembler. »

Ces difficultés n'étaient pas les seules. Fallait-il encou-

rager la désertion ou l'empêcher pour faciliter l'organisation des bandes royalistes sur le territoire français ?

« J'avoue, écrit Talleyrand[1], que je ne conçois rien à « notre manie d'émigration. Elle ne nous a pas bien « réussi la première fois. Je désire vivement qu'elle « nous soit plus utile aujourd'hui, quoique l'expérience « n'ait que trop prouvé, pendant vingt-cinq ans, que « c'est dans l'intérieur de la France que se font les « révoltes et non au-dehors.

« Quand Bonaparte est retourné d'Égypte, a-t-il fait « sortir sur un point quelconque de la frontière les gens « de son parti pour entrer à leur tête et se faire nom- « mer consul? Lorsqu'il vient de revenir à Paris, a-t-il « fait émigrer personne? Au contraire, il a eu soin de « préparer et de ménager son opération dans l'inté- « rieur.

« Lorsque les alliés, en 1814, sont entrés en France, « si toutes les personnes dévouées à Sa Majesté avaient « quitté Paris, qui l'aurait emporté du roi ou de la « régence? Si les gens fidèles sortent d'une ville, leur « est-il plus facile de la prendre d'assaut que, s'ils res- « tent, de faire un mouvement dans l'intérieur et de « livrer une porte?

« M. de la Rochefoucauld dit dans sa lettre que ceux « qui émigrent donnent au roi une plus grande preuve « de dévouement que ceux qui restent chez eux. Cela « peut être; mais la question est de savoir s'ils lui sont « plus utiles. Un homme peut, en dedans, en entraîner « vingt autres; mais il lui est infiniment plus difficile de

1. 7 juin 1815.

« les emmener à l'étranger, où il est fort douteux qu'ils « soient reçus, qu'ils puissent vivre et où ils n'ont pas « la conviction de rendre des services bien impor- « tants.

« J'avouerai que ces ordres que reçoit à mon insu « M. le comte de la Rochefoucauld, le faisant agir dans « un sens tandis que, d'accord avec les ministres, j'agis « dans un autre, il en résulte un manque d'ensemble « dans les opérations qui nuit à la cause du roi et qui « la discrédite... »

M. de La Rochefoucauld est d'un avis contraire. Il répond le même jour :

« Oui, je vous ai demandé de provoquer l'émigration « et je vous ai dit que j'espérais organiser un corps en « France.

« Sans doute, il faut provoquer fortement l'émigra- « tion : 1° parce que le roi la désire et que c'est sur elle « que le ministère fonde une partie de ses projets. « Ainsi nous devons obéir et ne pas déranger le plan « du gouvernement. Nous croyons très bien raisonner « dans notre petite sphère, mais les plans qui embras- « sent tout le gouvernement ne sont peut-être pas bien « connus de nous, et nuiraient, je crois, si nous ne ser- « vions pas de la manière que l'on veut que nous ser- « vions.

« 2° Parce que je ne crois pas, je l'avoue, malgré « toutes les promesses que l'on vous fait, sur ces hom- « mes dévoués dans l'intérieur. Un homme qui ne s'ex- « pose ni à perdre sa fortune, ni à être séparé de sa « famille, un homme enfin qui n'a pas ce sentiment de

« l'âme, qui fait qu'on ne peut pas rester sous un gou-
« vernement aussi injustement établi et aussi détesta-
« blement composé que celui qui existe actuellement,
« n'est pas un homme sur lequel on puisse compter
« dans des moments de crise.

« 3° Parce que enfin les hommes qui sont dans l'in-
« térieur ne sont utiles à rien et que ceux en dehors
« sont utiles à tout. Ceux dans l'intérieur, dites-vous,
« travaillent l'opinion. C'est ce que je ne puis com-
« prendre, car si vous admettez son pays mal disposé,
« un tel homme sera arrêté au premier mot qu'il dira,
« et si le pays est bon, il n'y a pas besoin de lui. M. de
« Scey dit à cela qu'on ôte l'élite des bons et je réponds
« que c'est ce qui est heureux, car si les meilleurs
« émigrants avaient de l'influence dans leur pays, un
« grand nombre émigreraient à leur suite et s'ils n'en
« ont pas, ils en acquerront le jour où ils reviendront
« avec un habit militaire, des épaulettes et à la tête
« d'une compagnie criant de bon cœur, *vive le roi!*
« En effet, *les émigrants actuels étant sûrs de rentrer*
« *en France à la suite des puissances*, sont extrême-
« ment utiles, parce que c'est alors qu'ils auront dans
« leur pays la considération qu'on attache à ceux qui
« sont en bonne position. Ils pourront alors concourir
« à donner au gouvernement du roi la force qu'il n'avait
« pas l'année dernière. Ajoutez à cela que nous serons
« sûrs d'avoir à la tête des compagnies, des adminis-
« trations et des finances, des hommes sûrs, dévoués
« et agissant pour le roi, tandis que, en prenant des
« hommes restés dans l'intérieur, nous serons trompés
« par les bonapartistes retournés, qui oseront nous
« dire, peut-être encore plus haut que les autres, qu'ils

« ont travaillé l'opinion. Les émigrants sont encore très « utiles au roi par leur présence, en montrant aux « puissances que le roi est assuré et suivi d'un grand « nombre de ses sujets et je vous prie de ne jamais « oublier ce point de vue dans la question actuelle, « parce que je sais que *c'est celui sous lequel le roi et le « ministère l'examinent principalement...* »

L'ordre du roi était en effet formel, et le même jour on expédiait sur tous les points de la frontière la proclamation du prétendant.

PROCLAMATION DU ROI.

Le roi rappelle auprès de lui ses fidèles sujets; il veut rentrer en France, entouré de Français.

Le quartier général de l'armée du roi est à Lœrrach[1], près de Bâle.

Tout soldat et tout officier au service de Buonaparte sera licencié, privé de tous grades, de toutes pensions et décorations, s'il ne revient sous les drapeaux du roi. Ceux qui reviendront conserveront leurs grades, leurs pensions et décorations; ils seront payés de l'arriéré de leurs traitements, et seront recommandés à Son Excellence le ministre de la guerre pour obtenir un grade de plus dès leur arrivée au corps.

Les volontaires qui se rendront au quartier général seront admis à la fin de la campagne comme officiers dans l'armée, ou seront reçus dans la maison du roi, s'ils le désirent.

1. Le quartier général sera porté à Altkirch, aussitôt après l'entrée des alliés en France.

Il sera accordé une gratification de dix francs à celui qui aura engagé un volontaire au quartier général.

Les volontaires qui rentreront au service du roi et qui amèneront un cheval, recevront une gratification de quatre-vingts francs, le cheval leur sera conservé.

Un huitième de cette somme sera accordé à celui qui les aura engagés à retourner sous les drapeaux du roi.

Les autres soldats qui se rendront au quartier général, recevront, outre la solde, la nourriture, l'habillement et l'armement, une gratification de vingt francs. Un quart de cette somme sera accordé à celui qui les aura dirigés vers le quartier général.

Tout volontaire et soldat qui ne voudra servir que trois mois, recevra son congé absolu à la fin des trois mois.

A Bâle, ce 25 mai 1815.

Le commissaire du roi sur les frontières de la 6e division militaire,

Le comte DE LA ROCHEFOUCAULD.

Mais ce n'est pas seulement la désertion qu'encouragent ces étranges Français, c'est encore la trahison. Ce qu'il leur faut, ce sont des traîtres en mesure de leur livrer les troupes et certaines places de guerre sur la frontière. Pour l'armée royale de l'est, Huningue, Neuf-Brisach et Besançon ont une importance capitale. On cherche à acheter le concours des honorables chefs qui les commandent.

Lafon et Lamarre annoncent qu'ils sont en train de traiter avec le général X.... Talleyrand, de son côté, le 23 avril, fait connaître à Gand que le général Stuggentesch

est chargé de faire des propositions aux généraux Lecourbe et Marulaz.

Voici le projet de traité :

Le... l'engagement de remettre au roi Besançon et le fort de Joux aussitôt que les armées alliées entreront, d'y arborer le drapeau blanc et de faire prendre à la garnison la cocarde royaliste, enfin, de coopérer de tous ses efforts et de tous ses moyens au succès de la seule cause que tout bon Français puisse embrasser sans se déshonorer.

Je suis chargé au nom de Sa Majesté Louis XVIII et des alliés d'assurer au général Marulaz que le roi, en attendant qu'il puisse récompenser ses services, lui conservera son grade de lieutenant général en activité, et, s'il le préfère, ce dont je doute, qu'il aura le même grade, dans quelque autre armée des alliés qu'il jugera à propos. S'il a besoin de fonds pour s'assurer de sa garnison, pour lui faciliter les moyens de servir le roi de la manière la plus efficace, il lui sera assigné une somme de cinq cent mille francs sur quel banquier qu'il voudra et qu'il touchera, aussitôt qu'il aura rempli les engagements sacrés qu'il aura pris envers Sa Majesté. Cet arrangement, s'il le désire, sera garanti par toutes les puissances.

Il est absolument nécessaire que j'aie la réponse le 1er juin. Le roi ne doute pas, messieurs, des sentiments du général Marulaz. Garantissez-le-lui, mais il désire avoir la certitude qu'il lui est et lui sera fidèle[1].

Une note semblable fut remise au général Lecourbe.

1. 25 mai 1815.

Il est inutile d'ajouter que ces offres odieuses eurent le sort qu'elles méritaient et que Marulaz et Lecourbe[1] se contèrent de faire connaître à l'empereur l'étrange proposition que des insensés n'avaient pas craint de leur faire.

Les officiers de la garnison d'Huningue furent l'objet de tentatives du même genre.

AU NOM DU ROI...

Sa Majesté Louis XVIII, convaincu que la garnison d'Huningue, qui s'est immortalisée dans la dernière guerre par la valeur et le talent avec lesquels elle a défendu cette place, ne voudra pas aujourd'hui souiller la gloire qu'elle s'est acquise en se rangeant sous l'étendard de la trahison...

Le roi pour reconnaître le témoignage de fidélité que lui donneront le général Barbeneigre et le second commandant Chancel, en prenant l'engagement d'exécuter ce que Sa Majesté attend de leur dévouement, accordera au général Barbeneigre le grade de lieutenant général et au commandant Chancel celui de maréchal de camp.

Pour leur faciliter les moyens de... croix, et cinq cent mille francs..., somme qui sera déposée chez tel banquier Suisse ou Allemand que le général Barbeneigre désignera et qui sera mise à sa disposition aussitôt qu'il aura rempli, lui et sa garnison, les engagements que Sa Majesté désire et que l'honneur lui commande de

1. *Lecourbe* (Cl.-Ja., comte), né à Lons-le-Saunier (Franche-Comté), 1762-1815, célèbre général de division en 1798, en non-activité sous le premier empire à cause de ses opinions républicaines; accepta un commandement en 1815, remporta près de Belfort des avantages signalés sur l'archiduc Ferdinand et mourut peu de mois après.

prendre. Sa Majesté, sentant bien que l'emploi des fonds promis ci-dessus ne peut être que secret, veut qu'il ne soit jamais demandé aucun compte au général.

Les souverains alliés et amis de Sa Majesté sont garants de l'exécution des conditions ci-dessus énoncées et promettent en outre dans leurs armées aux généraux Barbeneigre et Chancel le même grade qui leur est accordé ci-dessus, si toutefois ils jugeaient à propos de quitter le service du roi.

Fait à Zurich, au nom du roi, le... juin 1815.

Je reconnais que le soussigné de Grimmel, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis est particulièrement autorisé par Son Excellence le duc de Feltre, ministre de la guerre, à signer les conventions ci-dessus énoncées.

Zurich, le... juin 1815.

« ... Si je puis réussir, ajoute Talleyrand, je regar-
« derai ce succès comme un coup de partie, car si le
« roi avait sous ses ordres un corps d'armée français
« et deux places, tout l'est de la France marcherait.
« Les Suisses, voyant leurs frontières entièrement
« libres de dangers, nous rendraient aussitôt les régi-
« ments et nous donneraient bien des facilités pour
« augmenter en peu de jours les cadres... »

Il n'est pas jusqu'à l'honnête Carnot qu'on n'ait cherché à gagner.

« ... On a lieu de croire, écrit l'abbé Lafon, l'ancien
« complice de Malet, qu'en travaillant Carnot, si on

« lui promettait les bonnes grâces du roi, on le déta-
« cherait de Bonaparte qu'il n'aime pas. »

Nous n'insisterons pas sur ces tristes menées. Les coupables, la France doit les ignorer, mais ce qu'il importe de flétrir, ce sont les meneurs, ces éternels inconscients qui ne savent que chercher à l'étranger le mot d'ordre capable de faciliter leurs entreprises néfastes.

Paris vaut bien une messe, a dit un spirituel monarque. Mais certes, le Béarnais n'eût jamais voulu du trône de France au prix de la trahison et de l'alliance avec les ennemis de la France.

Ses descendants auraient dû se le rappeler.

La France, elle, ne devait jamais l'oublier.

CHAPITRE XI

WATERLOO ET LES RESPONSABILITÉS

L'empereur quitte Paris le 12 juin 1815. — Son fâcheux état de santé. — Son but. — Passage de la Sambre. — Désertion de Bourmont, 15 juin. — Bataille de Ligny, 16 juin. — Bataille de Waterloo, 18 juin. — L'empereur est à Paris, 20 juin.

Pressentiment de Lucien. — Arrivée de l'empereur à Rochefort le 3 juillet. — Triomphe des Bourbons. — Annonce de la victoire.

Examen critique de la situation par Lucien Bonaparte. — L'empereur, devait-il rentrer à Paris ou rester à la tête de ses troupes ?

Quel a été le rôle de Fouché ? — A-t-il trahi ? — Est-ce à la trahison qu'on doit un si grand désastre ? — Pourquoi l'empereur ne s'est-il pas présenté devant les représentants ? — Quel a été le rôle des Chambres ? — Conclusion de Lucien. — Cette conclusion formulée en 1832 est différente de celle inscrite dans ses notes.

Examen contradictoire au point de vue sociologique des Cent-Jours et de Waterloo.

Le 12 juin, l'empereur quittait Paris. Il allait rejoindre l'armée.

Son état de santé était critique. Tant qu'il avait pu, il avait retardé son départ dans l'espérance d'un mieux qui ne survenait pas. Il se trouvait dans l'impossibilité de monter à cheval. Et cependant il allait falloir agir et agir rapidement.

Avec le sentiment merveilleux qu'il avait gardé des choses de la guerre, en présence de ce cercle de fer qui s'apprêtait à l'étreindre, il avait saisi le point faible, le nœud de la coalition, le trait d'union politique et financier, c'est-à-dire, l'armée anglaise, Anvers, où débarquaient les

subsides du gouvernement de la Grande-Bretagne, et Gand, le centre de ralliement de la conspiration royaliste, devenu l'asile des Bourbons et de leurs agents.

S'il arrivait à temps, s'il parvenait à empêcher les armées anglaise et prussienne de se réunir et à les détruire séparément, il pouvait espérer entraîner la nation et désagréger les forces de ses adversaires.

Dans la nuit du 14 au 15, les troupes passaient la Sambre. Le 15 au matin, fâcheux pronostic, le général Bourmont et son état-major quittaient l'armée pour se rendre au quartier royal. Le 16, se livrait la bataille de Ligny ; le 18, tout s'effondrait à Waterloo. Le 20, l'empereur était de retour à Paris.

J'ai de mauvais pressentiments, dit Lucien dans ses notes.

Waterloo !

Première nouvelle de la victoire. Je la trouve assez louche pour conseiller à Joseph de ne pas tirer le canon ou d'attendre quelques heures de plus. On n'attend pas assez. Le canon est tiré. Vingt-quatre heures après, quelle victoire !

A Paris, le trouble est immense ; les ennemis de l'empereur se dévoilent. Les royalistes se remuent. Joseph n'ose réprimer personne. Discours décourageant du maréchal Ney.

Le 3 juillet, le jour même où les alliés entraient dans Paris, Napoléon arrivait à Rochefort. Le 14, il écrivait au régent ; le 30, il partait pour Sainte-Hélène.

Pendant ce temps, les Bourbons triomphaient bruyamment.

Dès le 19, on pouvait lire dans le *Moniteur gantois :*

« La journée du 18 a terminé de la manière la plus

« heureuse pour les alliés la lutte sanglante et opiniâtre « qui durait depuis le 15... *L'armée de Bonaparte, cette « armée qui n'est plus française que de nom depuis « qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie,* a été « vaincue et presque entièrement détruite. »

Le 22, le ministre écrivait aux agents diplomatiques :

« Monsieur..., je m'empresse de vous soumettre le « n° 20 du *Journal universel,* qui vous fera connaître « les premiers détails de la victoire décisive remportée « le 18 par les *armées anglaise et prussienne* sur Napo- « léon *Buonaparte. La gloire de cette heureuse journée* « est commune aux généraux des deux armées, dont « les dispositions, la valeur et la coopération franches « leur méritent un tribut d'admiration et de reconnais- « sance. Le roi part ce matin pour Mons, son inten- « tion étant de se rapprocher immédiatement des fron- « tières de son royaume. Je suivrai Sa Majesté..... »

Le 23, en effet, Louis XVIII était à Mons, le 26 à Cambrai et le 30 dans sa bonne capitale.

L'épouvantable drame était fini.

L'empereur avait-il fait tout ce qu'il devait pour sauver ceux qu'il avait entraînés à sa suite? Après Waterloo, devait-il rentrer à Paris ou rester à la tête de ses troupes? Ces questions, son frère Lucien a tenté de les élucider.

Les reproches, dit-il [1], que le général Lamarque [2]

1. *La Vérité sur les Cent-Jours* (chez Ladvocat, 1835).
2. *Lamarque* (Maximilien), général, comte de l'empire, né à

fait à Napoléon d'avoir quitté son armée et d'être venu à Paris se confier aux Chambres, fut presque universel à cette époque, et je partageai vivement cette opinion avec les autres membres du conseil du gouvernement, présidé par le prince Joseph. Je pense que nous raisonnions fort logiquement, et cependant je suis aujourd'hui convaincu que Napoléon ne devait pas agir autrement qu'il ne l'a fait. Nous raisonnions logiquement, parce que nous n'envisagions que le péril où s'exposait l'empereur. Il était évident qu'il était plus fort au milieu de son armée, dont plusieurs corps n'étaient pas encore entamés, que dans l'enceinte de Paris, où s'agitaient tant de passions, et où il pouvait se trouver en collision avec les Chambres représentatives; cette différence de position, tout à son désavantage, était appréciée par tous les esprits : aussi le conseil du gouvernement expédia-t-il un courrier pour supplier l'empereur de suspendre son retour. Et cependant, l'empereur ne pouvait pas, ne devait pas suivre notre avis. Il raisonnait aussi logiquement que nous, mais il partait d'un autre principe, et il devait nécessairement arriver à une autre conséquence. Le sentiment de son bien-être personnel, la conservation de son trône, l'amour de sa famille et de son fils, n'entrèrent pour *rien* dans la décision de Napoléon; il s'agissait bien pour lui de ses intérêts et des nôtres !

C'est de la France qu'il s'occupait *uniquement*. Quel était le meilleur, le plus prompt moyen de défendre

Saint-Sever (Landes), le 22 juillet 1770, mort à Paris, le 1er juin 1832. Volontaire en 1791, général de brigade en 1801; en 1815, fut chargé de réprimer le royalisme en Vendée; exilé jusqu'en 1818, député de Mont-de-Marsan en 1828.

Paris contre les armées victorieuses qui approchaient? Voilà le seul problème qu'il cherchait à résoudre; et la réunion patriotique de tous les corps de l'État lui paraissait la meilleure, la plus courte, l'*unique* route de salut; devait-il hésiter à s'engager tête baissée dans cette route, au risque de son trône, au risque de sa vie? — Ah! si les Chambres avaient répondu à une confiance héroïque; si elles avaient appelé la levée en masse; si elles s'étaient pressées autour du chef de l'État; demandons-le aux plus audacieux de nos ennemis... auraient-ils osé marcher sur Paris?

N'est-ce pas la nouvelle de nos folles divisions qui encouragea les alliés à s'aventurer au milieu de nous? Prévenir ces divisions autant que cela dépendait de lui, voilà quel était le devoir de Napoléon. Voilà le sentiment qui lui fit quitter ses soldats pour s'exposer à l'aveugle légèreté des factions. Il n'ignorait pas les périls auxquels il s'exposait en sortant de son camp, pour accourir seul au Forum, le lendemain d'une défaite. Il savait que les orateurs ont une autre sorte d'éloquence devant un prince à la tête d'une armée dévouée, ou devant un prince isolé dans une grande capitale. Mais ces motifs personnels n'entraient pas dans les éléments de son problème : à ses yeux le péril était dans les divisions des esprits, à Paris, et c'est là qu'il devait accourir.

Lamarque dit avec raison, que c'étaient les Jacobins que craignait l'empereur. Oui, sans doute, il les craignait, mais c'était pour la patrie. Il savait que le fanatisme de ces hommes de cœur et de main était d'autant plus redoutable qu'il partait d'une conviction sincère. Mais la liberté, la vertu, la philosophie, la religion, que

font-elles aux hommes lorsqu'elles sont souillées de sang et de boue?

Le monde peut-il, doit-il reconnaître Minerve sous le masque des Euménides? Mutiler un corps politique pour le faire marcher, le brûler pour l'éclairer, le renverser pour le soutenir..... n'est-ce pas le triste résultat de la démocratie jacobine? N'est-ce pas à cet épouvantable système qu'a dû sa chute notre grande république, qui, par la plus injuste prévention, a pour ainsi dire hérité de ce qui l'a tuée, en gardant sur sa mémoire la haine et l'horreur amassées sous le régime *antirépublicain* de la terreur? — Oui, c'est ce régime de funeste souvenir qui a retardé d'un demi-siècle la réforme constitutionnelle de l'Europe.

En domptant cette hydre, Napoléon remporta la plus utile victoire : ce serait déshonorer son nom que de pactiser jamais avec cette faction et d'encourager ses erreurs. Ah! puissent tous les esprits éclairés et généreux de la jeunesse française, puissent tous les adeptes de la grande déesse, se répéter souvent, qu'exhumer les livrées et les exemples de la terreur, c'est servir le despotisme!... Évoquer les noms de Robespierre, de Marat, de Saint-Just, c'est faire rétrograder, par bonds, vers les ténèbres du passé, l'humanité qui s'avance. Il faut que tout cœur d'homme et de citoyen se ferme à ces provocations funèbres. Il ne faut jamais cesser de repousser chacune de ces provocations par un concert de réprobation universelle et rigoureuse, car ce sont là (quoique bien intentionnés) les plus mortels ennemis du progrès social.....

Mais revenons à Waterloo. A l'esprit démagogique, malheureusement vivace dans quelques imaginations

trop ardentes, se joignaient traîtreusement les passions des amis de l'étranger et les lâches espérances de toutes les ambitions. C'était bien avec raison que Napoléon vit dans cet élément de désordres l'ennemi qu'il était le plus urgent de combattre ; et c'est parce qu'il craignait cet ennemi trop redoutable, qu'il devait s'exposer à tout personnellement pour le prévenir. C'était le pont d'Arcole, qu'il fallait franchir à tout prix, le drapeau de la concorde nationale en main. Le plus grand nombre méconnut alors, et, je l'avoue avec un profond et douloureux regret, nous-mêmes, nous ne sûmes pas d'abord apprécier ce dévouement sublime, qui aurait dû suffire pour que les deux Chambres se levassent en masse comme un seul homme.

Le succès !... Sans doute, c'est d'après le succès que les événements humains s'apprécient. Le dévouement de Napoléon doit être encore aujourd'hui méconnu en partie par plusieurs, puisqu'il ne fut pas heureux ; aussi avons-nous à déplorer que même le généreux citoyen, le puissant orateur, le vaillant général Lamarque ait jugé Napoléon d'après l'oracle capricieux de la fortune... Était-ce donc la première fois que Napoléon avait exposé sa puissance et sa vie, et qu'il avait, seul, bravé tous les périls pour courir au secours de la patrie? Il l'avait déjà fait plus d'une fois, et la fortune avait alors couronné son audace, que l'on n'eût plus appelée qu'erreur et faiblesse s'il avait échoué.

Voyez-le quitter son armée d'Égypte et, seul, s'élancer au milieu des mers où dominait l'Angleterre victorieuse; son audace alors ne fut-elle pas moins excusable que dans les Cent-Jours? Oui sans doute ; mais la France était en péril ; il fallait tout oser, il osa, il vint. Bru-

maire et Marengo sauvèrent la patrie et *justifièrent le départ d'Égypte*. Plus tard, après la Bérésina, il quitta aussi son armée ; il vint seul au milieu de la grande capitale de la grande nation ; sans dissimuler nos désastres, il ne désespéra pas de la partie. *On ne se divisa point alors!* et Lutzen et Bautzen, les plus admirables peut-être de nos victoires, *justifièrent le départ de Russie*.

Pourquoi donc lui fait-on le reproche d'avoir tenté après Waterloo, ce qui avait relevé la fortune de la France en des crises pareilles ? Vous ne jugez donc que d'après la fortune... Eh ! qui pourrait s'en étonner ? Si un vaisseau anglais eût pris Napoléon à son retour d'Égypte, nous eussions tous condamné son départ. Si, à son retour de la Bérésina, on l'eût abandonné, il n'eût pas vaincu à Bautzen. Si le brick de l'île d'Elbe ne fût pas arrivé sur la côte de France, la plus héroïque résolution de l'histoire ancienne et moderne eût été regardée comme l'acte d'un insensé. Telle est l'équité des jugements du vulgaire, et quelquefois celle de l'histoire.

C'est précisément parce qu'il n'en désespérait pas encore, qu'il vint en appeler au patriotisme de nos représentants ; c'est pour cela que ses dangers personnels, et l'avis unanime de ses frères, de ses ministres, de ses conseillers, ne retardèrent pas d'une minute son arrivée à Paris. Il se dévoua pour faire son devoir. Le peuple et l'armée firent leur devoir. Les Chambres seules manquèrent à la patrie.

Quel a été le rôle de Fouché ? A-t-il trahi, comme on l'a prétendu[1] ?

1. Le général Lamarque disait à ce propos :
« Fouché n'avait cessé de conspirer, le moment était venu

La vérité avant tout, dit Lucien. La justice pour tout le monde. Fouché est accusé d'un tort qu'il n'eut pas. Sous ce Consulat, sous ce gouvernement, le seul qui appartienne au 18 Brumaire (car la monarchie dictatoriale qui suivit Brumaire ne doit pas plus lui être imputée que l'anarchie qui l'avait précédé), sous le Consulat dont l'abandon fut peut-être la plus fatale erreur de la Révolution française, les intrigues du ministre Fouché ne furent que trop réelles. C'est par ses sourdes et habiles manœuvres que le consul, assailli de soupçons exagérés, adroitement rendus probables, était sans cesse tiraillé hors de la large route que lui indiquaient son regard d'aigle et son cœur de citoyen ; c'est à Fouché qu'on doit imputer, en très grande partie, les divisions de notre famille ; c'est à lui seul que j'attribue, pour ma part, tout le débordement de calomnies dont on a sali mon nom dans tant de ces méprisables écrits, qui, quoique dédaignés par moi, n'en contribuèrent pas moins alors à m'éloigner de mon frère.

« d'agir. Laissé à Paris, il avait gagné la confiance d'un grand « nombre de représentants, qui ne pouvaient pas voir un agent « des Bourbons dans un juge de Louis XVI. Il rappelait aux « d'Argenson, aux Manuel et à tous les amis d'une constitution « sage et libérale, qu'on ne pouvait attendre de l'empereur qu'un « gouvernement militaire et une monarchie orientale ; il faisait « croire aux gens timides et peu clairvoyants que les puissances « étrangères voulaient seulement renverser Napoléon, et que, « fidèles à leurs promesses, elles laisseraient à la France la « liberté de se donner le gouvernement ou du moins de se choisir « le souverain qui lui conviendrait. Enfin il insinua à tous que « l'empereur, battu par les Anglais, déconsidéré dans l'armée « qu'il avait abandonnée après Waterloo, comme après le passage « de la Bérésina, comme après le passage de Leipsick, ne pouvait « offrir aucun moyen de résistance, et qu'il devait cesser de « régner, puisqu'il avait cessé de vaincre. »

Fouché fut l'homme le plus fatal dans les derniers jours de la République, et personne n'a plus contribué que lui à monarchiser le Consulat. Il espérait ainsi mieux établir son crédit personnel et l'emporter sur ses rivaux, but unique et constant de sa vulgaire ambition.

Sieyès, l'auteur de la constitution mutilée de Brumaire, l'auteur de cet admirable système d'un grand électeur (système qui, malgré le pamphlet du comte Rœderer, n'en était pas moins la perfection de la monarchie anglaise appliquée à une grande république), l'immortel Sieyès, ainsi que Cambacérès, moi et tous les autres ministres, nous ne pensâmes jamais qu'à prolonger le consulat de Napoléon pendant toute sa vie, afin d'assurer ainsi le triomphe de la République. Napoléon lui-même regardait alors ce but comme la dernière limite de ses prévisions ; mais on lui représentait chaque jour, et à chaque heure, que les mœurs de la France étaient restées monarchiques ; on se demandait avec un feint patriotisme ce que deviendrait la patrie à la mort du premier consul ; on provoquait partout des manifestations dans le sens héréditaire, et Fouché contribua plus que tout autre individu à pousser Napoléon hors du port consulaire.

Si je rappelle ici l'influence fatale exercée par cet homme public, ce n'est que pour donner plus de poids à la justification de sa conduite dans les Cent-Jours. Les longues calomnies de sa police n'ayant pas eu le pouvoir de me blesser, ni moi ni les miens, il serait injuste de me taire sur ce que personne ne sait mieux que moi ; ce serait presque devenir calomniateur à mon tour.

Je le déclare donc volontiers : il n'est pas vrai que pendant les Cent-Jours le duc d'Otrante ait trahi l'em-

pereur. Proscrit avant le 20 mars par les Bourbons [1], il travailla contre eux avec ardeur; il pensait à servir la nouvelle monarchie constitutionnelle de l'empire, et non pas à conspirer contre elle. Sans doute il eut toujours des communications confidentielles avec le prince de Metternich, à qui, plus d'une fois, à cette époque, il expédia des agents secrets. Ce secret ayant transpiré, un bruit vague de trahison enveloppa bientôt le duc d'Otrante, et je reconnais l'écho de ce faux bruit dans l'accusation de Lamarque.

Les agents secrets envoyés par Fouché à Metternich *étaient connus de l'empereur*, quoiqu'ils dussent paraître les agents d'une conspiration mystérieuse contre la puissance personnelle du père en faveur de son fils. J'ai

1. Voici la liste des proscrits qui fut remise le 15 mars 1815 par Louis XVIII à M. de Bourienne, nommé préfet de police.

* Fouché.
* Davoust.
Le Comte, rue du Bac, au coin de celle de l'Université. (Il a les fonds de Fouché.)
Hinguerlot.
Le Maire.
Gérard (le général).
Méjean.
Legrand.
Étienne.
Rovigo.
Réal.
Mounier.
Arnauld.
Norwins.
Bouvier-Dumolard.
Maret.
Duviquet.
Patrio.
Lavalette.
Sieyès.
Pierre Piere.
Flahaut.
Excellmans.
Jos. Thurot.

Les astérisques qui précèdent les deux premiers noms sont sur l'original et indiquaient que l'on insistait plus particulièrement sur leur arrestation. Nous avons respecté l'orthographe de la liste qui fut écrite de la main de M. de Blacas. (*Note de Lucien.*)

moi-même, par ordre de Napoléon, pris part à la direction de cette manœuvre politique, qui aurait pu détacher l'Autriche de la coalition, si la fortune n'eût pas abandonné pour toujours l'homme de la France. Cette diplomatie souterraine ne nous parut alors qu'un moyen de jeter de l'indécision dans la marche de nos ennemis, et maintenant je pense que nous ne comprenions pas tout Napoléon. Je suis aujourd'hui convaincu que si l'empereur d'Autriche s'était interposé entre la France et les alliés et qu'il eût offert son petit-fils comme un terme moyen, Napoléon eût abdiqué, et qu'après avoir établi son fils et une régence constitutionnelle, il fût parti pour les États-Unis d'Amérique.

Ainsi tout n'était pas astuce dans les négociations secrètes de Fouché, et il n'y avait pas l'ombre de trahison. Lamarque a été trompé comme tant d'autres qui prennent naïvement au pied de la lettre tous les mots échappés à Napoléon dans une conversation habituelle, ou à Paris, ou à Sainte-Hélène : ils oublient trop qu'en politique on feint parfois le mécontentement, la colère et même l'imprudence et que l'on modifie souvent ses paroles suivant la personne à qui l'on parle et le but (quelque minime qu'il soit) que l'on veut atteindre. L'épanchement d'un souverain (et ce qui vaut mieux d'un grand homme) a tant d'attraits pour la vanité d'un interlocuteur, qu'il prête foi, sans effort, aux augustes paroles qui chatouillent ses oreilles. Cette réflexion peut s'appliquer à bien des mémoires historiques de nos jours.

Fouché, loin d'avoir trahi, n'a rien négligé pour décider l'empereur à réveiller le lion populaire et à l'appeler au secours de la patrie. Il eût voulu couvrir la

France de fédérés armés, et certes ce n'était pas le moyen de faciliter le retour des Bourbons. La répugnance de Napoléon pour recourir à ce moyen de défense tient à d'autres considérations que je n'examine pas ici ; mais quelque nom qu'on veuille donner à cette répugnance, il n'en est pas moins évident que Fouché aidait le gouvernement de tous ses moyens.

Ce rusé ministre de la police connaissait trop l'opinion du jour pour penser et dire aux autres que l'empereur était déconsidéré dans son armée. Ne voyait-il donc pas, comme nous, ces héroïques blessés de Waterloo, mutilés et sanglants, traverser sur leurs mille charrettes les rues de la capitale en criant : *Vive l'empereur! Notre empereur a été trahi : des armes! des armes! il me reste un bras pour l'empereur.* Fouché savait bien que loin d'avoir perdu sa magique influence sur l'armée, Napoléon n'en avait jamais eu davantage.

Certes, en justifiant ainsi un homme que je n'aimai pas, je n'entends pas le représenter comme capable de sacrifier son intérêt à un principe ou à un sentiment quelconque; mais si l'empereur de France ne s'était pas abandonné lui-même, Fouché l'eût servi tant qu'il y aurait eu possibilité de succès. Si l'empereur d'Autriche n'avait pas abandonné son petit-fils, Fouché se serait rallié à Napoléon II. Ce ne fut qu'en voyant, en entendant l'empereur, après Waterloo, se croire frappé d'impuissance s'il n'avait pas le concours absolu des Chambres, qu'il jugea la dynastie impériale perdue et qu'il se retourna vers la dynastie royale... Il a fait ce qu'ont fait tant d'autres. Les corps collectifs seuls ont tout perdu en se séparant follement de leur chef au moment du péril.

Était-ce à la trahison qu'on devait tant de désastres?

Non, assure Lucien. L'empereur, dit-on, était toujours la révolution aux yeux du peuple et la gloire aux yeux des soldats, qui attribuèrent nos désastres à la trahison de quelques généraux, et étaient encore prêts à combattre et à mourir. Le ministre de la police était-il seul à ne pas voir ce que voyait tout le monde? il ne pouvait donc pas représenter l'empereur comme déconsidéré aux yeux de l'armée. Non, ce n'est aux efforts d'aucun individu que nous avons dû nos désastres; nous n'avons pas succombé sous une force conspiratrice; ce fut un aveuglement universel.

Les bons et les mauvais sentiments se réunirent et formèrent un affreux mélange. Celui-ci ne pensait qu'à son propre intérêt et calculait ce que lui vaudraient les maux publics! Celui-là croyait revenir aux beaux jours de 1789, en désarmant le chef de l'État et en envoyant *des commissaires de la grande nation* implorer la générosité des souverains étrangers ! Cet autre, sacrifiant à la peur, ne voyait que son comptoir à sauver! Quelques fidèles du drapeau bourbonnien, frappés d'un vertige chevaleresque, ne voyaient la patrie que dans les Bourbons ! D'autres ne voyaient en Napoléon qu'un monarque; or, dans leur ardeur républicaine, Napoléon et Louis XVIII leur paraissant également odieux, ils frappaient sur celui de ces princes qu'ils pouvaient atteindre ! Enfin les adeptes de cette doctrine qui chercha toujours l'avènement de la dynastie d'Orléans, et qui, par une constance d'efforts qui n'est pas sans mérite, traversa les mouvements de nos derniers règnes et les mille phases de notre Révolution,

sans perdre un seul moment de vue le but qu'on se proposait depuis la régence, ces adeptes rusés et disciplinés poussaient partout des cris d'alarme. Toutes ces nuances diverses aboutissaient dans les Chambres législatives et, s'y mêlant en désordre, elles produisirent cette triste couleur qui salit autrefois la fin du bas-empire et dont la souillure n'est pas effacée depuis tant de siècles.

On a imprimé plus d'une fois que, mécontent de l'indécision de mon frère, j'avais dit que la fumée de Waterloo lui avait porté à la tête... Ah! certes, ce n'est pas au moment des revers que mon esprit d'opposition se serait montré. La fumée de Waterloo n'avait porté qu'à la tête des représentants du peuple. C'est là qu'une erreur déplorable entraîna les meilleurs esprits, ou, comme le dit Lamarque, la crainte d'une dissolution les préoccupa si exclusivement qu'ils ne virent plus que leur intérêt personnel à défendre. Cette crainte de dissolution était trop naturelle pour avoir besoin d'être soufflée par Fouché; elle était le résultat nécessaire de la résolution prise par les Chambres d'abandonner l'empereur.

La Charte, que venait de voter le peuple français, donnait à l'empereur le droit de dissolution; et, dès que les Chambres voulaient se révolter contre lui et contre la Charte, en se déclarant en permanence, elles devaient craindre que le gouvernement ne se servît de son droit suprême pour faire un appel au corps électoral. Une fois frappée de vertige, la Chambre fut conséquente en ne gardant plus de mesure; en appelant les ministres dans son sein elle proclama la guerre civile, et si l'empereur eût agi comme elle, la responsabilité de la

guerre civile serait retombée tout entière sur la tête des députés. Une seule chose eût pu les absoudre... le salut public... qui peut seul absoudre d'un attentat politique.

Après avoir brisé dans les mains de l'empereur son sceptre et son épée, il fallait sans lui, sauver la patrie, déclarer, comme les dignes adversaires d'Annibal, que le Sénat ne traitait avec ses ennemis qu'après les avoir repoussés hors du territoire sacré, appeler aux armes, aux cris de la *Marseillaise*, deux millions de gardes nationales, se retirer à Orléans, à Lyon, n'importe où, et se défendre comme s'étaient défendus les Espagnols et les Russes. Il ne fallait pas moins que la nécessité de ces grandes mesures pour absoudre les Chambres, et encore la délivrance de la patrie ne pouvait pas les soustraire à la nécessité de soumettre leur audace au jugement du peuple et d'obtenir de ce maître suprême un bill d'indemnité.

C'est là ce que firent les hommes de Brumaire, qui, après avoir sauvé la patrie, se soumirent à la votation individuelle des citoyens, votation qui consacra leur ouvrage de telle sorte, que quiconque peut les condamner encore, malgré le jugement populaire, prouve par cela seul, ou qu'il ignore ce dont il parle, ou qu'il n'a point de foi dans le dogme politique qu'il proclame d'une bouche hypocrite. Et en effet, sous le voile saint du dogme religieux, que de fois le vice et le crime n'ont-ils pas caché leur hideuse figure? et combien de lâches intérêts ne se sont-ils pas également cachés sous le voile de la souveraineté populaire? Pour combien d'hommes égarés ou coupables ce grand nom de peuple souverain ne signifie-t-il que le moi souverain d'un

parti? Malgré le vote du maître dont ils proclament la souveraineté dérisoire, quelques hommes continuent de condamner ce qui est devenu plus sacré que la chose jugée; car, qu'est-ce que l'arrêt d'un tribunal comparé à l'arrêt d'un peuple entier?... Et tout en blasphémant ce que le vote public d'il y a trente ans a consacré, ces mêmes hommes frustrent le peuple d'aujourd'hui du droit de voter! ils parlent sans mandat au nom du public, et substituent leur volonté à la volonté de tous les citoyens, qu'ils évitent de consulter, même après la victoire!

Les Chambres usurpatrices s'insurgèrent contre Napoléon, à la voix de cet ami de Washington dont l'intention fut toujours droite, mais dont l'influence fut bien funeste. Quel fut en effet le résultat de cet étrange appel au patriotisme de 1789?... une députation honteuse au camp des alliés... l'héroïque armée de la Loire licenciée... l'enthousiasme des soldats et du peuple réprimé... enfin les Bourbons imposés pour la seconde fois! Ah! ce n'était pas la route où se précipitèrent les hommes de 89; ce n'était pas le drapeau de 89... Il y a loin de l'immortalité glorieuse du cri marseillais, à l'inexorable immortalité de ce cri : *Nos amis les ennemis!*

« Ah! pourquoi, a dit le général Lamarque, un de « nos députés ne monta-t-il pas à la tribune pour dissi- « per d'injustes préventions, pour forcer tous les partis « à se réunir contre les baïonnettes étrangères, pour » rappeler à l'Assemblée l'exemple du Sénat romain « allant en corps au devant de Varron, vaincu à Cannes « par sa propre imprudence? Un pareil mouvement « imprimé à la nation l'eût préservée du joug; ou du « moins s'il était dans notre destinée de succomber,

« nous serions tombés avec gloire, nous ne serions pas « tombés sans vengeance. »

Tout cela a été dit; c'est précisément le fond, et presque la forme du discours que j'adressai aux deux Chambres, comme commissaire extraordinaire de l'empereur. Je montrai, sans détour, la France se perdant par ses dissensions et descendant au dernier rang de l'échelle politique. Je parlai, non seulement de Varron, mais de Sarragosse et de Moscou, qui étaient plus près de nous; je dis enfin tout ce qu'écrit Lamarque... Tout cela fut inutile : *céder aux ennemis, c'était refaire* 89!!! tant était complet le bouleversement des idées!

Comment expliquer ce bouleversement parmi tant de citoyens honorables, et lorsqu'ils pouvaient tous entendre les hurlements des cosaques?... Dieu le voulut ainsi : Dieu voulut, sur tous ces amis de la patrie,

De la chute des rois (et des peuples) funeste avant-coureur!
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur

La Chambre des députés s'était formée en comité secret[1]; c'est dans ce comité que nous parlâmes en vain

1. Nous reproduisons ici en entier cette séance tout à fait inconnue, et où se trouvent le message de l'empereur et le discours du prince Lucien (*Note de Lucien*).

COMITÉ SECRET DU 21 JUIN 1815.

M. le président donne lecture du message, dont la teneur suit :
« Monsieur le Président,

« Après la bataille de Ligny et de Mont-Saint-Jean, et après « avoir pourvu au ralliement de l'armée à Avesnes et à Philippe- « ville, à la défense des places frontières, et à celle des villes de

au nom de l'empereur; il ne pouvait pas se persuader que l'on voulût se séparer de lui et décourager ainsi les

« Laon et de Soissons, je me suis rendu à Paris pour concerter « avec mes ministres les mesures de la défense nationale, et m'en- « tendre avec les Chambres sur tout ce qu'exige le salut de la « patrie.

J'ai formé un comité du ministre des affaires étrangères, du « comte Carnot et du duc d'Otrante, pour renouveler et suivre des « négociations avec les puissances étrangères, afin de connaître « leurs véritables intentions et de mettre un terme à la guerre, si « cela est compatible avec l'indépendance et l'honneur de la « nation. Mais la plus grande union est nécessaire, et je compte « sur la coopération et le patriotisme des Chambres, et sur leur « attachement à ma personne.

« J'envoie au milieu de la Chambre, comme commissaires, le « prince Lucien et les ministres des affaires étrangères, de la « guerre, de l'intérieur et de la police générale, pour porter le « présent message, et donner les communications et les renseigne- « ments que la Chambre pourra désirer.

« Au palais de l'Élysée, le 21 juin 1815.

« *Signé :* NAPOLÉON. »

LE PRINCE LUCIEN, l'un des commissaires de Sa Majesté, après avoir présenté quelques observations sur la nécessité de l'union entre les corps politiques. « Tout est à craindre, dit-il, si de sages « mesures ne dirigent pas les volontés vers le même but. L'ar- « mée se rallie et sa force augmentera chaque jour, pourvu que « la bonne intelligence préside aux conseils de l'État. On ne doit « d'ailleurs attendre quelques succès des mesures diplomatiques « adoptées par l'empereur, qu'autant qu'il sera démontré, d'une « manière éclatante, qu'un premier revers n'a pas détruit l'unité « de volontés et de sentiments qui a fait la force de la France. « Quant aux troubles qui se sont manifestés dans plusieurs dépar- « tements, c'est par les mêmes moyens qu'ils peuvent être apai- « sés; le salut de la patrie, enfin, est tout entier dans l'union de « ses premiers magistrats. »

LE MINISTRE DE LA GUERRE, obtenant la parole, exprime le regret de ne pouvoir encore donner les renseignements qu'on peut désirer sur la situation de l'armée. Il croit que le mal n'est pas aussi grand qu'on le publie, et que la perte du matériel peut-être réparée. Il assure qu'il se trouve à Paris plus de quatre cents bouches à feu, et que les fusils ne manquent pas. Il répond à l'interpella-

armées au moment où on avait le plus besoin de l'union de tous; je l'ai déjà dit, nous ne manquâmes pas à

tion d'un membre, que les pertes de l'armée commandée par l'empereur, et dont il ne peut connaître l'étendue, ne sont pas telles qu'on ne puisse arrêter la marche de l'ennemi; qu'il y a des ressources dans les corps placés sur la Loire et à de courtes distances; qu'on peut envoyer des renforts vers les points menacés; que la capitale est défendue par des retranchements et des batteries considérables, et qu'avec de sages précautions et de la bonne volonté, elle sera vraiment à l'abri des dangers. Le ministre désire qu'il soit nommé une commission, à laquelle il se réserve de donner des renseignements plus particuliers, qui pourraient être de quelque utilité.

Le ministre des relations extérieures monte à la tribune. Un membre demande qu'il veuille bien s'expliquer sur l'objet des négociations à rouvrir avec les puissances étrangères, et sur les motifs d'espérance qu'on en peut concevoir.

Le ministre s'en réfère au rapport dont il a donné communication à la Chambre, et dit qu'avec le concours des représentants, et à l'aide de l'union, on doit espérer de convaincre les puissances qu'elles ne feront accepter à la France que des conditions honorables dont les bases soient l'intégrité de son territoire et l'indépendance de son gouvernement.

Un membre explique que le nouveau comité des affaires étrangères ne paraît pas en mesure d'obtenir des conditions satisfaisantes après le succès de l'ennemi. Il fait la proposition formelle qu'il soit nommé, dans le sein de la Chambre, une commission chargée de porter aux puissances le vœu de la nation française et de traiter en son nom.

Le ministre de l'intérieur retrace sommairement les faits exposés dans la correspondance du gouvernement. Il observe qu'on s'est plu à exagérer le désastre de l'armée, qu'un premier revers n'a pu abattre son courage, que l'ordre se rétablit sensiblement dans les rangs, et qu'avec des munitions, des effets d'équipement et des renforts, on lui donnera les moyens de reprendre ses avantages. Il faut en même temps, ajoute-t-il, tenter d'amener les étrangers aux bases des négociations sur lesquelles on est généralement d'accord.

Un membre, parlant de l'opinion que l'Europe entière est armée

notre devoir; la Chambre, un moment émue, s'arrêta dans sa course insensée. Mais dans ce temps d'arrêt

contre l'empereur, fait sentir que si toute négociation est impossible, il ne restera d'autre parti à Sa Majesté que celui que saurait prendre un Antonin sur le trône, de résigner son pouvoir et d'en faire le sacrifice au salut de la patrie. C'est devant les commissaires mêmes de l'empereur qu'il confie à la sollicitude de la Chambre cette importante ouverture, et il ajoute que si elle est accueillie, il serait nécessaire que la mesure à prendre en conséquence fût combinée de manière à ce que les ministres continuassent les fonctions du gouvernement.

Le prince Lucien oppose à cette ouverture des considérations d'un autre ordre. Il dit, « que les alliés n'ont refusé de communi-
« quer avec l'empereur que parce qu'ils affectèrent de douter des
« dispositions de la France, et qu'ils seront flattés ensuite que les
« Français manqueraient de persévérance et céderaient au pre-
« mier choc; c'est le principe de l'obstination des ennemis à
« repousser la paix. Mais serait-il vrai que leurs calculs ne dussent
« pas tromper leur ambition, et que la France ne trouvât pas en
« elle cette énergie dont la Russie, dont l'Espagne lui ont fourni
« des exemples contre elle-même, s'il en était ainsi, poursuit
« l'orateur, si nous abandonnions nous-mêmes notre propre
« cause, il ne resterait plus qu'à déplorer la perte de la patrie. »

Le général Lafayette s'élève avec force contre les inculpations de légèreté qu'il croit avoir été faites au caractère français par le préopinant. Il rappelle les désastres d'Espagne, de Moscou, de Leipsick, où les Français n'ont montré que trop de constance et d'attachement pour un chef qui les conduisait à leur ruine.

Un autre membre, consultant la situation des affaires, demande s'il est possible de sauver la France avec l'empereur, et, dans ce cas, il repousse l'idée de l'inviter à déposer le pouvoir; dans le cas contraire, il apprécierait la proposition d'en appeler à lui-même et de provoquer sa générosité. Si les alliés n'en veulent qu'à sa personne, l'empereur est assez grand pour faire tous les sacrifices que peut exiger le salut de l'État. L'orateur désire que les ministres se mettent en mesure d'éclairer la délibération de la Chambre.

Un autre membre repousse l'alternative proposée. Il croit que

que nous obtînmes, on entendait sourdement rugir la tempête. Parmi les commissaires, quelques-uns se flattèrent d'avoir réussi; je n'eus pas même cette illusion

rien n'est perdu si l'on veut fortement sauver la patrie, et qu'on sache employer les ressources qui lui restent.

Le ministre des relations extérieures déclare consentir, au nom du gouvernement, à la formation d'une commission de cinq membres, qui se réunirait au comité nommé par l'empereur, pour renouveler et suivre des négociations.

Un membre estime que la mesure tendant à renouveler des négociations par le gouvernement avec le concours des Chambres est celle qui présente le plus d'avantages. On pourra dire aux alliés : Vous repoussez Napoléon ; mais s'il se retire, quelle garantie donnez-vous de votre respect pour l'indépendance nationale? Si des garanties sont offertes, nul doute que Napoléon ne se sacrifie au bien public; si on les refuse, les Français n'auront à consulter que l'honneur et le désespoir.

Il est fait une nouvelle interpellation au ministre des relations extérieures sur les négociations qui peuvent avoir été entamées à Vienne pour assurer le retour en France de l'impératrice Marie-Louise.

Le ministre répond qu'il n'a été rien omis de ce qu'il avait à dire dans les communications faites à la Chambre.

Diverses propositions sont successivement présentées par les membres et par les ministres.

Le prince Lucien demande qu'il soit formé une commission chargée de s'associer au conseil des ministres, et de coopérer aux mesures de salut public qu'exigeront les circonstances.

Plusieurs membres font observer que, dans l'état actuel de la discussion, la Chambre ne peut pas prendre une mesure définitive. Ils pensent qu'il convient de désigner provisoirement une commission de cinq membres qui, de concert avec une commission de la Chambre des pairs et les ministres de Sa Majesté, s'occupera sans relâche des moyens de salut public à proposer à la délibération des Chambres.

Les opinions se partagent sur le mode de fonction et sur les attributions de cette commission. Il est présenté à cet égard deux propositions qui paraissent devoir concilier les suffrages, et sur lesquelles la Chambre se réserve de délibérer en séance publique.

On demande que le comité secret cesse à l'instant. La Chambre consultée, M. le président fait ouvrir les portes des tribunes publiques.

d'un moment; je ne le vis que trop, la Chambre avait passé le Rubicon... et les paroles ne signifiaient plus rien.

Le chef de l'État, par l'envoi de ses ministres et d'un commissaire extraordinaire dans le sein des Chambres, avait déjà, pour ainsi dire, abdiqué son pouvoir; il reconnaissait de fait l'usurpation d'une des Chambres et sa transformation en Convention nationale; notre seule présence sur la sellette rendait toute éloquence impuissante. Si l'empereur avait voulu le moins du monde user de ses droits constitutionnels, notre mission eût été une fausse démarche; mais il avait quitté son camp pour essayer de réunir tous les efforts contre les envahisseurs; décidé à ne pas relever le gant de la guerre civile, il voulut tenter encore un rapprochement : ce fut le dernier sacrifice offert par lui sur l'autel de la concorde. Ceux qui repoussèrent toutes ses démarches se conduisirent-ils comme devaient le faire les représentants du peuple français? Hélas! ils se conduisirent (sans doute à leur insu pour la plupart) comme les alliés de Blücher et de Wellington... Et Wellington et Blücher aimaient trop leur patrie pour pouvoir beaucoup honorer ceux qui défendaient la leur d'une si étrange manière.

Pourquoi l'empereur ne s'est-il pas présenté devant les Chambres. Son affaissement physique et moral n'en était-il pas la cause?

« L'empereur, dit le général Lamarque, affaissé sous « le poids des fatigues et du malheur, s'était jeté dans un « bain en arrivant à l'Élysée-Bourbon; mais les mêmes

« terreurs qui planaient sur les Chambres ne tardèrent « pas à l'envelopper. Pendant qu'on disait aux représen- « tants que Napoléon allait les dissoudre, on persuadait à « Napoléon que les Chambres exigeaient son abdication « et étaient prêtes à prononcer sa déchéance. Il est vrai- « semblable que son arrivée sans pompe, sans escorte, « au sein de l'Assemblée, eût tout calmé ; mais, soit « que l'artisan de tant de défiance ait eu le pouvoir « d'empêcher des communications qui auraient détruit « son ouvrage; soit que l'empereur n'eût pas cette « espèce de courage nécessaire pour lutter dans une « grande assemblée et s'exposer à la mort des Grac- « ques ; soit enfin qu'il eût plus de confiance dans « l'éloquence de son frère Lucien, qui lui avait été si « utile à Saint-Cloud le 18 brumaire, il le chargea « d'aller haranguer les représentants du peuple. »

L'empereur, répond Lucien, avait toutes sortes de courage ; en accourant à Paris, il déploya le plus admirable, le plus rare des courages, un courage puisé à la même source que celui de Curtius se précipitant dans le gouffre pour conjurer les maux de la patrie. Ce ne fut point par affaissement qu'il ne se rendit pas lui-même dans la Chambre des députés. Élu pour la troisième fois par les votes individuels des Français, sa dignité était celle du peuple souverain qui l'avait élu ; se présenter en suppliant, à une Chambre qui s'était déjà déclarée en état d'insurrection contre la Charte, ce n'était pas du courage, c'était de la lâcheté : c'est ainsi qu'il envisagea cette proposition, qui fut faite dans le conseil des ministres et rejetée sans hésitation. Il envoya des commissaires par un reste de confiance dans le patriotisme des Chambres. « Allez, nous dit-il, et

« parlez de l'intérêt de la France qui doit être cher à « tous ses représentants; à votre retour, je prendrai le « parti que me dictera mon devoir. »

Nous remplîmes notre mission, incertains du parti que prendrait l'empereur. Avant de le quitter, je me promenai seul avec lui dans le jardin de l'Élysée; une foule immense couvrait les alentours de ce jardin; et chaque fois que nous arrivions au bout de la grande allée, d'où le peuple pouvait le voir, un seul cri formé de vingt mille cris saluait l'empereur; on lui demandait des armes pour marcher contre ses ennemis; hommes, femmes, enfants, se jetaient à genoux et tendaient des mains suppliantes. Oui, c'étaient bien des enfants qui suppliaient leur père de ne pas les abandonner..... Un mot..., et les ennemis de l'empereur eussent succombé; un mot, et la guerre civile eût ajouté ses horreurs à celles de la guerre étrangère.

Dans ce concert d'enthousiasme populaire, combien peu d'hommes eussent pu maintenir leur âme dans ce calme dont la sublime expression éclatait alors dans les traits de Napoléon ? Subjugué par la circonstance, j'interrompis un silence de plusieurs minutes en lui disant : « Eh bien ! vous entendez ce peuple ! il en est « ainsi par toute la France; l'abandonnerez-vous aux « factions ? » — « Suis-je plus qu'un homme, me dit-il « en s'arrêtant et répondant par un salut de la main « aux cris d'enthousiasme de la foule; suis-je plus qu'un « homme, pour ramener mille députés égarés à l'union « qui peut seule nous sauver? ou suis-je un misérable « chef de parti pour allumer inutilement la guerre « civile? Non, jamais; en Brumaire nous devions tirer « l'épée pour le bien de la France; pour le bien de la

« France, nous devons aujourd'hui jeter cette épée loin « de nous. Allez essayer de ramener les Chambres : je « puis tout avec elles ; je pourrais beaucoup sans elles « pour mon intérêt, mais je ne pourrais pas sauver la « patrie. Allez ; je vous défends surtout de haranguer en « sortant, ce peuple qui me demande des armes. Je « tenterai tout pour la France, je ne veux rien tenter « pour moi. »

Telles sont les paroles qui sortirent alors de la bouche de Napoléon ; mes yeux se remplirent de larmes et, pour la première fois de ma vie, je tombai à ses genoux, admirant du fond du cœur ce père de la patrie trahi, méconnu par des représentants égarés. Nous nous rendîmes à la Chambre ; nous traversâmes en silence les vagues agitées de cette multitude exaspérée ; nous remplîmes la mission que le chef de l'État nous avait confiée, et nous retraversâmes la foule en silence. Je l'affirme encore : un mot..... et les ennemis de l'empereur eussent succombé.

Quel a été le rôle de Lucien dans cette aventure?

« Lucien, homme d'esprit et de caractère, dit le général « Lamarque, mérite de fixer un moment notre attention. « Les uns le regardaient comme un ambitieux, qui, sous le « règne de l'empereur, refusa des couronnes parce qu'elles « ne lui offraient pas un pouvoir indépendant, et qui cher- « cha dans ce refus une gloire qui le distinguât de ses « frères ; ils prétendent que, par suite de cette ambition, « il engagea l'empereur à donner son abdication en faveur « de son fils, et cela dans l'espérance d'être le premier « ministre pendant la régence de l'impératrice. D'autres « nous le peignent comme un philosophe, ami des lettres et « de la liberté, qui eût mis sa gloire à vivre sous le por- « tique, et qui ne consentit à quitter sa retraite que lors-

« qu'il vit que de grands dangers allaient menacer son « frère, et qu'il y avait quelque mérite à s'y opposer. »

Loin de moi cette accusation, répond Lucien; un trône vaut mieux qu'une régence... Ai-je jamais fait une lâcheté pour acquérir un trône? Si Napoléon II eût succédé à son père, quelle prétention pouvais-je avoir à la régence? Notre famille n'avait-elle pas pour son chef mon aîné, le prince Joseph, l'un des esprits les plus éclairés, des cœurs les plus droits, des caractères les plus nobles qui aient jamais honoré le trône? Ce frère, que ceux qui l'ont approché dans l'intimité ont pu seuls apprécier à toute sa valeur, me servit de père dans mon enfance, et nous ne sommes pas d'un sang à répondre à la tendresse par l'ingratitude, à supplanter lâchement, par de sourdes menées, notre chef de famille, et à sacrifier souvenirs et conscience à la triste rage du pouvoir. J'espère qu'on me pardonnera de m'étendre sur mon caractère, car j'abandonne à tout venant ce qu'on voudra dire sur mon esprit D'après Lamarque, une partie du public me regarde donc comme un ambitieux, coupable d'avoir conseillé l'abdication de Napoléon pour régner sous le nom de son fils! Qu'on me permette de rappeler ici que je n'ai jamais désiré le pouvoir. Ma conduite me donne le droit de le dire et de m'expliquer en détail sur mes sentiments; calomnié dans tant d'écrits, il est juste que je repousse une fois la calomnie.

Personne n'ignore que, pendant ma retraite en Italie, je reçus plusieurs fois l'offre d'être rappelé au pouvoir, ou en France ou sur un trône étranger. Les lettres de ma famille, celles de Talleyrand et de Fouché, qui furent

tour à tour chargés de me faire accepter les offres de Napoléon; toutes ces lettres seront insérées dans mes Mémoires; elles attesteront les instances que j'ai reçues et la résistance que j'y opposai toujours. Il n'est pas, je pense, très commun de faire de pareils refus, et c'est du moins une présomption assez probable qu'on n'est pas dévoré d'ambition.

Sans doute, à toutes ces offres, Napoléon mettait une condition qui blessait mes affections domestiques, et qu'il n'aurait jamais préférée s'il m'avait mieux connu à cette époque; mais enfin, si j'avais voulu pactiser le moins du monde, et pour quelques jours, avec ma conscience, je pouvais le faire à mon gré; il m'est donc permis de conclure au moins que mon ambition fut plus faible que mes affections et mon devoir. Ma conduite de tant d'années repousse donc la supposition qui me représente comme cherchant à tromper un de mes frères pour supplanter l'autre, et Lamarque eût exprimé une opinion moins dubitative sur mon compte, s'il avait consulté ma vie.

Ce n'est pas que j'aie eu un si grand mérite que mes amis ont pu le croire à préférer au pouvoir mes affections domestiques; je le déclare très sincèrement, je n'eus à cela aucun mérite; car, en refusant le pouvoir, je refusai ce qui me parut toujours un funeste présent dans la situation politique où nous avait laissés le Consulat. Dès mon enfance, je m'étais habitué à regarder le gouvernement à contrepoids de l'Angleterre comme la seule espèce de monarchie compatible avec la liberté publique; témoin et acteur de la Révolution française, je ne pouvais pas ignorer que l'antipathie nationale en France avait pour but le pouvoir aristocratique; dès lors, je

n'ai jamais pu concevoir comment, après avoir proscrit les corps intermédiaires, on pouvait rêver une royauté constitutionnelle. Sans patriciat, je n'ai jamais compris, et je ne comprends pas davantage aujourd'hui, une monarchie tempérée; j'ai toujours pensé, et je pense encore, que la France ne voulant pas se réconcilier avec un patriciat héréditaire et indépendant par sa fortune et sa position, elle ne pouvait pas espérer une liberté à l'anglaise, et qu'elle ne pouvait, par conséquent, s'asseoir que sur une base républicaine.

Voilà pourquoi j'ai regretté que Napoléon ne se soit pas arrêté au consulat à vie, qui le rendait aussi puissant, et qui le laissait à la tête de tous les peuples du continent. Ce regret ne s'est jamais affaibli en moi-même dans les jours les plus miraculeux de l'empire, et j'ai toujours cru voir le trône impérial sur le bord d'un abîme. Sans doute l'empereur ne pouvait pas, d'un souffle, reconstituer une classe de grands propriétaires; ses créations de ducs impériaux, qui me rappellent la pittoresque expression de mon excellent ami, le maréchal Lefebvre : « *Nous sommes des ancêtres;* » ses dotations territoriales prises sur les pays conquis; ses restitutions de biens non vendus aux premières familles de l'ancienne France; ses majorats.....; tout cela n'était que le commencement d'exécution de la grande pensée de Napoléon :

« JETER LA BASE D'UN NOUVEAU PATRICIAT, CAPABLE,
« SOUS SES SUCCESSEURS, DE SERVIR DE CONTREPOIDS
« AU POUVOIR ROYAL ET AU POUVOIR ÉLECTIF. »

Je dis sous ses *successeurs*, le règne tout entier du

fondateur de cette nouvelle monarchie ne pouvant, ne devant être qu'une dictature, indispensable pour reconstituer la France sur une base à la fois monarchique et libérale. Ces fondations de Napoléon, si critiquées par tant de bons citoyens, n'en sont pas moins la noble preuve de son désir d'établir, sur de fortes bases, un gouvernement constitutionnel, et quelque étrange que puisse paraître mon assertion à certains esprits, c'est dans ces mesures patriciennes que je vois la justification de l'empire; elles révèlent à l'observateur que l'âme du consul ne cessa point de battre sous le manteau impérial du dictateur. Mais enfin ces mesures d'ordre constitutionnel ne furent hasardées par Napoléon que plus tard et successivement; dans les derniers jours du consulat à vie, je le confesse, tout ne tendait encore, en apparence, qu'à la centralisation et au despotisme; le grand fondateur, quoi qu'on en dise, en fait de mesures d'État, n'eut jamais de conseiller que son propre génie; que souvent, même ses ministres, nous étions loin de le comprendre; le plus jeune, le plus ardent de ses ministres, je le comprenais moins que tout autre, et je m'éloignais, convaincu que la liberté rétrogradait en France, et que le héros sacrifiait à l'éclat de son pouvoir l'avenir constitutionnel de la patrie.

Cette conviction profonde m'empêcha de supposer au pouvoir impérial la durée et la valeur qu'on lui donnait généralement, et les offres que je refusais, brillantes aux yeux du public, ayant peu de solidité à mes yeux, il n'y avait pas grand mérite à les refuser; aussi je n'ai jamais éprouvé l'ombre d'un regret, et loin de sacrifier le moindre mouvement de mon âme à ces offres, qui me paraissaient si peu désirables, si je m'é-

tais rapproché de l'empereur, ce n'eût été que par dévouement fraternel. Tel fut l'unique sentiment qui m'anima dans les Cent-Jours, où d'ailleurs la monarchie constitutionnelle devenait moins impossible, parce que la Charte de Louis XVIII, en avançant dans la route de la réorganisation sociale ouverte par l'empereur, avait rétabli une pairie héréditaire, et s'était ainsi rapprochée des institutions anglaises, autant que le permettaient la diversité des mœurs politiques et la différente division de la propriété dans les deux pays.

Je ne me dissimule pas ici que ces institutions, indispensables à la monarchie tempérée, furent précisément ce qui fit le plus de tort à l'empereur dans le parti libéral; je ne me dissimule pas que ces institutions sont encore antipathiques à l'opinion publique, comme elles l'étaient il y a trente ans; mais ce que l'on peut conclure uniquement de cette antipathie, c'est qu'il faudrait la vaincre par l'influence de la presse monarchique et constitutionnelle, ou bien qu'il faut en revenir au consulat avec deux Chambres.

Si l'on se souciait de pénétrer plus loin dans l'opinion d'un citoyen qui, depuis tant d'années végète dans l'exil, je dirais que si une monarchie à l'anglaise pouvait s'établir en France, je la crois préférable pour le bien de l'humanité, même à la république consulaire, parce qu'elle est plus propre à modifier, par la seule force de l'exemple, les monarchies absolues du continent, et à coordonner ainsi toute l'Europe dans le système constitutionnel, sans révolutions nouvelles ou avec le moins de révolutions possible. Mais si les générations successives, comme on l'assure, croissent dans la haine des corps héréditaires, je ne vois de liberté possible pour

la France que dans une république dont les pouvoirs électifs, établis dans un sage équilibre, auraient la force de nous tenir à une égale distance du despotisme et de l'anarchie. Je m'arrête à ce mot d'équilibre, et je crains presque d'avoir blasphémé! L'équilibre des pouvoirs fut jadis parmi nous l'objet d'un culte universel : nos meilleurs écrivains, nos plus grands citoyens méditaient sur ce thème favori. Aujourd'hui notre progrès est tel que ce mot suranné est presque devenu ridicule.

Il me paraît, cependant, que les vérités sur lesquelles se fondait cette doctrine du temps de l'Assemblée constituante, n'en sont pas moins positives, quoi qu'elles aient passé de mode. Sans l'équilibre des pouvoirs, peut-on concevoir autre chose que le despotisme d'un seul sous une monarchie absolue, ou le despotisme de plusieurs sous une aristocratie absolue, ou bien une pure démocratie? Personne ne pense, parmi nous, à regretter le gouvernement de Constantinople et de Venise; personne ne désire la justice du damas turc ni celle du Conseil des Dix, et la question rentre entre la démocratie pure et un gouvernement à contrepoids. Qu'on me permette quelques mots sur cette question.

La démocratie peut-elle exister avec des privilèges? Non, sans doute, puisqu'elle ne signifie que l'égalité des droits *politiques*. Or, dans aucune république ancienne ou moderne, cette égalité *politique* n'a jamais existé dans un État plus grand qu'une ville. Ouvrons le livre des constitutions des États-Unis de l'Amérique que l'on cite toujours, et avec raison, comme les plus libres des États; le cens électoral existe dans presque toutes ses constitutions, et le cens électoral, qu'est-ce autre chose qu'un privilège politique? Vous votez parce que vous

possédez ; je ne vote point parce que je ne possède rien ou pas assez ; vous êtes donc citoyen et je ne le suis pas ; je ne suis qu'habitant d'une patrie où je n'ai pas droit de cité. Eh bien ! qu'est devenue la démocratie dans cet état de choses ? Elle a disparu ; votre démocratie pure est devenue un gouvernement de privilège, et comme partout le nombre des propriétaires est moindre que le nombre des prolétaires, votre prétendue démocratie n'est plus qu'un gouvernement de minorité, c'est-à-dire une aristocratie de privilèges. Ainsi la démocratie pure n'a pu s'établir même dans un pays nouveau ; comment peut-on la rêver dans une société vieillie ! Ce ne peut être dans notre monde qu'une chimère philosophique, une utopie qui s'évanouit devant la moindre réflexion sérieuse.

La démocratie pure étant impossible, et le despotisme d'un seul ou de plusieurs ne tentant plus personne, il en résulte qu'il n'y a point d'autre gouvernement désirable pour des hommes éclairés qu'un gouvernement à contrepoids, où l'influence des propriétaires, établie sur une base fixe comme la propriété, soit balancée par l'influence de l'élection générale, de sorte que le plus humble des prolétaires soit aussi protégé par la loi que le plus riche des propriétaires.

Cette combinaison de l'influence des propriétaires avec celle des prolétaires est juste parce qu'elle est commandée par un fait matériel qui existe partout : l'association pour l'intérêt commun *des personnes et des biens de chacun*. Celui qui ne possède qu'un arpent veut et doit le conserver *comme, et pas plus*, que celui qui en possède cent mille ; celui qui ne possède que sa force et son talent peut et doit conserver l'exercice de son talent

et de sa force. Tous doivent avoir la même valeur devant la loi; et voilà la liberté, l'égalité civile, *but de tout bon gouvernement.* Mais celui qui possède cent mille arpents est plus sûrement intéressé au sol de la patrie que celui qui n'a que ses bras ou ses talents, propriété transportable partout et à toute heure; il doit donc, pour l'intérêt commun, avoir plus de part que le prolétaire à l'administration publique; or voilà l'inégalité politique, *élément inévitable de tout gouvernement.*

Coordonner ces inégalités sociales de sorte que chacun jouisse de ses droits, voilà l'équilibre politique, qui doit se formuler différemment dans les divers pays, parce que l'harmonie législative des inégalités d'influence personnelle dépend nécessairement des circonstances variées et transitoires de chaque société. Ce n'est pas la formule qui importe, c'est le produit. Or, ce produit des inégalités sociales sagement combinées, cette liberté personnelle pour tous, cette égalité civile devant la loi, ce n'est pas une chimère! J'écris dans un pays assez heureux pour jouir de ces biens depuis un siècle, quoique les prolétaires n'y soient pas représentés; nulle part la dignité humaine ne respire plus à l'aise, et cet heureux pays, dont j'envie chaque jour davantage la liberté pour ma patrie, ne s'endort pas dans la voie du perfectionnement; il avance, mais à pas comptés, afin de maintenir toujours le même équilibre législatif entre des influences qui ne peuvent pas être stationnaires; ses agitations, d'ailleurs, sont bien peu considérables aux regards de l'observateur, car qu'importe la supériorité des whigs ou des tories? L'un et l'autre parti n'aiment-ils pas également leur sainte constitution? Le domicile de l'Anglais est-il moins inviolable sous

sir Robert Peel que sous lord Grey? Les jurés sont-ils moins indépendants, la presse moins libre? La grande propriété gouverne par la Chambre des pairs, héréditaire comme la transmission du territoire, dont la plus grande partie lui appartient. La petite propriété gouverne par la Chambre des communes. Et, pour balancer ces pouvoirs de la propriété grande et petite, exercés par les deux branches de la législature, un chef immuable, héréditaire comme la pairie et puissant comme elle, un chef irresponsable, qui règne et ne gouverne pas (chef-d'œuvre de la sagesse humaine), sert de clef à la voûte sociale. La monarchie, ainsi comprise, n'est-elle pas le meilleur des gouvernements, surtout là où se trouvent de grandes propriétés territoriales?

Mais, comme toutes les choses humaines, le même principe, mis en œuvre par une institution, ne peut être mis en œuvre ailleurs que par une autre combinaison, qui, pour pouvoir exister, doit se conformer prudemment à la division de la propriété, à l'état de l'instruction publique et au caractère de la génération. Aussi cette constitution anglaise, qui produisit le meilleur mode de gouvernement que les hommes aient jamais connu avant les États-Unis (qui furent eux-mêmes l'arrière-produit de la liberté anglaise), cette constitution ne pourrait jamais s'appliquer, telle quelle, à un État où il n'y a plus de grands propriétaires de territoire, où, si l'on supporte encore deux cent mille électeurs pour trente millions de citoyens, on ne peut pas supporter les privilèges de deux cents patriciens, où l'on déteste enfin tout corps intermédiaire. Il est évident qu'il n'y avait pas de sens à une pareille application. Il nous faut changer notre esprit public (et c'est l'œuvre du temps) ou il faut

renoncer à l'équilibre politique de l'Angleterre. Il faut donc rechercher une autre sorte d'équilibre, approprié à notre état social, matériel et intellectuel. Quel pourra être cet équilibre politique de la France?

Il faut partir nécessairement des faits que nous ne pouvons pas changer. Or, s'il est vrai que notre état social repousse le grand patriciat héréditaire, à quoi bon un gouvernement héréditaire? Cette hérédité monarchique ne servant plus de frein nécessaire à la puissance aristocratique, qu'est-elle donc autre chose qu'un hors-d'œuvre? Vous retranchez de votre constitution le pouvoir que l'autorité monarchique doit réprimer, et vous laissez au monarque autant de puissance et d'argent que s'il avait l'aristocratie anglaise à balancer! Ce monarque (fût-il le meilleur des citoyens) ne sera pas toujours affranchi des passions, des erreurs humaines; s'il s'égare, où est le corps indépendant, puissant, inamovible comme lui, héréditaire comme lui, qui puisse l'arrêter sans recourir à l'émeute, juste contrepoids des pouvoirs qui n'ont pas de contrepoids légaux? Vous le cherchez en vain, ce corps intermédiaire qui vous eût empêchés à temps d'approcher de l'abîme... et vous donnez au monde le hideux spectacle de Lyon et de Transnonain, après un demi-siècle de prétendu progrès politique! Puisque votre pairie est à vie, votre chef ne peut être héréditaire, ou bien il n'y a plus d'équilibre. Et si votre chef lui-même est à vie, vous voilà arrivés à la république consulaire, vous voilà arrivés au grand électorat de ce Sieyès, dont je ne pense pas qu'aucun législateur ait jamais surpassé la profondeur.

Il faudrait un livre entier pour épuiser cette matière : en voilà assez pour m'excuser d'avoir osé louer l'équi-

libre des pouvoirs. Il est inutile de déclarer qu'en parlant d'aristocratie, je n'entends parler nullement d'une caste nobiliaire, mais d'une branche législative confiée à la grande propriété. Une noblesse qui s'étend à toute la famille, et qui n'a point de part à la législature, est nuisible au lieu d'être utile. Ce qu'on doit regretter, *pour la France monarchique*, c'est une magistrature héréditaire, personnelle aux aînés et étrangère au reste de la famille. Une haute Chambre à vie, comme le propose, dans ses Mémoires, le général Lamarque, choisie parmi les plus imposés de chaque département, ne serait suffisante que sous un chef à vie.

Dans les deux combinaisons, la haute Chambre devrait être accessible, comme elle l'est en Angleterre, aux grandes illustrations. Des institutions législatives aussi utiles ne peuvent pas être comprises dans la haine que l'on ressent justement parmi nous pour l'aristocratie de la régence et de Louis XV. Qu'ont de commun ces grands seigneurs d'antichambre avec les pairs d'Angleterre ou avec les patriciens de Rome, les Scipion, les Thraséas, les Caton, qui, malgré leur gloire et leurs vertus, n'en étaient pas moins des *aristocrates?* Ce terrible mot, qui fut un arrêt de mort pour tant de Français, comprend, comme tant d'autres mots, des idées opposées, que l'on ne peut confondre sans absurdité. Continuons de détester à tout jamais les aristocrates oppresseurs des peuples, vils esclaves de la tyrannie, cruels suppôts de la féodalité, roués du Palais-Royal, valets de du Barry, tels qu'il n'en existe plus heureusement en France; mais honorons, chérissons les aristocrates défenseurs de la liberté, pères de la patrie, placés par leur influence, par leurs richesses, par leur pouvoir

héréditaire, au-dessus des intérêts vulgaires, et rendant à la chose publique, par leurs services, plus qu'ils n'en ont reçu par leur élévation.

Observons enfin que plus l'élément aristocratique donne de solidité à l'édifice politique, plus on peut, sans danger, étendre le droit de suffrage ; c'est ainsi que l'Angleterre compte huit cent mille électeurs, et nous n'en avons que deux cent mille ! C'est d'après l'équilibre des pouvoirs que le système représentatif peut être assis sur une base plus ou moins large, depuis un cens électoral élevé jusqu'au suffrage universel à plusieurs degrés, comme dans la constitution consulaire où tous les Français nommaient leurs notables tous les trois ans, et exerçaient ainsi une censure suprême sur tous les fonctionnaires publics. Les gouvernements faibles doivent se défier des prolétaires ; mais les gouvernements forts peuvent, avec de bons éléments aristocratiques et monarchiques, appeler sans danger tous les hommes au droit de cité. Après cette longue digression, je rentre en matière. Si ces pensées sont fausses, leur expression du moins est sincère. Je prie d'ailleurs qu'on veuille observer que si j'ai trop longtemps parlé de mes opinions politiques, c'est pour mieux faire comprendre combien ces opinions, ayant été et étant toujours restées conformes à celles de l'illustre Sieyès, elles expliquent mon peu d'empressement à rentrer dans un système alors contraire ; d'après mon peu de foi dans le pouvoir impérial, je ne pensais pas faire un grand sacrifice en demeurant hors de la famille politique de Napoléon. Quant à mon refus d'un trône, la même explication pourrait suffire ; mais elle serait incomplète, et je désire m'étendre aussi sur ce sujet, parce qu'il me

paraît offrir, sur la politique extérieure de l'empereur, un nouvel aperçu qui n'est pas indigne d'attirer l'attention des historiens.

Si je ne fus jamais ambitieux, comme l'ont supposé ceux qui m'ont mal jugé, je ne mérite pas non plus ce nom de philosophe dont mes amis m'ont honoré ; je ne fus pas assez étranger aux passions humaines pour avoir toujours regardé d'un œil de dédain le rang suprême.

Tant que l'empereur, en me méconnaissant put m'affliger par des propositions indignes de moi, la question était personnelle et parfaitement étrangère à toute considération politique. Mais lorsque mon frère me connut mieux, et qu'après tant d'offres affligeantes, il me fit, dans la conférence de Mantoue, des propositions honorables, je l'avoue sans détour, le trône, pour la première fois, m'apparut avec tous ses prestiges; je me complus dans la brillante perspective de Naples, de Florence, de Parme, où je pouvais régner sur des peuples habitués à des mœurs monarchiques que j'aurais pu améliorer. Ce fut alors avec beaucoup de peine que je résistai à Napoléon, d'autant plus qu'avec le front impassible de la politique, quoique avec l'accent ému d'un cœur fraternel, il ne me dissimula pas, en me donnant le baiser d'adieu, qu'il fallait rentrer dans son système ou me préparer à quitter le continent, où il ne voulait plus supporter mon opposition silencieuse. Je quittai le continent. Pour achever ma réponse à Lamarque, je dois m'expliquer sur ce qui détermina ce dernier refus et mon départ.

Placé hors du tourbillon impérial, j'avais plus de loisir que personne pour apprécier en masse la con-

duite de l'empereur envers ses frères; j'eus le bonheur de bien juger cette conduite. Je vis que Napoléon, en donnant aux siens des royaumes ne pensait nullement à leur agrément, à leur intérêt ou à leur gloire; il ne pensait, dans ces érections successives de trônes, qu'à l'intérêt de la grande nation. Ses frères étaient pour lui les agents les plus puissants pour une immense manœuvre politique; voulant s'en servir pour la France, il pensa que le meilleur parti était de neutraliser la valeur personnelle et trop forte de ces rois tributaires, afin que, s'il était obligé de les sacrifier à la paix avec l'Angleterre, ses desseins rencontrassent moins de difficultés; cette vue peut avoir été erronée, parce qu'aucun homme n'est infaillible, mais elle n'en était pas moins éminemment, profondément patriotique.

En empêchant, par sa haute direction, que ses frères ne se fortifiassent trop sur des trônes qu'il prévoyait devoir peut-être leur enlever tôt ou tard, Napoléon faisait précisément l'inverse de Louis XIV. Au lieu de sacrifier à l'établissement des siens les moyens de la France, il sacrifiait à l'intérêt de la France les tributs, les peuples, le repos et la grandeur des siens. Je ne doute pas que, dans une position analogue, il n'eût également sacrifié à la grandeur de la France l'intérêt de son fils comme celui de ses frères. Sans doute, si la victoire eût comblé ses vœux, il eût maintenu ses frères sur leurs trônes, glorieux rayon du grand empire d'occident, et, dans ce cas, il leur eût laissé développer tous leurs moyens de s'établir dans le cœur de leurs peuples, et, loin de les contrarier, il eût joui de leurs succès. Mais dans l'incertitude des affaires, les trônes euro-

péens devaient plus probablement faire les frais de la paix générale, *but constant des envahissements successifs de Napoléon*, et il fallait alors que ces trônes ne fussent pas trop fortement assis.

Si Napoléon eût ouvert son âme à ses frères, il eût mieux agi vis-à-vis d'eux; mais les peuples conquis, qu'il devait tenir dans une situation précaire, n'auraient-ils pas pu profiter d'une confidence indiscrète? D'autre part, si ces peuples n'avaient été régis que par des vice-rois, comme la Lombardie et le Piémont, une telle organisation, commune à toutes nos conquêtes, aurait paru la preuve évidente d'un projet de monarchie universelle; au lieu de préparer des compensations pour nos colonies perdues, cette organisation eût éloigné les probabilités de la paix. Les vice-royautés annonçaient ce que le conquérant voulait définitivement garder. Les royautés, qu'on ne laissait pas affermir, annonçaient ce que l'on pourrait rendre.

Napoléon, père de la patrie française, devait faire vis-à-vis de ses frères, ce qu'il a fait et comme il l'a fait, et rien ne prouve mieux ce que j'avance que les souvenirs honorables laissés par eux à Naples, en Espagne, en Hollande, malgré les liens sans nombre dont la politique française les garottait sans cesse. On concevra maintenant quelle force cette conviction devait avoir sur son esprit. J'eus le mérite unique d'avoir apprécié la politique impériale. Dans la conférence de Mantoue, où Napoléon leva sans réserve tout obstacle domestique, je voulus m'assurer si cette opinion était positive; je lui demandai si, quel que fût l'État qu'il voulait me confier, je pourrais m'y conduire à ma guise pour l'intérieur, laissant pour l'extérieur toute latitude à sa direction

suprême : « Je vous comprends, me dit-il, et je vous « réponds aussi franchement que vous m'interrogez : à « l'intérieur comme à l'extérieur, tous les miens doi- « vent suivre mes ordres ; vous voudriez, à Florence, « faire le Médicis... Non, cela ne me convient pas, et « vous vous conduiriez à ma place comme je me con- « duis : l'intérêt de la France, voilà à quoi tout doit « aboutir ; conscriptions, codes, impôts, tout dans vos « États doit être pour le plus grand bien de ma cou- « ronne. Sans cela, n'est-il pas évident que j'agirais « contre mon devoir et contre mon intérêt ? Pouvez- « vous nier que, si je vous laissais faire, la Toscane, « tranquille et heureuse, ferait envie aux Français qui « voudraient y voyager ? » Telle fut l'interpellation de Napoléon, et je convins sans peine qu'il ne devait pas me laisser régner comme je l'entendais, mais qu'aussi il devait m'excuser si je préférais rester dans la vie privée. « Soit, me répondit-il, vous n'aurez plus rien du moins « à me reprocher. » Non, sans doute, je ne reproche rien à son héroïque mémoire. Sa conduite envers ses frères ne leur fut pas favorable, mais eux seuls et leurs peuples auraient le droit de s'en plaindre, et la France ne peut voir, dans cette rare conduite, que l'âme du grand consul, du citoyen dévoué, sous le brillant manteau de la dictature impériale.

Je quittai donc le continent. Un trône étranger ne pouvait plus me séduire.

Les fautes dernières incombent-elles aux Chambres ? Celles-ci avaient-elles pris leur parti à l'avance ?

Oui, dit Lucien, telle était ma persuasion. Dans vingt-

quatre heures, l'autorité de l'empereur ou celle de la Chambre devait avoir cessé. Or, je le demande aux esprits du plus ardent républicanisme : laquelle de ces deux autorités eût dû cesser pour le bien de la patrie ? Je le demande aux plus scrupuleux soutiens de la légalité ? Qui avait brisé la légalité ? Un corps que le chef de l'État a le droit de dissoudre, en se déclarant en permanence, fait-il autre chose que violer son mandat, se révolter contre l'ordre légal et jeter au gouvernement le gant de la guerre civile ? Après cette insurrection de la Chambre, parler de la Charte n'était plus qu'une de ces inconséquences dérisoires qui trop souvent se mêlent aux sérieuses opérations des hommes ; c'était évoquer un mort ; c'était le même non-sens que l'appel fait, à Saint-Cloud, de la constitution violée et tuée en fructidor.

Lafayette, tout en invoquant la souveraineté du peuple, brisait, par sa proposition de permanence, la souveraineté du peuple exprimée dans l'acte additionnel, volonté dont les accents retentissaient encore au Champ-de-Mars, et sous les voûtes mêmes où parlait Lafayette. La déclaration de permanence avait brisé la Charte, et changé le caractère légal de la Chambre en caractère révolutionnaire. Il fallait dissoudre la Chambre ou abandonner le poste que l'empereur avait reçu du peuple français..... il le fallait dans quelques heures... Je la sentais, cette nécessité terrible : je la voyais en face pour la seconde fois, je n'hésitai pas un instant, comme j'avais hésité en brumaire ; ce fut sans la moindre incertitude, que je conseillai la dissolution d'une des Chambres représentatives. A Saint-Cloud, Napoléon fut réduit à usurper un droit de dissolution que rien ne lui donnait, et la France cependant, la

France entière s'empressa de l'absoudre, en l'élevant heureusement au consulat et (malheureusement peut-être) à l'empire ; mais enfin en l'y élevant par une votation libre, sincère et individuelle, unique légitimité pour quiconque croit à la souveraineté nationale.

Nous étions sans doute convaincus, à Saint-Cloud, que l'immense majorité, la presque totalité des Français nous approuvait ; mais enfin notre audace a précédé la manifestation légale du vœu de la France... et c'est pour cela que nous hésitâmes... et le vainqueur de tant de batailles fut un moment troublé sur la place publique, non (comme on l'a ridiculement affirmé) par faiblesse, mais parce qu'il usurpait un droit suprême qu'il n'avait pas encore ; parce que près de nous étaient l'échafaud et le nom de traîtres dont on nous eût flétris, si nous eussions succombé avant d'avoir pu convoquer la nation, pour qu'elle prononçât sur notre audace. Au reste, si Napoléon fut un moment troublé, ce trouble fut bientôt vaincu ; nous bravâmes l'échafaud... et le consulat sauva la patrie.

Mais, dans les Cent-Jours, l'hésitation ne me paraissait pas même permise, parce que l'empereur avait droit de dissolution, parce que la déclaration de permanence était un attentat à la souveraineté populaire *à laquelle les Chambres sont aussi sujettes que les rois* parce que les ennemis étaient à nos portes, et que dès lors tout ce qui se révoltait contre le gouvernement servait par le fait nos ennemis, en nous affaiblissant. Qu'eût répondu ce citoyen des deux mondes, si au lieu d'être garrottés par leur mission sur une triste sellette, et d'être réduits à parler raison à une majorité égarée, les commissaires de l'empereur eussent déployé le mes-

sage de dissolution, et qu'après l'avoir communiqué avec le calme du droit et de la force, ils eussent dit : « Si quelqu'un ose proclamer la guerre civile, que le « sang de la guerre civile retombe sur sa tête : la « Chambre est dissoute en conformité de la Charte : les « alliés sont à nos portes : que celui qui veut combattre « la Charte et Napoléon, le peuple et l'armée, se lève « et qu'il s'arme, la lice est ouverte. » Qu'eût répondu l'ami de Washington? Aurait-il déshonoré sa longue carrière de vertus civiques, pour se faire l'allié des Anglais, des Autrichiens, des Prussiens et des Russes? Non, Lafayette et la Chambre eussent obéi à la loi. La dissolution, la dictature de Napoléon tant que les alliés n'auraient pas évacué notre territoire, et la levée en masse... tel fut alors mon avis, et le temps n'a fait que le confirmer. Mais Napoléon ne croyait pas pouvoir se passer du concours des Chambres, et nous n'avions d'autre mission que d'implorer ce concours... et les bornes de cette mission étaient connues!... Les factions cédèrent-elles jamais à ceux qui les implorent? Lafayette eut beau jeu de brandir son épée contre ceux qui ne pouvaient pas tirer la leur hors du fourreau!

L'empereur se trompait-il sur son impuissance à sauver la patrie malgré les Chambres?... Hélas, qui oserait parler affirmativement d'erreur, en parlant d'un tel homme! Tant de trahisons à l'armée et dans Paris, tant de divisions au moment du péril, étonnèrent et troublèrent peut-être sa grande âme de citoyen. Toute l'Europe à repousser... et la guerre civile au lieu du concours patriotique qu'il était venu chercher! N'était-ce pas au-dessus de ses forces; et n'avait-il pas raison de s'écrier : « *Suis-je donc plus qu'un homme?* » Il était

venu s'offrir sans armes aux députés, comme il s'était offert sans armes, au retour de l'Elbe, au peuple et aux soldats; mais le peuple et les soldats baissèrent leurs baïonnettes devant leur empereur, qui leur montrait sa poitrine découverte... Et Lafayette et les députés de ce même peuple levèrent leurs bras menaçants contre le père de la patrie, qui implorait leurs concours! Qui fut digne alors de la France, l'empereur ou la Chambre?... Qui de l'empereur ou des députés représentait véritablement ce peuple français?

Nous entendîmes alors plus d'une voix parler de l'inviolabilité de la Chambre, de sacrilège, d'omnipotence législative. Osons aborder ces grandes questions. La Chambre élective est inviolable : oui sans doute, comme la Chambre des pairs est inviolable, comme le chef de l'État est inviolable. Le droit d'inviolabilité des trois branches législatives est égal pour toutes les trois; l'un de ces droits n'est pas plus sacré que l'autre, car ils dérivent du même principe, de la Charte, expression de la souveraineté populaire. Mais si une Chambre des pairs s'avisait (par exemple) de proclamer Henri V, son inviolabilité la garantirait-elle d'une insurrection légitime?...

Si un roi, secrètement lié aux monarques absolus, détruisait la Charte par des ordonnances, faudrait-il respecter son inviolabilité?... Eh! pourquoi donc, l'inviolabilité de la Chambre des députés devait-elle lui garantir l'impunité de tous ses attentats? Si cette Chambre, oubliant le mandat qu'elle a reçu du peuple souverain, brise la Charte au lieu de la défendre; si elle trahit le prince, élu, *non par elle*, mais comme elle et plus universellement qu'elle, par la votation du

peuple français ; si en présence de l'ennemi, au lieu de se serrer autour de son chef, elle court mendier la pitié des ennemis, doit-elle rester inviolable? Mais cela est par trop absurde, car dans ce cas ce serait souverain. Renonçons, il en est bien temps, à la puissance fantastique de certains mots non définis, et réduisons leur valeur à ce qui est vrai.

Un roi, une Chambre des pairs, une Chambre des députés, sont inviolables, tant que ces pouvoirs restent dans les limites tracées par le pacte social qui les a crées ; mais dès qu'ils sortent de ces limites, ils cessent d'être inviolables, et l'insurrection devient contre eux le plus saint des devoirs, *contre eux, roi, pairs ou députés;* car le peuple seul est souverain, et nous ne sommes pas plus inféodés à une Chambre élective qu'aux deux autres pouvoirs; et lorsque l'ordre social a été troublé par un acte insurrectionnel qui a brisé une des trois inviolabilités politiques, le juge de cet acte insurrectionnel, le juge *unique et suprême*, c'est le peuple ; s'il l'approuve par un vote universel et libre, l'acte insurrectionnel est légitimé : il devient chose sacrée. Mais tant que le peuple n'a pas légitimé par ce vote précis un acte insurrectionnel quelconque, cet acte n'est qu'un fait et non pas un droit. Je sais bien qu'un fait accompli sans la légalité fondamentale, ou avec une légalité incomplète, finit par obtenir du consentement tacite, un droit supplémentaire ; si des générations de rois se succèdent, la puissance pacifique du trône peut remplacer, à un certain point, la votation des peuples ; mais c'est l'œuvre du temps ; et nul n'est légitime lorsqu'il ne possède ni le droit de l'élection, ni le droit subsidiaire de la prescription. Ces principes sont trop incontestables

pour que personne puisse les nier : on peut tout au plus se taire devant eux.

L'inviolabilité d'une Chambre élective, d'une Chambre des pairs, ou d'un roi, réduite ainsi dans ses justes limites, est la mesure commune de droit politique applicable à toute révolution. D'après cette règle infaillible, tout le monde, en lisant notre histoire, peut donner à chacun de nos actes révolutionnaires le titre qu'il mérite.

Dès que l'inviolabilité d'un chef ou d'un corps est définie, les grands mots de *sacrilège*, *d'omnipotence parlementaire*, cessent d'avoir une signification réelle : l'opinion publique seule est juge si une révolution est sacrilège ou sacrée ; et quant à l'omnipotence, le peuple souverain seul peut se l'attribuer ; une branche de la législature, par cela seul qu'elle n'est qu'une branche, ne peut prétendre à cette souveraineté exclusive.

Revenons à l'application. Dans les Cent-Jours, la Chambre des députés étant sortie de ces limites, elle avait cessé d'être inviolable, et l'empereur avait le droit et peut-être le devoir de la dissoudre. Dans les trois jours de 1830, le monarque étant évidemment sorti des limites de son pouvoir, il avait cessé d'être inviolable ; et les funestes ordonnances ont rendu l'insurrection légitime. Mais cette révolution n'est encore qu'un fait, parce qu'elle n'a pas reçu *l'indispensable baptême de la votation universelle*. Puisse cette votation (quels que soient la forme et le chef) consacrer un équilibre tel que tout citoyen, digne de ce nom, veuille et doive se réunir sous la bannière de la patrie !

Ce n'est donc pas l'abdication de l'empereur, mais la

dissolution de la Chambre que j'ai conseillée dans les Cent-Jours.

La division des esprits, à cette époque, n'aurait point d'excuse si l'on ne tenait pas compte de la force irrésistible que les circonstances imposent aux esprits les plus fermes dans ces grandes circonstances qui bouleversent les empires. Mais en tenant compte de cette force des circonstances, l'égarement des Chambres peut s'excuser en partie. Si les masses du peuple et de l'armée voyaient dans Napoléon leur sauveur, la partie éclairée de la nation, surtout dans Paris, devait nécessairement se fractionner en nuances diverses, parce que le passé ne perd pas tout à coup son influence sur le présent. Or les idées héréditaires, réveillées par la monarchie impériale, ne pouvaient pas rester étrangères aux monarques exilés, et les affections de l'ancienne noblesse se raviver en faveur des Bourbons. Les royalistes constitutionnels, ayant vu retardée par l'empire la monarchie à l'anglaise, but constant et sacré de leurs efforts depuis un demi-siècle, ne supposaient pas à Napoléon le projet de remplir leurs vœux à la paix générale ; ils devaient donc entrevoir, désirer, rechercher une autre combinaison politique ; et l'image d'un Guillaume III (toute conspiration à part) devait naturellement s'offrir à leurs yeux. Les constitutionnels républicains, fidèles, quoique en petit nombre, aux glorieux et nobles souvenirs du consulat, n'avaient jamais adhéré de conviction au plébiscite impérial, et dès lors, ils ne pouvaient pas sentir un grand dévouement pour l'acte additionnel des Cent-Jours. Les démocrates enfin (parti qui, loin d'être confondu avec les républicains constitutionnels, en fut toujours le plus puissant ennemi), les démocrates, mal-

gré leurs intentions louables souvent, n'en poursuivaient pas moins une utopie impossible dans un grand État; et par la force même de leur conviction ils devaient regarder l'acte additionnel comme la réorganisation du pouvoir absolu de l'empire.

Cette situation des partis politiques, léguée aux Cent-Jours par le passé, n'explique-t-elle pas, ne justifie-t-elle pas en partie le triste aveuglement des Chambres, qui, répudiant (comme en délire) tout souvenir glorieux, se laissèrent misérablement choir au rôle hideux des Grecs du Bas-Empire! Avouons-le sincèrement : la concorde publique, indispensable à notre salut, ne pouvait pas être obtenue dans une pareille divergence d'opinions; il fallait donc ou les comprimer toutes sous une dictature momentanée, ou les réunir toutes en deux camps opposés, en abandonnant complètement les traditions impuissantes de la monarchie impériale, et en proclamant de nouveau la grande république, en face des rois coalisés.

Ah! sans doute, si comme le dit ailleurs Lamarque, Napoléon, après son miraculeux retour, eût ressuscité le consulat; si la *Marseillaise*, terreur des rois absolus, s'était élancée de sa vaste poitrine, comme le cri d'Achille après les funérailles de Patrocle; si sa voix, en réponse à la malédiction lancée sur sa tête par le congrès des rois, leur eût dit ce qui était au fond de son cœur : « J'ai cru, en m'asseyant au milieu de vous, « faire ce qu'il fallait pour réorganiser la France et « l'Europe ébranlées; j'ai voulu concilier les trônes et « les peuples; j'ai cru avoir reçu de la Providence la « mission de médiateur entre le passé et l'avenir... Et « vous, père de ma femme!... Et vous, autocrate, à qui

« je rendis une armée captive !... Et vous, fils du grand « Frédéric, qui reçûtes de moi votre monarchie tout « entière envahie !... Vous tous, rois aveugles, vous « blasphémez mon nom ! Vous me rejetez du sein de la « société ! La mesure est comble, et je vous rejette à « mon tour loin de moi. L'empereur de France n'est « plus ! Le roi d'Italie n'est plus ! Le consul seul res- « suscite et vous renvoie vos malédictions.... Il ne s'agit « plus d'une guerre, entre des dynasties, mais d'une « guerre à mort entre le pouvoir héréditaire du vieux « monde et le pouvoir constitutionnel du nouveau. Le « peuple, dont je redeviens le chef électif rompt à jamais « tout pacte avec les trônes de droit divin; vous avez « proscrit le grand médiateur.... Malheur à vous !... »

Si telle avait été la réponse de Napoléon, dans vingt-quatre heures, au lieu de tant de partis en France, il n'y en aurait plus eu que deux, l'immense parti de la révolution et l'imperceptible parti de l'ancien régime. Un million de citoyens, dirigés par cent mille vétérans de l'empire, eût couvert les bords du Rhin. Les peuples de l'Europe, un moment fanatisés contre nous, dans une querelle d'empereur à empereur, eussent réfléchi, l'arme au bras !... La libre Angleterre, où l'opinion publique n'est pas un vain mot, eût rougi de se faire le champion des rois absolus ! Bernadotte lui-même, ce fils de la République, n'eût pas marché contre elle... Mais pourquoi nous égarer dans de pareilles suppositions?... La guerre ne fut qu'entre des dynasties, l'une nouvelle et seule, toutes les autres anciennes et unies... Napoléon dut succomber.

Nous avons répondu aux reproches d'avoir quitté l'armée après Waterloo. Est-il vrai que l'orgueil impérial

de Napoléon fut ce qui l'empêcha d'accepter l'intervention des fédérés? Lamarque méconnaît encore ici l'homme dont il parle; le ciel lui avait départi tous les moyens de remplir sa mission sur la terre : l'épée du conquérant ne lui était pas plus familière que l'adresse du négociateur; il savait persuader tout aussi bien que combattre, se raidir contre une difficulté et la franchir d'un bond gigantesque, tout aussi bien que la tourner lentement et avec patience, pour atteindre le but dès qu'il lui paraissait glorieux (car il n'en eût jamais d'autres); il n'avait pas plus d'orgueil que de faiblesse, et, s'il l'avait cru utile, Napoléon se fût élancé au milieu des fédérés, et les faubourgs eussent retenti de son éloquence tribunitienne, tout aussi facilement pour lui que les camps retentissaient des phrases immortelles de ses bulletins, plus puissantes sur les hommes, et dès lors plus éloquentes que les harangues de Démosthènes et de Cicéron. Ce ne fut donc point par orgueil que Napoléon ne fit pas armer les fédérés, *mais parce qu'il vit, dans cette effervescence des masses prolétaires, un obstacle de plus à la concorde, qui lui paraissait l'unique moyen de sauver la patrie.* Et, en effet, l'armement des fédérés eût ouvert la lice sanglante de la guerre civile. Même en comptant sur la victoire, nous ne pouvions nous dissimuler qu'une victoire acquise à ce prix pouvait entraîner Napoléon hors de la route monarchique où il voyait toujours le salut de la France.

Napoléon n'eut jamais la prétention stupide de créer les événements : s'en servir habilement fut tout son art, et s'il quitta les faisceaux, c'est qu'il crut la forme monarchique préférable pour les mœurs de la France

et pour l'Europe. S'il s'était trompé dans cette opinion, il eût seulement fait la même faute que les vainqueurs de 1830. Lafayette pouvait rétablir le consulat... pourquoi donc a-t-il préféré la monarchie?..... Certes, on ne dira pas que ce fut par orgueil, car ce grand citoyen ne sacrifia jamais à l'amour du pouvoir, et cette inébranlable abnégation, depuis Washington jusqu'à Napoléon, suffit, et au delà, pour couvrir du manteau de la gloire populaire toutes les erreurs d'application que pourrait offrir sa noble carrière. Lafayette en 1830, comme Napoléon aux Cent-Jours, préféra le sceptre aux faisceaux, parce qu'il crut le sceptre plus utile à l'intérêt public. Mais en soumettant son œuvre à la votation du peuple français (seul juge des révolutions qui le regardent), l'empereur se conduisit en républicain... et Lafayette, en ne soumettant pas son œuvre à l'approbation du peuple, agit en usurpateur. Mais loin de moi le désir de jeter la moindre ombre sur les intentions de l'ami de Washington! Je les honorai toujours, et, quelque funeste que m'ait paru souvent son influence, mon admiration pour son caractère n'en fut jamais altérée.

Encore une fausse manière de juger le héros.

Il s'agissait si peu pour lui de son intérêt personnel et de celui de sa famille, qu'il dicta d'abord son abdication sans parler de son fils, et sur l'observation pressante que nous lui fîmes, Carnot et moi, de n'abdiquer au moins qu'en faveur de Napoléon II, afin d'écarter les Bourbons, il nous répondit : « Les Bour-« bons!... eh bien! ceux-là, du moins, ne seront pas « sous la férule autrichienne. » Une telle pensée chez un tel homme n'a pas besoin de commentaires; il sou-

riait de l'importance que nous attachions à ce qu'il nommât son fils. « Les ennemis sont là, disait-il, et « les Bourbons avec eux ; il faut repousser les premiers « ou subir les seconds : unis, nous pourrions nous « sauver encore ; divisés, vous n'avez plus de res- « sources que dans les Bourbons. Quant à moi, mon « sort ne regarde personne ; je connais l'adversité. »

Nous obtînmes cependant qu'il abdiquât pour son fils ; mais il le fit sans partager notre illusion, et comme une chose à peu près indifférente. Il descendit du trône parce que les Chambres l'abandonnèrent ; ce ne furent ni les intrigues de Fouché, ni les instances de Regnault, ni l'éloquence ou l'ambition de Lucien, avide du premier ministère, ni les conseils du prince Joseph, convoitant aussi la régence, qui déterminèrent Napoléon. Son unique motif fut son devoir ; son âme ne fut entraînée que par une considération d'un ordre bien supérieur à toutes celles qu'on lui prête.

Il était près d'une heure lorsque Carnot, Davoust et Caulaincourt portèrent à l'Assemblée cet acte si désiré ; le voici :

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français ! en commençant la guerre pour soutenir « l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion « de tous les efforts, de toutes les volontés, et sur le « concours de toutes les autorités nationales ; j'étais « fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes « les déclarations des puissances contre moi.

« Les circonstances me paraissent changées. Je « m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la

« France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclara-
« tions, et n'en avoir voulu réellement qu'à ma per-
« sonne ! Ma vie politique est terminée, et je proclame
« mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des
« Français.

« Les ministres formeront provisoirement le conseil
« du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils
« m'engage à inviter les Chambres à organiser sans
« délai la régence par une loi.

« Unissez-vous tous pour le salut public et pour
« rester une nation indépendante !

« Le 22 juin.

« *Signé :* NAPOLÉON. »

Voilà cette abdication, si avidement attendue par les Chambres représentatives : les événements ont mis à leur place les Chambres et l'empereur.

L'abdication me parut alors funeste, et j'employai tous mes faibles efforts à l'empêcher ; je pensais, je dis alors tout ce que pensent et disent encore bien des Français : elle me parut, à moi aussi, un acte de faiblesse.

Aujourd'hui qu'avec plus de calme, mes pensées ont mieux et longuement étudié l'homme et l'acte, j'ai bien changé d'opinion, et c'est ce qui me reste à développer ici.

La même parole peut embrasser des significations bien diverses, et l'application déplacée d'une idée que cette parole embrasse, égare bien souvent le jugement des contemporains et de l'histoire. C'est ainsi que le mot de *principe monarchique*, appliqué à Napoléon, doit signifier toute autre chose que le même mot

appliqué à Ferdinand VII. Le premier avait des devoirs diamétralement opposés aux devoirs du second. Si l'on veut juger l'abdication de l'empereur avec le principe bourbonien du droit divin, cette abdication paraîtra une faiblesse, comme nous le pensions dans les Cent-Jours; mais la conséquence sera inverse si ce même mot *monarchique* est appliqué à une idée différente. Or, le principe de la monarchie du droit divin repose sur la puissance absolue, inaliénable, imprescriptible du monarque, sur le droit exclusif de sa famille à l'hérédité de ce pouvoir. Il résulte de ce principe que le pouvoir doit être transmis par le père aux enfants; que celui qui le possède aujourd'hui ne peut pas, même en le voulant, en dépouiller ses héritiers; le fidéicommis politique leur est confié pendant leur vie comme un dépôt qu'ils ne peuvent violer sans commettre la plus grande lâcheté. Leur droit leur impose le devoir de ne pas laisser périr ce dépôt sacré, et de le transmettre intact; l'accomplissement de ce devoir devient l'honneur de cette espèce de monarchie; aussi les législateurs l'ont-ils sagement rattachée au sanctuaire; ils l'ont élevée au-dessus de la terre pour la soustraire aux vicissitudes de la terre, et le monarque s'est appelé l'oint du seigneur.

Un trône fondé sur cette base s'écroule-t-il par une de ces révolutions dont rien ne peut affranchir le monde? Le monarque abattu conserve son droit tout entier; il ne peut pas être dépouillé du grand sacerdoce; son titre lui appartient sous le chaume comme sur le trône; partout où il est, son sceptre est avec lui; dans l'exil, son front royal doit se relever encore avec plus de fierté que dans les jours de sa

puissance; au-dessus des outrages de la diplomatie mondaine, il leur oppose la force morale de son préjugé; il transmet sa puissance avec son sang, avec l'honneur de sa famille; il ne peut abdiquer ce qui ne lui appartient pas plus qu'à ses héritiers : abdiquer est donc pour lui synonyme de trahir; en se laissant aller à un pareil acte, il déshonore son nom; il rompt d'une main sacrilège le lien qui attachait à l'autel le trône de sa race, et il ne peut y avoir pour lui d'excuses, quand même il s'agirait de sauver ses jours; car pourquoi le chef serait-il exempt de son devoir, quand le soldat ne peut pas déserter sans crime? En appliquant ce principe monarchique aux événements de nos jours, nous affirmerons, sans crainte de nous tromper, que l'abdication de Ferdinand VII à Bayonne fut une lâcheté, que celle de son vieux père fut un non-sens, car, par égoïsme ou par erreur, ils disposaient l'un et l'autre du bien d'autrui. Nous affirmerons également que Louis XVIII, dans son exil sur cette noble terre, hospitalière à tous les proscrits, refusant au premier consul de renoncer à son droit sur la France, et confiant à l'avenir la restauration du droit divin qu'il croyait reposer sur sa tête, Louis XVIII, en se conduisant ainsi, se montra digne de remonter au trône de ses pères, et le héros dont il repoussa l'offre ne fut pas celui qui sut le moins apprécier son noble refus.

Si nous voulons appliquer ce principe monarchique aux abdications de Fontainebleau et des Cent-Jours, de quel nom les flétrirons-nous?... Quelle étrange alliance de mots ne nous offrira pas la conséquence mal appliquée d'un principe vrai? Cette alliance de mots *Napoléon* et *faiblesse*, déjà si étrange dans le moment même du péril

commun qui bouleversait toutes les têtes, pourquoi devient-elle impossible à concevoir aujourd'hui? Est-ce qu'elle serait une fausse application du principe qui, signifiant le droit divin pour les Bourbons, signifiait autre chose pour Napoléon; il ne s'agit plus d'une royauté qui plane au-dessus des nuages, mais d'une royauté largement assise sur les votes de quatre millions de citoyens; le principe, en gardant son nom, a changé son essence et le devoir qu'il impose, et le nouvel honneur monarchique qu'il a créé, sont parfaitement l'opposé de l'honneur et du principe bourbonnien.

L'ancien trône était une propriété quasi divine..., le nouveau est une magistrature populaire, fondée non sur l'intérêt d'une famille, mais sur l'intérêt unique des fondateurs; si les circonstances changent demain l'intérêt, la volonté, le caprice même des millions de citoyens qui ont voté, ou des générations qui les suivent, le roi, l'empereur, le magistrat suprême (qu'importe le nom?) perd tous ses droits, parce que la base de son trône, le consentement du peuple souverain, s'est écroulée. Ce trône fut élevé pour le bien public, et pour le bien public il tombe; sa chute détruit tous les droits du passé; le roi populaire déchu a tout une autre grandeur que celle d'entretenir le prestige du droit divin; sa grandeur est de déposer sans regrets, avec le pouvoir du trône, tous les oripeaux du trône, de faire des vœux dans l'exil pour sa patrie, au lieu de lancer de loin sur elle les brandons de la discorde; et lorsque les ténèbres de l'exil cessent, la grandeur du prince populaire déchu consiste à rentrer en simple citoyen, content et soumis aux lois de son pays. Une telle

grandeur n'est et ne doit pas être celle des Bourbons, mais c'est celle de ce consul plébéien quittant les faisceaux pour reprendre la charrue; c'est celle de ce dictateur patricien descendant de son tribunal pour aller se confondre dans les rangs des simples sénateurs. Eh! pourquoi donc notre siècle de lumières, si fécond en héros guerriers et en martyrs politiques, ne produirait-il plus de ces âmes plus hautes que le pouvoir? Pourquoi l'opinon ne les accueillerait-elle pas avec le même enthousiasme que dans les anciens temps? Cessons de n'admirer que l'acquisition et la conservation du trône, et gardons quelques parcelles de gloire à l'abdication et au refus.

Comment jugerons-nous maintenant les deux abdications du chef de la France? N'est-il pas évident qu'en les condamnant, comme nous le fîmes aux Cent-Jours, nous raisonnions comme s'il se fût agi d'un monarque de droit divin?... N'est-il pas évident que lorsque, pour décider la proclamation de Napoléon II, je m'écriais aux tribunes nationales : *L'empereur est mort!..... vive l'empereur! l'empereur abdique!..... vive l'empereur!* je ne parlais plus moi-même que le langage de la vieille France? Ce qui était honorable, chevaleresque, royal pour Louis XVIII, eût été cruel, infâme, sacrilège pour Napoléon; il devait abdiquer le trône par le même sentiment qui le lui fit accepter; il eût été coupable si, pour défendre ce trône ou celui de son fils, il eût bravé la guerre civile; et, puisqu'à tort ou à raison, il ne croyait pas pouvoir malgré les Chambres sauver la France, il devait céder aux Chambres, que d'un mot il pouvait comprimer.

Je préviendrai une objection qui s'offre à mon esprit,

comme elle s'offrira sans doute à mes lecteurs : la royauté populaire n'étant qu'une magistrature suprême, que signifie un sacre pour un roi populaire?... Avouons-le : c'est un non-sens politique, une confusion des idées du passé et de celles du présent, une contradiction manifeste de deux principes différents. Mais quel est celui qui n'a pas senti quelle large part les inconséquences de l'esprit humain ont parfois sur les événements humains? N'arrive-t-il pas tous les jours que des résolutions publiques ou individuelles sont influencées, déterminées par une inconséquence? Est-ce toujours la logique qui détermine nos actions? Que chacun rentre en soi-même et se réponde, il trouvera, sans nous expliquer davantage, pourquoi Napoléon se fit sacrer ; il pensera peut-être que cette forme, empruntée au principe adverse, ayant désolé les ennemis du peuple français, fut une heureuse, grande et politique inconséquence.

Elle est bien large la route des inconséquences humaines! et leurs résultats sont variés comme la fortune. La monarchie impériale ayant obtenu le concours de ce pontife d'héroïque et sainte mémoire, et gagnant par ce concours la sympathie d'une grande partie de la France, le sacre peut difficilement se condamner. Mais ce sacre ayant eu lieu, que dire de la conduite de ces rois, se croyant de droit divin les maîtres de la terre, appuyant toute leur force sur le sacerdoce politique, qui n'est qu'une usurpation du trône sur l'autel, et détruisant eux-mêmes ce prestige, en souillant, de leurs propres mains, de sang et de boue, celui des oints du Seigneur que la fortune abandonne? La superbe fille de Henri VIII, refusant à la reine Marie la protection due à la plus

simple sujette, retenant dans une si longue et si dure captivité, et, malgré sa douleur hypocrite (le comble des outrages), faisant tomber la belle tête de sa rivale sous son infâme couperet, que fit-elle autre chose que renverser elle-même le principe de son droit divin, qui ne reconnaît que Dieu pour juge des rois? Est-ce que la reine Élisabeth ne fut pas régicide?... Elle le fut plus que Cromwell, plus que Robespierre, car son régicide pèse uniquement sur sa mémoire; il ne fut pas partagé entre mille complices; il lui appartient à elle seule. Que la gloire lui en reste tout entière, à la grande Élisabeth!

Et tous ces monarques alliés, appelant à Vienne la malédiction, et mettant hors de la loi commune un roi comme eux, un empereur comme eux, un oint du Seigneur comme eux, et clouant ensuite ce Prométhée des rois et des peuples sur le roc d'exécrable mémoire, pour l'y faire expirer lentement; tous ces monarques qu'ont-ils fait autre chose que renier de leurs bouches royales, leur caractère divin? Ils n'ont pas même soumis à un tribunal quelconque, comme Élisabeth, leur parent, leur généreux vainqueur! Eux-mêmes, de leurs propres mains, ils voulurent être régicides! Pour être sainte, leur alliance avait-elle besoin de l'agonie d'un monarque inviolable et sacré? Peut-on s'étonner ensuite que ce manteau de l'inviolabilité des rois, mis en lambeaux par les congrès des rois, ne puisse plus couvrir la nudité de leur sacerdoce? Et vit-on jamais une plus triste inconséquence que celle de tous ces puissants monarques, faisant eux-mêmes, devant leurs peuples réunis, la curée de leur dignité royale?

Je me résume. Napoléon, en quittant son armée après la bataille de Waterloo, fit un acte de dévouement

sublime, et les Chambres, en l'abandonnant, perdirent la patrie.

En n'usant pas de son droit de dissoudre la Chambre, Napoléon ne recula que devant la guerre civile, qu'il ne croyait pouvoir servir qu'aux intérêts personnels de sa famille.

Napoléon considéra l'empire comme une dictature nécessaire à la France jusqu'à la paix générale, et les bases jetées par lui pour la reconstruction d'un patriciat prouve que la monarchie constitutionnelle était le but définitif de sa politique.

Napoléon, en couronnant ses frères, les fit servir à l'intérêt de la France et il sacrifia le repos et la grandeur des siens à ce bien de la France, unique but de sa vie.

Napoléon abdiqua, malgré son avis, dans les Cent-Jours, et il eut raison d'abdiquer, parce qu'il ne se regarda jamais que comme magistrat suprême du peuple français.

Cette manière de voir, peut-être habile en 1835, n'avait pas toujours été celle de Lucien, si l'on en juge par ses notes sommaires, écrites au moment même :

Au retour de l'empereur, la réunion du conseil d'État est fort orageuse. L'abdication en faveur du roi de Rome est mise le plus délicatement possible sur le tapis. « Les Bourbons valent mieux que mon fils; au moins, « ils sont Français. » Je ne suis pas de ceux qui trouvent cette réponse superbe. Rien en ce moment n'était plus français que son fils.

Mille brimborions de part et d'autre à recueillir

Situation de notre famille. Seconde et trop tardive abdication. J'ose proclamer Napoléon II. « L'empereur est « mort, vive l'empereur ! » Peu ou point d'écho [1].

1. Lucien a laissé d'autres versions de ces événements. Voici ce qu'il a dit à propos de la dissolution des Chambres et de l'abdication :

LUCIEN. — Où est donc votre fermeté ? quittez ces irrésolutions. Vous savez ce qu'il en coûte pour ne pas oser.

NAPOLÉON. — Je n'ai que trop osé.

LUCIEN. — Trop et trop peu. Osez une dernière fois.

NAPOLÉON. — Un Dix-huit Brumaire !

LUCIEN. — Point du tout. Un décret très constitutionnel. La Constitution vous donne ce droit.

NAPOLÉON. — Ils ne respecteront pas cette Constitution et ils s'opposeront à ce decret.

LUCIEN. — Les voilà rebelles et mieux dissous encore.

NAPOLÉON. — La garde nationale viendra à son secours.

LUCIEN. — La garde nationale n'a qu'une force de résistance. Quand il faudra agir, les boutiquiers songeront à leur femmes et à leurs magasins.

NAPOLÉON. — Un Dix-huit Brumaire manqué peut amener un Treize Vendémiaire.

LUCIEN. — Vous délibérez quand il faut agir. Ils agissent eux et ne délibèrent pas.

NAPOLÉON. — Que peuvent-ils faire ? ce sont des parleurs.

LUCIEN. — L'opinion est pour eux. Ils prononceront la déchéance.

NAPOLÉON. — La déchéance !... Ils oseront !

LUCIEN. — Ils oseront tout, si vous n'osez rien.

NAPOLÉON. — Voyons Davout.

Napoléon, sortant du jardin, rentra dans son cabinet ; il était toujours irrésolu. « Que voulez-vous ? la fumée du mont Saint- « Jean lui a tourné la tête. C'est un homme perdu, » s'écria Lucien.

A propos de l'abdication, Lucien raconta la scène de la Chambre.

« Il s'agit de savoir, dit Lucien, si la France est une nation indé- « pendante, une nation libre. Politiquement, l'empereur est mort. « Vive l'empereur ! l'empereur a abdiqué. Vive l'empereur ! Telle « est la maxime sur laquelle repose une machine constitution- « nelle.

« A quel titre répond M. de Pontécoulant, le prince de Canino « vient-il proposer un souverain au peuple français ? Qui l'a

Quel est le plus content de mon échec? Si l'on ne me l'avait pas dit, je ne l'aurais pas cru.

De la réflexion de Lucien se dégage la leçon à tirer de ce drame des Cent-Jours, préface d'un second, tout aussi désastreux, celui de 1870. Mais, aujourd'hui, le temps et la mort ont fait leur œuvre, les passions se sont calmées, les masses plus instruites sont aussi plus intelligentes ; il est donc possible d'apprécier sainement cette curieuse période de notre histoire contemporaine et d'en déduire les causes et les effets, au point de vue sociologique.

Tout d'abord, ce que l'on est en droit d'affirmer, c'est qu'étant donnée la situation de la France en 1815, le souverain de l'île d'Elbe était véritablement le seul homme en état de prendre la direction du mouvement survenu au lendemain du retour des Bourbons.

Par contre, étant donnée la situation de l'Europe, Napoléon était le dernier homme auquel la France eût dû songer, pour la sortir de l'impasse où les événements l'avaient placée.

Or, de cette double nécessité, Guinguenée n'a eu conscience que de la première ; et, c'est cette erreur même qui permet d'expliquer sa démarche presque naïve auprès du souverain de la Russie.

« déclaré français? Il n'a de titre avéré que comme prince ro-
« main. »

La leçon était sanglante. Elle était méritée. Lucien voulut interrompre.

« Pardon, prince, continue Pontécoulant, respectez l'égalité dont
« vous avez donné un exemple auquel la Chambre a été sensible,
« en ne prenant place qu'au milieu des membres nommés.

« Ce n'est pas ici, réplique Lucien, que je répondrai aux person-
« nalités que vient de m'adresser le préopinant. On me dit que je
« ne suis pas français! Eh bien! du moins je le suis par les
« sentiments. Nous sommes tous ici par les constitutions de l'em-
« pire; ainsi notre serment à Napoléon II ne doit pas être l'objet
« d'une délibération, mais d'une déclaration qui ne saurait être
« trop prompte pour empêcher la guerre civile. »

De 1792 à 1815, les termes du problème social en Europe s'étaient *inversés*, si l'on ose s'exprimer ainsi.

En 1792, c'était la France républicaine, représentant les droits de l'homme, qui avait tenu tête aux monarques coalisés. En 1815, les nationalités se dressaient à leur tour devant le César français qui, par ce dernier acte de folie, allait faire de ces rois, oscillant sur leurs trônes, des hommes nécessaires et reculer de cent ans la solution de la question sociale en Europe.

Aussi, quand on songe à ces choses, quand on parcourt ces milliers de documents du passé, on se demande, si, derrière tous les acteurs de cette sinistre aventure des Cent-Jours il n'y a pas quelque puissant génie, intéressé à faire sortir le lion de sa tannière de Porto-Ferrajo, pour permettre aux souverains coalisés d'en finir avec les mouvements de patriotisme et de rénovation qui agitaient leurs peuples. Et le nom de l'homme néfaste que fatalement on trace est celui de cet éternel conspirateur : le prince de Bénévent, Talleyrand.

Une société moderne est placée à un degré d'autant plus inférieur de l'échelle sociale, qu'elle confie plus ou moins complètement ses destinées à un seul homme. En d'autres termes, l'assujettissement d'une société et son état d'affaissement sont en raison inverse de l'avancement intellectuel des membres qui la composent et des moyens de communication matérielle et morale qui les unissent.

En effet, cette sorte de méthode synthétique consistant à substituer un être et un nom à la place des idées et des situations est d'ordre naturel. Elle correspond au développement même de l'humanité. Le fétichisme, les divers cultes, les unités religieuses, les souverainetés terrestres en constituent, pour ainsi dire, le transformisme et par suite le perfectionnement. Cette méthode d'ailleurs simplifie l'effort ; elle rend commode la tâche de l'historien et l'essai de compréhension de la part des masses. C'est par cette raison même qu'elle a servi longtemps de base et sert encore le plus souvent de guide dans les écoles pour l'enseignement de l'histoire des peuples, dont les évolutions se trouvent ainsi rattachées sans ordre à la naissance et à la

mort des princes. Et qui peut savoir si cette manière de présenter les faits du monde à Brienne et à l'École militaire n'a pas exercé une influence décisive sur l'esprit malade du jeune corse, faisant passer la gloire et l'âpre désir d'imiter les Gengis-Kan, les Alexandre et les César, avant celui de se consacrer au perfectionnement de la société dans laquelle les hasards de la naissance lui avaient permis de prendre place! En tout cas, ce procédé de synthèse a eu pour première conséquence de perpétuer les idées de domination dans les classes dites dirigeantes, et d'amener, dès les bancs du collège, la confusion dans les esprits en apparence les mieux équilibrés.

Pour les faibles et les intrigants, cette substitution d'un être supérieur, divin ou humain, reste encore le procédé le plus pratique pour s'élever au-dessus de leurs contemporains. Pas d'efforts individuels, pas de lutte ; rien que du servilisme. A l'abri derrière la grande notoriété qu'ils suivent ou qu'ils créent, ils montent à l'assaut des places. Il est en effet plus aisé de circonvenir un homme qu'une foule. Il est également plus facile de le supprimer et, le roi mort, de s'écrier : vive le roi ! quitte à s'élancer aussitôt dans l'antichambre du nouveau parvenu. Mais, dans nos sociétés démocratiques, le moyen devient chaque jour plus scabreux, car il en est de ces hommes comme des acteurs fêtés par le public; tant que le nom est sur l'affiche, la pièce fait de l'argent. Du jour où il n'y est plus, la salle devient vide comme par enchantement et la foule se porte vers une autre scène, pour y applaudir un nouveau favori.

A l'époque où la diffusion des connaissances faisait défaut, où les relations entre les membres du corps social étaient difficultueuses, où la propagation des idées et des nouvelles se faisait généralement par la parole, c'est-à-dire par une sorte de répercussion du son ou même d'ondulations morales, il pouvait y avoir avantage à reporter sur un point, sur un homme, ou sur une chose, la vitalité d'une société. Actuellement, une transformation considérable est en train de s'accomplir. Dans nos États modernes, tout vibre à l'unisson ; il n'est plus de commune si petite qu'elle soit, qui ne sache le lendemain au plus tard l'événement

saillant qui s'est passé la veille sur un point quelconque du globe. Là, où il fallait des mois pour savoir, il faut maintenant des heures. Plus de surprise possible. Un retour d'Égypte, de l'île d'Elbe ou du Kremlin serait aujourd'hui tout aussi impossible que la résurrection d'un second Napoléon.

Grâce aux chemins de fer, au télégraphe, à la feuille à bon marché, personne n'a besoin du voisin pour apprécier le fait du jour. Chacun peut, par comparaison, arriver à se former une opinion personnelle et par cela même participer de plus en plus à la marche générale de la société à laquelle il appartient.

Est-ce à dire que de notre temps et dans l'avenir il faille refuser crédit à une personnalité éminente ou à un faisceau d'hommes énergiques? Certes non. Il est et il doit survenir des instants où cette synthèse des forces vives d'une société est nécessaire, mais cette sorte d'absorption ne doit jamais être que transitoire. Il en est en effet de ces forces comme de ces attelages que le conducteur habile doit savoir arrêter ou laisser aller, s'il veut en obtenir le maximum d'effet utile.

Or, en France même, dans le langage usuel, par suite d'un malentendu regrettable, ces obligations passagères ont été représentées par des mots qui ont pris dans l'esprit du public une valeur bien différente de celle qu'ils devaient avoir; nous voulons parler des *autoritaires* et des *libéraux*. *Autoritarisme* et *libéralisme* sont les deux pôles de cette aiguille aimantée, qu'on appelle le gouvernement. Ils sont destinés à correspondre à des situations et non à des hommes. On peut et on doit être autoritaire; on peut et on doit être libéral. On ne peut et on ne doit être ou tout un ou tout autre. On doit être autoritaire ou libéral de raison; on ne peut l'être par tempérament, sans danger.

Richelieu, Cromwell, Washington, les hommes de la Constituante, les géants de la Convention, Gambetta, ont été des autoritaires, mais des autoritaires de situation. Louis XIV, Napoléon, Ferdinand VII ont été des autoritaires de tempérament et d'éducation.

Il survient, en effet, des moments de crises, où les

réformes, l'organisation des forces vives du pays et la centralisation des pouvoirs, c'est-à-dire leur unité, s'imposent.

Cette nécessité, la Convention l'avait formulée d'inconsciente façon dans cette phrase, énergique et grande comme un monde :

« *Le gouvernement de la République sera révolutionnaire jusqu'à la paix.* »

Et c'est, pour n'avoir pas maintenu le terme de cette formule, pour avoir voulu le libéralisme avant d'en avoir assuré l'exercice, qu'elle aboutit au directoire et à la dictature militaire de Bonaparte, qui ne fut en réalité que la substitution d'un homme au pouvoir Conventionnel, et cela, par nécessité de situation.

En 1815, étant donné le degré d'avancement sociologique de la nation, et en considérant la France seule, Napoléon a donc été par excellence cette expression et du droit nouveau et du droit de la force. Il était l'homme nécessaire, car personne n'eût compris ni admis sans lui la possibilité de quelque grande entreprise.

Les libéraux, parce qu'ils avaient reconnu le néant du système impérial, s'imaginaient que l'empereur avait dû faire les mêmes réflexions qu'eux.

Les masses voyaient en lui l'homme du destin, et les militaires l'acclamaient comme le chef toujours invincible.

Or, le seul qui n'eût pas conscience de la puissance dont il était l'expression, était celui-là même qui allait en profiter, Napoléon. Cette erreur, il l'avait déjà commise en 1801.

Une fois encore, il allait la renouveler, en ramenant tout à lui, tandis qu'il aurait dû tout ramener à la nation.

C'est donc à cette phase de son évolution que sa responsabilité commence entière. En effet, avant de quitter l'île d'Elbe, avant de précipiter son pays dans cette sanglante aventure dont la France et l'Europe subissent encore aujourd'hui le contrecoup, il eût dû tout peser, tout calculer pour voir s'il était en mesure de faire face aux difficultés qu'il allait avoir à surmonter.

Physiquement, il était perdu, nous l'avons vu. Ce fait seul aurait dû le décider à renoncer à son entreprise.

Malheureusement, l'état moral se trouvait aussi compromis que le corps. Le séjour de dix mois qu'il venait de faire à l'île d'Elbe, sans lutte, sans efforts d'aucune sorte, au milieu d'une population ignorante, de compagnons d'armes fanatiques, d'étrangers admirateurs convaincus, ne sachant que répondre : « Oui, Sire ! » ou « Votre Majesté a raison ! » avait achevé de détruire l'équilibre de cette organisation si puissante. Dans cette île, il ressemblait à ces statues gigantesques que des adorateurs inconscients élèvent en l'honneur de leur culte de fétiche au sommet de quelque rocher solitaire.

Mais admettons un instant qu'il eût réalisé son entreprise de débarquement au golfe Jouan, dans la plénitude de ses facultés physiques et morales ; dès l'instant où il avait mis le pied sur le sol français, il eût dû s'apercevoir qu'il allait se trouver en présence de trois questions capitales à résoudre : celle de l'extérieur, de l'intérieur et de la guerre.

Or, celle de l'extérieur ne pouvait laisser aucune ambiguïté dans son esprit. La décision du congrès l'envoyant aux Açores, la privation de son revenu et les menaces dont il était l'objet de la part des Bourbons l'avaient décidé à sortir de son île.

De la bonne volonté de l'Autriche, la seule qui pût lui être favorable par raison de famille, il savait pertinemment ce qu'il en devait penser, puisque, dès le début de son coup de force, il lançait contre elle son beau-frère Murat, en lui prescrivant de pousser jusqu'aux Alpes. Les procédés de Marie-Louise, l'internement de son fils, le renvoi de madame de Montesquiou, l'arrestation de ses courriers, les déclarations des 13 et 25 mars devaient d'ailleurs lui ôter toute indécision. Pourquoi tromper alors cette nation qui faisait appel à son concours ? Pourquoi répéter partout que l'impératrice et son fils vont venir ? Pourquoi faire insérer dans le *Moniteur du 21 mars* : « Les collèges électoraux de l'em-
« pire seront réunis, dans le courant du mois de mai pro-
« chain, en grande assemblée extraordinaire du champ de
« mai... pour assister au couronnement de l'impératrice,
« *notre chère et bien-aimée épouse* et à celui de notre cher et
« bien-aimé fils. »

Pourquoi faire publier dans la même feuille officielle du

13 avril, les rapports sciemment erronés de Fouché et du conseil d'État, à propos des déclarations des puissances : « ... Il est démontré que cette pièce (celle du 13 mars), qui « ne peut avoir été signée par les ministres de l'Autriche, « de la Russie, de l'Angleterre, est émanée de la légation « du comte de Lille à Vienne, laquelle légation a ajouté au « crime de provoquer l'assassinat, celui de falsifier la signa- « ture des membres du congrès. » Trois jours plus tard, Napoléon, plus explicite, disait dans son allocution à la garde nationale parisienne : « ... Cent coups de canon, « tirés sur nos frontières, apprendront aux étrangers que « nos discussions civiles sont terminées ; je dis les étran- « gers, parce que nous ne connaissons pas encore d'enne- « mis. S'ils rassemblent leurs troupes, nous rassemblerons « les nôtres... » Et l'on était au 16 avril, et, depuis quinze jours déjà, les masses ennemies s'allongeaient en colonnes pressées sur les routes conduisant aux frontières de France.

A l'intérieur, la même mauvaise foi préside aux assertions du César. « Le cri de constitution était partout, dit « M. Rovigo. On ne prétendait recevoir l'empereur que « comme le levier qui avait déplacé la maison de Bourbon. « On voulait bien se servir de lui en cas de guerre, mais « on prétendait le brider pour le reste. » Tout le monde exprime la même idée, la même espérance. Or, que fait Napoléon ? Au lieu de devenir l'homme de la nation, il louvoie, et ce qu'il est obligé de faire, il l'accomplit à contre cœur. « La nation veut ou croit vouloir une tribune et des « assemblées, dit-il à Benjamin Constant ; le goût des consti- « tutions, des débats, des harangues paraît revenu. Cepen- « dant, ce n'est pas la minorité qui le veut. Le peuple, ou « si vous l'aimez mieux, la multitude ne veut que *moi*... »

Moi ! toujours le moi ! Comme le disait avec raison Lucien : Napoléon n'était pas changé.

Pour l'armée, il apporte la même indécision. Le 12 avril seulement sont signées les circulaires ministérielles « appe- « lant sous les drapeaux tous les sous-officiers et soldats « qui les avaient quittés pour quelque raison que ce fût. » C'est à la même date qu'on fait appel aux militaires retraités ou en réforme, qu'on songe à réorganiser la garde natio-

nale, les bataillons de forteresse, les canonniers garde-côte, les régiments de matelots. Le terme des opérations de revision est fixé au 15 juin, et c'est le 16 que se livrera la bataille de Ligny. Que de temps perdu ! Quant à armer les ouvriers, les fédérés, il s'y refuse absolument. Plutôt périsse l'État que de donner des armes au peuple ! C'est la devise des princes.

Les conséquences de cette faute immense, on les connaît. Le 10 juin, Napoléon n'avait sous les armes que 180,908 hommes en état de faire face à la coalition, et à Waterloo il ne pouvait opposer que 128,000 hommes aux 220,000 de Wellington et de Blücher.

A-t-il fait ce qu'il devait à Ligny et à Waterloo ? L'empereur et ses adulateurs ont voulu rejeter les causes de l'insuccès sur ses généraux, sur Ney, sur Grouchy. C'est une calomnie de plus ; la responsabilité du commandement ne se partage pas. La conception première de se jeter sur l'aile droite de la coalition était digne du grand capitaine, du vainqueur d'Arcole et d'Iéna. Son exécution seule a été défectueuse. Ce n'est pas le 12 juin que l'empereur devait quitter Paris, mais le 1er. Son état de santé a été la cause de ce retard, dit-on. C'est également son état de santé qui l'a empêché de diriger les opérations *de visu*. C'est fâcheux. En de pareils moments, on doit, s'il le faut, pouvoir rester jour et nuit à cheval. Il ne l'a pu ; il a succombé. Il était en droit d'espérer battre séparément et successivement ses deux adversaires. Avec un peu plus d'activité et de décision, il eût réussi.

Devait-il rester au milieu de ses troupes ou rentrer à Paris, comme il l'a fait ? Lucien Bonaparte a pris sa défense à ce sujet et pour l'excuser il a invoqué le souvenir du retour d'Égypte et de celui de Russie. Ces deux exemples sont peu concluants. Le départ d'Égypte est, en effet, l'acte d'un chef factieux, et que dirait-on aujourd'hui d'un général quittant ses troupes en Tunisie, pour venir à Paris s'imposer au gouvernement et préparer un coup d'État.

Le retour de Russie était plus compréhensible. A cette date, Napoléon était chef d'État, il était seul responsable. Il arrivait à Paris en même temps que son 29e bulletin. Entre

la Russie et les frontières, l'espace à parcourir par les vainqueurs était considérable, et avant que la coalition eût pu se reformer et s'entendre, il était en droit de compter trouver le temps de prendre de nouvelles dispositions. En 1815, il n'en était pas de même. L'ennemi était à quelques jours de la capitale. Sa place était donc au milieu de ses troupes, après la défaite. Son premier mouvement, il est vrai, fut de se rendre à Laon et d'y concentrer ses forces. Ce mouvement était le bon. De Laon, il eût pu abdiquer, tenir tête à l'envahisseur, devenir le premier général de la nation et par sa résistance même imposer au vainqueur des conditions avantageuses. En abandonnant tout, il manquait à son devoir de chef d'armée et de chef d'État. Son attitude à Paris le prouve bien. Il ne savait plus ce qu'il voulait. Il hésitait, et n'avait plus qu'une pensée, celle d'assurer sa retraite, celle des siens et les moyens pécuniaires de faire face aux besoins de l'avenir. Au lieu de se rendre directement de sa personne au sein des deux Chambres, d'exposer nettement la situation, c'est son frère, le prince romain, devenu français sans droit, qu'il envoie. Ce sont ses ministres qu'il charge d'expliquer l'état de choses. Tristes expédients d'un homme, accablé par l'affaissement moral et physique! La partie était perdue, et quelle partie! car à Waterloo, qu'on le sache bien, ce n'est pas la France seulement qui a sombré, ce sont les libertés de l'Europe entière qui se sont effondrées. Ce que la Constituante et la Convention avaient su tenter et faire, les rois coalisés devaient l'effacer d'un trait de plume. Partout la réaction allait s'affirmer avec une violence inouïe, et ces masses qui, de l'Elbe au Danube s'étaient levées pour la liberté, à l'appel des Stein, des Scharnhorst et des Arndt, allaient retomber plus que jamais sous le joug. Triste péroraison de l'effort généreux de la Convention, que le prince de Metternich allait résumer dans cette phrase: « Il appartient aux souverains seuls d'accorder et de modi- « fier les institutions, en ne restant responsables de leurs « actes qu'envers Dieu. » Confusion terrible, qui, de peuples destinés à s'unir tôt ou tard par la communauté des intérêts et des besoins sociaux, a fait des adversaires implacables et inconscients entre les mains des habiles des classes diri-

geantes! Et la responsabilité de tant de maux; à qui incombe-t-elle? Au vaincu de Waterloo.

Malade, il eût dû renoncer à son entreprise. En tout état de cause, il eût dû se rendre un compte plus exact de l'état de l'Europe, ne pas écouter ses flatteurs et ne pas faire le jeu de ses adversaires. Eût-il persévéré, il devait préférer le rôle de Washington à celui de César Auguste.

Être le premier général d'une république ou le représentant de sa patrie auprès d'une puissance étrangère, en un mot, avoir entre ses mains l'honneur et la fortune d'un peuple libre, quel rêve grandiose pour un patriote!

Il vaut mieux, en effet, être le serviteur de tous, que le serviteur d'un seul, car c'est avec *tous* que l'on gagne les batailles et c'est avec le cœur qu'on fait aimer et respecter son pays.

« J'ai été vaincu » et « *nous* avons été vainqueurs » disait Turenne.

« Le général Dugommier est digne de la confiance des « républicains, écrit Robespierre jeune à son frère. Il sait « inspirer l'amour de la liberté, réchauffer les âmes tièdes. « Un jour qu'on lui demandait comment il faisait pour se « faire aimer des soldats, il fit cette réponse qui te peindra « son âme : C'est que je les aime. »

Dugommier avait raison. Mais, pour comprendre ce grand rôle de général d'une république, il faut aimer le peuple; à l'heure du danger, celui-ci sait rendre au centuple l'affection qu'on lui témoigne. Or, l'officier corse n'avait jamais aimé qu'une chose, *lui*.

CHAPITRE XII

LUCIEN BONAPARTE EN PRISON.

1815.

Lucien reçoit l'ordre de quitter la France. — Il tente vainement de gagner l'Angleterre pour se rendre de là en Amérique, où tous les membres de la famille Bonaparte ont l'intention de se réunir. — Il cherche à rejoindre l'empereur. — Il se décide à revenir en Italie. — Son arrestation à Bourgoing. — Il est conduit à Turin où il est interné dans la citadelle, 12 juillet 1815. — Sa supplique au prince de Metternich. — Son *ode à Uranie*. — Il est mis en liberté au mois de septembre et interné à Rome sous la surveillance des puissances et avec la garantie du pape. — Il quitte Turin le 15 septembre. — Le R. P. Maurice de Brescia ne le rejoint qu'au mois de décembre. — Récit de ses aventures.

Le jour même de l'installation du gouvernement provisoire, Lucien recevait l'ordre de sortir du territoire français. Il se trouvait alors sans argent. Il envoya aussitôt Châtillon chez l'empereur qui lui remit un acompte de 200,000 francs. Le soir, il reçut de la main à la main un nouveau don.

« Tenez! cela vaudra ce que cela pourra... », lui dit l'empereur, en lui remettant pour deux millions de bons de rescriptions de forêts.

Ces bons, ajoute Lucien, furent annulés injustement par les Bourbons de la branche aînée; injustement,

puisqu'ils faisaient partie de la liste civile de l'empereur[1].

A ce sujet, je n'ai de grâce à rendre à mon frère que pour sa tardive bonne volonté, dont il n'a pas cru devoir réparer l'inutilité dans son testament. Il le devait peut-être, au moins en faveur de mes nombreux enfants.

1. Les assertions de Lucien ne concordent pas avec l'état ci-joint des valeurs remises à l'empereur, le 21 juin 1815.

DÉTAIL DES VALEURS.	EN OR et ARGENT	OBLIGATIONS et EFFETS
1.000 actions de la Banque de France.		1.260.000
38 actions du canal du Midi.....		380.000
180 actions des canaux du Languedoc et d'Orléans.....		1.800.000
Actions des salines de l'État.....		388.076.98
Une inscription sur le Grand-Livre de 15.150 francs.....		242.400
Traites sur les acquéreurs de coupes de bois.....		710.831.56
Délégation sur le prix des bois, dont la vente a été ordonnée par la loi du 23 septembre 1814.....	27.81	8.680.594.45
Produit net des traites, coupes de bois au 15 octobre 1815, escomptées par la Banque.....	675.421.75	
En or.....	3.287.000	
Divers bons de l'empereur acquittés.	56.900	
Au prince Lucien, suivant décision de l'empereur de ce jour.....	150.000	
Au prince Eugène, en délégation sur le département de la Marne.....		334.385.29
A la princesse Hortense, en délégation.....		828.997.61
A la même, en délégation sur le département de la Meuse.....		324.621
Total.....	4.172.349.55	14.957.904.89

Lucien partit pour Boulogne avec M. de Châtillon dont il devint le secrétaire. Son intention était de se rendre en Angleterre et de là en Amérique, où tous les membres de la famille avaient le projet de se réunir.

Le 26 juin, en effet, il écrivait du château de Neuilly où il s'était retiré, à sa sœur Pauline :

« Tu auras su le nouveau malheur de l'empereur, « qui vient d'abdiquer en faveur de son fils. Il va partir « pour les *États-Unis d'Amérique, où nous le rejoin-* « *drons tous*. Il est plein de courage et de calme. Je « tâcherai de rejoindre ma famille à Rome, afin de la « conduire en Amérique. Si ta santé le permet, nous « nous y reverrons. Adieu, ma chère sœur. Maman, « Jérôme et moi, nous t'embrassons bien. »

Le surlendemain, le cardinal Fesch écrivait à son tour à sa nièce :

« Lucien est parti avant-hier pour Londres, afin « d'avoir les passeports pour le reste de la famille.

« Joseph attendra ses passeports, Jérôme également. « Lucien a laissé ici sa seconde fille qui venait d'arriver « d'Angleterre. Elle repartira dans deux jours. Je pré- « vois que les *États-Unis seront le terme de nos courses.* « Je pense que vous devez rester en Italie ; mais sou- « venez-vous que le caractère est un des dons les plus « estimables du créateur dont il ait enrichi votre famille. « Force donc et courage pour l'imiter et vous mettre « au-dessus des malheurs; rien ne doit vous coûter « pour vous mettre dans la plus grande économie. A « l'heure qu'il est, nous sommes tous pauvres.

« Votre mère et vos frères vous embrassent, et moi

« je le fais de tout mon cœur et avec tout l'attachement « que vous me connaissez. »

Mais Lucien en fut pour son déplacement. Il erra plusieurs jours, du Havre à Dunkerque, à la recherche de moyens de passage qu'il ne put parvenir à se procurer. Quant à se rendre en Belgique, au lendemain des événements de guerre qui venaient de s'y passer, il n'y fallait pas songer. Lucien revint donc sur ses pas. Son intention était d'aller retrouver son frère à Rochefort et de s'embarquer avec lui pour les États-Unis.

A Orléans, il se trouva de nouveau arrêté. Le pays n'était pas sûr; l'esprit des populations se trouvait fort excité contre tous ceux qui portaient le nom de Bonaparte. Il se décida alors à retourner en Italie par la Savoie.

Il avait pris le nom de comte de Casali. Châtillon l'accompagnait. Au château de Bourgoing, où il s'était arrêté, il se réveilla avec un poste de soldats autrichiens, installé dans la propriété. Inquiet, il envoya Châtillon auprès du général, le comte Bubna[1], pour réclamer des explications.

« Mon prince, lui répondit ce dernier, c'est avec beau- « coup de surprise que j'apprends, par votre lettre, « que les troupes bivouaquent auprès du château que « vous habitez, y ayant pris poste, ce qui ne peut être « que l'effet du hasard, les flancs des différents camps « étant entourés des petits postes nécessaires au main- « tien de la discipline militaire.

« Si, contre mon attente, il en est autrement, je ne

1. *Bubna-Littiz* (Ferdinand, comte de), feld-maréchal autrichien, né à Zamersk (Bohême), en 1772, mort à Milan, en 1825. Il s'engagea à seize ans; fut fait feld-maréchal à Wagram, en 1809; ambassadeur à Paris, en 1813; se rendit deux fois maître de Lyon, en 1814 et 1815; réprima les mouvements insurrectionnels de la Lombardie, en 1821, et devint le gouverneur de cette province.

« puis attribuer cette mesure qu'à la vocifération qui « s'est répandue dans l'armée de l'arrivée de votre per- « sonne, que M. le comte de Châtillon même a nommée « dans mon antichambre, en présence de tous mes offi- « ciers.

« Dans tous les cas, mon prince, je donne sur-le- « champ l'ordre de retirer ce piquet et je vous envoie « M. Forestier, mon officier d'ordonnance, qui est des- « tiné à avoir l'honneur de vous accompagner, et je vous « prie, mon prince, de profiter de suite de l'instant où « la route n'est pas encombrée pour continuer votre « voyage[1]. »

Le jour même, en effet, Lucien partait pour Turin en compagnie de M. Forestier. Il y était le 12 au soir. Mais à peine venait-il de mettre le pied dans l'hôtel où il comptait s'installer, qu'il se vit de nouveau arrêté et conduit sous escorte à la citadelle.

Le surlendemain, il écrivait au prince de Metternich[2].

« De la forteresse de Turin.

« PRINCE,

« Après un séjour de trois mois en France, où, mal- « gré l'intention énoncée par l'empereur Napoléon de « me faire rappeler par une loi dans la dynastie, je « n'étais encore que comme prince romain, les derniers

1. 10 juillet 1815.

2. *Metternich-Winneburg* (Clément-Vinceslas-Népomucène-Lothaire, comte, puis prince), duc de Portella, né à Coblentz, le 15 juin 1773, mort à Vienne, le 5 juin 1859.

« événements me laissant étranger, j'ai cru de mon « devoir de m'éloigner, voulant d'ailleurs éviter tout ce « qui pourrait marquer de ma part la moindre préten- « tion politique et contrarier les arrangements d'une « paix si désirable. Je suis parti pour rentrer dans ma « retraite de Tusculum, auprès de Rome. J'ai traversé « toute la France, passé Lyon, et j'ai atteint la frontière « de Savoie entièrement inconnu, et je ne me suis fait « connaître dans un village de France qu'à M. le géné- « ral comte de Bubna, qui a visé mes passeports et m'a « engagé, par une lettre, à continuer mon voyage, « après avoir eu avec moi une longue conférence dont « je désire qu'il ait rendu compte à Votre Altesse. Les « routes étant couvertes de troupes, le comte de Bubna « m'a offert un officier de son état-major pour m'ac- « compagner jusqu'à Turin où, à mon grand étonne- « ment, cet officier m'a annoncé que je n'irais pas plus « loin. Et j'ai été conduit dans la forteresse de Turin, « où je dois attendre la décision des souverains alliés.

« Prince, je m'adresse à vous avec la confiance d'ob- « tenir justice. Je vous prie de vouloir bien présenter « ma réclamation pour mon élargissement aux souve- « rains alliés, dont le noble caractère me tranquillise. « Pendant mon court séjour en France, après une « absence de douze mois, mes vœux et mes efforts ont « toujours été pour la paix, et en appuyant la cause de « mon auguste neveu, j'ai rempli mon devoir.

« Les Bourbons eux-mêmes ne sauraient condamner « ma conduite.

« Dans la position où je me trouve, je réclame votre « obligeance. La princesse de Canino se trouve aux « derniers termes de sa grossesse, et je vous prie de

« faire valoir cette dernière considération pour qu'on « me permette sans retard de continuer mon voyage et « qu'on n'exerce pas sur nous, en me retenant, une ri- « gueur inutile et que je suis loin d'avoir méritée.

« Quoique mon admission dans la ligne politique en « France n'ait jamais été qu'un projet et que je n'aie « d'autre caractère que celui de prince romain, quoique « je retourne en homme privé dans mes foyers à Rome, « dans le cas cependant où on *voulût* me regarder « comme prisonnier de guerre, je demande au moins « qu'on me laisse aller dans ma campagne de Tuscu- « lum d'où je donnerai ma parole d'honneur de ne « point sortir jusqu'à la paix. J'espère qu'on me rend « assez de justice pour être sûr que ma parole me garde « autant que toutes les forteresses.

« Veuillez, prince, offrir à Leurs Majestés, avec ma « réclamation, mes respectueux hommages. Puissent- « elles bientôt donner une paix solide et tranquille à la « France et à l'Europe! Puissent leurs augustes noms « être à jamais rangés au premier rang des bienfaiteurs « de l'humanité!

« De Votre Altesse le très humble et très obéissant « serviteur. »

Cette plate et triste sollicitation resta plus de six semaines sans réponse. En attendant, le très humble et très obéissant serviteur de M. de Metternich passait doucement son temps à composer une *ode à Uranie*. Au lendemain de Waterloo l'à-propos n'était peut-être pas fort bien trouvé, mais Lucien ne pensait guère à toutes ces choses, qui passionnent le peuple. Aussi, tant de douceur et de bonhomie devait toucher les *bienfaiteurs de l'humanité*.

Le 21 août, le prince de Metternich écrivait à Lucien :

« Mon Prince,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que le présent cour-
« rier est porteur d'une invitation au gouvernement de
« S. M. le roi de Sardaigne pour la mise en liberté de
« Votre Altesse.

« Sa Sainteté ayant permis qu'*Elle* se rende dans les
« États-Romains, les souverains alliés n'ont point trouvé
« d'obstacle à accéder à cette disposition.

« Je suis, en mon particulier, très charmé de pouvoir
« vous annoncer une détermination aussi conforme à
« vos vœux. Je transmets à M. le prince de Stuchem-
« berg l'ordre de faciliter votre voyage à Rome... »

Le 15 septembre, Lucien se mettait en route pour son lieu d'internement; M. Châtillon l'accompagnait; à la fin du mois, il était à Tusculum auprès de sa famille.

Le R. P. Maurice moins heureux, ne devait rejoindre son protecteur que vers la fin du mois de décembre, après une incarcération de six mois. Il a laissé un récit de son odyssée.

. . . . . .

Quand, vers le mois de mai 1815, le prince Lucien voulut partir de Bellevue pour aller définitivement à Paris, il laissa l'abbé Charpentier gardien de la petite maison que nous avions louée. Pour moi, je devais, tout de suite après le départ du prince, aller à Coppet, chez madame de Staël, avec laquelle nous étions convenus qu'elle me donnerait un conducteur suisse pour m'accompagner jusqu'à Lucerne, où je me flattais que le nonce du pape, monseigneur Testa Ferrata, me renouvellerait mon passeport pour retourner à Rome.

Le prince donc partit un beau matin vers Paris. Deux

heures après, il me renvoya son courrier avec une lettre dans laquelle il me disait de rester à Bellevue jusqu'à nouvel ordre, car il avait des velléités de retourner sur ses pas. Je restai donc avec M. l'abbé jusqu'à ce que le même courrier revînt de Paris me porter l'ordre de partir pour Rome, comme nous en étions convenus.

Je fus chez madame de Staël, à son château de Coppet. Elle me donna un conducteur avec lequel je partis le matin suivant pour Lucerne.

Arrivé à Lucerne, j'allai chez le nonce du pape et je fus reçu par le secrétaire avec beaucoup de politesse et des protestations sans fin. Cependant on ne pouvait pas me fournir de passeport, parce que, après la recommandation du cardinal della Somaglia, on avait reçu, avec le dernier courrier, une lettre de Gênes, où était alors le Saint-Père, dans laquelle on enjoignait au nonce de ne rien faire pour le prince ni pour les personnes de sa suite; que monseigneur en était au désespoir et qu'il en était malade de chagrin.

Je pris donc le parti de continuer ma route avec le même passeport, sans pouvoir obtenir qu'il fût visé, pas même par la police du lieu, qui protesta qu'on ne pouvait rien faire sans le nonce. Je traversai le lac en barque jusqu'à Altorf, et le mont Saint-Gothard à cheval jusqu'à Bellinzona, et de là avec une voiture jusqu'à Milan.

Au confin entre le canton du Tessin et le Milanais, on me demanda mon passeport et on fouilla ma petite valise. Comme on ne trouva rien de suspect, on me laissa passer. Seulement on retint mon passeport et on me donna une carte de sûreté, par laquelle il m'était enjoint de me présenter à la police de Milan pour

reprendre mon passeport. Quand je me présentai à la police de Milan, on me fit monter chez le commissaire; celui-ci voulut savoir ce qu'était devenu mon secrétaire. Je répondis qu'il était allé à Paris et que moi je retournais à Rome. Il voulut savoir qui était ce secrétaire. Je lui dis franchement que c'était le prince de Canino. Alors il eut l'air d'être très scandalisé de ce que j'avais prêté mon nom pour couvrir un personnage d'une telle importance. Je le laissai dire tout à son aise, et quand il eut fini son sermon, je le remerciai de l'intérêt qu'il prenait à ma conduite, en l'affirmant qu'il n'y avait rien d'irrégulier dans mon affaire et que le passeport avec lequel je voyageais était légalement délivré par le gouvernement de Rome, sur l'exhibition d'un autre pareil que m'avait donné un an auparavant lord Castelereagh, à Londres, et avec lequel j'étais passé une autre fois avec le prince en revenant d'Angleterre en Italie. Il tira le cordon de la sonnette et demanda à un commis le registre du mois de mai 1814, où il trouva écrit : *le père Maurice de Brescia avec un secrétaire et un courrier venant de Londres et allant à Rome.*

Le commissaire me dit que j'étais en règle. Cependant il ajouta qu'il ne pouvait me laisser continuer mon voyage et que je devais rester à Milan jusqu'à nouvel ordre. Je regagnai mon auberge où, un moment après, un officier de gendarmerie vint avec un commis de la police pour visiter de nouveau ma valise. Il ne trouva que deux lettres cachetées que le prince m'avait données, l'une adressée au pape Pie VII, l'autre au cardinal Pacca, secrétaire d'État. L'officier crut de son devoir de retenir et d'emporter ces deux lettres.

Ensuite je reçus la visite de mon cousin Bacciochi,

qui m'offrit sa maison que j'acceptai et j'allai m'y établir en envoyant mon adresse à la police.

Mon cousin était *compatriote* du duc Melzi et avait des relations avec des personnes assez au fait du gouvernement pour m'instruire confidentiellement de ce qui se passait à mon égard. C'est par lui que j'ai su que les deux lettres saisies sur ma personne avaient été portées au Conseil et que la majorité voulait les ouvrir comme suspectes, sans avoir égard aux adresses. Mais un des conseillers, le marquis Ghisilieri qui connaissait personnellement Pie VII, proposa un expédient qui fut adopté. Le gouvernement était dans l'intention d'envoyer quelqu'un à Gênes pour complimenter le pape. Le marquis s'offrit d'y aller lui-même et de présenter au pape cette lettre du prince Lucien, se flattant qu'il la lui communiquerait. Mais le pape avait posé la lettre sur le tapis, sans la lire, en disant : Ah! le prince Lucien! c'est une personne sûre et qui nous est très attachée.

Puis il avait tourné la conversation sur d'autres sujets, de manière que le marquis s'en retourna sans avoir su précisément ce que contenait la lettre.

Après le retour du marquis, je fus appelé à la police. on me fit subir un long interrogatoire que je ne me rappelle plus; seulement je me souviens qu'on revenait souvent et avec insistance pour savoir si le prince avait reçu une commission du pape et de quelle nature elle pouvait être. A quoi je répondis toujours « que je connaissais parfaitement le dévouement du prince pour « le pape et la bonté du pape envers le prince, mais « que j'ignorais complètement que le prince eût reçu « une mission spéciale, ni de quelle nature elle pouvait « être. »

Le soir même, un commis de la police vint s'établir chez moi et il m'annonça qu'il avait ordre de me garder à vue. Celui-ci ne me quitta plus que quand un brigadier (M. Guerra) vint me prendre pour me conduire à Klagenfürt.

Nous fîmes le voyage en calèche et en poste. A Chiari, gros village du Bressan, pendant qu'on changeait les chevaux, mon brigadier descendit un moment. Aussitôt il fut accosté par plusieurs personnes, curieuses de savoir quel était le prisonnier.

Il mit le doigt sur les lèvres, en murmurant :

« C'est le confesseur de Napoléon, » et nous partîmes au milieu de la foule qui accourait de toutes parts.

A Brescia, il me fut permis de saluer ma sœur et mon frère, qui étaient déjà venus me voir à Milan, et nous continuâmes notre route jusqu'à Klagenfürt, capitale de la Carinthie.

A Klagenfürt, le brigadier me remit au commissaire de police, M. le colonel Hoffmann, qui me logea dans le couvent des Franciscains, actuellement habité par des Bénédictins, professeurs du lycée.

Ces professeurs étaient des moines très savants, venus du grand monastère supprimé de la forêt Noire, avec leur prince-abbé, qui résidait maintenant à Saint-Paul, en Styrie. Ils étaient grands amateurs de musique, et il y avait dans le couvent même un bon piano. Pendant le premier mois, je ne pouvais sortir ni seul, ni accompagné, et ma promenade se faisait dans le jardin.

Mgr l'évêque, prince de Salm, peu de jours après mon arrivée, voulut me voir et, comme je ne pouvais pas

sortir, il me reçut dans l'appartement du supérieur du couvent. Il s'intéressait beaucoup au prince Lucien et il était fâché qu'il se fût enfourné dans Paris, surtout dans un moment si contraire au développement de son caractère déjà si connu... On me logea dans la bibliothèque, parce que c'était la seule pièce qui eût des grilles aux fenêtres. Mais un mois après, quand je reçus la permission de sortir, on me donna une chambre comme aux autres moines.

On lisait quelquefois des gazettes allemandes à la fin du dîner et, par l'ordre du supérieur, on traduisait en italien les articles qui pouvaient m'intéresser. C'est ainsi que je sus que le prince Lucien était prisonnier à Turin et que madame la princesse venait d'accoucher d'un garçon, que le cardinal Fesch l'avait baptisé et appelé Pierre-Napoléon. Vers le commencement de décembre 1815, le colonel m'annonça que j'étais libre.

Il me donna lui-même un voiturier qui me conduisit à Trieste, où je m'embarquai sur un bâtiment marchand, avec lequel j'arrivai à Ancône.

Je mis dix jours de Trieste à Ancône, parce que le vent n'était pas favorable. Arrivé au port d'Ancône, je trouvai l'ordre du gouvernement qui prescrivait quinze jours de quarantaine pour les bâtiments venant de Trieste, à cause de quelques cas de peste qui s'étaient déclarés en Dalmatie.

Cet ordre était arrivé deux heures avant moi. Il fallut donc rester quinze jours au lazaret, après quoi je pris place dans le courrier et je m'en retournai à Rome, où je sus que je devais ma liberté aux instances du prince et de la princesse Lucien près du ministre d'Autriche,

M. le comte de Leibzeltern, auquel je m'empressai de présenter mes remerciements.

Quelques jours après mon arrivée à Rome, le père général, d'Araceli, m'appela et me dit de la part du pape que le Saint-Père avait été informé de ma conduite et qu'il était content de moi.

CHAPITRE XIII

LUCIEN BONAPARTE EN EXIL.

1815-1830.

Arrivée de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène. — Dispositions prises par les puissances à son égard et à celui des membres de sa famille. — Rapport de M. Pozzo di Borgo. — Internement de Lucien à Rome. — Dépêche de M. de Talleyrand. — Surveillance exercée sur Lucien dont on redoute la fuite en Amérique. — Attitude de M. de Blacas à l'égard des Bonapartes. — La révolution en Amérique. — Projets de Joseph. — L'insurrection au Mexique. — Tentative de Xavier Mina. — Son débarquement, sa mort. — Coopération de Lucien et de Jérôme. — Précautions prises par les puissances. — L'envoi de Lucien en Allemagne est décidé. — Protestations de Lucien. — Protection du pape. — Insistance des ambassadeurs d'Espagne, de France et des Deux-Siciles pour l'éloignement de Lucien. — Nouvelles persécutions en 1820. — Mort de Napoléon. — Projet de mariage entre le fils aîné de Lucien et la fille de Joseph. — Demande de passeports. — Lucien à Bruxelles. — Mariage de son fils, 29 juin 1822. — Son retour. — Ses dépenses. — Ses occupations. — *La Croce del Biacco.*

Situation des membres de la famille. — Madame Lætitia à Rome. — Le cardinal Fesch continue ses achats de tableaux. — Louis à Rome. — Sa bigoterie et son goût pour la poésie. — La reine Hortense en Suisse. — Les deux Napoléon et les Carbonari. — Jérôme à Trieste puis à Rome. — Le prince Eugène à Munich. — Mort d'Élisa Bacciochi. — Caroline Murat à Trieste sous le nom de comtesse de Lipona. — Ses chagrins domestiques. — Son mariage. — Ses deux fils. — Leur départ pour l'Amérique. — Pauline Borghèse ; sa maladie et sa mort, 19 juin 1825.

Le 16 octobre 1815, Napoléon abordait à Sainte-Hélène. L'envoi du César dans cette île était le résultat d'une

mesure de sûreté générale, prise par les puissances et non par l'Angleterre seule,comme le prétendaient certains opposants.

L'Angleterre n'avait fait qu'exécuter les ordres du Congrès, ou mieux ceux de Talleyrand.

Napoléon Bonaparte, dit le cabinet de Saint-Pétersbourg dans un rapport officiel, est regardé par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars 1815, comme leur prisonnier[1].

Le cabinet de Russie a examiné la question relative au mode d'existence de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène et aux clameurs excitées en Angleterre et répétées dans quelques parties de l'Europe, concernant les traitements exercés envers un homme dont la funeste célébrité n'a pas encore cessé d'agiter le monde.

L'odieux que *les révolutionnaires de tous les pays* cherchent à jeter sur la mesure de sa détention, quoique autorisée par la justice et commandée par la nécessité ; l'accord que ce mot de ralliement produit entre les ennemis de l'ordre, quels que soient les doctrines et les intérêts qui les séparent ; l'impression qu'ils produisent et le dessein qu'ils osent avancer ouvertement, ont donné lieu aux observations suivantes :

Bonaparte est confié à la garde du gouvernement britannique qui choisira le lieu de sa détention...

Il n'existe nul doute que, depuis l'arrivée de Bona-

1. *Mémoire remis par le cabinet de Russie sur le mode d'exécution de l'internement de Napoléon Bonaparte dans l'île de Sainte-Hélène.*

Annexé au protocole n° 31 *du* 13 *novembre* 1818. (Ce mémoire est de M. Pozzo di Borgo. Il fut présenté et lu par M. Capo d'Istria.)

parte à Sainte-Hélène, on ne se soit efforcé de lui rendre sa captivité moins pénible. Elle le serait devenue, en effet, si, décidé à se considérer comme un particulier relégué dans cette île, il avait eu le courage ou la volonté de renoncer aux prétentions de la grandeur et aux exigences qui sont incompatibles avec sa situation et sa fortune actuelle.

Napoléon veut être considéré comme souverain, lorsqu'il est décidé qu'il est rentré dans la condition d'homme privé et qu'il doit être traité comme tel.

Il rejette des facilités qui lui sont offertes pour se distraire ou prendre l'exercice auquel il paraissait vouloir s'accoutumer, parce qu'il dédaigne d'être observé par un officier anglais.

Il peut avoir des correspondances par la voie du gouvernement, soit pour nourrir sa curiosité, soit pour entretenir ses affections et il n'en cherche que de secrètes et d'indépendantes de la surveillance publique!

Il se dit malade et il refuse la visite d'aucun autre médecin que celui qui était devenu son complice et qui même n'a jamais pu certifier que le général Bonaparte fût travaillé d'aucune indisposition sérieuse ou apparente dont quelques jours d'exercice l'auraient délivré complètement.

Le traité porte que les commissaires des puissances s'assureront de sa présence et, jusqu'à ce moment, ils ne sont pas encore parvenus à le voir une seule fois, parce qu'il ne consent à les laisser approcher de lui qu'en qualité d'ambassadeurs.

De ces difficultés, Napoléon descend à d'autres aussi fausses que puériles : les aliments, les provisions, le logement et enfin tous les détails minutieux du ménage

deviennent à chaque instant un objet de plaintes et d'intrigues. Loin de nous, de vouloir aggraver son sort par aucune privation de ce genre ; mais la vérité est que ces privations n'ont jamais existé et qu'elles ne sont présentées à la malignité publique que comme un moyen de plus pour réveiller l'intérêt en sa faveur et le faire revivre dans la mémoire de ses partisans.

Les membres de la famille ne manquent pas de recevoir les informations. Ils fournissent l'argent et maintiennent par des correspondances cette sourde activité qui travaille les esprits et la fait envisager par les débris de tenter les factions révolutionnaires comme le centre de l'union où ils pourront s'appuyer un jour. Leurs correspondances secrètes avec Sainte-Hélène sont prouvées au delà de toute contradiction. L'envoi de sommes clandestines et l'acquittement de toute lettre de change, endossée par Bonaparte, se trouvent également avouées et hors de doute. Ces vérités qui résultent des documents fournis par le gouvernement anglais n'ont jamais échappé à la vigilance des autres cabinets. Très souvent ils se sont fait à ce sujet des communications réciproques ; mais jamais les mesures et les précautions n'ont suivi le mal que l'on venait de dénoncer.

Parmi les émissaires arrivés de Sainte-Hélène, le colonel Gourgaud est au nombre des plus notables. Ayant pris un ton de franchise suspect, il a révélé néanmoins des particularités qui ne peuvent manquer de fixer l'attention des alliés.

Napoléon, selon lui, n'excite envers le gouverneur de Sainte-Hélène toutes les tracasseries dont il le fatigue, que pour mieux cacher ses véritables desseins.

La correspondance secrète avec l'Europe et les envois

d'argent ont lieu dans toutes les occasions qui se présentent.

Le projet d'évasion a été agité par les gens attachés à sa suite, et il aurait été exécutable si leur chef n'avait pas mieux aimé le différer.

Le moment de l'exécution de ce projet devait coïncider avec celui de l'évacuation du territoire français par les troupes alliées et avec les troubles que cet événement aurait fait naître.

Ces renseignements combinés avec les espérances et le mouvement de tout le résidu criminel des temps révolutionnaires méritent une attention suivie de la part des gouvernements, et il appartient plus spécialement aux souverains réunis d'en donner l'exemple.

... C'est dans cette conviction que le cabinet de Russie regarde comme principes desquels il n'est pas permis de se départir.

1° Que Napoléon Bonaparte s'était mis, par l'effet de sa conduite, hors la loi des nations et que ces mesures de précaution prises à son égard et toutes celles de ce genre qu'on serait autorisé à prendre, dépendront entièrement de la discrétion et de la prudence des souverains alliés ;

2° Que le traité du 3 août le constitue expressément et formellement prisonnier des puissances signataires du traité du 25 mars 1815;...

6° Que les membres de la famille Bonaparte seront obligés de se rendre dans les pays qui leur avaient été assignés comme séjour, dans les délibérations précédentes insérées aux protocoles arrêtés à cet effet...

L'autorisation de séjour à Rome, accordée à Lucien, n'était

donc qu'un internement déguisé. La lettre de M. de Metternich le faisait pressentir. Celles de MM. de Talleyrand et Consalvi l'indiquent clairement.

« La première disposition prise par les cours alliées « à l'égard de Votre Excellence, écrit le cardinal à son « ancien ami, porte, suivant le protocole de la séance « du 27 août 1815, que les cours alliées n'ont rien à « opposer au dessein de Lucien de reprendre son domi- « cile à Rome, sous condition que le Saint-Père y donne « son acquiescement et que, dans ce cas, le gouverne- « ment romain prenne l'engagement de ne pas laisser « sortir ni lui, ni sa famille des États du pape.

« Les dispositions de la séance du 31 août établissent « d'autre part, qu'outre les conditions susdites déjà « mises à exécution,... les cours alliées, au retour de « Lucien Bonaparte à Rome, y feront ajouter les moyens « de surveillance de leurs missions et celle de la cour « de France...

« ... L'obligation de résider à Rome n'emporte pas « d'ailleurs celle d'avoir cette ville pour prison; mais « la condition de la surveillance ajoutée à celle du « domicile, exige que Votre Excellence ne puisse pas « s'éloigner de Rome, même temporairement, sans le « consentement de MM. les plénipotentiaires... »

La dépêche de M. de Talleyrand à l'ambassadeur est tout aussi précise[1] :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les souverains

1. M. de Talleyrand à M. Courtois de Pressigny. — 3 septembre 1815.

« alliés sont convenus entre eux et d'accord avec Sa « Majesté que Lucien Bonaparte aurait désormais pour « domicile la ville de Rome, où il sera *sous la surveil-* « *lance du gouvernement pontifical*, qui en sera respon- « sable envers les autres gouvernements de l'Europe. « Mais, pour plus de sûreté, les souverains alliés ont « jugé qu'il pourrait être utile de joindre à cette sur- « veillance celle de leurs propres légations et celle de « l'ambassade de France. Vous aurez donc, Monsieur « l'ambassadeur, à y concourir, de concert avec les « ministres accrédités par les grandes puissances auprès « du Souverain Pontife. Vous voudrez bien, à cet effet, « Monsieur l'ambassadeur, parmi les personnes qui « composent votre ambassade ou le consulat, en dési- « gner une que vous chargerez spécialement d'exercer, « sous vos ordres, la surveillance à laquelle vous êtes « appelé à prendre part. »

Lucien Bonaparte a donc été bel et bien interné de 1815 à 1821. Quand il allait à la campagne, une brigade de gendarmes à cheval était installée dans sa propriété. A Rome même, ses moindres démarches faisaient l'objet d'un rapport de police. L'ambassadeur français [1] particulièrement montrait une hostilité persistante à l'égard de Lucien et de sa famille. Lucien s'en plaint dans ses notes.

Le comte de Blacas, raconte-t-il, affectait la plus grande impolitesse vis-à-vis des membres de ma famille,

1. *Blacas* (Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc de Blacas d'Aulps), 1770-1839; émigré, suivit partout Louis XVIII; ministre de la maison du roi en 1814; pair de France en 1815; ambassadeur à Naples et à Rome.

aimée et estimée du pape Pie VII, comme on le sait.

Un jour, le comte rencontra mes enfants, au nombre de huit, dont trois jeunes personnes de 15, 16 et 20 ans, et les cinq autres, quatre garçons et une fille, lequel groupe attirait les regards bienveillants de toutes les personnes. Il eut l'imprudence de dire à voix assez haute pour être entendu de beaucoup de monde, que la vue de cette nombreuse famille lui faisait bouillir le sang dans les veines.

Le pape Pie VII, qui le sut, en fut indigné, non moins que tous les Romains qui eurent connaissance de ce propos haineux.

A vrai dire, cette surveillance des membres de la famille Bonaparte paraissait alors assez motivée. Ceux-ci n'avaient pu se résoudre à accepter tranquillement leur nouvelle situation.

Murat, le premier, avait payé de sa vie ce besoin d'intrigues et cette soif du pouvoir. Après les événements, il s'était retiré en Corse [1] avec un certain nombre d'officiers et de soldats sans emploi. Son intention était de se mettre à la tête du parti bonapartiste et de reconstituer l'indépendance de l'île. L'idée était peut être généreuse, elle n'était pas pratique. Les moyens pécuniaires et autres lui faisaient défaut. La population d'ailleurs n'était pas sûre. En désespoir de cause, il écouta des conseils intéressés, et sous l'influence d'une espérance chimérique, difficile encore à comprendre, il se décida tout à coup à se jeter en Italie, pour essayer d'y reconquérir ce royaume des Deux-Siciles perdu de si leste façon. Il croyait y avoir des partisans; il n'y avait que des ennemis. Le 28 septembre, il quittait les côtes

1. Rapport du maire de Vescovato, M. Colonna Ceccaldi, 26 août 1815. MM. Donnadieu, Blancard et Anglade, officiers de marine, suivaient Murat.

de Corse ; quinze jours plus tard, il était fusillé aux portes de Naples, au Piso, au lieu même de son débarquement.

Joseph Bonaparte avait été plus heureux. Il avait réussi à mettre à exécution le projet de Napoléon et des membres de la famille, celui de se rendre aux États-Unis et d'y tenter quelque nouvelle fortune.

Ce projet avait un but. Il n'était pas sans grandeur.

Les colonies Espagnoles secouaient partout le joug du gouvernement de Madrid. De Buenos-Ayres, au Guatemala la lutte était victorieuse. Seul, en 1816, le Mexique résistait encore au mouvement, grâce à l'administration énergique et prudente du vice-roi, Ruiz d'Apodaca ; mais chaque jour amenait des difficultés nouvelles, et il n'était pas malaisé de prévoir le résultat final. Pour les Bonapartes surtout et pour des officiers sans emploi, la situation était tentante. En sa qualité d'ancien roi d'Espagne, Joseph avait conservé des relations avec ceux de ses administrés, que les rigueurs de Ferdinand avaient obligés à s'expatrier. La maison de Joseph devint donc bientôt le centre d'une intrigue active, en vue d'une expédition à faire au Mexique.

Révolutionnaires et officiers en demi-solde avaient fini par s'entendre.

Les généraux Lefebvre-Desnouettes[1] et Lallemand[2] ins-

1. *Lefebvre-Desnouettes* (Charles, comte) général, né à Paris en 1773, mort en 1822. S'engage dans la légion Allobroge, sous-lieutenant en 1793, aide de camp de Bonaparte à Marengo, colonel en 1801, général en 1808, commandant les chasseurs de la garde en 1809, prit part au coup d'État bonapartiste en 1815, échoua dans l'entreprise de la Fère, fut condamné à mort par contumace, se réfugia en Amérique, où il prit part avec les frères Lallemand à la fondation du *Champ d'asile*, et mourut dans un naufrage, au moment d'aborder en Angleterre.

2. *Lallemand* (Charles-François-Antoine, baron), général, né à Metz en 1774, mort à Paris en 1839, engagé volontaire en 1792, colonel en 1809, général en 1811. Se prononça en 1815, fut condamné à mort et se rendit successivement en Turquie, en Perse, en Égypte, puis aux États-Unis où il arriva en 1816. Il prit part à la fondation du *Champ d'asile*, entretint une correspondance active avec le prisonnier de Sainte-Hélène, se rendit en Espagne

tallés à Philadelphie, se disposaient à pénétrer au Mexique par les provinces du nord.

Le général Humbert[1], à la Nouvelle-Orléans, organisait une bande.

Les généraux Clausel[2] et Grouchy se préparaient de leur côté à soutenir le mouvement.

Dans l'idée des meneurs, le prisonnier de Sainte-Hélène, Lucien et Jérôme devaient jouer un rôle important. Le point capital était de faire évader l'empereur. Tout fut préparé en conséquence. L'obstination du prisonnier mit seule empêchement à la réussite de cette « grande pensée » de rétablir l'empire au Mexique[3].

en 1823, fut fait prisonnier envoyé en Belgique et de là aux États-Unis. Rentré en France en 1830, il reprenait son grade et devenait pair de France en 1832.

Lallemand (Henri-Dominique, baron), né à Metz en 1777, mort en 1833. Élève de Châlons, il entra dans l'artillerie. A Waterloo, il commandait l'artillerie de la garde. Condamné à mort, il dut se sauver aux États-Unis, où il finit par se marier et se retirer dans les propriétés que lui avait apportées sa femme.

1. *Humbert* (Jean-François-Marie), né à Bouvroy (Lorraine), en 1775, mort à la Nouvelle-Orléans en 1823, volontaire en 1791, prit part à l'expédition d'Irlande et à celle de Saint-Domingue, ramena la veuve de Leclerc, la belle Pauline Bonaparte, fut mis en disgrâce, pour avoir plu à la jeune femme disent les uns, pour ses opinions républicaines disent les autres. Il se retira en Amérique, où il prit une part active à toutes les tentatives des Mexicains. Très brave, il passait pour un des plus beaux hommes de l'armée. C'est lui que Ponsard a mis en scène dans la comédie intitulée, le *Lion amoureux*.

2. *Clausel* (Bertrand) comte, maréchal de France, né à Mirepoix (Ariège), en 1772, mort en 1842. Il partit en 1792, comme capitaine dans la légion des Pyrénées. Général de brigade en 1799, alla à Saint-Domingue en 1801, rallié à Louis XVIII, puis à Napoléon, refusa d'arborer le drapeau blanc après Waterloo, fut condamné à mort et se rendit en Amérique. Amnistié en 1820, il devint député de Rethel, en 1827, remplaça Bourmont en Afrique en 1830, fut rappelé en 1831, retourna en 1835 pour se démettre définitivement en 1837, après l'expéditon de Constantine.

3. Voir, pour toute cette question du soulèvement de l'Amérique espagnole, l'histoire si intéressante de l'Espagne, par Gustave Hubbard. Paris, chez Armand Auger.

Quant à la première tentative insurrectionnelle, elle avait abouti aussi tragiquement que celle de Murat. Au mois d'avril 1817, le neveu de Francesco Espoz y Mina, Xavier Mina[1] avait quitté les ports d'Amérique, à la tête de volontaires français et américains. Le 24, il débarquait à Soto la Marina, se jetait hardiment dans le pays, luttait six mois durant contre les forces du vice-roi ; puis, non soutenu par ses partisans, finalement battu et prisonnier à Guanajirato, tombait sous les balles d'un peloton d'exécution, le 11 novembre 1817.

Quant à la participation de Lucien à ces projets qui devaient se renouveler jusqu'à la mort du vaincu de Waterloo, elle est indéniable, quoi qu'il en prétende.

Au mois de juillet 1817, un schooner, l'*Aile* était parti de Philadelphie sous les ordres du capitaine Huibet. Il avait pour mission d'aller chercher Lucien, sa famille et ses amis. Il parvint à Malte, mais ne put arriver jusqu'à Civita-Vecchia.

Le 25 janvier 1818, la princesse Jérôme Bonaparte, écrivait de Scheneau à son beau-frère :

« ... Vous ne doutez pas, mon cher frère, de la satis-
« faction que nous éprouverons d'être réunis. Il n'est
« pas douteux que le meilleur parti sera aux États-Unis.
« Dites à ma belle-sœur que je serai heureuse de faire
« sa connaissance, ainsi que celle de vos enfants; quant
« à vous, mon cher frère, Jérôme m'entretient si sou-
« vent de l'amitié qu'il vous porte, que j'envisage cette
« réunion comme un véritable bonheur... »

1. *Mina* (Don François-Espoz) né à Idozin (Navarre), en 1781, mort en 1836, prit part au mouvement national de 1808 contre Napoléon, passa en France en 1814 pour échapper aux vengeances de Ferdinand, dirigea le mouvement libéral de 1820, capitula à Barcelone en 1823, se réfugia en Angleterre, revint en 1834 en Espagne et mourut de ses blessures.

Son neveu Mina (Don Xavier), né en 1789, fusillé à Mexico, le 17 novembre 1817.

De ces correspondances et de ces démarches, les puissances n'étaient pas sans se préoccuper. Dès le mois de février 1817[1], l'ambassadeur de France écrivait au gouvernement romain.

« Le soussigné espère, d'après ces considérations, « que Son Éminence le cardinal secrétaire d'État, qui « sent toute l'importance de ne point laisser échapper « un homme qui ne cache plus ses relations avec l'Amé- « rique, où sa présence peut être très dangereuse, vou- « dra bien faire connaître à l'ambassadeur de France « les mesures prises à Rome pour assurer une surveil- « lance d'autant plus nécessaire de la part du gouver- « nement pontifical que celle du soussigné et des autres « ministres ne peut être que d'observation, tandis que « *la conduite du sieur Lucien Bonaparte* est connue et « que ses rapports, ses propos, ses démarches et ses « projets ne laissent des doutes sur les intentions qui « doivent faire redoubler de précautions contre lui et « contre toute une famille dont la funeste existence a « causé tant de maux à l'Europe... »

Le même jour les représentants des puissances[2] remettaient une note collective à Consalvi :

« Les soussignés, ministres des hautes puissances « alliées, qui, conformément aux décisions prises à Paris « et du consentement exprès du Saint-Siège, sont char- « gés d'exercer une surveillance particulière relative-

1. Dépêche du 20 février 1817.
2. MM. Appony pour l'Autriche, Niebusheff pour la Russie et Italinsky pour la Prusse. Rome, 20 février 1817.

« ment à la personne et à la famille de *Lucien Bonaparte*,
« ont reçu la note que Votre Éminence Révérendissime
« leur a adressée le 17 du mois courant, pour leur don-
« ner connaissance des mesures que, par ordre de Sa
« Sainteté, le gouvernement a prise pour empêcher
« *Lucien Bonaparte* de quitter clandestinement les États
« pontificaux. Les soussignés apprécient les considéra-
« tions sages et bienfaisantes qui ont porté le Saint-
« Père à ordonner de telles mesures. Mais en même
« temps, ils se voient forcés de déclarer à Votre Émi-
« nence qu'ils ne peuvent pas les envisager comme suf-
« fisamment rassurantes sur le sujet des appréhensions
« que leur cause *Lucien Bonaparte*. N'étant pas surveillé
« avec l'attention la plus rigoureuse, il peut se ménager
« un embarquement sur les différents points des côtes
« de la Méditerranée et de l'Adriatique et éviter ainsi
« le besoin de se rendre dans les ports où il sait qu'il
« risquerait d'être reconnu. »

Le 2 juin, à la suite de nouveaux incidents les mêmes ministres se réunissaient et proposaient l'expulsion de Lucien et son internement dans une autre ville que Rome[1].

1. Protocole de la conférence du 2 juin 1817.

Étaient présents, MM. le ministre d'Autriche, le duc de Richelieu, l'ambassadeur d'Angleterre, le ministre de Prusse, le ministre de Russie.

Le protocole était suivi de la note circulaire suivante :

« Il a été convenu, dans une conférence tenue entre les ministres
« des quatre cours et M. le duc de Richelieu, que la cour de Rome
« serait invitée à s'opposer au départ de *Lucien Bonaparte* et que
« les cours s'entendraient pour lui assigner une autre résidence que
« Rome.

« M. de Richelieu a écrit en conséquence au comte de Blacas,
« ambassadeur près le Saint-Siège. »

« ... Le ministre ayant pris en considération le con-
« tenu du protocole n° 105, par lequel ils ont proposé
« à leurs cours d'assigner à Lucien Bonaparte un autre
« séjour que la ville de Rome, et où la certitude qu'on
« a acquise des dispositions qu'il fait pour quitter les
« États de Sa Sainteté (ce qui résulte du contenu d'une
« dépêche produite par le ministre d'Autriche) sont
« d'opinion qu'il conviendrait, comme mesure provi-
« soire à adopter, que Lucien Bonaparte fût obligé de
« se rendre dans une des villes du nord de l'Italie (qu'il
« plaira à la cour de Vienne de déterminer) et où il res-
« terait sous sa surveillance jusqu'à ce que toutes les
« cours aient statué définitivement sur son séjour futur,
« conformément à leur protocole. »

En présence de cette agitation, Lucien crut devoir protester. Le 11 juillet, il écrivait à Consalvi[1] :

« ÉMINENCE,

« A mon bien grand chagrin, j'apprends par une
« lettre de Rome que des personnes, qui me connais-
« sent bien peu, ont répandu le bruit que je m'étais
« évadé. Je demande à Votre Éminence de faire insérer
« dans le *Diario* que je suis à *Tusculo*, occupé de mes
« travaux champêtres, et qu'ayant donné ma parole
« d'honneur de ne jamais quitter les États de Sa Sain-
« teté, sans une permission expresse, il est impossible
« de supposer qu'un prince romain puisse manquer à
« sa parole d'honneur. Ceci ne pouvant m'être refusé

1. Tusculanum, 11 juillet 1817.

« sans une extrême injustice, je prie Votre Éminence,
« si elle le croit nécessaire, de prendre les ordres de
« notre Seigneur à ce sujet.

« De semblables bruits blessent mon honneur et la
« protection qui m'a été accordée par Sa Sainteté. Un
« article du *Diario* fera taire mes ennemis et rappellera
« à la mémoire de tous que je ne saurais quitter les
« États du Saint-Siège sans permission, et que rien au
« monde ne saurait me faire manquer à ma parole, *que*
« *je renouvelle par la présente lettre entre les mains de*
« *Votre Éminence*, quoiqu'un tel renouvellement soit
« superflu. »

Ces protestations n'exercèrent guère d'influence, paraît-il, sur l'opinion des ministres des puissances, car il fut décidé à Vienne que Lucien serait interné dans une ville du nord de l'Allemagne.

Le 12 septembre 1817, l'ambassadeur des Deux-Siciles écrivait au roi de France de la part de son maître :

« ... Si des personnes, par leur seule conduite per-
« sonnelle, sans être accompagnées de pouvoir et d'in-
« fluence, sont obligées, pour le bien général et la
« sûreté publique, à demeurer en Autriche, en Prusse
« et en Russie, Sa Majesté ne voit pas pourquoi la même
« règle ne doive pas être applicable aux *individus sus-*
« *dits de la famille de Napoléon Bonaparte*. Le roi est
« intéressé plus que les autres à les éloigner du voisi-
« nage de son royaume... »

Au mois de novembre [1], les ducs de Fernan-Nunez et de Martellano revenaient à la charge pour demander :

1. 17 novembre 1817.

« L'éloignement de Lucien, dont la présence est dan-
« gereuse en Amérique...

« Le danger qu'il y aurait à permettre l'évasion de
« cet homme ambitieux est trop manifeste pour per-
« mettre qu'on le laisse tranquille...

« Les quatre cours ont consenti à le placer dans le
« nord de l'Allemagne.

« Pourquoi n'est-ce pas fait?

Mais heureusement pour Lucien, la protection du pape ne lui fit jamais défaut. Le Saint-Père ne se laissait pas entraîner par les exagérations de zèle d'ambassadeurs intéressés à se rendre importants. Il connaissait bien d'ailleurs *cette bonne pièce de Lucien* qui, en fait de conspiration, s'acharnait à faire de mauvais vers, de beaux enfants, des dettes et de l'astronomie à laquelle il ne comprenait rien.

En 1820, il y eut pourtant un regain de proscription. Lucien, à court d'argent, avait vendu six tableaux ainsi que son palais de Rome. Il n'en fallut pas tant pour exciter les soupçons de ce pauvre M. de Blacas. On parla de nouveau d'exil lointain. Consalvi se contenta d'inviter Lucien à ne pas tant parler et de répondre à l'ambassadeur[1] :

« ... Si vous jugez qu'il soit nécessaire d'éviter l'éclat
« qui résulterait de l'arrestation momentanée du sieur
« Lucien, on pourrait peut-être trouver à lui imposer
« quelques conditions, auxquelles on lui permettrait de
« continuer à habiter Viterbe ou Canino. »

La mort du prisonnier de Sainte-Hélène mit fin à toutes

1. 4 juillet 1820.

ces divagations. Lucien était alors tout au projet de marier son fils aîné avec une des filles de son frère Joseph.

« Je t'ai écrit, lui dit Joseph dans sa lettre du 1er jan-
« vier 1821, datée de Point-Breges, ainsi qu'à Julie,
« au sujet du mariage de nos enfants; j'attends vos
« réponses... »

Elles furent favorables et, à la fin de l'année, Lucien se mit en mesure de se rendre aux États-Unis avec son fils. Il comptait voyager sous le nom de chevalier, Charles de Mussignano. Ce fut sa femme qui se chargea de demander les passeports nécessaires [1].

1. Lettre de la princesse de Canino au cardinal Consalvi :
« J'ai reçu la lettre de Son Éminence, en date du 29 décembre.
« Je vous en remercie de tout mon cœur. Lucien, en réponse,
« voulait vous demander lui-même ses passeports pour partir
« tout de suite; mais il n'est pas encore en état de le faire, parce
« que la fièvre quoique bien coupée par le quinquina, lui a laissé
« des douleurs rhumatismales qui l'obligent encore à garder
« la chambre et bien souvent le lit. Les médecins espèrent que son
« rétablissement ne sera pas long et mon mari assure aussi en
« profiter le plus tôt possible.
« Cependant, comme il est encore plus urgent que Charles parte
« tout de suite pour effectuer le mariage le plus tôt possible, il prie
« Votre Excellence de vouloir bien lui faire expédier les passeports
« séparés, savoir : un pour lui (Lucien), un secrétaire et un valet
« de chambre, et un pour notre fils Charles, un secrétaire et un
« courrier, afin que si le malheur voulait que Lucien ne se réta-
« blisse pas assez vite pour partir le plus tôt possible, il pût au
« moins faire partir Charles qu'il irait rejoindre à Bruxelles,
« aussitôt qu'il pourrait, pour aller ensuite s'embarquer à Ostende.
« Lucien et son fils, en voyageant ensemble, ou bien étant séparés,
« ne passeront certainement pas par la France, et même s'en
« tiendront éloignés, comme on le désire, le plus possible; ils
« n'ont plus de raison de passer par Trieste; ils prendront la route
« du Simplon, de la Suisse, Francfort, Liège et Bruxelles. Lucien
« pense qu'il suffira que Son Éminence ait l'extrême complaisance, en
« lui délivrant ces passeports de les faire légaliser par les ministres

. L'autorisation ne fut pas accordée sans donner lieu à quelques difficultés de la part du représentant de la France. Le visa de l'ambassadeur d'Autriche portait : « Vu bon « pour traverser, par la route indiquée, les États de la monar- « chie autrichienne. »

Celui de M. de Blacas était plus restrictif : « Bon pour « se rendre à Bruxelles et Ostende, par la route de Vienne, « du Tyrol et d'Augsbourg, sans que le porteur puisse, « sous un prétexte quelconque, s'écarter de la route indi- « quée [1]. »

Le cardinal Consalvi crut devoir en faire l'observation à à l'ambassadeur de France. Celui-ci persévéra dans son attitude. Mais Lucien était pressé. Soulever des difficultés, c'était s'exposer à des retards; il accepta l'affront et partit. Quant à son voyage aux États-Unis, il n'eût pas lieu [2]. La

« du Piémont et des Pays-Bas, puisque ce voyage se fait avec la « permission des autres puissances. En tout cas, pour Bruxelles, « ma belle-sœur, la princesse Julie, d'accord avec sa sœur, la reine « de Suède, ont déjà fait et feront les démarches nécessaires et « les voyageurs en attendraient les effets à Francfort, qui ne « peuvent manquer d'être favorables, et cela ne peut, être un « sujet de retard pour les passeports.

« Lucien me charge en outre de dire à Votre Excellence, *si elle « n'y voit pas d'inconvénients*, qu'il désire que son passeport lui « soit expédié sous le nom de chevalier Charles de *Mussignano*. « La terre de Mussignano étant une dépendance de Canino, ce « n'est pas ce qu'on peut rigoureusement appeler changer de nom, « mais substituer un nom réel moins connu que celui qui pourrait « exciter l'attention qu'il désire éviter sous tous les rapports.

« Voilà, Monseigneur, la marche que Lucien compte suivre, il « se recommande particulièrement à Votre Excellence pour qu'elle « ait la bonté de lui faire expédier les deux passeports en question, « signés, légalisés, etc., par qui de droit. »

1. Lettre de M. d'Appony à M. de Metternich, Rome, 10 janvier 1822.

2. *Lettre de madame Lucien Bonaparte à Mgr le cardinal Consalvi, en date de Canino, le* 12 *mars* 1822.

« Je m'empresse d'annoncer à Votre Éminence que de nouveaux « arrangements de famille dont je reçois la nouvelle avant mon « mari, mais dont il aura connaissance aussitôt son arrivée à « Bruxelles, où il doit arriver le 20 de ce mois ou à peu près,

fille du comte de Survilliers (Joseph) devait se rendre à Bruxelles. Le mariage s'y fit, le 29 juin 1822. Les jeunes

« rendent désormais inutile son voyage aux États-Unis d'Amé-
« rique et même doivent lui faire désirer de retourner prompte-
« ment dans les États du Saint-Père. Je prie Votre Excellence de
« vouloir bien communiquer cette nouvelle à Sa Sainteté, en nous
« mettant tous à ses pieds, et de prendre ses ordres bienveillants,
« pour que les nouveaux passeports nécessaires au retour de mon
« mari lui soient expédiés le plus tôt possible. En donnant à Sa
« Sainteté les motifs de ce changement, veuillez bien lui peindre,
« Monseigneur, combien nous nous trouvons heureux de pouvoir
« continuer à vivre dans ses États. J'espère que désormais, rien
« ne troublera plus notre tranquillité. Comme LL. EE. messieurs
« les ministres des Puissances, avant de viser les passeports néces-
« saires au retour de mon mari, désireront peut-être connaître les
« nouveaux motifs qui peuvent le décider à ne pas profiter de la
« permission qu'il a reçue de se rendre aux États-Unis ; d'ailleurs,
« Votre Excellence ne connaît pas encore les nouveaux motifs ;
« je crois devoir les exposer ici, vous priant, Monseigneur, après
« les avoir communiqués à Sa Sainteté, d'en donner connaissance
« à LL. EE. messieurs les ministres des Puissances, si cela est
« nécessaire ; me protestant d'avance de la peine que j'éprouve à les
« fatiguer aussi souvent, ainsi que Votre Eminence, de détails
« aussi peu intéressants pour d'autres que pour nous.

« Le premier de ces motifs est que la fille de notre frère Joseph,
« qui est au moment d'épouser notre fils Charles à Bruxelles, et
« qui devait, dans l'origine, se marier et se fixer auprès de son
« père aux États-Unis, reste en Europe auprès de sa mère, tandis
« que, au contraire, la sœur cadette, qui devait rester en Europe,
« auprès de sa mère, est allée aux Etats-Unis rejoindre son père
« auprès duquel elle va probablement se marier aussi à un de
« ses cousins, fils de notre frère Jérôme.

« De cet arrangement entre notre frère Joseph et sa femme, de
« ce partage qu'ils ont dû faire de leurs enfants, sacrifice bien dou-
« loureux pour chacun, mais nécessité par la déplorable santé de
« ma belle-sœur qui lui ôte l'espérance de se réunir à son mari en
« Amérique (les médecins ayant déclaré qu'elle ne supporterait
« pas la traversée), il résulte, Monseigneur, que notre fils Charles,
« devant rester en Europe avec sa femme, ne peut plus songer à
« aller s'établir en Amérique, et comme l'établissement de ce
« cher fils dans ce pays-là, était, pour ainsi dire, la pierre fonda-
« mentale de notre établissement à nous-mêmes, par cela seule-
« ment, nos idées doivent être absolument changées à ce sujet.
« En même temps, par une combinaison heureuse pour nous,

époux restèrent auprès de la princesse Julie. A l'automne, Lucien était de retour en Italie. Débarrassé de la surveil-

« d'autres affaires pécuniaires fort importantes pour nous dans « notre position actuelle, et dont la liquidation semblait d'abord « exiger la présence de mon mari en Amérique, viennent de s'ar- « ranger sans lui, au gré de nos désirs, par les soins de notre frère « Joseph, et cette double circonstance me détermine à la demande « des passeports que je fais aujourd'hui.

« Je prie Votre Éminence avec sa bienveillance accoutumée, de « vouloir bien soumettre ces passeports, le plus tôt possible, à « l'approbation de LL. EE. messieurs les ministres des Puissances, « pour que je puisse les envoyer moi-même, tout de suite, à mon « mari, afin qu'il puisse retourner au plus vite dans le sein d'une « famille bien malheureuse, privée de sa présence, d'autant plus « que nous l'avons vu s'éloigner de nous dans un état de santé « presque alarmant.

« En priant Votre Éminence de s'intéresser elle-même auprès de « LL. EE. messieurs les ministres pour qu'ils approuvent le plus « tôt possible ces passeports que je demande, parce que le moindre « retard pourrait avoir des résultats bien douloureux pour moi, « dont je dois épargner le détail à Votre Éminence,

« Je vous prie, Monseigneur, d'agréer avec l'expression, etc.

« Je me vois encore obligée d'ajouter à la longueur de cette « lettre que je n'ai pas eu l'esprit de faire plus courte, voulant la « rendre claire, parce qu'en la relisant, il m'est venu une idée « que je crois devoir soumettre à Votre Éminence. C'est qu'en « supposant à LL. EE. messieurs les ministres des Puissances, la « meilleure volonté d'adhérer à la demande des passeports que je « fais aujourd'hui, il est possible que LL. EE. ne veuillent « pas les délivrer sans la demande expresse de *Lucien lui-même* « *pour les obtenir*, et cette réflexion m'oblige de donner à Votre « Éminence une petite explication nécessaire pour répondre à une « objection qu'ils ne feront peut-être pas, mais que cependant il « me paraît prudent de prévoir pour éviter les retards.

« Je dois vous avouer, Monseigneur, que ces nouveaux arran- « gements de famille étant dans le nombre des choses possibles et « même probables, il a été prévu entre mon mari et moi (et c'est « une concession qu'il a bien voulu accorder à mon extrême désir « de rester en Europe) que si tout cela s'arrangeait avant son « débarquement, il m'autorisait à demander les passeports pour « son retour. Ce cas est heureusement arrivé, et je suis, par là, « suffisamment autorisée à demander ces passeports que je me « trouverai d'autant plus heureuse de pouvoir lui expédier tout « de suite que j'ai la certitude qu'il en profitera. »

lance dont il était l'objet depuis sept ans, il y reprit vite ses habitudes anciennes d'insouciance et de changement, passant d'un sujet à un autre, de la poésie à l'astronomie, de celle-ci à l'agriculture, de l'agriculture aux sciences historiques, sans trop savoir pourquoi; achetant sans compter et revendant de même, achevant enfin de gaspiller la fortune qu'il avait acquise de si étrange façon.

En 1830, il habitait une nouvelle propriété, la *Croce del Biacco* près de Bologne. Il y recevait nombreuse société et s'adonnait de nouveau à sa passion pour le théâtre. Il avait installé un théâtre, sur lequel il faisait jouer et jouait lui-même des comédies, des tragédies, entre autres une de sa façon : *Les enfants de Clovis.*

A cette date, les membres de sa famille, dispersés un peu partout, avaient subi des fortunes diverses.

Madame Lætitia, malade et aveugle, restait confinée dans son palais Ranuccini de Rome, vivant de souvenirs et de regrets.

Le cardinal Fesch continuait la collection de tableaux, qu'il comptait envoyer à Joseph, en Amérique, pour y être vendus un bon prix.

Louis habitait également Rome, dans le palais de l'Académie française acheté au grand duc de Toscane.

« Il est tombé dans la bigoterie, écrit madame Maret « à mademoiselle Cochelet. Il n'est entouré que de « prêtres qui lui font faire toutes sortes de sottises; au « reste, il est devenu parfaitement insignifiant. »

Entre deux exercices religieux, l'ex-roi de Hollande se livrait à la poésie, et faisait des vers, mais des vers blancs (*les Plaintes d'un exilé, les Stances à Élisa*, etc.). En 1819, il avait même publié un ouvrage sur la versification et l'avait dédié à l'Académie. Il y demandait la suppression de la rime.

Quant à sa femme, la reine Hortense, elle demeurait toujours dans son château d'Arenemberg, entourée d'amis

et d'artistes de tout pays et de tout âge, pendant que ses fils couraient après la fortune et les aventures. Pour débuter, ceux-ci n'avaient rien trouvé de mieux que de s'affilier à la secte des *carbonari* qui venait de se former en Italie par opposition à celle des *centurioni*.

A la suite des événements, Jérôme Bonaparte avait été interné à Trieste, avec sa sœur Caroline. Sa femme, Frédérique-Catherine-Dorothée, princesse de Wurtemberg l'y avait suivi. Il y resta jusqu'en 1823, faisant démarche sur démarche pour obtenir son déplacement. Le séjour de Trieste, paraît-il, manquait d'attrait. L'ambassadeur de France à Vienne le reconnaît lui-même :

« On ne peut, dit-il, être surpris que tous ces person-
« nages aient quitté Trieste où ils mènent une triste
« existence. Séquestrés du monde par la surveillance
« exercée sur eux, ils ont été constamment réduits à
« vivre entre eux, sans pouvoir s'éloigner un seul jour
« de cette résidence. »

Au mois de mars donc[1], Jérôme, sa femme et leurs enfants allaient à Rome, où ils s'installèrent à proximité du palais de madame Lætitia.

Le prince Eugène, lui, ne s'était pas donné tant de soucis. Il s'était contenté de rester à la cour du roi, son beau-père, ne conservant auprès de lui que deux français, Lavalette et le colonel Bataille.

Du côté des femmes, le sort s'était montré plus rigoureux.

Élisa Bacciochi, sous le nom de comtesse de Campignano, avait erré de Bologne à Trieste, de Trieste au château de

1. Le 7 novembre 1822, la princesse Jérôme Bonaparte écrivait à M. de Montmorency pour réclamer une rente annuelle de 120,000 francs, avec les arrérages depuis 1814 et une habitation convenable à son rang. Pour sa requête elle se basait sur les termes de son contrat de mariage, du 1er septembre 1806.

Haimbourg, de celui-ci au château de Brüm[1], pour aller mourir, le 7 août 1820, d'une crise nerveuse, au château de Santo-Andrea.

Aussitôt après la catastrophe du Piso, la veuve de Murat, Caroline, s'était rendue à Trieste qui lui avait été désignée comme résidence. Elle avait pris le nom de comtesse de Lipona.

« La princesse se trouve fort bien de son établisse-
« ment dans cette ville, écrit madame Maret[2]. Elle a une
« belle maison, un intérieur agréable... »

« Elle a un ton de mesure qui étonne, ajoute madame
« Maret dans une autre lettre[3]. Ses filles sont réservées,
« mais silencieuses. Le fils aîné, qu'on appelle le prince
« Achille, se livre même à table, et devant sa mère qui
« le souffre, à des fureurs ridicules contre la France.

« Ce jeune homme, de seize ans à peine, est déjà
« grand et fort comme un homme de vingt-cinq. Il dit :
« Je ne suis pas Français; je ne veux jamais l'être. Je
« suis Italien, je serai toujours Italien. Ma mère a cru,
« si mon père était mort à l'armée, qu'elle serait reine,
« mais aussitôt la nouvelle arrivée, j'aurais fait enfer-
« mer ma mère au château Saint-Elme. Elle aurait été
« bien là, et moi, je me serais fait déclarer roi. »

« Le ton de ce jeune homme est tout à fait grossier.
« Il parle de choses inconvenantes. On assure même
« que sa santé est dérangée par des suites de débau-
« ches. Il s'enivre dans sa famille. Tous les renseigne-
« ments recueillis parlent aussi de son courage.

1. En 1819, la princesse Élisa était parvenue à réaliser sa fortune et à acquérir une terre qui lui rapportait environ cent cinquante mille livres de rente.
2. 18 avril 1817.
3. 9 novembre 1817.

« Le second fils, plus grand que l'aîné, a des senti-
« ments tout français. Il parle peu et dit qu'il aimerait
« mieux être le dernier citoyen en France que roi à
« Naples, ce qui irrite beaucoup son frère. »

Si l'on ajoute à la présence de ces enfants terribles celle de M. de Hautmesnil, l'intendant, et d'une sorte d'aide de camp, ancien officier, Corse d'origine, le général Macdonal, devenu l'époux de cette étrange reine, on pourra se faire une idée de ce que pouvait être cet intérieur, des scènes qui s'y passaient et du désordre qui y régnait.

En 1819, Caroline se trouvait fort embarrassée dans ses affaires.

« ... Il paraît qu'elle a de grands besoins pécuniaires,
« écrit le marquis de Caraman... Elle a fort mal vendu
« ses diamants et autres bijoux. Elle ne trouve pas à
« vendre des collections en tableaux, médailles et vases
« étrusques de la plus grande beauté qu'elle a trouvé
« le moyen d'enlever à Naples, lors de son départ, et
« qu'elle cherche inutilement, depuis longtemps, à pla-
« cer. Elle désire rassembler tous les fonds qu'elle
« pourra retirer de différentes créances qu'elle a en
« France, et le général Macdonal est chargé de les réa-
« liser... Ce personnage, qui depuis longtemps *est atta-*
« *ché* à madame la comtesse de Lipona a demandé un
« passeport à la chancellerie... »

Macdonal vint en effet en Paris, mais n'y réussit guère. En 1824, la gêne et l'aigreur régnaient de plus en plus dans

1. Né à Pescaro.
2. Marquis de Caraman au ministre ; Vienne, 13 octobre 1819.

la maison. Le prince Achille[1] était parti pour prendre part au mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater en Andalousie. Il resta quelques mois à Cadix, et n'eut que le temps de s'embarquer pour échapper à la vengeance de Ferdinand. Ce fut en Amérique qu'il chercha refuge et fortune... Au mois de décembre, son frère[2] vint l'y rejoindre.

« C'est un grand bonheur pour la mère, à laquelle ce « jeune homme avait aussi causé du chagrin, » conclut madame Maret.

A cette date, la sœur, la belle Paulette, la *nymphe* de Talleyrand, s'éteignait doucement dans son palais de Rome. Depuis la catastrophe, elle errait à l'aventure, courant après les plaisirs, le soleil et la santé, trois choses qui ne se rencontrent guère souvent ensemble ici-bas.

En 1818 et 1819, elle était aux bains de Lucques. Elle faillit même y mourir. A peine rétablie, elle se mit à réorganiser sa maison et à recevoir comme par le passé, surtout les étrangers. Elle chargea lord Gower de vendre ses diamants. Elle avait renvoyé son intendant, sorte de factotum, Saxon d'origine, le baron de Lindt, et l'avait remplacé par M. de Hautmesnil, l'ancien intendant d'Élisa et de Caroline. Mais cette accalmie fut de peu de durée. Dès l'année 1822, la maladie l'avait reprise et, cette fois, pour ne plus la quitter.

« Je suis bien souffrante, écrit-elle à Lucien, le 17 dé- « cembre 1823. Le froid me fait bien mal et les méde- « cins me défendent de sortir le soir et même le jour, « excepté quand il fait bien beau[3]. »

1. Murat (Napoléon-Achille), né en 1801, mort aux États-Unis en 1841.
2. *Murat* (Napoléon-Lucien-Charles), né en 1803.
3. Pauline Bonaparte à Lucien. Rome, 17 décembre 1823.

Dix-huit mois plus tard elle s'éteignait à Rome.

« Pauline est morte, » écrit Jérôme, puis il ajoute : « Tout a été comme nous voulions relativement aux « restes de Pauline. Demain elle sera ensevelie dans « sa chapelle, où elle sera transportée à minuit d'une « manière toute privée... »

Elle venait d'entrer dans sa quarante-cinquième année.

Au commencement de l'année 1830, des huit enfants de Charles Bonaparte trois étaient donc morts, Napoléon, Élisa et Pauline.

Joseph et les Murat habitaient les États-Unis, Lucien demeurait près de Bologne, Louis et Jérôme étaient à Rome, Caroline à Trieste.

L'impératrice Marie-Louise restait à Parme, pendant que l'héritier de tant de fausse gloire, l'ex-roi de Rome, le duc de Reichstadt, achevait sa triste existence dans le château solitaire de son royal parent.

« et de l'Europe, je pense comme eux que Napoléon II « aurait dû être proclamé, avec une régence provisoire « et les restrictions proposées par la Charte de 1815. « Je le désire, non pour mon ambition particulière, « mais pour le bien de mon pays ; vous connaissez mes « opinions : les nations ont des droits à exercer, les « individus des devoirs à remplir... »

Le lendemain, Joseph ajoutait au comte Belliard :

« ..... Je désire, pour le bien de notre pays et pour la « tranquillité de l'Europe, que Napoléon II soit appelé « au trône. J'ai écrit à sa mère pour cela ; je serai à « Paris lorsque vous lirez cette lettre ; si le nom du « duc d'Orléans ne se trouvait parmi ceux qui figurent « dans les nominations nouvelles, tous les autres m'au- « raient donné pleine et entière confiance, j'attendrai « donc un nouveau packet : j'ai lieu de penser que mon « opinion est aussi celle des principales cours de l'Eu- « rope. Le duc d'Orléans ou la république ouvriront « probablement une nouvelle carrière de révolutions. « Napoléon II, appelé déjà par le peuple, n'a besoin « d'aucune élection nouvelle, qu'il obtiendrait d'ailleurs « si le véritable souverain est consulté ; son nom, une « bonne constitution, j'ose dire, *mes conseils*, auraient « donné à la France la paix, la liberté, et à l'Europe « pleine sécurité. »

L'année 1831 se passa en démarches et en intrigues de toute sorte, de la part des membres de la famille Bonaparte anxieuse de profiter du mouvement social qui agitait alors l'Europe entière.

En Italie particulièrement, les fils de la comtesse de Saint-

Leu prirent une part des plus actives au mouvement insurrectionnel qui éclata dans les provinces pontificales. Surpris par les Autrichiens, obligés de battre en retraite, ils n'eurent que le temps de se séparer des insurgés de Spoleto et de se retirer à Ancône, sur les instances du colonel Armandi. « Ils auraient pu mal finir, sans l'intervention de « notre ami le cardinal Bernetti » dit Lucien. Mais ce que le prince de Canino n'ajoute pas, c'est que son propre fils s'était évadé de chez lui pour aller rejoindre ses cousins, et qu'il avait été ramené au logis par la gendarmerie pontificale, grâce aux bons soins du même cardinal. Pour les enfants de la reine Hortense, l'aventure s'était terminée plus tragiquement. L'aîné, Louis-Napoléon[1] avait été atteint de la rougeole et enlevé en quelques jours. La mère arriva trop tard pour le soigner. Elle ne put qu'emmener le second[2], le 27 mars, sur un navire ionien à destination de Corfou, en compagnie de trente-neuf des italiens les plus compromis[3].

Tous ces agissements n'étaient pas faits pour engager le gouvernement français dans la voie des mesures bienveil-

1. *Napoléon-Louis*, né en 1805, mort au mois de mars 1831.

2. *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), né à Paris le 20 avril 1808, mort à Chiselshurst, comté de Kent (Angleterre), le 9 janvier 1873, citoyen de Thurgovie en 1832, il publia à cette date, ses *Rêveries politiques* suivies *d'un Projet de constitution*. L'échauffourée de Strasbourg est du 28 octobre 1836 ; celle de Boulogne du 6 août 1840.

3. D'après M. Élie Sorin (*la France impériale*, 1873, p. 28), Louis Bonaparte aurait écrit au pape Grégoire XVI, à propos de l'escapade de ceux qui portaient son nom :

« Saint-Père, mon âme est accablée de tristesse et j'ai frémi « d'indignation quand j'ai appris la tentative criminelle de mon fils « (Napoléon-Louis) contre l'autorité de Votre Sainteté. Ma vie déjà « si douloureuse devait encore être éprouvée par le plus cruel « des chagrins, celui d'apprendre qu'un des miens ait pu oublier « toutes les bontés dont vous avez comblé notre malheureuse « famille. Le malheureux enfant est mort, que Dieu lui fasse « miséricorde ! quant à l'autre qui usurpe mon nom, vous le savez « Saint-Père, celui-là, grâce à Dieu, ne m'est rien. J'ai le malheur « d'avoir pour femme une messaline qui accouche... »

lantes. On s'agitait fort à Paris et dans les grands centres ouvriers. Or, la main des chefs bonapartistes apparaissait partout. Le ministère se crut dès lors dans la nécessité d'agir. Le 10 avril 1832, il promulgua une nouvelle loi de bannissement contre les prétendants, tout en abrogeant ce que celle de 1816 avait de particulièrement coercitif.

Les termes en étaient précis :

Article 1er. — Le territoire de la France et de ses colonies est interdit à perpétuité à Charles X, déchu de la royauté par la déclaration du 7 août 1830, à ses descendants, époux et épouses de ses descendants.

Art. 2. — Les personnes désignées dans le précédent article ne pourront jouir en France d'aucun droit civil ; elles ne pourront posséder aucuns biens, meubles ou immeubles ; elles ne pourront en acquérir à titre gratuit ou onéreux.

Art. 3. — Les mêmes personnes sont tenues de vendre, d'une manière définitive, tous les biens, sans exception, qu'elles possèdent en France. . . . . .

Art. 6. — Les dispositions des articles 1 et 2 de la présente loi sont applicables aux ascendants et descendants de Napoléon, à ses oncles et tantes, à ses neveux et nièces, à ses frères, leurs femmes et leurs descendants, à ses sœurs et à leurs maris.

Les frères de l'empereur s'émurent de ces dispositions. Ils résolurent de se rencontrer à Londres avec leurs partisans. Il s'agissait d'arrêter un programme définitif.

Joseph s'embarqua à Philadelphie, le 21 juillet 1832. Lucien était déjà parti de Rome depuis plus d'un mois. Il s'était arrêté à la cour de Munich, où, toujours aussi léger que par le passé,

il passait son temps à faire des vers en l'honneur du roi, en attendant qu'il fît une constitution :

Hommage au roi dont le puissant génie
D'un nouveau Parthénon enchante nos regards!
Hommage au roi que les amants des arts,
Le cœur brûlant de sympathie,
Ont proclamé de toutes parts.....
La gloire de la Germanie!

Au mois d'août, le poète Lucien arrivait à Londres. Il était porteur d'une grave nouvelle : son neveu, le duc de Reichstadt, venait de mourir à Schœnbrünn[1].

Pour les deux oncles, l'événement était capital. Le régent Joseph allait se trouver sans emploi; les droits, les fameux droits héréditaires se trouvaient en effet revenir au fils de Louis, au jeune écervelé compromis dans l'affaire des carbonari. Et de celui-là, personne n'avait entendu parler, ni Joseph, ni Jérôme, ni Lucien, pas même le père : ce Louis était si peu de la famille !

En désespoir de cause et à tout hasard, Joseph et Lucien résolurent de préparer une constitution, qui permettrait à l'un ou à l'autre d'atteindre ce pouvoir tant convoité. Ce fut

1. 16 août 1832.

Napoléon II (François-Charles-Joseph-Napoléon Bonaparte, duc de Reichstadt), né aux Tuileries le 20 mars 1811, mort à Schœnbrünn (Autriche) le 23 juillet 1832.

M. le marquis Maison écrivait à son sujet, le 23 juillet 1832, à M. le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères :

« Monsieur le Comte,

« M. le duc de Reichstadt est mort ce matin à cinq heures au « palais de Schœnbrünn. Il paraît que ce n'est point aux pro- « grès naturels de la maladie, dont il était atteint, que le jeune « prince a succombé, mais que les complications d'un accident « intérieur sont venues hâter le triste dénouement, considéré d'ail- « leurs comme inévitable. »

Lucien qui rédigea et publia ce fameux projet de l'appel au peuple.

Le voici :

DE LA RÉPUBLIQUE CONSULAIRE OU IMPÉRIALE.

Londres, 7 juillet 1833.

Depuis la mort de Napoléon II, le parti royaliste et le parti républicain restent seuls debout sur la terre de France ; ces deux grandes masses se sont déjà recrutées des débris épars du parti impérial. Le roi de Juillet, placé entre ces deux camps ennemis, ne peut offrir de terme moyen ni à l'un ni à l'autre ; Henri V ou la République lui seraient également mortels. Quelque talent qu'il ait déployé jusqu'à ce jour, quelque chose qu'il fasse encore, Louis-Philippe ne pourra pas étouffer le géant de l'absolutisme ni le géant du mouvement... l'ordre des choses actuel en France ne peut donc être que transitoire.

En supposant un changement politique, que doit désirer un bon Français? Henri V ou la République.

Si l'on pouvait faire remonter le torrent du siècle, si nous pouvions revenir aux mœurs de nos pères, je concevrais que beaucoup de bons esprits et de cœurs honnêtes, redoutant un avenir gonflé de nuages, préférassent le passé avec une amélioration pacifique, lente et successive de l'ordre social et qu'ils appelassent de tous leurs vœux, comme l'illustre Chateaubriand, la monarchie de Henri V. Mais comment Henri V aurait-il la force d'arrêter le courant de l'opinion? Le bras de Napoléon put à peine opérer ce prodige, et c'est le plus merveilleux de ses exploits. Arcole et Austerlitz ne

sont auprès que des jeux d'enfants. Napoléon sut dompter le torrent révolutionnaire au moment de sa crise la plus menaçante; il construisit d'un bras plus qu'humain la digue consulaire, et ses glorieux faisceaux s'élevèrent sur les débris confondus de l'absolutisme et de l'anarchie.

Pourquoi, depuis, outrepassant le but et fatigué d'être le messie des peuples, voulut-il descendre au rang des rois?... mais avant sa dégradation despotique, funeste résultat de cette couronne qu'il eut la faiblesse d'ambitionner, le grand Consul, par le sublime déploiement de sa force morale, sauva la société, qui marchait vers une dissolution convulsivé ; le grand Consul ferma la liste des émigrés; le grand Consul, vainqueur, releva les autels. Si l'Angleterre alors eût cessé de le combattre, le monde rentrait dans une ère de paix universelle et d'amélioration progressive et tranquille ! La Providence ne l'a pas voulu. . . . . .

. . . . . .

Qui pourrait aujourd'hui renouveler le plus grand des travaux de l'Hercule moderne? Malheur à l'individu assez audacieux pour le tenter! Il se briserait infailliblement là où le héros a triomphé : le torrent du siècle a rompu les digues de l'empire et de la monarchie : il ne peut plus être dompté par les efforts d'un homme; tout marche à la République... Il ne nous reste pas d'autre ressource, royalistes, impériaux, doctrinaires, hommes de cœur, bons citoyens de tous les partis, il ne nous reste plus d'autre ressource que de nous réunir comme des frères et de nous mêler tous ensemble à ce mouvement social, afin qu'il ne nous entraîne pas du moins vers ce gouffre de ténèbres de

sang et de boue où le nom de quatre-vingt-treize brille comme la lave infernale d'une épouvantable immortalité. Renonçons donc à jamais aux traditions également vieillies de la monarchie de Louis XIV et de l'empire de Napoléon, et, si le présent ne peut être que transitoire, ne pensons plus qu'à contenir l'avenir dans de justes limites.

Mais qu'entendons-nous par justes limites? Dans l'effervescence des partis, tout le monde prétend exclusivement à la justice ou à la raison : des appellations générales ne disent plus rien ; il faut donc aborder les détails et chercher dans les mille combinaisons possibles celle qui concilierait le mieux les exigences du siècle avec le repos de la patrie. Convaincu que c'est la seule voie de salut entre les partis extrêmes, je regarde aujourd'hui comme un devoir de rompre le silence d'un long exil en réponse à la confiance que de bons et illustres citoyens veulent bien avoir dans mes faibles lumières politiques.

Examinons une à une les exigences de l'opinion et cherchons à les coordonner dans un projet de plébiscite que ne désavoueraient pas les présages politiques de la prévoyante victime de Sainte-Hélène : avant cinquante ans, l'Europe sera République ou Cosaque.

1° *Liberté illimitée de la presse.*

C'est contre cette liberté que sont dirigés les efforts des ennemis de la France : la France doit donc la conserver intacte à tout prix, ou plutôt elle doit la reconquérir. Sans doute, les partis sont trop souvent extrêmes dans leur langage, mais le scandale est cen-

tuplé par les procès que l'on suscite à la presse ; les tribunaux retentissent des phrases les plus passionnées des journaux; ces phrases sont répétées, commentées, justifiées, et le remède est infiniment pire que le mal ; les satires des écrivains deviennent plus poignantes dès qu'elles sont livrées aux grands orateurs dont s'honore le barreau français. A qui Louis-Philippe doit-il la plus grande part des blessures dont il est meurtri ? N'est-ce pas à son procureur général ?

Pour ne pas redouter la presse périodique, il faut ou la museler comme sous Louis XIV et sous Napoléon (ce que nul n'oserait aujourd'hui tenter), ou bien il faut l'affranchir entièrement. Que la loi prononce enfin, sans restriction, que pour être accusé il faut un commencement d'action ; enlever au gouvernement le droit d'intenter des procès de tendance, c'est le priver d'une arme avec laquelle il se fait chaque jour de sanglantes blessures.

2° *Suffrage universel.*

Le droit d'élection est aujourd'hui restreint en France à deux cent mille citoyens !... N'est-ce pas cette dénégation des droits politiques à presque tous les Français qui agite la société ? Que signifie la chose publique, là où une minorité seule possède le privilège électif? Comme tout s'enchaîne dès que la presse est libre, il faut nécessairement que tout monopole, que tout privilège meure.

Pourquoi rendez-vous l'instruction universelle, si vous voulez encore des privilèges? Est-ce seulement pour montrer à des millions d'hommes qu'ils sont opprimés ? L'ilotisme politique est impossible avec la presse

libre; hâtons-nous donc de le proscrire, et que tout Français majeur et libre soit électeur et éligible à tous les emplois. Cette grande justice du suffrage universel peut seule désormais changer une charte d'hypocrisie encharte de vérité.

3° *Élections populaires.*

Le peuple réclame partout le droit de nommer des administrateurs municipaux, les officiers de sa garde nationale, etc... Comment, pourquoi résister à une prétention aussi juste? Croit-on que les intrigues de la bureaucratie parisienne soient plus propres que l'élection municipale à donner des maires honnêtes hommes et de capacité reconnue aux quarante mille communes de France? L'instruction politique est désormais trop avancée pour qu'il soit nécessaire de discuter des questions aussi évidentes.

4° *Limitation de l'impôt.*

Cet article a été moins débattu que les précédents par la presse périodique; il nous semble même que la presse n'a jamais envisagé cette question sous le point de vue qui a fixé depuis longtemps notre méditation. Tous les partis conviennent que l'accroissement des budgets est le plus grand des maux. Profitons d'une triste expérience et posons une digue infranchissable en fixant dans la grande charte le maximum de l'impôt; que les Chambres ne puissent, en aucun cas, outrepasser le maximum et que leur droit de voter l'impôt reste dans cette grande limite.

Si le temps apporte assez de changement dans la valeur relative de l'argent, ou si des circonstances extraordinaires exigent que le maximum du budget soit outrepassé, que le peuple, dans ce cas, soit convoqué en assemblées primaires et que sa volonté seule, *directement exprimée*, puisse augmenter le maximum ; tel est le remède à l'intolérable accroissement des charges publiques, et cette limitation du pouvoir des Chambres ne peut déplaire qu'à ceux qui dévorent chaque année une portion du milliard.

Nous proposons de fixer pour maximum la somme de huit cents millions, et c'est à ne pas atteindre cette somme que les véritables élus du suffrage universel mettront leur gloire, et ils seront eux-mêmes plus satisfaits que personne de voir leur droit limité par la grande charte.

Que le dégrèvement porte exclusivement sur les impôts qui frappent le prolétaire de la petite propriété dans les objets de première nécessité, afin de diminuer ainsi l'inégalité des fortunes, et que la réforme économique, fortifiée par la destruction de tous les privilèges, de tous les monopoles, porte à la fois sur toutes les dépenses.

Six cents millions d'impôt devraient en temps de paix suffire aux besoins de l'État.

Alors on pourrait se flatter d'arriver à la plus heureuse situation ; car par le dégrèvement successif on finirait par détruire le paupérisme en France. Le paupérisme, cette plaie de la société que l'on ne sait de nos jours tenter de guérir qu'en mettant les pauvres en prison, au lieu d'assurer du pain par le travail à la classe ouvrière et le repos aux vieillards affaiblis, aux

infirmes, en même temps que la subsistance et l'éducation aux pauvres enfants.

Juillet devait donner un gouvernement à bon marché!!... Sous l'empire, avec trente départements de plus, jamais les budgets n'ont été aussi énormes qu'aujourd'hui; les Chambres votent nos millions presque sans discussion... Que ce scandale ruineux ne puisse plus se renouveler en France, quand même la fatalité des temps nous ramènerait encore une fois des députés pareils; triste chance, dont nous espérons d'ailleurs être à jamais préservés par le suffrage universel.

5° *L'armée de ligne aux frontières.*

L'armée doit être rendue à sa première, légitime et honorable institution. Ladite armée, sous peine de forfaiture, ne pourra outrepasser le rayon de trente lieues autour de la résidence du Corps législatif, à moins que le territoire de la République ne soit envahi ou menacé par les ennemis.

6° *La garde nationale substituée aux troupes pour la police et la garde du pouvoir exécutif et les Chambres représentatives.*

Ainsi, sous ladite peine de forfaiture, l'armée de ligne ou tout autre corps soldé ne pourront jamais se mêler de la police intérieure, qui appartient exclusivement à la garde nationale de chaque commune. Tous les chefs qui auraient commandé la violation du rayon constitutionnel, et les soldats qui leur auraient

obéi, sont déclarés par le fait traîtres au peuple français, et ils se placent eux-mêmes hors la loi.

7° *Liberté de conscience et de culte.*

Obligation au pouvoir exécutif non seulement de les tolérer, mais de les protéger ouvertement dans l'occasion.

8° *Pouvoir exécutif.*

Liberté absolue de la presse, suffrage universel, élection populaire, limitation de l'impôt, l'armée de ligne aux frontières, police exclusivement faite par la garde nationale de chaque commune, liberté de conscience et de culte, tels sont les sept angles de la réforme locale qui nous semble commandée par l'intérêt de tous.

Quel sera le sommet de l'édifice? Ce n'est pas le titre de chef qui nous semble importer le plus. La question vitale réside dans son individualité. *C'est l'hérédité qu'il faut proscrire à jamais de France.* Ce sont les intérêts de famille qui perdent les meilleurs rois : combien les deux princesses autrichiennes n'ont-elles pas été fatales au bon Louis XVI et au grand Napoléon? Combien les trônes de Philippe V et ceux des frères de l'empereur n'ont-ils pas causé de sacrifices inutiles à la France?

Nous opposera-t-on que le trône de Hanovre n'a point coûté de sacrifices à l'Angleterre? L'aristocratie héréditaire est la sauvegarde des libertés constitutionnelles : malheur à nos rivaux si, cédant à d'aveugles clameurs, ils renversent à jamais leur palladium politique !... ils

retombent alors dans le despotisme ou dans l'anarchie. Mais cette admirable combinaison anglaise repose sur l'aristocratie et probablement elle durera, pour le bonheur de nos rivaux, jusqu'au moment prescrit par la Providence, où, comme le reste de l'Europe, ils seront entraînés dans la grande réforme antihéréditaire, vers laquelle le monde s'avance pas à pas.

Cependant la France est aujourd'hui dans une situation diamétralement opposée à l'Angleterre : en effet, que signifie le privilège de l'hérédité royale, là ou il n'y a point, où il ne peut y avoir d'élément aristocratique ? Cet élément social résultait de la grande propriété territoriale, n'existant plus en France, depuis 40 ans que la royauté héréditaire n'est plus en France qu'une absurdité politique. Cette forme décrépite de l'autre siècle fut ranimée par le souffle miraculeux, mais fatal, de l'empire, comme un cadavre ravivé par la force convulsive du galvanisme, et désormais la mort s'est emparée du cadavre. La monarchie de Juillet n'est qu'un mot vide de sens... où est sa base ? son contrepoids ? son appui ? des sergents de ville assommant dans les rues les faiseurs d'émeutes, ressemblent-ils à un état constitué ? et où sont les échelons du trône ?

L'ombre d'aristocratie qui s'apercevait à peine dans l'hérédité de la pairie, a été détruite par des législateurs qui prétendaient faire une monarchie constitutionnelle !... de toutes les contradictions politiques, certes, celle-ci n'est pas la moins étonnante : elle est digne de ces hommes qui épargnent des ministres responsables et qui proscrivent jusqu'à la troisième génération le monarque irresponsable qui avait reçu leurs serments.

Dans un pays de trente millions d'âmes, où la viola-

tion de l'un des trois pouvoirs et la destruction de l'autre ont paru chose naturelle et ont pu s'accomplir sans résistance par *deux cents députés sans mandat*, il n'y a plus de monarchie constitutionnelle possible, et, dès lors, il n'y a plus de salut que dans une nouvelle forme sociale, dans un gouvernement antihéréditaire.

Quel serait le titre de ce gouvernement antihéréditaire? empereur ou consul? Je sais que beaucoup de bons citoyens encore trop effrayés des souvenirs de 93, préféreraient un empereur à vie, avec le droit de nommer son successeur : mais a-t-on oublié quelle distance immense sépare 93 du Directoire et le Directoire du 18 Brumaire?... Pour moi je ne puis voir dans les faisceaux consulaires que ce qu'y ont vu les contemporains, que ce qu'y verra l'histoire..... la destruction de l'anarchie, l'inverse de 93, l'époque de l'ordre républicain, de l'ère élective, du repos et de la gloire du grand peuple. Je pense que la France est aujourd'hui assez éclairée, assez dégoûtée de troubles et de monarchie, pour préférer à toute autre forme le consulat électif, tel qu'il fut établi par la constitution du 18 Brumaire.

Comme il n'appartient toutefois qu'à la logique doctrinaire de Juillet d'affirmer le vote d'une nation sans l'avoir consultée, je doute encore si l'opinion publique préfèrerait, ou le consulat de dix ans, ou le consulat à vie, ou bien l'empereur à vie, revêtu du droit de nommer son successeur; dans ce dernier cas, le successeur ne pourrait jamais être choisi dans la propre famille de l'empereur. Cette limitation du choix de l'empereur est indispensable pour nous retirer de l'ornière monarchique; sans cette condition nous ne

ferions qu'une quasi restauration impériale, et la France serait encore dans un état transitoire.

Dans le cas d'une république impériale, réduisons, au moins des trois quarts, la liste civile, et, en lui laissant quelques-uns des domaines royaux, vendons les autres au profit de l'État. Otons à l'empereur le droit de faire la paix ou la guerre sans le concours des Chambres. Ne donnons au gouvernement, quel qu'il soit, consulaire ou impérial, d'autre garde que la garde civique et défendons aux troupes réglées de s'approcher en aucun cas de la capitale, que ce ne soit plus enfin au nom du chef du pouvoir exécutif, mais au nom du souverain, *le Peuple français*, que les tribunaux rendent la justice.

Si donc, Citoyens, nos vœux pouvaient s'accomplir, nous aurions une République consulaire ou impériale libre, et assez forte pour dompter à la fois l'anarchie et l'absolutisme, et pour présenter comme une tête de Méduse le drapeau de *la propagande antihéréditaire* à tout monarque héréditaire assez imprudent pour prétendre dicter des lois à la France. Les rois y penseraient.

Sur qui devrait se fixer le choix du peuple pour un premier consul ou pour un empereur? Mais quel que soit le chef qu'il voudra se donner, tous les fronts s'abaisseront devant une élection directe, seule source du véritable pouvoir pour tout esprit raisonnable, seul moyen de consolider et légaliser cette charte *provisoire* dont le nom rappelé vainement dans l'ordre du jour de La Fayette, expira bientôt sur la bouche mourante de Benjamin Constant. Que le peuple choisisse donc, ou Louis-Philippe, aujourd'hui roi de fait, ou

Joseph-Napoléon, dit seul héritier légitime de l'empire, ou Henri V, dit seul héritier légitime de la monarchie, ou le grand Citoyen de l'Hôtel de Ville ou tout autre individu. Tous les droits passés s'effaceront comme des rêves ineptes ou glorieux, devant la volonté souveraine *librement exprimée*. Ce choix et la grande charte réuniront dans le même camp les vétérans d'Austerlitz et les soldats de la Vendée, les absolutistes, les républicains et les doctrinaires; il n'y aura plus en France d'autre ligne de démarcation politique que celle de bons et de mauvais citoyens.

PROJET DE PLÉBISCITE.

Le peuple français est appelé à voter individuellement sur le projet de plébiscite suivant, qui, s'il réunit la majorité des suffrages, sera proclamé grande Charte nationale : la votation de ce plébiscite aura lieu avec les mêmes formes qui furent observées pour la votation du sénatus-consulte organique de l'empire.

Article premier.

La Charte, telle qu'elle existe aujourd'hui, est confirmée dans tout ce qui n'est pas contraire au présent plébiscite.

Article second.

Le pouvoir exécutif de la République française est exercé par un premier consul temporaire assisté de deux consuls avec voix consultative, ainsi que l'avait fixé la Constitution du 18 Brumaire.

Ou bien :

Le pouvoir exécutif de la République française est exercé par un empereur à vie, qui aura le droit de nommer son successeur.

Article troisième.

Le chef du pouvoir exécutif sera choisi par la votation individuelle de tous les Français aussitôt après que le présent plébiscite aura été adopté.

Article quatrième.

L'empereur pourra choisir son successeur parmi tous les citoyens français majeurs, pourvu que ce soit hors de sa propre famille; ses enfants, ses frères, ses neveux et aucun de ses parents ascendants, jusqu'au quatrième degré inclusivement, ne peuvent être choisis pour successeur, et ce, afin qu'il n'y ait point de famille privilégiée dans la République.

Article cinquième.

Les parents de l'empereur du degré qui les exclut de la succession ne pourront point, pendant l'empire de leur parent, commander une armée, ni une division d'armée, ni une flotte, ni une escadre, ni une place forte : ils seront éligibles à toutes les places militaires inférieures à celles ci-dessus désignées, et sans exception du reste à toutes les places nommées par les citoyens.

Article sixième.

L'empereur aura cent mille francs par mois pour liste civile, avec deux des domaines de la couronne. Tous les autres domaines seront vendus au profit de l'État.

Article septième.

La loi ne reconnaît point de famille impériale : elle n'admet aucune sorte de privilège ni d'apanage pour les parents de l'empereur.

(Les articles quatrième, cinquième, sixième et septième sont inutiles si le peuple préfère la forme consulaire du 18 Brumaire.)

Article huitième.

Le pouvoir exécutif n'aura d'autres gardes que la garde nationale du lieu de sa résidence ; il en sera de même des deux Chambres.

Article neuvième.

Les impôts ne pourront jamais être portés par les Chambres au delà de *huit cent millions de francs*, à moins d'un plébiscite particulier voté dans les assemblées primaires.

Article dixième.

Tous les citoyens payant l'impôt, quelque minimum

que soit leur cote, sont électeurs et éligibles à toutes les fonctions publiques, il suffit de n'être pas dans un état de domesticité, d'avoir 21 ans accomplis et de n'avoir pas été privé de la vie civile par un jugement.

Article onzième.

Quant aux Français ne payant aucun impôt, ils ne seront pas électeurs, mais ils seront éligibles par le peuple à tous les emplois : leur nomination à un emploi indiquant la confiance publique, doit équivaloir pour la société à la garantie d'ordre que donne la propriété. Un prolétaire ainsi nommé par les citoyens devient électeur pour le reste de sa vie; mais le pouvoir exécutif ne pourra jamais nommer un prolétaire à aucun emploi, à moins qu'il ne soit déjà devenu électeur par le choix de ses concitoyens.

Article douzième.

Toutes les fonctions municipales et les grades d'officiers et de sous-officiers de la garde nationale sont conférés par les électeurs et les gardes nationaux de chaque commune.

Article treizième.

Toutes les fonctions départementales et les grades supérieurs de la garde nationale sont conférés par les électeurs de chaque département.

Article quatorzième.

Les troupes de ligne aux frontières, hors du rayon de trente lieues autour de la résidence du gouvernement et la police faite par la garde nationale de chaque commune, qui doit seule aussi former la garde du gouvernement.

Article quinzième.

La Légion d'honneur est maintenue ; tous les autres ordres sont supprimés; les décorés de Juillet deviennent de droit membres de la Légion d'honneur, comme témoignage de la reconnaissance nationale. Sera rétabli sur la croix de la Légion d'honneur le buste du premier consul, créateur et fondateur de l'ordre, à l'exclusion ou annulation de celui de l'empereur.

Article seizième.

Les traités de paix, de guerre et de commerce ne seront plus des actes particuliers du pouvoir exécutif et ces grandes déterminations de la volonté publique auront besoin du concours des Chambres ainsi que des lois.

Article dix-septième.

La justice ne sera plus rendue au nom du pouvoir exécutif mais au nom de la République.

Article dix-huitième.

L'aigle sera rétabli sur le drapeau tricolore.

Article dix-neuvième.

Le nombre des députés et celui des pairs sera doublé.

Article vingtième.

La presse est entièrement libre : tout procès de tendance est déclaré attentatoire à la liberté individuelle; pour être sujet à accusation il faut un commencement d'action. Les journaux sont affranchis de tout cautionnement et même de tout droit de timbre.

Pour l'œuvre dernière d'un homme de cinquante-huit ans, qui avait été président du conseil des Cinq-Cents et ambassadeur, la tentative était malheureuse. Tout, en effet, est incohérent dans ce factum, et le fond et la forme.

C'était, en définitive, le renversement de la colonne Vendôme, le reniement du *César imperator*, l'apologie du coup d'État de brumaire et l'appel détourné à quelque nouvelle aventure de cette sorte, à l'usage de MM. Joseph et Lucien et au choix de messieurs les officiers en demi-solde à la recherche d'un grade de général.

A ces excitations peu patriotiques, la Chambre se contenta de répondre, le 22 janvier 1834, par le maintien en exil des membres de la famille Bonaparte.

Le 22 janvier, en effet, la Chambre avait statué sur la pétition déposée par un sieur Girardet, en vue « de faire « rouvrir le territoire français à tous les membres de la

« famille Bonaparte. » Le rapporteur, M. le Tascher se contenta de répondre :

« Messieurs, la loi du 12 janvier 1816 a été, en ce qui « touche la famille de l'empereur Napoléon, refondue et « modifiée en 1832. Dans la loi du 10 avril, qui en a fait « disparaître la sanction pénale, cette modification et plu- « sieurs actes du même genre témoignent assez de l'esprit « de modération du gouvernement et des Chambres.

« Quant à l'abrogation complète de l'article 6 d'une loi « aussi récente, que demande le pétitionnaire, et qui aurait « pour objet de rouvrir le territoire français à tous les mem- « bres de la famille Bonaparte, votre comité a pensé que le « gouvernement étant responsable de la tranquillité du pays « et juge naturel de tout ce qui pourrait le compromettre, « c'est à lui qu'il appartenait d'apprécier l'opportunité d'une « pareille mesure et d'en prendre l'initiative.

« Votre comité a, en conséquence, l'honneur de vous pro- « poser l'ordre du jour sur la pétition du sieur Girardet. »

Ces conclusions furent adoptées sans discussion aucune. Joseph et Lucien protestèrent.

« Monsieur le Président, écrivent-ils[1], dans la séance « du 22 janvier, vous avez déclaré que la résolution du « gouvernement de prolonger l'exil de la famille de « Napoléon était positive et maintenant inébranlable. « Malgré cette déclaration et les motifs contradictoires « dont vous l'avez appuyée, je me serais résigné à ne « pas y répondre et à attendre en silence le jour de la « justice; mais, non content de nous proscrire, vous « avez porté contre nous une grave accusation, en « osant affirmer que les frères de Napoléon n'avaient « pu se défendre à l'étranger des intrigues des factions. « Se taire devant une pareille accusation, ce serait

1. Lettre de Joseph et de Lucien Bonaparte à M. le maréchal duc de Dalmatie.

« l'admettre ; je crois donc devoir vous répondre. Il est « faux, Monsieur le Président du conseil, que sur la terre « étrangère nous n'ayons pas su nous défendre des « factions. Lorsqu'au 30 juillet le peuple se releva dans « toute sa puissance, nous eussions préféré sans doute « à tout autre le fils de notre frère ; mais nous n'en « applaudissions pas moins sincèrement à la révolution « nouvelle qui ramenait la France au principe de la « souveraineté populaire. Nous n'ignorions pas que les « peuples n'appartiennent qu'à eux-mêmes ; nous « savions que les idées d'une génération ne peuvent « pas enchaîner les générations successives ; nous nous « disions que si, au commencement du siècle, la volonté « nationale, exprimée par quatre millions de votes, « avait librement, légalement conféré à Napoléon et à « deux de ses frères la première magistrature de la répu- « blique impériale, ce grand plébiscite n'empêchait pas « la souveraineté nationale d'être toujours imprescrip- « tible et inaliénable ; nous savions, enfin, qu'une « nation peut toujours à son gré maintenir, modifier, « rétablir ou changer son gouvernement. Aussi, loin « de prêter l'oreille aux flatteurs, dont l'exil n'est « pas exempt, nous avons pensé répondre en citoyens « dignes de celui qui, deux fois, abdiqua le trône « par horreur de la guerre civile. Comment donc « vous, Monsieur le maréchal Soult, avez-vous pu « accuser si facilement les frères de votre empereur ? « Ou vous avez été vous-même dupe de ces sales et « lâches polices qui s'attachent si impitoyablement à « nous, quelque part que nous pousse l'adversité ; ou « bien votre assertion serait une odieuse calomnie « audacieusement employée pour tromper les repré-

« sentants du peuple et retarder encore l'acte de justice « nationale qu'ils étaient sur le point de prononcer, « puisque nul orateur n'était inscrit contre nous ; et s'il « en est ainsi, j'ai le droit, quoique exilé, de vous « interpeller devant la Chambre et devant la France « entière. C'est ce que je fais aujourd'hui, en défiant « M. le Président du Conseil de prouver son accusation. « Quant à l'ordre du jour que vous avez surpris, j'en « appelle, pour ma part, des représentants du peuple « trompés, aux représentants du peuple mieux informés. « La famille de Napoléon ne peut pas désespérer de la « justice de la France. Déjà des voix amies, répondant « du haut de la tribune aux sympathies populaires, « nous ont porté quelques consolations sur la terre « d'exil. Oui, nous espérons pouvoir bientôt ramener « en France nos familles errantes. En y rentrant sans « aucun regret d'égoïsme pour le passé, mes droits et « mes devoirs seront les devoirs et les droits de tous « les autres citoyens, et ma foi politique sera, dans le « sein de notre pays, ce qu'elle ne cessera d'être dans « l'exil : dévouement sans bornes à la souveraineté du « peuple et soumission entière aux lois présentes et « futures de la patrie. En vous adressant, Monsieur le « Président du Conseil, cette réponse, j'ai cru devoir « la publier; sa publicité est devenue indispensable « par la publicité de votre accusation. »

Joseph et Lucien firent suivre cette lettre d'une autre adressées aux membres de la Chambre des députés :

« CITOYENS DÉPUTÉS,

« La famille proscrite de Napoléon espérait, depuis

« le 30 juillet, la fin de son long exil ; dans cette révo-
« lution mémorable, la souveraineté populaire ayant
« ressaisi la victoire, pouvions-nous ne pas compter sur
« la justice des représentants du peuple français ?

« Lorsque nos espérances furent déçues et que nous
« vous entendîmes confirmer notre proscription en
« nous confondant avec les Bourbons dans la même
« sentence, nous nous demandâmes ce que nous avions
« fait pour mériter de vous un pareil traitement ; nous
« ne pûmes pas désespérer encore d'un avenir meil-
« leur.

« L'inauguration de la grande statue au milieu des
« transports de l'allégresse ministérielle nous parut
« annoncer enfin cet avenir meilleur : les expressions
« de la sympathie populaire, encore plus douces
« sur la terre étrangère, vinrent chaque jour con-
« firmer notre espoir ; les pétitions de tant de mil-
« liers de nos concitoyens et les nobles accents partis
« des deux tribunes portèrent la consolation dans nos
« cœurs émus d'une vive reconnaissance et la patrie
« se releva devant nos yeux, parée de tous ses charmes,
« nous tendant les bras et nous souriant d'un sourire
« maternel.

« Vous avez cru, Citoyens Députés, devoir proposer
« l'ordre du jour sur nos pétitions et nous punir encore
« du crime de porter ce nom immortel que le peuple
« que vous représentez répète avec amour et que le
« roi constitutionnel que vous avez élu a tant de fois
« répété avec admiration.

« Pour obtenir de vous ce nouveau déni de justice,
« M. le président du Conseil vous a affirmé que les
« frères de Napoléon, n'ayant pu se défendre loin de

« la France des intrigues des factions, leur retour « compromettrait la tranquillité publique; je m'em- « presse pour ma part de déclarer que si M. le maré- « chal Soult avait dit la vérité, j'applaudirais moi-même « à la sentence qu'il a provoquée; mais notre conduite « à l'étranger fut toujours digne de celui qui, deux « fois, abdiqua la couronne par horreur de la guerre « civile, et *l'assertion qui a motivé l'ordre du jour est « complètement calomnieuse.* Votre religion, Citoyens « Députés, ayant été surprise, je comptais en appeler « directement de la Chambre trompée à la Chambre « mieux informée, lorsqu'une proposition à laquelle « nous étions loin de nous attendre a mis le comble « aux douleurs de notre exil; et c'est contre cette pro- « position que je viens aujourd'hui protester hautement « devant vous, devant les électeurs de qui vous tenez « vos mandats, et devant tous les Français, qui tous, « ayant droit de pétition, peuvent tous appuyer de « leurs suffrages le vœu de la famille de Napoléon, qui « réclame la fin de son exil.

« Trois de vos bureaux, Citoyens Députés, vous ont « proposé d'autoriser le gouvernement à permettre « individuellement aux membres et alliés de la famille « Bonaparte de séjourner en France *sous le bon plaisir « des ministres, qui pourront les renvoyer à leur gré!...* « Permettez-nous de le dire, jamais ironie plus amère « ne répondit à des proscrits politiques : c'est la patrie « que nous réclamons et que nos concitoyens récla- « ment pour nous, la patrie avec tous les devoirs et « tous les droits de cité..., et c'est l'esclavage minis- « tériel que l'on nous offre!... Ainsi les parents de « Napoléon, *seuls* parmi trente millions de Français,

« ne vivraient pas en France sous la garantie de la loi « commune ; ils n'y seraient pas non plus comme les « étrangers sous la garantie d'un ambassadeur... Que « seraient-ils donc?... Voudrait-on faire de nous une « caste exceptionnelle et jusqu'à ce jour inconnue dans « dans les fastes politiques ? Nous et nos familles et « nos descendants (on ne nous dit pas jusqu'à quelle « génération), nous formerions ainsi, parmi le grand « peuple, une caste d'ilotes ne respirant l'air de la « patrie que sous le bon plaisir des ministres !... Et « c'est la famille de Napoléon que les représentants du « peuple français pourraient traiter ainsi !

« Ah ! ce ne fut pas sous de tels auspices que Bru- « maire, en fermant la liste fatale, ouvrit à cent mille « exilés les portes de la patrie !

« Certes, personne n'a pu supposer un moment « qu'aucun des frères de Napoléon voulût se faire « ainsi le serf du ministère, l'homme-lige de la patrie ; « l'intention de l'auteur de cette proposition, l'intention « de vos bureaux qui l'ont adoptée, est sans doute « honorable ; mais eux-mêmes, en y réfléchissant, ne « pourront se dissimuler que le seul résultat de cette « mesure serait de confirmer notre proscription en « ayant l'air de l'adoucir, et de nous frapper de nou- « veau par vos mains, ayant l'air d'accéder aux sym- « pathies populaires ; nous ne devons pas, nous ne « pouvons pas hésiter un moment à protester contre la « proposition qui vous a été faite et contre toute mesure « tendant à dénaturer ou à limiter notre droit de « cité.

« Députés de la France, j'en appelle à votre justice. « Vous pouvez encore mettre un terme à notre exil.

« En quittant le pouvoir, il est doux de n'avoir pas à « se reprocher la proscription de ses concitoyens; « ouvrez-nous cette patrie dont nous éloignèrent les « tristes victimes des excès de la force.

« Les lois, le gouvernement, les magistrats de notre « pays, ses institutions présentes et futures seront les « nôtres comme celles de tous les autres citoyens; et « puisque le nom de Napoléon, glorieux et unique « motif de notre proscription, a cessé d'être proscrit « sur la terre de France, sa famille peut-elle croire en « être repoussée sans iniquité?

« Je vous prie, Citoyens Députés, de vouloir bien « recevoir l'hommage de mon profond respect et de « ma confiance *dans votre justice*[1]. »

Ces tristes sollicitations eurent le sort qu'elles méritaient; elles demeurèrent sans réponse.

Fatigués d'attendre une solution qui ne venait pas, importunés par les agents du parti, gênés par suite des sacrifices d'argent que ces sortes d'affaires entraînent, Joseph retourna aux États-Unis ; Lucien, lui, demeura. Il espérait quelque coup de fortune inattendu. Il était, d'ailleurs, tout à la publication de ses *Mémoires*, à ses réfutations et à ses travaux littéraires[2]. Au commencement de l'année 1836, il se

1. Londres, le 28 mars 1834.

Aux citoyens, membres de la chambre des députés.

2. Le 17 décembre 1835, Lucien écrivait de Londres, à Sieyès, en lui envoyant un exemplaire de sa réponse à l'ouvrage du général Lamarque sur les Cent-Jours : « J'ai saisi avec un véri- « table plaisir l'occasion de publier mon opinion sur l'homme que « j'ai vu préparer la délivrance de la patrie, même avant l'arrivée « de Napoléon et sans compter exclusivement sur son retour « d'Égypte... Je tiendrais beaucoup à avoir le texte précis du « projet de constitution consulaire tel que vous l'offrîtes à notre « discussion dans les commissions législatives, j'ai conservé « quelques notes sur le grand électeur, etc... »

trouvait encore à Londres quand les premiers symptômes de la maladie qui devait l'emporter se manifestèrent. Il dut repartir aussitôt en l'Italie. Il était à Rome, lorsque survint l'aventure de Strasbourg.

Ce fut par les feuilles publiques qu'il apprit la nouvelle. De l'affaire, ni lui ni Joseph n'avaient été informés directement. Ils s'en montrèrent vivement froissés.

« Vous aurez été instruit de *l'équipé* de Louis à « Strasbourg et de son voyage aux États-Unis, écrit « Joseph à M. Félix Lacoste[1].

« Vous vous *rappelés* que mes plaintes sur son ambi- « tion isolée et en dépit de toutes mes observations « que vous *avés* entendu si souvent de ma bouche « n'étaient que trop fondées. Sa dissimulation a été « extrême, il a regardé son père et ses oncles comme « déjà morts, aussi je suis bien décidé à ne pas le rece- « voir. »

En vérité, l'étonnement de Joseph et de Lucien était superflu.

Les intrigants qui se font les agents d'un prétendant, en sont en même temps les maîtres; de préférence ils s'adressent aux jeunes.

Avec les prétendants trop âgés, en effet, ils ont à redouter la réflexion, la raison et la mort; avec les jeunes, ils ont plus de chance de réussite, et plus de temps surtout, pour espérer voir payer à l'échéance les billets qu'ils ont souscrits, sur la fortune à venir de ces personnages.

Pour Lucien, tous ces chagrins, ajoutés à ceux que lui causaient l'insuccès de ses ouvrages et ses besoins d'argent toujours croissants, avaient achevé de miner sa santé.

1. Joseph Bonaparte à M. Félix Lacoste. New-York, 16 novembre 1836.

Quatre ans plus tard il mourait. Parti de son château de Mussignano pour aller passer l'été à Sienne avec sa femme, la plus jeune de ses filles, Constance, et le père Maurice, il tomba gravement malade et dut s'arrêter en route, à Viterbe. Ce fut là qu'il succomba, dans la nuit du 29 au 30 juin 1840.

Il avait soixante-cinq ans et trente jours.

De Viterbe, son corps fut transporté à Florence. Le monument élevé sur sa tombe fut exécuté par le sculpteur florentin Pampeloni.

On y lisait :

CI-GIT
LUCIEN BONAPARTE, FILS DE CHARLES BONAPARTE
ET DE LÆTITIA RAMOLINO,
NÉ EN CORSE, A AJACCIO, L'AN 1775.
RELIGIEUX, SAVANT, CHARITABLE.
ALEXANDRINE DE BLESCHAMPS, SON ÉPOUSE, A ÉLEVÉ
CE TOMBEAU A LUI ET A ELLE.

Quelle moralité tirer de l'existence si mouvementée de ce frère de l'empereur Napoléon?

Quel a été son rôle?

Quel a été l'homme?

Ce jugement de la postérité, sa femme, la princesse de Canino, a tenté de le formuler.

Les enthousiastes *quand même* de Napoléon, dit-elle, sont de deux natures que nous nous sommes attachée à observer et à diviser en deux classes, les actifs et les passifs. Les premiers font un crime sérieux à Lucien, digne de toute leur haine napoléonienne, de n'avoir pas voulu entrer dans le système impérial, et cela sans savoir, sans même chercher à s'enquérir des motifs qui l'ont décidé à rester isolé de cette famille, devenue

la famille impériale, que, suivant eux, Lucien ne devait point abandonner.

Nous sommes fâchée de dire à ces frondeurs de la conduite de Lucien Bonaparte en cette occasion, qu'un tel acte de jugement de leur part suppose ou une grande légèreté d'esprit, ou une grande immoralité de principes. Y a-t-il rien, en effet, de plus léger ou de plus petit que de blâmer un homme d'avoir eu le courage de rester toute sa vie fidèle aux devoirs que lui imposaient la nature et la religion, malgré les tentations les plus séduisantes pour les hommes en général, qui lui furent offertes de renoncer à ces mêmes devoirs? Oui, Lucien Bonaparte fit et dut faire bande à part de la famille consulaire devenue impériale, quand le premier consul, devenu empereur, indépendamment de ce qui semblait aux yeux de tous les honnêtes républicains en général, une apostasie des plus criminelles et en particulier un parjure aux yeux de Lucien, qui avait lui-même reçu, en sa qualité de président des Cinq-Cents, le serment de fidélité à la République, quand le premier Consul, disons-nous, eût la faiblesse, cédant à l'on ne sait quelle petitesse d'esprit ou de cœur, qui se rencontre souvent chez ce qu'on est convenu d'appeler de *grands hommes*, non seulement de vouloir méconnaître comme membre de sa famille, la femme et les enfants de Lucien, mais encore de vouloir qu'il les abandonnât, qu'il les concubinât, les abâtardît au prix de ses royautés préfectorales, que, si elles eussent été de véritables royautés, Lucien n'aurait dû accepter que pour punir l'auteur de son déshonneur. On le demande à ceux qui osent blâmer Lucien de sa noble résistance, la première famille de qui que ce soit, n'est-ce pas la femme et les enfants? Oui,

Lucien fut grand, il le fut dans sa résistance aux volontés d'un frère devenu aussi despote que puissant, il le fut dans la modération, dans la prudence, dans la générosité de sa résistance. Car, avec tous les moyens de se venger en acceptant les conditions qu'on lui imposait, il dédaigna de saisir les armes qu'on lui mettait si imprudemment à la main. « Acceptez, » lui disaient plusieurs illustres généraux français, aux yeux desquels l'empereur Napoléon n'était plus aussi précieux pour la France que l'avait été le général Bonaparte, premier consul. « Acceptez son royaume d'Italie; insistez seu-
« lement pour garder le Piémont, car sans le Piémont,
« c'est comme la France sans la Savoie (quelle sentence
« pour la France d'aujourd'hui !) acceptez; mettez-vous
« avec cent mille Italiens sur les Alpes : paix avec
« l'Autriche qui, loin de prétendre à l'Italie, tremble
« pour ses États héréditaires; paix avec le pape, qui
« est votre ami personnel; traité d'alliance offensive et
« défensive avec les Anglais, qui vous recherchent;
« acceptez ainsi et la belle Italie est réunie sous votre
« sceptre glorieux et paternel; et vous le sauverez et
« nous le sauverons, celui qui ne fait plus que d'impé-
« riales sottises, et peut-être perdra avec lui la France,
« qu'il entraîne glorieusement à sa perte. »

Tels étaient les discours dont Lucien sentait, aussi bien et mieux que ces généraux, l'importance et la vérité, mais auxquels il répondait que toute cette belle perspective et même sa réalité ne valaient pas la réputation de traître, et ne lui feraient jamais supporter l'horreur qu'il avait de la guerre fraternelle, même défensive.

Or, l'un de ces généraux, le plus ardent dans le pro-

jet d'accepter à tout prix la couronne d'Italie, avait bien payé et avec grande renommée, sa dette à la France; mais, né Italien, il se serait cru heureux d'assurer le bonheur de la France en faisant celui de sa patrie primitive. Aussi, ne cessa-t-il de crier à Lucien : « Oui, « acceptez, acceptez, et vous le sauverez, et nous le « sauverons. »

Quant à ceux des admirateurs *quand même*, que nous avons qualifiés de passifs ennemis de Lucien, ce sont ceux qui, en leur qualité d'historiens[1], de publicistes, d'écrivains politiques quelconques, et même de littérateurs, parmi lesquels Lucien avait pris si honorablement sa place, ce sont ceux-là, disons-nous, qui, en évitant de prononcer jusqu'au nom de Lucien dans les occasions où ce nom vient pour ainsi dire se placer de lui-même sous leur plume, c'est à ces inhabiles amis *quand même* de celui dont on craint de diminuer la gloire en lui associant son grand frère que nous devrions rendre grâce plutôt que de leur reprocher ce silence. Ce silence n'est-il pas lui-même un éloge pour Lucien, puisqu'ils conviennent ainsi tacitement que le souvenir de l'ingratitude fraternelle dont il fut l'objet, loin d'être justifiée, est une des taches de la vie du héros.

Oui, grâce leur soit rendue et félicitons-les s'ils n'ont pas eu le courage de dire de Lucien la plus petite partie du bien qu'il méritait, de n'avoir pas eu l'imprudence de le blâmer de sa résistance à l'empereur, au prix de son bonheur personnel, de ses opinions politiques, de son bonheur et de celui de ses enfants.

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

De la part de la femme de Lucien Bonaparte, cette opinion est respectable à tous égards.

Sera-t-elle celle de la postérité? Nous ne le croyons pas.

L'histoire, en effet, n'a pas à entrer dans les questions de sentiment. Avant tout, elle doit être impartiale. L'homme mort, elle le prend tel qu'il a été, tel que la naissance, l'éducation et le milieu l'ont façonné. Elle le met à sa place dans la grande série des hommes et des choses du passé, en raison du rôle que les hasards de la vie lui ont permis de jouer, et si elle a à juger, elle ne le fait qu'au point de vue des résultats obtenus sociologiquement parlant. Or, les soixante-cinq années qu'il a vécu, Lucien en a passé cinquante-cinq hors de France, et les dix qu'il lui a consacrées ne semblent pas de nature à lui permettre d'espérer une place particulièrement honorable parmi ses concitoyens.

Pour éviter le service militaire, pouvoir se marier et obtenir un emploi de commis dans un magasin de vivres, il a débuté dans la vie par un acte délictueux, en s'attribuant l'extrait de naissance de son frère aîné;

Commissaire aux charrois, puis commissaire des guerres, il ne l'a été que grâce à son frère le général, et n'a dû qu'à lui de ne pas être sévèrement châtié pour les irrégularités graves de son service et sa fuite à l'étranger;

Enfermé dans les prisons d'Aix, il n'a échappé aux poursuites de ses ennemis qu'avec la protection du général Bonaparte et de l'ami de ce dernier, le citoyen Barras;

Membre du conseil des Cinq-Cents, il l'a été de façon plus qu'irrégulière, et s'il a été validé, c'est qu'il se trouvait être le frère du vainqueur d'Arcole et de Rivoli;

Président de ce même conseil, il a pris une part prépondérante au coup d'État de Brumaire;

Ministre de l'Intérieur, il s'est vu dans l'obligation de quitter son poste, afin d'échapper aux conséquences de ses prévarications et de ses excès;

Ambassadeur de France à Madrid, il y a fait, en quelques mois, une fortune telle, qu'elle ne peut laisser aucun doute sur l'origine coupable de cette richesse inattendue;

Rappelé en France, devenu de si triste manière le millionnaire Lucien, le plus riche de la famille, il n'a occupé les fonctions de sénateur et de membre du conseil d'administration de la Légion d'honneur que pour mieux manifester son hostilité jalouse et mesquine vis-à-vis de son frère, le premier consul ;

En 1804, enfin, sans droit aucun, sans songer à son devoir de citoyen, de frère dévoué, de père de famille, il a imité ceux-là mêmes qu'il avait tant de fois condamnés, en allant quémander l'hospitalité auprès d'un souverain étranger et porter au milieu des adversaires de son pays ses rancunes et ses espérances compromettantes;

Prisonnier en Angleterre, mis en liberté à la suite des désastres de sa patrie et des malheurs de sa famille, il s'est empressé d'accepter le titre de prince, dont on prétendait récompenser sa vanité et ses services douteux et qu'un Français de cœur devait, en pleine Assemblée, lui jeter à la face comme une injure ;

Durant le séjour de l'île d'Elbe, il n'a fait que conspirer contre le repos de son pays ;

Pendant les Cent-Jours, s'il a rejoint son frère, s'il a paru l'aider, c'est qu'il se croyait nécessaire et qu'il comptait reprendre dans l'État la deuxième place, sinon la première ;

Sur la terre d'exil, enfin, il a continué ses menées jusqu'à la mort de son frère, pour les reprendre au lendemain de la révolution de Juillet.

Tel a été le rôle de ce frère de Napoléon.

Au demeurant, Lucien aimait à parler et parlait bien. Il avait de l'esprit et du trait.

Toujours en mouvement, il n'avait ni persévérance dans le but, ni grandes vues; il passait d'une idée à une autre avec une surprenante facilité : c'était l'homme des petites choses, des petits détails, des petits travaux.

Il faisait de tout et de rien au complet.

Il a été poète aussi médiocre que prosateur diffus.

Ennemi de la vérité, doué d'une imagination vive, il était généreux et susceptible de bons sentiments par boutade et par vanité plutôt que par raisonnement. Il voulait bien

paraître républicain, mais à la condition qu'on le traitât en altesse.

Voilà l'homme.

Tragédien et comédien, disait Pie VII de Napoléon ; *cette bonne pièce de Lucien*, ajoutait-il à propos de son frère. Le fin prélat voyait juste.

En définitive, mauvais citoyen, fonctionnaire prévaricateur, député traître à son mandat, agent diplomatique de moralité plus que douteuse, Lucien-Brutus Bonaparte eût terminé ses jours derrière le comptoir de l'aubergiste Boyer, de Saint-Maximin, s'il n'avait eu pour frère le vainqueur de Marengo. C'est à son frère, le général de génie devenu empereur, qu'il a dû et sa fortune et sa position : c'est à son hostilité contre lui qu'il a dû sa notoriété.

Or, de cette lutte même il n'a pas été l'auteur ; le véritable instigateur, c'est sa femme, la belle Alexandrine de Bleschamps. En effet, ce qu'il y a de mieux dans Lucien, c'est elle.

La princesse de Canino est remarquable à tous égards. Pendant quarante ans, elle a eu l'habileté et la persévérance rares de dominer ce frère de l'empereur et de lui faire entreprendre une lutte inouïe, insensée, et qui n'était ni dans le caractère ni dans le tempérament de son mari. Pendant quarante ans, elle a essayé de faire de cet inconsistant un homme dans le sens élevé du mot... Or, cette supériorité réelle de la princesse de Canino, Napoléon la connaissait : de là sa haine persistante et inconcevable contre cette jeune femme.

Y a-t-il, comme l'insinue Lucien, regret de la part du César d'avoir été deviné et repoussé par madame Jouberthon?

Y a-t-il eu de la jalousie dans la comparaison qu'il était à même de faire chaque jour entre Joséphine, si vite fanée et condamnée à la stérilité du corps et de l'esprit, et cette madame Lucien, si belle, si adroite et surtout si féconde ? On ne sait trop, car, et c'est là un des côtés les plus surprenants du caractère de l'empereur, il détestait instinctivement les femmes douées de quelque intelligence.

On l'a vu à l'acharnement qu'il a mis à poursuivre les femmes les plus remarquables de son temps et à user vis-à-vis d'elles de rigueurs indignes d'un homme sérieux, et surtout d'un homme d'État. Napoléon aspirait à l'honneur de diriger le monde et ne savait même pas que la valeur d'un peuple est en raison directe de la place qu'y occupe la femme, au point de vue intellectuel et social.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

APPENDICE

PIÈCES A L'APPUI

APPENDICE

PIÈCE N° I.

LUCIEN BONAPARTE A M. PERRÉGAUX.

Pesaro, 6 mai 1803.

M. Campi lui écrit qu'il lui a remis pour son compte 550,000 francs. Il le prie de les placer au mont-de-piété en onze placements de 50,000 francs chacun, au porteur, et pour une année.

PIÈCE N° II.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rome, 2 *ventôse* an XII (12 mars 1804).

JOSEPH FESCH

Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, archevêque de Lyon, ministre plénipotentiaire de la République Française près le Saint-Siège.

« Je m'intéresse particulièrement pour un jeune homme « qui voudrait se destiner à la carrière diplomatique.

« Désirant l'y faire entrer de bonne heure et diriger moi-« même ses premiers pas, je vous prierais de vouloir bien « me l'accorder en qualité de troisième secrétaire. Il se

« nomme *Joseph-Marie-Bienvenu Clary*[1], natif de Mar-
« seille.

« ... Ce sera rendre service à une famille ruinée par la
« Révolution. Le père[2] de ce jeune homme est membre de
« la Légion d'honneur, mais il vient de perdre la place de
« législateur qu'il occupait depuis quatre ans. Le sénateur
« J. Bonaparte s'intéresse beaucoup à cette famille et
« pourra vous donner des renseignements sur le jeune
« homme. »

PIÈCE N° III.

NOTE RELATIVE AU MARIAGE DE JÉRÔME BONAPARTE AVEC MADEMOISELLE PATERSON.

M. Tichon était chargé d'affaires aux États-Unis, lorsque le général Turreau fut envoyé le 28 pluviôse an XII, à la recherche du jeune Jérôme Bonaparte, marié, sans le consentement de son frère, avec mademoiselle Élisa Paterson.

L'ordre du général Turreau était ainsi conçu : « L'inten-
« tion du premier consul est que, sous aucun prétexte,
« M. Jérôme Bonaparte ne prolonge son séjour aux États-
« Unis, et qu'il ne revienne, quelque occasion qui se présente,
« sur un autre bâtiment de guerre de la République... »

Le malheureux Turreau en fut pour sa menace, car le lendemain du jour ou il notifiait cet ordre au nouveau marié, celui-ci quittait l'Amérique. « M. Jérôme Bonaparte,
« sa dame, ses secrétaires, médecin et domestique, écrit
« le général Rey, sont partis sur le navire américain, *Ering*,
« capitaine Savenson, destiné pour Lisbonne. Ce navire
« doublé en cuivre est un des meilleurs voiliers des États-
« Unis. »

En Portugal et en Espagne, le fugitif prit le nom de *Mon-*

1. Ce Bienvenu Clary fut en effet nommé le 15 ventôse, en qualité d'aspirant élève diplomatique.

2. *Etienne-François Clary*, ex-membre du Corps législatif. Il demeurait alors à Paris, rue du Mont-Blanc, numéro 410.

sieur Albert, pendant que sa femme partait pour la Hollande.

« Sa Majesté l'empereur, écrit Talleyrand à M. Schim-
« melpenninck (Turin, 2 floréal an XIII), a été instruite
« qu'une femme, nommée Paterson a suivi M. Jérôme
« Bonaparte des États-Unis en Europe et a débarqué avec
« cet officier à Lisbonne. Elle a appris en même temps que
« cette femme qui prend le nom de madame Jérôme Bona-
« parte s'est embarquée immédiatement après son arrivée
« dans cette ville sur un bâtiment qui faisait voile pour la
« Hollande... Cette femme ne pourra y résider... »

PIÈCE N° IV.

ARTAUD A M. DE TALLEYRAND.

Rome, le 30 *ventôse* an XIII (20 mars 1805).

« MONSEIGNEUR,

« Baptiste Barrier, premier cocher de M. le sénateur
« Lucien Bonaparte, est venu hier me demander un passe-
« port pour se rendre à Pesaro. Il part avec six domestiques,
« deux voitures et seize chevaux.

« Il ne reste plus au palais Lancellotti, qu'habitait
« M. le sénateur Lucien, qu'un intendant et un portier...

« ARTAUD. »

PIECE N° V.

ÉTAT DES SERVICES DU CHEF DE BRIGADE, DU 5e RÉGIMENT DE DRAGONS, LOUIS BONAPARTE.

Campagnes.

LOUIS BONAPARTE a fait, étant attaché d'artillerie :

1° La campagne de l'an II à l'armée d'Italie et s'est

trouvé aux affaires de Oneille, Loano, Garesio, Ormea, Saorgio, etc...

2° S'est trouvé au commencement de l'an III à l'expédition de Dégo, s'est embarqué dans la même année à Toulon pour l'expédition maritime.

3° Comme aide de camp du général en chef de l'armée d'Italie, a fait la campagne de l'an IV en Italie.

4° La première campagne de l'an V.

5° La deuxième campagne de l'an V jusqu'à la paix de Campo-Formio, s'est trouvé à toutes les principales affaires qui ont eu lieu pendant ces campagnes, notamment au passage du Pô, à la prise de Pizzighitone, la révolte de Pavie, le siège de Mantoue, les batailles de Rivoli, de la Trenta, de Caldero, d'Arcole, de la Favorite, etc.

6° Comme aide de camp du général en chef de l'armée d'Égypte a fait la campagne maritime et la prise de Malte.

7° A fait la première campagne d'Égypte, s'est trouvé à l'assaut d'Alexandrie, etc.

Services.

Aspirant d'artillerie, le 15 janvier 1790.

Nommé adjudant au 4e régiment d'artillerie, le 28 frimaire an II (18 décembre 1793).

Nommé second lieutenant à la 9e compagnie d'artillerie sédentaire, le 25 thermidor an II (12 août 1794).

Nommé lieutenant au 4e régiment, le 4 brumaire an III (25 octobre 1794).

Aide de camp du général en chef Bonaparte, le 22 brumaire an IV (12 novembre 1795).

Capitaine au 5e régiment de hussards, le 4 fructidor an IV (21 août 1796).

Attaché dans son grade au 5e dragons, le 26 prairial an VII (14 juin 1799).

Chef d'escadrons au même régiment, le 12 thermidor an VII (30 juillet 1799).

Chef de brigade, le 21 nivôse an VIII (10 janvier 1800).

S'est généralement, dans toutes ses campagnes, distingué

par ses talents, sa bravoure et son dévouement sans bornes.

Général de brigade, le 3 germinal an XI (23 mars 1803).
Général de division, le 20 germinal an XII (9 avril 1804).
Connétable, le 28 floréal an XII (17 mai 1804).
Roi de Hollande, le 24 mai 1806.

(*Archives de la guerre.*)

PIÈCE N° VI.

JOACHIM MURAT A L'EMPEREUR.

28 mars 1806.

« Le général Dupont aura l'honneur de remettre à Votre « Majesté une lame de Solingen, qui a été faite en 24 heures. « Elle vous donnera une idée de cette fabrique, la seule de « ce genre qui existe en Europe. Je regrette beaucoup de « ne pas avoir eu le temps de la faire monter afin qu'elle « pût vous être offerte d'une manière digne de vous. Sire, « voilà déjà bien du temps que je suis éloigné de vous, le « temps me paraît bien long, et je sais que je ne pourrais « jamais m'accoutumer à vivre loin de vous. Votre Majesté « me dit en partant : *vous ne voudrez plus revenir, le droit « de gouverner a tant d'attraits.* Sire, je puis vous jurer sur « mon honneur, que je suis prêt et bien disposé à tout « quitter, et à quitter sans aucun regret, tout poste qui me « tiendra éloigné de Votre Majesté.

« Votre Majesté m'a fait franchir le Rhin, ou pour mieux « m'expliquer, vous l'avez franchi vous-même ; car s'il « n'existe plus d'Alpes en Italie, je puis vous assurer qu'il « n'existe plus déjà de Rhin en Allemagne, tant Votre Majesté « y a d'admirateurs et de gens qui ne demanderaient pas « mieux que de faire partie directe de votre empire.

« Sire, j'espère être assez instruit sur l'administration du « pays que vous m'avez donné, et l'avoir assez régulière- « ment organisé dans huit jours, et je m'empresserai bien

« vite d'aller porter aux pieds de Votre Majesté, aux pieds « de mon bienfaiteur, de mon père, le tribut de reconnais- « sance que je lui dois à tant de titres.

« J'ai l'honneur d'être, Sire,
« de Votre Majesté, le très humble
« et très obéissant serviteur et sujet,

« JOACHIM. »

Dusseldorf, 28 mars 1806.

PIÈCE N° VII.

PRINCESSE STÉPHANIE A L'EMPEREUR.

6 juillet 1806.

« SIRE,

« Tous les jours quand je suis rendue à moi-même, je « pense à vous, à l'impératrice, à tout ce que j'ai de plus « cher. Je me transporte en France, je me crois près de « vous et je trouve du plaisir encore à m'occuper de mon « chagrin. Votre Majesté me pardonnera la liberté que je « prends de lui dire toutes mes pensées, mais elle me l'a « permis ; sa bonté me rassure et me fait compter sur son « indulgence.

« Daignez agréer l'hommage du plus profond respect « de votre tendre fille.

« STÉPHANIE NAPOLÉON. »

PIÈCE N° VIII.

NOTE DE LUCIEN SUR LA FAMILLE TASCHER ET SUR LA FAMILLE BEAUHARNAIS.

L'impératrice Joséphine avait quatre neveux et une nièce, du nom de Tascher.

Cette nièce épousa un prince d'A., Belge.

Le premier des neveux vint momentanément en France, se dégoûta de la vie de la cour et retourna à la Martinique.

Le second suivit Joseph, épousa une demoiselle Clary et fut tué en 1814.

Le troisième épousa la princesse de La Laysen et se retira en Allemagne.

Le quatrième était infirme.

Le comte de Beauharnais, fils de la tante Fanny, avait épousé une demoiselle de Lezay-Marnesia, d'où une fille qui fut ramenée par M. de Lezay-Marnesia et que l'empereur adopta après 1806 (la princesse Stéphanie). « Elle avait dix-« sept ans, une figure agréable, de l'esprit naturel, de la « gaieté, même un peu d'enfantillage qui lui allait bien, un « son de voix charmant, un joli teint, des yeux bleus ani-« més et des cheveux d'un beau blond. »

PIÈCE N° IX.

LE ROI JOSEPH A TALLEYRAND.

Portici, le 4 novembre 1806.

« J'ai *reçue* la lettre de Votre Altesse, du 26, et le 14e « bulletin ; je la remercie de nouveau ; le plus redoutable « des chefs de bande du royaume vient d'être pris ; il s'ap-« pelle *Fra-Diavolo*.

« *Agrées*, mon cher Talleyrand, mon sincère attache-« ment.

« Votre affectionné ami,

« JOSEPH. »

PIÈCE N° X.

LA PRINCESSE ÉLISA A TALLEYRAND.

De Marlies, ce 12 juin 1806.

« J'ai lieu *détre* satisfaite de M. Echasseriaux ; il m'a « donné un beau bal pour les triomphes de Sa Majesté.

« *Croyés* à toute mon affection.

« ÉLISA. »

PIÈCE N° XI.

LA PRINCESSE PAULINE A LUCIEN BONAPARTE.

Gréaux, 10 juin 1809.

«... Mes sentiments ont toujours été les mêmes pour toi, « et la cour ni l'étiquette, comme tu le dis, n'ont jamais « pu ni dû les altérer...

« ... Je serai toujours la même, il n'y a pas d'ordre qui « puisse m'empêcher de te donner de mes nouvelles; mais « tu dois sentir que je dois beaucoup au chef de notre « famille, et que je dois respecter ses intentions pour toute « autre chose... »

PIÈCE N° XII.

LE ROI LOUIS A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Je crois devoir communiquer à Votre Majesté que des « nouvelles *secrettes* et sûres d'Angleterre m'annoncent que « jamais depuis longtemps il n'a existé un moment plus « favorable pour la paix *marithime* et que le marquis de

« Wellesley a assuré que, pour peu que l'on fût raisonnable « de l'autre côté, on s'entendrait sûrement.

« J'adresse un projet de lettre que l'on pourrait envoyer « en Hollande; je prie Votre Majesté d'y faire les change- « ments qu'elle désire et de me faire parvenir ensuite ses « intentions.

« Sire, je supplie Votre Majesté de me permettre, en « attendant, de retourner en Hollande. Les embarras y sont « au comble. J'y mettrai tous mes soins à mieux satisfaire « Votre Majesté et peut-être serai-je plus heureux. On ne se « fait point d'idée en Hollande de la véritable position du « pays. Mon retour, sans avoir rien terminé, peut seul pro- « duire l'effet que Votre Majesté désire en faveur de la paix « *marithime*. Votre Majesté est trop juste pour me refuser « le pouvoir d'exercer mes fonctions jusqu'à la fin et si je « dois descendre du trône, de le faire avec les formes et de « manière qui conviennent à votre nom et au titre de roi. « Je prie Votre Majesté de prendre en considération ma « demande et mieux, après en avoir reconnu la justesse, de « déterminer elle-même le jour de mon départ et de me « permettre de lui dire qu'ayant dû être de retour depuis « le 15 décembre, il y a plus d'un mois que tout est en stag- « nation. Cet effet est d'autant plus funeste que c'est à « cette époque du commencement de l'année que de fortes « sommes doivent rentrer, qui seront perdues pour le trésor « public si je ne puis y mettre ordre, et que cet état de « choses se prolongeant encore, l'émigration et les maux « de toute espèce vont affliger mon royaume pendant que « je m'en tiendrai éloigné.

« Je prie Votre Majesté de vouloir me répondre et je suis, « Sire,

« de Votre Majesté impériale et royale le très « affectionné et dévoué frère,

« LOUIS. »

Paris, ce 16 janvier 1809.

PIÈCE N° XIII.

ÉLISA PATERSON A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Après *quatre années de peines et de chagrins*, j'ai donc la « consolation de voir que Votre Majesté ne me croit pas « indigne de son attention. Le plus grand des mortels veut « bien s'intéresser aux destinées de la plus humble des « femmes.

« Le général Juvreau m'a appris que Votre Majesté veut « bien se charger du sort de mon fils et qu'elle daigne « même prendre sa mère sous sa protection impériale. « Secourue dans ma déplorable situation par la main de « Votre Majesté, lui devoir d'échapper sous ses auspices « aux maux qu'entraînent la dépendance et la médisance, « avoir son approbation pour contribuer à l'éducation de « mon fils, seraient déjà des motifs irrésistibles pour accep- « ter avec transport des dispositions qui caractérisent si « bien la magnanimité et la bienveillance de la source dont « elles proviennent.

« Mais, Sire, dans cette occasion intéressante, je suis « déterminée par des considérations encore plus impor- « tantes :

« Le sang et les talents qui sont l'héritage de mon fils et « le nom qui le distingue sont incompatibles avec une « humble éducation et une existence obscure. Je dois à lui, « au monde, et par-dessus tout à Votre Majesté de ne point « laisser échapper l'occasion de le placer dans une situa- « tion où, instruit par les hommes les plus éclairés de « la plus grande nation du monde et protégé par le plus « auguste des souverains, son esprit, son génie et ses ver- « tus acquerront toute la force dont ils sont susceptibles.

« Fière de ce que Votre Majesté a daigné s'occuper de « moi, je croirais dérroger si je plaçais mon sort en d'autres « mains ou si je me permettais d'avoir d'autres pensées « que celles qui m'inspirent la plus vive reconnaissance « pour la situation que votre bienveillance impériale me

« destine. J'aurai l'honorable obligation de devoir entière-
« ment à la magnanimité de Votre Majesté le repos d'une
« vie qui est toute consacrée à former des vœux pour la
« conservation de celle dont les destinées de l'univers
« dépendent.

« Quels que puissent être les ordres de Votre Majesté eu
« égard à l'établissement, la résidence et la conduite de
« mon fils et de moi, nous nous empresserons de les exé-
« cuter.

« Le cœur rempli d'admiration et de la plus vive recon-
« naissance, je suis avec le plus profond respect, Sire, de
« Votre Majesté Impériale, la très humble, très obéissante et
« très obligée servante.

« ÉLISA. »

1er juillet 1810.

Aux États-Unis d'Amérique, Baltimore.

PIÈCE N° XIV.

L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE AU PRINCE EUGÈNE.

Malmaison, 27 octobre 1812.

« Je suis à Malmaison depuis avant-hier, mon cher
« Eugène; ma santé est assez bonne et mon voyage aurait
« été heureux si je n'avais appris en arrivant à la porte de
« Melun le trouble que Paris avait éprouvé la veille au
« matin; j'en ai été d'autant plus frappée que rien ne m'y
« préparait, car, partout dans ma route, j'avais vu la plus
« grande tranquillité. L'audace ou plutôt la folie des trois
« monstres auteurs de ce trouble est vraiment incroyable.
« Ce qui console, c'est que Paris n'y a pris aucune part :
« la consternation était générale, mais elle n'a pas duré
« longtemps : au bout de quelques heures tout était redevenu
« calme comme auparavant. S'il avait pu y avoir le moindre

« danger pour le roi de Rome et l'impératrice, je ne sais « pas si j'aurais bien fait, mais très certainement j'au- « rais suivi mon premier mouvement : j'aurais été avec ma « fille me réunir à eux. Ta lettre du 7 m'a fait le plus « grand plaisir en me donnant de tes nouvelles et de celles « de l'empereur; veille bien sur sa sûreté, car les scélérats « sont capables de tout. Dis de ma part à l'empereur qu'il « a tort d'aller habiter des palais sans savoir s'ils ne sont « pas minés. »

PIÈCE N° XV.

LETTRE DE LA REINE HORTENSE AU PRINCE EUGÈNE.

(AFFAIRE MALET)

« Aujourd'hui, mon cher Eugène, tout est très calme. A « Paris, l'on faisait courir le bruit depuis plusieurs jours « que les princes d'Espagne s'étaient enfuis ; mais tout cela « est faux, l'on disait aussi qu'il y avait une flotte anglaise « qu'on avait vue à Calais, tu juges qu'une affaire comme « celle d'hier fera faire bien des contes; mais il n'y a aucun « lieu de craindre la moindre chose, car ces chefs pris tout « est fini. C'est le chef de la police La Borde qui a arrêté le « général Malet; Regnaud est venu après, y a ajouté les « menottes et s'en donne les gants. Au reste, tout le monde « s'est très bien conduit; tous les honnêtes gens faisaient le « projet, si cela avait réussi, de se réunir auprès du roi de « Rome: les officiers de l'impératrice Joséphine et les miens « en avaient déjà fait le projet. Heureusement, Saint-Cloud « a été très calme, et l'on voit ce que c'est que le nom de « l'empereur puisqu'on s'en servait même pour agir. Je pars « pour Saint-Cloud, je n'ai que le temps de t'embrasser; « notre mère arrive ce soir ou demain. »

PIÈCE N° XVI.

LETTRE DE LA REINE HORTENSE AU PRINCE EUGÈNE.

(AFFAIRE MALET)

Saint-Leu, ce 24 octobre 1812.

« Paris est toujours fort tranquille ; l'on rit beaucoup, ce « qui n'est pas fort gai pour les personnes qui en sont l'ob- « jet. L'on assure ne trouver aucun fil à cela ; cependant « votre incendie de Moscou et tout cela ne me paraît pas « bien clair. Enfin le bonheur de l'empereur nous sauvera « de tout j'espère. »

PIÈCE N° XVII.

LA PRINCESSE STÉPHANIE A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Les bontés dont Votre Majesté m'a toujours comblée, « ont été dans tous les temps le principe de mon bonheur. « Qu'elle daigne me les conserver encore dans un moment « où cette espérance est ma seule consolation. J'étais trop « heureuse, Sire, de pouvoir dire à Votre Majesté que j'avais « un fils, lui demander de l'aimer, de le protéger ; un fils « me faisait oublier bien des chagrins et était bien néces- « saire à ma position dont les devoirs sont quelquefois « difficiles, j'ai dû recourir à toutes mes espérances et je ne « trouvais du courage pour supporter ce malheur que dans « la persuasion que Votre Majesté veut bien y prendre inté- « rêt. Que Votre Majesté me pardonne la confiance avec « laquelle je lui parle de ce qui me touche, mais elle sait « qu'à elle seule je rapporte ce qui peut m'arriver d'heu- « reux, et elle est aussi, mon seul refuge dans mes peines.

« Daignez agréer, Sire, l'expression de la respectueuse « reconnaissance de votre tendre fille.

« STÉPHANIE NAPOLÉON. »

Carlsrouhe, 20 décembre 1812.

PIÈCE N° XVIII.

LA PRINCESSE STÉPHANIE A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Au commencement de chaque année, j'ose parler à « Votre Majesté des vœux que je forme pour elle, pendant « tout le cours de ma vie : sans doute ils sont écoutés car « ils partent d'un cœur dont la reconnaissance est bien « pure, et bien vraie. J'espère que la santé de Votre « Majesté n'aura nullement souffert du froid, ni de la rapi- « dité de son voyage ; c'est un de mes souhaits, Sire, je « n'oserais lui en offrir d'autres, car toujours elle sait les « prévenir, et va au delà de tous ceux qu'on peut former.

« Daignez agréer avec bonté, Sire, l'hommage de la « tendresse respectueuse de votre soumise fille.

« STÉPHANIE NAPOLÉON[1]. »

Carlsrouhe, 1er janvier 1813.

PIÈCE N° XIX.

LA PRINCESSE STÉPHANIE A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Le grand-duc dira à Votre Majesté combien est grand

1. *Grand-duc de Bade* (Charles-Louis-Frédéric), né en 1786, succéda à son grand-père le 10 juin 1811, épousa en 1806 Stéphanie de Beauharnais et m urut en 1811.

« le désir que j'ai de lui présenter mes respectueux hom-
« mages ; mais il lui dira aussi que si je n'ai pas osé le faire
« sans son approbation, je serais bien heureuse qu'elle dai-
« gnât m'indiquer un endroit où je puisse la voir un seul
« instant, lui parler de ma reconnaissance pour ses cons-
« tantes bontés et au bonheur que j'éprouverais à la revoir
« après en avoir été privée si longtemps. J'ose espérer que
« Votre Majesté accueillera ma demande et que, même au
« milieu des affaires qui l'occupent sans cesse, elle daignera
« m'accorder quelques moments pour lui porter l'expression
« bien vraie de la tendresse respectueuse de sa soumise
« fille.

« STÉPHANIE NAPOLÉON. »

1813.

PIÈCE N° XX.

Correspondance relative à un ouvrage intitulé : Essai historique sur la puissance temporelle des papes.

M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, écrivait à ce sujet à M. Dandré, directeur général de la police, le 7 janvier 1815 :

« Sa Sainteté, par une note que M. le cardinal Pacca a
« adressée à notre ambassadeur à Paris, demande que l'on
« envoie à Rome les exemplaires d'un ouvrage en deux
« volumes qui a été imprimé à Paris, en 1810, et dans
« lequel on a recueilli des faits inédits, extraits des archives
« secrètes de Rome.

« Il résulte des renseignements que j'ai pris à ce sujet
« que l'ouvrage désigné ne peut être que celui qui a pour
« titre :

« *Essai historique sur la puissance temporelle des papes...*
« *3e édition, revue, corrigée et augmentée.* »

Dandré dit qu'il ne savait rien. Questionné de son côté, le directeur de l'imprimerie royale répondit :

« La 1re édition de l'ouvrage intitulé : *Essai histori-*

« *que sur la puissance temporelle des papes*, 1 vol. in-8°, a « été imprimée à l'imprimerie royale, tirée à six cents exem- « plaires et s'est vendue chez Lenormand, imprimeur- « libraire.

« J'ignore s'il a été publié une 2e édition. En tout cas, « elle n'a pas été imprimée à l'imprimerie royale.

« Une 3e édition en 2 vol. in-8°, a été imprimée en 1811 « et livrée, le 29 août de la même année en feuilles et sans « être brochée au ministre de la police [1].

« Il n'en est resté à l'imprimerie royale aucun exem- « plaire, l'édition entière ayant été livrée, accompagnée « même de tous les défets... »

PIÈCE N° XXI.

LE COMTE AUGUSTE DE TALLEYRAND A JAUCOURT.

Zurich, 9 mars 1815.

« Le baron de Vincy vient de recevoir une lettre de « M. Brémont qui le prévient que les espions que la police « de Paris avait envoyés pour épier les actions de Joseph « Bonaparte étant connus de lui, il serait à propos de les « changer. Je crois de mon devoir d'en prévenir Votre Excel- « lence... »

PIÈCE N° XXII.

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE D'ORTHOSIA A M. DE TALLEYRAND.

Rome, 15 mars 1815.

« Monseigneur, vous savez à présent, à Paris, la fuite de

1. Cette édition fut mise au pilon par ordre de l'empereur.

« Buonaparte et nous apprenons qu'il était en Provence, à « Digne, le 4 de ce mois.

« Cette fuite nous a fait connaître encore plus les hommes « avec qui nous vivons. D'abord nous avons vu qu'il y a « beaucoup de Jacobins à Rome, qui se réjouissaient de « cette fuite, et faisaient courir les bruits les plus absurdes, « ensuite, les Anglais, en paraissant nous plaindre ironi- « quement, mais ensuite en exaltant les moyens de Buona- « parte; le grand nombre des mécontents en France; enfin « ils le regardaient déjà comme le maître de la France; « d'autres disaient : « Pourquoi n'avoir pas eu toujours « quelques vaisseaux en observation? » Et quand on leur « répondait :

« Mais vous en aviez, vous autres, vous aviez même « un commissaire dans l'île? Mais, vous disaient-ils, nous « n'étions pas chargés de l'arrêter. Et pourquoi y étiez-vous « donc? dis-je avec vivacité au fameux lord North, qui passe « pour avoir beaucoup d'esprit. Je conçois que, si vous aviez « vu Buonaparte seul de sa personne se promener sur mer, « vous auriez pu l'ignorer; mais quand vous voyez une flot- « tille de sept bâtiments avec quinze cents hommes armés, « et de la cavalerie; le premier devoir des bâtiments qui la « rencontrent, c'est de l'interroger : Qui êtes-vous? où allez- « vous? Dites, monsieur, que vous êtes coupables. Heureu- « sement le temps de la philanthropie de vos souverains alliés « est passé : c'est à nous, à en faire justice. Avouez que « vous êtes jaloux de voir la prospérité de la France « renaître? Il ne répondit pas un mot, et je changeai de « discours.

« D'un autre côté la cour de Rome voyait déjà le gouver- « nement changé en France. Buonaparte, dans les proclama- « tions, appelle encore à la liberté les peuples. Sa mère, « encore à Porto-Ferrajo, avec madame Bertrand, a dit à « des Anglais qui sont allés la voir que son fils ne combat- « trait plus pour conquérir, et s'adressant aux Anglais, elle « leur a dit : Et il offrira une paix honorable à l'Angleterre. « Ces Anglais sont détestables; presque tous ceux qui sont « venus en Italie ont été voir Buonaparte dans l'île d'Elbe « et même ils y vont, quand il n'y est plus, visiter sa mère,

« Ici, on laisse entrer quarante-six caisses que la mère a « envoyées, sans les visiter.

« Le cardinal Fesch a dit avant-hier chez la marquise « Massini, sœur de la duchesse d'Esclignac, que Buonaparte « avait déjà une armée de cinquante mille hommes; que « Masséna était pour lui, et que trente départements avaient « envoyé des députations à l'île d'Elbe pour l'inviter à « revenir en France, et il était tout radieux. Dans toutes « les occasions, cet homme se montre contre les Bourbons; « il est indigne d'être archevêque de Lyon et je crois bien « que Votre Excellence trouvera un moyen de l'éconduire. « C'est un ennemi du roi; il faut entendre ses domes- « tiques...

« *Lucien* qui, jusqu'à ce moment, avait paru indifférent « pour son frère, prend fait et cause pour lui. Avant- « hier, chez la princesse de Naples qui arrivait de Naples, « il a tenu les propos les plus indécents. Il a donné l'iti- « néraire de Buonaparte; que le 6, il serait à Grenoble, « le 8, à Lyon, et le 15 à Paris, et qu'il devait avoir en ce « moment quatre-vingt mille hommes.

« Cette princesse de Galles est comme une folle. Elle « repart aujourd'hui sans avoir vu Rome, et va s'embar- « quer à Ancône. Hier et avant-hier, elle a eu constamment « à sa droite et à sa gauche le cardinal Fesch et Lucien, « toute la soirée...

« Au reste, le pape s'est raccommodé avec Murat, c'est- « à-dire qu'il a plié et fait un pas en arrière...

« Lucien Bonaparte, le cardinal Fesch, Louis et madame « Buonaparte, voilà les protecteurs zélés de cet Izoard, que « cette cour poltronne voudrait conserver pour auditeur de « rote de la France, qui est en correspondance suivie avec « eux, qu'ils sollicitent d'arriver à Rome. Son valet de « chambre qui l'attend, le dit à tout le monde...

« Mille tendres respects à Votre Excellence,

« L'évêque D'ORTHOSIA. »

PIECE N° XXIII.

LE COMTE A. DE TALLEYRAND AU PRINCE DE BÉNÉVENT.

Zurich, 17 mars 1815.

« MONSEIGNEUR,

« Pour rassurer les Suisses, j'ai cru devoir communiquer « à la diète la partie de la note que Votre Altesse m'a fait « l'honneur de m'écrire en date du 11 mars, dans laquelle « elle m'annonce que Bonaparte eût-il des succès momen- « tanés, toutes les puissances sont réunies d'intention pour « l'empêcher de troubler de nouveau le repos de l'Europe « et qu'elles ont déjà pris, de concert, toutes les mesures « pour arrêter ou prévenir l'exécution de ses projets; que « les mêmes moyens qui ont été employés pour abattre son « pouvoir sont tout prêts et lui seraient opposés pour l'em- « pêcher de le reprendre.

« A. DE TALLEYRAND. »

PIÈCE N° XXIV.

LE COMTE DE TALLEYRAND AU PRÉSIDENT DE LA DIÈTE SUISSE.

17 mars 1815.

« La présence de Joseph Bonaparte sur la frontière de « France dans un moment où son frère y allume le flam- « beau de la guerre civile, la certitude que j'ai qu'il entre- « tient dans le royaume des correspondances suspectes me « font un devoir de demander officiellement à Votre Excel- « lence d'avoir la bonté de s'assurer de sa personne.

« ... Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des « ordres pour qu'il soit arrêté, de faire saisir ses papiers et « de le faire conduire à Schaffouse, en recommandant à

« l'officier qui sera chargé de cette mission d'avoir pour « lui tous les égards possibles. Je demande en outre à Votre « Excellence qu'il soit gardé à vue dans cette ville afin qu'il « ne puisse recevoir ni expédier aucun courrier, ni aucune « lettre qui ne soit lue avant de lui être remise.

« Le gouvernement de Vaud en se prêtant à cette « mesure, loin de déplaire à Sa Majesté Impériale l'empe- « reur de toutes les Russies, lui prouvera, j'en ai la certi- « tude, qu'il est digne de la protection puissante que ce « souverain magnanime lui accorde.

« Je prie Votre Excellence de tenir cette mesure infini- « ment secrète afin que le comte de Survilliers ne puisse « pas échapper. »

PIÈCE N° XXV.

LE COMTE A. DE TALLEYRAND AU COMTE DE JAUCOURT.

Zurich, 18 mars 1815.

« M. de Schraut a reçu hier un courrier du comte de Survil- « liers, Joseph Bonaparte, qui lui a envoyé la proclamation « de Bonaparte, l'adresse de la ville de Grenoble, celle du « 4e régiment d'artillerie et du 11e d'infanterie qui ont « passé du côté des révoltés et une lettre qu'il m'a montrée « dans laquelle Joseph Bonaparte lui dit à peu près :

« L'armée, la nation, Paris rappellent l'empereur. Le rè- « gne des Bourbons n'a été qu'un rêve malheureux pour la « France. Bientôt Napoléon sera remonté sur son trône. Il « ne veut que la paix, qu'assurer le repos et le bonheur du « monde. N'étant sûr ni de Berne, ni de Lucerne, j'engage « Votre Excellence à avoir avec moi une entrevue, soit à « Prangins, soit à Morat, qui pourra peut-être contribuer à « amener cet heureux résultat. Je n'oublierai jamais les « marques d'amitié que vous m'avez données.

« Ce qui rend cette lettre plus remarquable encore, c'est

« que l'on sait positivement que Joseph avait reçu un cour-
« rier de Murat...

« ..... D'accord avec le baron de Krüdner, je vais faire
« toutes les démarches nécessaires pour m'assurer de Joseph
« Bonaparte, s'il est encore à Prangins... »

PIÈCE N° XXVI.

RELATION DU DUC DE BASSANO, AU SUJET DU RETOUR DE L'ILE D'ELBE (1815).

« Les premiers avis du projet d'enlèvement de Napoléon
« à Sainte-Hélène furent donnés par les agents que Napo-
« léon et Joachim avaient à Vienne. Des dispositions furent
« faites alors pour mettre Porto-Ferrajo en état de défense.
« Pendant qu'on s'en occupait, deux nobles anglais,
« MM. Saint.... et .... indignés d'un complot dont la honte
« retomberait sur leur nation quittèrent Vienne et vinrent
« donner à Napoléon des détails qui lui révélèrent l'immi-
« nence du danger. On n'en avait pas connaissance à Paris
« Les partisans de Napoléon étaient sans rapports avec
« lui. »

M. Ernouf dit également :

« Dès la fin de janvier 1815, le duc de Bassano avait cru devoir faire parvenir à l'empereur des renseignements sur l'état des choses et des esprits en France. Il confia cette mission verbale à un ex-sous-préfet de l'Empire qui l'avait sollicitée, et lui révéla, pour se *légitimer*, un fait dont l'empereur et le duc de Bassano avaient seuls connaissance. Mais, tout en n'hésitant pas à se compromettre personnellement, il ne voulait pas assumer la responsabilité d'un conseil. « L'empereur, avait-il dit, décidera dans sa sagesse ce qui lui reste à faire.» Il est aujourd'hui bien reconnu que sa résolution fut absolument indépendante de toute connivence intérieure et que la mission de Fleury de Chaboulon ne fit qu'en hâter l'accomplissement. »

Il ajoute quelques pages plus loin :

« Bien que sa participation au retour de l'île d'Elbe se réduisit aux renseignements transmis par l'intermédiaire de Fleury de Chaboulon, il fut, ainsi que sa famille, l'objet des délations les plus absurdes. On en jugera par quelques notes secrètes que le hasard a fait tomber entre nos mains. Elles avaient été recueillies dans la ville natale de Maret, à l'occasion de son précédent séjour en Bourgogne.

Lejéas-Charpentier, directeur des contributions indirectes, beau-frère de Maret. Les assemblées qui avaient lieu pour le retour de Bonaparte, se tenaient chez lui et chez son frère ou à leur campagne. Ce Lejéas était un de ceux qui payaient les indignes fédérés bourguignons.

Lejéas, frère du précédent, receveur général; même conduite.

Dameau, leur ami particulier. C'est chez lui qu'étaient adressés tous les agents, allant et venant de l'île d'Elbe, et c'est sa maison sur les remparts qui les recélait.

Ballant, procureur général à Dijon..., affreux par la manière de penser et la conduite qu'il a tenue. Toute la correspondance de l'île d'Elbe avec Maret était sous le couvert du sieur Ballant, pour éviter tout soupçon. C'est également à lui que Caulaincourt envoyait la correspondance particulière avec Bonaparte, pendant les conférences de Châtillon.

Marinet, banqueroutier de Genève, établi à Dijon sous la protection de Maret et de Lejéas, dont il portait la correspondance à l'île d'Elbe et à Paris. Quelques soupçons avaient donné lieu à son arrestation peu de jours avant le débarquement ; mais un juge chargé de l'instruction et qui était du complot l'aida à brûler ses papiers.

Frochot, ex-préfet de la Seine, est venu passer quinze jours à Dijon, pendant lesquels il n'est pas sorti de chez les Lejéas. Il s'est absenté quelques jours ; tout le monde est imbu qu'il a fait pendant ce temps le voyage de l'île d'Elbe.

PIÈCE N° XXVII.

LETTRE DE M. LE MARÉCHAL, PRINCE DE LA MOSCOWA, A S. EXC. M. LE DUC D'OTRANTE [1].

« MONSIEUR LE DUC,

« Les bruits les plus diffamants et les plus mensongers se répandent, depuis quelques jours, dans le public, sur la conduite que j'ai tenue dans cette courte et malheureuse campagne ; les journaux les répètent et semblent accréditer la plus odieuse calomnie. Après avoir combattu pendant vingt-cinq ans, et versé mon sang pour la gloire et l'indépendance de ma patrie, c'est moi que l'on ose accuser de trahison; c'est moi que l'on signale au peuple, à l'armée même, comme l'auteur du désastre qu'elle vient d'essuyer.

« Forcé de rompre le silence, car s'il est toujours pénible de parler de soi, c'est surtout lorsque l'on a à repousser la calomnie, je m'adresse à vous, Monsieur le Duc, comme président du gouvernement provisoire, pour vous tracer un exposé fidèle de ce dont j'ai été témoin.

« Le 11 juin, je reçus l'ordre du ministre de la guerre de me rendre au quartier impérial; je n'avais aucun commandement, ni aucunes données sur la composition et la force de l'armée; l'empereur ni le ministre ne m'avaient rien dit précédemment qui pût même me faire pressentir que je dusse être employé dans cette campagne : j'étais conséquemment pris au dépourvu, sans chevaux, sans équipages, sans argent, et je fus obligé d'en emprunter pour me rendre à ma destination. Arrivé le 12 à Laon, le 13 à Avesnes et le 14 à Beaumont, j'achetai, dans cette dernière ville, de M. le maréchal duc de Trévise, deux chevaux avec lesquels

1. Cette lettre fut envoyée par le maréchal Ney, à Lucien Bonaparte, bien que le glorieux homme de guerre n'eût jamais eu de relations particulières avec le grand citoyen ; mais le premier tenait surtout, ainsi qu'il l'écrivait, à l'opinion personnelle de celui qu'il n'avait jamais cessé d'admirer (*Note de la princesse de Canino*).

je me rendis, le 15, à Charleroi, accompagné de mon premier aide de camp, le seul officier que j'eusse auprès de moi. J'y arrivai au moment où l'ennemi, attaqué par nos troupes légères, se repliait sur Fleurus et Gosselier.

« L'empereur m'ordonna aussitôt d'aller me mettre à la tête des premier et deuxième corps d'infanterie, commandés par les lieutenants généraux d'Erlon et Reille, de la division de cavalerie légère du lieutenant général Piré, d'une division de cavalerie légère de la garde, sous les ordres des lieutenants généraux Lefebvre-Desnouettes et Colbert ; et de deux divisions de cavalerie du comte de Valmy, ce qui faisait huit divisions d'infanterie et quatre de cavalerie. Avec ces troupes, dont cependant je n'avais encore qu'une partie sous la main, je poussai l'ennemi et je l'obligeai d'évacuer Gosselies, Frames, Metel et Heppigniers; là, elles prirent position le soir, à l'exception du premier corps qui était encore à Marchiennes, et qui ne me rejoignit que le lendemain.

« Le 16, je reçus l'ordre d'attaquer les Anglais dans leur position de Quatre-Bras ; nous marchions à l'ennemi avec un enthousiasme difficile à dépeindre ; rien ne résistait à notre impétuosité. La bataille devint générale et la victoire n'était pas douteuse, lorsqu'au moment où j'allais faire avancer le premier corps d'infanterie qui, jusque-là avait été laissé par moi en réserve à Frames, j'appris que l'empeceur en avait disposé sans m'en prévenir, ainsi que la division Girard du deuxième corps, pour les diriger sur Saint-Amand et appuyer son aile gauche qui était fortement engagée contre les Prussiens. Le coup que me porta cette nouvelle fut terrible ; n'ayant plus sous mes ordres que trois divisions, au lieu de huit sur lesquelles je comptais, je fus obligé de laisser échapper la victoire, et, malgré tous mes efforts, malgré la bravoure et le dévouement de mes troupes, je ne pus parvenir, dès lors, qu'à me maintenir dans ma position jusqu'à la fin de la journée. Vers les neuf heures du soir, le premier corps me fut renvoyé par l'empereur, auquel il n'avait été d'aucune utilité ; ainsi, vingt-cinq à trente mille hommes ont été pour ainsi dire paralysés, et se sont promenés pendant toute la bataille, l'arme

au bras, de la gauche à la droite et de la droite à la gauche, sans tirer un seul coup de fusil.

« Il m'est impossible de ne pas suspendre un instant ces détails, pour vous faire remarquer, Monsieur le duc, toutes les conséquences de ce faux mouvement, et, en général, les mauvaises dispositions prises pendant cette journée.

« Par quelle fatalité, par exemple, l'empereur, au lieu de porter toutes ses forces contre lord Wellington, qui aurait été attaqué à l'improviste et ne se trouvait point en mesure, a-t-il regardé cette attaque comme secondaire ? Comment l'empereur, après le passage de la Sambre, a-t-il pu concevoir la possibilité de donner deux batailles le même jour ? C'est cependant ce qui vient de se passer contre des forces doubles des nôtres, et c'est ce que des militaires qui l'ont vu ont encore peine à comprendre.

« Au lieu de cela, s'il avait laissé un corps d'observation pour contenir les Prussiens, et marché avec ses plus fortes masses pour m'appuyer, l'armée anglaise était indubitablement détruite entre les Quatre-Bras et Genappe ; et cette position, qui séparait les deux armées alliées, une fois en notre pouvoir, donnait à l'empereur la facilité de déborder la droite des Prussiens et de les écraser à leur tour. L'opinion générale, en France et surtout dans l'armée, était que l'empereur ne voulait s'attacher qu'à détruire d'abord l'armée anglaise, et les circonstances étaient bien favorables pour cela ; mais les destins en ont ordonné autrement.

« Le 17, l'armée marcha dans la direction de Mont-Saint-Jean.

« Le 18, la bataille commença vers une heure, et quoique le bulletin qui en donne le récit ne fasse aucune mention de moi, je n'ai pas besoin d'affirmer que j'y étais présent.

« M. le lieutenant général, comte Drouot, a déjà parlé de cette bataille dans la Chambre des pairs : sa narration est exacte, à l'exception toutefois de quelques faits importants qu'il a tus ou qu'il a ignorés. et que je dois faire connaître. Vers sept heures du soir, après le plus affreux carnage que j'ai jamais vu, le général Labédoyère vint me dire, de la part de l'empereur, que M. le maréchal Grouchy arrivait à notre droite, et attaquait la gauche des Anglais et Prus-

siens réunis; cet officier général, en parcourant la ligne, répandit cette nouvelle parmi les soldats dont le courage et le dévoument étaient toujours les mêmes et qui en donnèrent des nouvelles preuves en ce moment, malgré la fatigue dont ils étaient exténués; cependant, quel fut mon étonnement, je dois dire mon indignation, quand j'appris, quelques instants après, que non seulement M. le maréchal Grouchy n'était point arrivé à notre appui, comme on venait de l'assurer à toute l'armée, mais que quarante à cinquante mille Prussiens attaquaient notre extrême droite et la forçaient à se replier! Soit que l'empereur se fût trompé sur le moment où M. le maréchal Grouchy pouvait le soutenir, soit que la marche de ce maréchal eût été plus retardée qu'on l'avait présumé par les efforts de l'ennemi, le fait est qu'au moment où l'on annonçait son arrivée, il n'était encore qu'à Wavres, sur la Dyle : c'était pour nous comme s'il se fût trouvé à cent lieues de notre champ de bataille.

« Peu de temps après, je vis arriver quatre régiments de la moyenne garde, conduits par l'empereur en personne, qui voulait, avec ces troupes, renouveler l'attaque et enfoncer le centre de l'ennemi; il m'ordonna de marcher à leur tête avec le général Friant; généraux, officiers, soldats, tous montrèrent la plus grande intrépidité; mais ce corps de troupes était trop faible pour pouvoir résister longtemps aux forces que l'ennemi lui opposait, et il fallut bientôt renoncer à l'espoir que cette attaque avait donné pendant quelques instants. Le général Friant a été frappé d'une balle à côté de moi; moi-même, j'ai eu mon cheval tué, et j'ai été renversé sous lui. Les braves qui reviendront de cette terrible affaire me rendront, je l'espère, la justice de dire qu'ils m'ont vu à pied, l'épée à la main, pendant toute la soirée, et que je n'ai quitté cette scène de carnage que l'un des derniers, et au moment où la retraite a été forcée.

« Cependant les Prussiens continuaient leur mouvement offensif, et notre droite pliait sensiblement : les Anglais marchaient, à leur tour, en avant. Il nous restait encore quatre carrés de la vieille garde, placés avantageusement pour protéger la retraite; ces braves grenadiers, l'élite de l'armée, forcés de se reployer successive-

ment, n'ont cédé le terrain que pied à pied, jusqu'à ce qu'enfin, accablés par le nombre, ils ont été presque entièrement détruits. Dès lors, le mouvement rétrograde fut prononcé, et l'armée ne forma plus qu'une colonne confuse ; il n'y a cependant jamais eu de déroute ni de cri de *sauve qui peut*, ainsi qu'on en a osé calomnier l'armée dans le Bulletin. Pour moi, constamment à l'arrière-garde, que je suivis à pied, ayant eu tous mes chevaux tués, exténué de fatigue, couvert de contusions, et ne me sentant plus la force de marcher, je dois la vie à un caporal de la garde qui me soutint dans ma marche et ne m'abandonna point pendant cette retraite. Vers onze heures du soir, je trouvai le lieutenant général Lefebvre-Desnouettes, et l'un de ses officiers, le major Schmidt, eut la générosité de me donner le seul cheval qui lui restât. C'est ainsi que j'arrivai à Marchiennes-au-Pont, à quatre heures du matin, seul, ignorant ce qu'était devenu l'empereur que, quelque temps avant la fin de la bataille, j'avais entièrement perdu de vue, et que je pouvais croire pris ou tué. Le général Pamphile Lacroix, chef de l'état-major du dernier corps, que je trouvai dans cette ville, m'ayant dit que l'empereur était à Charleroi, je dus supposer que Sa Majesté allait se mettre à la tête du corps de M. le maréchal Grouchy, pour couvrir la Sambre, et faciliter aux troupes les moyens de rallier vers Avesnes, et, dans cette persuasion, je me rendis à Beaumont ; mais des partis de cavalerie nous suivant de très près et ayant déjà intercepté les routes de Maubeuge et de Philippeville, je reconnus qu'il était de toute impossibilité d'arrêter un seul soldat sur ce point, et de s'opposer aux progrès d'un ennemi victorieux. Je continuai ma marche sur Avesnes, où je ne pus obtenir aucun renseignement sur ce qu'était devenu l'empereur.

« Dans cet état de choses, n'ayant de nouvelles ni de Sa Majesté, ni du major-général, le désordre croissant à chaque instant, et, à l'exception de quelques régiments de la garde et de la ligne, chacun s'en allant de son côté, je pris la détermination de me rendre sur-le-champ à Paris, par Saint-Quentin, pour faire connaître le plus promptement possible au ministre de la guerre la véritable situa-

tion des affaires, afin qu'il pût au moins envoyer au-devant de l'armée quelques troupes nouvelles et prendre rapidement les mesures que nécessitaient les circonstances. A mon arrivée au Bourget, à trois lieues de Paris, j'appris que l'empereur y avait passé le matin, à neuf heures.

« Voilà, Monsieur le Duc, le récit exact de cette funeste campagne.

« Maintenant, je le demande à ceux qui ont survécu à cette belle et nombreuse armée, de quelle manière pourrait-on m'accuser du désastre dont elle vient d'être victime, et dont nos fastes militaires n'offrent point d'exemple? J'ai, dit-on, trahi la patrie, moi qui, pour la servir, ai toujours montré un zèle que, peut-être, j'ai poussé trop loin, et qui a pu m'égarer ; mais cette calomnie n'est et ne peut être appuyée d'aucun fait, d'aucune circonstance, d'aucune présomption. D'où peuvent cependant parvenir ces bruits odieux qui se sont répandus tout à coup avec une effrayante rapidité ? Si, dans les recherches que je pourrais faire à cet égard, je ne craignais presque autant de découvrir que d'ignorer la vérité, je dirais que tout me porte à croire que j'ai été indignement trompé et qu'on a cherché à envelopper du voile de la trahison les fautes et les extravagances de cette campagne, fautes qu'on s'est bien gardé d'avouer dans les Bulletins qui ont paru, et contre lesquelles je me suis inutilement élevé avec cet accent de vérité que je viens encore de faire entendre dans la Chambre des pairs.

« J'attends de la justice à Votre Excellence et de son obligeance pour moi, qu'elle voudra bien faire insérer cette lettre dans les journaux et lui donner la plus grande publicité.

« Je renouvelle à Votre Excellence, etc.

« Le maréchal, prince de la Moskowa,

« *Signé :* NEY. »

Paris, le 26 juin 1815.

PIÈCE N° XXVIII.

NOTE DE LUCIEN BONAPARTE SUR LE GÉNÉRAL LECOURBE.

La bravoure et les talents militaires du général Lecourbe sont suffisamment consignés dans les faits militaires. Il montra la plus énergique amitié au général Moreau dans la circonstance du procès que le premier consul intenta à cet illustre général, dont il disait assez hautement que le premier était jaloux. On prétend que Lecourbe avait mis son épée et celle de son ami à la disposition de Moreau s'il voulait se défendre contre le premier consul, que l'accusé répondit que, fort de son innocence, il comptait sur la justice du tribunal qui le jugerait. Lecourbe ne pouvant aider son ami de cette manière, le défendit chaleureusement et accompagna constamment son ami Moreau aux séances du tribunal.

Précédemment à ce procès, scandaleux par la captation bien connue dont le premier consul entoura les juges pour en obtenir la sentence qu'il désirait, c'est-à-dire la condamnation de Moreau, le général Lecourbe avait ouvertement témoigné de l'indignation qu'il ressentait de l'ingratitude du premier consul envers son frère Lucien qui lui avait évité d'être mis hors la loi dans la fameuse séance du 18 Brumaire. Ceux qui ont connu le valeureux général Lecourbe se souviennent bien qu'il était disposé, non moins que les généraux Bernadotte, Jourdan, Masséna, Gouvion-Saint-Cyr et autres officiers républicains à prendre la défense de Lucien contre le despotisme naissant de son frère.

PIÈCE N° XXIX.

NOTES RELATIVES A LA DOTATION DE LA PRINCESSE STÉPHANIE DE BADE

« Le mariage entre le prince Prosper Louis, duc d'Aren-

berg et la princesse Stéphanie, a été déclaré nul, le 29 août 1816, par jugement civil, et le 27 mars 1817, par sentence de l'officialité. Les conventions matrimoniales, signées les 30 et 31 janvier 1808 sont également nulles. Un million de francs fut donné en dot par l'empereur. La moitié fut consacrée à l'acquisition de l'hôtel Bouillon, quai Malaquais, 17.

La princesse a soutenu devant les tribunaux que c'est par force et par crainte qu'elle a fait des actes qui paraissaient annoncer son intention d'épouser le duc d'Arenberg et qu'en effet elle n'a jamais consenti à ce mariage.

La princesse prétend elle-même qu'elle n'a jamais été mariée. Elle devait donc renoncer à toute exécution de son contrat de mariage. Elle a soutenu que Bonaparte, qui lui a constitué la dot, l'a contrainte à épouser le duc d'Arenberg... »

La princesse a la jouissance d'un million qui doit, après son décès, retourner au domaine extraordinaire.

Elle demande une dotation des trois quarts, en faveur d'elle et de la personne qu'elle épouserait de l'agrément de Sa Majesté, avec transmission à leur descendance de mâle en mâle, par ordre de primogénitu e...

La princesse croit devoir observer que son choix tombe sur un fidèle serviteur du roi, qui, en toute occasion a donné des preuves de son zèle et qui est *maintenant officier dans la garde de Sa Majesté*. Son père a perdu toute sa fortune, par suite de son émigration, et celle de sa mère, confisquée pendant la Révolution, a été employée à des dotations, dont la plus grande partie subsiste encore [1].

1. *Stéphanie Tascher de la Pagerie*, fille de Robert-Marguerite et de Leroux-Chapelle, épousa le duc d'Arenberg en 1808, et le marquis de Chaumont-Quitry en 1819, après avoir obtenu l'annulation de son premier mariage.

PIÈCE N° XXX.

RÉCLAMATIONS DU DUC D'ARENBERG

Paris, 11 juin 1817.

Note relative à la restitution de la dot d'*un million* que Bonaparte avait donné à la princesse Stéphanie...

« ... Avant que ce mariage eût été déclaré nul, Sa Majesté avait assuré à la princesse, sa vie durant, l'usufruit de la dot. Depuis la déclaration de nullité, le roi a accordé à la princesse la propriété de la majeure partie de la dot en faveur d'un nouveau mariage. Elle aimerait mieux aujourd'hui cette nouvelle dot en numéraire que de garder l'hôtel de Bouillon, qui représente ses deniers dotants et qu'elle a elle-même acquis en son nom et à son profit personnel, à titre d'emploi de sa dot. Il est difficile de jouer un rôle plus odieux.

Le mariage ayant été annulé sur la seule demande de la princessse Stéphanie Tascher, l'ayant été *pour une cause qu'elle devait connaître* lors de l'acquisition de l'hôtel, connue aujourd'hui, et que *le prince Prosper n'a jamais pu deviner*, le prince ainsi induit en erreur a droit de demander des dommages et intérêts, mais au contraire on lui demande plus qu'il ne peut être condamné par les tribunaux de payer.

Chargé de suivre au nom de M. le duc d'Arenberg la liquidation de la dot, je supplie Votre Excellence de le faire traiter avec justice et équité dans une affaire qui n'a été qu'une suite de malheurs pour la maison... »

PIÈCE N° XXXI.

LISTE DES OUVRAGES DE LUCIEN BONAPARTE.

La tribu indienne ou Édouard et Stellina, roman publié en 1799.

Charlemagne ou l'Église sauvée, poème épique en 24 chants publié à Londres en 1814, avec dédicace au pape Pie VII.

Ode contre les détracteurs d'Homère. — 1815.

La Cirnéide ou la Corse sauvée, poème épique en 12 chants (chez Didot, 1819).

Muséum étrusque de Lucien Bonaparte. (A Viterbe, chez Camille Toroni, 1829, in-4°.)

Les trente premières pages contiennent des observations générales sur les fouilles de Canino, une table d'artistes et de personnages antiques, etc. La description de 238 vases occupe le corps du volume qui est accompagné d'un atlas grand in-folio, dont les premières livraisons, publiées en 1830, se composent ensemble de dix planches coloriées de même grandeur et des mêmes teintes que les originaux. Le texte in-4° et les livraisons de planches se vendent ensemble ou séparément à Rome, chez les imprimeurs Mercuri et Robaglia, à Florence chez Piatti. Les cinq planches lithographiées forment la première livraison des *Vases de Canino.*

Les classifications adoptées par le prince de Canino, et les explications archéologiques, ont trouvé dans le monde savant des contradictions sérieuses. Les vases qu'il attribue aux Étrusques, appartiennent, si l'on s'en rapporte à des juges compétents, à l'antiquité grecque et sicilienne.

Deux lettres insérées dans la *Tribune* (septembre 1833), nous expliquent la conduite du prince lors des événements de Brumaire.

Aux citoyens français, membres des collèges électoraux. (Le Mans, imprimerie Belon, 1834, in-4° de 4 pages.)

La vérité sur les Cent jours (à Paris, chez Ladvocat, 1835).

Mémoires sur les vases étrusques (1836).

Premier volume des mémoires (1836).

Le Dix-huit Brumaire, publié par les soins de la princesse de Canino, en 1845.

PIÈCE N° XXXII.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LUCIEN BONAPARTE.

Du premier mariage de Lucien contracté en 1794 avec CHRISTINE BOYER, morte en 1800, naquirent quatre enfants :

1° X..., né en 1795, mort en 1795.

2° CHARLOTTE BONAPARTE, née le 13 mars 1796, mariée le 27 décembre 1815 avec le prince Mario Gabrielli (mort le 18 septembre 1841), morte elle-même en 1865.

3° X..., né en 1797, mort la même année.

4° CHRISTINE-ÉGYPTA BONAPARTE, née à Paris, le 19 octobre 1798, mariée en 1818 avec M. Arved de Possé (Suédois), et en 1824 avec lord Dudley (Stuart), morte à Rome, le 19 mai 1847.

Du second mariage de LUCIEN contracté en 1802 avec MARIE-ALEXANDRINE-CHARLOTTE-LOUISE-LAURENCE DE BLESCHAMPS, épouse divorcée de M. Jouberthon, avec lequel elle s'était mariée en 1797 et dont elle avait eu deux enfants, née en 1778 à Calais, morte le 12 juillet 1855 à Sinigaglia, naquirent :

1° CHARLES-LUCIEN-JULES-LAURENT BONAPARTE, né à Paris, le 24 mai 1803, marié le 22 juin 1822 avec ZÉNAIDE-CHARLOTTE BONAPARTE, mort le 29 juillet 1857, d'où :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, né à Philadelphie, le 31 février 1824 et mort à Rome.

Lucien-Louis-Joseph-Napoléon, né le 15 novembre 1828, cardinal depuis le 13 mars 1868.

Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lætitia-Désirée-Bartholomée, née à Rouen, le 5 juin 1830, mariée le 30 août 1847 avec le marquis Alexandre Roccegiovine del Gallo.

Charlotte-Honorée-Joséphine, née le 4 mars 1832, mariée le 4 octobre 1848 avec le comte Primoli.

Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène, née le 18 mars 1835, mariée en 1851 avec le comte Campello.

Augustine-Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née le 9 novembre 1836 à Rome, mariée avec son cousin le prince Placide Gabrielli.

Napoléon-Grégoire-Jacques-Philippe, marié en 1859 avec Marie-Christine Ruspoli.

Bathilde-Aloyse-Léonie, née le 26 novembre 1840, mariée en 1856, avec le comte Cambacérès, morte à Paris en 1861.

2° Letitia Bonaparte, née le 1er décembre 1804 à Milan, mariée avec Thomas Wyse, mort le 15 avril 1862, morte elle-même en 1870, d'où :

Marie Wyse, née le 7 juillet 1833, mariée en premières noces avec M. de Solms, mort en 1861, en secondes noces, le 5 février 1863 avec M. Urbano Ratazzi, en troisièmes noces avec M. de Rute.

X... Wyse, mariée en 1862 avec le général Türr.

3° Joseph, mort en bas âge.

4° Paul Marie, né en 1806, mort en Grèce en décembre 1826.

5° Jeanne, née à Rome en 1810, mariée avec le marquis Honorati, morte en 1838.

6° Louis Lucien, né le 4 janvier 1813 à Thorngrowe.

7° Pierre Napoléon, né à Rome, le 12 septembre 1815, marié avec X..., d'où *Roland*, marié le 17 novembre 1880 avec mademoiselle Marie Blanc.

8° Antoine, né le 31 octobre 1816 à Frascati, ancien député de l'Yonne, devenu fabricant de vins de Champagne en Italie.

9° Alexandrine Marie, née le 12 octobre 1818, mariée avec le comte Vicenzo Valentini, mort en 1859.

10° Constance, née le 30 janvier 1823, religieuse à Rome.

De *M. Jouberthon* et de *mademoiselle de Bleschamps* sont nés deux enfants :

Auguste, mort en bas-âge.

Anna, mariée en premières noces avec le prince Hercolani, puis avec le prince Jablonowski, morte en 1846.

PIÈCE N° XXXIII.

EXAMEN CRITIQUE DU POÈME DE CHARLEMAGNE OU L'ÉGLISE DÉLIVRÉE, PAR LUCIEN BONAPARTE.

Le sujet de ce poème, divisé en quatorze chants, est la victoire remportée sur les Lombards, qui assiégeaient la capitale du monde chrétien. Voici le jugement qu'en a porté un écrivain anglais. « Le sujet de ce poème présente « trop peu d'intérêt, et des détails trop stériles pour servir « de base à un poème épique, à moins que l'auteur ne soit « doué de ce génie créateur qui élève les sujets les plus « communs, et de cette imagination active qui sait tout « embellir.

« Malheureusement, Lucien Buonaparte est dépourvu de « cette force de génie qui rend vraisemblables les fictions « les plus hardies, et soumet à son pouvoir la nature « entière. Il n'a qu'un très petit nombre des qualités néces- « saires à la haute poésie.

« On trouve dans son ouvrage peu de nouvelles concep- « tions, de caractères naturels et dessinés avec force ; la « peinture des passions y est faiblement tracée. Il offre un « très petit nombre de ces sentiments qui partent du cœur, « et qui, par une communication soudaine, nous rappellent « des émotions déjà éprouvées.

« ... Il manque même du talent nécessaire pour décrire « avec chaleur les objets physiques, et répandre sur sa narra- « tion les séductions de la poésie. La versification, dépouil- « lée de ces ornements indispensables, n'a aucun droit à « l'estime.

« La justice exige que nous examinions successivement « les chants de ce poème. Nous remarquerons, en passant, « que la mythologie grecque, remplie de charmes, est la « décoration la plus intéressante de l'épopée, et que l'in- « troduction de Jésus-Christ, de la Vierge, etc..., dans une « fiction épique, doit paraître ridicule aux esprits forts, et « impie aux chrétiens.

« Le premier chant décrit l'arrivée des Lombards et des

« Grecs devant les murs de Spalato, la prise de cette ville, « la fuite des catholiques à Rome, l'église de Saint- « Pierre, etc... Comme ce chant ne présente rien qui soit « digne d'une attention particulière, nous en extrairons « seulement l'invocation :

Muse céleste! Viens seconder mon génie!
Redis-nous les hauts faits de ce héros chrétien,
Qui, vainqueur de lui-même et fléau du payen,
Sauva l'arche du Christ des fureurs de l'impie;
De vingt rois conjurés guidant les étendards,
Contre les saints remparts.
L'ange du crime en vain lève son front rebelle.
Au glaive des Français Dieu livre les pervers;
Sous les murs profanés de la ville éternelle
Charles accourt et détruit la ligue des enfers[1]

« Cette stance suffira seule pour donner une idée du « mérite général de la versification, et, pour ne pas sortir « des bornes qui nous sont prescrites, nous nous contente- « rons aujourd'hui de cette dernière citation d'un passage « où se trouve une allusion assez élégante aux relations « d'amitié qui existent entre l'Angleterre et la France :

Egbert de Charlemagne imita les exploits.
Comme au temps de ces rois,
Puisse la paix unir les rives de la France,
Aux rives d'Albion, fille altière des mers!
Rappelons par nos vœux cette heureuse alliance,
Qui peut seule calmer les maux de l'univers.

1. Voici une autre variante :

Je chante les Français et ce héros chrétien
Qui du joug des Lombards sauva Rome et l'Eglise.
L'enfer unit en vain contre son entreprise
Les intrigues du Grec aux armes du payen,
Didier, dans la fureur de son transport impie,
Embrasa l'Italie;
Contre Dieu même osant lever son étendard,
Il attaqua les murs de la ville éternelle;
Dieu suscita les Francs, et sous les saints remparts
Charlemagne vainqueur abattit l'infidèle.

« La scène du second chant est à Paris. On y trouve une « description de la fête du Champ de Mai, célébrée en « l'honneur d'Armélie, l'épouse illégitime de Charlemagne. « Egbert, roi d'Angleterre, Alphonse des Asturies et Mon- « clar de Narbonne, figurent dans cette fête; mais l'atten- « tion se porte principalement sur le triomphe d'Armélie « et sur la fureur du paladin Roland, attaché à la cause et « aux intérêts de la reine légitime Adélaïde. Le poète a « placé, dans ce chant, l'épisode de Monclar et d'Oriande. « En voici un extrait :

Du geste, de la voix animant ses cohortes,
Monclar sur la muraille a planté son drapeau ;
Son œil a mesuré la hauteur du créneau :
Seul de la ville aux siens il voit ouvrir les portes ;
Il court, se précipite à travers mille dards ;
Et bientôt des remparts,
Aussi prompt que la flèche il a franchi l'espace;
Il tombe, se relève et le glaive à la main,
Sans compter les payens et sourd à leur menace,
Il vole n'aspirant qu'à remplir son dessein.
Près des portes de fer, Monclar s'est avancé,
Et de ses bras nerveux il ébranle leur masse;
Oriande le voit, admire son audace,
Arrête ses soldats, et le glaive abaissé,
Contre le jeune preux elle court la première.
Moins rapide, moins fière,
La lionne s'élance au-devant du chasseur.
Chrétien, sauve tes jours! Quelle rage t'anime !
Penses-tu seul ici répandre la terreur ?
Rends-toi, je veux sauver un guerrier que j'estime.
Oriande, à ses mots, a découvert sa tête ;
Du casque dégagé, ses longs cheveux flottans
Roulent en boucles d'or, et ses regards touchans
Fixés sur le chrétien, commencent sa conquête.
Monclar la contemplait ; à son ardent courroux
Succède un feu plus doux.

« L'intention du poète dans cet épisode, est assez drama- « tique ; mais l'exécution en est faible. Il ne pouvait pro- « duire d'effet qu'à l'aide d'une imagination brillante et du « charme magique de la poésie.

« L'action du troisième acte se passe dans le ciel. On y « remarque l'hymne des chœurs célestes suppliant la Vierge « de prendre la défense de l'Église menacée. L'auteur a « aussi introduit, dans ce chant, les douze disciples, pro- « tecteurs naturels de la capitale du monde chrétien; et il « envoie le prophète Élie en mission au vénérable Adélard, « retiré dans le Mont-Cassin.

« M. le prince de Canino décrit ainsi l'instant qui précède « l'apparition d'Élie :

Les voiles de la nuit, déployés sur le monde,
Couvraient des Apennins les sommets inégaux,
La cloche avait sonné le moment du repos;
Le cloître était plongé dans une paix profonde,
Le temple était désert; une faible clarté
Perçait l'obscurité,
Et vacillait encore sous ses arcades sombres,
Où de tant de martyrs dorment les ossements:
La lampe d'or brillait seule au milieu des ombres
Et prolongeait au loin ses rayons expirans.

« Le coup de pinceau n'est pas ici trop mauvais; mais ce « n'est qu'une esquisse, la peinture ne finit rien.

« L'action, dans le quatrième chant, est de nouveau « transportée à Paris, près des tombes de Charles Martel et de « Pépin. Adélard apparaît dans une vision à Charlemagne; il « lui rappelle le triste sort d'Armélie, et du roi des Lombards, « qui conspire contre l'Église et contre Rome. Dans l'inter- « valle, Armélie, pour se venger de Roland, excite quelques « chevaliers déloyaux à lui donner la mort. Ces chevaliers « sont vaincus par le fidèle Éginard. Il blesse mortellement « Gavelon de Mayenne, qui déclare, en mourant, qu'il est « le calomniateur d'Adélaïde et avertit Charlemagne de la « trahison d'Armélie. Les derniers efforts d'Armélie pour « retenir le roi, le départ de cette princesse, l'incertitude « de Charlemagne, le triomphe d'Adélaïde et le vœu du roi « de délivrer l'Église de ses ennemis sont le sujet du cin- « quième chant. Dans le sixième chant, le poète décrit la « délivrance de Tardes par Roland, la fuite des Maures, la

« trahison de Remitan et la fatale vallée de Roncevaux où « tombe le grand Roland. La mort de ce héros est l'un des « meilleurs morceaux de description du poème.

« Dans le septième chant nous passons en Lombardie. Le « poète nous fait assister au Conseil des Lombards et à « l'entrevue d'Armélie et de Rodamir, son premier amant. « Il fait marcher l'armée de Didier vers Rome, où ce « prince opère sa jonction avec son allié Ezelin. Cependant « la femme et les fils de Carloman s'éloignent de Rome. Les « Romains font des propositions de paix qui sont rejetées « par les Lombards ; l'armée française se met en marche, « remporte une victoire au passage des Alpes, et entre en « Italie. Là finit le septième chant.

« Ainsi dans les quatrième, cinquième et huitième chants, « nous n'avons rien trouvé digne de l'attention.

« Dans le neuvième chant, le prince de Canino, à « l'exemple d'Homère et de Virgile, fait sa descente en « enfer.

« C'est un voyage que tout poète épique se croit obligé « d'entreprendre. L'auteur de *Charlemagne* a montré « du courage dans cette occasion ; car il en faut pour « se mesurer avec les deux grands maîtres de l'époque ; « mais il est évident qu'il a eu trop de confiance dans ses « propres forces.

« Si l'on a reproché aux Camoëns d'avoir introduit « dans la même action les personnes de la trinité et les « divinités païennes, on blâmera avec autant de raison « notre poète d'avoir jeté pêle-mêle dans son enfer, Caïn, « Romulus et Alexandre le Grand, Hérode, Saül, Alaric, Attila « et Judas Iscariote. Nous ne doutons point, avec le poète, « qu'Antoine, Lépide, Octave, assassin de Cicéron, et déi- « fié depuis sous le nom d'Auguste, ne méritent la place « qu'il leur a assignée. On peut pardonner au ci-devant « président du Conseil des Cinq-Cents, quelque aversion « pour la royauté, et ne pas regarder comme une chose « étrange qu'il mette en enfer Romulus et Alexandre ; mais « il y loge aussi bon nombre de républicains, entre « autres les deux Brutus, et cela nous paraît extraordi- « naire.

« La description de l'enfer remplit, ainsi qu'il a déjà été « dit, le neuvième chant du poème. Les vers suivants « paraissent d'une versification très harmonieuse :

Loin de moi des payens les souvenirs trompeurs!
Loin de moi de Pluton l'image mensongère!
Celui qui du Très-Haut éprouve la colère,
N'a ni sceptre ni trône au séjour des douleurs.

« On trouve dans le même chant une harangue de Satan « dont l'éloquence ne servira pas de modèle et qui est en « ce point bien inférieur à lui-même lorsque notre grand « poète Milton lui sert d'interprète. On doit remarquer, en « passant, qu'à l'époque de l'action qui sert de sujet au nou- « veau poème, Satan n'était pas en aussi bons termes avec « la nation française, qu'il doit l'avoir été pendant les « vingt-cinq dernières années; car il adresse de grosses « injures aux Français en général et à Charles Martel et « Pépin en particulier. Il dit :

Malheur au peuple Franc, malheur à cette race
Qui déjà produisit et Martel et Pépin.

« Le poète ajoute avec une noble indépendance d'es- « prit :

Ceux dont l'orgueil funeste
Par d'injustes combats troubla les nations,
Les princes dont le sceptre a fait gémir le monde
Et tous leurs vils flatteurs artisans des poisons,
Gémissent pêle-mêle au fond du gouffre immonde.

« Il est douteux que dans la *Cirnéide*, autre poème « épique, que le prince de Canino se propose bientôt de « publier, on puisse trouver une allusion plus frappante à « un célèbre personnage. Le mot *Cirnéide* dérive de *Cirnos*, « ancien nom de l'île de Corse.

« L'action du dixième chant se passe en Allemagne. On y « trouve une description de la forêt d'Ehresbourg et du

« culte d'Irminsul, Dieu de la guerre, dont les autels sont « souillés par des victimes humaines.

« Quant aux onzième et douzième chants, nous dirons « seulement qu'après une peinture, en style de légende, des « divers artifices de Satan pour tromper Charlemagne, ils « se terminent par le vœu solennel que fait ce prince de « détruire les ennemis de l'Église. »

En France, les critiques de l'ouvrage de Lucien furent moins favorables encore. Ils s'obstinèrent à le regarder comme la production épique la plus monotone et la plus éminemment ennuyeuse.

Ce jugement sera celui de la postérité.

PIÈCE N° XXXIV.

LA CIRNÉIDE

POÈME ÉPIQUE EN DOUZE CHANTS, PAR LUCIEN BONAPARTE PRINCE DE CANINO[1].

PRÉFACE

Les Maures, dans le huitième siècle, après avoir menacé l'Europe, s'établirent dans les îles de la Méditerranée : ils abordèrent en Corse au port d'Aléria en 739, et cherchèrent à pénétrer dans l'intérieur. Recevant fréquemment de nouveaux renforts des rois maures d'Espagne et d'Afrique, ils parvinrent à subjuguer la partie septentrionale de l'île. La ville d'Aléria et la province de Nebbio furent le siège de leur domination pendant soixante-dix ans. Dans cet intervalle ils eurent six rois qui se transmirent de père en fils leur puissance souvent attaquée par les insulaires et par les princes chrétiens de l'Europe.

Charles Martel aborda lui-même en Corse, remporta trois

1. A Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot, 1819.
Nous croyons utile de publier la préface de cet ouvrage qui donnera une idée de l'œuvre de ce frère de l'empereur.

victoires en trois jours sur les Maures, et les obligea de fuir en Afrique. Isolier, l'ami fidèle de Carloman, et l'un des héros de l'Église délivrée, était fils du chef corse qui avait reçu Charles Martel sous son toit.

On transcrit ici les strophes 19, 20, 21 et 22 du huitième chant de Charlemagne et la note 4. Le poète fait le dénombrement des paladins qui suivaient Charlemagne sur le sommet du mont Iow dans les Alpes :

19.

On voit au premier rang Alphonse, Egbert, Monclar :
Fiers des honneurs récents de la chevalerie,
Brûlant de rencontrer, de combattre l'impie,
Ils pressent le monarque, et suivent Éginard.
Isolier, dont Mainfroi chérissait la promesse
Naquit près de Lutèce,
Dans une île féconde en généreux guerriers ;
Son père illustre chef de la cité d'Ajace.
Reçut le grand Martel au sein de ses foyers,
Quand des Maures vaincus le Franc suivait la trace.

20.

Martel les atteignit aux mers cirnésiennes ;
Sur l'onde, sans repos, les martelant trois jours
Il accomplit alors la victoire de Tours,
Et rejeta l'impie aux plages africaines.
Le chef ajacien, le père d'Isolier,
Du toit hospitalier
Offrit au conquérant le secourable asyle;
Pour les vaisseaux brisés dépouillant ses forêts,
Et les chargeant des fruits de sa terre fertile,
Il prodigua ses soins au prince des Français.

21.

Martel à son départ en montant sur sa nef
Décora son ami d'une armure éclatante,
Et fixa sur son cœur la genette brillante.
Ces présents glorieux à la mort du vieux chef
Passèrent à son fils; une épouse chérie
Au sein de la patrie

Ne put point retenir le jeune paladin :
Carloman l'accueillit à la cour de Provence ;
Le guerrier de Cirnos, cher à ce souverain,
Devint en peu de jours fameux par sa vaillance.

22.

Au roi son bienfaiteur il consacra sa vie ;
Et quand Dieu de ce prince acheva les destins,
Isolier défendit ses nobles orphelins ;
Il résista longtemps aux seigneurs d'Austrasie
Qui préférèrent Charle au fils de Carloman ;
A ce grand changement
L'insulaire à regret accoutuma son âme.
Charles conserve encor ce triste souvenir :
Il connaît que le preux est exempt de tout blâme ;
Mais il prit sa foi sans pouvoir la chérir.

NOTE 4.

Cirnos est l'ancien nom de l'île de Corse. Strabon dit que ce nom lui fut donné par Cirnos, fils d'Hercule le Phénicien, qui s'y établit. Cette île remarquable par ses mœurs à la fois pastorales et guerrières, fut souvent désolée par les Sarrasins qui, pendant le règne de Charles Martel et de son fils, s'y établirent dans la ville d'Aléria, et régnèrent sur les côtes et une partie considérable de l'intérieur ; les insulaires résistèrent aux Sarrasins, comme ils avaient résisté aux Romains, aux Carthaginois, etc..., et ils se retirèrent dans leurs montagnes pour défendre leur liberté. Charles Martel, après sa victoire de Poitiers, passa lui-même en Corse et y battit les Sarrasins dans trois victoires consécutives. Après le départ du vainqueur, les Maures reparurent et reprirent leur ascendant. Ils ne furent entièrement chassés que pendant la vieillesse de Charlemagne, par les guerriers que cet empereur et le pape Adrien y envoyèrent ; et la Corse fut alors annexée au domaine de l'Eglise. Hugues Colonne, baron romain et l'un des chefs de l'expédition, fut nommé comte de Corse, sous la suzeraineté du Saint-Siège.

La Corse, délivrée des Sarrasins, trente ans après la destruction des Lombards, m'a paru offrir un sujet propre à une seconde épopée, où, à l'exemple d'Homère dans l'*Odyssée*, on pourrait ramener les souvenirs du premier poème, et où l'on peindrait plus particulièrement les mœurs domestiques et insulaires. J'ai essayé de remplir cette tâche dans une épopée intitulée la *Cirnéide*, dont le héros est Isolier. Cet ouvrage paraîtra quelque temps après Charlemagne. La ville d'Ajace fut, dit-on, fondée par Ursine Eurisaccès, fils d'Ajax le Télamonien. Plusieurs colonies grecques en divers siècles, se sont réfugiées en Corse. Ces circonstances m'ont permis de mêler aux souvenirs de Charlemagne des souvenirs de l'ancienne Grèce, en célébrant une île à laquelle il n'a manqué que des historiens et des poètes, et que son amour pour l'indépendance a distinguée parmi toutes les nations européennes.

Le paladin Isolier, après la destruction des Lombards, retourna dans sa patrie où il eut toujours à combattre les Maures qui, depuis leur défaite par Charles Martel, s'étaient de nouveau établis sur les côtes de Corse, d'où ils tâchaient de franchir les montagnes et de se répandre dans le midi de l'île qu'ils n'avaient jamais pu soumettre. Depuis cette époque, les Corses demandèrent plusieurs fois des secours aux Français et aux papes. Pépin, roi d'Italie et fils de Charlemagne, envoya Adhémard son parent avec une flotte : Adhémard défit les Maures, mais il fut tué à bord de la galère prétoriale près du port d'Aléria ; et ce secours insuffisant ne fit qu'accroître l'audace des Africains. Isolier reçut tous les chrétiens de l'île qui fuyaient leurs tyrans : il se fortifia dans sa province d'Ajace, et il envoya son fils demander de nouveaux secours à Charlemagne. L'épopée commence trois mois après le départ du jeune Isolier, et trente ans après la délivrance de Rome par Charlemagne. L'action dure vingt jours.

Le roi maure était Abdel, fils de Nugolone ; Abdel fut le dernier tyran qui régna sur la Corse.

ARGUMENTS DES DOUZE CHANTS.

CHANT I. (*Premier jour.*) — Isolier marche au-devant des Sarrasins. Dénombrement des chefs cirnésiens. Le village d'Onane. Érène de Tissant ou la justice africaine.

CHANT II. (*Du second jour à la nuit du troisième.*) — La tour de Gallone délivrée. Le vieux pâtre. Les chefs réconciliés. Le martyr de Mosole.

CHANT III. (*De la nuit du troisième jour au cinquième.*) — L'apparition de Mosole. Le déguisement d'Isolier. Le foyer de Vivare.

CHANT IV. (*Du cinquième au neuvième jour.*) — Le camp des captifs chrétiens. Athime dans les murs de Pozole. Flotte d'Abdel. Retour d'Isolier au village d'Onane.

CHANT V. (*Neuvième jour.*) — Lisimor à Aix-la-Chapelle. Éginard dans le palais. Accueil de Charlemagne. Thermes. Ambassade du calife Aaron. Trophées de la salle impériale. Départ de Lisimor.

CHANT VI. (*Du dixième au douzième jour.*) — L'avis céleste. L'île des pêcheurs. La tour et le combat des Sanguinaires. La retraite d'Albufare. La fuite d'Abdel.

CHANT VII. (*Fin du douzième jour.*) — Les Français abordent à Ajace. Rapsode grec. Ruines du temple d'Hercule. Fuite d'Urcine, fils d'Ajax. Son arrivée à Cirnos. Fondation d'Ajace.

CHANT VIII. (*Du treizième jour à la fin du quatorzième.*) — Fureur d'Abdel. Périls de Stellina. Harem d'Alérie. Incendie de Pozole.

CHANT IX. (*De la nuit du quatorzième jour à la fin du quinzième.*) — Discorde des chefs. Séparation de Colonne et d'Isolier. La forêt d'Onane. Message de Paole.

CHANT X. (*Du seizième au dix-septième jour.*) — Les chefs sur le pic d'Erca. Combat de Pozole. Pompe funèbre. Prophétie des descendants d'Isolier.

CHANT XI. (*Du dix-septième jour à la fin du dix-huitième.*) — Réunion des Francs et des Cirnésiens. Retour de Paole auprès du Soudan. Cachots du sérail. Bataille d'Alérie. Vengence d'Érène.

CHANT XII. (*Du dix-neuvième jour au milieu du vingtième.*) — Incendie de la flotte dans le port. Supplice des messagers de paix. Abdel fugitif et repoussé. Mort d'Érène. Dernier crime d'Abdel.

Voici les deux premières et les deux dernières strophes de ce poème. Elles suffiront pour donner une idée exacte des aptitudes poétiques de Lucien Bonaparte.

CHANT PREMIER

PREMIER JOUR

1

Gloire à l'homme puissant, au monarque vainqueur
Qui, surmontant l'écueil d'une haute fortune,
Dompte ses passions, d'une âme peu commune,
Et devant l'Éternel abaisse sa grandeur !
Sur ma lyre jadis j'ai chanté cette gloire.
C'est une autre victoire

Que je prends aujourd'hui pour sujet de mes chants :
Dompter l'adversité ! Pour servir sa patrie,
Supporter le fardeau des maux les plus pesants !
Telles sont les vertus à qui je sacrifie.

2.

Reviens donc animer les cordes de ma lyre,
O Muse ! d'Isolier redis-nous les malheurs.
Rappelle-nous comment des Maures destructeurs
S'écroula sur ses bords le sacrilège empire.
Douze lustres entiers, pour punir nos aïeux,
La colère des cieux
Le livre sans relâche aux hordes sarrasines ;
Les revers d'Isolier surpassent ses exploits ;
Mais le croissant pâlit ; et du sein des ruines
Cirnos voit triompher l'étendard de la croix.

. . . . . .

CHANT DOUZIÈME

. . . . . .

90.

Il dit : le paladin touché de son langage,
Lui répond par des pleurs ; et tout à coup ses yeux
Voient près du Saint-Martyr un sillon lumineux :
Isolier de sa fille a reconnu l'image,
Non l'image terrestre, et vouée au trépas,
Telle que dans ses bras
Le triste paladin la retenait encore
Mais telle qu'une vierge épouse du Seigneur :
Sur son front plus brillant et plus pur que l'aurore
Repose un doux sourire, une divine ardeur.

91.

« Mon père, dit la vierge, aux célestes séjours
« Qu'il est doux de pouvoir retrouver sa famille !
« Sèche, sèche tes pleurs, et reconnais ta fille :
« C'est ici seulement que commencent les jours. »
A peine elle achevait sa parole dernière
Que son ombre légère

Remonte, en souriant, aux parvis éternels.
Isolier tend les bras à sa fille chérie,
Et court se prosterner au pied des saints autels....
L'étendard de la croix flottait sur Alérie.

FIN DE LA CIRNÉIDE.

PIÈCE N° XXXV.

LA BATAILLE DE WATERLOO

(Version anglaise.)

Londres, le 29 juin 1815.

Nous venons de recevoir le rapport officiel des opérations de l'armée prussienne des 16, 17 et 18 juin, rédigé par l'ordre du jour du feld-maréchal Blücher.

C'est le 15 de ce mois que Napoléon, après avoir réuni, le 14, cinq corps de son armée et plusieurs corps de sa garde, entre Maubeuge et Beaumont, a commencé les hostilités ; les points de concentration des quatre corps prussiens étaient Fleurus, Namur, Ciney et Hannut, ce qui permettait d'unir l'armée sur l'un de ces points en vingt-quatre heures.

Le 15, Napoléon s'avança par Thuin, sur les deux rives de la Sambre, contre Charleroi ; le général Zeithen avait réuni le premier corps près de Fleurus, et eut ce jour une action très vive avec l'ennemi, qui, après avoir pris Charleroi, marchait sur Fleurus. Le général Zeithen se maintint dans sa position près de cette ville.

Le feld-maréchal Blücher ayant l'intention de donner une grande bataille à l'ennemi aussitôt qu'il lui serait possible, dirigea les trois autres corps de l'armée prussienne sur Sombref, à une lieue et demie de Fleurus. Les deuxième et troisième corps sont arrivés le 15 ; le quatrième corps n'y parvint que le 16.

Lord Wellington rassembla son armée entre Ath et

Nivelles, ce qui le mettait en état d'appuyer le feld-maréchal Blücher dans le cas où la bataille aurait eu lieu le 15.

BATAILLE DE LIGNY.

(16 juin.)

L'armée prussienne était postée sur les hauteurs entre Brie et Sombref, et autour de cette dernière place ; elle occupait en grande force les villages de Saint-Amand et de Ligny, situés sur le front. A ce moment il n'y avait encore que trois corps de l'armée réunis ; le quatrième, qui était stationné entre Liège et Hannut, avait été retardé dans sa marche par plusieurs circonstances et n'avait pu rejoindre. Néanmoins, le feld-maréchal Blücher résolut de donner bataille, lord Wellington ayant déjà mis en mouvement pour le soutenir une forte colonne de son armée, ainsi que toute sa réserve stationnée dans les environs de Bruxelles, et le quatrième corps prussien étant sur le point d'arriver.

La bataille commença à trois heures après midi ; l'ennemi déploya 130,000 hommes, l'armée prussienne était forte de 60,000 ; le village de Saint-Amand fut ce qu'attaqua d'abord l'ennemi, qui s'en empara après une vigoureuse résistance ; il dirigea ensuite tous ses efforts sur Ligny : c'est un grand village solidement bâti et situé sur un ruisseau du même nom ! Là, commença un combat qui peut être considéré comme un des plus acharnés dont l'histoire fasse mention. Des villages ont été pris et repris plusieurs fois ; mais là, la bataille se donna pendant cinq heures dans le village même, et les mouvements au-dessus et au-dessous eurent lieu sur un très petit espace de terrain.

De chaque côté, des troupes fraîches arrivaient continuellement ; chaque armée avait derrière la partie du village qu'elle occupait de grandes masses d'infanterie qui entretenaient le combat et étaient continuellement renouvelées par des renforts qu'elles recevaient de leurs derrières et des hauteurs de droite et de gauche. Environ deux cents bouches à feu tiraient de chaque côté sur le village, où le feu se manifesta plusieurs fois en différents endroits. De temps,

en temps l'engagement s'étendait sur toute la ligne, l'ennemi ayant engagé des troupes avec le troisième corps; mais le fort du combat avait lieu à Ligny. Les affaires semblaient prendre une tournure favorable pour les troupes prussiennes, une partie du village de Saint-Amand ayant été reprise par un bataillon que commandait le feld-maréchal en personne, avantage qui avait permis de reprendre la hauteur abandonnée après la perte de Saint-Amand.

Cependant le combat continuait à Ligny avec la même furie, l'issue semblait dépendre de l'arrivée des troupes anglaises ou de celle du quatrième corps prussien. En effet, l'arrivée de cette division aurait donné au feld-maréchal les moyens de faire immédiatement, avec son aile droite, une attaque dont on devait attendre un grand succès; mais on apprit que la division anglaise destinée à nous appuyer était violemment attaquée par un corps de l'armée française et qu'elle ne se maintenait dans sa position qu'avec une extrême difficulté.

Aux Quatre-Bras, le quatrième corps prussien n'avait pas paru, en sorte que nous fûmes forcés de soutenir seuls l'engagement avec un ennemi très supérieur en nombre.

La soirée était déjà très avancée que le combat continuait à Ligny avec la même fureur et des succès également balancés; nous demandâmes, mais en vain, le secours qui nous était si nécessaire. Le danger devenait d'heure en heure plus urgent ; toutes les divisions étaient engagées ou l'avaient été, et il n'y avait aucun corps qui pût nous appuyer. Tout à coup, une division d'infanterie ennemie, qui à la faveur de la nuit avait tourné le village sans être remarquée et quelques régiments de cuirassiers qui avaient forcé le passage sur l'autre côté, prirent à revers le corps principal de nos troupes qui était posté derrière les maisons; cette surprise de la part de l'ennemi fut décivive, spécialement au moment où notre cavalerie, postée aussi derrière les maisons, avait été repoussée par celle de l'ennemi dans plusieurs attaques répétées.

Notre infanterie qui était derrière Ligny ne se laissa pas décourager, quoiqu'elle fût surprise dans les ténèbres, circonstance qui accroît l'idée du danger dans l'esprit des

hommes, et quoique elle eût l'idée qu'elle était entourée de tous côtés, elle se forma en masse, repoussa chaudement toutes les attaques de la cavalerie, et se retira en bon ordre sur les hauteurs, d'où elle continua son mouvement rétrograde sur Tilly.

L'irruption soudaine de la cavalerie ennemie obligeant notre artillerie à se retirer précipitamment, plusieurs pièces prirent des directions qui les conduisirent à des défilés où il y eut du désordre et quinze tombèrent entre les mains de l'ennemi.

L'armée se reforma à distance d'un quart de lieue sur le champ de bataille ; l'ennemi ne se hasarda point à la poursuivre. Le village de Brie resta en notre pouvoir pendant toute la nuit, ainsi que Sombref, où le général Thielmann avait combattu avec le troisième corps, et où il s'était retiré lentement à la chute du jour par Gembloux. Le quatrième corps commandé par le général Bulow, y arriva enfin pendant la nuit ; le premier et le deuxième corps se mirent en marche le matin derrière le défilé du Mont-Saint-Guibert : notre perte en tués et en blessés a été grande, mais l'ennemi ne nous fit point d'autres prisonniers que les les blessés.

La bataille a été perdue, mais non notre honneur. Nos soldats ont combattu avec une bravoure qui a surpassé tout ce qu'on pouvait attendre. Leur courage demeura inébranlable parce que chacun mit sa confiance dans sa propre force. Le feld-maréchal courut dans la journée de très grands dangers ; une charge de cavalerie qu'il conduisait ne réussit point, et la cavalerie ennemie le poursuivit vigoureusement, son cheval ayant été frappé d'un coup de mousquet, l'animal, au lieu de s'arrêter, irrité de sa blessure, se mit au galop, et courut en furieux jusqu'à ce qu'il tomba mort ; le feld-maréchal étourdi de sa chute resta engagé sous le corps de son cheval. Les cuirassiers ennemis poursuivant leur avantage avançaient ; notre dernier cavalier avait déjà passé le feld-maréchal, et il ne restait avec lui qu'un adjudant qui venait de mettre pied à terre, résolu de partager son sort ; le danger était grand, mais la Providence veillait sur nous ; l'ennemi continuant sa charge passa rapidement

près du feld-maréchal sans le voir ; un moment après une seconde charge de cavalerie repoussa l'ennemi qui repassa avec la même rapidité sans remarquer davantage le feld-maréchal ; mais ce ne fut pas sans difficulté qu'on le retira de dessous son cheval mort ; il s'éloigna sur le cheval d'un dragon.

Le 17, dans la soirée, l'armée prussienne se concentra dans les environs de Wavre ; Napoléon se mit en mouvement contre lord Wellington, sur la grande route qui conduit de Charleroi à Bruxelles ; une division anglaise soutint le même jour un combat très vif près des Quatre-Bras. Lord Wellington prit position sur la route qui conduit à Bruxelles, ayant son aile droite dans la bruyère de la Leu, son centre près de Mont-Saint-Jean, et son aile gauche appuyée à la Haie-Sainte.

Lord Wellington écrivit au feld-maréchal qu'il était résolu à accepter la bataille dans cette position, si le feld-maréchal pouvait l'appuyer avec deux corps d'armée ; celui-ci offrit de faire marcher toute son armée, et proposa même, dans le cas où Napoléon n'attaquerait pas, que les alliés allassent l'attaquer le lendemain avec toutes leurs forces.

Cela peut servir à prouver combien peu la bataille du 16 avait désorganisé l'armée prussienne ou abattu son moral.

Ainsi fut terminée la journée du 17.

Au point du jour, l'armée prussienne commença à se mettre en mouvement ; les deuxième et quatrième corps marchèrent par Saint-Lambert, où il devaient prendre une position couverte par la forêt de Franclemont, afin de prendre l'ennemi sur les derrières quand le moment paraîtrait favorable. Le premier corps devait agir par Olsain sur le flanc droit de l'ennemi. Le troisième corps devait suivre lentement pour porter des secours en cas de besoin. La bataille commença vers dix heures du matin : l'armée anglaise occupait les hauteurs de Mont-Saint-Jean ; celle des Français étaient sur les hauteurs devant Planchemond ; la première était de quatre-vingt mille hommes ; l'ennemi en avait plus de cent trente mille ; en peu de temps la bataille devint générale tout le long de la ligne. Il paraît

que Napoléon avait le dessein de pousser l'aile gauche sur le centre, et par là d'effectuer la séparation de l'armée anglaise de celle de Prusse, qu'il croyait devoir se retirer sur Maëstricht. Dans ce dessein, il avait placé la plus grande partie de sa réserve dans le centre, contre son aile droite, et c'est sur ce point qu'il attaqua avec fureur : l'armée anglaise combattit avec un courage qu'il est impossible de surpasser. Les charges répétées de la vieille garde furent repoussées par l'intrépidité des régiments écossais, et à chaque charge la cavalerie française était renversée par la cavalerie anglaise ; mais la supériorité en nombre de l'ennemi était trop grande. Napoléon ramenait continuellement des masses considérables, et quelque fermeté que les troupes anglaises missent pour se maintenir dans leurs positions, il n'était pas possible que tant d'efforts héroïques n'eussent un terme. Il était quatre heures et demie : la difficulté extrême du passage par le défilé de Saint-Lambert avait considérablement retardé la marche des troupes prussiennes, de sorte qu'il n'y avait que deux brigades du quatrième corps qui fussent arrivés à la position couverte qui leur avait été assignée.

Le moment décisif était arrivé, il n'y avait pas un instant à perdre ; les généraux ne le laissèrent pas échapper. Ils résolurent de commencer l'attaque sur-le-champ avec les troupes qu'ils avaient sous la main. En conséquence, le général Bulow, avec deux brigades et un corps de cavalerie s'avança rapidement sur le derrière de l'aile droite de l'ennemi ; l'ennemi ne perdit pas sa présence d'esprit ; il tourna dans l'instant sa réserve contre nous et de son côté commença un combat meurtrier. Le succès de ce combat demeura longtemps douteux, pendant que la bataille avec l'armée anglaise continuait avec la même violence.

Vers les six heures du soir, nous reçûmes la nouvelle que le général Thielmann, avec le troisième corps, était attaqué près de Wavres par un corps très considérable de l'ennemi, et que déjà l'on se disputait la possession de la ville. Le feld-maréchal ne fut pas cependant beaucoup inquiet de cette nouvelle. C'était sur le lieu où il était et non pas ailleurs que l'affaire devait se décider. On ne pouvait obtenir

la victoire que par un combat soutenu continuellement avec la même opiniâtreté, et par de nouvelles troupes, et si on pouvait l'emporter sur le lieu où l'on était, tout revers du côté de Wavres était de peu de conséquence : c'est pourquoi les colonnes continuèrent leur mouvement; il était sept heures, et l'issue de la bataille était encore incertaine. Tout le quatrième corps et une partie du deuxième, sous le général Pwich, avaient été successivement engagés. Les troupes françaises combattaient avec toute la fureur du désespoir ; cependant, on pouvait apercevoir quelques incertitudes dans leurs mouvements, et on observa que quelques pièces de canon se retiraient. Dans ce moment, les premières colonnes du corps du général Zeithen arrivèrent sur les points d'attaque, près du village de Smonhen, sur le flanc gauche de l'ennemi ; elles chargèrent sur-le-champ. Ce moment décida la défaite de l'ennemi ; son aile droite fut rompue en trois endroits et il abandonna ses positions. Nos troupes se précipitèrent alors au pas de charge et attaquèrent l'ennemi de tous les côtés, pendant que toute la ligne anglaise s'avançait.

Les circonstances étaient extrêmement favorables à l'attaque par l'armée prussienne ; le terrain s'élevait en amphithéâtre, de manière que notre artillerie pouvait ouvrir librement son feu du sommet de plusieurs hauteurs qui s'élevaient graduellement l'une au-dessus de l'autre, et entre lesquelles la troupe descendue dans les plaines se formait en brigades et dans le plus grand ordre, tandis que de nouvelles troupes se développaient continuellement au sortir de la forêt sur les hauteurs de derrière.

L'ennemi cependant conservait encore des moyens de retraite jusqu'à ce qu'on eût emporté, après plusieurs attaques sanglantes, le village de Planchenet, qui était sur ses derrières défendu par sa garde. Dès ce moment-là, la retraite devint une déroute qui s'étendit bientôt à toute l'armée française.

Il était neuf heures et demie, le feld-maréchal assembla tous les officiers supérieurs et donna l'ordre d'envoyer à la poursuite de l'ennemi jusqu'au dernier cavalier. L'avant-garde de l'armée accéléra sa marche. L'armée française,

poursuivie sans relâche, était tout à fait désorganisée. La chaussée présentait l'image d'un immense naufrage ; elle était couverte d'une immense quantité de canons, de caissons, de chariots, de bagages, d'armes et de débris de toute espèce. Ceux de l'ennemi qui voulaient se reposer, ne s'attendant pas à être poursuivis si vivement, furent repoussés successivement de plus de neuf bivouacs ; ceux qui voulaient se maintenir dans les villages, ou prenaient la fuite au premier son d'un tambour ou d'une trompette, ou, se retirant dans les maisons, étaient taillés en pièces. Le clair de la lune favorisait beaucoup la poursuite de l'ennemi qui n'était qu'une chasse continuelle, soit dans les champs, soit dans les maisons.

L'ennemi s'était retranché à Genappe avec du canon et des chariots renversés ; nous fûmes exposés en y entrant à un feu très vif de mousqueterie, auquel nous répondîmes par quelques coups de canon suivis d'un hourra, et, bientôt après, la ville fut à nous.

Ce fut là, qu'entre autres équipages, on prit la voiture de Napoléon : il venait de la quitter pour monter à cheval, et avec tant de précipitation, qu'il y avait oublié son épée et son chapeau. Les affaires continuèrent ainsi jusqu'à la pointe du jour. Environ 40,000 hommes dans le plus grand désordre, ce fut tout ce que l'ennemi put sauver dans sa retraite de Charleroi ; 27 pièces de canon furent tout ce qu'il emmena de sa nombreuse artillerie. Nous n'avons pas de détails exacts de la perte de l'ennemi, il suffit de savoir que les deux tiers de l'armée ont été tués, blessés ou faits prisonniers. Parmi ces derniers, sont les généraux Mouton, Duhesme et Compan. Nous avons en notre possession environ trois cents canons et plus de cinq cents caissons. Cette bataille a été nommée la *Belle-Alliance*, du nom d'une ferme ou se tenait Napoléon pendant la bataille, et où, après la victoire, le feld-maréchal Blücher a rencontré le duc de Wellington.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME ET DERNIER

CHAP. Ier. — Lucien Bonaparte en Italie (1804-1805)..... 5
II. — Lucien Bonaparte dans les États Romains (1805-1806)..... 49
III. — Lucien Bonaparte dans les États Romains (1806-1807)..... 66
IV. — L'entrevue de Mantoue (12 décembre 1807)... 82
V. — Charlotte Bonaparte à la cour impériale (1807)..... 127
VI. — Lucien Bonaparte en Angleterre (1810-1814)... 158
VII. — Lucien Bonaparte, prince de Canino (1814).... 175
VIII. — L'île d'Elbe (1814)..... 190
IX. — La conspiration Bonapartiste..... 205
X. — Les Cent-Jours..... 229
XI. — Waterloo et les responsabilités..... 285
XII. — Lucien Bonaparte en prison (1815)..... 358
XIII. — Lucien Bonaparte en exil (1815-1830)..... 372
XIV. — Lucien Bonaparte en exil (1830-1840) 398
APPENDICE 439

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et V. RENAULT, rue des Poitevins, 6.
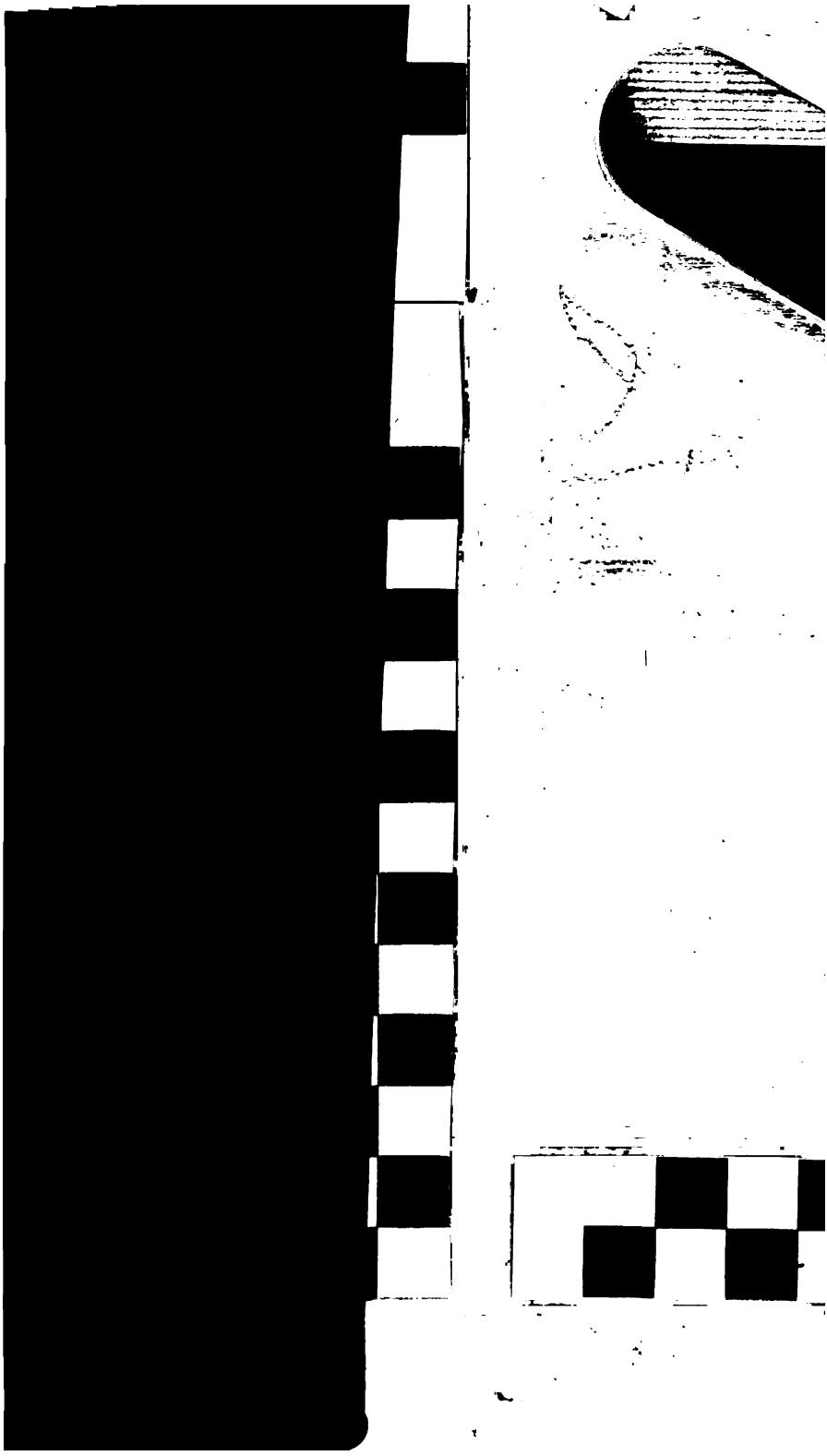
N.T.
HS